





E.K. Waterhouse

[Martenne et Durand]

C N

C.129
68

Digitized by the Internet Archive
in 2014

https://archive.org/details/voyagelitteraire00mart

VOYAGE LITTERAIRE

DE DEUX RELIGIEUX BENEDICTINS de la Congregation de Saint Maur.

OÙ L'ON TROUVERA

I. Quantité de Pieces, d'Inſcriptions & d'Epitaphes, ſervantes à éclaircir l'hiſtoire, & les genealogies des anciennes familles.

II. Pluſieurs Uſages des égliſes cathedrales & des monaſteres, touchant la diſcipline & l'hiſtoire des égliſes des Gaules.

III. Les fondations des monaſteres, & une infinité de recherches curieuſes & intereſſantes qu'ils ont faites dans près de cent évêchez & huit cent abbayes qu'ils ont parcouru.

OUVRAGE ENRICHI DE FIGURES.

PREMIERE PARTIE.



A PARIS,

Chez FLORENTIN DELAULNE, HILAIRE FOUCAULT, MICHEL CLOUZIER, JEAN-GEOFROY NYON, ESTIENNE GANEAU, NICOLAS GOSSELIN,

M DCCXVII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.



PREFACE.

QUOIQUE la ſolitude ſoit le partage des religieux, & ſur tout des Benedictins, qui font profeſſion d'une retraite trés-particuliere, neanmoins elle ne les reſſere pas tant dans l'enceinte de leur cloître, qu'ils ne puiſſent quelquefois en ſortir; & le proverbe qui dit qu'un moine hors de ſon monaſtere, ſemblable au poiſſon hors de l'eau, ne fait que palpiter, n'eſt pas ſi veritable, qu'ils ne puiſſent en certains cas entreprendre des voyages, même aſſez longs. L'antiquité nous fournit pluſieurs illuſtres perſonnages de cette profeſſion, qui n'ont point fait difficulté d'en faire de fort grands, les uns pour s'inſtruire des devoirs de leur état, les autres pour ſe perfectionner dans les ſciences; ceux-cy pour ſatisfaire à leur devotion, ceux-là pour les neceſſitez de leur monaſtere, & même pour les affaires de l'Egliſe & de l'Etat. Caſſien, qui fut le pere d'un ſi grand nombre de moines, parcourut toutes les ſolitudes de l'Egypte & de la Thebaïde avec ſon amy Germain, pour ſe former ſur le modele de tant de ſaints ſolitaires, & apprendre d'eux les belles inſtructions qu'il nous a laiſſé dans ſes Conférences & dans ſes Inſtitutions monaſtiques. Saint Jerôme, ſi reſpectable

parmi les Docteurs de l'Eglise, quitta son desert de Syrie pour aller à Jerusalem, où il apprit la langue Hebraïque sous les plus habiles d'entre les Juifs. Il alla ensuite à Constantinople, où il eut pour maître dans la theologie, l'illustre S. Gregoire de Nazianze. Je ne parle pas de cette foule de saints abbez, qui par un motif de pieté, ont entrepris le voyage de Jerusalem & de Rome pour y répandre leurs cœurs devant le Seigneur, & arroser de leurs larmes ces lieux saints, qui avoient été arrosez du sang du fils de Dieu, & de celui des princes des apôtres. S. Engilbert & S. Adalard ont été employés par leurs princes en des négociations pour le bien de l'Eglise & de l'Etat, qui les ont souvent arrachez du sein de leur cloître, & privez des douceurs de la contemplation. Tous ces grands personnages n'ont pas cru dans tous leurs voyages, s'éloigner des devoirs de leur état, ny donner atteinte à la perfection à laquelle ils s'étoient engagé de tendre; persuadez que le bien public doit toûjours l'emporter sur le particulier, & qu'ayant un cœur aussi droit qu'ils l'avoient, ils pouvoient porter leur solitude au milieu du monde, & converser avec les puissances du siecle, sans participer à sa corruption. Fondez sur de si beaux exemples, les deux religieux qui donnent icy la relation de leurs voyages, ont cru qu'ils pouvoient pour le service du public entreprendre les voyages qu'ils ont fait durant six ans, & que les travaux de l'étude & les fatigues de leurs courses leur tiendroit lieu d'une rigoureuse pénitence. Ils n'y ont point recherché d'autre plaisir, que celui de se rendre utile à l'Eglise, & l'on peut dire qu'ils n'y en ont point goûté d'autre. Ils ont eu seulement Dieu en vûe, & comme ils n'ont cherché que lui, aussi a t-il toûjours été avec eux,

& il a rempli leurs travaux de tant de bénédictions, qu'ils ont sujet d'espérer que le public en sera content. Ils ont parcouru près de cent évêchez, & plus de huit cent abbayes pour y chercher les mémoires necessaires à la nouvelle édition du *Gallia Christiana*, à laquelle on travaille dans leur Congrégation; & ils ont eu la consolation de trouver la plûpart des supérieurs disposez à leur permettre de recüeillir une ample moisson dans des champs, qui bien souvent étoient en friche, ou peu cultivez. La poussiere qui couvroit un grand nombre de manuscrits, & de titres à demi pourris, & la confusion d'une infinité d'archives qu'ils ont débrouillées & examinées, ne les ont point rebutez. Le desir de rendre service au public, & l'espérance que leur travail pourroit être de quelque utilité à l'Eglise, leur ont applani les difficultez les plus insurmontables, la grandeur de l'Ouvrage n'a fait qu'animer leur zele; & dans l'assiduité de leur travail, ils ont eu la joie d'avoir déterrez près de trois cent évêques qui avoient été inconnus à monsieur Robert & à messieurs de Sainte-Marthe, d'avoir recüeilli beaucoup de mémoires pour corriger, éclaircir, & augmenter l'histoire des évêques des Gaules, d'avoir fait sur les titres originaux & autentiques des suites des premieres dignitez des cathedrales qui n'en avoient point, ou augmenté considérablement celles des églises qui en avoient déja; d'avoir fait sur de semblables monumens des listes d'abbez ou d'abbesses de plus de six cent monasteres, dont ceux qui avoient travaillé avant eux, n'avoient rapporté que les noms, & dont même ils avoient ignoré le nom de près de cent; d'avoir ramassé plus de deux mille pieces qui doivent servir de preuves dans le *Gallia Christiana*, sans parler du grand nombre de celles qui sont

entrées dans le *Thesaurus Anecdotorum* qu'ils donnent au public.

Plusieurs personnes ayant souhaité qu'ils donnassent une Relation de leur voyage, ils le font d'une maniere simple & naïve, telle qu'il convient à des solitaires, dont on ne doit pas attendre un stile fleuri; mais ils esperent que la solidité des matieres, la diversité agréable des faits, & plusieurs circonstances édifiantes qu ils y ont rapportées, dédommageront les lecteurs de ce défaut, & que les sçavans, les curieux, & les gens de pieté y trouveront dequoi se satisfaire.

Les premiers y trouveront plusieurs pieces, qui ne leur seront pas indifférentes; un grand nombre d'inscriptions & d'épitaphes, qui pourront servir à éclaircir l'histoire & les genealogies des anciennes familles; plusieurs usages tant des églises cathedrales, que des monasteres, qui seront d'un grand secours pour affermir plusieurs points de discipline, sans parler de l'histoire des églises des Gaules, qui tirera beaucoup de jour de ce Voyage. Les seconds y trouveront plusieurs avantures singulieres, qui les divertiront, on peut même dire, qu'il n y a gueres de pages où il n'y ait des choses curieuses, qu'ils se feront un plaisir de lire. Enfin les derniers trouveront dans les fondations des monasteres, & dans la vie de quelques personnes distinguées par leurs vertus, dequoy s'édifier, & nourrir leur pieté.

APPROBATION.

J'AY lû par ordre de monseigneur le Chancelier un manuscrit qui a pour titre *Voyage Litteraire*, & je n'y ai trouvé que des Recherches curieuses & interessantes, & toutes également remplies de l'érudition & de la pieté qu'on remarque dans les autres Ouvrages de l'Auteur. En foi de quoi j'ai signé. A Paris, le 15. Juin 1715.

DE VERTOT.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre, à nos Amez & Feaux Conseillers les gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra: SALUT, notre bien amé FLORENTIN DELAULNE Imprimeur & Libraire de Paris, Syndic de sa Communauté, nous a fait remontrer qu'il lui a été mis entre les mains un Livre intitulé *Thesaurus novus Anecdotorum*, recueilli avec de très-grands soins par deux Religieux Benedictins de la Congregation de saint Maur, avec *le Voyage Litteraire*, lequel Ouvrage il desireroit imprimer; mais comme il ne le peut faire sans s'engager à une très-grande dépense, il nous a très-humblement fait supplier de vouloir bien, pour le dédommager des grandes avances qu'il lui convient faire à ce sujet, lui accorder nos Lettres de privilege pour l'impression dudit Ouvrage. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter ledit Delaulne, & lui donner moyen de se dédommager des grandes avances qu'il convient faire pour un si grand Ouvrage, & exciter par son exemple les autres Libraires & Imprimeurs à entreprendre des Editions de Livres dont la lecture pût être avantageuse à l'avancement des Sciences & au progrès des Belles-Lettres qui ont toûjours fleuri dans notre Royaume, ainsi qu'à soûtenir la Librairie, & rétablir l'Imprimerie dans une plus grande perfection, récompenser ceux qui se distinguent dans ces deux professions, & encourager les autres; Nous avons permis & permettons par ces Presentes audit Delaulne, d'imprimer ou faire imprimer ledit *Thesaurus novus Anecdotorum*, *& Voyage Litteraire de deux Religieux Benedictins*, en tels volumes, forme, marge, caractere, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon luy semblera, & de les vendre, faire vendre & debiter par tout notre Royaume pendant le temps de vingt années consecutives, à compter du jour de la datte desdites Presentes, Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance; & à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, debiter ni contre-

faire ledit Livre en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits sous quelque prétexte que ce soit d'augmentation, correction, changement de titre ou autrement, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de dix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages & interests; a la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs-Libraires de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impression desdits Livres sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & en beau caractere, conformément aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant de l'exposer en vente, il en sera mis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & feal Chevalier Chancelier de France le Sieur Daguesseau; le tout à peine de nullité des Presentes: du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Exposant ou ses aïans cause pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ni empêchement. Voulons que la copie desdites Présentes qui sera imprimée au commencement ou à la fin desdits Livres, soit tenue pour dûement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux conseillers Secretaires, foi soit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous Actes requis & necessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, chartre Normande & Lettrés à ce contraires. Car tel est notre plaisir. Donné à Paris le treizieme jour du mois de Juillet l'an de grace mil sept cens dix-sept, & de notre regne le deuxiéme. Par le Roy en son Conseil. FOUQUET.

Registré sur le registre 4. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 185. N. 215. conformément aux Reglemens, & notament à l'Arrest du Conseil du 13. Aoust 1703. A Paris le 19 Juillet 1717.

DELAULNE, Syndic.

J'ai fait part du present privilege à messieurs Foucault, Clouzier, Nyon l'aîné, Ganeau & Gosselin. A Paris le 19. Juillet 1717.

Signé DELAULNE.

Registrée la présente cession sur le Registre 4. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 186 conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrest du 13. Aoust 1703. A Paris le 19. Juillet 1717.

DELAULNE, Syndic.

VOYAGE



VOYAGE LITTERAIRE,

DE DEUX RELIGIEUX BENEDICTINS de la Congregation de Saint Maur.

PREMIERE PARTIE.



'OUVRAGE de Messieurs de Sainte Marthe intitulé *Gallia Christiana*, étant devenu extrêmement rare ; & quelques Prelats d'un merite distingué ayant engagé nos Peres d'en donner une nouvelle édition, on avoit cru d'abord, qu'il suffiroit d'y corriger les fautes d'impression, & d'y ajoûter les Evêques & Abbez qui ont gouverné depuis 1654. que leur ouvrage parut. Mais cet ouvrage ayant été examiné, on le trouva si défectueux, qu'on reconnut qu'il falloit non seulement en faire une nouvelle édition, mais qu'il étoit necessaire de le refondre entierement, & de faire à leur égard ce qu'ils avoient fait à l'égard de Monsieur Robert, qui le premier avoit entrepris de donner au public un *Gallia Christiana*. Pour executer ce dessein d'une maniere noble & digne de la reputation que nôtre Congregation s'est acquise par les beaux ouvrages dont elle a enrichi la Republique des lettres ; ils jugerent à propos d'envoyer sur les lieux des religieux visiter les archives des églises cathedra-

les & des abbayes du royaume, persuadez qu'il étoit difficile de reüssir dans un si vaste dessein sans cette recherche. La resolution en fut prise à Marmoutier au chapitre general de 1708. & comme j'étois sur les lieux, & qu'on sçavoit que Dieu m'avoit donné quelque petit talent pour lire les anciennes écritures, je fus un des premiers sur lesquels on jetta les yeux. L'idée que je me formai d'un travail immense me donna de la frayeur, & connoissant mieux que personne mon peu de capacité & mes foiblesses, je conçu une crainte assez bien fondée de succomber sous le poids que l'on m'imposoit. Toutefois comme Dieu m'a fait la grace de regarder ceux qu'il a mis au dessus de moy comme les organes de ses volontez, je fermai les yeux à tout ce qui auroit pû me détourner d'obéïr en cette rencontre, & abandonnant le succés de cette entreprise à la divine providence, sans trop raisonner sur les ordres de mes superieurs, aprés avoir reçu les prieres des voyageurs & la benediction de nôtre Reverend Pere Prieur, je me mis en chemin le 11 Juin jour consacré à saint Barnabé.

J'arrivai ce jour-là au monastere de Beaulieu prés de Loches. Cette Abbaye fut fondée au commencement de l'onziéme siecle par Foulque Nera Comte d'Anjou, qui y mit des religieux de l'Ordre de saint Benoist, & la choisit pour le lieu de sa sepulture. L'on y voit encore son tombeau dans l'Eglise prés de la sacristie, sur lequel on lit cet épitaphe qui m'a paru recent

Loches.

Hic jacet exiguo tumuli sub marmore Fulco
Næra, potens proles Gryssogonelle tua.
Andium uterque comes regi carusque Roberto,
Queis erat eximium, condere templa, decus.
Virgineas Luccis pater ut fundaverat aras,
Filius hanc patria sic dedit arte domum.
Ossaque fundato mandat sua quisque sepulcro
Thesaurum in superis & sibi quisque parat.

Ejusdem Fulconis peregrinatio
Jerosolymitana.

Post laceros artus conscissaque pectora duro
Verbere, confessum & voce trahente scelus,
Fulco redux Solymis peregrino more pedester
Singula post voti jura soluta sui,

Busta Redemptoris te isthic venerarier omni
Relligione jubet, templaque tanta facit,
Quam pius, inquis, erat scelerum, vindexque suorum
Durus! & in Christi fervidus ille fide!
Hoc satis & tanti zelum miramur amoris,
Crimina sed lacrymis tergere nostra piget.

Je travaillai le reste de la journée à rectifier le catalogue des abbez, & le lendemain matin je fus à l'église de Notre-Dame. C'est une collegiale fondée pour douze chanoines, un prieur & un chantre par Geoffroi Grisegonelle Comte d'Anjou. Cette église est d'une structure singuliere. Elle n'a point de charpante, point d'autre couverture que la voute qui se termine en quatre pointes, & dont les deux extrémitez sont deux gros clochers. A côté de cette église, est l'ancienne église de Loches, que l'on prétend avoir été bâtie par le roy Childebert. Elle est étroite, mais longue; les voutes en sont plates, les fenêtres petites & étroites, & tout y ressent son antiquité; elle ne fait qu'un même corps avec l'autre église, & on peut la regarder comme son collateral. Dans l'église des chanoines on voit en marbre le tombeau de la belle Agnés maîtresse de Charles VII. Il y a aussi dans la nef un tombeau d'un Seigneur de Preaux, qui porte dans son écusson trois poires de bon-chrétien. Autour de ce tombeau sont douze chanoines qui ont l'aumusse sur la tête, mais le doyen qui jusqu'à nos jours n'a point eu d'autre qualité que celle de prieur, porte la mitre, aussi-bien que le chantre dont le bâton fait presque comme une canne, se termine par une petite pomme. On dit que Geoffroi Grisegonelle en fondant la collegiale de Loches, y mit la ceinture de la Vierge, qui s'y conserve avec beaucoup de veneration avec les corps de saint Baud & de saint Hermeland, qui en est comme patron avec la sainte Vierge.

Une des plus grandes curiositez de Loches, c'est une meule du moulin de saint Ours, qui depuis environ douze cens ans subsiste dans son entier, sans aucune diminution, quoyque les meuniers la piquent tous les jours.[1] Ce fait est attesté par autant de personnes qu'il y en a dans la ville & dans tout le pays. Les esprits forts auront peut-être de la peine à le croire, mais ils peuvent, s'ils veulent s'en convaincre

eux-mêmes, & apprendre à ne point mettre de bornes à la puiſſance de Dieu.

Ville-loin. Je fus apréſdiné à l'abbaye de Ville-loin, ſituée à trois petites lieuës de Loches. J'y trouvai ſur l'autel un bras de ſaint Xiſte, un de ſaint Gilles, une portion du crane de ſaint Leger, & une de ſaint Fraimbauld. L'égliſe eſt aſſez jolie. On y voit le tombeau de Monſieur de Cognac abbé commendataire & bienfacteur du monaſtere. Il y a dans le chartrier deux beaux cartulaires écrits de la main de Monſieur Brunet ancien prieur de Ville-loin, ſur leſquels Monſieur de Maroles abbé de ce monaſtere avoit dreſſé la liſte des abbez imprimée par Meſſieurs de Sainte Marthe. Cet abbé qui nous a donné pluſieurs verſions, étoit un homme fort curieux, il a enrichi ſon abbaye de plus de trois cens tableaux antiques qui ſe voyent dans une grande ſalle.

Aique-vive. Le mercredi 13 Juin je me rendis en l'abbaye d'Aique-vive, qui n'eſt qu'à quatre lieuës de là. Elle eſt dans une grande ſolitude au milieu des bois; ce qui me fit admirer la vertu de deux chanoines reguliers de ſainte Genevieve qui la deſſervent, les bâtimens qu'ils ont entrepris & la ferme de leur abbé dont ils ſont chargez, & ſur laquelle ils perdent beaucoup, ne leur permettant pas d'être un plus grand nombre. Le prieur qui ſe nommoit le Pere Raqueſſon tout infirme qu'il étoit me fit tout l'accueil poſſible. Il me communiqua tout ce qu'il avoit, & en deux heures de temps que nous travaillâmes enſemble, j'y trouvai de quoy augmenter le catalogue de leurs abbez d'une vingtaine. Il me preſſa aſſez de reſter chez lui; mais comme je ne voulois pas leur être à charge, je m'en retournai le même jour à Ville-loin.

Baugerai. J'en partis le lendemain de grand matin pour aller à l'abbaye de Baugerai de l'ordre de Cîteaux. J'y arrivai ſur les ſept heures; mais l'embaras d'une foire & d'une proceſſion, ne permit point au prieur de me donner entrée dans ſon chartrier. Il me communiqua ſeulement quelques memoires de Monſieur de Maroles, qui avoit été autrefois abbé de ce monaſtere, & qui en avoit tiré la ſuite des abbez ſur les titres originaux. Comme c'étoit le jour de l'octave du ſaint Sacrement, dont on fait la fête juſqu'à midy dans le dioceſe de Tours, j'y entendis la grande meſſe. L'égliſe eſt petite & n'a rien de remarquable que le tombeau du maréchal

Boucicault, qui est à côté de l'évangile, mais caché par une boiserie.

Je partis aprésdîné pour Prulli, où j'arrivai tout au soir. Le lendemain je fus voir l'abbaye, dont je visitai les archives, qui me fournirent une suite d'abbez assez bien remplie. Cette abbaye fut fondée au commencement de l'onziéme siecle par Effroy Seigneur de Prulli, qui se reposa du soin d'y mettre des religieux sur Hervé tresorier de saint Martin de Tours. L'an 1100 l'on y en comtoit trente-quatre, qui sont nommez dans l'acte de l'élection de l'abbé Arraldus. L'église est grande & belle pour son antiquité. Elle contient des fonts baptismaux où l'on baptize les enfans de toutes les paroisses de la ville. Il y a des reliques de saint Melaine évêque de Rennes dans un petit chef, un doigt & un os de saint Loup, & quelques autres reliques assez mal enchâssées. Il n'y a pas long temps qu'on y voyoit encore les tombeaux du fondateur, & de quelques autres seigneurs de Prulli, qui ont été démolis du consentement de la Dame de Prully. Comme l'original de la fondation étoit dans les archives du château, j'eus la curiosité de les voir, & celuy qui en avoit la garde me les ouvrit avec beaucoup de bonté. J'y trouvai un cartulaire un peu recent, dans lequel étoient écrits les vers suivans. Prully.

Inter mortales quos Gallia nobilitavit
Quondam regales genus exilitas decoravit
Tutor eram patriæ, pax juris & emolumentum,
Dux quoque militiæ, subvertens castra furentum,
Sic cum viderent mihi facta, meique valerent
Sensus & mores in Christo splendidiores,
Stannum fundavi, cultuque sacro decoravi:
In quo nunc jaceo sublimis honore trophæo,
GOFFRIDUS *nomen, plebs, clerus funeris omnem*
Supplens, subveniat prece, voto, munere, fiat.

Il y avoit aussi dans les mêmes archives un vieux livre de la chantrerie, autrement appellé *Greslier de l'église de saint Martin de Bossay*, dont je copiai les vers suivans, qui nous apprennent le nom du fondateur de cette église & l'an de sa fondation.

L'an mil quatre, & vingt de grace,
Monsieur de Prully GODEBERT,
Fils d'EFFROY *fonda cette église*
De saint Martin, comme il appert:
Regnant en France roy ROBERT,
Grand clerc renommé en tous lieux.
Paradis leur puisse être ouvert,
Et à nous aussi avec eux.

On voit dans le château de Prulli des restes d'une ancienne église desservie autrefois par des chanoines. Elle fut détruite par une dame de Prulli qui se fit Huguenote, à qui Dieu neanmoins ouvrit les yeux pour reconnoître & abjurer ses erreurs; mais le mal qu'elle avoit fait dans l'heresie demeura irreparable.

J'entrai ensuite dans le diocese de Poitiers, & le samedi 16 Juin j'arrivai sur les huit heures du matin à l'abbaye de la Mercy-Dieu de l'étroite observance de l'ordre de Cîteaux, située sur le bord de la riviere de Gartampe, & fondée l'an 1153 par les seigneurs de Prulli. Le prieur qui me reçut, est un excellent religieux, homme d'esprit & de probité, & bon œconome. Il avoit été auparavant prieur de l'abbaye de Maizieres à trois lieuës de Châlons sur Saone, qu'il a renduë une des plus belles & des plus riches maisons de la reforme. La bibliotheque sur tout est tres-bonne & remplie de livres choisis. Il me fit un bon accueil & me fit voir les manuscrits de son monastere, qui sont en assez bon nombre & assez bien conservez, la plûpart des saints peres. L'église est assez belle; dans la croisée sont les tombeaux du fondateur & de quelques autres seigneurs de Prulli, autour desquels sont representez des religieux avec l'ancien habit de Cîteaux, le capuchon attaché à la coule. Dans la nef est enterré Loüise dame de Tou. Je travaillai sans relâche jusqu'à trois heures aprés midy, que je montai à cheval pour me rendre à saint Savin, où je passai le dimanche.

La Mercy-Dieu.

S. Savin.

L'abbaye de saint Savin est aujourd'hui assez peu considerable; mais elle étoit autrefois une des plus illustres du Poitou. Elle a esté au moins fondée dés le huitiéme siecle. Elle a eu le bonheur d'avoir pour abbé le grand Benoist d'Aniane. Elle a nourri dans son sein les premiers religieux de

Cluni. Elle a reformé les abbayes de ſaint Martin d'Autun, de Charroux & pluſieurs autres fameuſes. L'égliſe qu'on prétend être du temps de Charlemagne eſt grande & fort belle. Les voutes en forme de berceau ſont ornées de peintures qui repreſentent l'hiſtoire de la Geneſe, les piliers ſont petits & ronds, la fleche toute de pierres & fort élevée paſſe dans le Poitou pour un chef d'œuvre. Tous les autels plutôt quarrez que longs n'excedent point quatre pieds en quarré; leurs inſcriptions gravées ſur les tables nous apprennent les ſaints auſquels ils ont été conſacrez, & ne nous permettent pas de douter qu'ils ne ſoient effectivement du temps de Charlemagne. J'en rapporterai ſeulement icy une.

HERMENS MILES: INORBE POTENS
PROPRIO QV SANGVNE FVSOBAB
TISA IOHS: INCLVS MR MRIN: HIC
REQVESCIT.

Sur l'autel de ſaint Pierre, qui eſt proche de la ſacriſtie, on voit un ancien ſepulcre de pierre, qui eſt aſſurément le tombeau de quelque Saint dont les reliques ſont enterrées dans le monaſtere, ſi elles ne ſont pas dans le tombeau même, qui meriteroit bien d'être ouvert pour ſçavoir ce qu'il renferme.

Dans les cryptes qui ſont ſous le grand autel, & dont les peintures repreſentent le martyre de ſaint Savin & de ſaint Cyprien, il n'y a qu'un ſeul autel conſacré à ſainte Savine, dont le ſepulcre joint l'autel avec cette inſcription,

HIC REQVIES
CIT SCISSI
MA SAVNAVR.

La pierre de l'autel couvre le reſte de l'inſcription qui étoit comme l'on croit *go & martyr.* On fait à ſaint Savin la fête de cette ſainte le 15 de Juillet.

Le lendemain le R. P. Prieur m'accompagna à l'abbaye de

L'Etoile. l'Etoile de l'ordre de Cîteaux. Elle a un abbé regulier qui commande à dix ou douze religieux de l'étroite obſervance. Leur ſolitude eſt grande, leur ſilence exact, leur nourriture ordinaire des legumes & des œufs; ils mangent rarement du poiſſon. On dit même qu'il y a un religieux qui ne fait jamais qu'un repas à cinq heures du ſoir avec un potage, des fruits, du pain noir & de l'eau. Cette abbaye eſt redevable du rétabliſſement de ſes édifices & de ſa regularité au Reverend Pere Dom Jeroſme Petit, qui ayant été nommé abbé par le roy, la rebâtit preſqu'entierement, & y fit revivre le premier eſprit de ſaint Bernard. On me fit voir ſa vie manuſcrite compoſée par quelqu'un de ſes diſciples, qui eſt fort édifiante. Ce bon abbé mourut l'an 1635 âgé d'environ cinquante ans. Il étoit digne d'une plus longue vie : mais il avoit aſſez vécu pour meriter le ciel.

Poitiers. J'arrivai à Poitiers le 18 Juillet, où je fus favorablement reçu de monſeigneur l'évêque, qui me communiqua avec beaucoup de bonté ſon cartulaire, qu'on appelle le *Grand Gautier*, du nom de l'évêque qui l'a fait écrire. Meſſieurs les chanoines de la cathedrale m'ouvrirent leurs archives avec la même facilité, & la plûpart des communautez de la ville me firent la même grace. Dans les archives de ſaint Pierre je trouvai quelques manuſcrits, dont le plus beau & le plus ancien, eſt un texte des évangiles écrit il y a prés de neuf cens ans par le commandement de l'évêque Sigebrand, comme nous l'apprenons de ces mots qui ſe liſent à la fin, *anno* DCCCXVIII *ab Incarnatione Domini noſtri Jeſu Chriſti* V *Calendas Aprilis Paſcha. Sigibrandus donum Dei epiſcopus fieri juſſit.* L'égliſe de ſaint Pierre qui eſt la cathedrale eſt tres-belle, grande, ſpacieuſe & d'une largeur qui n'a point de pareille. Et aſſûrément ſi ſon élevation répondoit à la longueur & à la largeur, elle ne paſſeroit pas ſeulement pour une des belles égliſes du royaume; mais je ne ſçai ſi elle cederoit à aucune. Elle ne conſerve plus de reliques qu'un oſſement de S. Hilaire d'Arles dans un tres-beau buſte, & quelques autres petits oſſemens dans un autre reliquaire, toutes celles qu'elle poſſedoit autrefois ayant été brûlées par les heretiques. On montre encore dans l'égliſe le lieu où ces impies commirent ce ſacrilege. Ce qui peut plus ſatisfaire la curioſité des antiquaires, c'eſt un ancien marbre blanc long de ſix à ſept pieds, d'un pied & demi ou environ en quarré, ſur lequel on lit cette inſcription

cription que le Pere Mabillon a fait graver dans le supplément de sa Diplomatique.

Cluarenillæ-Cluareni Cos. filiæ civitas Pictonum funus, locum statuam, monument. public. M. Censor Pavius Leg. Aug. pr. Pr. provinc. Aquitan-Cos. desig. maritus honore contentus suaque C. ponend. curavit. que quelques-uns expliquent en cette sorte.

Cluarenillæ Cluareni consulis filiæ civitas Pictonum funus, locum statuam, monumentum publicum. M. Censor Pavius legionum Augusti primus Prætor, Provinciæ Aquitanicæ Consul designatus, maritus honore contentus, suaque causa ponendum curavit.

Ce marbre qui fut tiré il n'y a pas long-temps de l'église de S. Jean, qui est assez proche de la cathedrale, a fait juger que cette église étoit autrefois un temple d'idoles; on y montre même un petit trou rond d'environ un pied de diametre, dans lequel on prétend qu'on répandoit le sang des victimes immolées aux dieux; mais la figure de croix qui se remarque dans la forme de l'église, balance bien ce sentiment, si elle ne le détruit pas entierement. Cette église étoit autrefois le baptistaire de toute la ville de Poitiers, dans lequel on descendoit par des degrez dans les fonts baptismaux; il n'y a pas encore quatre-vingt ans, qu'on ne baptisoit point dans les paroisses. Il paroît par l'ancien ceremonial dont l'écriture est d'environ cinq cens ans, que le samedy saint l'évêque y baptisoit deux garçons & une fille. Ce même ceremonial nous apprend qu'aux rogations tout le clergé de la ville se joignoit ensemble pour ne faire qu'une procession, & que tous ceux qui y portoient des reliques marchoient nuds pieds. Aujourd'hui il n'y a que les deux derniers chanoines de sainte Radegonde qui portent la sainte Croix qui fut envoyée à cette auguste reine, qui aillent nuds pieds, & l'abbesse de sainte Croix leur doit donner six blancs pour leur peine.

Aprés la cathedrale, l'église de saint Hilaire est la plus considerable de Poitiers; c'étoit autrefois une fameuse abbaye de l'ordre de saint Benoist, qui comme plusieurs autres a été secularisée. Elle est immediate au saint Siege, & joüit de plusieurs privileges; le tresorier, qui est la premiere dignité, a droit de porter la mitre. Gilbert de la Porrée qui avoit été tresorier de saint Hilaire, avant que d'être évêque de Poitiers, y voulut être enterré; on voit encore les restes de son tombeau, que les Huguenots briserent, pour en tirer son corps & le jetter au feu. L'abbaye de la Celle de l'or-

dre des chanoines reguliers de S. Auguſtin, ſe glorifie d'avoir été le lieu de la ſepulture de ſaint Hilaire, & montre encore ſon tombeau, qui eſt dans un caveau au milieu de la nef.

Il y a à Poitiers quatre abbayes de l'ordre de ſaint Benoiſt, deux d'hommes & deux de filles, toutes quatre illuſtres. Celle de ſaint Cyprien hors de la ville eſt tres-ancienne. Elle a eu pour abbé le bienheureux Bernard, qui défendit ſi bien les droits de ſon monaſtere contre ſaint Hugues, qui vouloit l'aſſujettir à Cluni. Il alla exprés à Rome, & voyant que le Pape, qui avoit été religieux de ſaint Hugues, panchoit de ſon côté, il appella de ſon jugement à celuy de Dieu, & luy parla avec tant de fermeté, que le ſaint Pere touché d'une conſtance qui ne pouvoit être que le fruit d'une vertu tres-heroïque, luy donna non ſeulement gain de cauſe, mais encore voulut le faire cardinal. Il refuſa cette dignité, & aprés avoir gouverné ſaintement quelques années l'abbaye de ſaint Cyprien, il alla fonder celle de Tyron, où il fut le pere de cinq cens moines.

L'abbaye de Moutier-neuf qui eſt dans la ville, reconnoît pour fondateur Guillaume Comte de Poitiers, qui fut auſſi appellé Geoffroy. Il la ſoumit à celle de Cluni, dont il tira dixhuit religieux pour y établir la regularité, ſe propoſant d'en augmenter le nombre juſqu'à cent. Les quatre premiers abbez furent nommez par ſaint Hugues. Un des plus illuſtres fut le fameux Imarus que le pape Innocent crea cardinal. Cette abbaye autrefois fort illuſtre, ſe reſſent de la décadence de la regularité; car excepté l'égliſe, elle eſt preſque ruinée.

Celle de ſainte Croix eſt un illuſtre monument de la pieté de ſainte Radegonde reine de France, qui y aſſembla un grand nombre de ſaintes Vierges, & qui y enſevelit toute la gloire de la pourpre & de la dignité royale ſous le voile d'une ſimple religieuſe. On y montre les lieux qu'elle a ſanctifiez par ſa preſence & par ſes prieres; la ſainte Croix qui luy fut envoyée par l'empereur Juſtin, enchâſſée dans un petit reliquaire d'or, enfermée dans un coffre couvert auſſi d'or; une autre portion du bois de la vraye croix, que la Sainte avoit coûtume de porter ſur elle; ſa coupe qui eſt fort grande & fort haute, & ſon chef magnifiquement enchâſſé. L'égliſe d'aujourd'huy faite en forme de croix, eſt, à ce que l'on prétend, du temps de l'empereur Charlema-

gne. Elle eſt aſſez belle ; les voutes ſont en forme de berceau, les piliers ronds & délicats , la nef ſert de chœur aux religieuſes, qui ont à chaque ſiege un tableau de Flandre peint ſur le bronze, que le prince d'Orange envoya à Madame de Naſſau ſa ſœur qui en étoit abbeſſe. Tous ces tableaux ſont des pieces achevées qui n'ont pas de prix. Le retable de l'autel orné de pluſieurs figures de vermeil doré a coûté ſeize mille livres ; c'eſt à ce que je crois l'ouvrage de la pieté de Madame d'Albret abbeſſe de ſainte Croix.

Les religieuſes de ſainte Croix étoient anciennement dirigées par des Benedictins, qui avoient la garde des reliques de ſainte Radegonde, & qui s'étant ſeculariſez, formerent une collegiale aſſez conſiderable de chanoines, & ſecoüerent entierement le joug de l'abbeſſe. On voit encore des reſtes de leurs lieux reguliers, du cloître, du chapitre & du dortoir, ſur la porte duquel on lit cette inſcription.

Q ES PCIARA DES NOS XPE GVBERNA.....
BVS.OMBVS INTRO IACENTIBVS ESTO LVCERNA

Le tombeau de la Sainte eſt dans une crypte ſouterraine derriere l'autel qui luy eſt conſacré. Les heretiques l'ouvrirent, & en tirerent ſes ſacrées reliques, qu'ils jetterent dans le feu, ſans reſpecter ſa qualité de reine. A côté de ce tombeau eſt celuy de ſainte Agnés abbeſſe de ſainte Croix , & de ſainte Diſciole. Dans l'égliſe de ſainte Radegonde , aſſez recente, excepté le ſanctuaire qui eſt plus ancien , il y a quelques tombeaux des prieurs de cette collegiale , qui ſont repreſentez avec leurs aumuſſes ſur la tête.

L'égliſe de l'abbaye de la Trinité eſt belle & ancienne. Dans le chœur des religieuſes, il y a un ſaint Sepulcre de Notre-Seigneur, dont toutes les figures ſont des pieces achevées. Le portrait du cardinal d'Amboiſe qui eſt tout proche, eſt quelque choſe de beau. Les figures du retable de la chapelle des infirmes ſont d'un bon goût ; on diroit qu'il ne leur manque que la parole. Les cellules des religieuſes ſont d'une propreté extraordinaire ; on ſe mireroit dans le pavé ; leurs couches ſont fort baſſes, fort étroites & fort dures ; la pauvreté auſſi-bien que la propreté regne dans leurs meubles ; mais

la vertu & la regularité de ces excellentes religieuses surpassent tout ce qui se peut dire. Elles étoient 58 presque toutes filles de qualité & d'esprit, qui au milieu des austeritez d'une vie tres-penitente faisoient paroître une joye, qui ne peut être qu'un fruit du saint Esprit; elles ressembloient plutôt à des anges qu'à des creatures terrestres.

Ce fut-là que j'appris que l'abbaye de saint Pierre de Lyon étant vacante, le roy l'avoit offerte à Madame de Villeroy religieuse du Calvaire du Marais à Paris, & que cette religieuse plus illustre par sa vertu que par sa naissance, preferant la croix à une croce de cette consequence, remercia sa majesté de l'honneur qu'elle vouloit luy faire.

L'église de Notre-Dame la Grande paroît d'une grande antiquité. La premiere dignité de cette collegiale porte la qualité d'abbé, ce qui fait voir que c'étoit autrefois un monastere qui a été secularisé, comme plusieurs autres de la ville de Poitiers. Avant que d'aller plus loin j'eus la curiosité de voir aux Cordeliers le tombeau de Gautier évêque de Poitiers, qui avoit été religieux de l'ordre de saint François avant son épiscopat, & que le pape Clement V. avoit injustement deposé, & relegué dans son cloître. J'y fus exprés, & je trouvai que les cordeliers en avoient fait leur grand autel, & qu'ils celebroient les divins mysteres sur la pierre qui couvroit son corps.

Je partis de Poitiers le 10 juillet, & j'allai au monastere de Noaillier celebrer la fête de nôtre bienheureux pere saint Benoist avec nos confreres. Cette abbaye est fort ancienne, & a conservé un grand nombre de ses premieres chartes. L'église est consacrée à saint Junien abbé de Mairé, dont le sepulcre de pierre est derriere le grand autel. Tous les cloîtres sont remplis de tombeaux élevez. On croit que ce sont des seigneurs de Mortmare, qui avoient anciennement leur sepulture à Noaillier; d'autres disent que ce sont des seigneurs de Lusignan; enfin d'autres estiment que ce sont des seigneurs François tuez à la bataille de Poitiers, qui se donna à une lieuë du monastere, bataille si funeste à la France, dans laquelle le roy Jean fut fait prisonnier.

Noaillier.

Le 13 Juillet je fus à Ligugé, le premier monastere de France, d'où saint Martin fut tiré pour être consacré archevêque de Tours, & dont les Jesuites de Poitiers sont en possession.

Ligugé.

J'y trouvai deux freres coadjuteurs, qui en font valoir les biens, & qui me firent de grandes instances pour m'arrêter à dîner. Ils me permirent de dire la sainte Messe dans le lieu même où saint Martin resuscita le catecumene dont Sulpice Severe parle dans sa vie. De-là je fus dîner à l'abbaye de Fontaine le Comte, de l'ordre des chanoines reguliers de saint Augustin. Le prieur m'y reçut avec beaucoup de bonté, & me communiqua de bonne grace la fondation du monastere que le pere du Poirier, frere de Monsieur du Poirier medecin à Tours me dicta. Comme je n'étois qu'à une lieuë de l'abbaye de Bonnevaux de l'ordre de Cîteaux, j'y allai le même jour; un religieux voulut bien venir avec moy pour me mettre dans le chemin. Il fit cela avec affection, & vint avec moy un quart de lieuë; mais toute sa bonne volonté se termina à m'égarer. Je ne laissai pas d'arriver à Bonnevaux d'assez bonne heure. Je n'y trouvai aucun religieux; le prieur étoit allé à l'élection de l'abbé de Pontigny, le procureur à Poitiers pour les affaires de sa maison, & le troisiéme étoit aussi sorti pour des raisons que je ne sçai point. Je l'attendis jusqu'à huit heures du soir, mais je ne pus le voir que le lendemain matin. Comme il me dit de bonne foy qu'ils n'avoient que peu de titres, & qu'il n'en avoit pas la clef, je pris le parti d'aller à l'abbaye du Pin qui n'est qu'à deux lieuës de-là, dans l'intention de revenir. Il me donna un guide pour me conduire, qui me fit grand plaisir; car le chemin est fort difficile. L'abbaye du Pin est d'une propreté admirable, & qui fait juger que la pureté de l'ame des religieux qui l'habitent est encore plus grande. Elle est conduite par un abbé regulier de l'étroite observance de l'ordre de Cîteaux. Il n'y avoit pas long-temps que le dernier étoit mort, & le roy en avoit nommé un nouveau, qui n'étoit pas encore arrivé; ce qui fut cause que je ne pus voir quelques manuscrits qui étoient dans la chambre de l'abbé; mais je vis la bibliotheque & les archives dans lesquelles je trouvai la fondation de l'abbaye de Bonnevaux: cela m'exempta d'y retourner. Je passai toute la matinée du dimanche avec les religieux, qui m'édifierent beaucoup par leur modestie & par leur regularité, & je partis aprésdîné pour me rendre à l'abbaye de Valence de l'ordre de Cîteaux.

Le Pin.

Valence.

Cette abbaye fut fondée l'an 1225 par Hugues de Lusignan; elle est située proche d'une petite ville, qui étoit autrefois

toute huguenote. Il paroît par la grandeur de l'église & par les anciens lieux reguliers,qui subsistent encore aujourd'hui, que c'étoit autrefois une abbaye fameuse; mais les ravages qu'y ont fait les heretiques, joints aux commandes, l'ont reduite à present à quatre religieux. On dit que Calvin prêcha dans l'église.

S. Mexent. L'abbaye de saint Mexent, qui n'est qu'à cinq ou six lieuës de là, est sans contestation une des plus illustres du Poitou, & peut-être la plus noble. Elle éprouva comme beaucoup d'autres la fureur des heretiques, qui ruinerent de fond en comble l'église. Le malheur qu'elle eut d'avoir un abbé heretique, ne contribua pas peu à sa perte; mais ce malheureux eut aprés sa mort le sort que meritoit sa méchante vie; car ayant été apporté dans un cercueil de plomb au chapitre, les soldats qui ne sçavoient point qui c'étoit, ayant besoin de plomb pour faire des balles de mousquet, briserent le cercueil, & les chiens mangerent ce maudit cadavre, & traînerent les ossemens dans les ruës. Nos peres ayant mis la reforme à saint Mexent, se sont efforcez de luy rendre son premier lustre, & sur les fondemens de l'ancienne église en ont bâti une nouvelle, qui par sa grandeur, sa délicatesse & ses ornemens, fait l'admiration du pays. Lorsqu'on la bâtit, on trouva sous les ruines de l'ancienne des hommes armez tout de bout avec leurs hallebardes. On croit que c'étoient des soldats heretiques, qui assistoient à la démolition de cet auguste temple, & qui avoient été preposés pour empêcher les catholiques de s'opposer à leur pernicieux dessein, lesquels furent ensevelis sous les ruines de ce saint édifice.

Celles. De saint Mexent je fus à l'abbaye des Chastelliers de l'ordre de Cîteaux, & ensuite à celle de Celles de l'ordre des chanoines reguliers de saint Augustin. Le prieur qui est aussi curé de la paroisse est un fort honneste homme; l'abbaye luy est redevable de ses bâtimens superbes, & l'église de ses ornemens. Lorsque je pris congé de luy pour aller à l'abbaye des Alleurs, il me conseilla de passer à Puis-Berlam pour y voir Monsieur l'abbé de Chabrignac religieux des Alleux & directeur des religieuses de Puis-Berlam. Il me retint là & m'obligea d'y coucher. Il m'apprit que cette maison avoit été fondée par une personne de qualité, qui ayant été auparavant de la religion prétenduë reformée, & s'étant convertie, pour donner à Dieu des marques de sa reconnoissance,

avoit bâti cette maiſon ſur ſon fonds, & y avoit conſacré à Dieu ſa propre fille. Il me fit voir quelques titres des Alleux, & me donna un guide qui m'y conduiſit le lendemain.

Lorſque j'y fus arrivé, j'y trouvai la place d'une abbaye; mais je n'y trouvai plus de monaſtere. Les mazures qui reſtent font voir que la maiſon étoit autrefois aſſez belle. Elle fut fondée au commencement du douziéme ſiecle par ſaint Geraud, & donna à l'égliſe de Poitiers l'illuſtre évêque Grimoaldus, qui gouverna ſaintement ce dioceſe avant Gilbert de la Porrée. Je demandai d'entrer dans l'égliſe, mais le prieur n'oſa pas me l'ouvrir, apparemment pour ne point bleſſer mes yeux de ce qu'ils y auroient vû. Il me mena en ſa maiſon, me fit voir ce qu'il avoit de titres, me donna à dîné, & vint me reconduire. C'étoit un homme d'eſprit & ſçavant. J'allai coucher le même jour à l'abbaye de Nanteuil, fondée à ce qu'on prétend du temps de l'empereur Charlemagne. C'eſt une maiſon d'anciens Benedictins de la congregation des Exempts; les religieux ont chacun leur appartemens ſeparez, mais ils mangent en commun. Il paroît par les mazures des lieux reguliers, que ce monaſtere étoit autrefois aſſez conſiderable. Le prieur qui me reçut paroît fort honnête homme; il m'ouvrit de bonne grace les archives, & travailla avec moy toute la journée à chercher dans leurs titres la liſte de leurs abbez.

L'abbaye de Charroux qui n'eſt qu'à trois lieuës de-là, doit paſſer pour une des plus fameuſes du dioceſe. Elle eſt redevable de ſa fondation à Roger comte d'Aquitaine, qui y mit d'abord douze religieux ſous la conduite de l'abbé Dominique vers l'an 770. L'égliſe étoit en ſon temps une des plus belles du royaume; le portique étoit magnifique & orné de figures; on deſcendoit dans la nef, qui étoit fort longue, par pluſieurs degrez; de la nef on montoit dans le chœur par cinq ou ſix marches, & du chœur au ſanctuaire par dix ou douze. Au deſſus de l'autel placé au milieu d'une rotonde de trois rangs de piliers, s'élevoit un dôme fait en forme de thiarre d'une hauteur prodigieuſe, dont la fleche auſſi-bien que la nef a été renverſée. L'autel fait en forme de coffre avoit été conſacré par le pape Urbain II. La pierre ſuperieure d'environ ſept pieds de long & cinq ou ſix de large, étoit poſée ſur quatre grandes pierres qui formoient

Charroux.

le coffre. Celle de derriere étoit ouverte afin qu'on pût entrer dans l'autel, & y ſerrer les ſaintes reliques. Ce précieux monument a été briſé il n'y a pas long-temps par la ſimplicité d'un prieur, qui prit ces grandes pierres pour ſervir de pavé à l'égliſe; on les y voit encore toutes entieres, & aujourd'hui les peuples marchent ſur cette table ſacrée, ſur laquelle le ſouverain pontife a immolé la victime qui donne la vie aux hommes. Deſſous le grand autel eſt l'autel des miracles, ainſi appellé à cauſe des merveilles que Dieu y opere tous les jours. On me fit voir un eccleſiaſtique, qui y avoit été gueri d'une paralyſie. Cet autel eſt environné de ſix petits piliers, qui ſoutiennent toute la maſſe de ce prodigieux dôme. On ne peut voir les ruines d'un ſi bel édifice, & la negligence qu'on a à conſerver ce qui en reſte, ſans être touché d'une vive douleur. Je paſſai toute la journée dans le monaſtere à travailler, & aprés ſoupé deux religieux me menerent promener dans le jardin. Ils me demanderent ce que je penſois de leur état, & ſi je les croyois en ſureté de conſcience. Je leur répondis que pourvû qu'ils gardaſſent l'eſſentiel de leur état, qui conſiſte en l'obſervance des vœux, ils étoient en ſureté; mais que s'ils avoient chacun leur penſion, & qu'ils en diſpoſaſſent à leur volonté, ils étoient bien dignes de compaſſion. Ils me dirent que leur prieur leur permettoit de faire ce qu'ils faiſoient, & qu'en leur particulier ils étoient prêts de mettre en commun tout ce qu'ils avoient. Je leur dis que j'avois lû les ſtatuts de leur congregation des Exempts, & que pourvû qu'ils les gardaſſent, on ne pouvoit trouver à redire à leur conduite, ils m'avoüerent qu'ils ne les avoient jamais lûs. Ils me preſſerent aſſez de reſter encore avec eux; mais le lendemain j'allai dîner à la Reaux, abbaye de chanoines reguliers de ſaint Auguſtin. Les religieux m'y firent un grand accueil, & pendant que je travaillai toute la journée avec le procureur dans le chartrier, ils allerent à la pêche pour me regaler à ſouper. De là je retournai à ſaint Savin, d'où j'entrai dans le dioceſe de Bourges.

Foncombaud. La premiere abbaye que je rencontrai ſur ma route, fut celle de Foncombaud. Elle doit ſon origine au bienheureux Pierre de l'Etoile, qui s'étant retiré dans une caverne ſur le bord de la Creuſe, y aſſembla quelques diſciples, auſquels il bâtit une chapelle ſous l'invocation de ſaint Julien évêque du Mans. Le nombre de ſes diſciples s'étant conſiderablement augmenté,

augmenté, il passa de l'autre côté de la riviere, & y bâtit un monastere qui subsiste encore aujourd'hui. On voit la chapelle & les grotes des premiers religieux du bienheureux Pierre; & il n'y a pas long-temps qu'un saint hermite s'y étant retiré, y vécut pendant quelque temps dans une grande penitence, & ne quitta la place que pour éviter les visites que sa vertu luy attiroit. La curiosité que j'eus de voir ce précieux monument de la retraite des premiers religieux de Fontcombaud, me porta à passer la riviere; & comme je marchois sur le glacis, mon pied glissa & je tombai dans l'eau. J'en fus quitte, pour faire secher nos habits & quelques papiers au soleil qui étoit assez ardent; & la consolation que j'eus à voir ces affreuses retraites des saints, récompensa au double l'accident qui m'étoit arrivé.

Les abbez confidenciaires s'étant emparez des biens & des titres de l'abbaye, me mirent dans l'impuissance de faire une suite exacte & entiere des abbez. Le roy desirant la rétablir, la donna en regle au pere Anselme de Mornay de l'ordre de saint Augustin, qui en prit possession l'an 1657. Mais il ne fit gueres mieux que ses predecesseurs. Dieu avoit reservé le rétablissement de cette maison à un bon frere Recolet. Celuy-cy ayant eu l'ambition d'être prêtre, & ses superieurs luy en ayant refusé la permission, il alla à Rome, où il se mit sous la protection d'un cardinal, qui le fit passer dans l'ordre de saint Benoist, & luy facilita par cette translation le moyen d'être prêtre. Aprés cela il desira rentrer dans son premier ordre; mais ses superieurs n'ayant point voulu de luy, il revint en France, & se retira à Foncombaud. Ayant été ensuite élû prieur par ses freres, comme il avoit de la tête & quelques principes de regularité, il leur ôta à tous leur peculium, fit mettre en commun le revenu des offices claustraux, leur prescrivit quelques exercices communs, & au lieu de deux ou trois religieux, qui à peine pouvoient vivre, il en reçut au moins dix, qui ne manquent de rien; il rebâtit l'église, fit l'autel & les chaires du chœur; mit les lieux reguliers en état, & enfin ferma l'enclos & le monastere de bonnes & grandes murailles. Ces religieux font tres-bien l'office, vivent avec édification, sont en bonne odeur dans tout le pays; & il seroit à souhaiter que tous les anciens religieux, qui n'ont point reçu la reforme, les imitassent.

De Fontcombault je fus à saint Cyran. Tous les religieux *S. Cyran.*

accusez de Jansenisme avoient été exilez, & l'on avoit mis en leur place deux religieux de deux grandes congregations, dont l'un avoit été sententié, & l'autre étoit passé *ad laxiora.* Ils avoient avec eux un Augustin, qui les aidoit à faire l'office. Je ne dis pas icy ce que le public pensoit de ces nouveaux habitans, qui remplissoient la place de ces religieux qui l'avoient édifié jusqu'à l'admiration. Etant à saint Sulpice de Bourges, j'y trouvai un de ces exilez, & un jour que j'étois seul avec luy, je luy demandai pourquoi il étoit Janseniste? il me répondit avec une grande simplicité qu'il ne pouvoit faire autrement. Comment, luy dis-je, tout surpris de cette réponse, qu'est-ce donc qu'être Janseniste? c'est, me dit-il avec la même simplicité, être bon religieux & bien garder sa regle. Mais croyez vous, luy dis-je, tout ce que croit l'Eglise catholique, apostolique & Romaine? Ouy par la grace de Dieu, me répondit il? Je luy demandai ensuite d'où vient qu'il ne vouloit pas signer le formulaire, & il me dit qu'on n'avoit jamais exigé cela de luy, & qu'il étoit tout disposé à le signer si son archevêque luy commandoit. Je ne voulus pas approfondir davantage le crime de ce pauvre religieux, ny celuy de ses confreres, dont aucun n'avoit étudié en theologie, & dont un seul sçavoit un peu de latin.

Je ne demeurai à saint Cyran que fort peu de temps, & le dimanche trentiéme de juillet aprésdîné j'en partis pour aller à saint Genoust petite abbaye d'anciens Benedictins, qui vivent chacun en leur particulier dans une grande pauvreté. Il leur seroit pourtant aisé de s'en défendre, s'ils vouloient mettre en commun leurs revenus, & ne faire qu'une table. Les religieux que j'y trouvai, me témoignerent assez de bonté; mais le receveur de l'abbé ne voulut jamais m'ouvrir le chartrier. Je vis les titres des religieux, & aprésdîné je fus à l'abbaye de Miserai, qui depuis peu d'années a embrassé la reforme des chanoines reguliers de Bocachard. Le souprieur en l'absence du prieur me reçut avec bien de la charité. Aprés que je luy eus exposé le sujet de mon voyage, il me demanda si dans le *Gallia Christiana* nous mettrions que les églises cathedrales avoient été regulieres; je luy répondis qu'on le diroit de celles qui l'avoient été, comme de celles de Sées & d'Uzez. Il me demanda si l'on en diroit autant de l'église de Roüen. Je luy répondis que je doutois fort que

S. Genoust

Miserai.

les chanoines de Roüen voulussent reconnoître que leur église ait été jamais reguliere. Il m'avança une raison pour le prouver ; mais elle étoit si pitoyable, qu'un enfant l'auroit rejettée. Ce bon religieux étoit fort plein de la prétenduë antiquité & dilatation de son ordre, il s'avança jusqu'à me dire qu'il y avoit eu des chanoines reguliers à Cantorberie. Je luy dis que les moines auroient peine à luy passer cela ; mais il me repliqua qu'il étoit facile de les accorder, en avoüant qu'il y avoit eu des moines & des chanoines reguliers tout ensemble. Je le laissai dans son opinion, & je ne voulus point contester. L'heure de vêpres étant arrivée, je fus bien aise d'y assister. Ils les disent à cinq heures, & psalmodient seulement, mais avec de grandes pauses entre les versets & la mediation des versets, qui surprennent ceux qui n'y sont pas accoûtumez. Les vêpres sont suivies d'une meditation, & la meditation du soupé. Je mangeai avec eux au refectoire ; les pensionnaires y mangent aussi. On y fit la lecture d'un livre françois sur les devoirs des religieux, qui me parut excellent. Je crus d'abord que c'étoit un ouvrage de monsieur l'abbé de la Trappe ; mais ils m'assûrerent qu'il avoit pour auteur monsieur leur reformateur ; & effectivement aprés y avoir fait quelque reflexion, je reconnus qu'il avoit été fait proprement pour des chanoines reguliers ; mais si on le rendoit public, il seroit utile à tout le monde.

Le lendemain je fus dire la messe à l'abbaye du Landay, où je travaillai ensuite à rectifier la liste des abbez jusqu'à trois heures aprés midy que je montai à cheval pour aller à Barzelle. Mais à peine eus-je fait une lieuë, qu'il survint un orage furieux, qui me perça entierement, & notre manteau en étoit si pesant, qu'à peine le pouvois-je porter. J'y demeurai le jour suivant tout entier. J'y visitai les chartes & les manuscrits, parmi lesquels je trouvai quelques traitez de saint Ephrem, saint Augustin sur saint Jean, les conferences de Cassien, saint Prosper de la vie contemplative, ou plutôt Julien Pomere, saint Isidore sur le Pentateuque, les glosses de Remi sur le vieux testament, les sermons de l'abbé Guerric, le maistre des sentences, le livre des anciens Us & des anciens statuts de Cîteaux, quelques traitez de Gilbert diacre d'Auxerre, les vers de Pierre de Beaugency sur le decret, un traité d'Odon moine de Cantorbie sur l'assomption de la Vierge, les sentences de Gautier sur l'Apocalypse, Landay & Barzelle.

Etienne archevêque de Cantorbie & cardinal sur le Pentateuque, quelques ouvrages de saint Anselme, & plusieurs de saint Bernard, dont je trouvai cet épitaphe dans un manuscrit :

Ecce latet Claræ vallis clarissimus abbas,
Qui summis summus, qui sibi parvus erat,
Relligionis apex, lux mundi, laus monachorum,
Flos cleri, legis sanctio, juris amor.
Instructus, velox, sublimis, pauper, abundans,
Artibus, ingenio, sanguine, veste, bonis.
Dura, malum, cunctos, tulit, horruit, ædificavit,
Vana, Deum, requiem, sprevit, amavit, habet.

Dans l'église on voit proche de l'autel un tombeau d'un seigneur de Beauregard, qui contribua à la rebâtir lorsqu'elle fut brûlée par les Anglois.

Je partis de Barzelle de grand matin. & je fus dire la sainte messe à la Celle en Berri. C'est une ancienne abbaye qui dans son origine a été possedée par des moines. Saint Eucise & saint Severin en ont été abbez. Ayant été depuis détruite, elle fut rebâtie, & donnée dans le douziéme siecle aux chanoines reguliers, qui dés ce temps-là voulurent se donner à l'abbaye de Marmoutier. L'an 1607 l'abbaye étant vacante par la mort du dernier abbé, Henri IV. consentit qu'elle fût unie à la congregation de saint Victor de Paris; que les abbez fussent électifs tous les six ans; que les manses abbatiales & conventuelles fussent confonduës, & les benefices dépendans de l'abbaye supprimez. Mais cela n'ayant pas réüssi, monsieur de Bethune fit tomber l'abbaye aux peres Feuillens, qui en prirent possession le 3 Octobre 1613 en consequence des bulles du pape Paul V. de l'an 1612. Le R. P. abbé m'y reçut avec toutes les démonstrations d'amitié possibles. Il envoya querir notre cheval que j'avois mis dans une hôtellerie de la ville, & me retint chez eux. J'emploiai toute la journée à visiter le chartrier, qu'il m'ouvrit avec la même bonté. J'eus une consolation particuliere de voir dans une crypte souterraine les reliques de saint Eucise & de saint Severin. On dit que le chef de saint Eusice fut jetté dans un lieu commun par les heretiques, & qu'ayant été trouvé plusieurs années aprés, les chirurgiens aprés l'avoir

La Celle.

comparé avec les autres ossemens, assûrerent que c'étoit son chef, neanmoins les Feuillans n'oserent pas l'exposer à la veneration publique.

De-là je fus à l'abbaye d'Olivet, où je ne pus rien voir à cause de l'absence du prieur. Je remaquai dans l'église que le saint Sacrement est conservé sur l'autel dans une espece de tour de bois, qui s'ouvre par derriere, & à laquelle on monte par un degré. De l'abbaye d'Olivet je fus coucher à celle de la Vernuce, qui est de la reforme des chanoines reguliers de Bocachard. Olivet, la Vernuce.

L'abbaye de Vierzon, qui n'est qu'à six petites lieuës de là, n'étoit dans son origine qu'un prieuré dépendant de l'abbaye de Deuvres fondée dans le neuviéme siecle par saint Rodulfe archevêque de Bourges. L'abbaye de Deuvres étant exposée aux incursions, fut transferée dans le prieuré, (qui est situé sur le bord de la riviere d'Eure,) avec les reliques de sainte Perpetuë, dont le chef est dans un beau buste d'argent, que la ville de Vierzon fit faire l'an 1631. en action de graces d'avoir été délivrée de la peste par son intercession. On garde encore dans le même lieu les reliques de saint Optat évêque, & de saint Bizanze avec une grande croix couverte de lames d'or, & ornée de pierres précieuses. Ces reliques sont à Vierzon dés le commencement de sa fondation, ou du moins peu aprés. On prétend que celles de saint Optat sont de l'évêque d'Auxerre; neanmoins nos confreres de saint Germain d'Auxerre s'en croyent encore en possession; peut-être sont-elles de saint Optat évêque d'Afrique, & qu'elles ont été transferées en France avec celles de sainte Perpetuë & de sainte Felicité, dont saint Rodulfe archevêque de Bourges enrichit les abbayes de Beaulieu & de Deuvres qu'il avoit fondées. Vierzon.

Je demeurai deux jours à Vierzon, & de-là je fus à Massai & ensuite à Issoudun. L'abbaye d'Issoudun est la premiere église de la ville. Elle est située dans le château, & l'abbé est Doyen né du chapitre de saint Denis. Elle possede les sacrées reliques des saints Talaise & Baye, qui depuis environ vingt ans sont en singuliere veneration dans tout le pays, aprés qu'un enfant impotent eut été gueri par leur intercession, & que cette guerison eut été suivie de plusieurs autres miracles. Elle possede encore les reliques de sainte Brigide & de saint Patrice, qui sont dans un sepulcre Issoudun.

de pierre derriere l'autel de sainte Brigide. Elle avoit aussi celles de saint Paterne êvêque de Vennes; mais elles ont été transferées dans un prieuré de l'abbaye. Jeanne de Luxembourg reine de France & de Navarre est enterrée dans cette église, comme nous l'apprenons de ces paroles du necrologe au 4 d'avril. *En* 1480 *en ce present jour trépassa tres haute & puissante princesse Madame Anne de Savoye, femme de tres-haut & puissant prince Monsieur Frederic d'Arragon prince de Tarente & seigneur d'Issoudun, laquelle trépassa en l'hôtel de Pauldy, & fut son cœur & ses entrailles enterrées au charnier royal, où est enterrée feu Madame Jeanne de Luxembourg jadis reine de France & de Navarre avec son petit enfant, dont elle mourut: lequel est devant le degré du chœur où est l'angelot de cuivre, & son corps mis en cercueil de plomb en la chapelle de saint André au côté du grand autel.* Monsieur Fouchet dernier abbé regulier qui mourut l'an 1674 n'a eu que deux successeurs qui n'avoient pû encore obtenir de bulles, parce qu'ils n'étoient point religieux. Literius qui en étoit abbé en 1066, étoit archidiacre de Bourges.

La Prée.

L'abbaye de la Prée de l'ordre de Cîteaux à deux ou trois lieuës de là, eut pour fondateur Raoul seigneur d'Issoudun & de Mareüil. Il paroît par les lieux reguliers qui restent, que ce monastere, où il n'y a aujourd'hui que cinq ou six religieux, étoit autrefois considerable. L'église, le chapitre, les cloîtres & le refectoire sont voutez & tres-beaux. Le refectoire grand, large & élevé, contenoit un grand nombre de religieux. On voit dans l'église du côté de l'évangile un sepulcre de pierre élevé sur six petites colomnes, dans lequel sont les reliques de sainte Fauste & de saint Evilasius. On trouve un reglement du chapitre general de Cîteaux de l'an 1240 qui permet aux religieux de la Prée de faire tous les jours memoire de ces Saints à Laudes, à Vêpres & à la Messe. Le Cardinal de Prie, qui étoit aussi abbé commendataire de la Prée, voulut être enterré aux pieds de sainte Fauste. On y lit encore son épitaphe qui est conçûë en ces termes : *Hic jacet, heu mortales! eminentissimus ac reverendissimus D. D. Renatus de Prie, filius Antonii baronis de Prie, Domini de Busançois, & Magdalenæ d'Amboise, S. R. E. Cardinalis titulo sanctæ Sabinæ, episcopus Bajocensis ac Lemovicensis, abbas sanctæ Mariæ de Pratea, ab humanis discedens animam Deo optimo maximo tradidit, suumque cadaver jussit humiliter recondi*

juxta sanctam Faustam. Obiit v. idus septembris anno 1519. Dans la croisée est le tombeau du seigneur Gaucher de Passac,& & dans le collateral on voit une representation de celui de Notre-Seigneur, dans lequel il y a un Christ étendu dans un sepulcre de pierre, dont la figure est tres-belle. Je crois que c'est à la Prée, où j'ai vû dans le chœur un livre de chant manuscrit, à la tête duquel est le livre que saint Bernard a composé *de cantu*, que le Cardinal Bona envoya au Pere Mabillon qui le premier l'a fait imprimer avec les autres ouvrages de ce Pere.

J'arrivai le 12 d'Aoust à Bourges, où le R. P. abbé de saint Sulpice avoit disposé tout le monde à me bien recevoir. J'y reçus effectivement toutes les honnêtetez qu'on pouvoit souhaiter, de monseigneur l'archevêque, de messieurs du chapitre de saint Etienne, de monsieur le tresorier & de tous les chanoines de la sainte Chapelle, de messieurs les prieurs de saint Ursin, de saint Oustril du château, de Notre-Dame de Sales, de saint Pierre Puillier, & de toutes les communautez de la ville. Le jour de l'Assomption j'assistai à la procession generale, qui se fait tous les ans pour le vœu du roy Loüis XIII. Comme nous arrivâmes de bonne heure à la cathedrale, j'eus le temps d'y entendre les vêpres entieres. Tous les chanoines étoient revêtus en chappes, le doyen y occupoit la premiere chaire dans le fond du chœur, le grand archidiacre la premiere du côté de l'évangile, le chancelier la premiere de l'autre bout du côté de l'épître. Le chantre accompagné de ses deux souchantres étoit assis sur un banc au milieu du chœur. Les cinq pseaumes furent chantez sous une seule antienne; le premier en musique, le second & le quatriéme en plain chant, le troisiéme & le cinquiéme en faubourdon. Aprés le capitule deux chanoines furent chanter au jubé le verset du répons, & ensuite se joignirent aux trois chantres. On chanta le *Magnificat* en musique. Deux chanoines precedez de deux enfans de chœur avec leurs chandeliers, & d'un coutre ou sacristain en surpelis, qui portoit un grand cierge de six ou sept pieds, firent l'encensement des autels. Ils encenserent ensuite le doyen, le le chantre, le grand archidiacre, le chancelier. Aprés quoy deux enfans de chœur encenserent le chœur haut & bas, & le coutre déposa son grand cierge auprés l'aigle, où le celebrant fut dire les oraisons. C'est la coûtume de l'église de

Bourges.

Bourges, de preſenter une bougie allumée au celebrant lorſqu'il dit les oraiſons ; & quand c'eſt l'archevêque qui les dit, on lui en preſente deux. Aprés les vêpres les chanoines firent une ſtation, & en revenant chanterent complies. Le chantre monta aux hautes chaires avec ſon bâton, & occupa la premiere place du côté de l'épître. Les complies furent ſuivies de la proceſſion generale.

L'égliſe de Bourges eſt ſans contredit une des plus belles du royaume. Elle n'a point de croiſée ; mais ſi c'eſt là un défaut, elle récompenſe ce défaut par ſa longueur, ſa largeur, ſon élevation, ſa délicateſſe & ſes doubles collateraux. Il y a deſſous ce vaſte édifice une égliſe ſouterraine ; mais qui ne va que juſqu'au jubé. Dans le fond de cette égliſe il y a un autel, où l'on dit le ſamedy ſaint deux meſſes, l'une de Notre-Dame de Pitié, & l'autre du bon Larron. Devant cet autel on voit le lieu de la ſepulture de meſſieurs de la Chaſtre, & vis-à-vis un tombeau de Notre-Seigneur dont les figures ſont ineſtimables. On eſt ſurpris que les Huguenots ne les ayent pas briſées. Ce monument eſt un effet de la pieté de Jacques du Breuil chanoine de Bourges, qui y eſt repreſenté, & qui penſa être archevêque, lorſque le cardinal de Tournon fut élu. La grande tour eſt l'ouvrage d'Antoine Boyer. On dit de cet archevêque qu'un jour tous les chanoines ayant dit la meſſe ou déjeuné, l'archevêque fut obligé de dire la grande meſſe, & qu'afin que cela n'arrivât plus, il fonda une meſſe qui ſe diroit tous les jours aprés la communion de la grande meſſe.

Les Diptyques de l'égliſe de Bourges ſont peut-être la piece la plus curieuſe du treſor de la cathedrale. Ce ſont des tablettes d'yvoire ſur leſquelles étoient écrits les noms des archevêques, & que l'on expoſoit ſur l'autel durant la meſſe, afin que le prêtre diſant le canon pût reciter les noms des archevêques. Lorſque ces tablettes ont été remplies, on les a copiées ſur des feüilles de parchemin, que l'on a inſerées dans ces tablettes, qu'on appelle communément le livre d'yvoire. Elles m'ont paru ſi anciennes, que j'ai cru les devoir graver icy.

Dans

Part. I. P. 25.


FL·ANASTASIVS·PAVLVS·PROBVS
SABINIAN·POMPEIVS·ANASTASIVS


VIR INL·COM·DOMESTIC·EQVIT·
ET CONS·ORDIN·

Il y a dans la bibliotheque de la cathedrale, des livres imprimez & des manuscrits. Parmi les manuscrits les principaux sont une belle bible en deux gros volumes, saint Augustin sur les pseaumes, saint Isidore du souverain bien, le livre d'Alcuin adressé au comte Gui, la vie de saint Guillaume duc de Gellone, un ancien missel qui commence par l'antienne *Gregorius præsul*, plusieurs traitez de saint Thomas, & entr'autres un petit traité des sorts, les constitutions de Simon legat du saint siege, Hugues de saint Victor sur les pseaumes, les commentaires de Gautier évêque de Maguelone sur les pseaumes, un vieux glossaire d'environ cinq cens ans, que l'auteur avoit composé pour ses fils.

Le palais archiepiscopal est un édifice superbe & digne de la magnificence d'un archevêque qui prend la qualité de patriarche. Les beaux tableaux d'Italie que Monseigneur de Gevres y a mis en grand nombre, sont d'un prix inestimable. Le seminaire qui est tout proche, est le plus magnifique qui soit dans le royaume ; mais ce n'est qu'un édifice commencé, & il n'y a gueres d'apparence qu'on en voye jamais la fin. L'église de Monstier-moyen, qui est à present celle du seminaire, est fort ancienne.

Aprés la cathedrale, la sainte Chapelle tient le premier rang dans la ville de Bourges. Le vaisseau en est d'une beauté & d'une délicatesse admirable ; & je ne sçai si on peut voir un édifice plus beau. Le tableau de Charles VII. qui est dans le chœur est d'un grand prix. Le tombeau de marbre du duc Jean ne se peut assez estimer, les figures qui sont autour sont des pieces achevées. On voit la chapelle, où ce prince entendoit la messe, dans laquelle il y a une cheminée où l'on faisoit du feu en hyver. Voila jusqu'où les princes portent leur délicatesse ; mais il est fort à craindre que ce feu ne fit geler sa devotion. Le tresor est tres-riche. On y conserve un grand nombre de vases de cristal de roche ; un calice d'or émaillé tres bien travaillé ; une croix ornée d'une infinité d'agathes, & de pierres précieuses, dont le crucifix est d'or, & dans laquelle il y a du bois de la vraye croix ; une couronne dans laquelle est enchâssée une épine de celle de Notre-Seigneur ; & enfin une belle châsse d'argent, dans laquelle sont trois corps des saints Innocens. Les ornemens de la sacristie sont les plus beaux & les plus riches que j'aye jamais vû ; la matiere, le travail & la quantité surpassent

l'imagination. On n'y voit que des chasubles, des tuniques, des chappes de drap d'or avec des figures au naturel, dont le travail ne peut être assez estimé. Il y a sur tout une chasuble toute converte de perles. Je vis aussi dans la sacristie un tres beau pontifical écrit sur du velin avec des mignatures d'un grand prix.

Il y avoit autrefois une riche bibliotheque à la sainte Chapelle; & afin que les livres n'en fussent point distraits, les souverains pontifes avoient excommunié tous ceux qui en transporteroient. C'est pourquoy le cardinal d'Amboise legat du saint Siege, ayant besoin des commentaires de saint Hilaire sur les pseaumes, se servit de toute son autorité pour les avoir, encore fallut-il absoudre les chanoines des censures, qu'ils pourroient avoir encouruës pour les luy avoir prétez. C'est ce que nous apprenons de la lettre suivante de ce cardinal, que j'ay copiée sur l'original.

GEORGIUS *de Ambasia, tituli sancti Sixti presbyter cardinalis Rothomagensis, apostolicæ sedis legatus, venerabilibus patribus canonicis & capitulo sacræ capellæ sancti Salvatoris Biturigensis amicis carissimis salutem.*

Acceperamus in vestra sacræ capellæ bibliotheca esse vetustum codicem Hilarii Pictavensis super psalmos, & cum studiis litterarum, præsertim earum quæ ad religionem nostram pertinent, quantum infirmitas nostri ingenii concedit, maximè delectemur, expetivimus à paternitatibus vestris eum librum commodo paucorum dierum, cujus copiam nobis humaniter exhibuistis, ut videremus, quamquam bullam pontificis prætendistis, qua libri ex ipsa bibliotheca exportari sub excommunicationis pœna vetantur. Quare librum legimus magna cum * *voluntate : ita ut eum transcribendum esse statuamus : unde fit ut paucos menses apud nos eum tenere, donec transcribatur, intendamus, ea voluntate, ut integrum paternitatibus vestris restituamus. Absolvimus itaque vos ab omnibus censuris & pœnis, quæ vobis ob exportationem libri possent quomodolibet irrogari, & absolutos fore decernimus auctoritate qua fungimur & pollemus, dictæ bullæ & aliis quibuscumque contrariis derogantes. Datum Biturigis die* III *Martii* M. DVII.
GEORGIUS *cardinalis Rothomagensis legatus.*

* Id est voluptate.

Ces bulles n'ont point empêché ces manuscrits d'être dispersez dans la suite. Il en reste pourtant encore environ cinquante ou soixante, que j'eus la curiosité de voir. Monsieur le procureur du chapitre me fit ouvrir le lieu

où ils étoient conſervez. Je les trouvai dans un état pitoyable, parce que le receveur du chapitre, à qui on avoit confié la clef de ce lieu, en avoit fait un poullalier; & que comme ils étoient ouverts ſur des pupitres, les poules les avoient couverts d'ordures. Lorſque je commençois à les manier, Monſieur l'abbé Deſoſiers, à qui il appartient d'en avoir ſoin, me vint trouver; il ne fut pas moins chagrin que moy de les trouver en cet état, & fit à l'heure même netoyer le lieu & les livres, & me promit de faire relier ceux qui en auroient beſoin. L'un des plus curieux manuſcrits de la ſainte Chapelle, eſt celui qu'on appelle les heures du duc Jean. C'eſt un pſeautier latin avec une verſion angloiſe de ſix ou ſept cens ans. Ceux qui me la montrerent, croyoient que c'étoit de l'allemand ou de l'hebreu. Mais ſi-tôt que je l'eus vû, je connus le caractere Anglo-ſaxon. J'en fus encore plus convaincu, lorſqu'examinant les litanies qui ſont à la fin, je trouvai que la plûpart des Saints étoient d'Angleterre. Ce livre eſt conſervé dans le chartrier.

La ſainte Chapelle doit ſon origine à Jean premier duc de Berry, qui la fonda l'an mil quatre cens cinq pour douze chanoines, douze vicaires, douze chapelains & ſix enfans de chœur, un chantre & un treſorier qui eſt la premiere dignité du chapitre; & afin qu'ils euſſent de quoy vivre honorablement, outre le fonds qu'il leur donna, il y unit tous les revenus de l'abbaye de ſaint Hyppolite, & du chapitre de ſaint Ouſtril ou ſaint Auſtregeſile du château, & de quelques prieurez, qu'il ſupprima. Il voulut qu'elle fût exempte de la juriſdiction des archevêques de Bourges, & qu'elle fût immediate au ſaint Siege. Ce prince ayant ſupprimé en faveur de ſa ſainte Chapelle le chapitre de ſaint Ouſtrille du château, qui étoit conſiderable, il le refonda une ſeconde fois à la priere d'un de ſes officiers qui en eſtoit chanoine, pour dix ou douze chanoines & un doyen qu'il ſoumit à la juriſdiction du treſorier de la ſainte Chapelle, & à qui il donna la collation des canonicats.

L'égliſe de ſaint Ouſtril étoit originairement une abbaye fameuſe, dont quelques-uns prétendent que Marculfe auteur des formules a été abbé. Pluſieurs archevêques de Bourges l'ont choiſie pour le lieu de leur ſepulture. Depuis ayant été détruite ſous Eudes comte d'Aquitaine, elle fut rebâtie, & donnée à des chanoines ſeculiers. Le cardinal

Boisratier archevêque de Bourges en avoit été chanoine. Proche de cette église sont deux chapelles anciennes, dans l'une desquelles je lus cette inscription, qui a environ 300 ans, sur la table sacrée de l'autel: *A l'honneur & loüange de Dieu, de la glorieuse Vierge Marie, de Monseigneur saint Austrille, & de la cour celeste, Jean Blanchart Sergent du roy notre Sire, a laissié ceans trente sols tournois de rente, située sur la maison de Pierre de Ville-neufve, étant entre la maison Chastelfort & la maison Colas Doucet, pour lesquels trente sols les seigneurs de ceans seront tenus tous les ans de dire deux anniversaires pour l'ame dudit Blanchart & de Jacquette sa femme.* Voila un sergent qui avoit grande envie que sa fondation fût assûrée, ou qui avoit une grande devotion, qui le porta à la faire graver sur l'autel.

L'église de saint Ursin étoit en son origine une abbaye, qui avoit saint Symphorien martyr pour patron, & qui prit le nom de saint Ursin aprés que les reliques de ce saint évêque y eurent été transferées. Ayant été détruite, elle fut rebâtie & donnée à des chanoines, qui la possedent encore aujourd'hui. L'entrée en paroît fort ancienne; & la grande croix qui est au portail avec un agneau en est une preuve. Monsieur Alabat qui en est prieur, m'en fit voir toutes les curiositez; les corps de saint Ursin & de saint Sulpice Severe, qui s'y conservent derriere le grand autel, celui de saint Guinefort abbé, qui étoit autrefois dans un autel creux, & que l'on a transferé ailleurs, le chef de saint Ursin dans un beau buste, & une relique de saint Symphorien. Il m'assûra qu'ils possedoient encore autrefois les reliques de saint Raoul, de saint Just, & de saint Arcade archevêques de Bourges, dont on attribuë la perte aux Huguenots. J'en trouvai effectivement des preuves dans le chartrier, qu'il me fit ouvrir avec beaucoup de bonté. Il me communiqua aussi deux beaux cartulaires, & me fit voir des anciennes legendes manuscrites assez belles. Je trouvai dans l'une la vie de saint Antoine de Padouë, écrite de temps du ce Saint; mais sans ces miracles prodigieux qu'on lui attribuë; & cependant on dit que c'est à Bourges même, que le Saint fit adorer le saint Sacrement par un mulet, & on montre dans un cimetiere une chapelle de saint Antoine, bâtie dans l'endroit où l'on prétend que le miracle se fit, pour en conserver la memoire. J'y trouvai aussi une vie de saint Fulgence évêque de

Ruſpe en Afrique, avec une hiſtoire de ſa tranſlation à Bourges : mais cette hiſtoire ne me parut pas aſſez ſolide pour aſſûrer un fait de cette conſequence, & les anachroniſmes qu'elle contient, la rendent entierement ſuſpecte. Comme je ſçavois qu'il y avoit à Bourges une égliſe de ſaint Fulgence, j'eus la curioſité de la voir. Monſieur Alabat prit la peine de m'y mener, & ſe faiſoit un ſingulier plaiſir de m'obliger. C'eſt un prieuré-cure qui dépend de l'abbaye de Plein-pied. Lorſque nous y arrivâmes, nous trouvâmes le curé malade; il nous fit toutefois entrer. Je luy demandai à quel Saint ſon égliſe étoit dédiée, & quel jour il en faiſoit la fête. Il me répondit que ſon égliſe étoit dédiée à ſaint Fulgence évêque de Ruſpe, & qu'il en faiſoit la fête le 6 may. Je le priai de me dire quelle raiſon il avoit d'en faire ce jour-là, dautant que le jour de ſa mort étoit le premier de janvier; & il me répondit qu'il n'avoit point d'autre raiſon, ſinon parce qu'on en faiſoit memoire ce jour-là dans le breviaire de Bourges. Je luy demandai encore s'il en avoit des reliques, & il me dit qu'il les avoit toutes entieres. On nous montra effectivement dans l'égliſe de la cure une châſſe de bois doré, dans laquelle il y a un corps, qu'on dit être de ſaint Fulgence. Je crains fort que ce ne ſoit quelque Saint du pays, dont on ignore les actions, & à qui on aura attribué celles de l'évêque de Ruſpe, dont on avoit une vie parfaitement belle. Derriere l'égliſe de la paroiſſe eſt l'ancienne égliſe de ſaint Fulgence, petite & étroite, mais voutée, dont les fenêtres ſont fort longues. Elle paroît ancienne. On en a détruit l'autel il y a quelques années, & de la table ſacrée, on a fait le pavé de la paroiſſe, dans l'endroit où l'on marche le plus.

Toutes les égliſes collegiales de Bourges, excepté la ſainte Chapelle, étoient dans leur origine des abbayes d'hommes ou de filles. Celle de Notre-Dame de Sales reconnoît ſainte Bertoare pour ſa patrone, on y montre ſon tombeau ſous un autel qui ne paroît pas fort ancien. On conſerve dans cette égliſe la chaſuble de ſaint Urſin premier évêque de Bourges, qui eſt toute ronde par le bas.

L'abbaye de ſaint Sulpice eſt la plus illuſtre du Berry. Elle doit ſon origine à Sulpice le Debonnaire archevêque de Bourges, qui la fonda en l'honneur de ſaint Etienne premier martyr, & qui la choiſit pour le lieu de ſa ſepulture. On

voit encore aujourd'hui ſon ſepulcre ſous l'autel, qui lui eſt conſacré, & ſes ſacrez oſſemens dans une fort belle châſſe d'argent dans la ſacriſtie, avec pluſieurs autres reliques tres-authentiques. On prétend auſſi y avoir du ſang de ſaint Etienne premier martyr dans un coffre de vermeil doré, dont la clef étoit autrefois gardée par un ſeigneur du Berri, dont je n'ai pas retenu le nom. C'eſt à ce côffre ou à la châſſe de ſaint Sulpice, qu'étoit autrefois attachée une tres-belle agathe, qui repreſentoit Marc-Antoine & Cleopatre. Le Pere Menétrier Jeſuite l'ayant vûë, fut tellement frappé de ſa rareté, qu'il avoüa qu'il étoit difficile de trouver rien en ce genre de plus beau ; & étant retourné à Paris, il en parla au roy comme d'une piece qui meritoit d'avoir place dans ſon cabinet, & pour achever de faire ſa cour, il vint à ſaint Germain des Prez dire au R. P. General que le roy demandoit cette agathe. Il n'en fallut pas davantage, pour obliger les ſuperieurs de la faire venir à Paris. Ils la firent preſenter au Roy, qui l'admira ; mais comme il avoit de la religion, s'étant informé du religieux qui la lui avoit apportée, d'où elle avoit été priſe, lui répondit, qu'elle avoit été tirée d'un reliquaire ; alors il lui dit cette belle parole digne d'un Roy tres-chrétien : *A Dieu ne plaiſe que je prenne ce que la pieté des fideles a conſacré à ſes Saints : mon Pere, remportez votre agathe.* Je ne ſçai comment les religieux de ſaint Sulpice avoient pû conſerver ce treſor, & toutes leurs reliques de la fureur des heretiques ; car ces impies ruinerent le monaſtere & principalement l'égliſe de fond en comble. On en rebâtit une autre, ſur les fondemens de l'ancienne, qui eſt petite, mais aſſez jolie. La figure de la ſainte Vierge qui eſt à ſon autel eſt une piece achevée : tous les étrangers qui paſſent à Bourges, viennent exprés pour la voir, & ne ſe laſſent point de l'admirer. Quelques uns n'eſtiment gueres moins la figure de notre bienheureux Pere ſaint Benoiſt, qui eſt à l'autel de ce Saint. Les chaires du chœur ſont aſſez belles, le travail eſt délicat ; & pour exciter la pieté & la ferveur des religieux, on a peint à chaque ſiege un ſaint fondateur d'un ordre religieux.

Durant le ſejour que je fis à Bourges, je fus avec le Reverend Pere abbé de ſaint Sulpice à l'abbaye de Beau-voir, qui eſt à deux ou trois lieuës de Bourges, aſſez prés du château de Meun, où Charles VII. mourut. Cette abbaye reconnoît

Beau-voir.

pour

pour fondateur Robert de Courtenay, qui la bâtit & dota l'an 1234 pour des religieuses de l'ordre de Cîteaux. Elle est aujourd'hui gouvernée par madame de Chauvelin, qui étoit auparavant religieuse de l'ordre de Fontevrault, & qui en peut être considerée comme la restauratrice. Car lorsqu'elle fut nommée abbesse, elle trouva le monastere tout ruiné, sans clôture, & presque sans église; (car la voute étoit à bas) chargé de vingt-trois mille livres de dettes manuelles, dépourvû de toutes les necessitez de la vie, sans ressource pour les avoir, avec quatre ou cinq religieuses sans discipline & sans regularité. Mais la pieuse abbesse a si bien travaillé depuis environ trente-six ans qu'elle fut pourvûë de l'abbaye, qu'elle l'a entierement rétablie, & pour le spirituel & pour le temporel. Elle a payé les dettes, rétabli les lieux reguliers, refait la voute de l'église, enfermé l'enclos d'une bonne muraille, & rétabli la regularité dans le monastere. Il y a aujourd'hui vingt deux religieuses, qui s'estiment heureuses d'être gouvernées par une si bonne abbesse. Elle nous fit voir les reliques de son monastere, dont les plus considerables sont une mâchoire de saint Laurent, un os de saint André, un de saint Gaucher premier abbé de Quincy, & un couteau de saint Loüis roy de France. Elle nous fit voir aussi ses titres avec beaucoup de bonté. J'y trouvai la lettre suivante de l'abbé de Cîteaux à Petronille dame de Meun & de Sully.

Nobilissimæ in Christo sibi plurimum dilectæ Petronillæ de Magduno & de Soliaco Dominæ frater B. dictus abbas Cistercii salutem & dilectionem.

Noverit dilectio vestra præsentium litterarum tenore, quod nos petitionem vestram in vestris litteris contentam, videlicet quod moniales de Bello-visu Bituricensis diœcesis, quæ sunt filiæ nostræ immediatæ, possint lectiones legere & historiam cantare, quæ in ecclesia Bituricensi cantatur, de sancto Guillelmo nostri ordinis monacho, & ejusdem ecclesiæ Bituricensis antistite sanctissimo, in civitate eadem & in provincia illa nominatissimo, vobis concedimus, & abbatissæ domus ejusdem ac monialibus significamus, quod de consilio visitatoris quem ibi posuimus, vel aliorum de ordine nostro abbatum, de legenda & historia ordinata secundum ordinis instituta sibi faciant provideri. Datum apud Cistercium tempore capituli generalis, anno Domini M. CC. LV.

Il me reste à parler du monastere des Annonciades de Bour-

ges. C'eſt un illuſtre monument de la pieté de la bienheu-reuſe Jeanne de France, fille de Loüis XI. & femme de Loüis XII. Son mariage ayant été déclaré nul, parce que le roy, qui l'avoit épouſée étant duc d'Orleans, ne l'avoit fait que par force & malgré luy; cette ſainte princeſſe regàrda ſa ſeparation, non comme une diſgrace, mais comme un moyen que Dieu luy fourniſſoit de s'unir plus intimement à luy. Inſpirée de Dieu de fonder dans l'égliſe un nouvel ordre, qui fit profeſſion d'imiter les dix principales vertus de la ſainte Vierge; de l'avis de ſon confeſſeur, qui étoit le R. P. Gilbert Nicolas, appellé enſuite Gabriel Maria, de l'ordre de ſaint François; elle fit venir de la ville de Tours dix jeunes demoiſelles, qu'elle éleva dans ſon palais dans les exercices de la vie religieuſe, & aprés les avoir ſuffiſamment éprouvées, elle bâtit & dota un monaſtere, & leur donna une regle compoſée par le pere Gabriel Maria, & approuvée par le ſaint Siege. La ſuperieure & madame Chamillard maitreſſe des novices me firent voir la bulle du pape Alexandre VI. par laquelle il approuve l'ordre & la regle des Annonciades l'an 1501, celle de Jule II. de l'an 1506 & celle de Leon X. de l'an 1517, par leſquelles ils confirment le contenu dans la bulle d'Alexandre VI. & accordent pluſieurs privileges au nouvel ordre, auquel ils donnent pour protecteur l'abbé de ſaint Sulpice. Elles me firent voir le portrait de la bienheureuſe Jeanne tirée au naturel aprés ſa mort, ſa haire, ſa diſcipline, & cinq petits cloux d'argent qu'elle portoit ſur ſon cœur, ſes pantoufles & ſon habit de noces, qui a été changé en une tres-belle chaſuble d'un drap d'or tres-riche. Elles me firent voir auſſi ſa vie écrite par une de ſes religieuſes, appellée, ſi je ne me trompe, ſœur Françoiſe Guiard, & approuvée par toutes celles qui l'avoient connuë. La lecture que j'en fis m'édifia beaucoup, & me fit voir que ce n'étoit pas ſans raiſon que dés l'an 1625 on avoit voulut proceder à ſa canonization. Je vis une lettre originale du cardinal Barberin écrite à la ſuperieure des Annonciades, par laquelle il luy promettoit de s'y employer. Ce fut apparemment pour cela & en ce temps-là que monſieur Fremiot archevêque de Bourges fit des informations de ſa vie & de ſes miracles, & qu'en mil ſix cens trente-deux meſſieurs de la ville écrivirent au pape pour luy demander la canonization de la bienheureuſe reine. Cette affaire s'étant ral-

lentie, le roy écrivit au pape Innocent XII. la lettre qui ſuit :

Tres ſaint Pere, nous nous trouvons d'autant plus portez à joindre nos inſtances aux humbles ſupplications, qui ſont faites à votre ſainteté par les religieuſes de l'Annonciade de notre ville de Bourges & des autres monaſteres dudit ordre pour la beatification de Jeanne de Valois leur fondatrice, qu'elle a été ſœur & femme des rois nos predeceſſeurs. Les vertus & les diverſes actions de ſa pieté autoriſées de pluſieurs miracles, ſont ſi connuës & ſi reverées, que lorſque votre ſainteté s'en fera rendre compte, nous ne doutons point, qu'elle ne ſe porte volontiers d'accorder, à la treshumble ſupplicatïon que nous luy en faiſons, la beatification d'une princeſſe, dont la vie a été remplie des graces, dont il a plu à Dieu d'enrichir ſes Saints. C'eſt ce qui ſera encore plus particulierement expliqué par les memoires & procedures authentiques qui en ſeront preſentées à votre ſainteté, laquelle nous prions Dieu, tres-ſaint Pere, de conſerver longues années au regime & gouvernement de ſon égliſe. Ecrite à Verſailles le 28 *juillet* 1699. Ainſi ſigné *votre devot fils le roy de France & de Navarre*, LOUIS. *Et plus bas*, COLBERT.

Cette lettre fut accompagnée de la ſuivante addreſſée au prince Monaco ſon ambaſſadeur extraordinaire à Rome.

Mon couſin, ayant jugé à propos d'écrire au pape pour luy recommander la beatification de ſœur Jeanne de Valois, fille de Loüis XI. & fondatrice des religieuſes Annonciades de ma ville de Bourges ; je vous fais cette lettre, pour vous en donner avis, & vous dire que mon intention eſt, que vous faſſiez les diligences neceſſaires pour perſuader ſa ſainteté d'accorder auſdites religieuſes cette beatification, qu'elles demandent depuis pluſieurs années, la preſente n'étant à autre fin. Je prie Dieu qu'il vous ait, mon cher couſin, en ſa ſainte & digne garde. Ecrite à Verſailles le 28 *juillet* 1699. Ainſi ſigné LOUIS. *Et plus bas*, COLBERT.

Mais la mort du prince Monaco & celle du pape, qui ne ſurvéquit pas long-temps, ont rendu ces lettres inutiles. Cela n'empêche pas le peuple de l'invoquer comme une Sainte, & dans toute la ville de Bourges on ne l'appelle pas autrement que ſainte Jeanne, & le jour de ſa mort qui eſt le 4 fevrier, on fait ſon panegyrique dans ſon égliſe. On voit devant le chœur des religieuſes ſon tombeau, qui eſt fort frequenté, nonobſtant la rage des heretiques, qui

eurent l'impieté de l'ouvrir, & de brûler son saint corps.

Je demeurai à Bourges cinq semaines, & j'en partis le dixiéme de septembre pour aller à l'abbaye de Loroy, qui ayant été entierement brûlée il y a environ quarante ans, n'a conservé aucun de ses anciens monumens. On la rebâtit presentement avec beaucoup de propreté. J'en partis le lendemain pour aller à Chalivoy, où je n'arrivai que fort tard, avec un homme que je fus obligé de prendre pour m'y mener. Cette abbaye semble avoir été autrefois assez considerable; mais aujourd'hui on la prendroit plutôt pour une grange, que pour un monastere. Il y a pourtant un assez bon nombre de titres, & j'y passai un jour tout entier. Je laissai l'abbaye de saint Satur, parce que l'on m'avoit dit que les titres en avoient été transportez à Paris, & comme je n'étois qu'à deux petites lieuës de la Charité sur Loire, je crus que je devois y aller, quoyque ce monastere soit du diocese d'Auxerre, que je n'avois pas encore dessein de parcourir. J'y fus reçu avec toutes les demonstrations possibles de bonté par nos RR. PP. reformez de Cluni, qui m'édifierent beaucoup par leur zele à soutenir le bien que Dieu a mis dans leur reforme, & faire revivre les observances dont ils pourroient être déchus. Ils me dirent que durant le grand procés qu'ils avoient eu avec monsieur le cardinal de Bouillon pour la manutention de leur reforme, ils avoient eu recours à Dieu par de continuelles prieres, & que pour le flechir, ils s'étoient tous privez volontairement deux fois la semaine de poisson, & avoient chanté tous les jours une grande messe. Ils étoient fort en peine du succés de leur chapitre general, qui devoit se tenir à Cluni dans peu de jours, & je les voyois tous bien resolus de soutenir leur observance. Le R. P. Dom Loüis Evrard qui a été autrefois maître des novices, & prieur en plusieurs maisons, le P. souprieur & le P. Dom Eustache me témoignerent sur tout beaucoup d'amitié. Celui-cy me fit voir un ancien manuscrit qui contient la regle & les sermons de saint Colomban, ce qui me feroit presque croire que la regle de saint Colomban conjointement avec celle de saint Benoist auroient été d'abord observées au monastere de la Charité, plutôt que celle de saint Basile, comme l'ont écrit ceux qui ont fait l'histoire de la Charité, sans en apporter aucune preuve.

Ce monastere originairement étoit bâti à une demie lieuë

Loroy.

Chalivoy.

La Charité.

de l'endroit où il eſt aujourd'hui, proche de l'ancienne ville de Seir, qui ne ſubſiſte plus. Ayant été détruit par les Wandales, il fut rétabli par le roy Pepin, qui y mit des religieux de ſaint Benoiſt, leſquels n'y demeurerent pas long-temps, parce que le monaſtere fut peu aprés ruiné par les barbares. Geoffroy de Nevers évêque d'Auxerre ayant rebâti l'égliſe en l'honneur de la ſainte Vierge, la donna à ſaint Hugues abbé de Cluni, qui en fit un celebre monaſtere, & la premiere fille de l'ordre, dont il donna la conduite au prieur Girard, conſideré dans Cluni comme un Saint. On dit qu'il y avoit ſous cet illuſtre prieur deux cens religieux à la Charité, qui furent enſuite reduits à cent prêtres & vingt novices, puis à quatre-vingt-dix, quatre-vingt, & enfin à ſoixante, ce qui dura juſqu'à Robert de Lenoncour premier prieur commendataire, qui les reduiſit à trente, leſquels aprés l'incendie du monaſtere arrivé fort peu aprés furent encore reduits à 17 ſi j'ai bien retenu.

Le monaſtere de la Charité ſe reſſent encore aujourd'hui de ſon ancienne ſplendeur; l'égliſe qui n'eſt qu'un retranchement de la premiere, brûlée & ruinée par les heretiques, ne laiſſe pas d'être encore fort grande & fort belle; l'autel eſt recent, fait en forme d'urne, ſimple, mais beau dans ſa ſimplicité. Il y a dans le fond de l'égliſe deux chapelles, ſous leſquelles il y a des caveaux qui ſervent de cimetiere aux religieux. Le refectoire peut paſſer pour un des plus beaux & des plus grands du royaume. Car il a cent trente-huit pieds & demi de longueur, trente-ſept pieds quatre pouces de largeur, ſoixante & un pieds de hauteur ſous le lambris, & ſoixante & quinze au deſſus du pignon. Deſſous ce refectoire eſt une fort belle cave voutée de même longueur. Outre ce refectoire où les religieux mangent durant l'été, il y en a un autre pour l'hyver, qui eſt vouté, plus petit, & plus chaud, qui n'eſt qu'un retranchement du chapitre. Les cloîtres ſont fort beaux, grands & voutez; du grand cloître de la communauté on entre dans les cloîtres des novices & des infirmes qui ſe joignent. Les anciens appartemens des hôtes étoient autrefois magnifiques. Ils ſubſiſtent encore aujourd'hui, quoyqu'employez à d'autres uſages. Ils ſont hors de l'enclos regulier, à l'entrée du monaſtere; & au bout des bâtimens on voit une ancienne chapelle dédiée à ſaint Denis, où on diſoit la meſſe aux hôtes. Nous pouvons de-là

juger du ſoin que nos peres avoient de ne point troubler la retraite des religieux. Hervée tres-ſaint abbé de Marmoutier fit dans la même vûë bâtir un beau logis pour les hôtes à l'entrée de ſon monaſtere, afin que les etrangers n'entrant point dans les lieux reguliers, les religieux ne perdiſſent rien de leur eſprit de retraite.

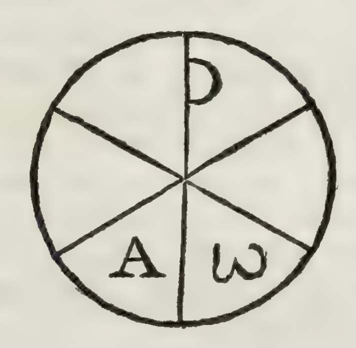
Font-morigni. De la Charité, je fus à l'abbaye de Font-morigni de l'ordre de Cîteaux. C'eſt un monaſtere tout ruiné, qui eſt poſſedé par des religieux reformez, qui y vivent dans une grande pauvreté. Les mazures de l'égliſe font juger qu'elle étoit autrefois aſſez belle; pour le reſte des lieux reguliers on ne peut les regarder ſans gemir: ces bon peres me reçurent avec beaucoup de cordialité, & me firent voir leurs archives, dans leſquelles je trouvai une choſe aſſez ſinguliere, qui eſt qu'en 1238 une Iſabeau veuve d'un Berenger étoit ſœur converſe à Font-morigni. Lorſque je lus au prieur la charte où cela étoit énoncé, il en fut d'autant plus ſurpris, que dans l'ordre de Cîteaux on a toûjours eu en horreur d'admettre des femmes dans les granges des monaſteres.

Noirlac. L'abbaye de Noirlac où je fus de Font-morigni a conſervé plus de reſtes de ſon ancienne ſplendeur. Les cloîtres, le chapitre, le parloir, le noviciat, le refectoire, la cuiſine, marquent quelque choſe de grand. La cheminée de la cuiſine eſt d'une ſtructure ſinguliere. Car elle eſt double & s'avance juſqu'au milieu de la cuiſine, on me dit que monſieur le prince l'ayant vûë, ne pouvoit ceſſer de l'admirer. L'égliſe eſt encore toute entiere; les chaires du chœur ſe reſſentent de la ſimplicité du temps de ſaint Bernard. Je n'en ai vû que fort peu de ſemblables. L'abbé de Clairvaux faiſant ſa viſite, en fit retrancher la moitié.

Cette abbaye eſt ſituée à une demie lieuë de Saint-Amand, & dans ſon origine elle fut appellée la Maiſon-Dieu. On prétend que le nom de Noirlac *de Nigro lacu* luy a été donné à cauſe de la mort du jeune Ebbon de Charenton fils du fondateur, qui ſe noya étant encore enfant dans un lac voiſin; ce qui paroît une fable, parce que l'on trouve une charte de cet Ebbon, qui confirme la fondation que ſon pere avoit faite, & qui par conſequent n'étoit pas mort dans un âge ſi tendre. On voit dans le chapitre les tombeaux du pere & du fils avec ceux de leurs femmes, dont les ſeigneurs de la Châtre ont fait effacer la qualité de fondateur, qu'ils veulent

s'attribuer ; mais si la tombe d'Ebbon de Charenton le pere ne parle plus, sa fondation & la confirmation de la fondation faite par son fils donneront éternellement le démenti à ces messieurs. Manrique dit que l'abbaye de la Maison-Dieu, ou de Noirlac, fut fondée l'an 1136, & qu'elle eut pour premier abbé Robert neveu de saint Bernard, qui la gouverna l'espace de 58 ans. Cependant l'acte de la fondation n'est daté que de l'an 1150, & l'on trouve dans un titre de 1175 un Franco abbé, qui selon son épitaphe fut le troisiéme de la Maison-Dieu, & un Guillaume qui fut le quatriéme abbé, à qui le jeune Ebbon de Charenton confirma l'an 1189 la fondation faite par son pere. Ce qui renverse tout le systême du long gouvernement de l'abbé Robert neveu de saint Bernard, que nous ne nions pas pour cela avoir été abbé de Noirlac, puisque le livre de l'Exorde de Cîteaux le dit positivement.

Je partis de Noirlac le jour de saint Michel de grand matin pour aller à l'abbaye de Charenton, où madame de Montgon de Beau-verger qui en est abbesse me reçut avec une bonté, que je ne puis exprimer. Cette abbaye est fort ancienne, & reconnoît pour ses fondateurs les disciples de saint Colomban. On voit encore dans l'église un sepulcre de pierre qu'on dit être celuy de saint Chalan disciple de ce Saint; sur le couvercle duquel on voit ce monogramme. Charenton



Au commencement du douziéme siecle, Leger archevêque de Bourges de l'autorité du saint Siege en chassa les religieuses, & mit en leur place des chanoines reguliers ; mais aprés la mort de ce prelat, le chapitre de Bourges expulsa les chanoines, & rappella les religieuses, qui depuis ce temps-là y sont toûjours restées. Au commencement du seiziéme siecle, madame d'Amboise qui en étoit abbesse, soumit le

monaſtere à la congregation naiſſante de Chezal Benoiſt, & reçut une eſpece de reforme, qui fut depuis embraſſée par quelques autres abbayes, & on tira de Charenton des religieuſes pour gouverner les abbayes de ſaint Laurent de Bourges, de ſaint Pierre de Lyon, de ſaint Menouſt & encore d'autres. Dans la ſuite cette reforme s'affoiblit de telle ſorte par la negligence de quelques abbeſſes, que le ſpirituel & le temporel en ſouffrirent beaucoup, ſi bien que madame de la Rochefoucault nommée abbeſſe de Charenton ayant vû l'état de ſa maiſon, n'eut pas le courage d'y demeurer, & en fit ſa démiſſion entre les mains du roy, qui luy donna l'abbaye du Paraclet, & nomma à celle de Charenton madame Renée de Megrigny, que Dieu avoit deſtinée pour en être la reſtauratrice.

Cette illuſtre abbeſſe iſſuë d'une noble maiſon aſſez connuë en France, avoit été élevée à la pieté dés ſes plus tendres années dans l'abbaye de Malnouë proche de Paris. Agée de ſeize ans, elle s'y conſacra à Dieu par les vœux ſolemnels de la vie religieuſe. Son bel eſprit & ſes rares qualitez jointes à ſa vertu, la firent aimer de tout le monde, & obligerent ſes ſuperieures à luy confier l'œconomie de la maiſon; charge dont elle s'acquitta au grand contentement de toutes ſes ſœurs. Dieu qui la deſtinoit à quelque choſe de plus grand, la faiſoit paſſer par ces ſortes d'emplois, pour la former, & luy apprendre à rétablir une maiſon ruinée. Madame de Rohan abbeſſe de la Trinité de Caën, ayant été transferée à Malnouë, fit ſes délices de madame de Megrigny, & lorſque de Malnouë elle alla à Paris s'établir au prieuré du Chaſſemidy, elle voulut l'avoir auprés d'elle pour ſe ſervir de ſon conſeil, & de ſon ſçavoir faire; ce qui luy réüſſit ſi bien, qu'on peut dire, que s'il y a quelque bien & du bon ordre dans cette maiſon, c'eſt à madame de Megrigny qu'on en eſt redevable.

L'abbaye de Notre-Dame de Charenton ſur la riviere de Marmande étant venu à vaquer par la demiſſion de madame de la Roche-foucaut, monſieur de Meſgrigny ſon pere la demanda au roy, & l'ayant obtenuë y amena luy-même ſa fille, la faiſant paſſer par ſes terres par une ſinguliere providence; car par tout où elle paſſoit, elle eut ſoin de ſe fournir de linge, de vaiſſelle, & de beaucoup d'autres petits meubles, qui luy furent d'un trés-grand ſecours: car lorſqu'elle arriva

le arriva à Charenton, elle ne trouva pas un lit pour ſe coucher, ny une ſerviete pour ſa table; & ſes religieuſes furent obligées d'en emprunter pour la recevoir. La pauvreté étoit ſi grande, qu'il n'y avoit point de ſerrure à la porte de la clôture, tous les édifices étoient en ruine, & la maiſon ſans reſſource pour les réparer. Elle ne trouva pas un double dans ſon abbaye, & les dettes étoient ſi exceſſives, que les marchands ne vouloient plus rien donner à credit. Cette extrême pauvreté la ſurprit, mais elle ne l'abbatit point; elle ne fit au contraire qu'animer ſon zele & ſon ardeur à travailler à la vigne du Seigneur. Son genie ſuperieur l'éleva au-deſſus d'une ſi grande miſere, & ſans avoir égard à la promeſſe que monſieur ſon pere lui fit de ne la point laiſſer là, ny à l'eſperance dont il la flattoit de luy obtenir une meilleure abbaye, ce qui luy auroit été facile d'obtenir, ſi la mort ne l'avoit prévenu; elle crut que l'abbaye de Charenton étoit ſon partage, que Dieu l'y appelloit & l'y vouloit pour y rétablir le temporel & le ſpirituel, qui n'étoit en guéres meilleur état.

Elle avoit une penſion de cinq cens livres de ſes parens; madame ſa ſœur qu'elle avoit amenée de Malnoüe avec elle en avoit autant. Elle trouva dans l'abbaye trois novices dont on avoit déja mangé la moitié des dottes; ayant devant ſoy cette petite reſſource, elle fit publier dans toutes les paroiſſes que ceux à qui ſon abbaye devoit quelque choſe vinſſent la trouver. Elle paya d'abord une partie des dettes les plus preſſées, & donna aux créanciers de ſi bonnes paroles, que ſa conduite les contenta tous. Elle s'appliqua d'abord à prendre une parfaite connoiſſance de l'état de ſon monaſtere, elle fit mettre tous les titres en ordre par un religieux Benedictin, elle retrancha les abus qui s'étoient gliſſés dans la nourriture par la negligence de l'abbeſſe qui l'avoit precedée; ce qui luy attira de grandes contradictions de la part des religieuſes accoûtumées à une vie licentieuſe, & qui ne vouloient rien démordre des anciennes pratiques dans leſquelles elles avoient été élevées. Elle les ſupporta avec une fermeté & une grandeur d'ame digne d'une ſainte abbeſſe, mettant toute ſa confiance en Dieu, qu'elle aimoit trés-tendrement, & qu'elle regardoit comme ſon unique force; auſſi avoit-elle pris pour ſa deviſe *Deus fortitudo* qu'elle fit graver ſur la muraille de ſon logis abbatial.

Penetrée qu'elle étoit de cette maxime de l'Evangile que monsieur son pere luy avoit repetée souvent : *Cherchez premierement le royaume de Dieu & sa justice, & tout vous sera donné avec abondance*, elle fonda toutes ses actions sur cette promesse. Aussi aprés avoir liquidé ses dettes, voyant que l'église étoit toute nuë, toute dépavée, & fort humide, ce qui y attiroit des crapaux & plusieurs autres insectes; elle la fit rehausser de cinq pieds, & paver au dedans & au dehors, elle fit faire un beau retable de sculpture au grand autel, boiser & griller trés-proprement le chœur des religieuses; & au lieu de simples bancs sur lesquels elles s'asseioient pendant l'office, elle leur fit faire de fort belles chaires de chœur. Elle trouva la sacristie comme le reste de la maison depourvüe de tout, elle y fit faire des ornemens de toutes les couleurs, la garnit de beaux linges; & afin que rien ne manquât à la décoration de la maison de Dieu, elle engagea ses religieuses à travailler elles-mêmes à de beaux points pour mettre aux aubes, aux surplis, aux nappes de communion; & pour les encourager par son exemple, elle les faisoit travailler dans sa chambre. Cette digne abbesse n'en demeura pas là, elle fit faire un saint ciboire de vermeil doré, une boëte d'argent pour mettre les saintes huiles, une petite cuvette & des burettes, un benitier avec son aspersoir, & une coquille pour mettre le sel lorsqu'on fait la benediction de l'eau benite, tout cela d'argent. Sa pieté n'étant pas encore satisfaite, elle fit faire des ornemens, des calices, des soleils d'argent, & des tabernacles pour les paroisses de la campagne qui dépendoient de son abbaye : ce qui luy attira la benediction de tous les peuples.

Aprés avoir ainsi pourvû à la maison de Dieu, elle songea aussi à se loger, elle & ses religieuses. Elle fit donc construire son logis abbatial, des dortoirs, des infirmeries; & afin de leur procurer toutes les commodités, elle fit faire une basse-cour & des étables pour les bestiaux.

Sa conduite spirituelle ne fut pas moins admirable: elle avoit trouvé toutes les observances fort alterées, elle s'appliqua à les rétablir, mais on peut juger avec combien de peines. Ayant réparé le chapitre, elle y assembloit regulierement ses filles, tant pour leur faire des exhortations sur leurs devoirs, que pour y corriger les fautes qui se commettoient contre la regularité : ce qu'elle faisoit avec tant de pruden-

ce, qu'il n'y avoit que les esprits mal faits qui pussent y trouver à redire. Les fêtes principales de l'année elle faisoit un discours sur le mystere qu'on celebroit ou sur la vie du Saint que l'on honoroit, ce qu'elle faisoit avec une si grande netteté, tant de facilité & d'onction, que ses religieuses en étoient aussi penetrées que si un ange leur eût parlé.

Elle étoit elle-même un seraphin lorsqu'elle assistoit à l'office divin; elle s'y trouvoit toûjours la premiere & en sortoit la derniere, elle ne s'en exemptoit jamais que pour des necessités indispensables; dans ses maladies mêmes, toute languissante qu'elle étoit, elle s'y faisoit porter. Son amour pour Dieu paroissoit sur tout lorsqu'elle approchoit de la sainte table; elle communioit toutes les fêtes & tous les dimanches, & fort souvent sur la semaine; elle excitoit toutes ses filles à s'en approcher le plus qu'elles pourroient; & lorsque quelques-unes alloient luy en demander la permission, on la voyoit pleurer de joye & de tendresse. Elle leur disoit qu'elle eût souhaité que ses confesseurs luy eussent permis de communier tous les jours, que son cœur eût été dans un continuel plaisir; mais que sa misere étoit trop grande, & que son indignité étoit une juste punition de ses fautes & de ses foiblesses.

On peut dire qu'elle n'en eut jamais à soûtenir la gloire de Dieu: lorsqu'elle remarquoit quelqu'une de ses religieuses s'écarter de son devoir, elle l'avertissoit charitablement; mais lorsqu'elle voyoit qu'elle ne se corrigeoit pas, elle étoit ferme à retrancher les abus. Elle souffroit avec patience les fautes qui ne regardoient que sa personne, & dissimula beaucoup de chagrins qu'on luy donnoit, ne faisant paroître aucune alteration. Lorsque quelque religieuse venoit luy faire satisfaction, elle la recevoit à bras ouverts, luy remontrant doucement sa faute & pleurant avec la coupable.

Pour ne rien negliger de ce qui pouvoit contribuer au bien spirituel de ses filles. Elle leur acheta un bon nombre de livres de pieté & curieux, dont elle fit une bibliotheque; elle en fit encore une particuliere pour son usage composée de livres choisis touchant les devoirs des superieurs, qu'elle prêtoit à ses religieuses qui les luy demandoient.

Elle étoit d'une belle humeur, & aimoit les petites recréations qui ne blessoient point la regularité Chacune avoit la liberté de dire devant elle son sentiment sur l'agréable com-

me ſur toute autre choſe ; mais dans les heures du ſilence elle vouloit qu'on le gardât inviolablement, & faiſoit en ce temps là des viſites pour voir ſi toutes étoient dans l'ordre.

Quoyqu'elle eût été nommée à ſon abbaye dés l'an 1677. elle ne s'étoit point fait benir que peu d'années avant ſa mort. Et ce ne fut qu'aux inſtances que luy en firent ſes parens, qu'elle alla à Paris où elle fut benite par monſeigneur l'archevêque de Bourges en l'égliſe des Capucins de ſaint Honoré, dont ſon frere étoit gardien. Elle commença dans ce voyage à ſe ſentir du mal qui luy cauſa la mort ; elle le cacha le plus qu'elle put, mais comme il augmentoit toûjours, elle fut obligée de découvrir le cancer qui luy rongeoit le ſein. Monſeigneur l'archevêque de Bourges luy permit de retourner à Paris chercher quelques remedes ; mais les remedes étant inutiles , elle prit le parti de retourner à ſon abbaye, l'eſprit fort tranquille ſur le ſujet de ſa deſtinée. Elle ſouffrit ſon mal avec une grande conſtance, ſuivant les exercices reguliers avec la même chaleur qu'elle auroit fait étant en pleine ſanté. Mais enfin le mal empira de telle ſorte, qu'outre ſon ſein qui étoit tout pourri & ſon bras qui étoit ſi exceſſivement enflé, qu'elle ne pouvoit le ſoûtenir ſans une écharpe, elle avoit le dos tout écorché depuis l'épaule juſqu'aux reins. En cet état elle ſervit encore ſes ſœurs au refectoire le jour de l'aſſomption. Deux mois aprés elle fut obligée de s'alliter, ſe faiſant apporter tous les huit jours le corps de notre Seigneur qu'elle recevoit à genoux avec ſon habit d'égliſe, entonnant elle-même un motet en l'honneur du ſaint Sacrement qui étoit chanté par ſes filles. Lorſqu'on l'alloit voir, elle ne parloit que des miſericordes de Dieu & du bonheur des ſouffrances. La veille de Noël qui fut la ſurveille de ſa mort, elle fit venir la ſacriſtine , & luy mit entre les mains les bougies qu'on donne ce jour-là à la communauté, & en ayant fait allumer une, luy dit : Approchez-vous de moy, ma fille, & luy ouvrant ſa bouche que le chancre avoit gagné par tout ; Voyez, ma fille, luy dit-elle, l'état pitoyable où le Seigneur a réduit vôtre mere, profitez de ce que vous voyez pour luy rendre des actions de graces infinies de la part qu'il a bien voulu me donner à ſes ſouffrances. Elle continua dans ces ſaintes diſpoſitions juſqu'au 26 Decembre 1697. qu'elle mourut ſur les ſept heures du ſoir aprés avoir reçu tous ſes ſacremens avec une grande préſence d'eſprit.

Aprés sa mort son visage ne changea point, sinon qu'il parut encore plus beau, son sein ny son corps ne rendit aucune mauvaise odeur, & ses membres devinrent flexibles comme si elle eût été vivante. Elle étoit âgée de cinquante-huit ans, & avoit gouverné vingt-deux ans son abbaye où sa memoire est encore en benediction. Je n'ay pas crû me pouvoir dispenser de faire icy l'éloge de cette illustre abbesse sur les memoires que m'en a envoyé madame de Mongon qui remplit aujourd'huy dignement sa place en l'abbaye de Charenton. Cette pieuse abbesse marche sur les traces de madame de Mesgrigni; depuis seize ans qu'elle gouverne elle a fait beaucoup d'accommodemens en la maison, & par sa douceur & sa belle conduite elle s'est captivé les cœurs de toutes ses filles, qui l'aiment tendrement, & qui prennent plaisir à faire leur devoir sous une si bonne abbesse. Les honêtetés qu'elle me fit m'obligerent de rester deux jours dans son monastere.

J'allay de-là à celuy de saint Menoust, dont madame de la Chaize, niece du pere de la Chaize, est abbesse; elle me marqua beaucoup de bonté, mais elle ne voulut pas m'ouvrir ses archives, parce, disoit-elle, qu'étant sous la jurisdiction de monsieur le Cardinal de Boüillon, elle ne pouvoit faire cela sans sa permission. Ainsi je ne puis rien dire de son abbaye, sinon qu'elle paroît beaucoup au dehors, que le parloir est fort beau, & que l'église est assez jolie; le sanctuaire paroît fort ancien, mais le reste est recent. On monte à l'autel par un grand nombre de degrez. Il est toûjours bien orné, car madame l'abbesse a un trés-grand soin que les autels soient bien decorez & que les ornemens qui servent à la celebration du divin sacrifice soient riches & propres. Derriere le grand autel est le sepulchre de saint Menoust élevé sur de petites colonnes; on voit à côté un autre sepulchre de pierre d'où le corps du saint fut transferé dans celuy dont nous venons de parler, où il est en grande veneration. S. Menoust

N'ayant pû travailler à saint Menoust, j'en partis le plûtost que je pus pour aller à Sauvigni. Monsieur l'abbé de la Chaize voulut venir avec moy pour y faire celebrer le trentain de monsieur son oncle, qui en avoit été prieur, & qui étoit mort un mois auparavant. Sauvigny.

Ce monastere est une des quatre grandes filles de Cluny,

& un monument des anciens ducs de Bourbon, dont on voit encore plusieurs tombeaux de marbre d'un trés-beau travail. Il y a dans la chapelle où ils entendoient la messe une petite cheminée où l'on allumoit du feu en hyver pour les préserver du froid : mais rien ne rend ce lieu plus venerable que les tombeaux de saint Mayeul & de saint Odilon abbez de Cluny. On a érigé deux autels en leur honneur aux deux côtés de la porte du chœur, sur lesquels sont leurs sacrées reliques dans deux riches châsses d'argent. Leurs chefs sont dans le trésor dans deux beaux bustes d'argent, avec leurs croix pectorales qui sont d'or & plus grandes que celles que portent aujourd'huy les évêques & les abbez : on y voit encore les sandales dons ils se servoient lorsqu'ils officioient, & le scapulaire de saint Mayeul, qui est tout entier, de couleur tannée & fort large, le capuchon est pointu presque comme celuy des chartreux. J'eus la curiosité de le mesurer sur le nôtre, & je le trouvai de même grandeur, heureux si je pouvois me revêtir des admirables vertus de ce grand Saint. L'église est fort belle & fort grande ; elle a été rebâtie sur les fondemens de celle de saint Mayeul par le prieur Geoffroy Cholet, qui avoit été auparavant religieux du Mont saint Michel. Ce monastere luy est redevable de la splendeur avec laquelle il subsiste aujourd'huy ; il luy doit en particulier la plûpart des manuscrits qui sont trés-beaux & en grand nombre dans la bibliotheque, la plûpart des peres de l'église, quelques-uns d'Alcuin. On estime sur tout une grande bible qui fut portée au concile de Basle, & dont on a offert plus de deux mille livres. Je ne pus entrer dans le chartrier à cause du sceau qui y avoit été apposé aprés la mort du prieur, mais je trouvai de quoy m'occuper deux jours tout entiers dans le monastere, dont je partis le jour de saint Placide aprés disné pour aller à Moulins.

Je fus dabord descendre à Isseure, & j'y entendis les vêpres chez nos sœurs Benedictines, qui par leur regularité peuvent servir de modele à toutes les religieuses de notre ordre : car elles gardent l'abstinence, les jeûnes, les veilles prescrites par la regle, elles ont beaucoup de silence & d'oraison, & vivent dans une grande exactitude pour toutes les pratiques regulieres. Comme elles sont fort humbles, la superieure me pria de ne faire aucune mention de leur monastere dans l'ouvrage, qui faisoit le sujet de mon voyage ;

comme ce n'est qu'un prieuré, je n'eus pas de peine à le luy promettre. Je remontay ensuite à cheval & je fus coucher à Moulins qui est une fort belle ville ; on y estime fort le tombeau de monsieur de Montmorency qui est à la Visitation : je ne pus en voir toute la beauté, parce que, lorsque j'y allay, il commençoit à se faire un peu tard.

Le lendemain je fus dire la sainte Messe en l'église des peres Carmes, tant parce qu'elle n'étoit pas fort éloignée de l'endroit où je logeois, que parce que c'est en ce convent qu'un de mes freres a fait profession. Je fus de-là à l'Hôtel-Dieu où les malades sont soignez avec une propreté qui charme ; & ensuite je montay à cheval pour aller à Nevers où je n'arrivai que le lendemain à l'heure de disné. Je fus descendre à saint Estienne chez nos peres de Cluny qui me reçurent avec toute la cordialité possible. Nevers.

Dés que j'eus disné je fus à l'évêché pour rendre mes respects à l'évêque, & luy demander l'entrée dans son chartrier. Comme il étoit malade, & qu'il ne voyoit aucune compagnie, & que même il avoit renvoyé devant moy quelques personnes de qualité, je ne pus luy parler ; mais il donna ordre à monsieur l'abbé de Braise de me faire voir chez luy un trés-beau cartulaire, qui contient beaucoup de chartes anciennes, servent beaucoup à rectifier le catalogue des évêques de Nevers : ce que cet abbé fit avec bien de l'honneteté ; & pour contribuer de sa part à notre ouvrage, il eut la bonté de me communiquer quelques remarques qu'il avoit fait sur les évêques de Nevers tirées des titres du chapitre de saint Cyr, & quelques autres faites par un auteur anonyme.

Dans mes heures de loisir j'allois visiter les églises. La cathedrale est sans contredit la plus belle de la ville ; elle a cela de singulier qu'elle a un autel à l'orient & un à l'occident consacré à saint Cyr, ce que je n'ay encore vû dans aucune église de France. Il y en avoit autrefois une semblable à saint Gal en Suisse, dont on peut voir la description dans les annales du pere Mabillon. Le grand autel qui est à l'orient est trés-riche & bien travaillé, toutes les figures qu'on y voit ont été faites en Italie, les tombeaux des derniers ducs de Nevers, qui sont à côté sont d'un travail qui surpasse infiniment la matiere, quelque riche qu'elle soit. Ce fut dans cette église que Jacques Spifames évêque de Nevers communiant

une personne luy dit: *Accipe figuram corporis Christi*, en presence du doien qui l'en reprit aigrement, & luy dit: *Mentiris impudentissime.* Ce miserable évêque ayant abjuré la foy, se retira à Geneve, où Calvin, qui se défioit de luy, le fit mourir par la main du bourreau, & ce fut luy qui donna occasion à ce proverbe, *Il est venu d'évêque meunier.* Mais pour revenir à l'église cathedrale, la tour est admirée de tous les connoisseurs; ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'elle est aussi large & aussi épaisse par le haut que par le bas.

Le palais & la place ducale sont devant l'église cathedrale. Ce palais est un des plus beaux qu'on puisse voir en province. L'église des Recolets le joint, dans laquelle on voit le tombeau de Marie Yolande fille aînée de Eudes de Bourgogne & de Mathilde seconde vicomtesse de Nevers. Cette princesse avoit d'abord fondé un convent de religieux de saint François hors de la ville en l'endroit où sont aujourd'hy les Minimes. Cette maison ayant été brûlée l'an 1358 par les Anglois, Marguerite fille de Philippe le Long roy de France, pour lors veuve de Louis deuxiéme comte de Flandre & de Nevers, reçut les religieux dans son palais où ils se bâtirent une chapelle le 18 May 1363, ce que Louis troisiéme comte de Nevers confirma l'an 1365. Ils se bâtirent ensuite une plus grande église, dont les fondemens furent jettez le 10 Juin 1371. Charles V. roy de France & duc de Bourbon, Marguerite de Fontenai, Jeanne de Chantemerle, Marie de Massere, Jean de Bonnelle contribuerent à la construction de cet édifice; & Marie d'Albret duchesse de Nevers à sa decoration. Elle y est enterrée avec Charles de Cleves comte de Nevers, Louis de Cleves comte de Nevers & d'Auxerre decedé le 24 Septembre 1545, Marie d'Albret duchesse de Nevers & vicomtesse de saint Florentin qui mourut à Paris dans son palais le 17 Octobre 1649, & Marie de Cleves fille de François de Cleves duc de Nevers. Dans le bas chœur, derriere le grand autel, on voit un sepulchre de marbre noir, où le corps de la comtesse Yolande, qui avoit fondé les Cordeliers, & qui mourut l'an 1280. a été transferé, mais on n'y lit pas son épitaphe rapporté par Coquille. Aujourd'huy cette maison est possedée par les peres Recolets, qui y furent établis l'an 1596, & qui peuvent la regarder comme un de leur plus beaux convens.

La plûpart des églises de Nevers sont fort anciennes: celle

celle de ſaint Eſtienne doit ſon origine à ſaint Colomban, qui la bâtit pour des moines qui la poſſedent encore aujourd'huy. Sur la fin de l'onziéme ſiecle il n'y avoit que fort peu de religieux, & l'égliſe & le monaſtere menaçoient de ruine. Guillaume comte de Nevers le fit rebâtir, le choiſit pour le lieu de ſa ſepulture, & le donna à ſaint Hugues, qui en fit un prieuré dépendant de Cluni l'an 1097. On voit encore dans une chapelle le tombeau de ce comte, où il eſt repreſenté offrant à ſaint Hugues une égliſe. Dans l'autel de la paroiſſe qui eſt dans la nef eſt renfermé le corps de ſaint Eulade évêque de Nevers, dans un ſepulchre de pierre avec cette inſcription :

QVISQVIS AB OCCASV ꝓPERAS HVC QVISQVIS AB ORTV
CORPVS IN HOC TVMVLO QVOD VENERERIS HABES
PRÆSVL EVLADIVS HVIVS QVONDAM PATER VRBIS
ADVENTV̄ GAVDENS SVSTINET HIC DOMINI ✠

Il ne reſte plus aucun monument du tombeau de Hugues III. évêque de Nevers qui fut auſſi enterré à ſaint Eſtienne.

L'abbaye de Notre-Dame n'eſt guéres moins ancienne que le monaſtere de S. Eſtienne, car on prétent que les diſciples de S. Colomban en ont jetté les fondemens, & qu'ils y mirent des religieuſes. Ayant été détruite par les Wandales, Heriman évêque de Nevers la rebâtit dans le neuviéme ſiecle pour des religieuſes Benedictines qui la poſſedent encore aujourd'huy, & la choiſit pour le lieu de ſa ſepulture. On voit encore ſon tombeau dans l'égliſe. Fromondus évêque de Nevers dans le douziéme ſiecle y réunit trois autres abbayes, & de quatre n'en fit qu'une ſeule, qui par cet endroit devint conſiderable. Madame de Levi qui en eſt aujourd'huy abbeſſe me témoigna beaucoup de bonté, & me fit entrer pluſieurs fois dans ſon monaſtere pour y viſiter les archives. J'eu beaucoup de conſolation de voir dans le jardin une petite chapelle dans le lieu même où l'on dit que ſaint Reverien évêque d'Autun ſouffrit le martyre. La pierre ſur laquelle il eut la tête tranchée ſe conſerve dans l'égliſe, & ſes ſacrées reliques dans le treſor

dans une belle châsse d'argent, avec plusieurs autres reliques fort considerables.

L'église de Notre-Dame n'est pas l'unique monument de la pieté de l'évêque Heriman. L'église cathedrale où il établit soixante chanoines, & celle de saint Martin qu'il fonda pour dix-huit n'en est pas un moindre. Ces chanoines vivoient en commun dans l'une & dans l'autre église, mais vers le douziéme siecle ceux de saint Martin convertirent leur église en un monastere de chanoines reguliers. Il est aujourd'huy possedé par ceux de la congregation de sainte Geneviéve qui y conservent les reliques de saint Hierôme évêque de Nevers.

Le portail de saint Pierre a quelque chose de singulier, car on y remarque une reine avec un pied d'oye. Le pere Mabillon dans ses annales dit qu'on voit la même chose au portail de Neelle dans le diocese de Troye & en celuy de saint Benigne de Dijon, & qu'on dit que cette reine est sainte Clotilde. Je suis bien trompé si je ne l'ay vû aussi dans le portique de l'église de Bourges representée de la même maniere.

Le college des Jesuites & le convent des Minimes sont des témoignages de la pieté des Gonzagues.

Pendant que j'étois à Nevers il m'arriva une chose plaisante, car comme j'allois dans tous les convens nouvellement établis pour en connoître les fondateurs & le temps de la fondation: étant allé aux Carmelites, & aprés avoir fait mon compliment à la superieure, je la priay de me dire par qui elles avoient été fondées, & en quel temps. Cette proposition démonta tellement cette bonne fille, qu'elle s'écria: Hé pourquoy me demandez-vous cela, mon pere? n'est-ce pas pour mettre encore de nouveaux impôts sur nôtre maison? nous en avons déja tant payé que nous avons été obligées pour y satisfaire d'emprumter une somme considerable, dont nous payons la rente. Je luy répondis que j'étois bien éloigné d'avoir cette pensée qui ne convient pas à un homme de ma profession. Elle me remit au lendemain, parce qu'elles étoient pressées d'enterrer une de leurs sœurs qui étoit morte ce jour-là: mais n'étant point rassurée de ce que je luy avois dit, elle envoya quérir son directeur pour savoir ce qu'elle avoit à faire. Le directeur dissipa cette terreur panique, l'assûrant que c'étoit un honneur pour leur maison qu'on en fit mention dans un ouvrage aussi considerable que celuy que nous avions entre-

pris; & lorſque je la fus voir, elle m'apporta de bonne grace le contrat de la fondation.

Aprés avoir demeuré dix jours à Nevers, j'en partis pour aller à l'abbaye de Bourras dans le dioceſe d'Auxerre. Cette abbaye qui eſt la premiere fille de Pontigny, fondée l'an 1119, peut avoir été autrefois aſſez conſiderable, car c'eſt d'elle que furent tirez les premiers religieux de Chalivoy dans le dioceſe de Bourges: mais aujourd'huy elle eſt tellement ruinée, qu'elle reſſemble plûtoſt à une grange qu'à une abbaye, en ſorte qu'elle eſt réduite à un ſeul religieux. J'y arrivay ſur les trois heures, & comme ce religieux étoit allé à la Charité, la ſervante qui a ſoin de ſon ménage fit mettre notre cheval à l'écurie, & me fit apporter du pain & du vin avec du fromage: comme je n'avois pas encore diſné, j'en mangay avec appetit. Luy ayant demandé quand monſieur le prieur reviendroit, elle me répondit que ce ſeroit le ſoir même, & me dit beaucoup de bien de luy que j'entendois avec plaiſir. Elle m'aſſûra qu'il ſe traittoit fort mal, & qu'à ſon arrivée il ſe contenteroit peut-être d'un ſalade, qu'il paſſoit tous les jours deux ou trois heures à l'égliſe à prier Dieu & à dire ſon office, qu'elle en avoit vû deux autres avant luy qui étoient morts, leſquels faiſoient bonne chere & ſe divertiſſoient bien; elle ajoûta ſi ceux qui ſont morts étoient obligés de faire ce que monſieur le prieur fait; je ne ſcai pas ce qu'ils ſont devenus. J'admiray le raiſonnement de cette femme, & je conçu de-là combien les religieux doivent être circonſpects devant les ſeculiers. Lorſque le prieur fut arrivé, je connu la verité de ce qu'elle m'avoit dit. Il me parut un fort bon religieux, & il étoit ſi dépourvû de toutes les neceſſitez de la vie, qu'à peine put-il trouver quelques œufs pour me regaler. Il m'en fit de grandes excuſes, mais ſa vertu étoit pour moy un plus grand regal que toute la chere qu'il auroit pû me faire. Bourras.

Le jour ſuivant j'allai à l'abbaye du Reconfort fondée pour des religieuſes de l'ordre de Cîteaux l'an 1234 par Mathilde comteſſe de Nevers. Deux heures aprés mon arrivée, l'abbeſſe qui revenoit de Paris, où elle avoit gagné deux procés de conſequence, y arriva auſſi, & je connus par les cris de joye de ſes religieuſes, qu'elle en étoit fort aimée. Je ne voulus point troubler le plaiſir que ſes ſœurs avoient de la recevoir, & j'attendis au lendemain à la ſaluer. Je luy montrai Le Reconfort.

les lettres de recommandation que j'avois de monſieur de Cîteaux, & auſſi-tôt elle m'ouvrit ſon monaſtere, me communiqua ſa fondation, & me fit voir tout ce qu'elle avoit de titres. Cette maiſon eſt preſque redevable de tout ce qu'elle eſt aujourd'hui à madame Angelique de Vievre de Launay religieuſe de Faremoutier, qui en ayant été faite abbeſſe l'an 1634, y rétablit la regularité avec l'office divin, & en rebâtit les lieux reguliers. Auſſi ſa memoire y eſt-elle en benediction.

Corbigny. Aprés y avoir demeuré deux jours, j'en partis le 21 octobre pour aller à Corbigny, qui n'eſt qu'à deux lieuës de-là; comme j'y arrivai de bonne heure, je travaillai le reſte de la journée, & le jour ſuivant j'allai à l'abbaye de Bellevaux, de l'ordre de Premontré dans le dioceſe de Nevers. J'y trouvai cinq religieux de la commune obſervance, mais qui vivent fort bien. Il y avoit un bon vieillard, qui avoit beaucoup contribué au rétabliſſement de cette maiſon, & qui paroiſſoit avoir de la religion. Ils furent tous ravis de m'avoir ouvert leurs archives, lorſque par les découvertes que j'y fis ils apprirent que leur fondateur étoit un ſeigneur de Marmagne, qui avoit embraſſé la vie religieuſe luy & ſa femme dans leur monaſtere. Car anciennement les monaſteres de Premontré étoient doubles, & proche du monaſtere des hommes, on en bâtiſſoit un de femmes. La joye qu'ils avoient de ſçavoir qui étoit leur fondateur, fit qu'ils me preſſerent beaucoup de reſter encore chez eux; mais aprés avoir pris toutes les connoiſſances dont j'avois beſoin, j'en partis inceſſamment pour retourner à Corbigni.

Bellevaux.

J'allai de-là à la Chartreuſe du Val-ſaint-George, où le vicaire & le procureur me reçurent avec toute la cordialité que leur permit la maladie mortelle de leur prieur, à qui ils donnerent l'Extrême-onction pendant que j'étois là. Ils me firent voir leurs archives, qui n'ont rien ſouffert de l'incendie, qui conſuma il y a environ quarante ans tout ce monaſtere. La fondation qui a été faite par un ſeigneur de l'Orme eſt des plus belles qu'on puiſſe voir. Il ne ſe peut rien ajouter à la pieté de ce ſeigneur, ny aux précautions qu'il a pris pour que rien ne manquât à ſes chers Chartreux. La pluye qui étoit tombée toute la matinée porta le vicaire & le procureur à me faire beaucoup d'inſtance pour demeurer le reſter du jour; mais comme on m'avoit aſſûré que les chemins étoient beaux, je ne laiſſai pas de

partir ſur les deux heures. A à peine fus-je ſorti du monaſtere, que la pluye accompagnée d'un vent froid & violent, qui me l'envoyoit dans le viſage, tomba ſur moy à verſe, & pour comble de malheur je m'égarai. Je ne laiſſai pourtant pas d'arriver ſur le ſoir à Vezelai.

Vezelay.

C'eſt une ancienne & illuſtre abbaye ſituée ſur la pointe d'une montagne, où l'on dit qu'il y a eu juſqu'à huit cens religieux. Je doute fort qu'on puiſſe en apporter de bonnes preuves. François premier roy de France la voulut ériger en évêché l'an 1530. J'ai trouvé à ſaint Germain d'Auxerre une lettre qu'il écrivoit à ſon ambaſſadeur en cour de Rome, par laquelle il luy commandoit de pourſuivre cette érection auprés du pape. Cela n'ayant pas réüſſi, on la ſecularisa l'an 1537, & la raiſon qu'apporterent les moines, pour changer d'état, c'eſt que leur monaſtere étant fort frequenté à cauſe de l'affluence des peuples qui venoient offrir leurs vœux à ſainte Magdelaine, dont ils prétendoient avoir les reliques, ils ne pouvoient pas garder la ſolitude preſcrite par leur regle. Voila le beau prétexte qu'on apporta pour ôter à l'ordre de ſaint Benoiſt une de ſes plus fameuſes maiſons. L'on auroit peut-être mieux fait de dire, que les moines étant dereglez, ils étoient indignes de la poſſeder; encore n'auroit-ce pas été un ſujet legitime pour les ſeculariſer, puiſqu'on pouvoit mettre en leur place des religieux reformez du même ordre, car l'experience fait voir que les ſeculariſations tournent preſque toûjours à la ruine des maiſons, comme le dit fort bien monſieur le Laboureur dans ſes Mazures de l'Iſle-Barbe. Auſſi monſieur le doyen m'aſſura que la ſeculariſation de l'abbaye de Vezelay avoit achevé de la ruiner. Cet auguſte monaſtere qui a ſervi autrefois de retraite à tant de ſaints moines, qui poſſedoient de ſi grandes richeſſes, & qui les employoient à nourrir un ſi grand nombre de pauvres, eſt reduit aujourd'hui à un chapitre de dix chanoines, dont le revenu, y compris la manſe de l'abbé, ne monte qu'à vingt-deux mille livres, ſujetes à beaucoup de charges. L'égliſe eſt tres-belle, & ſurpaſſe en longueur celle de Notre-Dame de Paris; & ſoit pour ſa beauté, ſoit pour ſa grandeur, ſoit pour l'ancienne ſplendeur de l'abbaye, on l'appelle dans la ville la cathedrale. Le portique qui eſt à l'entrée, & qui étoit anciennement la place des penitens, eſt entierement couvert; de ſorte qu'ils y étoient à

couvert des vents & de la pluye, ce qui est singulier à cette église. Les chaires du chœur avançoient autrefois fort avant dans la nef ; ce qui fait juger qu'il y avoit un grand nombre de religieux, & peut-être est-ce de là, qu'on a pris occasion de dire, qu'il y en avoit jusqu'à huit cens. Mais ayant demandé au doyen & au chantre, qui ont le plus de connoissance de leur église, s'ils avoient quelques preuves de cela, ils me répondirent qu'ils n'en avoient aucunes. Le logis abbatial qu'on appelle le château, est fort beau, & il y a tant d'appartemens, qu'on y pourroit loger un prince. Il a l'agrément d'un beau jardin, & d'une terrasse qui découvre un pays tres-agreable.

Sur le declin de la montagne, hors de la ville, on voit une grande croix de pierre, qu'on appelle la croix de saint Bernard, parce que l'on tient que le saint abbé prêcha en cet endroit, & confirma par des miracles la croisade, qui fut si fatale à la France. Un peu plus bas est situé le premier couvent des Cordeliers en France, qui est fort petit, & qui se ressent encore de la premiere simplicité de l'ordre de saint François. On y voit devant l'autel une tombe avec un épitaphe, qui apprend que le frere Pacifique compagnon de saint François est enterré en cet endroit. Je demeurai un jour entier à Vezelay où je reçus beaucoup d'honnêteté de monsieur le doyen & de monsieur le chantre.

J'allai de-là à l'abbaye de Rigny de l'ordre de Cîteaux, située à un quart de lieuë de la ville de Varmenton. Les cloîtres, le chapitre, l'ancien refectoire & le dortoir sont fort beaux. L'église n'est pas desagreable, mais elle est plus simple. On y conserve une dent de S. Guillaume archevêque de Bourges, qui a la vertu de dissiper le venin des personnes qui ont été piquées par des serpens. Il vient tous les jours des lieux circonvoisins des gens tout enflez, & on n'a jamais remarqué qu'aucun s'en soit retourné sans être soulagé. On les pique d'abord avec une aiguille d'argent à l'endroit où ils ont été piquez par les serpens; on en fait sortir quelques goutes de sang ; on lave la partie affligée avec de l'eau ou vin benit exprés ; ensuite on leur fait boire le reste de cette eau ou de ce vin benit ; à l'heure même ils se sentent soulagez, & dans un jour ou deux entierement gueris. On assûre aussi que les serpens ne piquent jamais personnes sur les tertes de Rigny.

L'abbaye de Crisenon qui n'est qu'à deux lieuës de-là,

n'étoit dans son origine qu'une chapelle de bois bâtie par Adelaïs fille de Hugues Capet & femme de Regnaud comte de Nevers. Robert de Nevers évêque d'Auxerre la donna l'an 1094 à saint Robert abbé de Molesme, qui par les liberalitez des seigneurs de Toucy y bâtit une église de pierres & des officines pour des religieux de Molesme. Depuis Hugues de Montaigu évêque d'Auxerre, du consentement de Gui abbé de Molesme, & avec la permission du pape Innocent II. y mit des religieuses Benedictines tirées de l'abbaye de Julli, lesquelles furent soumises aux religieux de Molesme, qui resterent au nombre de quatre à Crisenon pour les diriger. Cette abbaye étoit autrefois fort illustre ; & comme elle étoit fort frequentée, Guillaume archevêque de Sens legat du saint Siege, pour la soulager de la dépense qu'elle faisoit pour tant d'hôtes, reduisit le nombre des religieuses à cent. Aujourd'hui elles ne sont pas trente. L'abbesse & les religieuses me firent toutes les honnêtetez possibles, me communiquerent tout ce qu'elles avoient de bonne grace, & me retinrent le plus qu'elles purent. Je les quittai la surveille de la Toussaint pour me rendre à Auxerre.

Auxerre.

L'église cathedrale d'Auxerre est parfaitement belle ; mais ce qu'elle a au dessus beaucoup d'autres, c'est que presque tous ses évêques jusqu'au quatorziéme siecle se sont distinguez par la sainteté de leur vie. Monsieur de Caylus qui remplit aujourd'hui leur siege, est un parfait imitateur de leurs vertus. Il étoit pour lors occupé aux visites de son diocese, dans lesquelles il se fait un divertissement de passer cinq ou six heures de suite aux fonctions de sa charge, de prêcher deux fois le jour, d'instruire & de confirmer les enfans, & de réconcilier ses oüailles au souverain pasteur. Il revint toutefois à Auxerre pour assister à une procession generale pour les necessitez publiques, qu'il avoit indiquée l'octave de la Toussaint au tombeau de saint Germain. C'est-là où on voit souvent cet illustre prelat venir se remplir de l'esprit de tous ses saints predecesseurs, qui y sont enterrez. C'est-là où on l'avoit vû peu auparavant avec tous les prêtres de son diocese faire une retraite, qui a édifié toute la ville.

Aprés la cathedrale, l'abbaye de S. Germain tient le premier rang dans tout le diocese d'Auxerre, & a toûjours été considerée pour une des plus fameuses du royaume. Elle doit son origine au grand Saint dont elle porte le nom, qui la choisit

pour le lieu de sa sepulture, & qui luy a attiré les vœux des fideles de tout le royaume, & une infinité de dons tres-riches. Elle conserve encore aujourd'hui beaucoup de son ancienne splendeur, nonobstant le pillage des Calvinistes, qui en enleverent des richesses immenses, sur tout la châsse d'or que Charles le Chauve avoit fait faire à saint Germain, dont ils brûlerent le corps. Le Pape Urbain V. qui en avoit été abbé, y fit bâtir trois églises l'une sur l'autre. Le tombeau de saint Germain est dans celle du milieu, & tout autour ceux de la plûpart des saints évêques ses successeurs, dont on conserve encore les corps entiers dans des tombeaux de pierre. Ils furent ouverts du temps de monsieur Seguier évêque d'Auxerre, qui eut une consolation sensible d'en trouver encore quelques-uns qui avoient été religieux, revêtus de leur cilice & de leur habit monastique. Ce lieu est peut-être le plus venerable du royaume, & aprés les catacombes de Rome, je ne sçai si on peut en trouver un plus saint. Car on prétend qu'il y a plus de soixante corps saints bien averez & reconnus pour tels par l'église. Le jour de l'octave de la Toussaint on fait une fête solemnelle pour les honorer, & une procession fort devote & fort longue à leurs tombeaux.

La bibliotheque répondoit autrefois à la grandeur du monastere; mais les heretiques & la negligence des anciens moines ont dissipé un si grand nombre de manuscrits, qu'il n'en reste aujourd'hui que fort peu; mais qui ne laissent pas d'avoir leur merite. J'y vis entr'autres un ancien recueil d'homelies des saints Peres compilées par ordre de l'empereur Charlemagne, pour être lûës aux offices divins durant le cours de l'année, écrit de son temps, à la fin duquel on lit les vers suivans, qui font connoître le nom du compilateur, ou du moins de l'écrivain.

Obtulit hunc librum Domino, Germane, tibique
Ebrardus supplex, supplicis esto memor.
Auferet hoc nullus, cujus præcordia Christus
Possidet, iratum ne patiatur eum.
Quin etiam fratris munus votumque probando
Insistet parili quicquid amore valet.
Nam petit in cœtu fratrum solemniter illum
Ad laudem Domini nocte dieque legi.

Jungitur

Jungitur huic alter, ſolarem ut compleat annum,
His feſtos poterit quis reperire dies.
Auguſtus Carolus juſſu collegit utrumque.
Amplius hinc nobis munera tanta placent.
Doctus erat, credat, Carolus cui juſſerat illud
Quilibet hinc placido corde ſequatur idem.

Le Reverend Pere Dom George Viole, qui joignoit à une illuſtre naiſſance, un fort bel eſprit & une grande vertu, & qui aprés avoir été prieur de ſaint Germain, y finit ſes jours en qualité de ſimple religieux, ayant fait avec beaucoup d'exactitude l'hiſtoire des évêques d'Auxerre & de tous les monaſteres du dioceſe, m'épargna la peine de viſiter les archives de pluſieurs, les ayant toutes viſités luy-même avec un grand ſoin, & en ayant recueilli avec beaucoup de travail tous les anciens monumens qui auroient pû me ſervir. C'eſt pourquoy je me contentai de profiter de ſon ouvrage, qui m'occupa quatre ſemaines. Cela n'empêcha pas que je ne viſſe la bibliotheque de ſaint Marien de l'ordre des Premontrez, qui eſt fort riche en manuſcrits, la plûpart des ouvrages de ſaint Auguſtin & des autres Peres de l'Egliſe. On y voit entr'autres un commentaire de Remy d'Auxerre ſur le prophete Oſée, celuy d'Hervée moine du Bourdieu ſur les petits prophetes, les ſentences ou la theologie d'un Othon d'un caractere d'environ cinq cens ans. Je vis auſſi le chartrier & l'égliſe de ſaint Pierre poſſedée par les chanoines reguliers de ſaint Auguſtin de la reforme de ſainte Geneviéve. Je fus auſſi à l'abbaye de ſaint Julien, qui doit le rétabliſſement de ſon obſervance à madame de Raigni, qui y a introduit la reforme des religieuſes du Val de grace.

La fête de ſaint Edmond archevêque de Cantorbie arriva heureuſement durant le ſejour que je fis à Auxerre. La devotion que je dois avoir pour ce Saint, dont je porte le nom, m'obligea de l'aller celebrer à Pontigni, où ſes ſacrées reliques repoſent. Monſieur Caron qui en étoit nouvellement élu abbé, m'y reçut avec beaucoup de bonté, & m'y retint deux jours, durant leſquels je parcourus deux beaux cartulaires, qui me donnerent de grandes lumieres. Le jour de ſaint Edmond je dis la ſainte Meſſe ſous la châſſe du Saint avec ſa chaſuble, qui eſt toute ronde par le bas comme les anciennes chaſubles. J'eus auſſi la conſolation de voir ſon ſa-

cré corps que Dieu a conſervé ſans corruption juſqu'à preſent par un miracle continuel. Il eſt élevé ſur le grand autel dans une grande châſſe de bois doré, on voit par un criſtal la tête du Saint qui eſt toute nuë, le reſte du corps eſt revétu de ſes habits pontificaux. Son bras en fut ſeparé pour être expoſé à la veneration des peuples, à la priere de S. Loüis roy de France, qui le fit mettre dans un reliquaire d'or où on le voit à nud; mais la chair en eſt toute noire, au lieu que celle de ſon corps eſt fort blanche. Mathieu Paris auteur Anglois, qui vivoit en ce temps là, en apporte la cauſe, & dit que lorſqu'on fit la ſeparation du bras, les religieux craignant qu'étant détaché du corps, il ne ſe corrompiſt, (comme ſi la même main qui le conſervoit attaché au corps, n'eut pû le conſerver détaché de ce même corps,) pour empêcher un ſi grand malheur, l'embaumerent, & qu'en punition de leur peu de foy, il devint en même temps tout noir. Nous eſtimons cependant que le miracle continue encore; car il n'eſt pas naturel, que le baume, quelque vertu qu'il ait, pût conſerver durant prés de cinq cens ans cette ſainte chair. Ce même auteur rapporte auſſi qu'en conſideration de ſaint Edmond, on permit aux femmes Angloiſes d'entrer dans l'égliſe de Pontigny, contre la coûtume de l'ordre de Cîteaux, qui ne ſouffroit point l'entrée des égliſes aux femmes. Aujourd'hui non ſeulement les Angloiſes, mais generalement toutes les femmes entrent dans l'égliſe de Pontigny, mais elles n'entrent point encore dans celles de Cîteaux & de Clairvaux. On voit auſſi dans le treſor l'anneau paſtoral de ſaint Edmond, le calice & la patene avec leſquels il fut enterré, ſa coupe, & le bras de ſaint Irenée martyr.

Il n'eſt pas neceſſaire que je diſe icy que c'eſt dans le monaſtere de Pontigny, que ſe retira ſaint Thomas de Cantorbie pour éviter la perſecution du roy Henri II. On y voit encore ſes ornemens pontificaux & la chapelle où il avoit coûtume de faire ſes prieres, où l'on tient qu'il eut revelation de ſon martyre.

Quant à l'égliſe de Pontigny elle eſt belle, & ſe reſſent de la grandeur de la ſeconde fille de Cîteaux. On voit derriere cette égliſe les mazures de l'ancienne, c'eſt-à-dire, de la premiere égliſe de Pontigny. Elle étoit petite, mais aſſez belle pour le temps. Le logis abbatial étoit tout proche. Il

consistoit en quatre petites chambres semblables aux cellules des religieux d'aujourd'hui, dans l'une desquelles seulement il y a une cheminée. On peut juger de-là, de la difference qu'il y a entre les logis des abbez de ce temps-là, & les palais des abbez de notre temps. A l'entrée du monastere on voit un vieux bâtiment, qui a été autrefois assez somptueux. On tient que c'est un ancien palais des comtes de Champagne, où ils se retiroient lorsqu'ils faisoient quelques parties de chasse. Aujourd'hui il sert d'écurie & de cuisine à monsieur l'abbé, qui a tout proche un logis magnifique. Aprés avoir resté deux jours entiers à Pontigni, je revins encore à Auxerre où je restai quelques jours ; & comme le temps commençoit à devenir un peu rude, j'écrivis à nos superieurs pour les prier de me donner un peu de relâche, & de me permettre d'aller passer l'hyver & le carême à Marmoutier ; j'allai à Sens attendre leur réponse.

En sortant d'Auxerre, je fus dîner au monastere de Vieux-poux fondé l'an 1172 par Dreux de Mellote seigneur de Loches & de saint Maurice, où je trouvai sept bons solitaires, qui font revivre dans leurs personnes le premier esprit de saint Etienne de Grandmont leur pere. Leur monastere est fort petit & fort pauvre ; leur habit est tout rapetassé ; ils portent dans leur maison des sabots ; ils ne vivent presque que de legumes, & n'usent que tres-rarement de poisson ; depuis la Toussaint jusqu'à Noël, & depuis la Septuagesime jusqu'à Pâque ils ne mangent ny œufs, ny beurre, ny fromage. Le superieur me fit grand accueil, & pour me regaler, il me fit servir un morceau de merluche, qui étoit apparemment une partie de la provision pour le jour de Noël. Il me pressa fort de rester chez eux ; mais la crainte d'incommoder ces bonnes gens l'emporta sur le desir que j'aurois eu de m'édifier de leur conversation ; ainsi j'allai coucher à la Chartreuse de Val-profonde, où j'eus la consolation d'apprendre que le dernier prieur mort, qui étoit mon cousin, s'étoit attiré l'estime dans tout le pays à cause des grandes charitez qu'il faisoit aux pauvres. J'en partis le lendemain, & je me rendis au soir à Sens.

Vieux-poux.

Val-profonde.

Sens.

J'y reçus beaucoup d'honnêtetez de monsieur le doyen & de monsieur Maçon, qui me communiquerent de bonne grace les remarques qu'ils avoient faites sur les archevêques de Sens & sur les dignitez de la cathedrale. J'éprouvai aussi

bien de la bonté de la part de messieurs Les Riches & de monsieur Baron. Monsieur le doyen me fit voir le nouveau missel de Sens auquel il travailloit, & qui sera beaucoup plus beau que le nouveau breviaire, qui a été si estimé de tous les habiles gens. Excepté le canon & les collectes, & peut-être quelques proses, il n'y aura pas un seul mot qui ne soit tiré de l'écriture ; mais avec tant de justesse, que tout convient parfaitement aux mysteres que l'on celebre, & aux fêtes que l'on solemnise. Ce qu'il y aura encore de particulier, c'est qu'on n'y repetera jamais deux fois le même texte. Il me fit voir aussi le tresor de la cathedrale, qui est tres-riche, & rempli d'un grand nombre de reliques, dont l'une des principales est un doigt de saint Luc évangeliste en chair & en os. On tient que la plûpart de ces reliques avoient été données au monastere de saint Riquier par l'empereur Charles-magne, & que le moine Hieremie qui les avoit apporté à sainte Colombe, ayant été ensuite élu archevêque de Sens, les donna à son église. Il me fit aussi voir tous les tombeaux des derniers archevêques de Sens, qui sont dans le chœur de la cathedrale, entre lesquels on peut regarder comme des pieces achevées ceux du chancelier Duprat & des cardinaux du Perron. Pour les premiers archevêques ils sont presque tous enterrez à saint Pierre le Vif, où on en compte jusqu'à quarante. Les chanoines avoient aussi autrefois leur sepulture hors la cathedrale, on les enterroit dans une petite chapelle bâtie à un quart de lieuë de la ville en l'honneur de saint Sauveur, par l'archevêque Magnus, qui la choisit aussi pour le lieu de sa sepulture. Elle fut donnée aux chanoines reguliers de saint Jean dans le douziéme siecle ; ce qui n'empêche pas que tous les ans les chanoines de la cathedrale n'aillent en procession la surveille de la Toussaint y reciter le pseautier tout entier pour leurs anciens confreres défunts.

Pour ce qui est de l'église cathedrale, elle est grande & large, & peut passer pour une des belles du royaume. On y montre encore la chaire où saint Bernard a prêché, & le lieu où saint Loüis épousa Marguerite de Provence. La musique en est proscrite. On n'y chante qu'un beau plain-chant, qui est plus agreable que la musique. J'assistai à une grande messe des morts qu'on chanta d'un ton extraordinarement bas ; je ne sçai, si cela n'étoit point affecté pour marquer de la tristesse & du deuil.

Aprés la cathedrale, la premiere & la principale église eſt celle de ſaint Pierre le Vif, & le lieu le plus venerable de toute la ville. Car elle eſt bâtie dans le premier cimetiere des chrétiens, où un grand nombre de martyrs ont reçu l'honneur de la ſepulture. On prétend que ſainte Theodecilde, qu'on fait fille du roy Clovis, y bâtit un celebre monaſtere, & qu'elle voulut y être enterrée. On montre ſes reliques dans une belle châſſe, & une pierre qui fut trouvée dans ſon tombeau, ſur laquelle étoient gravées les paroles ſuivantes: *iv Idus julii tranſiit Theodecilda regina.* Ce n'eſt pas là l'unique relique qu'on conſerve dans le treſor du monaſtere; on y montre encore un grand nombre de corps ſaints, la plûpart du pays, dont les principaux ſont de ſaint Savinien & de ſaint Potentien, qui repoſent dans une belle châſſe d'argent que leur a donnée le roy Robert. Le chef de ſaint Gregoire le grand, qu'on prétend y avoir, parut une relique ſi authentique au pape Urbain VIII. qu'il en demanda une parcelle, laquelle il garda toute ſa vie, & la donna avant de mourir aux Peres de l'Oratoire de Rome.

L'abbaye de ſaint Pierre le Vif ayant été détruite neuf ou dix fois tant par les barbares & les ennemis de l'état, que par diverſes incendies, on eſt ſurpris qu'elle ſubſiſte encore aujourd'hui. Elle ſubſiſte pourtant & avec ſplendeur. L'égliſe qui a été rebâtie par les religieux reformez de la congregation de ſaint Maur, eſt parfaitement belle, grande, délicate, éclairée. Le chœur a quelque choſe de majeſtueux; les chaires ſont tres-bien travaillées; l'autel eſt tout de marbre; dans le fond eſt la chapelle de la Vierge, un peu élevée, dont les grandes colonnes de marbre font un tres bel effet. Il y a deſſous cette chapelle une égliſe ſouterraine qui ſert de ſacriſtie, où pluſieurs Saints ont été enterrez. On prétend que ſous la table où les prêtres s'habillent pour dire la ſainte meſſe, il y a un puits profond, dans lequel les idolâtres ont jetté les corps d'un grand nombre de martyrs qu'ils avoient maſſacrez. On en montre un ſemblable à ſaint Irenée de Lyon.

Au bout de l'enclos du monaſtere, eſt l'égliſe de la paroiſſe de ſaint Savinien. Il y a ſous le grand autel une crypte où ſont les tombeaux de ſaint Savinien, de ſaint Potentien, & de ſaint Eodad martyrs, avec ces inſcrip-

ptions qui sont gravées dans les pierres de la muraille.

HVI⁹ EDS IN RECEPTACLO AMBVNT TVMVLATI
XPI MARTIRES MERT SAVNIAN⁹ ET POTENTIAN⁹
AC EODADᴰ CRP⁹ AVTE SEROTNI IN AERA
BASLCE SED IN IST CMETERO E POSITV.

✠ P FLORS. ROSEI SANGVINIS SVSPSERVNT.
CORONAS VITORIAE MARTIRES XPI SAVNI
ANVS ET POTENTIANVS E MVLTITVDNE
INGENTI ET IBI TVMLATI SVNT PRDE KL IANVAR.

L'inscription suivante étoit de même caractere ; mais comme j'étois pressé d'aller à vêpres, je n'eus pas le temps de l'imiter.

† *Felix ager & inclitus, valde pulcher & candidus,*
Roseo sanguine martyrum feliciter consecratus,
Orationumque munere digne adornatus.

L'abbaye de saint Jean qui n'est pas éloignée de saint Pierre le Vif, fut fondée presque en même temps pour des religieuses. Dans le neuviéme siecle elle étoit possedée par des moines, & dans le douziéme elle fut donnée aux chanoines reguliers qui la possedent aujourd'hui. Il ne reste plus de l'église que le chœur & le tour des chapelles qui sont fort beaux & fort propres.

L'abbaye de Notre-Dame de la Pommeraie a été fondée par Mathilde comtesse de Blois, qui y a été enterrée avec son mari. Elle étoit reduite à cinq ou six religieuses sans discipline, lorsque madame Baltilde de Harlai religieuse de Chelles en fut nommée abbesse. Cette vertueuse dame ne croyant pas pouvoir entretenir la regularité dans une abbaye champêtre presque ruinée & avec si peu de sujets assez mal disposez, la transfera à Sens, y rétablit une bonne observance, & par sa sagesse & son œconomie la bâtit entierement, & la mit en état d'avoir jusqu'à soixante religieuses. Madame

de Harlai ſa ſœur qui luy ſucceda, marchant ſur ſes traces, y a conſervé la regularité qu'elle y avoit trouvée; & aprés avoir long-temps gouverné, preferant l'obéïſſance au gouvernement, ſe démit volontairement de ſon abbaye entre les mains du roy, qui la donna à madame de Crenant qui la poſſede aujourd'hui; mais par humilité & par reſpect pour ſa devanciere, elle ne voulut jamais porter la croce, ny prendre la place d'abbeſſe tant qu'elle vécut; & on vit avec édification une pieuſe conteſtation entre les deux abbeſſes, qui par leur humilité firent voir qu'elles étoient toutes deux dignes de la croce & de la place qu'elles refuſoient. C'eſt encore un effet de l'humilité de ces dames, qu'elles ne portent point de croix, contre la coûtume des autres abbeſſes. Madame de Crenan qui gouverne aujourd'hui me fit beaucoup d'honnêtetez. Elle m'ouvrit ſon chartrier de la meilleure grace du monde, & me conduiſit elle-même dans tous les lieux de ſon monaſtere. Il eſt ſitué dans le fauxbourg, & n'a rien de ſomptueux; mais on y a toutes les commoditez. L'enclos eſt fort grand, & renferme prez, vignes, bois, eaux, arbres fruitiers, & jardin potager, & tout cela y eſt diſpoſé de telle maniere, que l'on y a joint l'agreable au commode.

Il me reſteroit à parler icy des abbayes de ſaint Remy & de ſainte Colombe; mais comme j'étois bien-aiſe de me rendre à Matmoutier pour les fêtes de Noël, je n'eus pas le temps de les voir. Avant de partir de Sens, je vis la bibliotheque de monſieur Baron, dans laquelle il y a quelques manuſcrits, & entr'autres les lettres de Billius, une theologie de Jacques le Boſſu religieux de ſaint Denys, & le manuſcrit ſur lequel le P. Labbe a imprimé la chronique de Roüen. Je partis de Sens le dixiéme decembre pour aller à Paris; en paſſant par Melun j'y vis une choſe curieuſe, un tres-bel œillet fleuri au milieu du mois de decembre, nonobſtant la gelée & la neige. Je ne reſtai pas long-temps à Paris, quoyqu'on eut la bonté de m'offrir d'y reſter juſqu'à Pâque, & qu'on me fit eſperer d'y demeurer toûjours, je fus bien aiſe de revenir reprendre à Marmoutier l'eſprit de la regularité, en attendant que la divine providence diſpoſât de moy comme elle jugeroit à propos.

J'y arrivay la ſurveille de Noel, & peu de jours aprés l'hyver fit ſentir ſa rigueur avec tant de violence, qu'aucun

homme ſur la terre n'avoit jamais éprouvé un ſi grand froid. On vit alors une infinité de bêtes & d'oiſeaux mourir à la campagne, pluſieurs enfans & même des hommes eurent le même ſort ; les marbres ſe fendirent, tous les noyers, les chaſteigniers & les oliviers perirent, les bleds qui avoient été ſemez ne germerent point, & la deſolation fut ſi grande, qu'elle fut ſuivie d'une diſette univerſelle de bleds, de vins, de fruits dans tout le royaume, & accompagnée de maladies contagieuſes qui deſolerent pluſieurs villes de France.

Cependant on m'avertit qu'aprés Paſques il falloit reprendre le travail, & continuer la viſite des évêchez & des abbayes du royaume ; pour me ſoulager & pour avancer davantage on me permit de prendre un compagnon. Je jettay les yeux ſur dom Urſin Durand, que je crus trés-propre à cet employ, tant à cauſe que c'eſt un religieux qui joint à la pieté, beaucoup d'eſprit & une ſanté robuſte, & capable de reſiſter à la fatigue du voyage & de l'étude, que parce qu'il me parut une homme de bonne volonté & auſſi ſociable qu'il eſt neceſſaire dans une entrepriſe de cette ſorte.

Nous partîmes de Marmoutier un Jeudy quatriéme d'Avril, & ce jour-là nous allâmes à l'abbaye de Moncé au-deſſus d'Amboiſe. Cette abbaye doit ſon origine à quelques filles de pieté qui s'étant retirées dans ce deſert pour y vivre dans la penitence & dans les exercices de la contemplation, répandirent une odeur ſi grande de leur vertu dans tout le pays, que Sulpice ſeigneur d'Amboiſe en fut touché, & leur offrit de bâtir un monaſtere, ſi elles vouloient garder la clôture & s'engager par vœu. Elles accepterent ſes offres, & ſe donnerent à l'ordre de Cîteaux, dont elles dépendent encore aujourd'huy. La ſuperieure ne prit d'abord que le nom de prieure, & elle étoit élective par la communauté, ce qui a duré juſqu'en 1652 que le pape Innocent X. à la demande du roy, l'érigea en abbaye en faveur de madame d'Epinoy.

Moncé.

Nous ne vîmes rien de conſiderable dans l'égliſe que cette épitable gravée ſur une ſimple tombe : *Hic jacet domina Johanna uxor Johannis domini Calvi-montis filia comitis Vindocinenſis. Fuit in vita bonæ memoriæ. Anima ejus requieſcat in pace.*

Fontaine-les-blanches.

Nous partîmes le lendemain pour aller à l'abbaye de Fontaine-les-blanches, & de-là à Blois où nous arrivâmes fort

tard

tard & fort fatiguez, ce qui obligea le R. P. Prieur de nous y faire ſejourner un jour pour nous repoſer. Nous employâmes cette journée à viſiter les archives de l'abbaye de Bourgmoyen. Nous la crûmes bien employée pour la conſolation que nous eûmes d'y trouver une lettre originale de ſaint Loüis roy de France, qu'il écrivit à l'abbé de ce monaſtere en lui envoyant une épine de la couronne de Notre-Seigneur. Nous y trouvâmes auſſi des lettres de l'Evêque de Chartres & de l'archevêque de Sens, qui confirmerent la verité de cette ſainte relique. Ce précieux treſor eſt reſté à Bourgmoyen juſqu'au pillage des Huguenots, qui diſſiperent tout ce qu'ils trouverent de ſaint dans la ville.

S. Benoiſt ſur Loire.

De Blois nous fûmes à Orleans, & de là à ſaint Benoiſt ſur Loire. L'égliſe eſt aſſez belle. On y voit une porte ancienne à laquelle le P. Mabillon donnoit 900 ans, où eſt repreſentée l'hiſtoire de la tranſlation des reliques de notre bienheureux Pere ſaint Benoiſt. La nef eſt aſſez recente, mais le chœur n'eſt pas éloigné du temps de la fondation du monaſtere. Au milieu eſt le tombeau de Philippe I. roy de France, aſſez ſimple & ſans inſcription. Le Sanctuaire eſt tres-richement parqueté de marbre, de jaſpe, & de porphire. L'autel pour être d'une ſtructure nouvelle n'en eſt pas moins beau ; mais ce qui le rend plus conſiderable, c'eſt la riche châſſe de notre bienheureux Pere, dont le travail eſt tres exquis. Son chef ſe conſerve dans le treſor avec des reliques de ſaint Sebaſtien, de ſaint Denys, de ſaint Aigulſe & de quelques autres Saints. On y a mis auſſi depuis peu un chapelet eſtimé quatre cens écus. Les grains d'un bois odoriferant ſont fort bien travaillez, les *Pater* ſont d'or, accompagnez de medailles d'or & d'argent dont l'ouvrage ſurpaſſe la matiere, & d'une mignature admirablement belle. La Reine mere l'avoit donné autrefois à madame de Monteſpan. Celle-cy le donna au R. P. Dom Mathieu Gilbert, qui étant prieur de ſaint Benoiſt, le mit dans le treſor. La bibliotheque étoit autrefois une des plus riches du royaume. Elle fut pillée l'an 1562 par les heretiques. Pierre Daniel avocat à Orleans, & bailli de Fleuri s'en empara à la faveur du cardinal de Chaſtillon abbé du monaſtere & grand fauteur de l'hereſie. Il en fit ſon plaiſir durant ſa vie, & par ce moyen donna au public quelques anciens ouvrages qui n'avoient point vû le jour, ou en corrigea d'autres qui

étoient fort imparfaits ; il en aida encore ſes amis qui travailloient à ſatisfaire les ſçavans par de belles éditions. Aprés ſa mort ſes heritiers vendirent les manuſcrits à monſieur Petau conſeiller au parlement de Paris, & à monſieur Bonghard, qui ayant été envoyé en Allemagne par le roy Henri IV. porta à Straſbourg, où il avoit coûtume de faire ſa reſidence, ſa part des manuſcrits. Aprés ſa mort le prince Palatin les acheta, & les tranſporta dans ſa bibliotheque d'Heidelberg ; mais le Duc de Baviere ayant pris l'an 1622 cette ville, il s'empara de la bibliotheque, & en fit preſent au pape Gregoire XV. qui la mit au Vatican. Quant à la part de monſieur Petau, ſes heritiers qui aimoient mieux de l'argent que du parchemin, la vendirent à la Reine Chriſtine de Suede, qui la porta à Rome, & qui en mourant la legua au pape ; & de la ſorte toute la bibliotheque de ſaint Benoiſt a été incorporée dans celle du Vatican.

Pierre Daniel ne pilla pourtant pas tellement la bibliotheque de ſaint Benoiſt, qu'il n'échapât pluſieurs volumes à ſa cupidité. Car outre pluſieurs manuſcrits qui ont déja ſervi aux nouvelles éditions des Peres, auſquelles nos confreres ont travaillé ; nous y trouvâmes un fort ancien manuſcrit de la Concorde des Regles de ſaint Benoiſt d'Aniane, ſuivie d'un recueil des ouvrages des Peres, qui a pour titre *Liber de diverſis voluminibus Patrum excerptus*. C'eſt ſans doute ce recueil des ouvrages des ſaints Peres, que ſaint Benoiſt d'Aniane avoit joint à ſa Concorde, pour le faire lire à ſes religieux dans les aſſemblées du ſoir, que le Pere Menard aſſûre être à Fleury, & que le P. Mabillon n'y avoit pû trouver. Il eſt compoſé des extraits tirez des livres de ſaint Ambroiſe ſur l'Exameron, de ſaint Jerôme contre Jovinien, de l'homelie de ſaint Gregoire ſur la concupiſcence de la bouche, des ſentences de ſaint Iſidore, de Bede ſur ſaint Luc, de ſaint Ceſaire, de ſaint Proſper, de ſaint Nil, des Proverbes de l'évêque Evagre pour les moines, des conferences de Caſſien avec les abbez Serapion, Moyſe, Iſaac & Theonas, d'un ſermon de ſaint Auguſtin ſur la Circonciſion, de ſon ouvrage de la vie & des mœurs des clercs, de la vie de ſaint Antoine, de la vie de ſaint Fulgence, d'un ouvrage de ſaint Chryſoſtome, d'une homelie de ſaint Gregoire, des inſtituts de Caſſien, des œuvres de ſaint Ephrem,

de la conference avec l'abbé Paphnuce, de quelques ſentences tirées de ſaint Jerôme, des ſermons de ſaint Ceſaire & des morales de ſaint Gregoire. Comme le livre eſt déchiré à la fin, il pouvoit y avoir encore d'autres extraits tirez des Peres de l'Egliſe, que ce grand Saint avoit choiſis, comme plus propres à entretenir la pieté parmi ſes religieux.

Nous y trouvâmes auſſi un autre manuſcrit ancien de ſept ou huit cens ans, qui contient la vie de ſaint Gregoire, & un autre ouvrage qui a pour titre, *Liber ſancti ac beatiſſimi Benedicti patris monachorum.* Je me contentai de prendre les titres des chapitres, que je veux rapporter icy.

Incipiunt capitula.

Quæ ſunt virtutes bonorum operum.

I. *De Humilitate.*

II. *De Timore Dei.*

III. *De Pœnitentia.*

IV. *De Derelinquentibus ſæculum.*

V. *De Oratione & compunctione.*

VI. *De ſilentio & verba otioſa non loquendo.*

VII. *De dilectione Dei & proximi.*

VIII. *De continentia virginitatis mentis & corporis.*

IX. *De vana gloria & laude humana non quærenda.*

X. *De patientia tentationis & martyrii.*

Cet ouvrage n'eſt point aſſûrément de notre bienheureux Pere ſaint Benoiſt; mais il pourroit bien être de ſaint Benoiſt d'Aniane, qu'on peut regarder, ſur tout en France, comme le ſecond fondateur de notre ordre, & le pere d'une infinité de moines : auſſi les anciens luy donnent-ils le glorieux nom de *Benedictus ſecundus.*

Je pourrois ajouter à cela des manuſcrits de Juvencus, Sedulius, Arator, de l'hiſtoire eccleſiaſtique d'Euſebe, de Boëce de la conſolation de la philoſophie & contre Futiches, Alvarus ſur ſaint Mathieu, & l'expoſition d'Aimoin moine de Fleuri ſur l'Apocalypſe, écrite du temps de l'auteur, & peut-être de ſa propre main, & un ancien Sacramentaire d'environ 900 ans, à la tête duquel on lit ces mots : *Sacramentorum liber, quem..... ſancto Benedicto ob ſui memoriam à tranſmarinis partibus miſit, imprecans cum juramento maledictionis, ut ſi quis eum de monaſterio aliquo inge-*

nio non redditurus abstraxerit, cum Juda proditore, Anna, & Caipha, portionem æternæ damnationis accipiat. Amen, Amen. Fiat, Fiat.

Ferrieres. Le monastere de Ferrieres, où nous fûmes ensuite, est fort ancien; on prétend qu'il est bâti dans le lieu même où saint Savinien premier archevêque de Sens eut une vision le jour de Noël, dans laquelle tout le mystere de la naissance du Sauveur luy fut revelé si clairement, qu'en revenant à luy, il s'écria : C'est veritablement icy Bethléem, & que c'est pour cette raison qu'on l'appelloit Bethléem, comme il paroît par les lettres de Loup de Ferrieres. Les plus brillantes lumieres, qui ont éclairé cette illustre maison, sont saint Aldric archevêque de Sens, Alcuin, Loup de Ferrieres, & dans les derniers siecles Loüis de Blanchefort, qui peut en être consideré comme le restaurateur, puisqu'il en a rétabli les édifices, & qu'il l'a édifié luy-même par ses vertus, & par la sainteté de sa vie, dont l'odeur depuis prés de deux cens ans s'est conservée jusqu'à present parmi le peuple. Il y a deux églises, l'une desquelles est encore appellée Bethléem, & une chapelle fort propre, & deux cloîtres. Pour ce qui est du tresor, la relique la plus précieuse qu'on y conserve, est le corps de saint Aldric archevêque de Sens; & la piece la plus curieuse, est un ancien ciboire d'yvoire, dans lequel on conservoit autrefois le S. Sacrement.

Château-Landon. De Ferrieres nous fûmes à l'abbaye de Cercanceau, & delà à Château-Landon, où il y avoit autrefois un monastere de moines, qui devint illustre par la possession des reliques de saint Severin abbé d'Agaune, qui y mourut, en revenant de Paris, où il avoit été appellé par le roy Clovis, qu'il guerit d'une maladie.

Cette abbaye fut donnée dans le douziéme siecle aux chanoines reguliers, qui la possedent encore aujourd'hui. Monsieur de la Grange qui en est abbé regulier nous reçut parfaitement bien. Il nous donna le soir à soupé, & le lendemain ses religieux nous donnerent à dîné. Nous vîmes cependant le chartrier & la bibliotheque, dans laquelle il y a peu de manuscrits. Le principal contient les lettres de Rusbroch, l'un des plus fameux contemplatifs de son temps, qui avoit mis autrefois la reforme dans la mai son. Monsieur l'abbé s'offrit de nous les communiquer, si nous voulions les imprimer; mais comme nous avons d'autres choses

qui pressent davantage, nous fûmes obligez de le remercier de la grace qu'il vouloit nous faire.

L'abbaye de la Joye, qui est située à la porte de Nemours, se presenta ensuite à nous, & de là nous fûmes à celle de Villiers, qui est proche de la Ferté-Alez. Ces deux abbayes sont de l'ordre de Cîteaux, qui est redevable de la derniere à celui de saint Dominique. Car Villiers dans son principe, étoit une maison qui appartenoit aux Jacobins de Paris de la ruë S. Jacques; mais comme ces religieux dans un de leurs premiers chapitres generaux resolurent de vivre dans une extrême pauvreté & sans revenus, ils cedèrent ce lieu & tout ce qui en dépendoit à l'ordre de Cîteaux, qui y bâtit un monastere de filles. Madame Cordier du Tronc, niece de monsieur Bontemps, qui en est abbesse, nous y reçut avec une bonté qui ne se peut exprimer. Non seulement elle nous communiqua tout ce qu'elle avoit, mais elle nous mena elle même dans son monastere, pour nous y faire voir tout ce qui pouvoit contribuer à notre satisfaction. Nous y demeurâmes un jour entier, & de-là nous allâmes à Paris. Villiers.

Aprés avoir sejourné quelques jours à Paris, nous allâmes à Melun, où nous visitâmes les abbayes du Lys & du Jard, qui en sont assez proches. L'abbaye du Lys reconnoît pour fondatrice la Reine Blanche. Les titres du monastere donnent aussi cette qualité à saint Loüis son fils, qui quelquefois se nomme seul fondateur, quelquefois conjointement avec sa mere; & il y a bien de l'apparence que l'un & l'autre ont également contribué à l'établissement de cette maison. Quoyqu'il en soit, elle est belle & se ressent de sa fondation royale. On y conserve sous l'autel le cœur de la Reine Blanche, qui voulut être enterrée à Maubuisson; le cilice de saint Loüis qui est tres-rude, un os du bras & quelques-uns des doigts de ce saint Roy, dont Philippe le Hardi son fils fit present au monastere. Cette abbaye ayant perdu le premier esprit de son ordre, madame de la Trimoüille, qui en fut abbesse, en fit une maison de benediction par le soin qu'elle eut d'y établit avec la reforme. Pour mieux réüssir dans ce dessein, elle se retira quelque temps chez les meres Carmelites de Paris, & prit d'elles l'esprit de retraite, d'oraison, de penitence, & même leur habit, que les religieuses neanmoins ont quitté depuis, pour reprendre celui Le Lys & le Jard.

de Cîteaux, quoyqu'elles se soient soustraites à l'ordre pour se soumettre à l'ordinaire.

Elles nous montrerent le Soleil où l'on expose le saint Sacrement, qui est d'un prix inestimable. C'est un monument de la pieté d'une sainte abbesse, qui ayant ramassé pendant plus de vingt ans tout ce qu'elle avoit pû d'argenterie & de pierreries des filles de qualité qu'elle avoit reçuës à profession, fit un sacrifice à Dieu de ce qui avoit servi à la vanité du monde. La reine mere qui fut avertie de son dessein, luy envoya cent diamans pour enrichir le Soleil; mais on dit que le porteur en déroba quarante. Ce qu'il donna toutefois est si riche & si précieux, qu'on ne s'apperçoit pas du vol. La façon de l'ouvrage est encore plus estimée; car on nous assûra, que chaque rayon du Soleil avoit coûté cinq cens livres de façon. Pour ce qui est du vaisseau, sa base, qui est de vermeil doré, a la forme d'un autel, sur lequel s'éleve une coupe d'or de la hauteur & façon d'un petit calice, duquel sort un Soleil d'or garni de perles & de diamans.

L'abbaye du Jard de l'ordre de saint Augustin est possedée aujourd'hui par les chanoines reguliers de sainte Geneviéve; on voit dans leur église plusieurs tombeaux des vicomtes de Melun, & devant l'autel celui de Jean de Melun évêque de Poitiers.

Barbeau. L'abbaye de Barbeau qui n'est qu'à trois lieuës de Melun, fut la premiere que nous visitâmes ensuite. Elle est de fondation royale, & doit son origine à Loüis le Jeune, qui y est enterré devant le grand autel. On y voit son tombeau un peu élevé, que monsieur le cardinal de Fustemberg, qui en étoit abbé, a fait raccommoder. Il y a fait graver cette inscription: *Piissimo regi Francorum Ludovico VII. hic sepulto* XIX. *septembris* MCLXXX. *mausoleum quondam magnificum erexit Adela regina ejus uxor, quod vetustate collapsum instauravit, pretiosas ejus reliquias colligendo, Eminentissimus, Reverendissimus & Celsissimus Princeps Guillelmus Ego Landgravius à Fustemberg, S. R. E. cardinalis, episcopus & princeps Argentinensis, hujus regii monasterii abbas anno* M. DCXCV. On voit encore dans l'église du côté de l'évangile trois autres tombeaux élevez, dont un seul a cette inscription: *Anno* M. CCXXI. *sepultus est in hoc loco piæ memoriæ Guillelmus quondam Meldensis episcopus, cujus anniversarium agitur* XIV. *septembris.*

Outre ces ſepultures & quelques autres des abbez de l'ordre, nous en remarquâmes pluſieurs de perſonnes diſtinguées dans le chapitre & dans le cloître. Dans le chapitre devant le ſiege du ſuperieur, on voit une tombe ſur laquelle eſt gravé un jeune homme, qui a un cercle audeſſus de la tête avec cette inſcription : *Hic jacent filii domini Stephani de Sacro-cæſare*, & au deſſus de la tête de la figure on lit ce mot *Theobaldus*. La tombe ſuivante repreſente auſſi un jeune homme tenant un oiſeau en main qui a ce mot écrit au deſſus de la tête *Johannes*, & autour de ſa tombe ſont gravez ces vers :

Regia progenies iſdem parentibus orti
Nos fuimus, morti quos dedit una dies.
Luſimus, ô teneri, ſi luditis ergo cavete,
Ne turbet veſtros mors lacrymoſa dies.

On y voit encore une grande tombe ſur laquelle eſt gravée une croix avec ce mot *Agnes*, & une autre tombe ſur laquelle on lit cet épitaphe. *Icy giſt Sire Renauz de Mourmart chevalier, & madame Jehanne ſa femme. Dieu leur faße mercy. Amen.* Devant le chapitre nous vîmes une autre grande tombe, ſur laquelle eſt gravé un homme armé de pied en cap, avec ſon écuſſon, qui porte au chef chargé de trois coquilles, & une femme, & autour de la tombe cet épitaphe : *Hic jacet dominus Gilebertus de Nigella miles, dictus Parvus, & domina Johanna uxor ejus domina de Chaloya. Animæ eorum requieſcant in pace. Amen.* Et ſur une autre tombe : *Hic jacet dominus de Nemoſio miles.* Le chevalier qui y eſt repreſenté porte dans ſon écuſſon à trois jumelles & au lambel de cinq pieces. Dans le même côté du cloître en ſortant de l'égliſe, on trouve trois ſepulcres élevez, l'un deſquels a cette inſcription : *Anno Incarnationis Dominicæ* M. CCV. *ſepultus eſt in hoc loco Galterus quondam camerarius regis... Francorum, cujus anniverſarium recolitur octavo calendas novembris.* On voit encore pluſieurs autres tombes dans le cloître, ſur leſquels nous lûmes les épitaphes ſuivans :

Icy giſt madame Emeline de Mortmor, femme jadis de monſeigneur Albert de Bomorville chevalier, qui trépaſſa l'an de Notre-Seigneur M. CCCXIII. *le jour de la Conception de Notre-*

Dame. Priez Dieu pour l'ame de ly.

Hic jacet Theobaldus de Molendinodato miles. Hic jacet Guillelmus de Vernoto quondam decanus de Sparnone.

Icy gissent Hernaul de Mez, Hiaumier notre Seigneur le Roy de France, & Jeanne sa femme. Priez pour eux, que Diex leur face mercy. Amen.

Icy gist Jeanne vicomtesse.

Icy gist noble dame madame Jehanne jadis dame de Saintyon, priez Notre-Seigneur JESUS-CHRIST *qu'il ait mercy de l'ame de lui. Amen.*

Hic jacet domina Agnes uxor Petri de Prissimo militis.

Icy gist Jehanne jadis femme Pierre le Maire de Fresnoy, laquelle trespassa l'an mil quatre cens cinquante trois, le mardy d'aprés l'Ascension. Priez Dieu pour l'ame de li.

Hic jacet dominus Johannes de Bunoto miles.

Hic jacet domina Heloys uxor domini Simonis de Nigella militis.

Icy gist madame de Goresse Beguine, jadis demourant aux Beguines à Paris, qui trespaßa l'an de grace M. CCC. & XXI. *le mardi derrain jour de mars. Priez pour lui.*

Hic jacet Gilo de Vernoto miles.

Hic jacet dominus Johannes castellanus de Bunoto miles.

Puisque nous nous sommes si étendus sur les sepultures de Barbeau, il n'est pas juste d'oublier celle de deux fameux peintres, Jean de Hory & Martin Freminet, ausquels on a fait plus d'honneur qu'à tous ces seigneurs & ces dames dont nous venons de rapporter les épitaphes, puisqu'on a mis ceux-cy dans le cloître ou dans le chapitre, au lieu que nos peintres ont été enterrez dans l'église même. L'épitaphe de Martin Freminet est conçuë en ces termes :

Siste sis viator, & perlege. Jacet hic Freminetus, Cujus penicillo debemus, quod Gallia jam suo gloriatur Apelle, quem nasci voluerunt oculorum deliciæ, rex, Aula, virtus, si per fata liceret, voluissent immortalem. Postquam artis suæ nobilitaverit lumen, & umbras istas Hic reliquit, illud verius retinuit. Obiit anno MARTIN DE FREMINET, 18 Juin 1619.

Je ne me souviens plus, si Jean Hory a une épitaphe, mais

mais voicy celle qu'il fit graver à Marie Recouvre sa femme.

Tombeau de feu honorable femme Marie Recouvre, femme de noble homme Jean de Hory, peintre ordinaire & valet de chambre du roy, laquelle déceda le dernier jour d'Avril 1607.

Arrête-toy passant, voy Marie Recouvre,
Que Dieu ces jours passez voulut avoir à soy:
Mais ce n'est que son corps que cette lame couvre,
Son esprit dans le ciel fut porté par la foy.
Nous vécûmes conjoints d'une amitié si rare,
Que passant avec moy jusqu'à six fois six ans,
Dieu de notre union, que la Parque separe,
Gage de notre amour, fit naître dix enfans.
Deux sont allez à Dieu, & les huit sont en vie,
Qui pour me consoler s'efforcent bien souvent
De cacher le regret de leur perte infinie,
Cessant le deuil du mort pour plaindre le vivant:
Agreables objets, qui charmeroient mes peines,
Si rien que la mort seule en avoit le pouvoir.
Mais de me consoler l'esperance est si vaine,
Que ma douleur s'accroît du plaisir de les voir.
Tu peux donc voir icy la moitié de moy-même,
Qui de son autre part attend l'assemblement.
Je suis l'autre moitié que la bonté suprême
Fait vivre pour plorer la mort incessament.
Que dis-je, vivre, helas! quel devis me transporte?
En disant que je vis, je me trompe bien fort.
Non je ne vis plus en celle qui est morte;
Mais elle vit en moy, qui suis mort en sa mort.
Priez Dieu pour son ame.

Nous ne vîmes dans la bibliotheque qu'un petit nombre de manuscrits, parmi lesquels nous en trouvâmes un qui avoit ce titre: *Liber 1. de sæculo & religione editus à Collutio Pierri cancellario Florentino ad fratrem Hieronymum de Uzano ordinis Camaldulensis in monasterio sanctæ Mariæ de Angelis de Florentia.* Ce premier livre est suivi d'un second. Nous vîmes aussi un autre manuscrit dont voicy le titre: *Incipit manipulus florum sive extractiones originalium à magistro Thoma de Hibernia, quondam socio Sorbonico.*

Aprés avoir demeuré deux jours à Barbeau, nous nous

Chaume. rendîmes à l'abbaye de Chaume. C'eſt un monaſtere d'anciens Benedictins, mais qui peuvent ſervir de modele à tous ceux qui ne ſont pas reformez ; car ils vivent en commun, couchent dans un dortoir, mangent dans un même refectoire, font leurs exercices à heures reglées, s'appliquent à la lecture & à l'étude, & ont banni toute ſorte de jeux de leur monaſtere. Ils nous reçurent fort bien, & nous communiquerent de bonne grace tout ce qu'ils avoient. Nous y paſſâmes le dimanche ; on y dit ce jour-là deux grandes meſſes. La premiere fut de Notre-Dame du Roſaire, qui eſt toute ſinguliere pour cette maiſon. On y lut l'évangile de la parabole du ſemeur. L'égliſe eſt aſſez jolie, mais elle n'eſt point achevée. On y voit deux tombeaux élevez qu'on croit être du fondateur & du premier abbé. On trouve auſſi dedans la nef les tombes des ſeigneurs de Verneüil. Le tableau du grand autel, haut d'environ quinze pieds, eſt un original de monſieur Champeaux. C'eſt un crucifix, qui ravit tous ceux qui le voyent ; au-deſſus eſt une châſſe, qu'on prétend être de ſaint Domnole évêque du Mans, auquel on a une grande devotion dans le pays.

Joüy. Nous fûmes de-là à Joüy, abbaye de l'étroite obſervance de l'ordre de Cîteaux, qui peut paſſer pour une des plus conſiderables de la reforme. L'entrée eſt belle, les cloîtres grands, le refectoire tres-propre, vouté & d'une juſte étenduë, la bibliotheque admirablement bien parquetée, & ornée d'une boiſerie magnifique, mais peu remplie de livres. Il y a pourtant environ cent manuſcrits tres-bien conſervez, la plûpart de ſaint Ambroiſe, ſaint Jerôme, ſaint Auguſtin, ſaint Gregoire, ſaint Bernard, & d'Hugues de ſaint Victor. Nous trouvâmes une vie de ſaint François écrite par un de ſes religieux, qui l'avoit connu, & qui vivoit avant ſaint Bonaventure auteur de celle que nous avons de ce Saint. L'égliſe du monaſtere eſt fort grande, tres propre & d'une belle étenduë ; mais nous n'y trouvâmes pour toute antiquité, que le tombeau de Simon de Beau-lieu archevêque de Bourges, & cardinal qui eſt devant le grand autel, ſa mere & ſon frere ont leur ſepulture dans le cloître. Voicy leurs épitaphes qu'on ſera bien aiſe de trouver icy.

EPITAPHIUM

Simonis Cardinalis de Bello-loco Bituricensis archiepiscopi, qui jacet ante majus altare ecclesiæ Joyaci.

Quem lapis iste tegit, SIMON virtute subegit
Justus perfidiam, largus avaritiam.
De Bello fuit iste loco primas Aquitanus,
Ex dono meriti prælatus Bituricanus.
Fit Carnotensis prius archidi, Bituricensis
Post fuit prælatus : cardine fine datus.
Tres annos demas tantùm de mille trecentis
Et post quindenam matris Domini morientis
Lunæ quære diem, tunc habuit requiem.
Qui legis hìc plores, & Christum dulciter ores,
Transeat examen, & requiescat. Amen.

EPITAPHIUM matris ejusdem cardinalis in claustro quiescentis.

Nobilibus nata, miseris pia, prole beata;
Tota Deo grata jacet hic AGNES tumulata.
Anno milleno ducento septuageno
Transiit & terno, vivat cum rege superno.
Obiit autem II *calendas martii.*
Qui legis hæc recogito pro me, bona fac, mala vità;
Sed semper cogita quod morieris ita.

EPITAPHIUM ejus fratris in claustro etiam quiescentis.

Ci gist Messire Raoul de Biau-lieu, chevalier, qui trépassa en l'an de grace 1286 *au mois de novembre. Priez pour l'ame de luy.*

Nous sejournâmes peu à Joüy. Nous y étions dans le temps des Rogations; & comme nous disions la messe, il y arriva une procession; je remarquai que les hommes entrerent de dans le chœur, mais toutes les femmes resterent dans la nef.

Nous partîmes apréſdîné pour Provins; nous fûmes descendre au prieuré de saint Ayou possedé par nos peres de saint Vanne, qui nous y reçurent avec leur honnêteté Provins.

ordinaire. Ce prieuré qui dépend de Montier la-Celle prés de Troye, a été fondé du temps du roy Robert ou de Henri I. son fils, & saint Robert en a été autrefois prieur. Le lendemain qui étoit le mercredi des Rogations nous fûmes à l'abbaye de saint Jacques desservie par les chanoines reguliers de sainte Geneviéve, où monsieur l'abbé nous reçut avec toute la bonté que nous pouvions souhaiter.

Ce seroit icy le lieu de faire l'éloge de ce grand abbé ; mais que pouvons-nous dire d'un homme, qui a été la plus brillante lumiere qui ait jamais éclairé cette abbaye? Sa naissance, ses emplois, ses vertus, ses œuvres de pieté ont été en luy si éminentes, qu'il est rare en nos jours de trouver de semblables exemples. Il me suffit donc de dire en peu de mots, que c'étoit monsieur François d'Aligre, fils de monseigneur Etienne d'Aligre chancelier de France, qui ayant fait profession de la vie religieuse, dans sa plus tendre jeunesse, en l'abbaye de saint Jacques, en fut nommé abbé par le roy Loüis XIII. au mois d'avril l'an 1643. qu'il a été employé par monseigneur le chancelier dans les affaires de l'état ; que pendant prés de soixante & six ans qu'il a été abbé, il a mené une vie si penitente, qu'elle surpasse en rigueur celle des plus austeres religieux de l'Eglise. Une planche luy servit de lit, une pierre de chevet, des fruits & des legumes de nourriture ; zelé pour toutes les pratiques de la religion, il donna à ses religieux un exemple de la derniere exactitude dans toutes les observances de la regularité. Le premier à l'office divin, à l'oraison & à tous les exercices. Fidele œconome du bien de son abbaye, il en rétablit les lieux reguliers, orna la sacristie d'argenterie, de linges, d'ornemens, de tableaux, decora le chœur de l'église de douze pieces de tapisseries estimées douze mille livres ; enrichit les reliques des Saints de vases sacrez, sur tout de saint Edmond archevêque de Cantorberie, dont il renferma les entrailles & le cœur dans une tres-belle châsse ; charitable au-de-là de tout ce qui se peut imaginer, il donna tout son revenu aux pauvres, fit une bibliotheque publique, remplie de tous les bons livres qu'on peut desirer pour devenir sçavant & s'édifier soy-même & les autres, & laissa un fonds de cent écus pour l'entretenir. Il fonda une theologie pour instruire les pauvres écoliers, qui n'ont pas le moyen d'aller dans les universitez. Il fonda un catechiste pour faire tous les diman-

ches des instructions familieres aux petits enfans. Il fonda des petits clercs pour servir les fêtes à l'église. Il fonda encore une communauté d'orphelines, & donna un fonds de cent mille livres pour l'entretien de trente filles. Enfin, il n'y a point d'œuvre de charité qu'il n'exerçât tous les jours luy même, & qu'il ne fît exercer autant qu'il luy étoit possible par les autres, & dans tout le pays il n'y a point de pauvre qui ne ressentit des effets de son bon cœur. L'on n'a reconnu combien il valoit au pays que quand il est mort. Il étoit âgé de 89 ans : mais aussi vigoureux & aussi plein de feu qu'un jeune homme, toûjours austere en sa vie, pauvre dans ses habits, simple dans ses appartemens, humble dans toute sa conduite, ennemi du faste & de la grandeur, n'ayant jamais voulu accepter d'évêché. C'est à luy à qui son monastere est redevable d'un tableau de la Vierge qui tient le petit Jesus entre ses bras, si bien fait qu'on ne sçauroit se lasser de le voir.

Nous fîmes le mercredi tout ce que nous avions à faire à saint Jacques. Nous passâmes le jour de l'ascension avec nos confreres, & assistâmes à leur office. Ils commencerent celuy des vêpres par l'encensement de l'autel. Le vendredi matin nous fûmes au monastere du Mont Notre-Dame de l'ordre de Cîteaux, bâti à un quart de lieuë de la ville. Cette abbaye ayant été fondée vers l'an 1236 & brûlée l'an 1298, & ensuite pillée par les Anglois au commencement du quinziéme siecle, l'abbé de Cîteaux dispersa les religieuses en differentes maisons de son ordre, mit l'abbesse au Thresor en Normandie, & reünit le revenu à l'abbaye de Prulli, dont l'abbé envoya depuis un de ses religieux sur les lieux, tant pour avoir soin du temporel, que pour acquitter les messes qui étoient de fondation. Ce religieux dans la suite prit la qualité de prieur en titre du Mont Notre-Dame. Les choses demeurerent en cet état jusqu'en 1648 que Dom Nicolas des Lyons religieux de Prulli, & prieur du Mont Notre-Dame, remit les choses en leur premier état. Un jour que ce religieux étoit dans sa chambre, un essein de mouches y vint fondre tout à coup. Il fit tout ce qu'il pût pour le dissiper, mais fort inutilement. Alors son esprit fut saisi de “ cette pensée : autrefois cette maison a été habitée par de “ saintes vierges, qui par la douceur de leur vie ressemble à “ des abeilles, Dieu ne voudroit-il pas me faire connoître “

„ par cet évenement, que je dois y rétablir des abeilles ſpi-
„ rituelles, & remettre les choſes en leur premier état? Comme il rouloit cette penſée dans ſon eſprit, un de ſes amis le trouvant tout penſif & ayant ſçû de luy le ſujet, le confirma dans cette penſée, & luy ſuggera de reſigner en cour de Rome ſon benefice à madame d'Auvet des Marêts abbeſſe du Mont Sainte Catherine. Ce qu'il fit à l'inſtant. On fait venir des bulles de Rome; on demande le conſentement du roy; on fait faire à la nouvelle abbeſſe ſon noviciat au monaſtere ſaint Champ-Benoiſt Elle fait profeſſion entre les mains de monſieur de Cîteaux ou d'un de ſes ſubdeleguez, & depuis ce temps là Dieu a donné une telle benediction à cette abbaye, qu'aujourd'huy il y a environ 24 religieuſes.

L'apréſdîné nous fûmes au monaſtere de Champ-Benoiſt. C'étoit autrefois une abbaye de l'ordre de Cîteaux; l'abbeſſe étoit obligée de ſe trouver tous les ans au chapitre general, qui ſe tenoit au monaſtere de Tard ſitué prés de Cîteaux, & étoit ſujete à la viſite & à la correction de l'abbeſſe de Tard. Aujourd'huy ce n'eſt plus qu'un prieuré de l'ordre de ſaint Benoiſt, à la nomination de l'archevêque de Sens, qui en eſt ſuperieur. Il étoit autrefois hors de la ville, & il n'y avoit que quatre ou cinq religieuſes, qui vivoient avec aſſez de liberté, lorſque Dieu inſpira à une ſainte Prieure * de les retirer de la campagne, & les mettre en clôture dans la ville. Elle fut confirmée dans ce deſſein par quelques gens de bien; mais comme ces ſortes de tranſlations ne ſe font pas ſans une grande dépenſe, celle qu'elle fit pour bâtir les lieux reguliers & l'égliſe, la jetta dans un ſi grand embaras, qu'elle ſe trouva tout d'un coup chargée de quarante mille écus de dettes, ſans avoir de quoy les payer, ny même de quoy nourrir trente religieuſes qu'elle avoit. Monſieur de Gondrin archevêque de Sens voyant l'extrême miſere à laquelle elles étoient reduites, crut qu'on ne pouvoit y apporter un remede plus efficace, qu'en les renvoyant toutes chez leurs parens. Il leur envoya à chacunes des obediences par ſon grand vicaire; mais toutes, à l'exception d'une, les refuſerent genereuſement, & luy firent cette belle réponſe, qui meriteroit d'être écrite en lettres d'or: *Nous avons quitté nos parens pour nous conſacrer à* JESUS-CHRIST, *il n'abandonnera pas ſes épouſes.* Cependant elles ſouffrirent au-de-là de tout ce qu'on peut s'imaginer, ne vivant que

* Madame Renée de Garges.

des fruits & des legumes que le jardin produisoit ; & si l'on faisoit cuire quelquefois quelqu'autre mets, c'étoit plutôt pour le montrer aux plus foibles, pour lesquelles on l'apprêtoit, que pour le manger. Elles continuerent toûjours leur regularité avec la derniere exactitude. Leur pauvreté extrême ne les empêcha pas même de faire les aumônes ordinaires à des personnes qui en avoient moins besoin qu'elles. Une si grande foy ne pouvoit être long-temps sans récompense, & Dieu pourvut bien-tôt si abondamment à toutes leurs necessitez, qu'aujourd'hui elles ne manquent de rien.

En ce temps-là monsieur le Duc de Bournonville, gouverneur de Paris, fut disgracié. Contraint de s'absenter, il se retira à Provins. Y étant arrivé, il demanda s'il n'y avoit pas auprés quelque église. On luy indiqua celle des Benedictines de Champ-Benoist ; il y entra dans le temps qu'elles chantoient vêpres, & fut tellement frappé de l'harmonie de leur chant, qu'il crut qu'il y avoit quelque solemnité extraordinaire, à laquelle on attendoit affluence de peuple. Mais il fut fort surpris de se voir seul dans l'église durant tout l'office, & plus encore de voir que c'étoit tous les jours la même chose. Il reconnut alors qu'il avoit plutôt entendu une harmonie d'anges, qu'un chant des creatures. Il en fut entierement persuadé, lorsque les ayant conversées, il remarqua en elles des esprits si dégagez de la terre, qu'elles n'y tenoient que par la seule necessité. Leur ferveur, leur exactitude, leur simplicité, leur union, & la serenité de leur conscience le toucha de telle sorte, qu'il resolut de les assister. Il commença par leur faire un present de deux mille écus, qu'il donna à la prieure pour payer les dettes les plus pressées, ou si elle vouloit, pour bâtir, ajoutant que si elle bâtissoit il continueroit. Cette condition la détermina à bâtir. Monsieur de Bournonville fournit à la dépense ; il paya leurs dettes, & pourvut à toutes leurs necessitez avec tant de generosité, que c'étoit assez qu'il sçût qu'une religieuse eût besoin de quelque chose pour la luy donner. Enfin il les considera comme ses filles, & elles le considererent comme leur pere & le restaurateur de leur maison. Aprés sa mort il voulut être enterré parmi elles. Son corps fut placé dans l'église, où il a un long épitaphe, ses entrailles dans le cloître, & son cœur dans le chœur des reli-

gieuſes, qui luy ont dreſſé cet épitaphe:

Icy repoſe le cœur de tres-haut & tres-puiſſant ſeigneur Ambroiſe de Bournonville, duc & pair de France, Seigneur de la Motte, Thylly & autres lieux, qui touché de l'état où étoit ce monaſtere, n'a rien épargné de ſon vivant pour le ſoutenir & l'embellir, donna par tout des marques de ſa pieté & de ſa liberalité, & a voulu qu'aprés ſon decés nous fuſſions les dépoſitaires de ſon cœur, comme la marque la plus ſenſible qu'il pouvoit nous donner de ſa bonté pour cette communauté.

Prions Dieu d'être ſa récompenſe dans le ciel.

Lorſque nous entrâmes dans le monaſtere pour voir les archives, nous fûmes charmez de l'union, de la charité, de la ſimplicité des religieuſes, & d'un certain air qui fait aiſément connoître que Dieu regne parmi elles. Nous vîmes toutes les officines de la maiſon, & nous admirâmes comme les unes ſont occupées à filer, les autres à faire des étoffes, d'autres des ſouliers, quelques-unes à la mignature, & d'autres à faire des ornemens pour l'égliſe, & rien pour la vanité. Elles nous montrerent une chaſuble qu'elles venoient de faire, qui étoit eſtimée mille écus. C'étoit dans l'octave de l'Aſcenſion. Elles ont coûtume de paſſer ce temps là en ſilence juſqu'à la Pentecôte, fermant tous les parloirs; mais elles avoient tant de joye de nous obliger, qu'elles paſſerent pardeſſus la loy à notre conſideration; & madame de Levi qui gouvernoit cette communauté avec une ſageſſe admirable, voulut bien nous donner cette marque de l'eſtime qu'elle a pour notre congregation.

Prulli. De Provins nous fûmes à l'abbaye de Prulli, qui eſt poſſedée par les religieux reformez de l'ordre de Cîteaux. Elle eſt un monument de la pieté de Thibaud comte de Champagne, qui la fonda dés le commencement de l'ordre; en ſorte que ſi les premiers projets n'avoient point été interrompus, elle paſſeroit devant Clairvaux & Morimond; mais ſi elle ne precede point ces deux illuſtres abbayes, elle a au moins l'honneur de les ſuivre immediatement, & d'être la cinquiéme fille de Cîteaux. Le prieur qui eſt un homme ſçavant, nous reçut avec beaucoup de cordialité. Il nous mena à la bibliotheque, & nous fit voir les manuſcrits, qui ſont pour la plûpart de ſaint Auguſtin, de ſaint Ambroiſe,

de

de S. Jerôme, de Paschase Radbert, de S. Anselme; on y voit aussi un manuscrit de Claudien *de triplici statu animæ*; un du diacre Ferrand *ad Reginum comitem, &c.* un commentaire de George de Breteuil sur l'Exode. L'église, le cloître, le refectoire, les jardins sont grands: mais la charité envers les pauvres dans le temps de famine est encore plus grande. Elle s'est perpetuée dans le monastere, depuis que S. Pierre de Tarentaise en eut distribué aux pauvres toutes les provisions, & assuré les religieux que rien ne leur manqueroit tandis qu'ils seroient charitables. Nous fûmes témoins des profusions qu'ils faisoient aux miserables, nonobstant la sterilité & la chereté des grains, qui étoit universelle dans tout le royaume. On void devant l'autel le tombeau de Gautier, évêque de Chartres, & de I. evêque du Mans; & dans le cloître, celui d'Artaud, premier abbé de Prulli, que les religieux saluent entrant à l'eglise. On void encore plusieurs sepulcres dans le monastere, desquels nous avons recüeilli les épitaphes suivantes.

DANS LA CHAPELLE DE S. JEAN.

Cy gist Geoffroy Collon, écuyer-tranchant du roy Charles V. qui trepassa l'an M. CCCLXXVII. *le mardi aprés l'apparition. Priez Dieu pour l'ame de li.*

Cy gist damoiselle Isabelle de Courgenay, femme dudit Geufroy, laquelle trepassa l'an M. CCCC.

DANS LE CLOISTRE.

Si gist monseigneur Adam de Domtilli, chevalier, qui trepassa l'an de grace M. CCCXX. *le dimanche aprés l'Ascension. Priez Dieu pour l'ame de ly.*

Icy gist Jean Chevalier, sire de Montigni, qui trepassa en l'an de l'Incarnation nôtre Seigneur M. CCLXXVIII. *le dernier de may. Priez Dieu pour l'ame de li, que Dieu en ait mercy.*

Hic jacet Robertus miles de Chamberil, dictus Latemier. Anima ejus, & animæ omnium fidelium defunctorum requiescant in pace.

Icy gist messire Thomas de Courmigros, chevalier, qui trepassa l'an M. CCCV. *le lendemain aprés la fête de S. Vincent. Priez Dieu qu'il ait mercy de l'ame de li.*

Hic jacet Odo de Barris miles, quondam dominus de Plesseto de Bruneis, cujus anima per misericordiam Dei requiescat in pace.

Hic jacet Henricus nobilis miles, dominus de Pareto bonæ memoriæ, de cujus absentia dolet patria, anima ejus requiescat in pace.

S. Colombe de Sens.

Nous passâmes le dimanche à Prulli, & le lundi nous nous rendîmes à Sens, pour y travailler sur les abbayes de S. Remi, & de sainte Colombe. Celle cy est considerable par beaucoup d'endroits. Ses bâtimens simples, mais propres, ont une beauté qu'il est permis aux moines d'affecter sans blesser la modestie. L'église est magnifique, & a été consacrée par le Pape Alexandre III. Raoul roy de France, & Richard duc de Bourgogne, y ont choisi leurs sepultures; mais aujourd'hui il ne reste aucun vestige de leurs tombeaux. On void dans la nef celui de S. Loup, archevêque de Sens; ses reliques sont conservées au tresor, dans une belle châsse d'argent, aussi bien que celles de sainte Colombe, & de S. Flavit; celles de Thibaut ne sont que dans une châsse de bois. Ce n'est pas une petite gloire à l'abbaye de sainte Colombe, d'avoir servi d'asyle à S. Thomas de Cantorberie dans le temps de son exil.

Vauluisant.

Il ne nous restoit plus à voir du diocese de Sens, que l'abbaye de Vauluisant: Nous nous y rendîmes la surveille de la Pentecôte. Le prieur n'y étoit pas, mais le souprieur, homme d'esprit, & bon religieux, nous y reçut avec beaucoup de bonté. Cette abbaye est une des plus considerables de l'étroite observance de Citeaux. L'église est grande & delicate; tous les lieux reguliers sont magnifiques, & bien entretenus; les jardins les plus beaux que nous ayons vû dans l'ordre: D'où on peut conclure quel bien la reforme fait dans les monasteres, puisque cette abbaye avant que d'avoir reçû l'étroite observance, étoit dans un état si pitoyable, que les anciens la cederent avec plaisir aux reformez pour celle de Cercanceaux, qu'on leur avoit donnée, & où aujourd'hui il n'y a que deux religieux assez mal logez.

Le lendemain nous visitâmes la bibliotheque. Le vaisseau est tres-beau; les livres bien choisis, & les manuscrits bien conservez. La plûpart sont des peres de l'église, sur tout de S. Augustin, de S. Ambroise, de S. Jerôme, d'Origene, de S. Gre-

goire, de Bede, de Raban Maur, de S. Bernard. Outre les ouvrages de ces peres, nous y vîmes l'histoire de Joseph, l'histoire ecclesiastique d'Angleterre du venerable Bede, la concorde des Evangelistes de Zacharie de Chrysople, Lanfranc *de Corpore Domini*, les Sermons du docteur Jean d'Orleans, les Sermons de Maurice archevêque de Paris, les Sermons d'Etienne de Langton sur les petits Prophetes, la Grammaire du docteur Guillaume, le livre du Cloître de l'ame, sous ce titre, *Hugonis de Fulleio canonici & prioris S. Laurentii de Claustro materiali.*

Il y avoit autrefois dans le cloître plusieurs tombes de personnes de distinction ; mais elles ont eu le sort des monumens les plus considerables, qui ne sont pas à l'épreuve du temps. Quelques religieux en ont conservé les épitaphes, qu'ils m'ont communiquée, & qu'il est à propos de rapporter icy, pour en conserver la memoire.

EPITAPHES DU CHAPITRE.

Cy gist Jehan li filz monseigneur Erart, Sires de Foissy.

Cy gist messire Guiz de Trainel, chevalier, sire de Soleigny, qui trepassa l'an M. CCIIII. *le xxvij. de.... mois d'outoure, vocille de feste saint Simon & saint Jude. Priez Dieu qu'il luy fasse mercy.*

Hic jacet nobilis vir Erardus de Triangulo dominus Foissiaci. Hic etiam recluduntur ossa patris sui Anselli, & Anselli avi sui quondam dominorum Trianguli.

Cy gist nobles hons messire Dreus de Treignel, chevalier, jadis fils monseigneur Dreus de Treignel, qui trepassa en l'an M. CCCXVII. *la voile de saint Pere an goule aoust: Priez nôtre Seigneur qu'il aist mercy de s'ame. Amen.*

Cy gist messire Ansiaus de Treignel, sires de Visines, & conestable de Champagne.

Cy gist messire Dreues, noble chevaliers, sires de Treignel: Priez Dieu pour luy.

Cy gist nobles hons messires Dreus de Treignel, chevalier, qui trepassa en l'an de grace M. CCCXII. *au mois d'Avril: Priez Dieu pour son ame.*

Cy gist madame Johanne de saint Varein, jadis fame monseigneur Dreues de Treignel, chevalier, qui trepassa l'an de grace

M. CCCXVII. *au mois de aoust, le voille saint Jean Decolasse : Priez pour lui.*

Cy gist messires Garnier de Treignel li jeune, sire de Marigni. Priez pour lui.

Uxores Erardi de Triangulo Agnes de Cauda & Yolendis de Monte-acuto.

Ci gist messire Henri de Villeneufve, sires de Treignel. Priez por lui, que Dex li face merci. Amen.

DANS L'EGLISE.

Cy gist André Richer de Torigny, religieux de ceans, évêque de Calcedoine, qui trespassa le 14. Janvier l'an de grace 1555. Priez Dieu pour son ame.

Andreæ Richerio Torigneo Senoni Vallis-lucentis familiæ monacho Cisterciensi, episcopo Calcedonensi, Phani Seanti curioni, nec non S. Servatoris Sylvii præfecto, illustrissimi principis cardinalis Borbonii Senonum archiepiscopi coadjutori & vicario, pio atque optimo, qui vixit annos 51. Johanna Gillopei mater senio confecta & Johannes Richerius præfecturæ Senonum judex primarius frater natu maximus turbato ordine, heu! fecerunt, Obiit nono calendas mensis februarii in anno ab orbe redemto 1555.

Messires Philippe de Senneton, chevalier des ordres du Roy, son conseiller en ses conseils d'estat & privé, capitaine de trente homme d'armes de ses ordonnances, mareschal de camp en ses armées, & lieutenant du Roy au pays Messin, Toul, & Verdun, ambassadeur extraordinaire de sa Majesté prés l'Empereur, les princes electeurs du saint empire, & autre potentats de l'Allemagne, bailly & capitaine de Sens, qui deceda le 15. Octobre 1601. âgé de 70. ans, aprés avoir rendu des signalés services à son Roy, & à sa patrie, en tous ses emplois, tant d'ambassade, gouvernement de ville, que conduite de gens de guerre, & dame Marie Clausse son épouse, qui deceda le 11. jour de may 1626. âgée de 84. ans.

Il y a encore quelques autres épitaphes, mais qui se trouvent dans le *Gallia Christiana*, ou dans la liste des abbez Le jour de la Pentecôte le pere Souprieur nous pria avec beaucoup d'instance d'officier, mais nous nous en excusâmes, & nous nous contentâmes d'assister à la grande messe, & à vespres.

Nous commençâmes le diocese de Troye par l'abbaye du

Paraclet, si fameuse par la retraite d'Abaillard & d'Eloïse. Nous y arrivâmes le lundi de Pentecôte, à une heure aprés midy. Les deux abbesses nous y reçûrent avec beaucoup de demonstration de bonté. Nous entrâmes à l'heure même dans l'interieur; & ce jour-là nous vîmes toutes les archives, accompagnez de la jeune abbesse, qui nous fit l'honneur de ne nous pas quitter. Nous ne remarquâmes dans l'abbaye & dans l'église, aucun vestige d'antiquité. Tout le monde sçait que ce monastere doit son origine à Pierre Abaillard, homme inquiet & broüillon, qui ne pouvant vivre en paix avec personne, obtint enfin de l'abbé de S. Denys, son superieur, permission de se retirer en quelque lieu solitaire, & qu'il choisit dans le diocese de Troye une solitude assez agreable, où il se bâtit un petit appartement, qu'il nomma Paraclet. Que Suger ayant été obligé de chasser du monastere d'Argenteuil les religieuses, à cause de leur vie licentieuse; Eloys qui en étoit superieure, se retira avec ses filles auprés de Pierre Abaillard, qui leur ceda son Paraclet: Que depuis Abaillard s'étant retiré à Cluny pour y faire penitence des scandales qu'il avoit causés dans l'eglise, mourut religieusement au prieuré de S. Marcel de Châlon, où Pierre le Venerable l'avoit envoyé, comme dans un air plus pur, mais qui ne fut pas capable de luy sauver la vie: Qu'aprés sa mort il y fut enterré, & qu'on y voit encore son tombeau: mais qu'Eloys, qui ne pouvoit se separer d'un homme qu'elle avoit aimé plus que son Dieu, pria l'abbé de Cluni de lui envoyer son cadavre, & que Pierre le Venerable eut pour elle la complaisance de le tirer de son tombeau, & de l'envoyer au Paraclet. Il fut d'abord enterré en l'oratoire de S. Denys, qui étoit apparemment la premiere église du Paraclet, qu'Abaillard, qui étoit religieux de S. Denys avoit fait consacrer en l'honneur de ce saint martyr, & qui ne subsiste plus aujourd'hui. De cet endroit il fut transporté dans l'église il y a environ deux cens ans, & mis avec Eloys dans un caveau, devant l'autel de la Trinité, qui est derriere le chœur des religieuses, sous les cloches, où ils n'ont aucune épitaphe. Quelques personnes d'esprit ayant vû cet autel, & remarqué que la figure de la Trinité étoit d'une seule pierre; qu'on y voyoit les trois personnes representées sous la forme de trois hommes de même grandeur, & de même parure, avec cette distinction, que celui du milieu avoit sur la tête une couronne d'or, avec cet écriteau en main *Fi-*

Le Paraclet.

lius meus es tu; celui de la droite une couronne d'épine ſur la tête, & en main une croix avec cette inſcription *Pater meus es tu*; & celui de la gauche une couronne de fleurs avec ces mots *Utriuſque ſpiraculum ego ſum*; au lieu qu'aujourd'hui les peintres nous repreſentent la Trinité ſous la figure d'un venerable vieillard qui a devant ſes pieds un crucifix, & de la bouche duquel il ſort une colombe: Ces perſonnes, dis je, ayant remarqué cela, conſeillerent à l'abbeſſe d'ôter cette pierre de l'endroit où elle étoit, & de la mettre dans un lieu où elle pût être vûë de tous les étrangers qui viennent au Paraclet, & qui n'ont, ni la liberté, ni la permiſſion d'entrer dans l'interieur du monaſtere. Ce qu'elle a executé depuis peu d'années, la faiſant transferer dans le chœur des religieuſes, aſſez proche de la grille, d'où l'on peut facilement la voir. On a mis une inſcription au bas, qui ſemble faire connoître qu'en transferant la pierre, on a auſſi transferé au même lieu les cendres d'Abaillard & d'Eloys, ce qui ſans doute jettera avec le temps pluſieurs perſonnes dans l'erreur, car on n'a point touché à ces deux corps, qui reſtent ſous les cloches dans leur caveau.

Comme nous étions au Paraclet dans le temps de la Pentecôte, nous apprîmes que ce jour-là les religieuſes chantent à Tierce ſept fois la premiere ſtrophe de l'hymne *Veni creator*, cinq fois à Sexte, & trois fois à None. Le mardi de la Pentecôte madame l'abbeſſe reçut la profeſſion d'une ſœur converſe. Elle ſe fit à la meſſe, devant la communion. Le celebrant apporta le S. Sacrement à la grile; & avant que la novice prononçât ſes vœux le diacre chanta un évangile, qui lui apprenoit qu'à la ſuite de Jeſus-Chriſt il faut porter ſa croix; elle fit enſuite ſes vœux avec pluſieurs ceremonies tres-belles, que je ſuis fâché de n'avoir point décrites.

Villenoce. Nous allâmes aprés dîné à Villenoce, où l'abbaye de Neſle-la-Repoſte a été transferée. Nous n'y trouvâmes rien de remarquable que le portail de l'ancienne égliſe, que nos peres de S. Vanne, qui poſſedent cette maiſon, ont transferé à la nouvelle, & que le P. Mabillon a eu ſoin de faire graver en ſes annales. La plus grande conſolation que j'ai eu en cette abbaye, c'eſt d'y avoir trouvé le R. P. Dom Athanaſe de la Cour, petit neveu du R. P. Dom Didier de la Cour, nôtre ſaint reformateur, qui marche ſur les veſtiges de ſon oncle, dont il nous montra une lettre & le chapelet.

Troye. Nous fûmes de là à l'abbaye de Selliere, de l'ordre de Cî-

teaux, où nous ne trouvâmes rien qu'un antiphonaire, à la tête duquel est le traité du chant composé par S. Bernard. De là nous allâmes à Troyes, & nous fûmes descendre au monastere de Montier la-Celle. Cette abbaye, éloignée d'environ une demi lieuë de la ville, dans un lieu fort marécageux, & mal sain, doit son origine à saint Frotbert, qui en a été le premier abbé. Elle conserve ses reliques, avec celles de S. Robin, & de plusieurs autres Saints. Elle a donné à l'ordre monastique le grand S. Robert, fondateur de l'ordre de Cîteaux, & à l'église le fameux Pierre de Celle, qui en fut premierement abbé, ensuite de S. Remi de Reims, puis évêque de Chartres. Elle a aussi tiré de nôtre monastere de Marmoutier, l'abbé Gauzmarus, qui assista au Concile de Clermont, &, comme je crois, l'abbé Bernard, qui fut élû à la persuasion d'Albert, abbé de Marmoutier. Quoi qu'elle ait conservé peu de chose de son ancienne splendeur, l'église neanmoins est une des plus belles du diocese; les vîtres peintes sont d'une beauté qui nous frappa en y entrant; toutes les figures qui sont à la chapelle de la Vierge, celle de S. Jean, qui est à un pilier de la nef, qui montre du doigt un agneau sur la porte du collateral; & celle de l'*Ecce homo* qui est dans le cloître, sont admirables. Nos peres de S. Vanne, qui ont rétabli la regularité dans cette maison, nous y reçûrent avec toute la cordialité possible.

Le lendemain matin nous fûmes saluer l'ancien, & le nouvel évêque; on ne peut pas expliquer la bonté qu'ils nous témoignerent l'un & l'autre; mais comme ils étoient un peu empêchez, ils nous remirent à l'aprés-dîné. Sur les deux heures, étant retournez à l'évêché, nous y trouvâmes avec ces deux prelats, quelques ecclesiastiques, qu'ils avoient fait venir pour nous aider de leurs lumieres; entr'autres monsieur leur bibliothecaire, monsieur l'archidiacre, & monsieur Brayer, tresorier de S. Urbain. On confera d'abord sur les moyens de rectifier la chronologie des évêques de Troyes; & comme je dis que l'unique moyen étoit de voir les titres de l'évêché, le jeune évêque fut aussi-tôt chercher deux cartulaires, qu'il me mit entre les mains; nous allâmes dans la bibliotheque, & nous les parcourûmes ce jour-là. Comme je témoignai qu'outre cela il falloit voir les originaux, le lendemain, lors que nous retournâmes, nous trouvâmes une quarantaine de caisses pleines de titres, que ces prelats y avoient fait apporter,

pour ne nous pas donner la peine, & l'incommodité de monter en leur chartrier. Nous vîmes ensuite la bibliotheque qui est grande, & bien remplie de bons livres; mais les manuscrits sont peu considerables. Il n'y eut point de bons offices que les deux évêques ne nous fissent. Nous desirâmes ensuite voir les archives du chapitre, qui nous furent aussitôt ouvertes avec la même bonté. Nous vîmes en même temps l'église cathedrale, qui est une des plus belles du royaume, soit pour la grandeur, la largeur, l'élevation, & les ouvertures, soit pour les ornemens, & les sacrées reliques qu'on y conserve. Les principales sont un morceau du bois de la vraye croix, de huit ou dix pouces de longueur, avec les deux croisons, sur lesquelles il y a deux émauts où sont gravez des caracteres grecs qui en font foy; le bassin dont on prétend que nôtre Seigneur se servit à la cene, lors qu'il lava les pieds à ses disciples, dans le fond duquel on void un beau smaragde, & autour on lit quatre vers grecs, qui prouvent son antiquité; le crane de S Philippe apôtre, dans un tres-beau reliquaire, orné de la couronne du comte Henri. Cette couronne est d'or, enrichie de pierres precieuses, qui sont toutes enchâsées dans une petite couronne ducale d'or; le pied de sainte Marguerite en chair & en os, tres-palpable, dans un riche reliquaire d'or, orné d'un grand nombre d'émauts, qui representent la vie & le martyre de la Sainte; le rochet de S. Thomas de Cantorberri, d'une toile tres fine, fait en façon d'une grande tunique, sur lequel on void encore des endroits tachez de sa cervelle; quoi qu'il soit conservé dans un lieu tres-humide, il repand neanmoins une odeur digne d'admiration. C'est dans l'église cathedrale qu'on void la sepulture du sçavant Nicolas Camusat, qui en étoit chanoine, & qui a trop bien merité de la republique des lettres, pour que son épitaphe n'ait point place en cet endroit.

EPITAPHIUM clarissimi & doctissimi D. D. NICOLAI CAMUSATII, Trecensis ecclesiæ S. Petri canonici.

Siste viator, nec musarum parentem pedibus calca.
Venerare in hoc tumulo magni Camusatii olim eruditum caput.
Suscipe litterarii vetus sacrarium,
Et viventem quondam scientiarum officinam demirare.
Heu! jacet magni nominis umbra.
Luge, si litteras amas, quas jam ipse deperiit

Geme,

Geme, si pietatem profiteris, quam coluit.
Plange, si censeris inter cives, quos ornavit.
Si annos computes, vixit octogenario major, si eruditionem spectes,
Sæculis omnibus antiquior.
Multas retro ætates emensus, non annorum spatiis, sed studiorum
Circulis, & quod mirere tot evolvit
Mundi senescentis tempora, nec senuit.
Ingenio semper vividus, memoria firmus, acumine vegetus,
At dum numeravit annos, facta ponderavit.
Imperatorum, nobilium, præsulum imagines pinxit, nec vidit.
Vetustas plurium sæculorum stirpes retexuit, pene unius horæ
Circuitu dissolutas conseruit inviolabilis styli nexu,
Detrimento nullo magnitudinis præconio virtutis, sed sine
Dispendio veritatis, perlustravit provincias animi gressibus,
Non corporis passibus.
Cruentas strages regnorum & fortunæ ludos spectavit tranquillus,
Omnia denique movit immotus.
Nec vacillavit dextera, nec exerravit lingua, nec defecit industria,
Inter tot dotes spectabiles omnibus sibi despectus
Humilis pene ad fastidium, infensior ad plausum,
Corporis habitu incultus & docto librorum pulvere sordidus
Cultum spernebat corporis, ornatum quærebat mentis, at non pompam virtutis;
Colebat pietatem religiose sine fastu
Pius sacerdos sine apparatu
Propriæ arbiter conscientiæ nec judex alienæ,
In egenos munificus, in seipsum parcus, sed ubique secretus;
At plus radiavit gloria dum latuit, extra Galliam scientia transvolavit,
Sortita est præcones quos habere non potuit spectatores,
Nota quidem singulis, sed plus exteris chara quam suis
Quamvis fuerit lux patriæ, splendor Galliæ, decus ecclesiæ,
Sed heu! tantum sidus Parca vindex extinxit,
Illuxit ceteris, sibi defecit,
Deplora viator mortuæ lucis dispendium, & te quoque cogita moriturum.
Parenta litterarum parenti,
Apprecare illi æternitatem felicitatis qui pluribus contulit æternitatem nominis.
Specta, ora & luge.
Obiit XX *Jan. an.* M. DC. LV. *ætatis suæ* LXXX.
R. J. P.

S. Etienne. La plus conſiderable égliſe de Troye aprés la cathedrale, c'eſt la collegiale de S. Etienne. Elle fut fondée pour cinquante chanoines par le comte Henri, qui y a ſon tombeau au milieu du chœur dont l'ouvrage eſt admirable. Le jubé de cette égliſe eſt ſur tout eſtimé des connoiſſeurs. On y voit quatre figures qui ſont d'un tres-beau travail. Le treſor n'eſt pas ſi conſiderable pour le nombre des reliques; mais pour les richeſſes il y en a peu en France, je ne dirai pas qui le ſurpaſſe, mais qui l'égale, ou qui en approche. On n'y voit qu'or & que pierreries, qu'agathes, rubis, topaſes d'une groſſeur merveilleuſe, & taillées avec tant d'adreſſe, qu'il eſt difficile de l'exprimer. On y voit pluſieurs textes couverts d'or & enrichis de pierres précieuſes de diverſes couleurs, mais ſi bien placées, qu'on diroit que ces couleurs ont été miſes exprés pour l'ornementde l'ouvrage. On y voit des croix d'or ornées de même maniere; le pſeautier du comte Henri écrit en lettres d'or d'un caractere qui a plus de huit cens ans; l'autel de porphyre de ſaint Martin large d'un pied & demi & long d'environ un pied, & orné d'une brodure d'or & de pierres précieuſes; une patene faite ſur le modele de l'ancienne patene de ſaint Martin, qui étoit creuſe & d'or, laquelle fut venduë avec ſon calice d'or pour la rançon de François premier; une chaſuble auſſi ancienne, qu'on prétend être du même Saint, ce qui me ſemble un peu douteux; car elle ne paroît pas avoir le caractere d'une ſi grande antiquité. On demandera peut-être comment l'autel, le calice & la patene de ſaint Martin ont pû venir à Troye. On peut répondre à cela que les comtes de Champagne étant auſſi comte de Blois & de Touraine, ils ont pû facilement les avoir de l'abbaye de Marmoutier & de l'égliſe de Tours, qu'ils les ont premierement gardées dans leur treſor & que le comte Henri les a enfin données à ſon égliſe de ſaint Etienne.

Cette égliſe n'eſt pas ſeulement riche en or & en pierres précieuſes, elle l'eſt encore en manuſcrits. Les principaux que nous y vîmes, ſont les épitres de ſaint Auguſtin, ſes livres de la Cité de Dieu, & de la Trinité; ſes homelies & ſes ſermons, ſaint Jerôme ſur Iſaïe, Jeremie, Ezechiel, Daniel, deux volumes des ſermons de ſaint Bernard, les livres du ſouverain bien de ſaint Iſidore, Alcuin ſur les vertus, l'hiſtoire eccleſiaſtique d'Euſebe de la verſion de Rufin, l'hiſtoire de Freculfe, la Tripartite, &c.

L'église de ſaint Urbain eſt l'ouvrage du pape Urbain IV. qui étant né à Troye, la fit bâtir pour douze chanoines dans ſa maiſon paternelle. La mort de ce pape l'empêcha d'y faire tout le bien qu'il s'etoit propoſé. Elle eſt pourtant exempte de la juriſdiction épiſcopale, & immediate au ſaint Siege. Monſieur Brayer qui en eſt treſorier nous montra un ancien martyrologe, où il n'y a chaque jour que deux ou trois Saints tout au plus, avec une petite leçon tirée de l'écriture ou des peres pour lire chaque jour à prime aprés la lecture du martyrologe avant celle du necrologe. On la liſoit autrefois au lieu du petit capitule que nous chantons aujourd'hui. S. Urbain.

L'abbaye de ſaint Loup eſt une des plus anciennes de Troye. Elle fut donnée dans le douziéme ſiecle aux chanoines reguliers qui la poſſedent encore aujourd'hui. Nous y reçûmes toute ſorte d'honnêtetés du R. P. prieur & du Pere Martin qui en eſt bibliothecaire. Il nous fit voir quelques manuſcrits, entr'autres une fort belle bible en trois grands volumes d'environ 600 ans, un texte des Paralipomenes & des Machabées écrit en lettres lombardes il y a prés de mille ans, un tres beau pontifical, un traité de ſaint Antonin archevêque de Florence pour l'inſtruction des confeſſeurs, dont le prologue commence par ces mots *defecerunt ſcrutantes ſcrutinio.* Je doute que cet ouvrage ſoit imprimé. Dans un autre manuſcrit qu'on nous fit voir, c'eſt ſi je ne me trompe une bible, nous trouvâmes ces vers qui meritent d'être icy rapportez. S. Loup.

Qualiter eſuriens in campo quærit eodem
Semen avis, ſtramen bos, leporemque canis;
Ingeniis ita diverſis diverſa miniſtrat
Pabula ſiderei pagina ſacra patris.
Lac capit hic infans, panem robuſtior ætas,
Nec caret optato curva ſenecta cibo,
Et tamen huic pauci invigilant, quæ pleraque turba
Aures non animum conſuluiſſe ſolet.

L'égliſe de cette abbaye eſt tres-belle & d'une ſtructure ſinguliere. Elle eſt en forme de croix, tous les croiſons ſont de même grandeur & de même forme. Le grand autel, lorſqu'on découvre les châſſes de ſaint Loup, de ſaint Com-

melien, de saint Winebaud &c. est d'une magnificence achevee. Mais ce qui en fait le plus bel ornement, c'est le chef de saint Loup. Il est d'une grandeur surprenante, d'une matiere tres-riche, d'un travail immense. Les ornemens qui sont dessus ne cedent rien au reste, & l'on estime un seul rubis plus de vingt mille livres. Les emaux qui sont autour sont d'une beauté & d'un prix qui ne se peuvent payer. On nous dit que monsieur le cardinal de Boüillon l'ayant vû, avoüa qu'il n'avoit rien vû de si beau en Italie. On ajouta que deux cens mille livres ne le payeroient pas, & cependant c'est l'ouvrage de Nicolas Frejot abbé regulier de cette maison, qui n'étant que fils d'un simple marechal de village, s'éleva par son propre merite à cette dignité. Pour y conserver l'humilité & avoir toûjours devant les yeux sa premiere condition, il prit dans ses armes trois fers de cheval, & pour que son abbaye ne tombât point en commande, il la resigna à un religieux, & se retira dans une cure de campagne, où il vécut encore fort long temps. Il est enterré à saint Loup, où l'on voit sur son tombeau un cadavre à trois pieds de terre rongé par les vers, d'un travail inestimable. L'autel de saint Augustin où son baptême par saint Ambroise est representé, est admirable, mais la figure de sainte Monique qu'on y voit, est si bien faite, qu'il ne luy manque que la parole. Nous vîmes encore dans la sacristie une petite table de porphyre sur laquelle on prétend que saint Loup a dit la messe, son étole, son manipule, & quelques autres ornemens. Les premiers chanoines reguliers de S. Loup furent tirez de l'abbaye de saint Martin, qui est aussi à Troye possedée par les Peres de la congregation de sainte Geneviéve. Nous n'y trouvâmes rien de considerable, que les figures qui sont dans l'église.

Notre-Dame aux Nonains.

L'abbaye de Notre-Dame aux Nonnains est recommandable par plusieurs endroits, par son antiquité dont on ne sçait point le commencement, par l'honneur qu'elle a d'avoir donné la regeneration au pape Urbain IV. qui y fut baptizé, & la sepulture à son pere, dont on nous montra encore les os, qui sont dans une caisse au chapitre, & par le privilege qu'elle a de presenter l'évêque à son chapitre, lorsqu'il fait sa premiere entrée à Troye. La veille de la ceremonie l'évêque doit venir à l'abbaye, monté sur une mule, qui reste à l'abbesse, il y passe la nuit, & le lit où il couche luy appartient. Le lendemain il s'habille dans le chapitre du mo-

nastere, l'abbesse luy met la chape sur le dos, la mitre sur la tête, & la croce en la main, & le conduit elle même à son clergé, qui vient le recevoir, & le presente au doyen en luy disant : *Voila votre évêque que je vous presente.* Cette ceremonie s'est pratiquée fort exactement jusqu'à monsieur François Bouthillier, qui est encore en vie, & qui est le premier qui s'en soit dispensé.

Nous ne dirons rien icy de l'abbaye de Notre Dame des Prez de l'ordre de Cîteaux, sinon que la mere d'Urbain IV. y est enterrée. Pendant que nous sejournâmes à Troye, nous fûmes bien aise de voir tout ce qui pouvoit satisfaire des personnes de notre profession. Nous fûmes pour cet effet aux Peres Jacobins, où nous fûmes charmez de la figure de saint Dominique qui est à l'entrée de l'église. Il y avoit autrefois à ses deux côtez deux autres figures de S. Pierre & saint Paul, qu'on a dérobées. Je n'ay point de termes capables d'exprimer la beauté & la délicatesse des chaires du chœur. On y voit des bustes admirables & des pieces de sculpture dans les embrazures inimitables. Je n'ay jamais rien vû de si beau en ce genre. Le vaisseau de la bibliotheque est aussi tres-beau, mais sur tout les vitres sont admirables. Il y a un assez bon nombre de livres, mais peu de manuscrits, parmi lesquels je vis une vie de sainte Catherine de Sienne, qui est du temps de la Sainte. Le vaisseau de la bibliotheque des Cordeliers est plus beau & mieux fourni, elle est publique, & trois fois la semaine on l'ouvre à tous ceux qui veulent profiter de la lecture des livres.

Notre Dame des Prez.

Une des plus belles choses qu'on puisse voir à Troye, c'est l'église de saint Pantaleon. Il n'y a point d'autel, ny de piliers, où il n'y ait des figures qui surpassent l'art. Les peintures de la plûpart des tableaux ne cedent en rien aux figures. Enfin, les vitres sont si belles, que monsieur le cardinal de Richelieu offrit dix-huit mille livres de celles du fond seulement. Toutes les figures de cette église, & toutes celles qu'on admire dans toute la ville, sont des ouvrages de François Gentil le plus habile sculpteur qu'on ait vû depuis long-temps.

Nous ne voulûmes point partir de Troye sans voir l'église de saint Nicolas, où il y a un sepulcre de Notre-Seigneur, d'un tres-beau travail. Il est fait sur la forme & avec toutes les dimensions de celuy de Jerusalem. On dit que l'ouvrier fut

exprés à Jerusalem pour les prendre, & qu'ayant par méprise oublié d'en prendre quelques-unes, il y retourna une seconde fois.

Comme nous nous diposions à partir, on nous avertit que les Peres de l'Oratoire avoient autrefois herité de la bibliotheque de monsieur Pithou. La reputation de ce grand homme ne nous permit point de quitter Troye sans voir au moins ses manuscrits. Nous y fûmes le matin dans l'esperance de partir l'apresdîne. Le Pere superieur nous reçut avec toute l'honnêteté possible; il voulut même nous retenir à dîné, & nous regala parfaitement bien. Il nous fit voir les manuscrits qui sont fort beaux & en grand nombre, & sur toutes sortes de matieres. Les principaux sont un pastoral de saint Gregoire écrit il y a plus de mille ans, un volume de Tertullien qui comprend la plûpart de ses ouvrages, les lettres de Pierre Abaillard, un Horace qui a pres de 800 ans, les lettres du pape Clement IV.

Larivou. En sortant de Troye nous allâmes à l'abbaye de Larivou, fondée du temps de saint Bernard. Ce Saint y établit pour premier abbé Alain, qui peu aprés fut élu évêque d'Auxerre, & aprés avoir gouverné saintement son diocese durant quelques années, il renonça à l'episcopat, reprit les exercices de son premier état, & voulut être enterré à Clairvaux lieu de sa profession. Quoyque nous fussions dans l'eté & qu'il fit assez chaud, nous prîmes cependant un guide à cause des mauvais chemins qu'il faut passer, capables d'arrêter des chevaux qui n'ont pas coûtume d'y passer.

Lorsque nous y arrivâmes, le prieur étoit allé à la pesche, & nous regala à souper du bon poisson qu'il avoit pris. Nous vîmes cependant la maison, & l'eglise toute bâtie de briques & assez belle. Le retable de l'autel est quelque chose d'admirable. Il est fait d'un jaspe de Venise; on y voit la vie de la Vierge en bas relief, d'un travail qui semble surpasser l'art. Toutes les figures sont admirables; il y en a, si l'on en croit monsieur Girardon le plus habile sculpteur de nos jours, qu'on ne payeroit pas leur pesant d'or. Le ballustre de la chapelle de S. Bernard & de la chapelle suivante, est d'un travail presque semblable. On voit dans une autre chapelle un tableau de Michel Ange, ou de Raphaël: c'est une descente de la croix, où la sainte Vierge paroît aussi morte que son fils, & trois autres femmes avec

des attitudes differentes. Les chaires du chœur ressentent la simplicité du temps de saint Bernard, aussi-bien que l'ancien dortoir. Nous vîmes ensuite les manuscrits qui ne sont pas en grand nombre, mais qui sont assez bons.

Le lendemain aprés-dîné nous partîmes pour aller au monastere de Moutier-Ramé : & quoi qu'il ne soit qu'à une lieuë de là, les religieux nous donnerent un guide pour nous conduire, parce que les chemins sont si mauvais, qu'à moins d'en sçavoir tous les détours, il seroit difficile de s'en tirer. Tout le monde sçait que c'est de Moutier-Ramé qu'étoit profés le fameux Nicolas de Clairvaux, qu'il en sortit pour se faire religieux à Clairvaux, qu'il sçût si bien captiver l'amitié de S. Bernard, que ce saint abbé le fit son secretaire ; & qu'enfin abusant de la confiance qu'avoit en lui un si bon maître, il tomba dans les derniers desordres, & même dans l'apostasie. Aprés une chûte si déplorable, il ne fit qu'errer jusqu'aprés la mort de S. Bernard, qu'il se retira en son premier monastere de Moutier Ramé, où par son addresse & la subtilité de son esprit, il sçut gagner l'amitié des grands du siecle : heureux, si par sa penitence, il avoit sçu gagner celle de Dieu. Lorsque nous arrivâmes dans ce monastere, le R. P. Prieur vint nous recevoir, & pour nous faire honneur, il fit venir toute sa communauté pour nous saluer. On ne peut rien ajouter à toutes les honnêtetez qu'on nous fit & à Moutier-Ramé & dans tous les autres monasteres de la congregation de saint Vanne. Comme nous étions là, on nous dit une chose tout-à-fait surprenante, qu'il y avoit un enfant de cinq ans qui avoit passé toute la rigueur effroyable de l'hyver tout nud, avec une seule chemise sur son corps, qui n'avoit jamais voulu souffrir que ses parens luy donnassent des habits. On voulut nous le faire voir ; mais comme il étoit à un quart de lieuë & qu'il pleuvoit, nous ne pûmes pas y aller. Au reste nous n'avons rien vû de considerable dans ce monastere, sinon que l'église est assez belle, & qu'on y conserve avec beaucoup de veneration le corps de saint Victor, duquel saint Bernard a composé l'office, que nous avons encore dans ses ouvrages.

Moutier-ramé.

Apres deux jours de sejour à Moutier-Ramé le R. P. Prieur nous donna un religieux pour nous conduire à l'abbaye de Beau-lieu, d'où nous fûmes à celle de Basse-fontaine toutes deux de l'ordre des Prémontrez. Celle-cy est située sur le bord

Basse-fontaine.

de la riviere d'Aube. Il y a six religieux, qui nous montrerent dans leur tresor un doigt qu'ils prétendent être de S. Jean-Baptiste, auquel on a grande devotion dans le pays. Ils nous prierent de leur déchiffrer une inscription qui etoit sur une tombe au milieu de leur chœur, que personne n'avoit jamais pû leur lire. C'etoit l'épitaphe de Jean de Brienne bailli & garde des foires de Champagne & de Brie, que je veux rapporter icy.

L'an mil deux cens soixante & vingt
Et treize an janvier avint
Le dimanche aprés la Thephanne
Que messire Jehan de Brienne
Chevalier & bailli jadis, trespassa
Et au ici mis, garde des foires an sa vie
Au de Champagne & de Brie
Prions pour s'ame à Jehesu Crit
Merci li face & nons n'oblit. Amen.

Nous ne couchâmes qu'une nuit à Belle-fontaine, quoyque le prieur & les religieux nous fissent assez d'instances pour rester. Nous allâmes de-là à l'abbaye de la Pieté, & le lendemain à celle de Boulencour, où nous n'arrivâmes que fort tard, & aprés avoir fait prés d'un quart de lieuë dans les eaux, sans presque sçavoir où nous allions. Cette abbaye avoit été fondée dans le douziéme siecle pour des chanoines reguliers, qui la cederent l'an 1149 à saint Bernard. Il y avoit tout proche un monastere de filles, où l'on dit que sainte Asceline cousine germaine de saint Bernard étoit religieuse, aujourd'hui il n'y a plus qu'une grange & une petite chapelle. L'abbaye de Boulencour étoit autrefois si considerable, qu'on y comptoit environ deux cens religieux, & l'abbé de Clairvaux fut obligé de reduire ce nombre à celui de cent soixante, comme nous apprenons de l'ordonnance suivante, que nous trouvâmes à la fin du martyrologe, écrite d'un caractere d'environ 400 ans. *Quia definitum est à capitulo generali ut patres abbates in filiabus suis ordinent de numero personarum, nos abbas Clarevallis de consilio abbatis & seniorum Bulencuriæ statuimus, ut in eadem domo numerus centum sexaginta personarum nullatenus augeatur.* Aujourd'hui il n'y a que cinq religieux, encore n'est ce que par l'œconomie du prieur; car auparavant ils n'étoient que trois: bon Dieu, quelle metamorphose!

Boulencour.

On

On voit dans l'église du côté de l'évangile le tombeau de sainte Asceline, fait en forme d'autel, sur lequel on dit la messe, avec cette inscription : *In hoc sacrophago sub altari consecrato recondita sunt ossa sancti Gosvini, sanctæ Emelinæ & sanctæ Ascelinæ cognatæ sancti Bernardi primi Clarevallis abbatis. Mil cinq cens trente-quatre.* Un peu plus bas du même côté, on voit un autre tombeau élevé, au dessus duquel on lit ces mots : *Hic jacent tres venerabiles viri, Henricus & Mathæus episcopi Trecenses, & Martinus abbas hujus domus.* Du côté de l'épître on voit le superbe mausolée, qu'Elion d'Amoncour abbé de Boulencour se fit bâtir de son vivant, & qui passe les bornes de la modestie, que doit avoir un abbé en cette rencontre. Au milieu du sanctuaire on lit sur une tombe cet épitaphe : *Cy gist noble homme François de Boues chevalier, en son vivant seigneur de Rancé & de Mincy en Brie, lequel trespassa le* XXX *jour d'aoust l'an* M. CCCC. LXXIX. *Dieu ait l'ame de lui. Amen.* ses armes sont une bande fuselée.

Il y a aussi dans le cloître plusieurs tombes, dont voicy les principales épitaphes :

Cy gist madame Isabiaux, qui fut femme monseigneur Henri Chauderon chevalier, qui trespassa en l'an de grace M. CCLXXVII. *la veille de sainte Luce. Priez por l'ame de li. Amen.*

Cy gist madame Esmaniars de Ceres feme monseigneur Henri Chauderon, seigneur de Rance, qui trespassa l'an M. CCXC. *la voille de la saint Loup en Juingreet. Priez por l'ame de li.*

Cy gist messire Huës Chauderon, chevalier, Sire de Rance, qui trespaßa l'an M. CCXCIV. *au mois de juin, le jour de saint Pere & saint Pol. Dites* Pater noster *por l'ame de li. Amen.*

Cy gist madame Marie feme monseigneur Huës Chauderon, chevalier, seigneur de Rance, laquel trespassa l'an M. CCXCIV. *le samedi devant caresmeprenant à fevrier. Prions por l'ame de li.*

Il ne nous restoit plus du diocese de Troye que l'abbaye de la Chapelle aux Planches, qui n'est qu'à trois quarts de lieuës de Boulencour. Nous partîmes pour y aller, & nous en étions tout proches, lorsqu'ayant déja passé la moitié de la chaussée, qui étoit toute couverte d'eau, un homme que nous ne voyions pas, commença à nous crier, que nous allions nous perdre. Cela nous obligea de retourner sur nos pas, & de

prendre le chemin de Moutier-en-der, qui n'eſt qu'à deux lieuës de-là.

Moutier-en-der.

Ce monaſtere doit ſa fondation au ſaint abbé Berchaire, dont on voit les reliques dans une fort belle châſſe qui eſt ſur l'autel. Son chef ſe conſerve dans un autre reliquaire au treſor. On montre dans le même treſor un autre reliquaire d'environ un pied & demi en quarré qui ſe termine en rond, plein de differentes reliques. L'inſcription qui eſt au bas nous apprend que le Saint en fit preſent à ſon monaſtere. Il eſt fermé de deux tablettes d'yvoire beaucoup plus anciennes, ſur leſquelles ſont repreſentez des anciens ſacrifices. On voit dans la premiere un autel, ſur lequel il y a du feu devant un pin chargé de pommes, & devant cet autel une femme tenant deux flambeaux ardens, qu'elle tâche d'éteindre au pied de l'autel; & au-deſſus de ces figures on lit en gros caracteres anciens *Nichomacorum*. Dans l'autre on voit auſſi un autel, ſur lequel il y a du feu devant un beau cheſne chargé de glands, & devant une grande femme qui tient d'une main une aiguiere, & de l'autre un petit vaſe dont elle ſemble tirer quelque choſe pour le mettre dans un autre vaſe qu'un enfant à côté d'elle luy preſente. Et au deſſus de la tablette on lit *Symmachorum*. Ces deux tablettes m'ont paru ſi curieuſes, que j'ay cru que les antiquaires me ſçauroient tres-bon gré, ſi je les repreſentois icy. Ils en auront l'obligation au Reverend Pere Dom Robert Larcher, qui a bien voulu prendre la peine de les deſſigner avec une grande délicateſſe.

Nous ne vîmes rien de fort ſingulier dans le reſte du monaſtere. Le cloître & le chapitre ſont tres-beaux; à côté du chapitre il y a un petit lieu qu'on appelle la chapelle des morts, où on lave & on expoſe les religieux aprés leur mort.

S. Urbain.

Nous fûmes de-là à l'abbaye de ſaint Urbain, ſituée à une lieuë de Joinville. Elle eſt fort belle, bien & ſolidement bâtie. L'égliſe eſt aſſez jolie, la bibliotheque fournie de bons livres, mais il n'y a rien d'ancien. On voit dans le treſor une grande châſſe d'argent, qui renferme le corps de ſaint Urbain.

Clairvaux.

Comme nous n'étions qu'à ſept lieuës de Clairvaux, nous crûmes que nous devions commencer nos recherches dans le dioceſe de Langres par cette abbaye. Elle eſt dans une val-


NICOMACHORVM


SYMMACHORVM



lée environnée presque de tous côtez de montagnes & de forêts, & pour y arriver, il nous fallut faire prés de deux lieuës dans les bois. On ne peut pas en approcher qu'on ne sente son cœur touché, & un certain je ne sçai quoy, qui fait connoître la sainteté de son origine. En effet, tout ce qu'on y voit d'anciens monumens ressent la pieté de ses fondateurs. L'église est grande, spacieuse & belle, mais simple & sans beaucoup d'ornemens. La nef étoit autrefois remplie de trois rangs de chaires de chaque côté, pour placer les freres convers durant l'office, & par le nombre des chaires, on juge qu'il y avoit autrefois prés de trois cens freres convers à Clairvaux. Depuis peu d'années on les a toutes ôtées, & on s'est contenté d'en conserver un petit nombre sous l'orgue à l'entrée de l'église, où est aujourd'hui le chœur des freres convers. L'église en est assûrément plus dégagée, mais beaucoup de personnes croyent, que cette antiquité retranchée la rendoit plus venerable. La nef est suivie du chœur des infirmes, & celui-cy du chœur des religieux qui n'a rien que de simple, mais c'est une simplicité qui a quelque chose de grand. Le tombeau de saint Bernard, celui de saint Malachie & celui de quelques saints martyrs qui reposent à Clairvaux, sont derriere le grand autel. On a érigé des autels sur ces tombeaux, & nous eûmes l'honneur d'y dire la sainte Messe avec le calice de saint Bernard & avec celui de saint Malachie. Ils sont tous deux si petits, qu'ils n'ont pas un demi pied de hauteur; mais la coupe est fort large & peu profonde.

Proche du grand autel est le tombeau de Marguerite reine de Navarre, & assez prés de-là celui de Jean de Blanchemain archevêque de Lyon, qui quitta son archevêché pour se retirer à Clairvaux.

Le cœur d'Isabelle de France, fille de saint Loüis, est dans le chœur des religieux. On voit dans la croisée du côté du Septentrion, les tombeaux de cinq évêques, autant illustres par la sainteté de leur vie, que par le caractere de leur dignité. Derriere le rond point de l'eglise est le cimetiere des abbez étrangers, qui sont morts à Clairvaux, dans lequel on voit contre l'église les sepulcres des freres de saint Bernard. C'est dans ce cimetiere qu'on voit la cellule du Saint, que Guillaume de Champeaux évêque de Châlons luy fit bâtir pour le soulager dans ses infirmitez. Il n'y a

point de cheminée ; car ſaint Bernard étoit ſi mortifié & dégagé des ſens, qu'il ne vouloit pas qu'on luy fit du feu; mais ſous ſon lit, il y avoit une grande pierre percée en pluſieurs endroits, ſous laquelle on allumoit un braſier pour échauffer ſa chambre, ſans qu'il s'en apperçût. On ne peut rien voir de plus ſimple que cette chambre & que le lit de ſaint Bernard qu'on y conſerve encore ; & ſi un abbé malade étoit ſi mal logé, on peut juger quels étoient les appartemens des ſains & des ſimples religieux. Cette chambre touche à une petite chapelle, qui apparemment fut bâtie pour luy dire la meſſe. On tient qu'il y mourut, & on y lit une inſcription qui le dit aſſez clairement.

Du cimetiere des abbez on entre dans le cimetiere des nobles, qui joint le collateral de l'égliſe, & qui eſt couvert. Celui des religieux tire plus dans le champ ; il y a au milieu un tombeau élevé & couvert avec cet épitaphe : *Hic jacet dominus Guillelmus de Joinvilla epiſcopus Lingonenſis, poſtea Remenſis archiepiſcopus.* Ce qu'on remarque de ſingulier dans ce cimetiere, c'eſt qu'il y a toûjours une foſſe commencée, & une à moitié faite, proche du dernier religieux qui a été enterré, afin que ce ſpectacle conſerve dans l'eſprit la memoire de la mort, & par ce ſouvenir contienne les religieux en leur devoir.

La chapelle des comtes de Flandre eſt aſſez proche du cimetiere des abbez ; on y voit les tombeaux de Philippe comte de Flandre & de la comteſſe Mathilde ſon épouſe. Sous l'autel de cette chapelle, il y a une belle crypte voutée, dans laquelle ſont arrangez les oſſemens des religieux qui vivoient du temps de ſaint Bernard. On les revere comme des Saints, car le bienheureux abbé avoit eu revelation, que tous les religieux qui vivoient alors à Clairvaux ſeroient ſauvez. Devant cette crypte on lit ces vers :

Hic jacet in cavea Bernardi prima propago,
Cujus mens ſuperas poſſidet alta domos.
Hic locus eſt ſanctus, venerans inſignia tanta
Supplex intrato, cerne, nec oſſa rape.

Et ceux-cy,

Quæ vallem hanc coluit Bernardi prima propago,
Hic jacet. Huc intrans, ſi rapis oſſa, peris.

Pour ce qui eſt des abbez de Clairvaux, ils ſont tous en-

terrez de ſuite dans le cloître du côté du chapitre, & n'ont que des tombes & des épitaphes aſſez ſimples. On en voit neanmoins quelques-uns des premiers qui ont des tombeaux auſſi fort ſimples comme enchâſſez dans la muraille du cloître, avec quelques autres abbez & religieux de diſtinction, dont voicy les épitaphes.

A l'entrée du cloître en ſortant de l'égliſe.

Hic requieſcunt venerabiles viri bonæ memoriæ digni, domnus Girardus VI. & domnus Petrus Monoculus VIII. Clarevallenſes abbates, quorum prior poſt laudabilem vitam, pro juſtitia & zelo ordinis innocens occiſus eſt. Alter verò ſanctæ paupertatis & humilitatis ferventiſſimus æmulator, multis in vita ſua virtutibus claruit. Hos apud Deum patronos habere mereamur. Amen.

Et un peu plus loin.

Hic jacent venerabiles abbates, quorum nomina... litteris in lapide ſculptis deſignantur.

Robertus de Brugis, primus abbas de Dunis, & ſecundus Clarevallis.

Serlo quondam Savigniaci abbas, qui Savigniacum cum triginta abbatiis Clarevallis cœnobio contulit & ſubmiſit.

Humbertus prior Clarevallis ſub beato Bernardo, deinde primus abbas Igniaci.

Odo ſubprior Clarevallis ſub beato Bernardo.

Gerardus Farſenſis monachus, poſtea Clarevallis.

Philippus abbas Fulcardimontis, & poſtea Clarevallenſis, qui fuerat officialis & canonicus Cenomanenſis. Hic electus in epiſcopum Cenomanenſem noluit conſentire.

Ces épitaphes ſont dans le grand cloître, qui eſt vouté & vitré. Les religieux y doivent garder un perpetuel ſilence. Dans le côté du chapitre il y a des livres enchaînez ſur des pupitres de bois, dans leſquels les religieux peuvent venir faire des lectures lorſqu'ils veulent. Du côté du cloître ſuivant on entre dans le refectoire qui eſt grand & large, bien vouté. Il y a deux rangs de piliers & quatre rangs de tables. Le chaufoir joint le refectoire. On lit ſur la porte les vers ſuivans:

En ce chaufoir le bon religieux
Se doit chaufer ſans bruit ou en ſilence,

Soit demontrant de maintien gracieux,
Et mèmement tenant paix & ſilence.
Car comme on dit icy en patience
Fut Chaufournier Eugene le ſaint homme,
Mais ſa vertu & ſa grande ſapience
Tant l'exalta qu'il fut pape de Rome.

Du grand cloître on entre dans le cloître du colloque, ainſi appellé, parce qu'il eſt permis aux religieux d'y parler. Il y a dans ce cloître douze ou quinze petites cellules tout d'un rang, où les religieux écrivoient autrefois des livres : c'eſt pourquoy on les appelle encore aujourd'hui les écritoires. Au deſſus de ces cellules eſt la bibliotheque, dont le vaiſſeau eſt grand, vouté, bien percé, & rempli d'un grand nombre de manuſcrits, attachez avec des chaînes ſur des pulpitres, mais il y a peu de livres imprimez.

Je n'entreprens point icy de parler de tous les manuſcrits de Clairvaux. La plûpart contiennent des ouvrages des Peres de l'Egliſe ; ils ſont preſque tous écrits depuis le commencement de l'ordre, excepté un ou deux. Je me contenterai d'en rapporter ſeulement quelques-uns dont les noms ſont peu connus.

Liber qui dicitur verbi gratia editus à domno Henrico quondam abbate Montis S. Mariæ, poſtea epiſcopo Trojano.

Moralia abbreviata Guillelmi de Campellis.

Petrus Cantor ſuper pſalterium.

Joachimi abbatis Floris opus Concordiæ novi & veteris teſtamenti anno M. CC.

Expoſitio in proverbia. Hoc opuſculum præſens non Richardi, ſed domini Gaufridi abbatis Fontiſmenſium, quod Regniaci pro certo conſtat eſſe, & ſepultus eſt ibi juxta abbates.

Stephanus de Langtona Cantuarienſis epiſcopi in Iſaiam.

Robertus Berlinctunenſis eccleſiæ canonicus in XII. *prophetas rogatu Gervaſii abbatis monachorum in Parco apud Ludam ſervientium.*

Ernaldi abbatis comment. in Iſaiam.

Vetus gloſſarium, quod compilavit Garnerius quondam Lingonenſis epiſcopus.

Libellus Bacharii ad Januarium de lapſu cujuſdam fratris.

Flores ex operibus ſancti Bernardi auctore Guillelmo de Monteacuto Clarevallenſi monacho.

Fratris Bonæ-fortunæ breviloquium in ſacram ſcripturam.

Thomæ Brandarduini de cauſis Dei contra Pelagium & de virtute cauſarum.

Speculum virginum auctore Conrado Hirſaugienſi monacho.

Centiloquium Jeſu Chriſti editum à fratre Petro de CEFFONS, *religioſo Clarevallenſi.*

Ejuſdem commentaria in 4. libros ſententiarum.

Summa confeſſorum edita à fratre Johanne ordinis Prædicatorum, in qua citat 2am 2æ *S. Thomæ.*

Simonis Tornacenſis ſermones de diverſis.

Petri Cellenſis in Ruth.

Fretellus archidiaconus Antiochiæ de locis ſanctis.

Nous y trouvâmes auſſi un fort beau decret de Gratien, qui a été donné autrefois par Alain diſciple de ſaint Bernard, & enſuite évêque d'Auxerre, ſur lequel ſont écrits ces mots: *Ego Alanus quondam Autiſſiodorenſis epiſcopus hæc decreta Gratiani dedi monaſterio Clarevallis pro remedio animæ meæ, eo tenore & pacto, ut nulla neceſſitate à monaſterio Clarevallis transferantur, vel exportentur, annuente ejuſdem loci abbate & congregatione: & quia inviolabiliter debent condicta ſervari, rogo & obteſtor in Domino, ut ratum futuris temporibus habeatur, & fideliter teneatur. Amen.* Sur quoy on peut faire cette reflexion, que les religieux de Clairvaux n'étoient pas ennemis de la lecture du droit canon, puiſqu'Alain diſciple de ſaint Bernard veut qu'on conſerve ſi precieuſement ce decret dans Clairvaux, & qu'il défend ſous quelque prétexte de neceſſité que ce puiſſe être, de le prêter au dehors. Il en faut dire de même des ouvrages dogmatiques des peres, dont nous en avons vû pluſieurs dans Clairvaux, écrits du temps de S. Bernard même, & entr'autres les ſix livres de ſaint Auguſtin contre Julien. Car ç'auroit été fort inutilement que les religieux ſe ſeroient donné la peine de copier ces livres, s'ils ne les avoient point lûs.

Je ne parle pas icy du dortoir de Clairvaux, qui eſt grand & bien vouté, mais dont les chambres ſont ſi petites, qu'il n'y a preciſément de place que pour mettre le lit, la table & le ſiege du religieux. C'eſt au bout de ce dortoir qu'on conſerve le treſor de Clairvaux, où il y a un grand nombre de reliques fort bien enchâſſées, la plûpart envoyées par les empereurs de Conſtantinople. On y montre entr'autres un

morceau du bois de la vraye croix,qui eſt d'une grandeur non commune, quatre beaux chefs, deux deſquels ſont ceux de S. Barnabé & de ſaint Marc, ſans parler des chefs de ſaint Bernard & de ſaint Malachie, qui ſont dans deux beaux buſtes de vermeil doré avec des émaux tres riches. On les porte aux proceſſions qui ſe font pour les neceſſitez publiques. On montre encore dans ce treſor un calice d'une façon toute extraordinaire, & on prétend qu'il a été à l'uſage de ſaint Malachie. Il eſt à peu prés de la grandeur & de la forme des calices dont nous nous ſervons aujourd'hui ; mais il y a quatre clochettes d'argent attachées à la coupe. C'eſt l'unique que j'aye vû de cette maniere ; & il eſt tout different du calice de ſaint Malachie qu'on montre à la ſacriſtie, & avec lequel on permet de dire la meſſe aux étrangers qui en ont la devotion. On nous y montra auſſi pluſieurs choſes qu'on prétend avoir été à l'uſage de ſaint Bernard, & entr'autres une chaſuble. Elle eſt aſſurément ancienne ; mais ſi elle eſt de luy, il faut dire que les religieux de Clairvaux n'étoient point ſi ennemis de la ſoye & de l'argenterie dans leurs ornemens, puiſque la croix eſt d'un galon d'or. On conſerve encore dans le treſor une grande châſſe d'argent, qu'un évêque de Xaintes avoit fait faire pour y mettre les reliques de ſaint Bernard. Mais les religieux, craignant que ſi on tiroit ſes oſſemens de ſon tombeau, pluſieurs princes, à qui on ne pourroit le refuſer, n'en demandaſſent, aimerent mieux les y laiſſer. On prétend à Clairvaux voir l'ombre du Saint ſur la pierre où ſon corps fut lavé aprés ſa mort, & on nous la fit voir. Je ne ſçai pourtant ſi cela eſt auſſi miraculeux qu'on ſe le perſuade ; car cette ombre ne ſe voit pas de tous côtez. Il faut être dans une certaine ſituation pour l'appercevoir, ce qui ſe peut faire naturellement par la reflexion de la lumiere.

Nous demeurâmes ſept ou huit jours à Clairvaux, pendant leſquels monſieur l'abbé nous donna beaucoup de marques de ſa bonté. C'eſt un venerable vieillard, qui âgé alors de quatre-vingt ans, avoit encore toute ſa vigueur, ne faiſoit qu'un repas par jour, ne beuvoit point de vin, ſe couchoit à dix heures & ſe levoit à deux, aſſiſtoit à matines & à preſque tous les offices du jour, il tenoit ſes religieux dans une exacte diſcipline, & regloit tres-bien tous les monaſteres de la filiation. Nous prîmes congé de luy la veille de

ſaint

ſaint Pierre, & nous allâmes coucher à l'abbaye de Mores, où on prétend que ſaint Bernard étant en oraiſon, le crucifix ſe détacha pour l'embraſſer.

Nous fûmes de là à Molême, abbaye illuſtre, & la mere de pluſieurs autres. Car outre que c'eſt de Moleſme que ſont ſortis les premiers religieux de Cîteaux, nous connûmes par les titres, que ſept ou huit abbayes d'hommes & autant de filles en dépendoient autrefois. Il y avoit même dans Moleſme un monaſtere de religieuſes ſous la juriſdiction de ſaint Robert. Le monaſtere ſe reſſent encore de ſon ancienne ſplendeur. L'égliſe eſt d'une ſtructure ſinguliere, d'un bon goût, & la plus belle du pays. On y voit le tombeau de ſaint Robert, dont les reliques ſont dans une châſſe, & le chef dans un tres beau buſte d'argent. On y conſerve encore le chef de ſaint Theodore martyr, & ſi j'ay bien retenu celui de ſainte Agathe. Le cloître, le chapitre, le refectoire, & le dortoir ſont tres-beaux: mais ils doivent preſque toute leur beauté auſſi-bien que l'égliſe à la reforme. Moleſme.

Comme nous étions aſſez prés de l'abbaye de Potiere, qui eſt de la congregation de ſaint Vanne, nous crûmes qu'il étoit à propos d'y aller pendant que nous étions à Moleſme. Cette abbaye a été fondée dans le neuviéme ſiecle par Gerard de Rouſſillon l'un des plus puiſſans princes de ſon temps, & par la princeſſe Berte ſa femme, que l'abbaye de Vezelai reconnoît auſſi pour ſes fondateurs. Elle n'a rien de ſon ancienne ſplendeur. La ſituation en eſt tres-belle & tres-agreable; le jardin eſt grand, & comme partagé par trois canaux, dont la riviere de Seine en eſt un, ce qui donne à ce lieu un agrément tout particulier. Le ſanctuaire de l'égliſe paroît être de la premiere fondation. Il eſt pavé en partie de marbre blanc, & autour du grand autel on voit pluſieurs petites colonnes de marbre, ce qui fait juger avec combien de magnificence cette maiſon avoit été conſtruite. Du côté de l'évangile on voit le tombeau du fondateur avec cette inſcription qui eſt recente: *Hic jacet illuſtriſſimus Girardus de Rouſſillon, totius Burgundiæ multarumque aliarum provinciarum princeps, hujus ſacri monaſterii Pulterienſis fundator, viam univerſæ carnis ingreſſus eſt anno* 890. Et du côté de l'épitre celui de Berte, qui a auſſi cette épitaphe recente: *Hic jacet illuſtriſſima Berta Girardi de Rouſſillon, totius Burgundiæ principis hujus ſacri monaſterii fundatoris uxor, viam univer-* Potiere.

ſæ carnis ingreſſa anno 890. L'épitaphe de Thierri leur fils, qui eſt ſur le pavé devant le grand autel eſt bien plus ancienne. Je veux la rapporter icy, quoyqu'elle ſoit un peu gâtée par la fracture du marbre.

FRANCA QE GN.... LVGDNVS FLVMINE SACRO
DILVIT ET XP.... PARTICIPARE DEDIT.
TEODRICINNOC... RETINE HC VRNA SEPLTV
QVEM DRA EX... IS MOS TVLIT VBERIB.
NEC TAMENINMO..S POERIT CSSTERE REN
QVE VITAE AETERNA..ONS SACER EXHIBVIT.
GERMNE PRAECAR.ARIS NATALIB: ORTS.
VIX ANNI VNIVS TRANSIERAT SPATIVM
SED XRI.

ATQ AGNV NIVEV CANDIDVS INSEQVTVR
DEPONAT LACMAS PIETAS IAM SC PARENTV
PRAEMSSV STDAT PCVS AD ASTRA SEQVI
ABSTLIT HVNC TERRIS OTBRIS CNCTAMES
QVINTA DIES CELSO RESTITVITQ DO

Il n'eſt pas difficile de remplir ces vuides, que la rupture de la pierre a cauſé dans cette épitaphe, & qui doit ſe lire ainſi :

Francia quem genuit, Lugdunus flumine ſacro
Diluit, & Chriſtum participare dedit.
Theodricum innocuum retinet hic urna ſepultum,
Quem dura ex matris mors tulit uberibus,
Nec tamen in mortis poterit conſiſtere regno
Quem vitæ æternæ fons ſacer exhibuit

Germine præclaro, claris natalibus ortus, &c.

J'aurois ſouhaité que nous euſſions pû avoir auſſi entiere une autre inſcription gravée ſur un marbre devant le grand autel, mais tronquée & preſque effacée, qui nous parut encore plus ancienne. Mais comme il n'y a point de petit morceau d'antiquité qui ne ſoit venerable aux ſçavans, je rapporterai icy ce que nous en pûmes tirer.

MPETERE OPTASSEM. SANCTA SPVICRA PRIOR
ONIMIVM TANTI SI MVNERE VOTI
VISSEM NATOS INCOLVMEMQVE VIRVM
C QVIA PROGENITIS SVPE PESTE QVATTVORVN....
ECOR HIC SATIM VIVAT VT HOSSA COLAT
IILVSTRIS FEMENA HIC ENA ....
O·X· KAL· MAIAS SEVERINO VCCI.S.
ANNOS QVINQVACINTA ET DVOS.

Nous retournâmes de là à Moleſme, & de Moleſme nous fûmes à Quincy. C'eſt une abbaye de l'ordre de Cîteaux de la filiation de Pontigni, qui par les reſtes qui ſont demeurez paroît avoir été autrefois conſiderable. Mais le miſerable Eudes de Chatillon, qui en étoit abbé, ayant renoncé à la foy de ſes peres, la deſola de telle ſorte, que juſqu'à preſent elle n'a pû ſe relever de ſes ruines. On dit que les ſatellites de ce méchant cardinal, au nombre de cinq cens, s'étant un jour tous revêtus des ornemens des miniſtres ſacrez, firent par dériſion comme une proceſſion autour d'une croix, & que là ils les brûlerent tous. Il ne reſte de l'égliſe que le chœur & les deux croiſées, dans leſquelles il y a ſept autels de chaque côté. Elles ſe terminent en rond point de même façon que le chœur. On montre dans l'égliſe le tombeau de ſaint Gaultier abbé du monaſtere, qu'on fait auſſi évêque d'Auxerre & martyr; mais nous ne trouvons point d'évêque d'Auxerre de ce nom, & le ſiege de cette égliſe ſe trouve certainement rempli par d'autres évêques dans le temps qu'on fait vivre ce Saint. On voit aſſez proche de ſon tom-

Quinc[y]

beau celui de Robert de Tanlai, & on nous assura qu'autrefois celui de sa femme etoit dans l'eglise, & qu'on y lisoit cette épitaphe : *Cy gist dame Agnés de Saintyon, jadis dame de Tanlai, laquelle trespassa le samedi veille de saint Pierre entrant aoust, l'an de grace* M CCXVI. *l'ame de laquelle repose ex paix. Priez Dieu pour elle.*

Les religieux nous dirent aussi qu'il n'y a pas long temps qu'on voyoit devant le grand autel les sepulcres de Guillaume de Tanlai, d'Adeline sa femme & de Jean leur fils. Ce Guillaume étoit fils de Pierre de Courteney, qui avoit pour pere Loüis le Gros roy de France. Mais tous les plus grands monumens sont sujets en ce monde à la vicissitude des temps. On voit encore dans le cloître plusieurs tombeaux, mais sans inscription. On croit qu'ils sont des messieurs de Tanlai, de Vergy & de Noyers, ce qu'on conjecture par leurs écussons. Entre les reliques qui ont échapé à la fureur des heretiques, on nous montra un bras de saint Basile le Grand, sur lequel on voit encore sa peau, relique digne d'un autre reliquaire que celui dans lequel on le conserve. Nous visitâmes ensuite le chartrier & les manuscrits, dont il y a encore un assez bon nombre qui sont fort beaux. La plûpart sont des ouvrages des Peres, de saint Ambroise, saint Augustin, saint Jerôme, saint Gregoire, saint Bernard, Bede. On y voit aussi les lettres d'Hildebert, la vie de saint Bernard écrite par Guillaume abbé de saint Thierry, qui est suivie d'une histoire des Albigeois, dont le commencement est semblable à celuy de l'abbé de Vaux de Sernai, mais la fin est differente.

En sortant de Quincy nous allâmes aux abbayes de la Charité, de Molosme, & de saint Michel de Tonnerre. Celle-cy est petite, mais fort jolie. Etienne de Nicey qui en a été le dernier abbé regulier fit rebâtir l'église, le cloître, le chapitre, qui sont fort propres; il fit aussi écrire des cartulaires, tirer des reconnoissances des biens du monastere, & il peut passer pour un des meilleurs abbez qui l'ont gouverné. On y conserve les reliques de saint Thierry évêque d'Orleans, qui y sont en grande veneration. Quoyqu'il y ait des paroisses dans la ville & une collegiale de 18 chanoines & trois dignitez, sçavoir prevost, chantre, & tresorier; cependant toute la ville se fait enterrer à saint Michel, c'est le nom du monastere.

Tonnerre.

Comme on nous avoit averti que les peres Minimes avoient

beaucoup de manuſcrits, qui leur avoient été donnés par un comte de Tonnerre, qui avoit fondé & bâti leur convent des propres materiaux de ſon château, qu'il fit démolir pour cet effet, nous eûmes la curioſité de les voir. Nous en trouvâmes effectivement pluſieurs, la plûpart ſont des auteurs profanes, & même des romans aſſez recens, & plus conſiderables par les belles relieures & les mignatures, que par leur matiere. On nous avoit aſſuré qu'il y avoit une bible écrite de la main de ſaint Bernard, nous demandâmes à la voir; mais le bibliothecaire nous dit qu'elle étoit dans le coffre à quatre clefs, & que le pere correcteur qui étoit en ville en avoit une. L'envie que nous avions de voir une bible écrite de la main de ſaint Bernard, nous y fit retourner le lendemain, & on nous l'apporta: mais à l'ouverture, je reconnus qu'elle avoit été écrite long temps aprés S. Bernard. Cependant nous preſſâmes ces peres de nous dire quelles preuves ils avoient qu'elle fût de ce Saint, & ils ne pûrent jamais nous en donner aucune. Enfin, un des plus anciens du convent nous dit qu'elle n'étoit pas écrite, mais paraphée de la main de ſaint Bernard; ce qu'il diſoit de quelques notes marginales, qui étoient encore plus recentes que le texte, qui n'avoit tout au plus que cinq cens ans. Mais pour nous dédommager de nos peines, ils nous firent voir une lettre de ſaint François de Paule, dont nous prîmes une copie que je veux rapporter icy.



JESUS MARIA.

A MONSEIGNEUR LE GENERAL DE PICARDIE, demeurant à Amiens.

Monſeigneur le General, je me recommande à vous. J'ay reçu vos lettres de frere Germain porteur de ceſtes touchant le lieu d'Amiens. Auſſi m'a dit de bouche le bon vouloir qu'avez à ceſte pauvre religion, dont j'en remercie Dieu, luy priant que y perſiſtiez toûjours de mieux en mieux. Je le vous recommande, & auſſi ſon compagnon. Se ſera une fontaine vive, duquel ſera perpetuelle memoire juſques au jour du jugement. Gardez toûjours

bien les commandements de Dieu, & les faut es garder à vos gens, & gardez bien que la temporalité ne prende la spiritualité. Autre chose pour present, fors que je prie Dieu Notre-Seigneur qu'incessamment vous ait en sa sainte garde. Il porte les lettres du roy à messieurs dudit Amiens, & à vous aussi. Ecrit au couvent de Toussaints prés d'Amboise ce lundy XXVIII. *jour de Janvier, par*

Votre indigne orateur
Frere François de Paule.

Chatillon.

Nous retournâmes ensuite sur nos pas pour aller à Chatillon sur Seine, où il y a deux abbayes, une de chanoines reguliers, & l'autre de Benedictines. Celle cy étoit autrefois à la campagne, en un lieu appellé le Puits d'Orbe. Saint François de Sales y alloit fort souvent, & on montre encore aujourd'hui sa chaire, son confessionnal, & plusieurs choses qui ont été à son usage. Comme le Saint n'alloit au Puits d'Orbe, que pour contribuer à la gloire de Dieu, dans les conferences spirituelles qu'il avoit avec les religieuses, il les exhortoit souvent à quitter la campagne, où on est souvent privé des necessitez spirituelles & temporelles, à se retirer dans quelque ville, & à se reformer: l'abbesse écoutoit assez volontiers le bienheureux évêque, & elle suivit le conseil qu'il luy avoit donné de transferer ses religieuses en quelque ville. Elle choisit pour cela Chatillon sur Seine, où elle s'établit au milieu de la ville : mais elle ne se pressa point d'y établir en même temps la reforme; tout au contraire, aprés la mort du Saint, elle s'opposa de toutes ses forces aux propositions que luy en firent ses religieuses. Mais si l'abbesse étouffa dans son cœur les semences de reforme, que saint François de Sales y avoit jettées; ces mêmes semences fructifierent dans l'ame de quelques-unes de ses religieuses. Sœur Jacqueline de Sercey, fille de Jean de Sercey seigneur d'Arconcey & de Savigny, capitaine & exempt des gardes du roy, & de dame Perronne de Monmoyen, Françoise Morisot, Denyse Fiot, Rose de Voine, Anne & Françoise Seyve, Marie Espiart, Marie Vaussin, Charlotte & Marie de Quincerot, & Marguerite de Havart, la presserent assez de mettre quelque bon ordre dans le monastere, ce

qu'elles croyoient qu'on ne pouvoit executer que par le moyen de la reforme. L'abbesse au lieu d'écouter une demande si juste, traversa en tout ce qu'elle put les projets qu'on luy proposa : & pour les étouffer entierement dans leur commencement, elle choisit pour superieur monsieur de Flogny, ancien prieur de Montier saint Jean, croyant qu'un homme qui n'étoit point reformé luy-même, ne donneroit jamais dans les idées de reforme. Mais que peuvent les hommes contre les desseins de Dieu ? Celuy qu'on croyoit devoir être le plus opposé à l'établissement de la reforme, fut celuy qui la poursuivit avec plus d'ardeur. Monsieur de Flogny ayant fait la visite au Puits d'Orbe, & ayant sçû dans les conferences qu'il eut avec ces bonnes religieuses, le desir qu'elles avoient de vivre plus conformément à leur état, s'en vint secretement à Paris, parla à la reine mere Anne d'Autriche, luy fit connoître le desir de ces saintes religieuses, & en obtint de sa majesté trois tirées du Val de grace fort sages & fort regulieres, avec un ordre précis d'établir la reforme dans le monastere. L'abbesse toute furieuse qu'elle étoit, ne put parer ce coup. Elle eut encore le chagrin de voir Magdelaine de Saux de Tavanne sa parente, qui à peine avoit fait profession, embrasser la premiere la reforme & se joindre à celles dont nous venons de parler. La reine protegea toûjours ces saintes filles, & elle avoit commencé à les bâtir, mais elle ne vécut pas assez pour leur faire tout le bien qu'elle se proposoit. Sa mort neanmoins n'empêcha point le progrés de la reforme, qui s'établit malgré toutes les persecutions qu'on suscita à celles qui l'avoient embrassée, & elle subsiste encore aujourd'hui avec l'édification de tout le pays.

Pendant que nous y étions, on nous fit voir quelques lettres originales de saint François de Sales, & on nous assura que le confesseur avoit été gueri par l'attouchement d'une. On nous raconta encore qu'un jour la mere de l'abbesse se confessant à saint François de Sales, on vint l'avertir au Puits d'Orbe que son mari se mouroit. Le Saint d'un esprit prophetique dit, *Elle ira devant*; en effet la dame aprés s'être confessée, étant allée pour voir son mari mourant, elle mourut subitement en entrant dans la chambre, & alla devant son mari au tombeau. Une autre fois que le Saint avoit assisté à la profession d'une religieuse, ensuite d'un ravissement, il dit

à l'abbesse: Si j'avois sçû ce que je sçai, cette fille n'auroit pas fait profession. Cette fille n'est point pour nous. On vit l'effet de cette prophetie, lorsque cette religieuse voyant que l'abbesse ne vouloit point de reforme, elle se retira à Dijon dans le monastere des religieuses Bernardines du Tard.

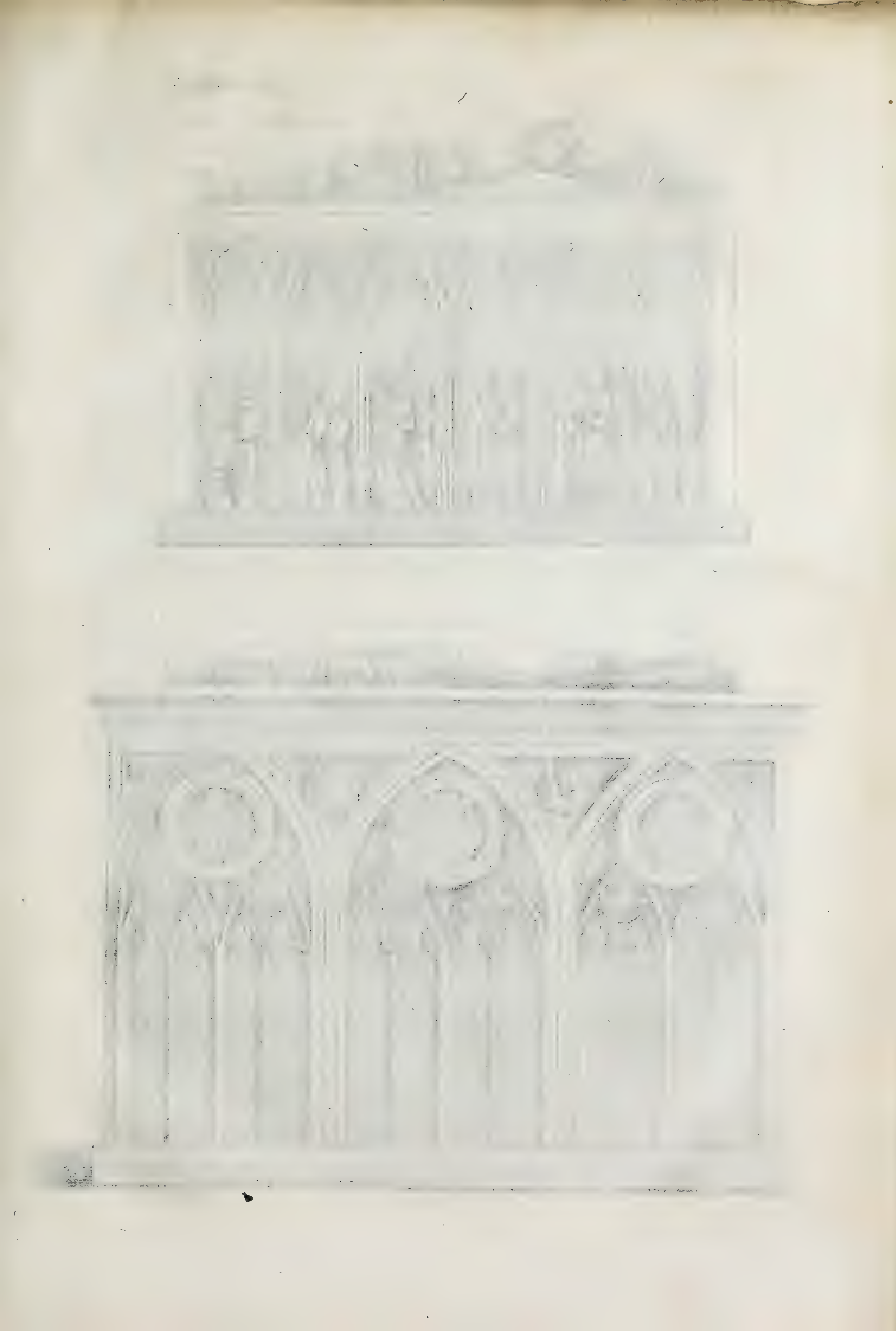
Le Val des Choux.

Le Val des Choux n'est qu'à quatre lieuës de Chastillon. Il est situé dans une affreuse solitude. Nous n'y arrivâmes qu'aprés avoir fait une grande lieuë dans un bois fort épais, & aprés avoir descendu environ un bon quart de lieuë. C'est un chef d'ordre, mais peu considerable, qui n'est qu'une branche de celuy de S. Benoît. On dit dans le pays qu'il doit son origine à un frere Wiart, convers de la Chartreuse de Lugny, qui ne trouvant pas les Chartreux assez austeres, se retira dans cette solitude prés d'une fontaine, & y assembla des disciples: Ce qui peut confirmer cette tradition populaire, c'est que les religieux de Val des Choux avoient l'habit des Chartreux dans le commencement de leur institut, & qu'ils portent encore aujourd'hui l'habit blanc, dans lequel ils ont changé quelque chose, prenant un chaperon au lieu du capuchon, qui tenoit autrefois à la cuculle ou scapulaire. Cette tradition cependant ne peut se soûtenir: 1. Parce que le Val des Choux a été fondé par Eudes duc de Bourgogne bien peu d'années aprés la chartreuse de Lugny, & qu'en ce temps-là les Chartreux, comme aujourd'hui, n'avoient pas besoin de reforme, étant dans la plus grande ferveur de leur ordre, & que quoy que les religieux du Val des Choux ayent pris beaucoup de pratiques des Chartreux, ils n'ont cependant jamais été aussi austeres qu'eux. 2. Jacques de Vitry, qui vivoit dans ce temps-là, dit qu'ils suivoient les usages de Cîteaux, & non pas des Chartreux. 3. Le premier prieur du Val des Choux ne fut point le frere Wiard, mais un Gui, qui eut pour successeur Humbert. On voit encore leur tombeau dans l'eglise, sur lequel on lit ces deux Vers:

Hic duo sunt fratres, caput ordinis, & prothopatres,
Guido & Humbertus. Sit Christus utrisque misertus.

4. On lit encore une inscription dans l'église du Val des Choux, qui fait connoître le temps auquel le frere Wiard s'y retira, c'est-à-dire, environ cent ans aprés la fondation du monastere; car voici comme elle est conçûë: *Anno Domini*

M. CCXCIII.





M. CCXCIII. *quarto nonas novembris intravit frater Wiardus in chorum Vallis Caulium.* Ces raisons, ce me semble, détruisent entierement la fausse tradition de la fondation du Val des Choux par le frere Wiard, dont on montre encore le lieu de la retraite proche d'une fontaine. Il faut pourtant avoüer que le premier prieur du Val des Choux est venu de la Chartreuse de Lugny, puisque les anciennes constitutions le disent positivement.

Nous ne vîmes rien de considerable dans ce monastere, que les tombeaux de deux enfans, qui sont sans inscription. Les religieux nous dirent que c'étoient des enfans des ducs de Bourgogne, quoy que aucun auteur n'en parle Il paroît par les ceremonies de l'enterrement qui sont gravées autour du tombeau, que celui qu'il renferme est une personne de consequence, puisque celuy qui fait la ceremonie est habillé en évêque. Les curieux ne seront pas fâché de les voir reprenter icy.

Du Val des Choux nous allâmes à l'abbaye d'Auberive ; dont les bâtimens & les jardins sont assez beaux, mais l'église est peu considerable. Il y a cependant une chose assez singuliere : car le Saint Sacrement n'y est point conservé au grand autel, mais dans un tabernacle ou armoire qui est dans le fond de l'église, du côté de l'épître, & qui n'est fermé que d'une grille de fer ; en sorte que tout le monde peut voir le S. Ciboire. Nous fûmes d'Auberive à l'abbaye de Longuay, & de celle-cy au Val des Ecoliers, qui est une abbaye de l'ordre de S. Augustin, à une petite lieuë de Chaumont, où il y a un abbé regulier de la congregation de sainte Geneviéve. Auberive.

Cette abbaye qui est un chef-d'ordre, qui avoit sous soy des dépendances assez considerables, entr'autres le monastere de sainte Catherine de Paris, doit son origine à quatre docteurs de l'université de Paris, qui touchez de l'esprit de Dieu, se retirerent dans une solitude affreuse du diocese de Langres au commencement du treiziéme siecle : Leur exemple fit une si grande impression dans l'esprit de l'évêque de Châlon en Champagne, nouvellement élû, qu'avant que d'être sacré, il renonça à sa dignité, pour se joindre à eux. Il falloit être aussi animé qu'ils l'étoient de l'esprit de penitence, pour choisir un lieu environné de tous côtez de rochers & de bois, si étroit qu'il est impossible de s'étendre, & qui ne presente rien d'agreable à ceux qui l'habitent, que la mortification. Aussi n'y de- Val des Ecoliers.

meurerent ils pas plus de trente ans, & ils furent obligez de s'etablir à une demy lieuë de là, dans un lieu qui est encore fort solitaire, mais qui n'est pas tout à fait desagreable. On y transfera les ossemens de ceux qui étoient déja morts, sur tout des quatre fondateurs, qui sont sous une belle tombe au milieu du chœur, sur laquelle on lit ces Vers :

Gallia nos genuit, docuit Sorbona, recepit
Hospitio præsul, pavit eremus inops.
Justa pius solvit Christo, quem ereximus, ordo,
Ossaque jam Vallis nostra Scholaris habet.

L'esprit de simplicité qui regnoit parmi eux, les obligea de se contenter de la qualité de prieur ; & il n'y a pas deux cens ans que l'envie de se faire appeller abbez les a pris : Cette maison ayant été réunie à la congregation de sainte Genevieve, ces peres ne se sont pas contentez d'y faire refleurir la pieté ; ils ont encore donné une nouvelle forme à l'abbaye, qu'ils ont entierement rebâtie, & renduë une des plus belles, & des plus accomplies de leur congregation. Nous y trouvâmes les premieres constitutions du monastere : & comme elles ne sont pas fort longues, & qu'elles sont fort édifiantes & instructives, on ne sera pas fâché de les voir icy.

CONSTITUTIONES

ORDINIS VALLIS SCHOLARIUM.

CUM prolixitas intelligentiæ sit noverca, & animi nobilitas per compendia potius duci velit quam trahi, horrorem incutiente pluralitate mandatorum aut dispendium, constitutiones nostras in diversis capitulis ordinis generalibus constitutas sub quadam brevitate perstrinximus in capitulo generali, non ut professores ordinis aut professi ad alia nullatenus teneantur, sed ut audientes talia cum regula B. Augustini constituta fuisse, de similibus ad similia noverint procedendum, & sic de virtute proficiant in virtutem, ut tandem Deum deorum videre in Syon mereantur. Pro locorum autem ac temporum varietate, nec non & rerum ac personarum qualitate conspecta, per capitulum generale poterit circa hu-

jusmodi constitutiones addi & minui, & etiam emendari, prout priores generali capitulo adsistentes animarum saluti viderint expedire.

I.

De Priore.

Prior à ceteris fratribus in refectorio, dormitorio, vestimentis, calciamentis, & cibis ceterisque omnibus non differat, quando quoquam proficiscitur, non amplius quam unum fratrem, & duos famulos ad suum comitatum adsumat, nisi in visitatione facienda, & pro aliquo negotio speciali. Donaria vero auri vel argenti, sive aliud quodcumque monasterio proveniens, prior sub custodia diligenti, de consilio fratrum, conservanda reponat: pecuniam vero quæ ad redditus emendos specialiter collata fuerit, ad alios usus nullo modo convertat, sine assensu capituli sui. Quando prior de magnis negotiis tractare habuerit, adsumat IV. *vel plures fratres de discretioribus, habito respectu ad qualitatem negotii, super quo fuerit tunc tractandum: quorum unus sit supprior domus, & illorum consilio agat quod agendum est, nulli priori in alia domo alicui fratri ejusdem loci liceat dare licentiam loquendi cum aliquo, nisi in sua præsentia, excepto priore Vallis Scholarium & patribus prioribus. Caveant autem sibi fratres ne a priore extraneo quamcunque licentiam postulent, quam a proprio priore non crederent obtinere. Non liceat alicui priori dare præbendam, seu victum, & vestitum alicui existenti in sæculo, quamdiu vivit, vel in domibus nostris in habitu sæculari manenti sine assensu capituli generalis, nec recipere in domibus nostris ad nutriendum vel docendum aliquem in habitu seculari. Caveat autem ne fratres recipiat, nisi secundum facultatem domus suæ, prior autem nullas litteras sigillet, in quibus contineatur & conventus, nisi sit de assensu capituli sui.*

II.

De Suppriore.

Supprior sine assensu capituli, & maxime illorum consilio qui spirituales sunt, non eligatur vel deponatur. Absente priore, fratres licentiam cujusque operis ab eo requirant, & consilia totius domus ad ipsum referantur. Si aliquod negotium intervenerit, per quod ecclesiam & fratres ejusdem domus contingeret obligari, usque ad adventum prioris differatur. Obedientiarios non instituat, neque deponat, nec aliquem ordinari faciat, nisi forte de quo præceptum

prioris acceperit. Nullum de monasterio ejiciat, nec ejectum nec novitium recipiat nisi jusserit prior. Novitium etiam non recipiat ad professionem, quamdiu prior poterit reperiri in aliquo loco intra totius domus officinas. Non liceat suppriori dare licentiam cuiquam egredi clausuram domus, vel minuendi sibi, aut mutandi lectum in dormitorio, aut loquendi cum aliquo seculari. Si tamen prior fuerit impeditus, poterit supprior dare fratribus licentiam loquendi cum seculari, vel etiam ad invicem; frater autem qui à suppriore de quacunque re licentiam acceperit, si priori occurrerit opere non perfecto, de eadem re licentiam quærat ab eo. Supprior ubicumque conventus fuerit, primum locum in sinistro choro teneat, & hebdomadam missæ faciat, nec tamen ad mensam, nec in capitulo legat. Fratres ad laborem ducat, & de loco & de labore circa quod fuerit operandum, & de instrumentis ad laborem necessariis provideat, & quando non ierit, alicui quem ad hoc idoneum prospexerit committat. Si autem in aliquo offenderit, clametur in capitulo, sicut alter. Absente autem priore, supprior non exeat domum, nec etiam licentiam concedat fratribus exeundi adeo longe, quin eadem die revertantur ad domum, nisi domus utilitas vel causa competens hoc requirat. Provideat autem prior aliquem fratrem idoneum, qui in absentia supprioris officium ejus agat, & liceat priori restringere suppriorem, prout viderit expedire.

III.

De Celerario.

Ad officium celerarii pertinet expensas domus secundum facultatem ipsius, tam circa obedientias & obedientiarios, quam circa negotia fideliter ac rationabiliter ministrare, & ipsa negotia nihilominus fideliter procurare: ita tamen quod nihil alienet vel detrahat, vel terras emat, vel magnum quodcumque negotium agat sine prioris licentia & consilio speciali. Nullus alius bursam habeat qualemcumque, nisi cui à priore concessum fuerit de licentia speciali.

IV.

De Refectorario.

Refectorarius ea quæ in refectorio sunt, vel in cellario, vel in coquina, seu in ejus custodia mundè & honestè custodiat, & custodiri faciat. Elemosyna verò quæ pro tempore fuerit facienda, per ipsum refectorarium fideliter dispensetur, vel etiam per alium

ad hoc idoneum, prout priori viſum fuerit expedire.

V.

De Portario.

Portarius tam majoris portæ quam clauſtri, qui ad hujuſmodi officium fuerit deputatus, officium ſuum fideliter & ſtudiosè adimplere procuret, ne per ejus incuriam vel negligentiam aliquod ſcandalum aut inconveniens oriatur, claves etiam quas in ſua cuſtodia habuerit, ſingulis noctibus poſt completorium ad locum illum deferat, qui ſibi à priore fuerit deputatus.

VI.

De Hoſpitario.

Hoſpitarius advenientes hoſpites benignè recipiat & lætanter, prout religio exigit & honeſtas, & ipſis ſecundum domus facultates, inſpecta qualitate perſonarum, pro congruentia temporis, cibaria gratanter quamdiu in domo fuerint miniſtrare procuret: ita etiam quod ſi aliqui hoſpites infirmantur, & eſum carnium exegerit neceſſitas, hæc referat ad priorem, ut de hoc ſecundum voluntatem ipſius fiat quod fuerit faciendum.

VII.

De Veſtiario.

Veſtiarius omnes pannos & veſtes & calciamenta, ſive vetera fuerint, ſive nova cuſtodiat diligenter, & quæ reparanda fuerint, ſine moræ diſpendio & fratrum incommodo faciat reparari. Si autem frater aliquis novis veſtimentis ſeu calciamentis eguerit, hoc idem veſtiarius priori intimet, ut ei per voluntatem prioris quod opus fuerit miniſtretur: pelliciis agninis & vulpinis tantum utantur fratres. Caveant autem priores ne vel ipſi vel ſubditi ſibi fratres pretioſis aut curioſis veſtibus, ſeu mantellis, ſeu calciamentis, vel etiam rebus aliis ad habitum noſtrum non pertinentibus, undecumque ipſa provenire contingat, utantur. Calciamenta etiam genua non excedant. Fratres noſtri cappas deferant omnino nigras, longas, & ſcapularibus uſque ad longitudinem tunicarum utantur, ſotularibus nigris & clauſis, & ſine ligaturis.

VIII.

De Librario.

Ad diligentem custodiam librorum ecclesiæ specialiter frater aliquis deputetur. Exceptis illis qui de speciali licentia fuerint aliquibus concessi, nec habeat potestatem extraneo cuiquam librum aliquem commodare, nisi de prioris vel supprioris licentia speciali, qui sibi de cautione provideant in tradendo : nomina etiam illorum in scriptis redigat, quibus libri sic fuerint commodati.

IX.

De Cantore.

In utraque parte chori frater aliquis deputetur, qui vicissim cum per hebdomadas officium cantus in parte sua inchoaverit, cantoris officium plenarie faciat, quod est tale : hymnos & psalmos incipiat, & responsoria, & repetitiones responsoriorum post versum. Fratres in brevi ponat, negligentias vel defectus qui contigerint in choro uterque in parte sua emendet, & faciat emendari, sic etiam uterque faciat in altera parte chori, si alium contigerit non adesse. In majoribus autem solemnitatibus, & ubi processionaliter conventum ire contigerit, totum officium impleat cantor qui in dextra parte chori fuerit deputatus.

X.

De Sacrista.

Sacrista libros chori, reliquias, & omnia quæ ad ornamentum & usum ecclesiæ & altarium pertinent, diligenter & mundè conservet, & ecclesiam & claustrum cum expedierit faciat scopa mundari. Provideat ecclesiæ de hostiis, & caveat quod non sint nimium inveteratæ, sed puræ & electæ. Caveat etiam ne sit in altari defectus eucharistiæ, propter necessitates frequenter imminentes. Sacra vestimenta postquam veteraverint, ad alios usus extra sacrum ministerium nullatenus transferantur.

XI.

De Matriculario.

Capitulum non pulset matricularius sine prioris licentia. Si autem horam præteriisse prospexerit, hoc prælato poterit intimare. Ad alias horas præceptum prioris non expectet. Matricularius in adjutorium sit sacristæ.

XII.

De Munditiis.

Fratres tam clerici quam laici, prout sunt in ordine, munditias faciant qualibet septimana.

XIII.

De Novitiis.

In novitiis suscipiendis bonos mores censemus considerandos, præcipue ut mansueti ac tractabiles sint, ex quorum etiam consortio religionis sanctitas emendanda & augmentanda potius præsumatur, quam in aliquo denigrari credatur. Nullus ab habitu laicorum fratrum semel suscepto ad habitum clericalem deinceps suscipiatur, vel etiam è contra. Si prior illum qui recipi postulaverit receptione perceperit esse dignum, referat fratribus in capitulo quid sibi super hoc videatur, atque eorum assensum & voluntatem pro illius susceptione exquirat, & secundum consilium sanioris partis faciat quod fuerit faciendum: prior tamen poterit recipere personam famosam & honestam, sine sui capituli consilio, si viderit expedire: tamen si in competenti loco sit, faciat hoc ex consilio fratrum seniorum. Novitii citra decem & octo annos non recipiantur. A novitio qui recipiendus fuerit hoc quæratur, si sit servilis conditionis, si debitis obligatus, si impedimentum canonicum latens habeat propter quod recipi non debeat, vel ad sacros ordines promoveri, vel etiam susceptis ordinibus ministrare. Quæratur etiam utrum debilitatem in corpore latentem habeat, propter quam non possit disciplinam & rigorem ordinis sustinere. Si vero in alio ordine fuerit, non recipiatur, nisi per consilium duorum priorum nostri ordinis, & per consilium fratrum, ut supra dictum est. Quando igitur quis suscipi debuerit, jubeat eum prior adduci in capitulum. Frater verò qui eum adducet, instruat eum ut flexis genibus in capi-

tulo quærat misericordiam Dei & ordinis. Deinde jubebit eum prior vestiri. Cum autem vestiendus fuerit, in capitulo vestiatur, & postea processionaliter in ecclesiam ducatur cantando Veni creator. *Oratione vero facta, osculum recipiat à priore, & à fratribus, prout in choro fuerint ordinati. Cum autem habitu nostro vestitus fuerit, à magistro suo moneatur, ut sine dilatione priori domus confessionem faciat generalem. In schola diligenter instruendus est novitius de inclinationibus, de incessu, & statu, & omni gestu suo, oculos demissos habere, juramenta non facere præter est & non, vel credite mihi, & omnia quæ acturus in publico fuerit, prius in secreto prætentet, & assuescat. In schola novitiorum, quæ ex una parte claustri debet esse, vel ubi prior eam esse voluerit, nullus intret dum aliquis eorum ibi affuerit, nisi licentiatus fuerit, excepto priore vel suppriore, nisi in trahendo. In schola poterunt loqui novitii, præsente magistro eorum, & etiam alii fratres, per licentiam prioris. Novitii intersint lectioni regulæ in capitulo. Postquam vero pronuntiati fuerint qui ponuntur in brevi, recedant. Novitii in brevi non ponantur, nisi per licentiam prioris. Ad locutionem vero claustri non veniant, nisi ex licentia ejus qui conventum tenet. Provideat autem magister eorum, ut ipsi in hora locutionis habeant aliquam consolationem ab ipso vel ab alio fratre; sed & hoc quoque sciendum est, quod novitius usque post professionem factam foris cum nullo, nisi cum fratribus ordinis nostri solus, & nisi in audientia loquatur. Novitiorum professio ultra annum nullatenus differatur, & tunc faciat professionem novitius sicut in collectario continetur. Visitator novitium, quem illicite propter receptionem suam invenerit expellendum, expellat. Si autem jam professum, licet non expellat eumdem, tamen recipientes puniat, prout viderit faciendum.*

XIV.

De Regularibus horis.

Audito signo campanæ, ad matutinos fratres surgant; & ita se præparent, ut facto signo à priore, simul omnes intrent in ecclesiam. Similiter ad ceteras horas regulares conveniant in ecclesiam omnes fratres clerici, exceptis illis quos propter minutionem, vel infirmitatem, aut licentiam oportuerit remanere. Quicumque autem ante signum trinæ orationis in matutinis dicendæ, vel orationis dominicæ quæ in principio ceterarum horarum regulariter dicitur,

dicitur, chorum non intraverit, donec finita fuerit, nullatenus intret chorum, & de hoc se clamet in capitulo vel clametur. Si quis dum est in stallo suo, cum horæ regulares dicuntur, fallit in aliqua dictione, terram manu tangat. Finitis matutinis, redeant fratres ad lectos suos, nisi forte iverint in hyeme ad locum quem prior ad calefaciendum deputaverit propter frigus, & ad lectos suos cum calefacti fuerint revertantur. Fratres in dormitorio jacentes, si aliqua de causa de matutinis remanserint, ad laudes surgant, ut ad primam possint cum aliis interesse. Cellerarius tamen qui plus ceteris occupatus est, pro negotiorum suorum necessitate sine licentia remanere potest. Conversi fratres in festis IX *lectionum ad matutinas surgant, ceteris diebus ad laudes: ad ceteras vero horas sint in ecclesia extra chorum, nisi per licentiam vel pro aliquo negotio sibi injuncto ipsos oportuerit remanere. Non petat aliquis de facili licentiam exeundi foras, dum regulares horæ cantantur, nec etiam ante capitulum; & si quis hoc forte petierit, non de facili concedatur eidem; qui autem licentiatus fuerit sic exire, cum ad horam quamcumque pulsatum fuerit, revertatur. Caveant omnes, qui in ecclesia, & in choro, vel etiam in aliqua domus extra ecclesiam officina cantare aut legere habuerit, aut quodcumque aliud facere quod per ipsorum negligentiam vel absentiam, nullus circa officium suum sit defectus. Hebdomadarius tamen & alii qui aliquid facere habuerint, si propter aliquam causam senserint se hoc non posse complere, indicent hoc priori, & prior hoc alii injungat, prout viderit expedire. Cum ad altare majorem missam celebraturus sacerdos accedit, ante* Confiteor *versus altare, & postea versus chorum, cum diacono & subdiacono se inclinet, & post modum* Confiteor Deo *dicat. In diebus festivis* IX *lectionum, & à Pascha usque ad octavas Trinitatis & octavas alias, & in missa beatæ Virginis, & in missa S. Spiritus feria* V. *stent fratres ab offertorio usque ad elevationem Eucharistiæ versis vultibus ad altare: in diebus autem ceteris super formas. Ab elevatione autem Eucharistiæ usque ad orationem dominicam omni tempore flexis genibus sint prostrati. Post orationem vero dominicam fratres secundum congruentiam temporis sint super formas usque ad* Agnus Dei *vel versus altare se vertant.*

XV.

Quomodo fratres habere se debent in officinis claustri.

Nullus in claustro aliquid cantet, nisi quod in choro cantandum est. Prior provideat aliquem fratrem idoneum, qui fratres instruat legere & cantare, quos prior in hoc viderit instruendos. Fratres autem in hoc instruendi magistro suo humiliter obediant & devote. Si quis dum silentium tenendum, & maxime in dormitorio, ecclesia, refectorio, & claustro, signa multiplicaverit, vel plurima verba protulerit, licet fuerint imperfecta, convictus super hoc ita judicetur ac si silentium infregisset. Nullus in claustro sedeat sine libro, exceptis hiis qui horas dicunt, & excepta hora qua fratres conveniunt ad prandium, vel ad cœnam, vel ad collationem. Tempore jejunii in claustro & circa claustrum fratres pacifice se habeant & quiete, ne propter tumultum ipsorum fratres alii perturbentur.

XVI.

De locis licitis ad eundum.

Fratres possunt intrare ecclesiam, dormitorium, refectorium, capitulum, sine licentia, & locum ad calefaciendum suo tempore deputatum.

XVII.

De lectionibus auscultandis.

Frater cui injunctum fuerit à priore lectiones auscultet, hora certa sibi deputata specialiter, exceptis lectionibus de communi Sanctorum & lectionibus mortuorum & quotidianis lectionibus beatæ Mariæ. Excipitur autem is qui lectiones auscultat; & qui pro absente legit non rogatus. Quod de lectionibus auscultandis dictum est, de epistolis & de evangeliis idem fiat, dum auscultantur fratres non inquietent se invicem in quæstionibus faciendis, nisi de productis & correptis accentibus, & de lectionibus quas legere ignorant, & distinctionibus, & metris, & fine versuum, alias autem quæstiones non faciant.

XVIII.

De capitulo & de hiis quæ in eo fiunt.

Pulsato signo ad capitulum, idem qui pulsavit firmet ostia

claustri Postmodum legantur martyrologium & regula , & facta absolutione mortuorum, fratres in tabula scripti pronuntientur, & Benedicite *dicto à priore, omnes fratres insimul venias suas accipiant, qui de aliquo voluerint se clamare, de hiis videlicet quæ fuerint manifesta; dein illis sedentibus, unus post alium prout sunt in ordine stando proferant culpas suas. Interim nemo loquatur, nisi ipse qui se clamat, vel qui clamatur, & prior, nec ille ad alium quam ad priorem convertat sermonem: sed nec ipse verba multiplicet, & non sophistice, sed aperte loquatur. Si autem hoc in consuetudine habuerit, super hoc ab alio interim proclametur, & in ipso capitulo competenti pœna mulctetur. Clamatus statim, si se de hoc pro quo clamatur culpabilem senserit, humiliter recognoscat, alioquin breviter dicat, Non recordor de hoc quod frater dicit. Clamans autem non repetat clamorem, sed frater qui audierit in capitulo aliquem quod verum est negare, testimonium dicat de hiis quæ vidit vel audivit. Pro suspicione nemo alium clamet, nisi viderit, vel audierit ea de quibus intendit facere clamorem. Plures ex eadem culpa simul possunt clamari, sed non plures insimul ex diversis qui per licentiam remanserint à refectorio, à capitulo, vel ab hora qualibet, vel à qualibet observantia, hoc stando in capitulo recognoscant, de consuetudinibus, vel usibus ecclesiæ mutandis, vel etiam corrigendis, vel quod aliquid sit addendum nullus in capitulo faciat mentionem, nisi priori antea duxerit intimandum, ut ejus consilio fiat quod fuerit faciendum; si quis consolatione indiget, vel communis ordinis institutio ipsum gravat, aut super aliquo intendit in capitulo misericordiam quærere, primitus nuntiet hoc priori, quam super hoc in capitulo faciat mentionem. Ea quæ tractantur in capitulo secreta sint, ita quod nulli alterius ordinis vel sæcularibus revelentur. Graves autem & secretæ causæ vel culpæ, quæ in capitulo tractantur etiam fratribus ordinis nullatenus revelentur, nisi fratribus clericis in eadem domo residentibus, vel hiis qui in capitulo fuerint, aut priori Vallis-Scholarium vel patribus prioribus.*

XIX.

De Confessoribus.

Provideat prior unum vel plures de discretioribus & honestioribus domus suæ, qui confessiones fratrum audiant & absolvant. Fratres omnes semel saltem in hebdomada confiteantur: si tamen habuerint copiam confessorum, inspecta tamen qualitate & vita & moribus confitentium, & etiam confessorum, prior hiis minuat vel

etiam amplificet potestatem. Caveant ergo prælati, ne per ipsorum negligentiam, vel austeritatem, aut etiam arrogantiam, subditi remaneant inconfessi. Adhibeat autem prior diligentiam sollicitam & sollicitudinem diligentem, ut si aliquibus fratribus officium prædicandi vel audiendi confessiones extraneorum commiserit, talibus satagat committere scientia & morum honestate imbutis, quod per ipsorum injuriam vel imperitiam nullum scandalum vel etiam animarum periculum oriatur. Fratres tam clerici qui non fuerint sacerdotes, quam conversi communicent in Pascha, in Pentecoste, in Assumptione B. Mariæ, in festo omnium Sanctorum, in Nativitate Domini, Purificatione Beatæ Virginis, & in capite Jejunii. In Cena Domini communicent omnes fratres.

XX.

De hora locutionis.

In hora locutionis quæ bis in hebdomada habetur, scilicet die dominica & quinta feria, fratres qui inter esse voluerint, sedeant in aliquo loco, quem qui conventum tenet duxerit deputandum. Ibi autem præcipue fugiatur tumultus, contentiones, verba detractoria, rumores sinistros, & immoderatos clamores. Caveat matricularius ne dum fratres in locutione fuerint, transeat hora pulsandi.

XXI.

De modo jejunandi.

A Pascha usque ad Exaltationem S. Crucis comedat bis conventus, excepto festo S. Marci evangelistæ & Rogationum, vigilia Pentecostes, jejuniis Quatuor-Temporum, quæ sunt post Pentecosten, vigiliis SS. Joannis Baptistæ Petri & Pauli, Laurentii, Assumptionis B. Mariæ. Ab Exaltatione usque ad Pascha, excepto die Nativitatis Domini & temporibus sive diebus quibus fratres minuentur, jejunium continuum observetur. In toto vero Adventu, præter primam dominicam, item secunda & tertia feria ante caput jejunii, vigilia Pentecostes, jejuniis IV. *temporum in septembri, vigilia Joannis Baptistæ, Petri & Pauli, Laurentii, Assumptionis B. Mariæ, Matthæi apostoli, Simonis & Judæ, omnium sanctorum, Andreæ apostoli quadragesimali tantum liceat vesci fratribus cibo, hiis ergo diebus in hospitiis nostris caseus aut ova hospitibus non apponantur. Si vigilia aliqua die dominica evenerit, præcedenti sabbato jejunetur: in ipso autem festo Exaltationis sanctæ Crucis jejunium inchoetur.*

XXII.

Quod fratres ad utramque refectionem debeant convenire.

Universi fratres tam clerici quam laici ad utramque refectionem prandii & cœnæ ad pulsum cymbali ante refectorium conveniant, exceptis cellerario, refectorario, & custodibus monasterii & claustri, hospitalario, & infirmario, si eis opus fuerit. Si quis alius de refectorio defuerit, in capitulo recognoscat, & causam cur remanserit indicet. Ex quo autem fratres dicere Pater noster *inceperint, donec finita sit benedictio, refectorium nullus intret. Nullus mittat extra refectorium vel in refectorio aliquid alicui, nisi prior, vel is qui conventum tenet: qui bibit, duabus manibus ciphum teneat, claustrales de refectorio non exeant, nisi pro necessitate corporis in refectorio. Nulli aliquid apponatur, nisi quod toti conventui appositum fuerit, nisi cui indultum fuerit à priore. In refectorio nullus comedat, nisi sit nota & honesta persona.*

XXIII.

De Dormitione post prandium in æstate.

A die Resurrectionis Domini usque ad Exaltationem sanctæ Crucis intrent post horam refectionis dormitorium ad pausandum fratres omnes, facto signo ab eo qui conventum tenet, & ibi tunc vel etiam post completorium non faciat alter alteri signum sine necessitate, vel oculos alter in alterum figat, vel strepitum quemcumque faciat propter quem aliqui fratres à somno vel à pausatione valeant excitari, nullus etiam ibi excutiat vestimenta, nullus ad lectum alterius vadat. Absente autem conventu, nullus ibi jaceat nisi propter minutionem vel aliquam causam honestam. Fratres cum voluerint intrent dormitorium, sed sine causa non faciant ibi moram. Fratres in dormitione sine culcitris jaceant super pannos laneos, tunicas succincti, & caligas calciati.

XXIV.

De Collatione.

Cum conventus bis comedit, pulsato signo ad collationem, intrent fratres in capitulum. Tempore verò jejunii conveniant ante refectorium, & facto signo intrent refectorium. Pulsata vero nola, & benedictione ab hebdomadario facta, post potum fratres in capi-

tulum revertantur, & tunc lectione brevi de aliquo libro lecta intrent ecclesiam omnes fratres. Postquam vero conventus dormitorium intraverit, nullus dormitorium exire præsumat.

XXV.

De Fratribus qui foras exeunt.

Frater de sua domo exiens, & illuc revertens, ad orationem vadat, & benedictionem accipiat vel ab hebdomadario, vel ab alio sacerdote, nisi eodem die vel sequenti se putaverit reversurum. Fratres ubicumque fuerint, cibariis talibus & solis utantur, prout eis licitum est uti secundum ordinis nostri morem: illi tamen quibus propter infirmitatem aut debilitatem carnibus uti licet, in domibus religiosorum, exceptis domibus monialium, utantur eisdem. Ad mensam autem tantum unus loquatur, cum licentia tamen episcoporum & priorum nostri ordinis; poterunt plures loqui si domos habemus in villis vel castellis vel civitatibus, si maneant in ipsis hospites seculares, ibi nullus frater sive prior carnes comedat: in aliis vero ubi nulli hospites sunt, nec conversantur alii præter fratres, si carnes comedi contigerit, nullus sæcularis ad comedendum introducatur, & si supervenerit, comedere non permittatur.

XXVI.

De Circatore.

Circator lectos fratrum & officinas domus inspiciat diligenter, utrum ibi sit aliquid inhonestum, vel aliquid quod non liceat fratrem habere.

XXVII.

De fratribus qui de foris veniunt.

In fratribus qui de foris veniunt, si aliquid inordinatum in habitu vel in tonsura notatum fuerit, arguatur, & illud in quo commissum fuerit emendetur. Fratres cum ad aliquam domum ordinis nostri venerint, in omnibus se habeant sicut fratres illius domus ad quam eos contigerit advenire.

XXVIII.

De Feminis.

Feminæ in ordine nostro non recipiantur, ut habitum nostrum

portent; ingredientes etiam feminæ portam, officinas vel etiam domum portarii non intrent: intrare tamen oratorium permittantur, ſed non chorum, præſente conventu. In noſtris etiam domibus non pernoctent, ſi feminæ infra ſepta domus noſtræ comederint, fratres nullatenus comedant cum eis neque bibant.

XXIX.

De Temporibus tonſuræ.

Fratres uno tempore radantur & infra tres ſeptimanas, quocumque tempore ſola raſio fiat. Refectorarius autem provideat ea quæ ad raſuram ſunt neceſſaria, ne in aliquo ſit defectus.

XXX.

De Minutione.

Conventus ſex vicibus in anno, ſive inſimul, ſive conventus medietas minuatur. Qui cum conventu minui noluerit uſque ad aliam minutionem, excepto infirmitatis periculo, nullatenus minuatur.

XXXI.

De Infirmario.

Infirmarius quotidie infirmos viſitet quotiens expedierit, & ea quæ ſibi circa cibaria ſecundum facultates domus parari voluerint, diligenter inquirat, dum tamen non ſint directe contraria medicinæ vel morbo: horas autem, ſi neceſſe eſt, cum ipſis decantet, vel ſi ei non vacat, alium provideat. Hoc etiam ad curam infirmarii ſpectat, ut dum graveſcere cœperit languor infirmitatis, hoc in capitulo fratribus nuntiet, ut communis oratio fiat pro infirmo: & ſi poſtmodum convaluerit, hoc iterum indicet, ut finiatur oratio: & quicumque de infirmaria communicandus fuerit, hoc etiam in capitulo denuntiet, ſed & de unctione infirmorum priorem admoneat. Infirmis qui in lecto decubant nulla lex ponitur in cibo, & in potu, jejunio, nec etiam in ſilentio. Ad diſpoſitionem etiam prioris loci pertineat, ut circa ipſos, ſive quantum ad camiſias ſtamineas, ſive quantum ad alia diſpenſet, inſpecta qualitate morbi & perſonæ, omnes infirmi, dum in infirmaria ſunt, quiete ſe contineant, & per alias cameras non diſcurrant fratres qui in infirmaria ſunt, & in lecto non decubant poſt completorium, exceptis neceſſariis non loquantur: qui vero per licentiam in retro choro ſunt, ibi conveniant ad

horas, sicut & ceteri fratres, præterquam ad matutinas, in aliis autem observantiis sicut ceteri fratres se habeant.

XXXII.

De unctione infirmorum.

Cum frater infirmus fuerit inungendus, humiliter roget Priorem & ceteros præsentes, ut pro caritate fraterna si quid erga eos deliquerit ei dimittant, postea jubente priore, dicat Confiteor Deo, & B Mariæ, & omnibus sanctis ejus, & tibi pater & vobis fratres, & *cetera, dicto* Confiteor, *orent pro eo fratres, dicentes* misereatur tui, &c. *postea solus prior dicat* absolutionem & remissionem, &c. *Quod si laicus fuerit faciat confessionem suam in idiomate suo, docente ipsum priore; quod si prior fuerit inungendus, similiter & ipse roget fratres præsentes, ut ei dimittant si quid erga eos deliquerit; tunc fratres flectentes coram eo genua, petant ab eo absolutionem, & humiliter eum rogent, ut ipse quoque eis dimittat quidquid erga eum deliquerunt, tunc ipse prior dicat* Confiteor, *quo dicto fratres dicant* Misereatur. *Cui ipso subjungente* absolutionem, *qua facta, surgant & fratres. Tunc fratres stantes & dicant* VII. *Psalmos pœnitentiales. Interim dum psalmi dicentur, supprior inungat eum oleo sancto; similiter dum prior inungit fratrem, dicant fratres stando* VII. *psalmos pœnitentiales, fiat unctio sicut in collectario continetur de cetero ipse infirmus diligentius custodiatur, & à priore frequentius visitetur.*

XXXIII.

Quomodo fratres debent convenire ad mortuum.

Pulsato signo in ecclesia, si conventus est extra claustrum, vel percussa crebris ictibus tabula in claustro, si conventus in claustro fuerit, accurrant omnes fratres velociter ad fratrem morientem vel mortuum, dicentes Credo in Deum *semel, vel bis, vel ter. Sacrista vero priori deferat stolam, & manuale ad faciendam commendationem si in refectorio fuerit conventus, circa principium refectionis sine mora omnes accurrant extra, expletis illis quæ tunc facienda sunt ad refectorium redeant. Si frater hora diei tertia moritur, vel in tali hora, in qua possit missa competenter pro eo celebrari, eadem die tumuletur, nisi prior pro aliqua rationabili causa jubeat corpus usque in crastinum reservari. Si vero tali hora moritur, ut non possit competenter pro eo missa celebrari, usque in crastinum*

num reservetur, & tunc prior provideat : qui & ante & post matutinas vigilent ad corpus semper, si competenter fieri potest, priusquam frater sepeliatur, vel dum sepelitur, pro eo missa celebretur privatim. Missam pro fratre defuncto, si fieri potest, prior cantet, & totum obsequium faciat. Ad tumulandum vero corpus, fratres qui non sunt sacerdotes, dicant psalmos; & si opus fuerit, dicant cum ipsis aliqui de sacerdotibus : alii vero sacerdotes orationes dicant, habentes stolas ad collum, Clementissime Domine. *Tumulato corpore, decantetur* Domine miserere *: flexis genibus dicatur. Postea fratres incipientes* VII *psalmos pœnitentiales, revertantur ad ecclesiam, prosternentes se, donec compleverint; de extraneis similiter fiat præter quam in* VII *psalmis, tamen cum fratres ad ecclesiam redierint, dicant unum vel plures de* VII *psalmis. De hiis vero quos in extremis in habitu nostro reperimus, pro ipsis sicut pro uno de fratribus nostris fiat. De hiis autem qui in domibus nostris eligunt sepulturam, fiat prout prior viderit expedire; fratres qui defunctum quemcumque portaverint tumulandum, amotis capis suis, scapularibus sint induti : alii vero fratres processionaliter vadant cum cruce, & thuribulo, & aqua benedicta; cum ad corpus venerint vel in receptione corporis apportati, incipiat cantor* Libera me Domine *cum versu, & repetitione, postea dicant fratres sub silentio* Pater noster : *sacerdos vero dicat* Et ne nos, *& dicto versu* à porta inferi, *dicant orationem pro defuncto.*

XXXIV.

De solemni vigilia pro fratribus defunctis.

Pro omnibus fratribus nostris defunctis semel in anno communiter commemoratio solemnis fiat in conventu, & ab unoquoque sacerdote XV. *missæ infra annum : à ceteris vero* XII. *psalteria dicantur. Qui vero psalterium nesciunt, duodecies centies dicant* Miserere mei Deus, *& tociens* Pater noster *cum salutatione B. Mariæ; pro presente vero fratre mortuo in eadem domo unusquisque sacerdos celebret tres missas, ceteri unum psalterium : qui vero psalterium ignorant, centum & quinquaginta* Miserere : *qui verùm ipsum ignorant,* CCC Pater noster *& totiens salutationem B. Mariæ. Frater de ordine quacumque de causa moram faciens in alia domo, omnino teneatur ad faciendum pro fratre illius domus decedente, sicut proprii fratres ejusdem domus tenentur : qui similiter fratres ejusdem domus, si ibi frater hospes decesserit, ad consimile omnino teneantur.*

XXXV.

De vigilia pro Parentibus.

Pro patribus & matribus nostris, fratribus, & sororibus, & omnibus præsentibus & amicis, & benefactoribus nostris, semel in anno solemniter in conventu plenarium officium agatur, & ab unoquoque sacerdote una missa pro hiis privatim cantetur: à ceteris vero L. *psalmi, & ab hiis qui psalmos ignorant totiens* Miserere mei Deus: *qui ipsum ignorant centies* Pater noster *& totiens salutationem B. Mariæ.*

XXXVI.

De dicendo *Fidelium.*

Finita qualibet hora regulari, dicat prior Fidelium animæ, &c. *Et similiter benedictionem fratrum euntium extra domum & redeuntium. Prior vel supprior dicat* Confiteor *ad completorium & ad primam; præterea collecta ultima cujuslibet horæ de sancta Maria sic terminetur*, & famulos tuos ab omni adversitate custodi *statuimus etiam ut tale confiteor dicatur:* Confiteor Deo, & B. Mariæ, & omnibus Sanctis, & vobis fratres, quia ego peccator peccavi nimis cogitatione, locutione, & opere, mea culpa: ideo precor te, pia Virgo Maria, & vos omnes Sancti Dei, & vos fratres ut oretis pro me.

XXXVII.

De Fratribus mittendis.

Septem fratres ad minus mittantur ad domum ædificandam, cum libris sufficientibus ad horas canonicas persolvendas, vel cum pretio de quo possint emi libri sufficientes. Nulla domus nova ad ordinem nostrum recipiatur, nisi per capitulum generale. Caveant priores ne secreto alliciant fratrem aliquem ad commanendum secum. Si aliquis frater ad aliam domum mittatur propter culpam suam, injungatur ei pœnitentia à priore suo, & eadem pœnitentia priori ad quem mittitur per litteras nuntietur, & in domo illa ad nullum officium recipiatur, nec etiam ad negotia forinseca procuranda, nullus ad loca remota mittatur, vel ad aliam domum moram facturus ibidem, nisi cum litteris prioris sui. Frater à domo revertens ubi moram fecerat, in domo sua non recipiatur, nisi dimissorias litteras prioris habuerit à quo venit. Frater qui ad aliam

domum mittitur, vestiatur à priore suo secundum domus facultatem honeste, deinde à priore ad quem mittitur quamdiu moram fecerit, sicut fratres ceteri domus cum opus fuerit vestiatur.

XXXVIII.

De Fratribus qui apostataverint.

Si frater aliquis ordinem exierit cum furto v. *solidorum usualis monetæ, præter duas tunicas cum scapulari & capa, ad misericordiam ordinis rediens, cum fuerit receptus, pœnam totalem sustineat. Semel in hebdomada in capitulo recipiat disciplinam, uno die in mense in pane jejunet & aqua, & eadem die ad ostium ecclesiæ fratribus in horis diurnis ecclesiam exeuntibus sit præsentatus. Quolibet mense psalterium unum dicat, & hæc pœna per annum integrum duret, & toto illo tempore sit ultimus in ordine gradus sui. Hæc etiam pœna sine priore Vallis Scholarium nullatenus relaxetur. Taliter etiam exiens secundum quod majus & minus scandalum commiserit, vel aliàs magis vel minus deliquerit, præter pœnas hujusmodi, gravius aut levius puniatur.*

Qui inciderit in canonem promulgatæ sententiæ, etiam consimili pœna puniatur; & si furtum majus fecerit, pæna secundum proprii prioris arbitrium augmentetur. De vestibus autem & furto, quæ secum detulerit, à priore inquiratur utrum per se vel per alium qui secum detulerat valeat reportare, & secundum hoc maturetur ejus receptio, vel etiam differatur in fugitivo, si furtum non commiserit. Poterunt pœnæ prædictæ à priore proprio diligenti consideratione prævia, tam circa delictum fratris, quam circa scandalum & alia quæ commiserit misericorditer relaxari. Visitator autem illius domus, si ad locum accesserit, diligenti facta super inquisitione: si priorem circa hoc aut nimis austerum invenerit aut remissum, defectum hujus corrigat prout viderit faciendum. Si quis frater ordinem sine licentia exierit, aut exire voluerit quacumque de causa, nullo modo permittatur habitum ordinis secum deferre, sive sit habitus clericorum, sive etiam conversorum. Incendiarii & homicidæ in carcere perpetuo detrudantur, nec de cetero permittantur exire sine capitulo generali. Frater qui de religione nostra exierit, & per annum vel amplius extra eam remanserit, cum ad ordinis misericordiam admissus fuerit, novissimus in gradu sui ordinis assignetur in eodem deinceps permansurus.

XXXIX.

De dissentionibus corrigendis.

Si forte, quod absit, scandalum vel dissensio inter aliquos fratres ordinis oriatur, per priores, & visitatores, aut etiam per capitulum generale, vel per honestas & discretas ordinis personas, ad hoc ab eisdem prioribus electas hujusmodi altercatio sopiatur..... Deest in manuscripto integrum folium.

XL.

De capitulo generali.

In vigilia capituli generalis conveniant omnes priores ad domum Vallis-Scholarium : ita tamen quod ante prandium nullus intret, & si intraverit nulla ei necessaria ministrentur. Qui autem non poterit ad capitulum venire, per fratrem regulariter hoc intimare procuret. Priores autem qui non venerint ad capitulum generale, nec miserint, omni sexta feria in pane & aqua jejunent, donec in Vallem-Scholarium venerint, defectum suum ejusdem loci supriori dicturi. Caveant priores ne dum fuerint in via, vel etiam in Valle-Scholarium, ipsi vel familia sua verba proferant inhonesta. Item ne per ipsos vel aliquem de societate ipsorum rixæ vel contentiones quælibet oriantur, sed in omnibus moderate se habeant, & honeste, & si enim fratres ordinis ad quos eundo ac redeundo descenderint, ipsi teneantur humanam hospitalitatis impendere charitatem; caveant tamen sibi priores, nec per se vel per familiam suam hospites suos gravent epulis sumtuosis, aut ipsos verbo vel facto perturbent, vel quolibet modo alio scandalisent. Pulsato ad capitulum, omnes priores conveniant absque mora : qui vero venire distulerit, vel in capitulo dum priores ibi fuerint exierit, de hoc se clamet in capitulo, vel clametur. In capitulo unus tantum loquatur & stando, excepto priore Vallis-Scholarium, sive alium proclamando, sive quodcumque aliud proponendo in toto triduo capituli generalis. Post absolutionem defunctorum, dicto psalmo Laudate, *vel psalmo* Verba mea, *dicatur* adjutorium nostrum, *& exeant omnes fratres. Prior autem Vallis-Scholarium unum quem voluerit priorem deffinitorem apponet, capitulum vero generale tres priores nostri ordinis, & illi quatuor annuatim sic in generali capitulo eligentur, ut sint definitores in capitulo presenti, nec erit officium perpetuum, sed mutari poterunt annuatim, & quatuor alii subrogari. Secunda*

die capituli generalis celebranda est missa de Requiem *in Valle-Scholarium pro omnibus benefactoribus.*

XLI.

De forma visitationis.

In facienda visitatione cautelam maximam visitator adhibeat, ut fideliter & prudenter ad corrigendos excessus, & conservationem pacis intendat, & quantum poterit, salva ordinis disciplina, animos fratrum ad ampliorem reverentiam proprii prioris & gratiam dilectionis inducat. Provideat nihilominus visitandus, ut secundum formam ordinis visitatori obediat, & ad emendationem domus suæ quantum poterit Domino redditurus rationem. Intendat igitur in visitatoris adventu prior domus illius, vel si ipsum abeße contigerit, supprior, vel qui tenet locum ejus studiose fratres ammoneat & roget & præcipiat, ut fideliter & fiducialiter publice vel privatim, prout melius intellexerint faciendum, quæ corrigenda & ordinanda cognoverint, suggerant & proponant. Prior etiam qui fuerit visitandus, cum per effectum ceteris ostendere debeat totius humilitatis & perfectionis exemplum, in capitulo quo fuerit visitatio facienda, postquam lecta fuerit forma visitationis, excessus suos vel negligentias & cetera quæ dicenda noverit coram visitatore proferet. Omnibus autem tam circa spiritalia, quam circa temporalia inquisitis & auditis, & à visitatione in capitulo deffinitis, visitator priori in capitulo pœnam sive pœnitentiam in privato faciendam infligat quæ fuerit infligenda: de majoribus autem excessibus publicæ pœnitentiæ infligendæ priori visitato reserventur capitulo generali. Officiales etiam deponat quos merito invenerit deponendos: causa tamen depositionis manifestetur priori ejusdem domus, nec ad illud officium nisi per visitationem iterum assumatur. Priorem etiam habito consilio diligenti deponat, si eum merito invenerit deponendum. Caveat autem qui visitatur, ne ullatenus impediat hoc faciendum, vel cum factum fuerit ægrè ferat. Caveat ne in præsentia visitatoris vel post ejus discessum cuiquam fratrum aliquam vindictam inferat, ne improperet, ne indignetur, quin etiam si minus caute, minus discrete fuerit quis locutus, benigna facilitate ad consilium & mandatum visitatoris indulgeat..... At si tamen aliquis in capitulo procaciter aut malitiose fuerit coram visitatore locutus, visitator hujusmodi procacem puniat, prout viderit puniendum; ipsum enim visitatorem talem esse convenit, ut non credat omni spiritui, sed causam quam nescierit, diligenter inquirat, cognita ra-

tionabiliter corrigat zelo ordinis & paternæ dilectionis affectu, prohibeat etiam ne incipiant retractare quæ noverint digne correcta, ne sibi suggerant incomperta, & vanis suspicionibus turbent animos patrum sive fratrum suorum. Quod si quis fecerit, digne eum visitator increpet & castiget. Circa hoc tamen visitator cautelam adhibeat & sollicitudinem diligentem, & circa correctiones ante adventum ejus factas fraudis commenta tollantur. Si quis vero usque ad visitatoris adventum aliquem distulerit proclamare, vel priorem super aliquo malitiose & ad majus scandalum, quod est nequissimum, monere delinquentes hujusmodi prout delictum exegerit, puniat visitator. Si autem ea quæ ab octo diebus & supra ante visitatoris adventum commissa fuerant, intra illos octo dies invenerit emendata, quia minus digne correcta fuerint: ipse tam in priorem, quam in fratres ceteros digne corrigat & emendet, quæ tam per priorem loci, quam per suppriorem, vel per illum qui conventum tenet, antea potuerunt emendari. Si autem aliqua in præcedentibus capitulis verbaliter tantum & non realiter invenerit emendata, quos hujus rei reos invenerit puniat & emendet. Oportunis ergo temporibus quæ commissa fuerint proclamentur, & etiam emendentur. Caveat autem visitator, ne illa quæ publice duxerit emendanda vel etiam corrigenda, præsumat ullatenus privatim relaxare. Quod si contra hanc formam visitator aliquid fecerit per superiorem suum, prout meruerit, puniatur.

Nous demeurâmes deux jours au Val des Ecoliers ; & je n'ay point de termes assez forts pour exprimer toutes les honnêtetez que nous reçûmes du R. P. abbé, & de tous les religieux ; car m'étant trouvé mal le second jour, jusqu'à ne pouvoir, ny boire, ny manger, ny même me remuer, il n'y a rien qu'ils ne fissent pour mon soulagement ; ils eurent même la bonté de faire venir le medecin, qui m'ordonna un vomitif ; mais comme il y avoit dans la maison un chirurgien, j'aimai mieux me faire saigner à neuf heures du soir ; & la saignée m'ayant soulagé, le lendemain aprésdîné nous montâmes à cheval pour aller à l'abbaye de Sept-Fontaines, de l'ordre des Premonstrez. Nous y trouvâmes six religieux reformez, qui ont rétabli l'église, & tous les lieux reguliers de ce monastere, dans lequel il n'y avoit auparavant qu'un religieux, qui à peine pouvoit y vivre ; tant il est vray qu'il n'y a que la reforme qui soit capable de rétablir, & de conserver le temporel des maisons religieuses, comme il n'y a qu'elle qui y fasse revivre la pieté.

Sept-Fontaines.

De là nous fûmes à l'abbaye de la Crête, qui semble avoir été fort considerable autrefois, & le lendemain à celle de Poulangy, où nous trouvâmes des religieuses qui font profession de la regle de S. Benoist, mais qui semblables à des chanoinesses, vivent chacune en leur particulier, avec une servante qui les sert. Elles ne gardent point clôture; elles vont chez leurs parens quand elles veulent, & y demeurent autant qu'il leur plaît. Elles ont toutes une pension qu'elles apportent du siecle, sans parler de l'argent, du bois, du bled, du vin, que l'abbesse leur donne à chacune pour leur entretien, & tout leur vœu de pauvreté consiste en ce que tous les ans le jeudy Saint elles presentent à l'abbesse la clef de leur argent, & ne peuvent donner plus de deux écus sans sa permission. Elles sont toutes filles de qualité, quoy qu'elles ne fassent pas preuve de noblesse, & elles nous dirent qu'on ne pouvoit pas entrer dans leur maison, qu'il n'en coûtât vingt mille francs aux parens. Celles que nous vîmes nous parurent des dames fort honnêtes, & d'un bon naturel; mais nous nous apperçûmes qu'elles n'étoient pas sans scrupule sur leur état. Il est vray que pour le lever elles ont ajoûté, il n'y a pas long-temps dans leur profession, de garder leurs vœux selon la regle de saint Benoît, qu'elles ont, dis-je, ajoûté ces mots, *en la maniere que nous l'avons vû pratiquer.* Elles ne manqueront pourtant point de directeur, même de ceux qui font profession d'une morale severe, qui les rassureront. Il s'en est trouvé d'assez ignorans, qui parce qu'ils avoient lû dans leurs titres le mot de *Parthenon*, qui signifie un monastere de vierges, leur ont dit, que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'elles étoient comme elles sont, que leurs anciens titres font foy qu'elles n'étoient qu'en *partie nones*, c'est-à-dire, qu'elles étoient partie religieuses, & partie seculieres. Mais il est tres constant qu'elles ont autrefois gardé la regle de saint Benoît dans toute sa pureté, & que pour la garder avec toute l'exactitude possible, elles se donnerent à l'ordre de Cîteaux, & se soumirent à l'abbesse du Tard, qui avoit droit de visite & de correction dans Poulangy, assistoit & presidoit à l'élection de l'abbesse, & la faisoit venir à son chapitre general au Tard. Quelques-uns même croyent que l'abbaye de Poulangi a été fondée par sainte Salaberge, & que c'est ce monastere, que l'auteur de la vie de la Sainte dit qu'elle fonda au fauxbourg de Langres; mais le P. Mabillon refute fort solidement ce sentiment. Et il seroit étrange

Poulangy.

que les dames de Poulangi, qui font assez exactement l'office de tous les Saints de l'ordre, ne le fissent point de leur fondatrice, & qu'on ne trouve pas même qu'elles l'ayent jamais fait.

Langres. Nous arrivâmes à Langres le dernier jour de juillet, & nous apperçûmes à l'entrée de la ville deux arcs de triomphe, qui avoient été érigez pour recevoir l'empereur aprés qu'il eut vaincu les Bretons. Le même soir l'évêque, qui avoit été à Dijon saluer monsieur le Prince durant les Etats, y arriva aussi. Le lendemain matin nous fûmes voir monsieur Gentilhomme chanoine de la cathedrale, qui nous dit que nous ne pouvions parler au prelat qu'aprés-dîné, & nous offrit ses services envers ceux de sa compagnie. Cependant nous allâmes à la cathedrale entendre la grande messe. Elle fut ce jour là solemnelle à cause de la fête de saint Pierre aux liens. On chanta auparavant l'office de prime, qui fut suivi de la lecture du martyrologe. Le lecteur demanda la benediction au celebrant pour lire le martyrologe; aprés l'avoir lû, il se tourna du côté du choeur, en disant *Miserere mei Deus*, que les chantres commencerent aussi-tôt. Les ceremonies de la messe sont assez singulieres; voicy ce que nous en remarquâmes. Premierement les enfans de choeur viennent à l'autel avec les marques de leur ordre; deux portent les chandeliers; deux autres l'encensoir; un autre les burettes; un autre le plat sur l'épaule, & un autre le livre. Les enfans de choeur sont suivis de deux soudiacres, & de deux diacres, & enfin du celebrant. Lorsqu'il est arrivé au bas du presbytere, il s'arrête, asperse les sacrez ministres & les tombeaux voisins, & aprés avoir dit le *De profundis*, il commence l'introïte au même lieu. Aprés l'introïte il va s'asseoir avec ses ministres durant les *Kyrie*; il entonne debout le *Gloria in excelsis*, & s'assoïe de nouveau. Lorsque le celebrant est à l'autel, les diacres & les soudiacres ne sont pas derriere lui, mais aux deux côtez de l'autel, se regardant face à face. Quand il dit *Dominus vobiscum*, les diacres se mettent à genoux & baisent le bas de sa chasuble. A l'épitre, qui se chante au jubé, les deux soudiacres portent chacun un texte, mais il n'y en a qu'un qui chante l'épitre d'un chant singulier. Le graduel & l'*Alleluia* sont chantez par quatre chantres revêtus de chappes. Comme l'on porte deux textes au jubé pour chanter l'épitre, l'on en porte aussi deux

deux, qui ſont precedez de la croix, pour chanter l'évangile. Je crois que c'eſt parce qu'autrefois aux grandes fêtes on chantoit l'épitre & l'évangile en latin & en grec, comme on fait encore à ſaint Denys. Aprés l'évangile on donne à baiſer les deux textes dans le chœur, l'un d'un côté & l'autre de l'autre. Tandis qu'on chante le graduel & ce qui ſuit, le celebrant fait l'oblation à l'autel, & pourſuit la meſſe juſqu'à la preface. Un peu avant la conſecration il ſe lave les mains, & le ſoudiacre prend la patene qu'il ſoutient toute découverte au bas du preſbytere, accompagné de ſon ſoudiacre aſſiſtant. Depuis l'élevation juſqu'à la communion le chœur demeure à genoux, ce que font pareillement les diacres & les ſoudiacres durant la communion. Aprés la communion le celebrant ſe lave les mains; la meſſe finie, le diacre dit *Ite miſſa eſt* d'un ton fort ſimple, non pas au milieu de l'autel, mais à l'endroit où il ſe trouve, & comme je crois ſans ſe tourner. Enſuite les enfans de chœur reprennent tous les marques de leurs offices, & on s'en retourne dans le même ordre qu'on eſt venu. Il faut remarquer qu'à Langres le diacre qui ſert à l'autel doit être à jeun; que les chantres ſe promenent dans le chœur, & qu'aucun chanoine, ny même aucun eccleſiaſtique dans la ville ne portent de bonnets quarrez; qu'ils ont tous de petits dominos, qui ſont ce me ſemble fourrez.

Aprés la meſſe nous vîmes l'égliſe & le treſor. L'égliſe eſt ancienne & fort belle pour le temps qu'elle a été bâtie; mais elle n'a pas la délicateſſe qu'on remarque en pluſieurs égliſes cathedrales, qui ont été conſtruites depuis. En récompenſe elle a beaucoup de decorations, qui ſont des témoignages de la magnificence du cardinal de Givri, auſſibien que les tapiſſeries dont le chœur eſt orné. Le chœur eſt dans la croiſée, comme il l'eſt ordinairement dans les égliſes des moines. On voit derriere le grand autel ſur une colomne une fort belle châſſe qui renferme les reliques de ſaint Gengouſt & de ſaint Gregoire évêque de Langres. Il y a dans le fond un grand crucifix d'argent, habillé, & qui au lieu d'une couronne d'épines, en porte une de fleurons. On dit que les peres du ſecond concile de Nicée en firent preſent à l'empereur Charlemagne, & que Loüis le Debonnaire ſon fils le donna à l'égliſe de Langres. Il y a beaucoup de reliques dans le treſor. Les principales ſont un

morceau du bois de la vraye Croix, le chef de ſaint Mammet patron de la cathedrale, ſur lequel on lit ces mots grecs écrits d'une tres ancienne écriture *αγιος μαμμας*, & un bras de ſaint Jacques.

L'aprés-dîné nous fûmes voir monſeigneur l'évêque, qui nous reçut avec de grandes marques de bonté, & nous fit voir ſes archives. Meſſieurs du chapitre nous firent la même grace, & monſieur Gentilhomme nous fit l'honneur de nous regaler. Aprés que nous eûmes pris tous les memoires dont nous avions beſoin, nous fûmes remercier ſa grandeur dans ſon ſeminaire qui eſt fort grand. Nous y vîmes deux portraits tirez au naturel, l'un de ſaint Thomas d'Aquin, & l'autre de ſaint Loüis Bertrand. Pour ce qui eſt du palais épiſcopal, l'ancien eſt aſſez ſimple; le nouveau eſt aſſez beau; il y a des appartemens magnifiques, qui ſont l'ouvrage de l'évêque Sebaſtien Zamet, qui fit venir des peintres d'Italie pour faire les peintures de la chapelle.

De Langres nous fûmes à l'abbaye de Beau-lieu & de-là à celle de Charlieu. Elles ſont toutes deux de l'ordre de Cîteaux, & aſſez prés l'une de l'autre. Celle-cy eſt du dioceſe de Beſançon. Comme tous les titres y avoient été refugiez durant les guerres, nous ne pûmes y travailler; mais nous nous arrêtâmes à conſiderer l'égliſe, qui eſt une des plus belles & la plus grande de toute la Franche-Comté. Proche du grand autel du côté de l'épitre nous vîmes un tombeau élevé avec cette épitaphe:

Aſpicis hunc lapidem. Pius Hugo quieſcit ibidem.
Hujus jam pridem patriæ comes extitit idem.
Hic juxta morem retinere quietis honorem
Poſtulat, uxorem, prolemque ſequi genitorem.
Obiit anno M. CCLXVI.

Et du côté de l'évangile il y a un autre ſepulcre élevé qui a auſſi l'épitaphe ſuivante:

Alta plagis Italis marquiſſa Sabaudialis
Et Burgundialis comitiſſa ſub hic jacet ALIX
M. ſemel & C. ter ſunt viginti duo præter
Oſſibus hexameter locus hic animæ patet iter.
Octavo Martis exuta ſum caro filamen

Artubus hic arctis hujus generet relevamen,
In sanctæ partis requie sit ei locus. Amen.

Dans la chapelle qui est derriere le chœur, on voit un autre tombeau de marbre noir élevé, sur lequel est representé le comte Otho, habillé en guerrier, ayant à ses pieds un chien, & à sa tête un ange & un religieux de marbre, avec cette inscription :

L'an mil trois cent & deux, le dix-septiéme jour de Mars, en la ville de Melun sur Seine, alla de vie a trespas, tres noble prince messire OTHO *conte d'Artois, conte de Bourgogne, Palatin, & sieur de Salins de son heritage, le corps duquel fut inhumé en l'abbaye de Lis prés Melun, & y demeura ledit corps jusques le neuviéme de fevrier l'an mil trois cent & neuf, & delà fut apporté ledit corps à saint James prés Langres, & y demeura jusques au tiers de May de l'an mil trois cens & dix, & de là fut apporté en l'église de Charlieu, monastere de l'ordre de Citeaux, au diocese de Besançon, devant l'autel de la Trinité, le cinquiéme jour du mois de may, en la presence de tres-noble dame madame* MAHAULT *sa femme, laquelle fit amener ledit corps avec le tombeau à ses propres frais & missions, en la presence de l'archevèque de Besançon, l'évèque de Nigrepont, l'évèque de Lude, l'évèque de Tabarys. Item l'abbé de Celle, de Lure, de saint Vincent de Besançon, de Baulme, & de Beze, tous abbez de l'ordre de Clugny. Item, les abbez de Charlieu, de Mont sainte Marie, de Balerne, de Billon, de Beaulieu, de Clere-Fontaine, de Theulley, de la Charité, de Bitenne, de Lieucroissant, de Rosieres, & l'abbé de Vaulx-la-doulce, tous de l'ordre de Citeaux. Item les abbez de saint Paul de Bezançon, de Corneul, de Flabemont ordre de Premontré. Item en la presence de Monseigneur Regnault comte de Mont-Beliard, monseigneur Hugues son frere & bien trois cens chevaliers, desquels les trante étoient banneraux. Item trois mille autres gentils hommes & gentils femmes. Item des Jacobins, & Cordeliers, des freres saint Augustin, & hermites trois cens. Item, l'abbesse de Baptan de Bezançon de l'ordre de Citeaux. Item, des moines noirs, & des moines blancs, des prètres religieux & seculiers, qu'on ne peut sçavoir le nombre. Item, de l'autre peuple à l'estimation de quinze mille ; & au cinquiéme jour dudit mois de may de l'an mil trois cent & dix fut inhumé le corps de monseigneur Jean de Bour-*

gogne frere audessusdit comte en l'église dudit Charlieu devant l'autel saint Martin.

Outre ces sepultures des comtes de Bourgogne, on en voit encore quelques unes des seigneurs de Chauvirey, dont nous prîmes les épitaphes que je rapporterai icy.

Ci-gist madame MARGUERITE *fille à monseigneur d'Oyselaye, dame de Chavirey & de Soille, qui trespassa l'an* M. CCXC.

Hic jacet GIRARDUS *miles de Chauvirey dominus,*
Æternis divitiis plenus, probitate quievit,
Quos vivens sprevit, moriens sibi conciliavit,
Pacem dilexit. Pax sit æterna sibi.

Cy gist damoiselle de Chauvirey dame du Chastel dessous dudit lieu, veufve de feu GUILLAUME *de Chaufour, écuyer, seigneur de Marault, qui deceda le 15 Juin* M. CCCCXXXIII.

Cy gist dame MARGUERITE *de Neufchasteau, femme de Claude de Chauvirey, seigneur du Chastel-damont, qui trespassa le* XXVIII. *septembre l'an* M. CCCCLXXVIII.

Val-la-douce. Morimond

Comme nous ne trouvâmes point de travail à Charlieu, nous en partîmes l'aprésdîné pour aller à Val la-douce, où il y a un abbé regulier, & de-là à Morimond la quatriéme fille de Cîteaux. L'accés de cette abbaye est difficile à cause des bois & des chemins par lesquels il nous fallut passer. La situation nous parut affreuse; elle est dans un fond environné de tous côtez de montagnes. Elle termine trois évêchez, celui de Langres, de Toul & de Bezançon. Elle est sur les confins de la France & de la Lorraine. L'église pourtant est sur les terres de France: c'est pourquoi on voit à la porte ces mots écrits en lettres Gotiques: *Vive le Roy notre souverain Seigneur*; & au milieu de la fleche il y a une couronne de fleurs-de-lys. Mais la moitié du refectoire est sur les terres de Lorraine. Cette abbaye fut fondée l'an 1115. le même jour & la même année que celle de Clairvaux, & elle ne cede le pas à celle-cy, qu'à cause de ses grandes dépendances, & de S. Bernard qui en a été le premier abbé & la plus brillante lumiere de l'ordre. L'abbaye de Morimond ne laisse pas d'avoir au moins une centaine d'abbayes de sa filiation, & elle est mere de cinq ordres militaires, sçavoir, Calatrave, Alcantara, Montese, l'Oyseau,

& Christ. Elle a eu pour abbé le fameux Othon évêque de Frisingue, qui y mourut en revenant d'un chapitre general de Cîteaux, & y fut enterré prés du grand autel du côté de l'évangile, où il a encore un tombeau assez simple. Les seigneurs de Choiseul & d'Aigremont, qui en sont regardez comme les fondateurs, ont leur sepulture dans l'église qui est belle. Il y a trente ans que l'abbaye n'avoit rien de splendide; mais monsieur l'abbé y a commencé un bâtiment magnifique, qui ne cedera à aucune maison de l'ordre. Il fait secher les étangs & couper les montagnes pour donner & l'agreable & le commode à son monastere. Le dortoire est un des plus beaux que nous ayons vû. Il n'y manque qu'une bibliotheque. Il y a pourtant encore quelques manuscrits, & monsieur l'abbé, qui nous rendit maîtres de son chartrier avec une honnêteté qui ne se peut exprimer, nous en fit voir un tres-curieux. Il contient un dialogue *De statu prospero & adverso ordinis Cisterciensis contra falsas & schismaticas Anticisterciensium assertiones.* L'abbé de Clairvaux y est fort mal traité dans cet ouvrage; on l'y fait passer pour un broüillon, qui n'ayant pû réüssir dans le dessein qu'il avoit de se faire élire abbé de Cîteaux, faisoit tout ce qu'il pouvoit pour causer de la division dans l'ordre. Cet ouvrage est suivi d'un autre qui a pour titre: *Speculum elevationis, exaltationis, depressionis & enervationis ordinis Cisterciensis.* On voit ensuite plusieurs lettres écrites pour reformer l'ordre de Cîteaux, dont plusieurs sont imprimées dans le *Nomasticon Cisterciense.* Il y a plus de cent ans que ce manuscrit fut apporté de Cîteaux à Morimond. Nous n'eumes pas assez de temps pour en tirer tout le profit qu'on auroit pû faire.

Aprés deux jours de sejour à Morimond, nous allâmes à l'abbaye de Besmont, où nous trouvâmes des religieuses, qui pour empêcher qu'on ne fit passer leur maison à des mains étrangeres, s'étoient mises en clôture, & avoient embrassé une petite reforme. Dieu sçait tirer sa gloire de la vexation, & il s'en sert assez souvent pour nous faire rentrer dans notre devoir, lorsque des voyes plus douces ne nous y ramenent pas. De Besmont nous fûmes à l'abbaye de Thuley qu'on rebâtit entierement. On y voit à l'entrée de l'église sous le portique plusieurs tombeaux, qu'on croit être ceux des fondateurs, & plusieurs autres de messieurs de Vergi, qui sont dedans l'église même, & qu'on est persuadé

Besmont.

Thuley.

S iij

que monſieur du Cheſne aura mis dans ſon hiſtoire de la maiſon de Vergi. Le jour ſuivant nous vînmes à l'abbaye de Baiſe bâtie dans un fond prés de la ſource de la riviere de Baiſe. Cette ſource a cela de particulier, qu'à l'endroit même où elle ſort de terre; elle forme une riviere, & fait tourner un moulin, & à trente pas de-là une forge. Les truites y ſont admirables.

Baiſe.

Dijon.

Nous nous rendîmes à Dijon la ſurveille de l'aſſomption de la Vierge. La ville n'eſt pas extrêmement grande; mais en récompenſe elle eſt une des plus belles du royaume; & aprés Paris, nous en avons vû peu qui l'égale en beauté. Toutes les ruës ſont grandes, larges & bien bâties, les places ſpacieuſes & embellies d'édifices ſuperbes, les égliſes magnifiques & tres-bien decorées, les dehors admirables, & toutes les perſonnes honnêtes. La principale égliſe eſt celle de l'abbaye de ſaint Benigne. Elle eſt grande, large, élevée & bien percée. Au milieu de la nef on voit le tombeau d'un roy de Pologne, qui quitta autrefois ſes Etats, pour embraſſer dans ce monaſtere la profeſſion de frere convers. Les chaires du chœur ſont d'un travail admirable, & quoyqu'elles ſoient d'un goût different de celui d'aujourd'hui, elles ont neanmoins je ne ſçai quoy de grand, que les plus habiles ouvriers viennent tous les jours copier. Le corps de ſaint Benigne eſt au deſſus de l'autel dans une fort belle châſſe. Les ſaintes reliques ſont conſervées à côté dans une armoire, où on gardoit autrefois le ſaint Sacrement dans un vaſe de pierre comme de l'albaſtre, élevé d'environ un demi pied, dont la coupe qui a un bord d'un doigt ou deux, a un pied de diametre; ſon couvercle en a autant. Sur la fenêtre de l'armoire on lit ce vers: *Hoſtia ſalveto, noſtræ ſpes ſancta ſalutis.*

S. Benigne

De cette égliſe on entre dans la Rotonde, c'eſt à dire, dans une égliſe à trois étages, faite en rond, ſoutenuë par une infinité de colonnes d'une pierre tres-précieuſe, & ouverte par le haut, qui eſt preſque l'unique endroit d'où elle tire du jour. Le ſepulcre de ſaint Benigne eſt dans l'étage d'en bas, tel que le dépeint Gregoire de Tours, autour duquel ont été enterrez ſainte Leonille & ſainte Paſchaſie martyres, ſaint Euſtade & ſaint Tranquil les deux premiers abbez du monaſtere, ſainte Floride religieuſe, ſaint Hilaire ſenateur, & ſainte Quitte ſa femme; les pere & mere de S. Jean

de Reome; saint Jacob évêque de Toul, Bertillon abbé de saint Benigne, & chorevêque de Langres, Alix de Mombard mere de saint Bernard, Isaac, Argrin & Bruno évêques de Langres. Je crois que c'est dans cette église basse que nous vîmes sur un autel le baptême de saint Symphorien martyr par saint Benigne, donné par immersion & par infusion tout ensemble; de même que le Pere Mabillon dit qu'il a vû à Rome le baptême de saint Romain par saint Laurent. Cette figure est fort instructive pour sçavoir de quelle maniere se donnoit anciennement le baptême, ou du moins dans le temps qu'elle a été faite. Car on voit saint Symphorien tout nud dans un vaisseau jusqu'à la ceinture; sur le bord de ce vase un linge, qui apparemment étoit mis pour couvrir sa nudité, & à côté saint Benigne habillé de ses habits sacerdotaux, comme s'il alloit dire la messe, qui tient une aiguiere dont il verse de l'eau sur le Saint, & assisté d'un autre prêtre habillé comme luy, & la tête rasée, avec un petit cercle de cheveux, tel que le portent aujourd'hui la plûpart des religieux. Dans l'étage d'en haut de la Rotonde nous remarquâmes un autel d'une pierre soutenuë par une seule colonne.

De la Rotonde on entre dans la chapelle de la Vierge, qu'on prétend avoir été la premiere église bâtie par saint Gregoire évêque de Langres. Comme l'église de saint Benigne est l'église matrice de Dijon, l'abbé est le chef du clergé de la ville, & preside à toutes les assemblées ecclesiastiques, & dans le parlement il a rang parmi les conseillers.

Aprés l'abbaye de saint Benigne, les principales églises sont saint Etienne & la sainte Chapelle. Saint Etienne est une collegiale, qui étoit autrefois une abbaye de chanoines reguliers, qui se seculariserent dans le siecle passé. Ils prétendent avoir le corps de saint Medard évêque de Noyon; mais la maniere qu'ils disent que la translation s'en est faite, ressent tant la fable, qu'il semble qu'on doive plûtôt en croire les religieux de l'abbaye de saint Medard de Soissons, qui croyent le posseder encore, & qui ont son tombeau. *S. Etienne.*

Pour ce qui est de la sainte Chapelle, c'est une Collegiale de vingt-quatre Chanoines, fondée par les Ducs de Bourgogne, qui est immédiate au saint Siege. L'église est fort belle & fort *La sainte Chapelle.*

délicate. On y voit assez près de l'autel, le sépulcre du maréchal de Tavane. Mais ce qui rend cette église plus vénérable, c'est la sainte Hostie, qui ayant été percée de coups de canif par un Juif enragé, rendit du sang dans tous les endroits où elle avoit été frappée. Eugene quatriéme pour reconnoître les services que Philippe le Bon, Duc de Bourgogne avoit rendu au saint Siege, la tira de son tresor de Rome, & l'envoya à ce Prince, qui la reçut à l'Isle en Flandre, où on fait encore aujourd'hui une fête solemnelle de cette reception, & de-là l'envoya à la sainte-Chapelle de Dijon, où elle a été conservée & révérée depuis ce temps-là. On l'expose tous les ans durant l'octave du saint Sacrement; & tous les jours durant cette octave, le matin avant que de l'exposer, & le soir en la resserrant, on permet à tous ceux qui sont presens de la regarder de près : mais hors de ce temps-là, on ne la montre à personne; cependant Monsieur le Doyen eut la bonté de nous procurer la consolation de la voir tout à nôtre aise, & l'ayant bien considerée, nous remarquâmes en effet que les endroits qui avoient été piquez, étoient encore un peu roux. On nous fit voir aussi l'original des lettres que Eugene IV. écrivit au Duc de Bourgogne lorsqu'il lui en fit present, & celles que le Roi de France Louis XII. écrivit au Chapitre, lorsqu'ensuite d'une guerison miraculeuse, il lui envoya la couronne d'or qu'il avoit portée sur sa tête toute la journée de son sacre, pour la mettre sur la sainte Hostie. Le soleil où on l'expose est d'or, enrichi de pierres précieuses & tres-bien travaillé : c'est un present d'Isabel, femme de Jean Duc de Bourgogne. Le coffre dans lequel on la conserve dans la sacristie, est aussi d'or, long d'environ un pied & demi, large d'un bon demi pied, & élevé pour le moins autant. Il est tres-bien travaillé, & orné de plusieurs agathes. C'est un present du Duc d'Epernon. Auparavant on la mettoit dans un autre coffre plus petit, de vermeil doré, émaillé si délicatement, qu'on ne se peut lasser de le voir.

Entre les églises des paroisses de Dijon, celles de Nôtre-Dame, de saint Michel & de saint Jean, meritent quelque attention. Celle de Nôtre-Dame est remarquable par sa délicatesse, qui est telle, que les murailles, vers les fenêtres, n'ont pas un pied d'épaisseur. Celle de saint Michel se distingue par son portail, dont le travail est d'une délicatesse & d'une magnificence qui le fait admirer. Celle de saint Jean a

cela

cela de propre, qu'elle eſt fort large, & qu'elle n'a point de pilliers, que ſaint Urbain & ſaint Gregoire évêques de Langres y ont été enterrez, que le tabernacle où l'on garde le ſaint Sacrement eſt tout d'argent, que le ſoleil où on l'expoſe, ne cede gueres à celui de la ſainte Chapelle, & qu'on y conſerve un morceau du crâne de ſaint Jean dans un tres beau & tres-riche reliquaire : ce ſont deux Anges qui ſoûtiennent un plat comme renverſé & expoſé aux yeux de tout le monde, dans lequel eſt la tête d'un homme mourant, qui ſe fait admirer. Je ne parlerai point ici des égliſes des religieux, qui ſont toutes belles ; je remarquerai ſeulement que dans celle des Chartreux, on voit les tombeaux des derniers Ducs de Bourgogne d'un tres-beau marbre, mais dont le travail ſurpaſſe la matiere. Il y a aſſez proche de l'égliſe un canal pour mettre du poiſſon, où les grenouilles ne croaſſent jamais, depuis qu'un ſaint religieux leur eut défendu de faire du bruit.

Je ne ſçai ſi je ne dois pas remarquer auſſi que dans l'égliſe des Cordeliers, il y a une ducheſſe de Bretagne enterrée, & deux évêques de Langres, & que c'eſt dans leurs maiſons que ſe tiennent les états. Nous vîmes toutes les ſales où chaque état s'aſſemble ; elles ſont fort belles, auſſi bien que le reſte du couvent.

Comme nous n'étions pas tant à Dijon pour voir les égliſes, que pour travailler, nôtre ſoin principal fut de voir les bibliotheques de la ville : on peut dire qu'elles ſont toutes bonnes. Celles de Monſieur le Preſident Boyer de Savigni, de Monſieur le Conſeiller de la Mare, & des Jeſuîtes, ſont les meilleures Celle de Monſieur Boyer eſt conſiderable par le nombre des livres tant imprimez que manuſcrits, qui ſont tous bien choiſis & parfaitement bien conditionnez. Parmi les manuſcrits, nous trouvâmes pluſieurs cartulaires d'égliſes cathedrales & d'abbayes qui nous furent d'un grand ſecours ; Monſieur le Preſident nous permit non ſeulement de les voir, mais auſſi de les emporter, & d'en faire tous les extraits que nous voulûmes. On ne peut rien ajoûter à toutes les honnêtetez que nous fit ce ſavant & integre magiſtrat.

Outre les cartulaires, nous vîmes encore parmi ſes manuſcrits, pluſieurs ouvrages des Peres, beaucoup de memoires pour ſervir à l'hiſtoire de Bourgogne, un pſautier écrit en notes de Tyron, un Virgile de près 800. ans chargé de notes, un Terence, un Plaute, un Lucain, un Perſe, un Alcoran en

arabe, un livre de caracteres Chinois, un ancien Menologe des Grecs, & plusieurs autres bons livres.

La bibliotheque de monsieur le conseiller de la Mare est plus considerable pour les livres singuliers, que pour le nombre, quoi qu'elle ne soit pas mal fournie de livres imprimez & de manuscrits. Parmi ceux-ci, nous en remarquâmes plusieurs, qui avoient été au savant Saumaise. Nous y vîmes aussi de tres-beaux manuscrits grecs de S. Athanase, de S. Basile le Grand, de S. Chrysostome, des livres écrits en hebreu, & en arabe, sur du papier de coton. Nous y vîmes aussi un manuscrit du livre de l'imitation de Jesus-Christ, qui est attribué à un Chartreux. Il ne contient que trois livres, dont le premier est celui qui dans les imprimez est le second, le deuxiéme celui qui dans les imprimez est le troisiéme, & le dernier celui qui dans les imprimez est le premier. A la fin de celui-ci on lit ces paroles: *Hic finitur liber qui intitulatur de interna conversatione, perutilis & devotus, qui omni legenti poterit utilitatem afferre. Vere nullum legi isto meliorem, qui tamen varios devotorum tractatus discurri, à quondam sancto fratre ordinis carthusiensis, ut asseritur, factus; & puto id esse per finale capitulum, ubi de eis primo bene scripsit. Inter alios revolve ad spiritualem profectum hunc librum frequenter, & ores pro me.* Ce manuscrit est ancien; & s'il ne passe pas l'âge de Thomas à Kempis, il est au moins écrit de son temps.

Je ne parle point ici de la bibliotheque des Jesuïtes, parce parce qu'il n'y a point de manuscrits, si ce n'est un Virgile, avec les commentaires de Servius, qui n'est pas fort ancien. Outre leur bibliotheque, ils en ont encore une publique: qui leur a été donnée par monsieur Fevret: Nous ne la vîmes point, parce que le P. Recteur qui en avoit la clef étoit absent. Comme nous étions dans la bibliotheque des Jacobins, & que nous examinions quelques manuscrits qu'ils ont, il me tomba entre les mains un ancien martyrologe, dont le caractere paroît du commencement du treiziéme siecle; il est suivi des Constitutions de l'ordre, & d'un calendrier qui est d'une écriture plus recente. Comme je le feuilletois avec attention, le Prieur qui nous accompagnoit, me dit en riant: mon Pere, trouvez moy là-dedans la fête de la Conception de la Vierge; je jettai les yeux sur le calendrier, & je lui montrai aussi-tôt qu'elle étoit marquée au huitiéme decembre; il fut un peu surpris, mais il voulut se sauver sur la nouveauté

du caractere, qui ne paroît pas avoir plus de deux cens ans. Je cherchai donc dans le martyrologe, dont l'écriture a environ cinq cens ans, & je l'y trouvai fort bien marquée de la premiere main. Il ne ſçut que me répondre, & ce martyrologe m'a fait juger, que les Jacobins dans le commencement de leur ordre, faiſoient la fête de la Conception de la Vierge, & avoient ſur cette fête la creance qu'en a le commun de l'égliſe, & que ce n'eſt que depuis que S. Thomas d'Aquin s'eſt declaré contre, qu'ils ont embraſſé un ſentiment contraire.

Je ne ſçai ſi je dois marquer ici, qu'étant à la bibliotheque des Peres Minimes, celui qui nous la faiſoit voir, nous montra quelques traitez de theologie poſitive, par le cardinal Auguſtinus Oregius, duquel il prétend que la P. Petau a tiré ſes dogmes Theologiques, dans leſquels il a mis tout au long les paſſages des Peres, des Conciles, & des Auteurs eccleſiaſtiques, que ce cardinal s'étoit contenté d'indiquer dans les marges de ſon ouvrage. Si la choſe eſt ainſi, elle diminueroit beaucoup de l'eſtime qu'on a du P. Petau, qui d'ailleurs eſt recommandable par une infinité d'autres endroits.

Il ne faut point oublier le cabinet de monſieur le conſeiller de Requelaine. Car quoi qu'il ait peu de manuſcrits, il a cependant un fort beau médaillier, dans lequel il y a des médailles fort rares & fort curieuſes : il nous montra un ancien coin de Neron, qui eſt fort eſtimable, un livre Romaine, des anciennes divinitez, un calice de verre, dans lequel il prétend qu'on a dit autrefois la meſſe, & qui par cet endroit eſt beaucoup plus eſtimable que ſa divinité de Soleil, & que ſon Dieu Penate.

Enfin, pour contenter entierement notre curioſité, monſieur Vite conſeiller au Parlement, nous procura l'entrée à la chambre des comptes par le moyen de monſieur ſon pere, qui eſt maître des comptes. On nous y fit voir le decret d'Eugene IV. pour la réunion des Armeniens, dreſſé au Concile de Florence, que ce pape envoya en original au duc de Bourgogne; & les memoires & inſtructions que le duc de Bourgogne donna à ſon ambaſſadeur au Concile de Bâle.

Nous demeurâmes trois ſemaines à Dijon, & nous en partîmes le ſeptiéme de ſeptembre pour aller à l'abbaye de Prâlon, qui n'en eſt éloignée que de quatre lieuës. Cette abbaye fut fondée l'an 1149. par un Gui de Sombernon, à la ſolli- Prâlon.

citation de S. Bernard, qui en reçut la fondation. Les religieuses prétendent que sainte Humbeline sa sœur y prit l'habit, & qu'elle en fut la premiere abbesse. Mais cette prétention n'est établie que sur un fondement ruineux, car il est certain que sainte Humbeline se fit religieuse dans l'abbaye de Julli, dépendante de Molesme, qu'elle y a toûjours vêcu depuis sa conversion, qu'elle n'a jamais été abbesse, & qu'elle étoit morte avant la fondation de Prâlon; c'est ce qui paroît par la vie du B. Pierre prieur de Julli, qui détruit aussi l'opinion des religieuses de Tard, qui croyent qu'elle leur appartient.

On dit que S. Bernard venoit assez souvent à Prâlon pour consoler les religieuses, & les soûtenir dans la vertu par ses avis & ses conseils. On voit encore à un quart de lieuë du monastere une fontaine, qu'on prétend qu'il obtint miraculeusement du ciel; elle a retenu le nom de la fontaine de saint Bernard; On nous montra aussi son calice & tous ses habits sacerdotaux, & assûrément on ne peut pas douter qu'ils ne soient de ce temps-là. Le calice est un peu plus grand que celui de S. Bernard qui est à Clervaux, mais il est de la même forme, & la coupe, pour garder les proportions, est aussi plus large. La patene est de même. L'amit est grand, & a une parure de broderie; l'aube est fort grande & fort large par le bas, & ornée de broderie, comme sont celles dont on se sert encore aujourd'hui dans les églises cathedrales aux bonnes fêtes. La ceinture est comme une petite corde, dans laquelle il y a plusieurs nœuds. Le manipule & l'étole sont étroites; la chasuble est fort grande, & toute fermée par le bas, comme le sont les anciennes chasubles. Il est difficile de croire que saint Bernard, qui faisoit profession d'une si grande simplicité & pauvreté, eût des ornemens parez de broderie; il y a plus d'apparence, que ce sont les ornemens ordinaires du monastere, dont le Saint se servoit comme les autres, lorsqu'il y venoit, & qu'on les a conservé en memoire de lui, parce qu'ils lui avoient servi quelquefois. On nous montra aussi l'instrument dont on se servoit autrefois pour donner la paix à la messe: on y voit sur une lame d'argent trois hommes égaux qui répréfentent la Trinité.

Le jour de la Nativité de la Vierge nous partîmes le matin, après avoir dit la messe, pour aller à saint-Seine passer la fête avec nos confreres, & le jour suivant nous fûmes à l'ab-

baye d'Oigny, qui n'en est éloignée que de trois lieues. Cette abbaye est située dans un lieux affreux, sur le bord de la Seine, qui prend sa source à une lieuë de là. On ne peut voir un lieu plus solitaire : aussi ceux qui l'ont fondé, s'etoient-ils d'abord proposez de vivre en hermites. Ils embrasserent l'institut des chanoines reguliers, parce qu'ils ne le crurent point contraire à leur esprit de retraite, & l'on voit par leurs premieres constitutions, qu'ils ont puisé aussi dans la regle de saint Benoît, dont ils ont emprunté des chapitres entiers, en changeant le mot de *monachi* en celui de *canonici*. Oigny.

Ces Constitutions sont fort belles, & nous les aurions copiées toutes entieres, si nous avions eu assez de temps; nous en eûmes toutefois assez pour écrire la préface qui merite d'avoir place ici.

PROPOSITUM IN EPISCOPATU EDUENSI fratrum, in loco qui dicitur Ungiacus degentium.

Gratia Dei nos præveniente & subsequente proponimus nos sub regula B. Augustini, & sub heremitica vita victuros : sub regula sua, quantum ad vitam pertinet communem, ut simul comedamus, dormiamus, servitium Dei faciamus, laboremus, &c. quæ vita expetit communis agamus; sub heremitica vero, quantum pertinet ad rigorem abstinentiæ & alienationem rerum sæcularium & ceterarum exercitationum spiritualium Primo enim de vita heremitica custodienda apud nos tractabamus, sed viri religiosi, quos ad nostrum invitabamus concilium, præsentium fragilitatem perpendentes, consilium dederunt ut insimul & sub regula & abbate viveremus; illud Salomonis sæpius nobis inculcantes : Væ soli, quia cum ceciderit, non habet sublevantem se. *Et* Frater fratrem adjuvans exaltabitur sicut civitas., *quorum dispensationi animum accommodantes, decrevimus ut una conversaremur quantum ad vitam pertinet communem, ac deinde heremiticam exercendo, quatenus regula asperitatem heremiticam fragilitati nostræ paululum mitigaret : itemque heremitica asperitas ablato delitiarum & divitiarum campo, conversationis nostræ gressus cohiberent.*

Comme l'église est dans l'enclos du monastere, il y a de l'apparence que les femmes n'y entroient pas au commencement.

L'abbaye de Fontenet n'est éloignée de-là que de six lieues, elle est située dans une vallée environnée de montagnes & de bois, Fontenet.

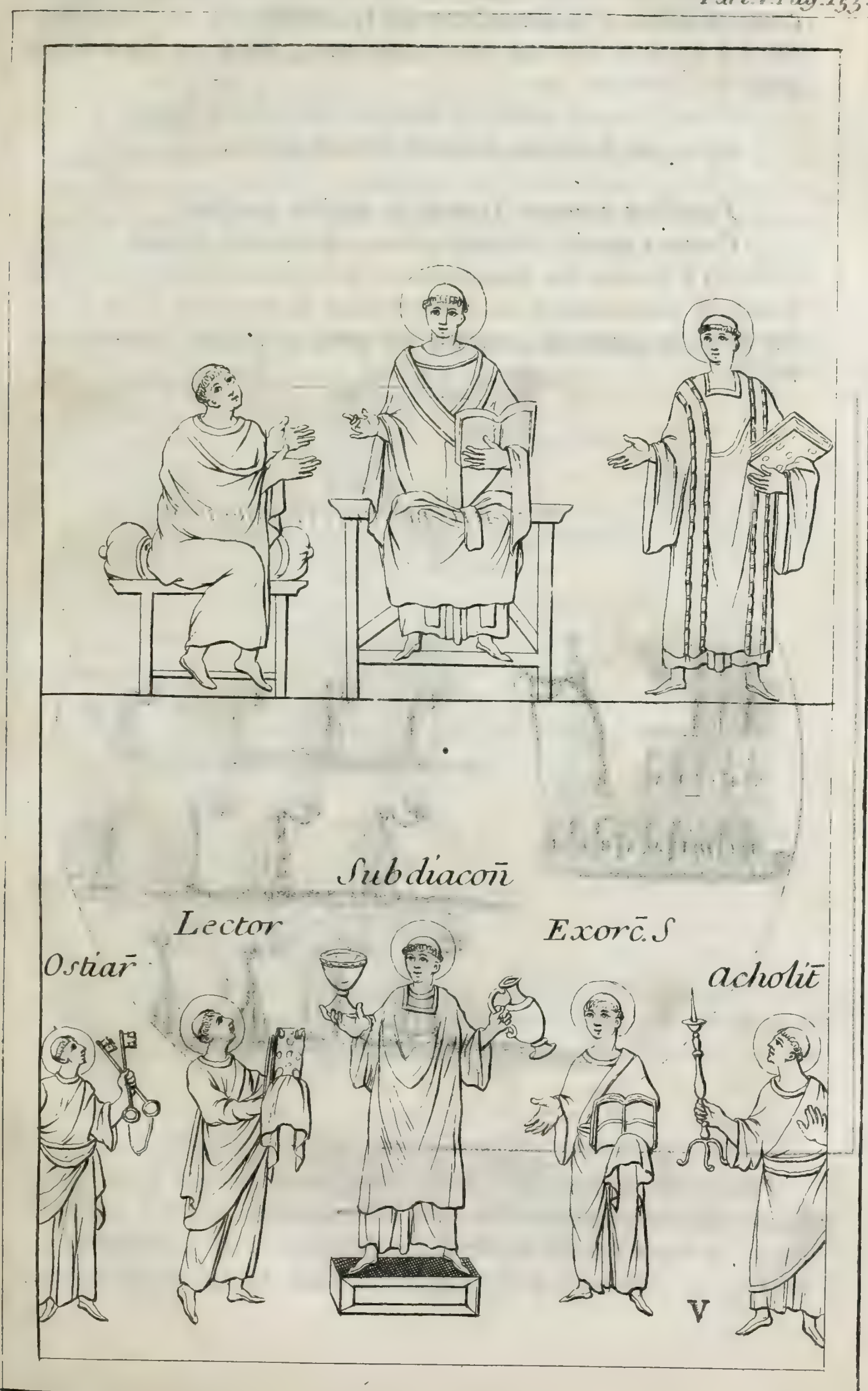
à une demie lieue de Montbart. Rainard ſeigneur de Montbart, oncle de ſaint Bernard, en fut le fondateur. Les premiers religieux s'établirent d'abord dans le fond de la vallée, dans un petit hermitage qui étoit fondé par un ſolitaire nommé Martin, qui le ceda à ſaint Bernard. Depuis, ils ſe mirent un peu plus au large, & Evrard évêque de Norvic en Angleterre leur fit bâtir une grande égliſe, qui fut conſacrée l'an 1147. par le pape Eugene III. en preſence de dix cardinaux & huit évêques, entr'autres, Alberic d'Oſtie, Ymare de Tuſcule, Humbert d'Autun, Pierre de Pavie, Lambert d'Angouleſme, Hugues d'Auxerre, Henry de Troye, & Hardoüin de Coſme, & d'un grand nombre d'abbez, ſur tout de ſaint Bernard. Outre le tombeau d'Ebrard de Norvic qui eſt au milieu du preſbytere, & celui d'Etienne évêque d'Autun, qui eſt proche de l'autel, du côté de l'évangile, on voit encore pluſieurs autres tombeaux élevez ſans épitaphes; on croit qu'ils ſont des ſeigneurs de Montbart. Euſtache femme de Dreux de Mello, parente d'Edouard roi d'Angleterre eſt enterrée ſous le portique de l'égliſe, avec cette épitaphe: *Hic jacet illuſtris mulier Euſtachia uxor quondam Domini Drogonis de Molloto Edoardi illuſtris regis Anglorum conſanguinea, quæ apud Cartaginem migravit ad Dominum anno Domini MCCXXX.* On lit auſſi dans la ſacriſtie cette épitaphe: *Hic jacet nobilis vir Symondus Rupifortis, & Margareta mater ejus, quorum animæ requieſcant in pace, amen.* On voit encore à l'entrée du monaſtere, un palais des ducs de Bourgogne, qui pour ſe délaſſer de leurs affaires, venoient quelquefois à Fontenet, afin de s'édifier des exemples des religieux: car la vertu a cela de propre, qu'elle ſe fait aimer & admirer de ceux qui la pratiquent moins. Quoique l'abbaye de Fontenet ne ſoit pas tout ce qu'elle a été autrefois, elle ne laiſſe pas d'être encore une des meilleures de l'ordre de Cîteaux; elle conſerve bien des reſtes de ſon ancienne ſplendeur, & elle poſſede un grand nombre de manuſcrits, qui ſont la plûpart des ouvrages des Peres de l'égliſe. Comme il n'y avoit pas long-temps que l'abbé étoit mort, nous ne pûmes voir le chartrier, à cauſe que le ſceau y étoit encore appoſé. Nous y ſéjournâmes néanmoins un jour & demi, parce que nous ne pûmes nous défendre des inſtances que nous fit le prieur pour Autun. reſter; nous prîmes enſuite le chemin d'Autun.

Tout le monde ſçait que cette ville étoit autrefois une des

premieres des Gaules, & qu'elle diſputoit avec Rome : aujourd'hui c'eſt aſſez peu de choſe, mais ce qui reſte d'anciens monumens donne une idée aſſez avantageuſe de ce qu'elle étoit autrefois. Nous y arrivâmes le 13. de Septembre ſur le midi, & auſſi-tôt après dîné, nous fûmes voir monſieur le Doyen & quelques uns des principaux Chanoines de la cathedrale. Lorſque nous arrivâmes à l'enceinte de l'ancienne ville, nous fûmes frappés de la beauté de la porte, qui ſubſiſte encore aujourd'hui. Elle eſt d'un goût admirable, qui ne cede en rien aux portiques & aux arcs de triomphe des anciens Romains. L'on voit deux grandes portes élevées en rond à côté de ces deux portes, deux autres plus petites portes en rond ; au deſſus de ces portes, regne une corniche, ſur laquelle s'élevent de beaux pilaſtres avec leurs chapiteaux, dominez par une ſeconde corniche. Et ce qui ſurprend davantage, c'eſt que tout cela eſt conſtruit de groſſes pierres de taille, ſans chaux & ſans ciment, & ſi bien unis enſemble, qu'à peine s'apperçoit-on de la jointure des pierres. Il y en a encore une ſemblable, que tous les étrangers ne peuvent aſſez admirer. Le Doyen & meſſieurs les Chanoines nous reçûrent avec beaucoup d'honnêteté, & ayant ſçû le ſujet de notre voyage, ils s'aſſemblerent extraordinairement, & députerent deux ou trois de leur corps pour nous accompagner, & nous communiquer tout ce que nous pouvions deſirer ; & aſſurément on ne peut pas faire les choſes de meilleure grace. Nous viſitâmes premierement les archives, où nous trouvâmes dequoy nous ſatisfaire, & enſuite la bibliotheque, où il y a des manuſcrits auſſi anciens qu'en aucune cathedrale de France. Les principaux ſont, un manuſcrit de ſaint Auguſtin ſur les pſeaumes, d'environ onze cens ans ; les inſtitutions de Caſſien auſſi anciennes ; deux textes des évangiles écrites en lettre unciale, d'environ mille ans ; il y en a un qui a été écrit par un certain Gondoinus, à la demande du moine Freculfe, l'an troiſiéme du roi Pepin, c'eſt à-dire, d'environ neuf cens ſoixante-quatre ans, les dialogues de ſaint Gregoire écrits en lettre mérovingienne ou approchant de la mérovingienne, qui ont au moins mille ans d'écriture, ce qui fait voir que ces dialogues ne ſont pas ſi recens que quelques critiques ſe ſont efforcez de le perſuader, & que leur véritable auteur, c'eſt ſaint Gregoire le grand ; l'Enchiridion de ſaint Auguſtin en mêmes caracteres ; un Sacramentaire de ſaint Gregoire, qui

a cela de particulier, que celui qui l'a écrit, a pris peine à le purger de toutes les additions qui y avoient été faites de son temps, distinguant & même séparant tout ce qu'il y a ajoûté, comme il nous apprend lui-même dans sa préface qui a été imprimée par Pamelius, tome 2. page 388. Il a eû aussi soin d'y répréſenter en particulier les ministres sacrez, chacun avec leurs habits ecclesiastiques, & avec les marques de leur ordre. Comme cette peinture est instructive, & qu'elle nous apprend beaucoup de chose, il est à propos de la rapporter ici. L'on y voit premierement la distinction des ordres sacrez & des ordres mineurs, parmi lesquels le soudiacre tient le premier rang. 2. Que tous les ministres sacrez avoient la tête rase à peu prés comme les religieux aujourd'hui. 3. Que les prêtres s'asseyoient devant les évêques, & les diacres demeuroient debout. 4. Que les sieges des évêques & des prêtres n'étoient que des plians, & non pas des fauteuils. 5. Que celui de l'évêque étoit plus grand que celui du prêtre. 6. Que la dalmatique du diacre avoit des manches, venoit jusqu'aux pieds, & avoit des franges ou des orfrois, aulieu que la tunique des soudiacres ne venoit qu'à mi-jambe, & n'avoit ni franges ni orfrois, & que les manches étoient plus étroites que celles de la dalmatique des diacres.

Part. I. Pag. 153.

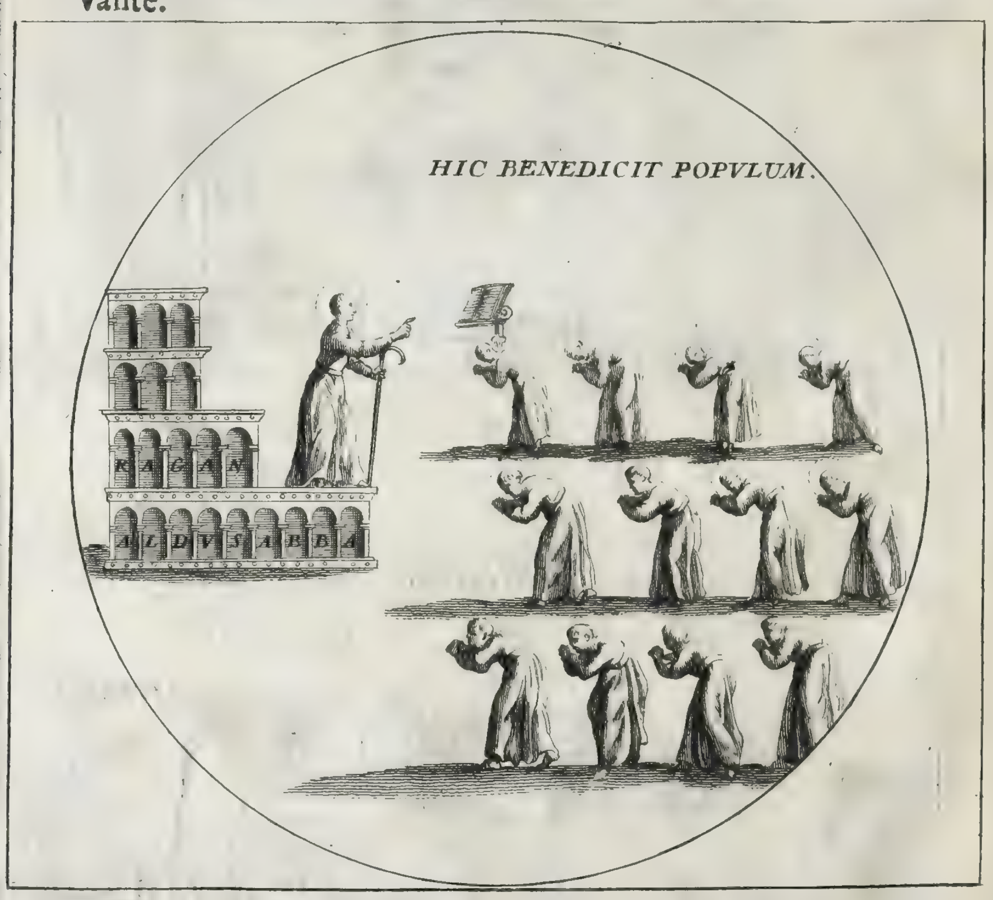


Devant les oraiſons qui ſe diſent pour l'ordination des ſacrez miniſtres, le correcteur ou le copiſte de ce ſacramentaire a eu ſoin d'écrire ces quatre vers, deux au haut de la page & deux en bas.

Pontificum eſt proprium conferre per ordinem honores,
Quos qui ſuſcipiunt ſtudeant ſervare pudice.

Pontifices caveant Domini ne myſtica vendant,
Cumque gradus dederint videant ne munera ſumant.

Enfin à la tête des benedictions épiſcopales qui ſe donnoient avant la communion, il a répreſenté la maniere de la donner & de la recevoir, comme on peut voir dans la table ſuivante.



Outre les manuſcrits, nous trouvâmes encore dans cette bibliotheque une expoſition ſur le Pentateuque, tirée des paſſages de ſaint Auguſtin, de ſaint Ambroiſe, de ſaint Jerôme, d'Origene, de ſaint Fulgence & de ſaint Gregoire. Le cara-

ctere de ce manuſcrit eſt de mil ans ; mais l'ouvrage eſt du temps de ſaint Gregoire, comme il paroît par ces mots du titre : *Et noſtri temporis Gregorio.* Nous y vîmes auſſi une explication du livre de Job diviſée en cinq livres, qui a bien neuf cens ans d'écriture ; Caſſiodore ſur les pſeaumes ; quelques ouvrages de Bede & d'Alcuin ; un traité de Remy moine d'Auxerre, ſur le cantique des cantiques qui n'a point été encore imprimé. Enfin, des actes des martyrs & une vie de ſaint Germain évêque d'Auxerre, à la tête de laquelle on lit ces vers :

Signat magnificos tomus hic pro parte triumphos,
Magni Germani geneſim, miracula, mores,
Qualiter à tenero pueritia floruit ungui,
Auſpiciis quanto Sophiæ compluta fluento,
Faſces patricios, inſignia nobilitatis,
Clarum conjugii rebuſque & germine nomen,
Poſt habitum tandem conſtanti pectore mundum,
Ordinis ut ſacri metas & pontificatus
Sumſerit inſignem meritis & nomine dotem,
Indictaſque cruces carni, jejunia longa,
Noctes inſomnes, & duri ſtramina lecti,
Longaque quadrifidum documenta aſperſa per orbem,
Clara & apoſtolicis miracula digna tropæis,
Exceſſum ad ſuperos & ſacri juta ſepulcri.

On lit encore ces mots écrits en lettres majuſcules à la fin de cette vie:

Vir apoſtolicæ recordationis dominus Germanus epiſcopus pridie calendas auguſtas de hoc corpore deceſſit, & migravit ad Dominum. Quem venerabilem diem omnes eccleſiæ, præcipue in provinciis Gallicanis prædicabili devotione concelebrant, excolunt, venenerantur, ut ſuffragiis illius miſericordiam Domini conſequi mereantur.

Cet endroit eſt remarquable, pour prouver combien le culte de ſaint Germain étoit étendu dans l'égliſe, ſur tout en celle des Gaules. Je ne parle pas d'un autre livre qui a pour titre : *Lectura compilata per bonæ memoriæ magiſtrum Thomam de Courcellis regentem in facultate theologiæ.... ſuper prima ad Corinthios*, ny d'un autre ouvrage dont l'auteur eſt *Egidius*

de Foscuriis civis Bononiensis decretorum doctor, parce que ces ouvrages n'ont pas plus de 400. ans.

De la bibliotheque nous descendîmes dans la sacristie, où il y a des tableaux d'un tres-grand prix. Nous en vîmes sur tout un où le mariage de la Vierge & de saint Joseph est representé. C'est un present que la republique de Florence fit à Jacques Hurauld évêque d'Autun, au bas duquel on lit ces mots : *Jacobo Huraldo, Heduorum episcopo, Ludovici XII. Francorum regis legato fidissimo, Senatus populusque Florentinus dono dedit anno* M. DXII. Pour le tresor de la cathedrale, il n'est pas fort considerable; la principale relique est le corps de saint Raco évêque d'Autun, qui a été découvert il y a peu d'années derriere l'autel de l'église de saint Nazaire. Nous y vîmes aussi une petite croix qui contenoit une partie de celle à laquelle Notre Seigneur fut attaché, envoyée par notre saint Pere Clement XI. à monsieur l'évêque d'Autun en reconnoissance d'une autre relique d'un Saint qui est dans son diocese, & qui est invoqué pour les goutes. On nous montra de plus une petite boëte d'yvoire haute de trois doigts, & à peu prés de même largeur, dans laquelle on gardoit autrefois le saint Sacrement, & une croix du bois de sainte Lucie, dont le travail est admirable.

L'église de saint Lazare, qu'on nomme communément saint Ladre, est ancienne & fort belle. On y remarque un ordre d'architecture qui ressent assez le goût que les Romains avoient introduit à Autun pour les bâtimens. Je crois que c'est l'église de sainte Croix, qui fut bâtie du temps de l'évêque Jonas, qui prit le nom de saint Lazare, aprés qu'on y eut apporté les reliques de ce Saint, & qu'on eut representé à la porte la resurrection de Lazare. On voit derriere l'autel un tombeau de Lazare, fait en forme d'église par un moine nommé Martin, du temps de l'évêque Etienne. La cathedrale étoit autrefois dans l'église de saint Nazaire, qui est tout proche; ayant été détruite, les chanoines en attendant qu'elle fût rebâtie, s'emparerent de l'église de saint Lazare, & transfererent la cure qui y étoit, en l'église souterraine de saint Nazaire dédiée à saint Jean. L'on en commença l'édifice avec beaucoup de splendeur: le duc de Bourgogne y contribua de sa part d'une somme de 1200 livres, & les Papes donnerent des indulgences à ceux qui le favoriseroient de leurs aumônes. Mais le vaisseau qui avoit été commencé

étoit si magnifique, qu'on n'a jamais pû achever que le chœur, qui est un des plus beaux qui soit en France. Si la nef avoit été faite, elle auroit rendu dans l'église de saint Ladre, & on seroit entré d'une église dans l'autre, ce qui auroit fait une des belles choses qu'on puisse voir en ce genre. On voit derriere l'autel de l'église de S. Nazaire la chaire épiscopale, qui est de marbre. C'est dans cette église que l'évêque prend possession de sa cathedrale, qu'il benit les saintes huiles le Jeudy saint, qu'il fait prêcher l'Avent & le Carême, & tous les jours un chanoine y dit la messe. Nous vîmes dans l'église de saint Ladre le martyrologe qu'on lit dans le chœur aprés prime; la regle qui fut dressée pour les chanoines au concile d'Aix la Chapelle, est à la fin de ce martyrologe; on en lit encore tous les jours quelque chose aprés le martyrologe; autrefois on en lisoit un chapitre entier.

Aprés avoir parlé de la cathedrale d'Autun, il nous faut dire quelque chose des trois abbayes que la reine Brunehaut y bâtit. Saint Martin étoit sans contredit la plus illustre. Je crois qu'elle est construite dans le même lieu où saint Martin évêque de Tours avoit détruit un temple d'idole. Ce qui reste de ses anciens monumens se ressent beaucoup de la magnificence d'une puissante reine, telle qu'etoit Brunehaut. L'église est toute bâtie de grosses pierres de taille liées ensemble, non avec de la chaux ou du ciment, mais comme je crois avec des crampons de fer, qui ne paroissent pas. Tous les piliers sont autant de colonnes d'un tres beau marbre avec leurs chapiteaux d'une hauteur extraordinaire. L'arcade qui termine le chœur vers le grand autel portée sur deux colonnes, passe pour un chef-d'œuvre dans l'esprit des experts. L'autel est tout de marbre, & dans le retable est representé Notre-Seigneur reconnu par les deux disciples d'Emmaüs dans la fraction du pain. La reine Brunehaut fut inhumée dans la chapelle souterraine de Notre Dame, où elle avoit cette épitaphe:

Brunechil fut jadis reine de France,
Fondatresse du saint lieu de ceans.
Cy inhumée l'an six cens quatorze ans
En attendant de Dieu vraye indulgence.

Comme cette chapelle menaçoit de ruine, le cardinal Ro-

lin abbé du monastere fit transferer le tombeau dans l'église proche de la sacristie sous une arcade de pierre de taille. Il est d'un fort marbre gris en forme d'une auge, couvert d'un gros marbre noir marqueté de blanc ; long de six pieds, large de deux pieds, & haut d'un pied trois pouces, élevé sur quatre piliers de marbre avec cette épitaphe:

Cy gist la reine Brunehaut,
A qui le saint pape Gregoire
Donna des éloges de gloire,
Qui mettent sa vertu bien haut.
Sa pieté pour nos mysteres
Lui fit fonder trois monasteres
Sous la regle de saint Benoist,
Saint Martin, saint Jean, saint Andoche
Sont trois saints lieu où l'on connoist
Qu'elle est exempte de reproche.

A quoy l'on a ajouté cette anagramme avec les vers suivans:
Brunechilde reine de France

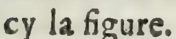
ANAGRAMME.

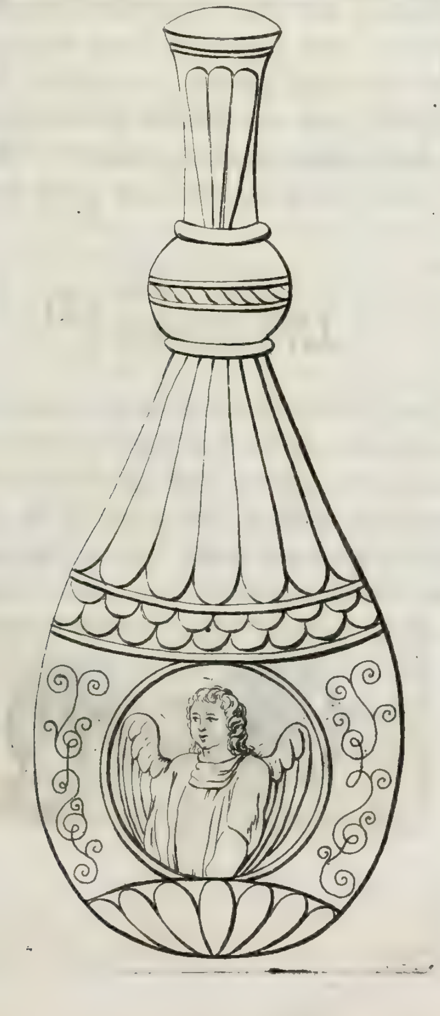
Benite fleur d'innocence rare
N'écoutez donc pas ces esprits,
Qui traitent cette bonne reine
D'ambitieuse, d'inhumaine,
Et d'autres termes de mépris.
On ne doit condamner sa vie,
Ny sur un tres lugubre sort,
Croyez qu'elle est pour assurance
Une fleur benite en sa mort,
Mais fleur d'une rare innocence.

L'an 1632. Nicolas de Castille, qui étoit abbé de saint Martin, fit ouvrir ce tombeau, dans lequel on trouva un coffre de plomb où il y avoit des cendres, des ossemens, du charbon, & une molette d'éperon, on les y remit & on le referma. Il y a encore dans l'église plusieurs tombeaux d'abbez, parmi lesquels celui de Jean Petit le dernier regulier est à remarquer. Car il y est representé tout nud, la mitre hors de la tête. On dit que c'est parce qu'on le dépoüilla de son abbaye, pour la donner au cardinal Rolin, quoiqu'il fût homme de

bien, & qu'il gouvernât ſon monaſtere avec édification.

L'abbaye de ſaint Andoche fut bâtie pour des religieuſes Benedictines dans le même lieu où les infideles honoroient la déeſſe Minerve. On y voit les reſtes du temple qui lui étoit conſacré. Il eſt élevé & bâti en quarré de petites pierres dures. Les religieuſes en font aujourd'hui leur cuiſine. Tout proche de ce temple, on voit une cave affreuſe dont les voûtes & les piliers ſemblent avoir le caractere d'antiquité. On prétend que c'eſt la priſon dans laquelle ont été renfermez tant de martyrs, qu'on tenoit proche du temple, afin que s'ils venoient à renoncer la foy, ils fuſſent tout portez pour offrir des ſacrifices profanes. On montre une petite fenêtre par laquelle on croit qu'on leur portoit à manger, & une autre par laquelle on leur parloit. On conſerve dans cette abbaye, les corps de ſaint Siagre, de ſaint Simplice & de ſaint Caſſien évêques d'Autun, du reſte il n'y a aucune antiquité que les burettes de ſaint Andoche, qui ſont, ce me ſemble, de bronze & bien travaillées, & ont tout le caractere d'antiquité. En voicy la figure.





L'abbaye de ſaint Jean le Grand éclate aujourd'hui dans Autun par ſa grande regularité, par le nombre de ſes religieuſes, & par la beauté des bâtimens qui ſurpaſſent tous les monaſteres de filles que nous avons vûs en province, hors ceux de Paris & de ſaint Pierre de Lyon. Elle étoit autrefois ſi celebre & ſi reguliere, que la mere de ſaint Odilon abbé de Cluni, qui étoit de grande maiſon, s'y retira, & y acheva ſa courſe dans les pratiques d'une ſainte obſervance. L'égliſe paroît ancienne auſſi-bien que celle de la paroiſſe de ſaint Jean, qui eſt tout proche, & qui, comme je crois, étoit autrefois l'égliſe des religieux ou des clercs qui adminiſtroient les divins myſteres aux religieuſes. On voit dans celle-cy derriere l'autel, un peu à côté, une petite armoire où l'on gardoit autrefois le ſaint Sacrement. Il y a quelqu'apparence que cette abbaye fut fondée ſur les ruines de quelques temples: car autrefois la ville d'Autun n'étoit pas moins ſuperſtitieuſe que Rome; & il n'y a pas long-temps que dans l'enclos du monaſtere on trouva une pierre de marbre rompuë par les deux bouts, ſur laquelle on voit une aſſez bonne partie d'une figure de Neptune, qui pourroit bien y avoir été adoré. Un curieux ayant vû cette pierre, en offrit ſoixante piſtoles à madame l'abbeſſe, qui ne voulut point la donner. On nous montra auſſi une autre pierre rompuë, ſur laquelle il n'y avoit qu'une inſcription, dont il ne reſte que cecy,

O:CIL
LVSSEDA·I M.

Enfin madame l'abbeſſe nous montra une piece de monnoye d'or, trouvée prés de ſa maiſon, qu'on croit y avoir été autrefois fabriquée; parce que d'un côté on voit la figure d'un Saint avec ce mot *S. Johannes B.* & de l'autre une eſpece de fleur de lys avec cette inſcription *A. Denarius*, c'eſt-à-dire, *aureus denarius*, telle que nous la repreſentons icy.

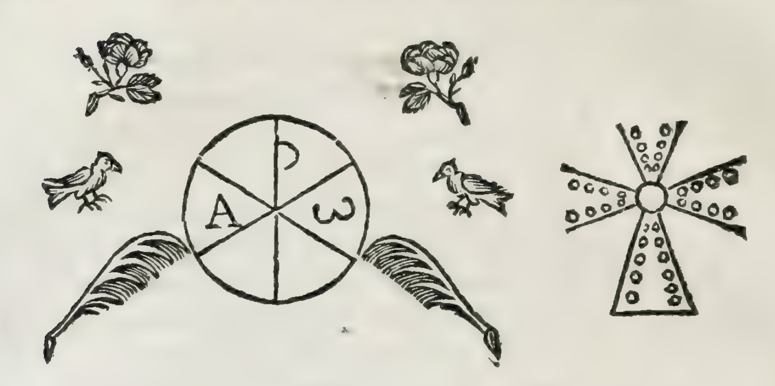


Outre

Outre ces trois abbayes, il y en avoit autrefois une fort celebre bâtie par ſaint Euphrone évêque d'Autun, ſous le nom de ſaint Symphorien, dont ſaint Germain fut tiré, pour être élevé ſur le Siege de Paris, d'où il tira lui-même des religieux, pour mettre dans l'abbaye de ſaint Vincent, qu'il avoit bâtie au fauxbourg de ſa ville épiſcopale. Aujourd'hui ce n'eſt plus qu'un prieuré conventuel poſſedé par les chanoines reguliers de ſainte Geneviéve, qui embelliſſent tous les jours cette maiſon. L'égliſe n'eſt pas grande, mais elle eſt jolie & fort propre. On y voit dans une crypte ſouterraine les premiers tombeaux de ſaint Symphorien, de ſaint Fauſte ſon pere, & de ſainte Auguſte ſa mere, chacun ſous un autel, ſoutenu par des colonnes. Aujourd'hui ces trois corps ſaints ſont dans trois autres ſepulcres de pierre derriere le grand autel, où ils furent trouvez l'an 1467. du temps que le cardinal Rolin étoit prieur commendataire du monaſtere; & on reconnut que c'étoit leurs reliques par un tableau qui étoit proche, où ils étoient repreſentez, & au bas duquel étoient écrits ces vers:

Fauſtus & Auguſta jacent inter hæc duo buſta,
Integer & ſanus medius jacet Symphorianus.

Les corps de ſaint Euphrone & de ſaint Procul évêques d'Autun ſont conſervez dans le grand autel. On nous montra encore dans la ſacriſtie une châſſe de bois, dans laquelle on prétend que ſont les reliques de ſaint Ardent abbé de Tournus, duquel on fait l'office dans cette égliſe le même jour qu'on en fait à Tournus. Mais j'ai vû dans quelques memoires du R. P. Dom Hugues Lantenace, homme ſçavant & fort exact, que ce Saint eſt un ſaint Ardent martyr. Enfin nous vîmes dans le bas de l'égliſe un grand tombeau de marbre en forme de coffre, où l'on dit que ſont les reliques de ſaint Franchet *Franconei* archevêque de Sens, transferées du monaſtere de ſainte Colombe à ſaint Symphorien, dont la tranſlation eſt marquée dans le martyrologe de ce monaſtere le 3 des calendes de janvier. On voit ſur ce tombeau un monogramme en cette maniere:



Mais le lieu le plus venerable d'Autun, c'est l'église de saint Pierre l'Etrier, à une demie lieuë de la ville, où est le premier cimetiere des chrétiens. On y voit une infinité de sepulcres de pierre faits comme des auges, & tous couverts, dans lesquels il y a sans doute une infinité de Saints, & peut-être des Martyrs. Au milieu de tous ces tombeaux on remarque celui de saint Amateur premier évêque d'Autun, qui n'est distingué des autres, que par une espece de petite chapelle, qu'on a élevée dessus. Un peu plus loin on voit celui de saint Cassien aussi évêque d'Autun, sous une petite chapelle à peu prés semblable à celle de saint Amateur. Il est tel que Gregoire de Tours le dépeint, mais dans la derniere negligence; & il est surprenant qu'un lieu aussi venerable soit comme abandonné. Dans l'église de saint Pierre l'Etrier, qui assurément est ancienne, on remarque le tombeau de saint Rheticius évêque d'Autun du côté de l'épitre, & dans la nef contre la muraille du côté de l'évangile celui de saint Pragmatius aussi évêque d'Autun. Nous vîmes aussi dans cette église une pierre nouvellement découverte, sur laquelle étoit l'inscription suivante.

MEMORIAE AETERNAE
QVIETAE QVAE VIXIT ANN. I. D. III.
H. VIII. DECESSIT VIII. KAL NOV.
VALENTE VI. ET VALENTINIANO. II. CONSS.

Cette inſcription m'engage d'en rapporter icy une autre plus ancienne, trouvée depuis peu à Autun dans un champ ſur une groſſe pierre d'environ trois pieds & demi de long, épaiſſe de plus de deux pieds & demi, & large de deux pieds & trois quarts. Il y avoit à côté de cette pierre quatre colonnes d'un pied de diametre, & de cinq pieds & demi de long; ſous un monument de pierre en forme d'arc & peint. Les ſçavans ſeront bien aiſes de la trouver icy.

Q. SECVND
QVIGONIS.
CIVIS TREVERI
IIIIII VIR AVGVS
TALIS IN AEDVIS
CONSISTENTIS.
OMNIB. HONO
RIB. INTER EOS
FVNCTI QVIGO
NI SECVNDVS,
ET HIBERNALIS.
LIBERTI ET. HE-
RED. PATRONO
OPTIMO SVB AS-
CIA DEDICAVER,
L. D E X D O.

Toutes les revolutions qui ſont arrivées à Autun, n'ont pû encore effacer la memoire du temple de Janus, dont il reſte une partie aſſez conſiderable hors de la ville. Il étoit d'une hauteur extraordinaire, bâti de petites pierres ſi bien cimentées, qu'elles valoient des pierres de taille. Il avoit environ cinquante pieds en carré, ſix portes, deux à l'orient, deux à l'occident, une au midi & une au ſeptentrion, & entre chaque porte une niche en dedans, & ſeize en dehors, quatre de chaque côté, & douze fenêtres. Il avoit ſept pieds d'épaiſſeur, & il étoit au milieu de la campagne.

Il ne me reſte qu'à parler de l'amphiteatre, où combattoient les bêtes. Il eſt hors de la ville fait en demi cercle fort élevé, autour duquel on remarque pluſieurs cavernes affreuſes où l'on enfermoit des bêtes de differentes eſpeces, qu'on lâchoit pour devorer les chrétiens dans une grande plaine, qui fait comme une demie-lune environnée de murailles. Il eſt aſſez proche du ſeminaire, que monſieur de la Roquette évêque d'Autun a fait bâtir avec une magnificence, qui le fait admirer de tous les étrangers. Les jardins & les dehors ne cedent en rien aux bâtimens les plus ſuperbes, & je ne ſçai ſi ce lieu eſt fort propre pour élever de jeunes écclesiaſtiques, qu'on veut former à paſſer leur vie dans la ſimplicité de la campagne & avec des payſans.

Lorſque nous étions à Autun, la famine étoit extrême. On voyoit les pauvres tout décharnez, la peau collée ſur les os, couchez ſur le pavé dans les ruës, crier de toutes leurs forces la faim, & pluſieurs en mouroient. Cela me fait reſſouvenir d'une choſe que nous trouvâmes dans les archives de S. Martin d'Autun; qu'en 1438 & 1439. il y eut une ſi grande famine dans la Bourgogne, que le boiſſeau de froment coûtoit trente ſols, l'orge & l'avoine dix ſols, & que les pauvres mangeoient du pain fait d'une eſpece d'argile trouvée proche le monaſtere de ſaint Martin.

Beaune. D'Autun nous fûmes à Beaune, où nous dîmes la ſainte Meſſe au tombeau de ſœur Marguerite du ſaint Sacrement religieuſe Carmelite, ſi illuſtre par la ſainteté de ſes mœurs & la multitude de ſes miracles. Nous fûmes de là à Maizieres, Molaiſe & Cîteaux, dont nous aurions beaucoup de choſes à dire icy, ſi nous ne devions pas en parler dans un autre lieu. Notre premier deſſein étoit d'aller de là à Châlon, Mâcon & Lyon: mais les maladies contagieuſes qui deſoloient ces villes, ſur

tout Châlon & Mâcon, nous firent changer de resolution, & entrer dans la Franche-Comté. Dole fut la premiere ville qui se presenta à nous. Le college de saint Hierôme fut le lieu de notre hospice, & nos peres de l'étroite observance de Cluni, nous y reçurent avec une charité qui ne se peut exprimer. Nous y vîmes les manuscrits, qui sont pour la plûpart recens. Le principal est un volume qui contient plusieurs pieces touchant le schisme des papes d'Avignon, qu'ils eurent la bonté de nous prêter, nous y trouvâmes encore un traité de Jean de Lignan *de sacro bello*, un livre qui a pour titre, *Regula decimarum compilata in insula Corsicæ à magistro Andrea Hispano sancti Benedicti paupere.* Un discours du docteur Jean de Courcelles prononcé au concile de Basle l'an 1438. Un recueil des privileges de l'ordre de Cluni. La ville n'est pas fort grande, mais elle est riche & peuplée. Il y a une collegiale assez belle, qui étoit autrefois un prieuré de notre ordre; l'hôpital de l'hôtel-Dieu est fort beau & bien bâti; le college des Jesuites est grand & nombreux; leur bibliotheque est bien fournie de livres imprimez, & peut passer pour une bonne bibliotheque. Devant la porte du college on voit une figure de saint Ignace de Loyola avec cette inscription: *Successori sancti Thomæ.* Dole.

De Dole nous fûmes à Bezançon, où le Pere Procureur de saint Hierôme nous accompagna, & nous défraya en chemin. La ville est tres-belle, l'entrée magnifique, les ruës sont longues, larges & bien bâties de pierres de taille. Elle doit beaucoup de son embellissement aux conquêtes du roy. Nous fûmes d'abord descendre chez nos peres de saint Vincent, qui nous reçûrent avec toute la charité possible; mais le meilleur regale qu'ils nous firent, fut dans la bibliotheque, où nous trouvâmes beaucoup de manuscrits latins, grecs, hebreux, arabes & françois. Les plus curieux sont les memoires du cardinal de Grandvel, où il y a une infinité de belles choses & tres-rares. On peut y joindre les lettres de Lævinus Ammonius Chartreux, ami d'Erasme. Le lendemain nous fûmes à Viellié voir monseigneur l'archevêque, qui nous reçut avec une grande bonté, & nous fit dîner à sa table. Comme on sçut dans Bezançon le sujet pour lequel nous y étions venus, les personnes de distinction nous prévinrent; monsieur le president le Feron nous offrit son carosse; monsieur le president Boisot, monsieur le conseiller Lampinet & monsieur Bret Bezançon.

professeur en droit nous firent l'honneur de nous rendre visite, & le dernier nous fit un present du meilleur vin de Bourgogne. Nous fûmes de notre côté leur rendre leur visite, & nous eûmes bien du plaisir de voir le cabinet de monsieur le president Boisot, où nous trouvâmes des rares peintures, grand nombre de medailles & des bronzes antiques, & une infinité de choses curieuses, plusieurs anciennes divinitez, un couteau d'Augure pour ouvrir les entrailles des victimes; un autre de sacrificateurs; un ancien style pour écrire; un portrait fait de la main de Mahomet IV. le curedent de Charles-quint. Nous ne reçûmes pas tant d'honneur des chanoines de la cathedrale, qui refuserent de nous communiquer les choses qui pouvoient contribuer à la gloire de leur église. Mais à leur défaut le R. P. André prieur des Carmes de la grande ruë, qui avoit beaucoup travaillé sur l'histoire de la Franche-Comté, se fit un plaisir de nous aider de tous ses memoires; & si nous avons quelque chose de bon sur l'église & le diocese de Bezançon, c'est à lui que nous en sommes redevables. Il nous fit voir dans l'église des Carmes un tableau qui represente la sepulture de Notre Seigneur, qui est hors de prix.

Les visites que nous fûmes obligez de rendre aux chanoines, nous donnerent occasion de voir la cathedrale, qui n'est pas des plus grandes, mais qui est assez jolie. Il y a deux rond points, un où est le siege épiscopal & le chœur des chanoines, & l'autre où est le saint Sacrement & le saint Suaire. Le siege de l'archevêque est dans le fond de l'église, comme à Lyon & à saint Nazaire d'Autun. Le prêtre dit la messe tourné vers le chœur, & ne se tourne point pour dire *Dominus vobiscum*. Les chanoines de cette cathedrale sont habillez de violet, ils portent le rochet comme les évêques, & la mitre lorsqu'ils officient. Ils ont vécu en commun jusqu'en 1300. car encore bien qu'environ 1250. on eût fait des reglemens pour supprimer la vie commune, ces reglemens n'eurent leur effet qu'en 1300. Ainsi la cathedrale de Bezançon est la derniere qui ait quitté cette sainte pratique établie dans la regle dressée au concile d'Aix la Chapelle, qui y étoit observée, & s'y lisoit tous les jours aprés le martyrologe.

Entre les belles choses qu'il y a à voir à Bezançon, il faut mettre la citadelle, le palais de Grandvel, & l'hôtel-Dieu. Je ne crois pas qu'on puisse voir un hôpital plus magnifique.

Il est composé de trois grands corps de logis superbement construits, & enfermez d'une grille qui a coûté vingt deux mille livres, & qui en auroit coûté plus de trente, si elle avoit été payée ce qu'elle vaut : aussi, dit-on, que l'ouvrier qui l'a faite s'y est ruiné ; & l'on rapporte d'un ministre, qu'ayant vû cet hôpital, il dit que les gueux étoient les mieux logez de la ville.

Aprés dix jours de sejour à Bezançon, nous allâmes à l'abbaye de la Charité de l'ordre de Cîteaux, dans laquelle nous ne trouvâmes rien de remarquable que les tombeaux de Jean & Ethevenon ou Etienne comtes de Bourgogne, enterrez dans le chapitre, & ceux de quelques seigneurs d'Oiselet & de Ray, dont les premiers ont aussi leurs sepultures dans le chapitre, & les seconds dans l'église. Cette abbaye avoit d'abord été fondée pour des chanoines reguliers, qui cederent leur maison à Anseric archevêque de Bezançon, & celui cy à l'abbé de Bellevaux. Ce prelat aimoit beaucoup l'ordre monastique, & n'omettoit rien pour l'étendre & le faire fleurir lorsque l'occasion s'en presentoit. Ce fut lui qui expulsa de Favernay les religieuses, & qui mit en leur place des moines fort reguliers, qu'il tira de la Chaize-Dieu, à laquelle cette abbaye a toûjours été soûmise. Aujourd'huy elle est possedée par nos RR. PP. de saint Vanne, qui y ont rétabli l'observance, & fait revivre le premier esprit des religieux de saint Robert & de saint Benoist. Nous y fûmes parfaitement bien reçus. C'est dans cette église qu'arriva en 1608. ce fameux miracle aux fêtes de la Pentecôte, ausquelles le saint Sacrement étoit exposé ; car le feu ayant pris à l'autel, & consumé le tabernacle & tout ce qui soûtenoit le saint Sacrement, l'hostie demeura suspenduë en l'air plus de trente heures, elle fut vûë par une infinité de personnes, & descendit ensuite doucement aprés la consecration, sur l'autel, où un prêtre disoit la messe. Ce miracle ayant éclaté, l'archevêque de Bezançon envoya son grand vicaire, ou quelqu'autre de ses officiers, qui dresserent un procés verbal de ce qui étoit arrivé, aprés avoir entendu plus de 50 témoins. A l'occasion de ce miracle & de celui de la sainte Hostie de Dijon, on a composé ce distique :

La Charité.

Favernay.

Impiè quid dubitas hominemque Deumque fateri?
Sanguine mortalem se probat, igne Deum.

Luxeuil.

De Favernay nous fûmes à Luxeuil, cette abbaye si celebre par le grand nombre de grands hommes qu'elle a donnez à l'église & à l'etat monastique. Elle est encore considerable aujourd'hui ; & c'est la principale que nos Peres de saint Vanne possedent dans la Franche-Comté : mais il s'en faut bien qu'elle ait l'ancienne splendeur qu'elle avoit lorsqu'il y avoit six cens religieux, qui chantoient les loüanges de Dieu sans interruption. Il y a pourtant encore deux églises, & tous les lieux reguliers sont assez bien bâtis. Il reste dans la bibliotheque quelques manuscrits, dont les principaux sont l'ancien lectionaire de la liturgie Gallicane écrit en lettres Merovingiennes, un commentaire sur les pseaumes d'environ sept ou huit cens ans, dont les premiers feuillets sont déchirez, que quelques personnes conjecturent avoir été composé par saint Colomban, les lettres de Clemangis. Outre cela on voit dans la sacristie un tres beau texte des évangiles écrit avec soin, dont les titres & les lettres initiales sont d'or, & sur lequel on lit ces deux vers :

Luxovii pastor Gerardus lucis amator
Dando Petro librum lumen mihi posco supernum.

Il y a peu de reliques dans le tresor. Les principales sont le chef & le corps de saint Walbert abbé de Luxeuil, les chefs de S. Eustase abbé & de S. Taurin, & un bras de saint Colomban. Il faut que les guerres ayent causé de terribles revolutions dans cette illustre maison, qui a été la pepiniere de tant de Saints & de tant de grands hommes. On ne sera peut-être pas fâché d'en voir icy une liste.

SANCTI LUXOVIENSES.

S. Columbanus, primus abbas.
S. Eustasius, secundus abbas.
S. Walbertus, tertius abbas.
S. Ingofredus, quartus abbas.
S. Mellinus decimus quartus abbas & martyr.
S. Ansigisus vicesimus quartus abbas.
S. Gibertus vicesimus septimus abbas & martyr 14 *febr.*
S. Columbinus nepos S. Columbani 31 *maii.*
S. Tetelmus sub S. Giberto, martyr cum pluribus aliis.

S. Antonius de Frigido-monte monachus 12 martii.
S. Arnoaldus.
S. Autmarus.
B. Emmo infirmarius sub Ingofrido abbate 28 augusti.
B. Chuanes nobilis Burgundus sub Walberto abbate.

Episcopi qui è Luxovio prodierunt.

S. Donatus, archiepiscopus Bisuntinus.
Cagnoaldus episcopus Laudunensis.
Acharius Noviomensis.
S. Ragnacharius Æduensis & Basileensis.
S. Audomarus Morinensis, seu Tarvanensis.
S. Waldebertus Meldensis.
S. Theodefridus primus abbas Corbeiensis, deinde episcopus Belvacensis.
S. Hildevertus Meldensis 26 maii.
S. Mummolinus Noviomensis.
S. Leodegarius Æduensis.
Hermenfridus Virdunensis.
S. Nivardus, archiepiscopus Remensis.
S. Aubertus Cameracensis.
S. Faro Meldensis.
Chillenus Scotus Atrebatensis.
Hildericus Meldensis.
Amalarius Trevirensis.
S. Agilbertus Parisiensis.

Abbates qui ex Luxovio prodierunt.

S. Gallus.
S. Deicolus, abbas Lutrensis.
S. Sigisbertus, fundator monasterii Dissertensis.
S. Ursicinus.
S. Walaricus.
S. Attala Bobiensis.
S. Babolenus Fossatensis.
S. Agilus Resbacensis.
S. Amatus Romaricensis.
S. Bertinus, abbas Sythiensis.
S. Bertramnus, abbas S. Quintini.

S. Ermenfredus Cusantiensis.
S. Germanus Grandivillarensis.
S. Frodobertus Trecensis.
S. Berchârius Altivillarensis & Dervensis.
Adelfius Romaricensis.
S. Philibertus Gemmeticensis.
Cadroe Metensis.
Hemericus.
Vandelinus Theologiensis.
Leobardus Mauri-monasterii.
S Goar.
Ado frater S. Audoeni.

Nous ne prétendons point garantir icy cette liste dans tous ses points, quoiqu'il y en ait peu qu'on puisse lui contester: mais nous rapportons les choses, comme on les croit à Luxeuil. Au reste le monastere est dans une fort belle situation, à cinq lieuës des Monts Vosges, qui le rendent fort froid en hyver. Il y a cependant des eaux chaudes & minerales qui ont beaucoup de vogue.

Lure. L'abbaye de Lure, qui n'est qu'à trois ou quatre lieuës de Luxeuil, doit son origine à saint Deicole, qu'on nomme communément saint Desle. Elle a été autrefois fort illustre, & l'abbé étoit prince du saint Empire. Aujourd'hui elle est unie à celle de Morbac, & ces deux abbayes n'ont qu'un même abbé. Elle est habitée par des moines Allemands, qui nous reçûrent avec beaucoup d'amitié. Nous y passâmes le dimanche, & nous assistâmes à leur grande messe, qu'ils chanterent en musique. Le chœur ne chanta point le *Gloria in excelsis*; il ne chanta même que la moitié du *Credo*, jusqu'à *Et homo factus est*. Comme cela nous surprit, nous leur en demandâmes la raison, & ils nous répondirent que c'étoit pour ne pas prolonger les offices. Le lundy qui étoit la fête de saint Simon & saint Jude, dont ils font une grande solemnité, le superieur nous invita d'officier, mais nous le remerciâmes, & ce jour-là même nous partîmes pour Beaume-les-Nones, d'où nous fûmes à la Grace de Dieu, & de là à Billon, & ensuite

Salin. à Château prés de Salin, où nous passâmes la Toussaints avec nos confreres de l'étroite observance de Cluni. Le Reverend Pere Dom Constance Chassinet qui en étoit prieur, & le R. P. Dom Albert Chassinet son frere, religieux d'une

profonde érudition nous firent toutes les honnêtetez possibles. Le R. P. Dom Albert nous donna l'histoire de tous les monasteres du Comté, qu'il avoit composée avec beaucoup d'exactitude ; il nous mena voir la ville de Salin & les Salines, qui sont des choses fort curieuses à voir. Ce qu'il y a d'admirable dans les fontaines de sel, c'est qu'elles sont toutes proche d'autres sources d'eau douce, qui n'ont que quatre doigts de distance sans se mêler. Pour la ville elle est entre deux affreuses montagnes, si serrées, qu'il n'y a dans le bas qu'une seule ruë, que la riviere qu'on appelle la Furieuse lave de temps en temps. Elle est neanmoins assez peuplée, & on y voit un assez grand nombre de maisons religieuses.

Le jour des Morts nous allâmes à Vaux prés de Poligni, où il y a un tres-beau monastere de l'étroite observance de Cluni. On nous y reçut avec toutes les démonstrations de bonté qu'on puisse desirer. Le jour suivant le R. P. Dom Simon Poulli souprieur du monastere nous conduisit à l'abbaye de Beaume, & en passant nous regala chez un de ses parens, qui est une personne de qualité. Nous arrivâmes à Beaume comme on sortoit de vêpres ; nous fûmes d'abord saluer monsieur le prieur, qui nous reçut avec une grande ouverture de cœur ; il nous retint en son appartement, & nous donna toute la satisfaction que nous pouvions souhaiter. Cette abbaye est fort ancienne, & recommandable par la retraite de saint Odon & de saint Adegrin, qui y ont fait profession de la vie religieuse. La situation est des plus affreuses qu'on puisse voir ; on n'y arrive que par une gorge serrée de deux rochers escarpez d'une hauteur prodigieuse. Le lieu même où elle est bâtie est fort étroit, & de tous côtez on ne voit rien que des rochers steriles & élevez à perte de vûë, ce qui me fait croire que les premiers religieux de cette maison ne travailloient point des mains : car le terrain n'est pas suffisant pour cultiver la terre ; à peine est-il assez étendu pour contenir les édifices necessaires la construction du monastere. Mais il est assez étendu pour y découvrir le ciel des yeux de la contemplation, & assez propre pour faire penitence. C'est ce qui y attira saint Odon & saint Adegrin : Pour saint Adegrin il se retira encore plus avant dans la solitude, à un quart de lieuë de l'abbaye, dans l'endroit qui termine la gorge par des rochers comme un cul de sac. Ce fut là même qu'à son exemple le bienheureux Renaud s'exerçant dans les pratiques de la vie heremitique, alla joüir

Beaume.

de la gloire l'an 1104. L'on y a bâti une petite chapelle, qui est un titre de prieuré, & le Vendredy Saint les religieux y vont faire l'office avant que de le faire dans le monastere.

Aujourd'hui ce lieu si saint, qui a servi de retraite à tant de serviteurs de Dieu, & d'asile à tant de pecheurs convertis, est devenu en proye à la noblesse du païs, qui regarde l'abbaye de Beaume comme une décharge de leur famille : & pour y être religieux, il faut faire preuve de seize lignes de noblesse. Les gens de bien gemissent d'un si grand abus. Et un des plus considerables de la maison nous dit tout franchement, que c'étoit un desordre, & que pour y apporter remede, il falloit reduire les choses à leur premier état, en y introduisant la reforme. C'est à Dieu à l'y établir ; c'est son ouvrage propre ; mais ses momens ne sont peut être pas encore si près.

Pour ce qui est de l'église, elle est assez belle pour la situation du lieu, & pour le païs. Il y avoit autrefois d'anciens monumens, mais le dernier abbé commendataire les a tous détruits. Il s'en est erigé lui-même un, où l'on a mis son épitaphe qu'il avoit composée : elle ne lui est guere honorable ; aussi l'a-t-il renduë inintelligible à ceux qui ne savent point sa vie. La voici telle qu'elle est :

Italus & Burgundus in armis
Gallus in albis
In curia rectus
Presbyter abbas adest.

Pour l'intelligence de cette épitaphe, il faut savoir qu'il avoit premierement porté les armes en Italie & en Bourgogne, qu'étant ensuite en France il se fit Chartreux ; & qu'aprés y avoir fait profession, il en sortit pour des raisons dont il a rendu à present compte à Dieu, & pour lesquelles il souffre peut-être des peines horribles à penser ; qu'après cela il entra dans le barreau ; & qu'enfin aïant quitté la cour, il se fit prêtre, & fut abbé. Voila sans doute un admirable Prothée.

Il ne faut pas oublier, qu'on nous fit voir à l'entrée du monastere devant l'église une grande colonne taillée en quarré, d'un ouvrage Corinthien, tirée d'un bâtiment qui étoit à l'entrée de l'église, & qui apparemment étoit le portique, sur laquelle d'une face étoient gravé ces vers :

Abbas Albricus quod dat tibi ſuſcipe munus,
Petre, ſtruendo domum, famuli ne deſpice donum,
Qui legis hæc dicas : abbas in pace quieſcas.

Et de l'autre face :

Indicat iſtud opus quantum fuerit ſtudioſus
Abbas Albricus Chriſto tibi reddere munus,
Quod forte acceptum tibi aut poſſe fore gratum
Crimine plecto, Patris Albrici memor eſto.

Nous employâmes aſſez bien nôtre temps dans l'abbaye de Beaume ; nous en partîmes le jour ſuivant, pour aller à Lions de Saulnier, d'où le R. P. Prieur nous conduiſit à Gigni, qui étoit autrefois une abbaye illuſtre, fondée par S. Bernon, & enſuite reduite en prieuré ſoumis à Cluni. Ce monaſtere auſſi-bien que celui de Beaume ſert de décharge aux familles nobles ; & pour y entrer il faut faire preuve de ſeize lignes de nobleſſe. Lorſque nous y arrivâmes, nous fûmes d'abord voir monſieur le Prieur, qui avoit une grande compagnie qu'il quitta pour nous venir recevoir, & nous donna toutes les marques de bonté que nous pouvions eſperer, nous promettant que rien ne nous ſeroit caché, mais qu'il falloit attendre au lendemain. Il étoit alors incommodé d'une extinction de voix, qui lui étoit reſtée d'un accident qui luy étoit arrivé en diſant la meſſe, pendant laquelle aprés la conſecration il fut ſaiſi d'un évanouiſſement, & tombant à la renverſe, il ſe caſſa la tête ; de telle ſorte qu'on fut obligé de le trépaner. Nous fûmes voir enſuite monſieur le Chambrier, fort ami de nos peres de S. Venne, qui nous reçut dans ſon appartement, & nous fit voir un manuſcrit, dans lequel il y avoit une vie de S. Odon, differente de celle que Jean ſon diſciple a écrite, en voici la préface :

INCIPIT PROLOGUS IN VITA S. ODONIS.

Reverendiſſimo patri domno Hugoni abbati S. Petri humillimus monachorum præcipuæ dilectionis votum, & totius obſequii famulatum. Cum ſummum ſtudium, ô venerabilis pater, eruditis & religioſis viris fuerit, in deſcribendis geſtis ſanctorum, ad informa-

tionem & institutionem audientium, utile nobis videtur, ut & nos quamvis ignari, & à vera scientia procul remoti, secundum datum nobis modulum ingenii, si quid valemus, quod ex sanctorum actibus memoria dignum agnoscimus, auribus fidelium, & si non declamatorie, saltem humiliter & devote offeramus. Est enim fides vere credentis; Domino magis placere qualitatem offerentis, quam quantitatem muneris. Hoc ideo dicimus, vestræ fraternitati notum facere volentes, quia vitam domni ODDONIS *humili quidem sed fideli digestam stylo percurrentes, invenimus aliqua circa ejus ordinationem depravata, quædam vero de ejus transitu minus perfecta. Compulsus itaque hortatu seniorum & fratrum nostrorum, ut in eadem vita patris Oddonis corrigendi studium darem, præceptis eorum obsecundans, veteres cartas ordinationis & electionis ejus, metrumque domni* HILDEBOLDI *episcopi nobis nuper à vobis directum diligenter revolvi, & prout valui, in supradicto opere depravata mutavi & imperfecta supplevi. Inserui præterea, ubi oportunus locus se præbuit, quomodo vel qualiter vir admirabilis fidei & summæ religionis* BERNO *in sancta institutione tam in laicali quam in monachali habitu positus profecerit, & quam piæ suæ professionis exsequutor, & ut ita loquamur, fidelissimus propagator extiterit. Placuit etiam commemorare in transitu, quemadmodum intuitu divinæ pietatis locus ille Cluniacus à Willelmo duce, ut ita fari libeat, in lineam, à patre Bernone in superficiem, & à venerabili Oddone, de quo sermo præ manibus est, paulatim & per incrementa temporis deductus in altitudinem velut jam solidum corpus surrexerit: quod opus quamvis parvi momenti, ideo vestro volui consignare judicio: quia vos concivem simul & fidelem Oddonis recognosco, & admodum mihi unanimem esse non dubito. Valete.*

Le lendemain matin nous retournâmes voir monsieur le prieur, qui nous reçut honnêtement, mais il avoit changé de disposition à nôtre egard, ayant été détourné, comme nous avons crû, par sa compagnie, de nous permettre l'entrée de ses archives. Ainsi, sans nous arrêter davantage, nous prîmes le chemin de S. Claude, & monsieur le Chambrier nous donna un garçon pour nous conduire à une demi lieuë de là. Ce bon enfant se mit à nous entretenir de la vie des moines de Gigny, comme ils passoient tout leur temps à se divertir: Je n'entre pas dans le détail de ce qu'il nous dit, parce qu'il ne leur est pas fort honorable. Voilà la gloire que Dieu retire de ces maisons de noblesse, & l'édification qui en revient au

prochain. Et on appelle un grand bien pour les familles de la Province, ce qui eſt capable de leur attirer la malediction de Dieu.

Avant que d'entrer à S. Claude, nous nous arrêtâmes un moment au village de S. Lupicin, où ce Saint avoit autrefois bâti le celebre monaſtere de Laucone, dont parle Gregoire de Tours. Il n'étoit éloigné de celui de Condat, gouverné par ſon frere S. Romain, que d'une lieuë. Ce n'eſt aujourd'hui qu'un prieuré dépendant de l'abbaye de ſaint Claude. Nous priâmes le curé d'avoir la bonté de nous faire voir ſon Apocalypſe: c'eſt ainſi que le vulgaire appelle un ancien manuſcrit des Evangiles. Il le fit avec beaucoup d'honnêteté, & nous trouvâmes un fort beau livre écrit en lettres unciales d'argent ſur un velin de pourpre ou violet, dont l'écriture n'avoit gueres plus de neuf cens ans. La couverture étoit d'yvoire, ſur laquelle la vie de Nôtre Seigneur étoit repreſentée d'une maniere aſſez groſſiere. Nous eûmes d'autant plus de ſatisfaction en voyant ce manuſcrit, qu'il avoit fait grand bruit dans le pays. On nous montra enſuite les reliques de S. Lupicin, qui avoient été trouvées depuis quelques années dans un ſepulcre de pierre ſous l'autel qu'on refaiſoit, avec une inſcription tres ancienne, qu'on eſtime être du temps de Charlemagne, qui contenoit ces mots : *Hic requieſcet S. Lupicinus abbas*. Cette découverte a cauſé une grande conteſtation entre ceux de S Lupicin & les religieux de S Claude, qui croyent avoir été en poſſeſſion du corps du Saint depuis le temps de l'abbé Injurioſus; qu'ils prétendent en avoir fait la tranſlation en leur monaſtere, & qu'il fut brûlé dans une incendie depuis arrivée. Mais nous avons trouvé la déciſion du procès à S. Claude même, dans une Charte de Charles le Chauve, accordée à l'abbé Rigobertus, à l'occaſion d'un different qu'il avoit avec l'archevêque Gedeon, touchant le prieuré de Lauconne : *In quo S. Lupicinus corpore requieſcit.* Voilà qui eſt deciſif, & s'accorde parfaitement bien avec l'inſcription, & qui fait voir que ſi l'abbé Injurioſus a fait une tranſlation, cette tranſlation n'a pas été de Laucone à S. Claude, ou bien il a pris un corps pour un autre, & a laiſſé celui de S. Lupicin dans l'endroit où il avoit été enterré.

S. Lupicin

L'abbaye de S. Claude eſt la plus illuſtre de toute la Franche-Comté, tant pour ſon antiquité, que pour ſes richeſſes & ſes privileges. Elle doit ſon origine à S. Romain & à S. Lupicin

S. Claude.

ſon frere, deux illuſtres & tres-ſaint abbez du cinquiéme ſiecle. Elle porta d'abord le nom de *Condat*; enſuite celui de *Jurense monaſterium*, puis celui de *Saint Oyant* ou *S. Eugende*, du nom de ſon troiſiéme abbé. Aujourd'hui on ne l'appelle que S. Claude. Elle eſt ſituée entre trois rochers ſteriles d'une hauteur ſi prodigieuſe, qu'on ne peut les voir ſans frayeur. Et aſſurément il n'y avoit que l'amour de la penitence, qui pût attirer des hommes dans un lieu, où l'on n'arrive qu'aprés avoir monté & deſcendu des montagnes eſcarpées, & où on ne voit rien de beau que la croix. Ce lieu pourtant a été la demeure d'une infinité de ſolitaires, qui ont fourni des prelats à l'égliſe, & des abbez aux autres monaſteres, & qui par la ſainteté de leur vie ont attiré les hommes auprés d'eux, de telle ſorte qu'il s'y eſt formé une ville, où il y a des Capucins, des Carmes Deſchaux, des Annonciades, des Hoſpitalieres: Les Princes l'ont conſideré, & ont accordé aux abbez des privileges, qui ne conviennent qu'à des Souverains. Car l'abbé de S. Claude a droit d'annoblir, de legitimer, & de donner la grace à des criminels qui ont merité la mort. Et ces privileges ont été confirmez par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, par Philippe archiduc d'Autriche, & par Maximilien ſon pere. Mais ce lieu qui a été autrefois une école de ſainteté, eſt devenu aujourd'hui, comme Beaume & Gigny, une décharge des familles de nobleſſe, qui ne peuvent y mettre leurs enfans qu'aprés avoir fait preuve de ſeize lignes de nobleſſe. Les religieux qui l'habitent portent le nom & l'habit de moines, mais ils vivent preſque comme des chanoines, chacun dans des appartemens ſeparez, ſi magnifiques, qu'on a peine d'en trouver de ſi beaux parmi les ſeculiers. Ils portent tous des croix pectorales comme les évêques.

Pour conſerver toutefois quelque choſe de ce qu'ils ont été, leur froc, dont ils ont retranché les manches, & qui n'eſt preſque que comme un ſcapulaire fort large, eſt fait de poil de chevre, auſſi bien qu'à Gigny, & le celebrant fait maigre toute la ſemaine, pendant que les autres font gras. Quelques uns neanmoins, au nombre de quatre ou cinq, un peu plus zelez que les autres, mangent enſemble, & vivent dans un même appartement. Nous vîmes entre ceux-là monſieur de Grandmond, frere, ou proche parent de monſeigneur l'archevêque de Beſançon, qui mene une vie auſſi reguliere qu'on puiſſe la mener dans ſon état, exact à l'office divin, appliqué à la lecture,

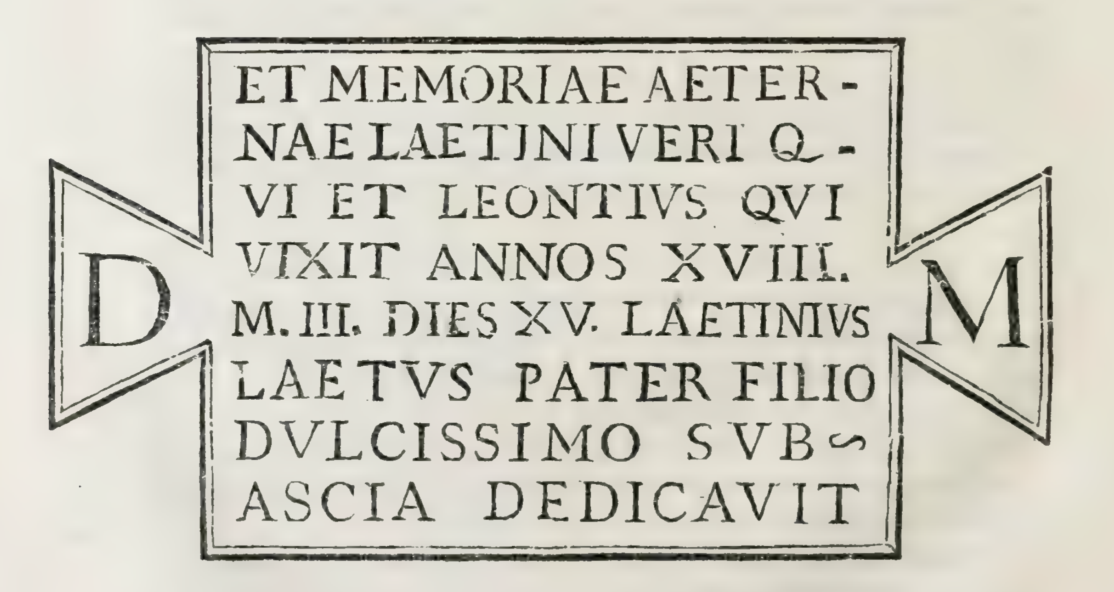
ture, ou à quelque travail des mains, toûjours dans l'exercice de quelque œuvre de pieté.

Lorſque nous y arrivâmes, nous fûmes d'abord voir monſieur de Marnix, l'un des principaux de la compagnie; nous lui rendîmes des lettres de monſieur Bret, profeſſeur en droit à Beſançon, & ſon conſeil; & à l'heure même il aſſembla le chapitre, qui reſolut de nous donner le jour ſuivant la ſatiſfaction que nous ſouhaitions; & aſſurément nous en tirâmes plus que nous n'avions oſé eſperer des perſonnes qu'on ſçait n'être pas fort affectionnées à la reforme. On nous fit voir une fort belle bible, qui a bien huit cens ans d'écriture, & un manuſcrit de S. Eucher, archevêque de Lyon, qui a près d'onze cens ans. Mais la plus grande conſolation que nous eûmes, fut de voir la relique de S. Claude, dont le corps eſt encore entier ſans corruption, expoſé à la veneration des fideles, à qui on permet de baiſer à nud la plante des pieds. Pour nous on nous diſtingua un peu davantage, car on lui découvre les genoux & les cuiſſes, que nous vîmes, & que nous maniâmes. On ne pouvoit pas en voir davantage, à moins qu'on ne tirât le Saint de la châſſe; ce qu'on ne fait que pour des Princes. Ce qui ſurprend le plus, c'eſt de voir que S. Claude n'étant éloigné que de ſept lieuës de Geneve, les Calviniſtes ayent épargné cette relique, eux qui en ont tant brûlé d'autres en tant d'endroits: ſur quoy on nous rapporta une choſe remarquable, ſçavoir que dans le temps que les heretiques exerçoient par tout leur fureur, ils étoient venus pour piller l'abbaye, & brûler le corps du Saint; qu'ils étoient déja à la porte, où ils avoient paſſé la nuit, lors qu'ayant entendu ſonner un tambour, & enſuite les matines, que les religieux diſoient alors à minuit, ils crurent qu'ils étoient aſſurement découverts, & s'enfuirent avec précipitation. Outre le corps de S. Claude, on conſerve encore celui de S. Oyant dans une châſſe d'argent, qui joint celle du Saint. On nous fit voir auſſi un grand cloud qui a plus d'un pied de longueur, avec lequel on prétend que Nôtre Seigneur a été crucifié, & l'on nous dit qu'il venoit de l'egliſe de Lauſanne, dont il avoit été ſauvé dans le temps que les heretiques s'emparerent de cette égliſe. Il eſt de la même forme que celui de S. Denis, mais bien plus grand.

L'egliſe de S. Claude eſt grande & belle; on y montre une chapelle dans le bas, où l'on dit qu'étoit la cellule du Saint. Mais outre cette égliſe, il y en a encore une conſacrée à

S. Pierre, qui ſeroit bien plus belle, ſi elle avoit été achevée; mais il n'y a que le chœur de parfait. On en admire les chaires, auſſi-bien que le tableau de l'autel, où eſt repreſenté un évêque en habits pontificaux avec l'étole croiſée. Ceux qui ont aſſiſté à la premiere ouverture de la châſſe de S. Claude, m'ont aſſuré qu'il avoit l'étole croiſée. J'ai vû la même choſe dans quelques anciens pontificaux de l'égliſe d'Autun; ce que je rapporte, pour faire voir la temerité de quelques prêtres, qui de leur propre autorité s'égalant en cela aux évêques, ne veulent point croiſer leur étole.

De S. Claude nous nous rendîmes à Ambournay, où nous paſſâmes la fête de S. Martin avec nos confreres. Nous trouvâmes dans le chapitre de cette abbaye, une ancienne inſcription écrite en lettres Romaines tres-belles. Elle étoit autrefois dans l'égliſe devant un tombeau; mais un prieur, perſuadé que c'étoit le tombeau d'un payen, l'ôta de l'égliſe, & mit l'épitaphe ou l'inſcription dans le chapitre, ne conſiderant pas qu'il ſe peut bien faire, que ce tombeau qui avoit ſervi premierement à un payen, ait été employé au ſepulcre d'un chrêtien, & qu'on y ait laiſſé l'ancienne épitaphe. Quoi qu'il en ſoit, nous avons cru faire plaiſir au public, de la rapporter ici.



Aprés avoir visité le monastere d'Ambournay, nous crûmes qu'il étoit temps de nous retirer, & d'aller un peu respirer l'air de la regularité, qui est bien plus agreable que celui de la campagne, que nous respirions depuis tant de temps. Ainsi nous prîmes la route de Lyon; nous passâmes par l'Auvergne & le Limousin, & nous nous rendîmes à Marmoutier le 9. Decembre; nous y passâmes l'hyver & le carême; mais aussi-tôt aprés les fêtes de Pâques nous nous remîmes en campagne pour aller continuer nos travaux. Nous partîmes le Mercredy à cinq heures du matin, & nous arrivâmes sur les dix heures à l'abbaye de Fontaine-les Blanches. Elle doit son origine à quelques hermites, qui se donnerent à l'ordre de Savigni, fondé au commencement du douziéme siecle par le bienheureux Vital dans le diocese d'Avranche, d'où il passa en l'ordre de Cîteaux sous le bienheureux Serlon, qui se donna avec tous ses monasteres à S. Bernard environ quarante ans aprés sa fondation. L'abbaye de Fontaine-les-Blanches ne paroît pas avoir été jamais fort considerable: L'église neanmoins est assez jolie, le chœur propre, & l'autel d'un tres-bon goût. Dans une chapelle à côté du grand autel, on voit le tombeau d'un évêque, avec une épitaphe presque toute effacée. Nous crûmes toutefois y pouvoir lire: *Hic jacet venerabilis Bartholomeus Turonis quondam archiepiscopus.* Il y a au bas de la nef une chapelle tres-propre, qu'une Mathilde d'Amboise a fait faire, dans laque est le tombeau du Seigneur Tiercelin de Brosses, avec cette épitaphe: *Cy gist haut & puissant seigneur messire Adrien Tiercelin, seigneur de Brosse, qui fut au temps du Roy François I. du nom, chevalier de l'ordre, conseiller en son conseil privé, gouverneur pour sa Majesté des pays Ponthieu, Bailliage de Gisors & ancien ressort, commandant aux villes & châteaux de Bayeux & de Loches, & premier chambellan de messeigneurs les Dauphin de Vienne, & duc d'Orleans, & . . . . ses enfans, comme du depuis le fut de monseigneur le Dauphin duc de Bretagne, & gouverneur de sa jeunesse, lequel . . . . roy François II. commandant sa compagnie d'hommes d'arme; toute sa vie employa au service du roy; est mort au château de Blois, l'an mil cinq cens quarante-huit.* Assez proche de ce tombeau on en voit encore un autre élevé d'un seigneur de Pocé, qui mourut le 24. Avril 1508. Nous passâmes le reste de la journée à voir les manuscrits, parmi lesquels nous trouvâmes la vie de Mahomet, avec l'Alcoran, traduit de l'Arabe

en latin, à la fin duquel on lit ces mots: *Explicit liber diabolicæ legis Saracenorum, qui Arabicè dicitur Alcoran, id est collectio capitulorum sive præceptorum.*

Illustri gloriosissimoque viro Petro Cluniacensi abbate præcipiente, suus angligena Ketenensis librum istum transtulit anno Domini M. CXLIII. *anno Alexandri* M. CCCCIII. *anno Albigeræ* DXXXVII. *anno Persarum* DXI.

Hunc librum fecit dominus Petrus Cluniacensis abbas transferri de Arabico in latinum, Petro magistro Toletano juvante, Petro monacho scriptore, cùm esset idem venerabilis abbas in Hispaniis constitutus cum glorioso imperatore Adefonso, eo anno quo idem imperator Choriam civitatem cepit & Saracenos inde fugavit. Nous y vîmes aussi un autre manuscrit qui a pour titre:

Expositio Canticorum Salomonis à magistro Johanne Roussel episcopo Sabinensi quondam de alvo Ambianensi, approbata à sancta Romana ecclesia, anno Domini M. CCXXXIII.

La Guiche. Le jour suivant nous nous rendîmes de bonne heure à l'abbaye de la Guiche, autrement appellée de la Garde. C'est une abbaye de filles de l'ordre de saint François à deux lieuës de Blois, & une des plus illustres entre celles qui sont possedées par les Urbanistes. Elle est redevable de sa fondation à Jean de Châtillon comte de Blois, qui y est enterré avec sa femme & quelques-uns de sa famille dans de beaux mausolées, qu'on voit encore aujourd'hui dans l'église, avec des épitaphes. Nous apprenons le temps de sa fondation, d'une lettre que ce comte écrivit en ces termes à l'abbé de Marmoutier pour avoir son consentement.

A Religieux home & honeste l'abbé de Mermoustier Jehan de Chastillon, Cuens de Blois, & Sires d'Avesnes, salut & bone amor. Sire je vous fais savoir que je avois entendu de la comtesse que vous li avoies ostroié, si com li doiens de saint Martin de Tors, & mes Sires Guillaumes dou Quartier li avoient raporté, dendroit une abbaye, que je & elle volons fonder & commencier desous Colonges, en vostre parroisse de Chozi, & que vous voloiez bien, que elle i fust fondée & commenciée, en vous fezant avenant satisfaction de vos domages. Sire j'envoi à vous & vous fais savoir, que nous veons ceste besoigne à commencier. C'est dimanche prochien: pourquoi je vous pri tant com je puis, que vous i soies, si vous poés, car nous le voudroions molt, ou que vous i envoies de par vous tele gent qui aient pooir de prendre & de recevoir avenant

ſatisfaction en la place, & je la vous ferai au dit de preudommes, & vous prie, Sire, que vous ne metez pas debat en ceſte choſe, car vous nos corroceroiez trop malement, & meeſmement quant je ſui apparilliez de vous fere avenant ſatisfaction. Ce fut fet à Sarmeſes le mercredi aprés la ſaint Pierre en l'an mil deus cens ſoixante treize.

Comme nous expediâmes aſſez promptement tout ce que nous avions à faire en cette abbaye, nous allâmes coucher le même jour à Blois, d'où nous fûmes à Orleans & de là à ſaint Benoiſt ſur Loire. Ce fut-là que nous apprîmes la mort d'un grand ſerviteur de Dieu, decedé en odeur de ſainteté il n'y avoit pas long-temps. Son air grave & ſes manieres nobles, ont fait croire que c'étoit un homme de qualité, quoiqu'il n'ait jamais voulu ſe faire connoître : on a ſçû ſeulement qu'il avoit reçu au baptême le nom de Simon. Touché de la mort de ſon pere, qui avoit perdu la vie au ſervice du roy, il reſolut d'aller ſervir lui-même le Roy des rois avec des anges terreſtres, & de ſe retirer à la grande Chartreuſe. Il ſe mit même en chemin pour y aller; mais Dieu lui ayant inſpiré un autre deſſein, il ſe retira aux environs de ſaint Benoiſt ſur Loire vers Château neuf, & là il paſſa un grand nombre d'années dans les pratiques d'une humilité tres-profonde, dans les exercices d'une penitence tres-auſtere, & dans toute ſorte d'actions de pieté. Devenu pauvre volontaire pour l'amour de Dieu, il ſoulageoit les pauvres involontaires de ce qu'il pouvoit gagner à la ſueur de ſon front : on lui donnoit toutes les ſemaines un pain, qu'il changeoit auſſi tôt avec celui qu'on donnoit dans les villages aux mendians. Il s'étoit loüé à un meunier; mais lorſqu'il étoit moins occupé, il alloit dans les bois aider les bucherons. Les dimanches & les fêtes il faiſoit des inſtructions aux enfans, leur apprenoit à connoître & à aimer Dieu; il viſitoit les malades, & enſeveliſſoit les morts. Sa vertu étoit devenuë ſi éclatante dans le pays, que tous ceux qui avoient quelques peines, venoient chercher auprés de lui de la conſolation, & l'écoutoient avec reſpect; & à ſa mort ceux qui ont pû avoir quelque morceau de ſes habits ou autre choſe qui eut été à ſon uſage, ſe ſont eſtimez fort honorez. Il eſt enterré dans l'égliſe de Château-neuf. Sa penitence a duré 32 ans.

De là nous nous rendîmes à l'abbaye de Fontaine-Jean de Fontaine-Jean.

l'ordre de Cîteaux, de la filiation de Pontigni, dont S. Guillaume archevêque de Bourges avoit été abbé. Elle fut fondée par Pierre de Courtenai cinquiéme fils de Loüis le Gros roy de France, qui n'oublia rien pour en faire une abbaye illustre; mais les heretiques animez par les exemples du cardinal Eudes de Châtillon qui en étoit abbé, & dont on nous montra l'infame contrat de mariage avec Isabeau de Haute-ville, passé le 1. decembre 1564. l'ont tellement ruinée, qu'à peine y reste-il quelques vestiges de son ancienne splendeur. Le 7. d'octobre 1562 aprés avoir massacré quatre religieux, ils brûlerent tous les bâtimens, & mirent l'église, qui étoit grande & magnifique, dans l'état où on la voit aujourd'hui. Il n'en reste qu'une bien petite partie, dans laquelle on voit à côté du grand autel un tombeau assez beau, où Jacques de Courtenay est representé à genoux avec le manteau royal, & derriere lui son frere Jean de Courtenay avec ces épitaphes:

Cy gist tres-illustre & tres-vertueux prince du sang royal de France, monseigneur Jacques de Courtenay, vivant seigneur de Chevillon, lequel en suivant la devotion de ses predecesseurs envers cette abbaye de Fontaine-Jean, de laquelle monsieur Pierre de France, chef de la branche de Courtenay, cinquiéme fils de Loüis le Gros VI. de ce nom a été le principal bienfaiteur: considerant l'honneur d'en être issu par masle legitimement; & que plusieurs de ses predecesseurs de ladite branche y avoient élû leur sepulture, ordonna aussi par son testament en datte du 5. janvier 1617. que son corps y fût pareillement inhumé, & legua aux religieux de ladite abbaye la somme de vingt livres par an à perpetuité pour leur être distribuée, & ce pour la celebration de quatre messes annuelles & perpetuelles, dont l'une se dira tous les ans au jour du trespas dudit seigneur, qui fut le 8. de janvier 1617. & les autres à sçavoir le lendemain de la saint Barthelemi, le jour de saint Remi, & la quatriéme le dernier jour de l'an.

Monseigneur Jean de Courtenay son tres-cher frere seigneur de Chevillon, Frauville, & Briant, en consideration de leur parfaite & cordiale amitié, a fait ériger en cette année 1618. cette commune sepulture, afin que comme ils ont été conjoints d'affection durant leur vie, qu'aussi aprés leur mort, ils ayent un même lieu de repos.

Cy gist tres-illustre & tres-vertueux prince du sang royal de France monseigneur Jean de Courtenay, vivant seigneur de Chevillon, Frauville, Briant, &c. lequel aprés avoir passé une vie tres-

vertueuse & veritablement digne de l'honneur de sa naissance, est decedé à Paris le troisiéme jour de Fevrier mil six cens trente-neuf, ayant laissé de madame Magdelaine-Marie sa femme monsieur Loüis de Courtenay à present seigneur de Chevillon, & monsieur Robert de Courtenay abbé des Eschalis, ses fils, lesquels l'ont fait inhumer dans cette église qu'il avoit choisie de son vivant pour le lieu de sa sepulture, en suivant la donation de ses predecesseurs envers cette abbaye, de laquelle monsieur Pierre de France cinquiéme fils de Loüis le Gros VI. du nom étoit le principal fondateur, duquel il tiroit son origine par masle successivement.

Priez Dieu pour son ame.

Ledit seigneur a legué aux religieux de cette abbaye la somme de vingt livres par an à perpetuité pour la celebration de quatre messes annuelles & perpetuelles, dont l'une se dira tous les ans au jour de son trespas, qui fut le troisiéme jour de Fevrier 1639. *& les autres, sçavoir le* 2. *may, le* 2. *Août, & le* 3. *jour de novembre.*

Au dessus du tombeau on lit cette devise: *Sed tu Domine usquequo?* On lit encore assez prés de-là cet autre épitaphe sur une lame de cuivre:

Cy gist tres-illustre princesse Marie de Lamet, dame du Plessis, S. Just, Ganne, Coievrel, Bussy, Vallecour, femme de haut & puissant prince Louis-Charles de Courtenay, qui deceda à Paris le 18. *juin* 1676. Requiescat in pace.

Enfin on lit aussi du côté de l'épitre cette inscription:

Cy devant est enclos le cœur de tres-haut & tres-illustre prince monseigneur Gaspard de Courtenay, seigneur de Bleneau, Villars l'Armite, La Motte messire Raoult, lequel est decedé en sa maison de Bleneau le 5. *jour de janvier* 1609. *Priez Dieu pour son ame.*

L'éternel souvenir qu'à son époux fidele
Loyse d'Orleans portoit quand il vivoit,
A ce marbre gravé pour témoigner son zele,
Combien que dans son cœur bien mieux empreint il soit.

L'on nous montra dans le chapitre une tombe sans épitaphe, sous laquelle on prétend qu'est enterré Robert de Cour-

tenay fils du fondateur. Nous passâmes toute la journée à voir les archives & quelques manuscrits, parmi lesquels nous trouvâmes un Eusebe de Cesarée avec des vignettes & des mignatures d'une grande beauté.

Le lendemain 1. jour de may nous nous apperçûmes qu'il avoit fait une gelée assez considerable, pour perdre toutes les vignes, dont les apparences promettoient beaucoup. Le même jour nous partîmes pour l'abbaye des Eschalis de la filiation de Clervaux. Elle a été entierement ruinée tant par les Anglois que par les Huguenots & par les guerres civiles. Nous n'y trouvâmes que trois religieux, qui travailloient à la reparer. L'ancien refectoire sert aujourd'hui d'église, qui est assez propre. Nous vîmes dans le chapitre quelques tombes, sur lesquelles étoient gravées les épitaphes suivantes:

Eschalis.

Comitissa Aalidis Jovigniaci
Verbo veraci pollens & mente sagaci
Ecce Johengniaci requiescit in ecclesia cit
Comes ornatus meritis, milesque probatus,
Nobiliter natus, largus, bene morigeratus.
Hic Christe comes sit sine fine comes.

Cy gist messire Guillaume de Prunay chevallier, qui trépassa l'an de grace mil deux cens quatre vingt & douze, la vaule de seint Climant. Priez por luy bonejant, que bon mercy ly facein. Amen.

Cy gist madame Gilles, dame de Prunay, femme jadis feu monseigneur Guillaume chevallier seigneur de Prunay, qui trespassa l'an de grace M. CC *quatre-vingt dix huit le dimanche dans la quinzaine de pasque.*

Cy gist noble dame madame de Prenoyx, jadis femme monseigneur Jean de Prency, chevaillier, laquelle trespassa l'an de grace 1312. *landemain de pasques. Diex ly fasse mercy.*

Dans le cloître nous lûmes aussi cette épitaphe:

Hic sum pauper mis Guillelmus comes inermis,
Materies vermis, miserere super me pater mis.
Armipotens miles Guillermus, qui fuit heres
Ordonis, viles solvitur in cineres.
Testis sum mortis, qui legis esto memor tis
Orate pro me Jesum Christum.

Voila tout ce que nous pûmes remarquer dans une abbaye toute

toute ruinée. Il y a devant le logis abbatial une fontaine d'eaux minerales, aufquelles on attribuë une grande vertu, principalement pour la gravelle.

Nous en partîmes le lendemain; nous paſſâmes à la Chartreuſe de Val-profonde, à Auxerre, à Chablis, à Tonnerre, à Molome, & à Moleſme. Nous vîmes par tout de triſtes effets de la gelée, ſur tout à Chablis, qui paſſe pour le meilleur vignoble de ces cantons, & où toutes les vignes étoient perduës. Nous n'arrivâmes à Moleſme que fort tard dans la nuit, parce que nous nous étions étions égarez dans un bois, où nous fîmes deux ou trois lieuës plus que nous ne devions faire, & nous étions ſi fatiguez, que nous fûmes obligez d'y ſejourner un jour. Cela nous donna occaſion de voir dans la bibliotheque un ancien rituel, qui preſcrit l'extrême-onction avant le ſaint Viatique, & marque la forme de donner aux malades le ſaint Viatique en ces termes: *Corpus Domini noſtri Jeſu Chriſti ſit tibi remedium ſempiternum ad vitam æternam. Amen. Sanguis Domini noſtri Jeſu Chriſti cuſtodiat te in vitam æternam. Amen.* Moleſme.

Nous fûmes de-là à Clervaux, où nous avions déja été l'année paſſée; mais il y a tant de choſes remarquables dans cette abbaye, qu'on y trouve toûjours quelque nouveauté qui fait plaiſir. Nous y vîmes les anciennes manufactures des freres convers, qui vont aujourd'hui preſque tout en ruine, parce que monſieur l'abbé n'ayant point reçu de ces freres depuis plus de trente ans, elles ne ſont plus habitées: ce qui diminuë conſiderablement le revenu de Clervaux. Les tanneries ſur tout ſont admirables. On y voit encore des auges d'une ſeule pierre, qui ont au moins quinze pieds de longueur, quatre ou cinq de largeur, & autant de profondeur. Nous étions à Clervaux dans le temps que les religieux ont coûtume d'aller aprés pâque à la fontaine de ſaint Bernard, qui eſt à une demie lieuë du monaſtere; là étant arrivez, ils chantent un repons de ſaint Bernard, le *Regina cæli*, & mettent chacun au pied de la grande croix, qui eſt prés de la fontaine, de petites croix de bois qu'ils font, & boivent avec la main de l'eau de la fontaine. Ils ont coûtume d'y aller le mardi aprés le dimanche de *Quaſimodo*: car à Clervaux les religieux ne ſortent point du monaſtere durant l'octave de Paſque, ny durant celle de la Pentecôte, non plus que pendant le Carême. Ils avoient Clervaux.

differé d'y aller jusqu'alors, parce qu'ils avoient administré les derniers sacremens à un de leur confrere, qui fut enterré le jour que nous y arrivâmes, & que c'est un usage parmi eux de ne sortir jamais du monastere lorsqu'on a donné les derners Sacremens à un religieux, jusqu'à ce qu'il soit enterré, ou hors de danger. Nous voulûmes être de la partie, & nous eûmes la curiosité de voir cette fontaine, qui fournissoit autrefois des eaux aux premiers religieux de Clervaux; nous vîmes en passant, un peu au dessus de l'enclos du monastere une chapelle érigée dans l'endroit même où fut écrite la lettre de S. Bernard à son neveu Robert, au milieu d'une tres-grande pluye, sans que le secretaire en fût incommodé, ni le papier moüillé. Nous apprîmes une chose assez singuliere du religieux qui nous conduisoit. Il nous dit que lorsque l'abbé de Clervaux vient à mourir, l'office divin cesse dans l'église, & que l'on fait venir des religieux de Cîteaux pour le faire, jusqu'à l'élection du futur abbé. Nous remarquâmes encore dans Clervaux une pratique singuliere; tous les religieux prêtres ont leur autel assigné pour dire la sainte Messe, & aucun ne la celebre sur l'autel d'un autre; c'est un reste de l'ancienne discipline, qui ne permettoit pas de dire en un même jour deux messes sur un même autel.

Baise. Nous demeurâmes deux jours à Clervaux, de-là nous fûmes coucher à l'abbaye d'Aube-rive, & de celle-ci à celle de Baise, où nous apprîmes une histoire que nous aurions eû peine de croire, si on ne nous en avoit convaincu. Nous la rapporterons ici pour un peu divertir les lecteurs. Un Professeur de Besançon à qui on donnoit le nom de Neveu, se sentant coupable d'une conspiration qui avoit été découverte, prit le parti de quitter le pays, de changer de religion, & de se retirer en Prusse; où on disoit qu'il s'étoit fait ministre. Animé, qu'il étoit, contre la France, & respirant, s'il avoit pû, sa perte, il s'avisa de ce stratagême. Il sema des billets dans la Franche-Comté & dans les pays voisins, où il faisoit une description du royaume de Prusse, comme d'un pays le plus délicieux qui fût au monde; que l'or & l'argent y étoient si abondans, qu'on en faisoit les clefs des portes; que les terres y étoient si fertiles, qu'on y faisoit deux fois la recolte, sans qu'il fût besoin de semer une seconde fois, parce que les grains qui tomboient de la premiere moisson suffisoient pour ensemencer les terres; qu'on nourrissoit les cochons de ris,

qu'il y avoit des palais dans toute la campagne, qu'on donnoit tout pour rien à ceux qui venoient habiter dans le pays, que la reine de Prusse avoit donné six millons au roi de France pour permettre à ses sujets d'y passer; que le Pape s'étoit employé à cela, & que même il devoit y venir vingt-quatre prêtres pour avoir soin de ceux qui y passeroient, & d'autres semblables réveries pour inviter le monde à quitter la France & passer en Prusse. Les gens d'esprit traiterent ce projet d'une chimere, & firent ce qu'ils purent pour inspirer leur sentiment à la populace : mais elle donna aveuglément dans le piege, du côté de Baise & en quelqu'autres endroits. Ils regardoient ceux qui vouloient les détourner de ce voyage, comme des ennemis de leur bien. On voyoit ces bonnes gens s'empresser de vendre leurs biens pour avoir de quoi faire leur voyage; quelques-uns même persuadez qu'ils alloient entrer dans l'abondance, firent des donations aux églises des fonds qu'ils pouvoient avoir, & l'on rapporte d'une bonne femme, qu'en disant adieu à son fils, qui alloit en Prusse, elle lui disoit fort simplement : Ecoute, Pierre, souviens toi que tu as trois freres, & quand tu sera au royaume de Prusse, garde-leur trois châteaux; un pour Jacques, un pour Bernard, & l'autre pour Jean. C'étoit une fureur qui animoit ces pauvres gens, qui alloient par troupes au nombre de quatre ou cinq cens personnes, chercher une agreable fortune. Ils firent de la sorte quatre ou cinq journées, ils dissiperent le peu de bien qu'ils avoient, & ne revinrent de leur assoupissement, qu'après avoir fait déja bien du chemin. Deux peres Capucins qui les rencontrerent, & à qui ils communiquerent le sujet de leur voyage, leur firent ouvrir les yeux, & comprendre que la Prusse n'étoit pas un meilleur pays que celui qu'ils quittoient, qu'ils y auroient pour le moins autant à souffrir qu'en France, & que le meilleur parti qu'ils pouvoient prendre, étoit de s'en retourner d'où ils étoient venus. Nous aurions regardé cette histoire comme un conte fait à plaisir, si nous n'avions vû nous-mêmes quelques-uns de ces voyageurs, qui étoient encore tout honteux lorsqu'on leur parloit de cette réverie.

De Baise, je me trouvai engagé d'aller jusqu'à Auxonne. En passant par Mirebeau, où il y a à l'entrée un vieux château entouré de murailles crenellées, nous apperçûmes dans

un creneau une pierre où je lûs cette inſcription gravée en anciennes lettres Romaines.

ATTIA SACRATA
C. F. PROSCAENIUM
VETVSTATE COLLAPSUM
DE SUO RESTITUIT.

Auxonne. Auxonne eſt une petite ville ſur les frontieres de la Bourgogne, ſituée ſur le bord de la Soone, à deux lieuës & demie de Dole. Elle eſt bien fortifiée, & fort jolie. Ce fut-là où ſainte Colette bâtit le premier convent de ſa réforme, dans lequel elle demeura cinq ans. Nous y vîmes dans un manuſcrit écrit de ſon temps, les conſtitutions que la Sainte preſcrivit à ſes sœurs, qui tout auſteres qu'elles ſont, s'obſervent encore aujourd'hui dans toute leur rigueur; car ces ſaintes filles gardent une abſtinence perpetuelle, & ne mangent pas même de viande dans leurs maladies. Elles jeûnent toute l'année, ne mangent ni beurre ni laitage en carême, marchent toûjours nuds pieds ſans ſandales & ſans ſocs, quelque froid qu'il faſſe, ne quittent jamais leur habit, travaillent elles-mêmes au jardin, & à tout ce qu'il y a de plus humiliant; leurs cellules ſont affreuſes, & leurs lits ſi petits, qu'elles ne peuvent s'y coucher entierement, elles y dorment comme aſſiſes. Mais cette grande auſterité n'altere aucunement la joye, la paix, & la tranquillité de leurs ames, & n'empêche pas qu'elles ne vivent tres-long-temps. J'y ay eu une tante, qui y eſt morte religieuſe, âgée de quatre-vingt onze ans, & qui à cet âge ne pouvoit ſouffrir qu'on luy ſervît dans ſes maladies des œufs, ou quelque choſe accommodé au beurre durant le carême. La tradition de la maiſon eſt qu'un ange en traça le plan à Sainte Collette en 1412. c'eſt pourquoy ces dignes filles d'une ſi ſainte mere n'ont jamais voulu qu'on aggrandît leur enclos, quoi qu'il ne ſoit pas fort étendu. L'abbeſſe nous fit voir deux lettres de cette Sainte, dont l'une étoit écrite de ſa propre main, à une religieuſe d'Auxonne; l'autre à ſon confeſſeur, qu'on ſera peut être bien aiſe de voir icy.

JESUS MARIA.

Ma tres-chiere & bien amée fille en Nostre Seigneur, tant humblement & chierement comment je puis, je me recommande à vous & à vos bonnes prieres devant Nostre Seigneur, en vous chierement priant, que vous soyez tousiours bonne fille, devote, humble, patiante, & oubediantes à vos prellas, & à toutes vos bonnes sœurs, pour l'amour de Nostre Seigneur, qui pour vous fut obediant jusques à la mort, & croyez tousiours ce bon consele de vous bonnes sœurs. Car je vous ay laissies au convent d'Auxonne pour vostre salut, car c'est ung bon convent, & say de vray qu'il y at de bonnes religieuses, & mettez parfaitement vostre cuer en Dieu. Car nous qui avons quitté le monde, ne nous doit jamais chaloir de parens, ne de amis, senon pour prier Dieu pour leur salut, & me recommande tres-humblement à vostre mere, quant elle vous venra voir; à nostre mere l'abbesse, & à tous mes bonnes sœurs. Je prie le Saint Esperit qu'il vous ait a sa sainte garde, en accomplissant tous vos bons desirs. Amen.

SOEUR COLLETTE.

Et sur le dos de la lettre:

A ma tres-chiere & bien amée fille en Dieu seur Loyse Basende, demourant au convent d'Auxonne, cet soit humblement presentée.

LETTRE DE LA SAINTE A SON CONFESSEUR, Frere Pierre de Lavaux.



JESUS MARIA.

Mon tres-chier & bien amé pere en Nostre Seigneur, je vous recommande ma pauvre ame, la plus pauvre de tout le monde. Ellas que feraige, que deveraige devant le souverain Juge. Cherte je n'osse penser à mes horribles offenses: quer je arois cause de toute desesperanche. Je suis sans sentiment des biens espirituels, mon chier pere, de tout la puissance de ma pauvre ame; je vous pris que vous metez toute la paine que porez d'amer Nostre Seigneur, embrasé

voſtre ceur en la benoiſte Paſſion de noſtre benoiſt Sauveur. Portez & ſentez ſes peines comme vrays enfans, ales par tout aprés, ſi par ardant deſir maipriſies toutes autre amour que la ſienne. Votre eſperance ſoit toute en ly, & je ay eſperanche qu'il vous fera bien tant de biens.... & le mortifiez ſouvent. Sa benite tremeur ſoit touſiours en voſtre ceur, mon Pere; n'ayez queſque ſoignement de my, & ne laiſſez à faire autre bien: Noſtre Seigneur a plus pitié de my, que je ne ſuis dine. Il ſoit garde de voſtre ame. Amen.

† Voſtre indigne fille Seur COLLETTE.

S. Jean de Loone. D'Auxonne nous prîmes le chemin de Cîteaux en paſſant par S. Jean de Loone, lieu de ma naiſſance, où je trouvay mes parens un peu affligez de la mort d'un de mes freres; ce qui m'obligea d'y ſejourner un jour pour les conſoler Ils firent de leur côté ce qu'ils purent pour nous témoigner le plaiſir qu'ils avoient de nous voir : Ils en prenoient un ſingulier à nous raconter tout ce qu'avoient fait nos peres pour témoigner leur zele & fidelité au ſervice du Roy, lors qu'en 1636. l'armée Imperiale conduite par le general Galas, aſſiſté des troupes des roys d'Eſpagne & d'Hongrie, commandées par le marquis de S. Martin, & de celles du duc Charles de Lorraine qu'il commandoit en perſonne, vint fondre dans la Bourgogne, & mettre le ſiege devant S. Jean de Loone au mois d'Octobre. Monſieur de S. Poën gouverneur de la ville, qui n'avoit que cinq cens hommes de garniſon pour la défendre,& qui à peine trouvoit quatre cens hommes parmy les habitans qui fuſſent propres à porter les armes, voyant une armée formidable, capable d'inonder toute la Province, aſſembla les habitans, & leur repreſenta qu'il étoit impoſſible de reſiſter à une armée ſi puiſſante; que ce ſeroit une temerité à une poignée de gens de vouloir meſurer ſes forces avec tant de troupes ſi bien aguerries, que la prudence ne leur permettoit pas de s'expoſer tous à une mort certaine, qu'ils ne pourroient pas ſe diſpenſer de livrer la place aux ennemis; & qu'en l'extremité où ils ſe trouvoient, tout ce qu'ils pouvoient faire, étoit de faire une capitulation honorable Les habitans qui ne meſuroient pas tant leurs forces ſur leur nombre que ſur leur courage, eurent bien de la peine à entendre ce diſcours; & pour toute réponſe, ils dirent au gouverneur avec beaucoup de reſolution : *Monſieur, ſi vous parlez de vous rendre, nous allons vous jetter dans la riviere.* Le gouver-

neur voulut s'excuſer ſur ce que ſes troupes n'étoient point payées, & qu'il n'avoit point d'argent pour les payer. Alors un des principaux habitans pour luy fermer la bouche, lui offrit ſa bourſe, & ſur le champ luy comta une ſomme conſiderable. Le gouverneur voyant une ſi grande reſolution, leur dit, Meſſieurs, puiſque vous êtes ſi braves, je veux bien ſeconder l'ardeur que vous avez pour le ſervice de Sa Majeſté ; & s'il faut perir, mourir au moins avec vous en homme d'honneur. Sur cela on renvoya le trompette qui étoit venu ſommer la ville de ſe rendre ; & je me ſouviens d'avoir oüi dire à feu mon pere, qu'on dreſſa une potence pour pendre le premier qui parleroit de ſe rendre. Les ennemis qui avoient ſix-vingt pieces de canon attaquerent la ville avec beaucoup de violence, & firent un grand feu : Les habitans la défendirent encore avec plus de vigueur. Tous étoient continuellement en action ; les femmes travailloient auſſi-bien que les hommes, & ne ſervoient gueres moins. Celles qui étoient enceintes, les nourrices, & leurs petits enfans, étoient dans l'égliſe, & prioient Dieu devant le Saint Sacrement, qu'on avoit expoſé. Enfin, les ennemis aprés avoir fait une bréche conſiderable, reſolurent de donner un aſſaut le jour de la fête de la Touſſaint. Ils le donnent, & ils ſont repouſſez avec une grande perte. Cette perte ne les rebute pas : Reſolus d'en donner le jour ſuivant un ſecond, ils ſomment les habitans une ſeconde fois de ſe rendre, avec de grandes ménaces de leur part, ſi on ne leur livre promptement la ville. Mais les habitans s'étant aſſemblez, renouvellerent tous (excepté quatre qui prirent la fuite) leur ſerment de fidelité au Roy, reſolus de mourir tous l'épée à la main, pour le ſervice de Sa Majeſté ; & au cas qu'ils vinſſent a être forcez de mettre chacun le feu dans leur maiſon, & dans le magaſin des poudres ; & pour lors s'il y avoit lieu de s'évader, de ſortir par le pont de Soone, & d'en brûler une arcade en ſe ſauvant. La reſolution des habitans étonna les ennemis, qui voyant continuellement des hommes qu'on voyoit paſſer exprés ſur le pont de Soone, crurent qu'on avoit reçû un ſecours conſiderable, quoy que les habitans euſſent ſeuls ſoûtenu le ſiege juſqu'alors. Enfin, le troiſiéme de Novembre ſçachant que monſieur le comte de Rantzau, avec quinze cens hommes, avoit paſſé par Auxonne pour ſecourir la place ; fatiguez d'ailleurs par les inondations de la riviere, ils furent contraints de lever honteuſement le ſiege, avec

perte de la plus grande partie de leur armée, qui étoit capable d'enlever toute la Bourgogne, & que la seule generosité des habitans mit dans l'impuissance de rien faire cette année. On vit alors l'accomplissement de la prophetie de la bienheureuse sœur Marguerite du saint Sacrement religieuse Carmelite de Beaune, si connuë en Bourgogne par la sainteté de sa vie & par les miracles continuels qui se font à son tombeau; car comme elle voyoit tout le monde effrayé de la presence d'une armée si formidable, elle dit: Laissez-les venir, le saint Enfant Jesus les chassera avec une paille. On peut bien dire que saint Jean de Loone comparé à une si grande armée, n'est qu'une paille.

Lorsqu'on sçut en cour la levée du siege, & qu'on apprit le détail de ce que les habitans avoient fait pour le service de la couronne, le roy en eut une si grande joye, que pour reconnoître leur fidelité, il leur accorda de grands privileges, les exemptant à perpetuité de toutes sortes de tailles & d'impôts, dont ils joüissent encore à present; & je me souviens d'avoir oüi dire à feu mon pere, que ce bon roy étant au lit de la mort recommanda à ceux qui devoient conduire le royaume aprés sa mort, ses fideles sujets de S. Jean de Loone. Le grand Henri de Condé gouverneur de Bourgogne étant venu à saint Jean de Loone, & ayant oüi raconter ce que nous venons de dire, eut de la peine à le croire, & voulut voir la déliberation qui se conserve dans la maison de ville. Mais lorsqu'il l'eut vûë, il admira la valeur des citoyens, & anima par cet exemple ceux qui étoient auprés de lui à bien servir le roy. Nous voulûmes aussi voir cette déliberation, & on ne sera peut-être pas fâché de la trouver icy avec les lettres patentes du Roy Loüis XIII. qui contient les privileges octroyez à ses fideles sujets de saint Jean de Loone.

RESOLUTION DES HABITANTS DE LA VILLE DE saint Jean de Loone, de mourir pour le service de sa Majesté, & soutenir le siege formé par les armées de l'Empereur, des Rois d'Espagne & de Hongrie & le Duc Charle.

NOUS Pierre Desgranges, & Pierre Lapre eschevins & juges de la ville & communauté de S. Jean de Loone, sçavoir faisons à tous qu'il appartiendra, Que ce jourd'huy dimanche deuxiéme du mois de novembre mil six cent trente-six environ l'heure de

de midy, nous nous sommes assemblez avec les habitants cy aprés nommez au corps de garde de la porte de Soone, sçavoir Me Michel de Thouloge advocat du roy en ce baillage, Me Jean Pelletier procureur du roy, honorable Claude Martene, Jean de Lettre, Jean du May, Estienne Robin, François Verderet, Benigne de Vuillebichot, Philibert Michelot, Claude Farou, Benigne Ramaille & Antoine Pussain, faisant partie des principaux habitants de ladite ville, pour nous resoudre presentement sur le siege qui nous a été formé, & assauts livrez dés le jour d'hier par les armées de l'empereur, les rois d'Espagne & de Hongrie & le duc Charles, même sur ce que leurs tambours seroient entrez dans ladite ville il y a environ une heure, pour la sommer une seconde fois de se rendre & soumettre sous leur puissances & authorité; ce que faisant, sont survenu encore quelques habitants qui ont dit que d'autres avoient traitreusement quitté & abandonné la ville, sçavoir Me Jean Morel, Jean Pierre, Loüis Passard, Jean Bataillon & autres, & d'autant que le canon ennemi avoit fait bréche, battoit incessamment en ruine, & envoyoit continuellement des grenades & bombes qui pouvoient étonner & affoiblir le courage de quelqu'un, & que depuis le matin leurs armées paroissoient en escadrons sur le long de la riviere de Soone du côté du bois de Langonge, & qu'il y a apparence que c'est pour nous donner un second assaut, il étoit necessaire de prendre une bonne & prompte resolution, & témoigner au Roy une singuliere fidelité que la ville a toûjours eu à son service, le zele & l'affection que tous les habitans doivent avoir de leurs biens, honneurs & conservation de leur famille; par la voix commune de tous lesdits habitans a été conclu & resolu, qu'ils prêteront de nouveau, comme par effet ils ont prêté en nos mains le serment de fidelité au Roy & à la ville, declarans tous vouloir courageusement exposer leur vie aux efforts de l'ennemi de la couronne pour la deffense de la place, & contre toutes autres intelligences à ce contraires. Même sont resolu au cas que par malheur ils vinssent à être forcé, de mettre le feu chacun en leur maison, & aux poudres & munitions de guerre étant en la maison de ville, afin que les ennemis n'en reçoivent aucun avantage, & ensuite de ce, mourir tous l'épée à la main; & à toute extremité, où ils auroient lieu de retraite, de la faire par le pont de Soone, & brûler en sortant une arcade d'icelui, afin d'avoir moyen de se retirer en sûreté; & parce qu'il y a des principaux habitans de ladite ville qui sont en faction en leurs postes sur la muraille, & ainsi ne peuvent assister en la presente assemblée, a été deliberé que

la deliberation cy-dessus leur sera presentement montrée par le soussigné greffier commis, afin de sçavoir s'ils y veulent adherer, en témoin de quoy nous nous sommes soussigné avec tous lesdits habitans, Jean Gagnet greffier commis pour le soupçon de la maladie contagieuse etant en la maison de Me Claude Nivelet greffier & secretaire ordinaire de ladite ville ayant en sa puissance le livre des deliberations par le moyen de quoy la presente n'y a pû ètre inserée, signé sur l'original Desgranges, Lapre, de Thoulorge, Pelletier, du May, de Lettre, Robin, Martene, Farou, de Vuillebichot, Ramaille, Verderet, Pussain, Michelot, Perrier & Gagnet greffier.

A l'instant par moy ledit Jean Gagnet commis greffier, ladite deliberation a été montrée au sieur Jannel lieutenant civil, commandant au poste de la Tour-Creuchet, lequel a adheré ausdits sermens & resolution, & s'est soussigné avec tous les habitans y étant presens & sçachant le faire; signé sur l'original Jeannel, Boisot, du May, Jolyclerc, Vaudrey, de Nevers, Lhoüet, Darangey, Goudard, Michelot, & Gagnet greffier.

Et à l'instant me suis transporté au lieu de la breche, où étoit Me Claude Poussis procureur syndic, qui a adheré à la susdite resolution, & s'est soussigné avec lesdits habitans sçachant le faire, & étant à la breche, signé sur l'original Poussis, Gagnet, Belot, Michel, Rouchet, Brocard, Garnier, Ferrand, de Nevers, & Gagnet commis greffier.

LETTRES D'IMMUNITE' CONCEDEES PAR SA Majesté aux habitans de la ville de saint Jean de Loone à perpetuité, en reconnoissance des services rendus à sadite Majesté par icelle ville assiegée par le general Galas, le duc Charles, & le marquis de saint Martin au mois d'octobre 1636.

LOUIS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre. A tous presens & à venir Salut. Nos chers & bien amez les habitans de nôtre ville de saint Jean de Loone, ayant fait paroître ce que peut le zele, la fidelité, & la valeur des sujets affectionnez envers leur prince, & leur patrie, en contraignant une grande armée imperiale composée des principales forces de l'Allemagne, où le general Galas étoit en personne, assisté du duc Charles, & de ses troupes, de lever le siege, qu'elle avoit mis devant ladite ville: & par une constance & resolution exemplaire pour tous les

François aidé à repousser avec une tres-notable perte d'hommes, d'artillerie & de munitions de guerre les ennemis qui étoient entrez en notre province de Bourgogne. Nous avons resolu de reconnoître dignement le merite des habitans de saint Jean de Loone, en leur accordant une grace convenable à des actions si importantes & si signalées, & de laisser à la posterité de ceux qui nous ont si fidelement & si courageusement servi, une marque considerable du contentement parfait que nous avons reçû. Sçavoir faisons, que Nous par ces presentes signées de notre main, pour ces causes & autres considerations à ce nous mouvantes de l'avis de notre conseil, de notre certaine science, pleine puissance & autorité royale, avons dit & declaré, disons & declarons, que notre vouloir & intention est, que tout & chacun les habitans de notredite ville & fauxbourg de saint Jean de Loone soient à l'avenir francs, quittes & exempts, comme dés à present nous les quittons, exemptons, & affranchissons de toutes tailles & taillon, cruë des prevost des Maréchaux, & tous autres subsides & impositions quelconques qui s'imposeront en notre royaume & en la generalité de Bourgogne; & leur avons en outre continué & confirmé, & en tant que de besoin de nouveau accordé tous les privileges, octrois, & affranchissemens & exemptions dont joüissent les villes franches de notre royaume avec le droit de mairie & échevinage & autres droits de corps de ville, pour être composé de tel nombre d'officiers qu'ils aviseront bon être, à l'instar & en la même maniere des autres villes de notre royaume, nonobstant que lesdits droits ne soient icy plus particulierement exprimez, & toutes oppositions, lettres, mandemens, edits, & autres choses à ce contraires, ausquelles nous avons derogé & derogeons par ces presentes. SI DONNONS EN MANDEMENT *à nos amez & feaux tenans notre cour de parlement de Dijon, & le bureau des tresoriers de France à Dijon, & tous autres nos justiciers qu'il appartiendra, que ces presentes ils fassent lire, publier, & enregistrer, & du contenu en icelle joüir & user pleinement, paisiblement & perpetuellement lesdits habitans de saint Jean de Loone, sans y contrevenir, ny permettre qu'il soit contrevenu en aucune maniere.* CAR TEL EST NOTRE PLAISIR. *Et afin que ce soit chose ferme & stable à toûjours, nous avons fait mettre notre scel à cesdites presentes, sauf en autres choses notre droit & l'autruy en toutes.* DONNE' *à saint Germain en Laye au mois de decembre mil six cent trente six. Et de notre regne le vingt-septiéme. Signé,* LOUIS. *Et plus bas sur le repli.* Par le Roy, SUBLET.

Lorſque ces lettres furent enregiſtrées au parlement de Dijon, l'illuſtre Charles Fevret, ſi connu par ſon traité de l'abus, prononça un beau diſcours, où aprés avoir parlé du ſoin que Dieu a de conſerver les états, & rapporté pluſieurs évenemens militaires extraordinaires, il parle ainſi du ſiege de ſaint Jean de Loone. *Mais quand la poſterité apprendra un jour, qu'une petite ville en ſon enceinte, foible de murailles, peuplée de peu d'habitans comme ſaint Jean de Loone, deſolée par la peſtilence, ſans munitions, ſans fortifications, avec quarante habitans & autant d'officiers & ſoldats du regiment d'Anguien, aſſiegée par une armée imperiale & quatre generaux étrangers, battuë de ſix vingt pieces de canons, entamée par une bréche de douze toiſes, ait ſoutenu deux aſauts generaux, & ait contraint une armée de ſoixante mille ames de lever le ſiege avec honte, ſe retirer avec perte, & emporter avec eux par cette genereuſe action, la précipitation, le deſordre & la confuſion, perdu leur honneur & leur reputation. Enfin d'avoir mis nos ennemis en proye, à la riſée & à la moquerie de toute l'Europe; qui ne dira, meſſieurs, que c'eſt un ouvrage, qui dans ſa foibleſſe, nous marque la main toute-puiſſante de ſon liberateur.* Et un peu plus bas: *Ouy, Meſſieurs, ſaint Jean de Loone ſera le glorieux trophée de nos victoires, le monument perdurable de la fidelité, l'exemple incomparable de la fermeté, l'objet immortel de l'eſtime, de la veneration, & de l'amour de nos rois & des peuples François. Cette action genereuſe eſt tellement ſignalée, qu'elle rejette tous les ornemens de la Rhetorique, & les figures empruntées dont on pourroit ſe ſervir pour la faire valoir. Elle ne veut que ſa ſplendeur naturelle, pour éblouïr toute la chrétienté de ſa ſplendeur & de ſa generoſité.*

D'ailleurs les habitans de ſaint Jean de Loone ayant eu pour theatre de leur courage cette province, pour ſpectateurs tous les François, pour illuſtres témoins autant de grands Senateurs, qu'il y en a ſur les rangs. N'eſt ce pas aujourd'huy un grand honneur pour eux, que ceux là même qui ſont icy les juges de la récompenſe qu'ils meritent ſi juſtement, ſoient auſſi eux-mêmes les arbitres de la reconnoiſſance qui eſt dûë à leur genereuſe & fidele reſiſtance?

La poſterité verra dans le recit de nos Annales, qu'au même temps que la Capelle, le Catelet & Corbie, par la lâcheté des gouverneurs de ces places, & l'infidelité de leurs habitans, ouvroient leurs portes à nos ennemis dans la Picardie, au même temps ſaint Jean de Loone, cette petite, mais illuſtre Carthage de notre ſiecle & de notre Bourgogne, a non ſeulement ſoutenu les

efforts de l'Aigle Romain, mais lui a coupé ses aîles, abattu ses trophées & prosterné les forces de l'Empire. N'est-il pas aussi bien raisonnable, Messieurs, que les registres publics de cette souveraine cour soient revêtus des titres honorables & glorieuses marques du salaire public que ce signalé service a merité de toute la France?

Cette belle action est un annoblissement pour eux & pour leur posterité; c'est une immunité perpetuelle pour eux & leurs concitoyens à venir; une exemption de toutes charges patrimoniales & personnelles, & une distinction des habitans de saint Jean de Loone de tous les autres sujets du royaume, qui sont tous obligez au payement des tailles & impositions royales, pendant qu'ils en demeurent libres & exempts; tellement que saint Jean de Loone est & sera toûjours cette inexpugnable cité, qui portera à jamais les marques honorables de sa fidelité. Ce sera une belliqueuse Sparte où se seront trouvez autant de capitaines que d'habitans. Ce sera une forteresse dans laquelle seront élevez & nourris en franchise tant de grands combattans, qui ont exposé en lions leurs vies pour le salut commun de la patrie. Ce sera doresenavant le temple de Jupiter le Liberateur qui aura affermi & assuré le repos & la tranquillité publique. Enfin ce sera un azile sacré & honorable, où de toutes parts accoureront ceux qui pour fuir les miseres generales, chercheront la faveur de l'immunité particuliere accordée par la reconnoissance de notre illustre Monarque à la fidelité des habitans de cette illustre cité.

J'ajouterai à ce bel éloge l'inscription gravée sur une pierre posée à l'endroit de la muraille, où l'ennemi avoit fait la bréche.

Soit notoire à tous que l'armée imperiale conduite par le general Galas, celle du roy catholique d'Espagne par le marquis de S. Martin & de Grana, & celle du duc Charles & de leurs alliez, ledit duc Charles y étant en personne, lesdites armées composées de plus de quatre-vingt mille hommes ayant assiegé cette ville de saint Jean de Loone le mardy 25 octobre de l'année 1636 & battuë de quantité de canons, dont les boulets étoient semblables à ceux qui sont icy presentement, & dans l'église paroissiale, pendant les premier & second de novembre suivant, ayant envoyé dans ladite ville quantité de bombes & de grenades, aprés avoir fait bréche en cet endroit de trente-six pieds de longueur & jusqu'au pied de la muraille, donnerent l'assaut qui fut valeureusement & genereusement soûtenu, & les ennemis repoussez avec

grande perte d'hommes, s'étant ladite armeé retirée par les mêmes chemins qu'elle avoit tenus; & par la consideration du zele & des habitans de ladite ville, le Roy Loüis le Juste leur auroit accordé l'exemption à perpetuité de toutes impositions & charges, avec les mêmes privileges qu'aux villes d'état de France qui en ont le plus, soit de jurisdiction ou autrement.

Nous nous sommes peut-être un peu trop étendus icy; mais j'ai cru le devoir faire, parce que ceux qui ont écrit l'histoire de France, ne parlent point d'un fait si memorable, qui a sauvé le royaume. Je reviens à l'abbaye de Cîteaux.

Cîteaux. Cîteaux sent sa grande maison & son chef d'ordre. Tout y est grand, beau & magnifique, mais d'une magnificence qui ne blesse point la simplicité religieuse. L'église est vaste & bien decorée. Il y a des autels à tous les piliers de la nef. On y voit des tableaux d'Italie d'un prix inestimable. Ceux de saint Estienne martyr, de la nativité de Notre-Seigneur, la figure de la Vierge & de saint Bernard sont des pieces inimitables. On compte jusqu'à soixante princes de la maison de Bourgogne enterrez dans l'église, plusieurs évêques, archevêques, & autres personnes de distinction, dont on peut voir les épitaphes que nous avons copiez.

TOMBEAUX ET SEPULTURES DU MONASTERE de Cîteaux.

Dans la chapelle des fondateurs sous le portail de l'église à main droite, est un tombeau élevé de 4 pieds de terre sous un arc de pierre de taille, avec cette épitaphe écrite sur la frise de la tombe qui ferme le sepulcre.

Hic jacent tres illustrissimi Burgundiæ duces, ODO *fundator hujus monasterii, qui obiit anno* M. CII. HUGO *filius ejus, qui obiit anno* M. CXLII. ODO *filius dicti Hugonis, qui obiit anno* M. CLXII. *animæ eorum requiescant in pace. Amen.*

Au sortir de cette chapelle, il y a sous le même portail à main gauche, un autre tombeau élevé de terre de 5 pieds, avec cette épitaphe.

Hic jacet strenuissimus dux Burgundiæ HUGO III. *filius Odonis II. qui gloriosa morte occubuit in expeditione orientali con-*

tra infideles anno M. CXCII. *fundaverat sacram Divionensem capellam anno* M. CLXXII. *vivat in cœlis perenniter. Amen.*

Plus avant du même côté auprés de la muraille, est un autre tombeau élevé de terre à la même hauteur sous un arc de pierre de taille, qui renferme les cendres de quatre seigneurs de Vergi. 1. SEVERIN ou Savari. 2. GUILLAUME son fils. 3. HUGUES pere d'Alix femme d'Eudes III. duc de Bourgogne. 4. GUILLAUME senechal de Bourgogne, & de deux seigneurs du Mont saint Jean. 1. HUGUES II. 2. GUILLAUME III. avec cette épitaphe :

Hic jacent quatuor illustres domini & una domina de Vergiaco atque duo Dynastæ de Monte S. Johannis in pace quiescant. Amen.

DANS L'EGLISE.

Dans le chœur à main droite, est un tombeau de marbre noir & blanc élevé de trois pieds, avec cette inscription écrite autour:

Hic jacent dominus GUIDO DE ROCHEFORT, *integerrimus olim Franciæ cancellarius, qui obiit 15 jan. 1507 & illustrissima domina* MARIA DE CHAMBELLAN *uxor ejus, cujus fidei tutelæ ac regimini credita est juvenilis ætas serenissimæ principis dominæ Claudiæ à Francia majoris natu è filiabus piissimi regis Ludovici XII.*

Voici leur épitaphe en vers :

Cy gist la fleur, le tiltre, l'excellence,
Le parangon, & la haute precellence,
L'honneur, le prix, le parfait des humains
La vraie miroüere de proüesse & vaillance,
Le grand ruisseau & fleuve d'éloquence,
Le bien public, excedant les Romains,
Saige, discret, mettant par tout les mains,
Sans épargner puissant, foible, ne fors,
Pour le nommer c'est GUI DE ROCHEFORT,
Le plus exquis qui de son temps regna,
De son pareil ainsi que je pretend

Et tiens pour vray que ſur la terre n'a.
Extrait eſtoit du trez noble ligniage
Du nom des armes & haulte vaſſeilaige
De Rochefort ou conté de Bourgoigne
Chevalier fut en loix prudent & ſaige
Et chevalier en armes bien le ſçay je
Aymant honneur, fuyant honte & vergoigne,
Vaillant, & preux, comme chacun teſmoigne.
Ung Hercules, ung Hector, ung Sanſſon,
Ung Ariſtote, homme de grand faſſon.
Ung Cicero, ung Barthol, ung Oroſe,
Ung Socrate, ung Bocaſſe, ung Platon,
Ung Cyppion, une excellente choſe.
De ſon eſtude où il acquiſt honneur,
Et tel loüange qu'on ne ſçauroit gringneur
Rendre s'en vint, comme il le devoit faire,
Au feu duc Charles ſon naturel Seigneur,
Qui bien cogneuſt qu'il ſeroit enſeigneur
De bon conſeil dont il avoit affaire,
En eſperant de le mieux ſatisfaire,
Son conſeiller le retint par exprés,
Auquel eſtat le ſervit loing & prés.
Ainſi fiſt-il en ſa gendarmerie,
Armes garde à ſes deſpens & frais
Et conquiſt l'ordre de la chevallerie.
Son prince mort, à cui Dieu pardon face,
Le roy Loys unziéme de ſa grace
Sy luy pria venir ſous ſon domaine
Bien cognoiſſoit ſa vertueuſe audace
Et luy donna à Dijon lieu & place
De conſeiller en ſa cour ſouveraine
Où il fiſt tant par ſon labeur & peine
Comme celluy qui eſt de bien faire ardent
Qu'il en fuſt fait le premier preſident.
Combien qu'alors il n'en euſt appetit
Et à chacun eſtoit le droit gardant.
Faiſant juſtice au grand & au petit.
Auquel eſtat demeura par long temps
Juſqu'en l'an mil & quatre cens ans,
Qu'il fuſt trahy par gens pleins de conſens,
Larrons, meurtriers, brigands, batens, bateurs,

Sans

Sans qu'à nul d'eux il eut rien à debattre,
Lesquels le prindrent sans defendre ou combattre,
Dedans Pleurot une sienne maison,
Et le menerent en tres-forte prison
Nommée Mont-joye, baptisée à revers,
Car Rabajoye il seroit mieux raison
De la nommer comme lieu tres-pervers.
Sept mois entiers fist leaus habitude
Qui eschappa de cette servitude,
Et en ce lieu vint à Dieu grace rendre
Devers le Roy Charles, qui la vraye certitude
Avoit heut de la grant rectitude,
Venir le fist devers luy sans attendre,
Et luy donna pour recompense prendre
De ses grans pert s & de sa dun souffrance
Le noble estat de chancelier de France,
Et au surplus tant le trouva loyal,
Que sous luy prist pour garder de soufrance
Tout son royaume & son sceptre royal.
Le bon roy CHARLES *qui tous les aultres exceda,*
Par ses vertus, tost aprés deceda
De ce bas siecle, auquel le roy Loys,
Qu'est à present douziéme, succeda
Et au Seigneur ja nommé conceda
Ledist office, je y estoye, je l'ouys,
Dont plusieurs gens sont fort hesbays,
Car ung chacun tenoit que pour tant voir
Le roy vouloit dudit estat pourvoir
Denys Mercier au......
Chacun des deux pretendoit de l'avoir
Si la fortune leur eust esté si bonne.
Mais néanmoins il fust reintegré
Par le bon roy qui tant le print à gré
Qu'il luy donna tout le gouvernement
De son royaulme qui ne print en malgré
Veu qu'il n'en sçut avoir plus haut degré
Et l'entretint tousiours paisiblement.
Durant son temps n'y eust aucunement
Guerre ou debat, mais que prosperité,
Paix & amour, joye & tranquillité
Tant au pays que aux nations étranges,

Bref pour en dire la pure verité
Tous ses faits sont dignes de grandes loüanges.
Ainsi de France il fut chef de justice,
Douze ans entiers mettant par tout police,
Et memement au fait du bien publique
Bien peut on dire que pour ung tel office
Il ne fut oncques homme si tres propice,
Si tres prudent, si tres scientifique,
Doux & courtois, constant & veritable,
Fort, attrempé, ployant & charitable,
Grave, pesant, elloquent, pondereulx,
Riche, puissant, humble, ferme & stable,
Tres asseuré, moderé, vallereulx.
Mais Attropos qui tout homme de vie,
Eust contre luy une mortelle envie,
Et luy livra tres cruelle bataille,
Par accident qui tout luy eut ravie,
Force & vigueur, & luy osta la vie
En le frappant tant d'estoc que de taille
De son dur glaive qui tout fend & detaille
Qui au grand Roy est allé rendre comte
Et dont le corps gist dessous cette lame
Prions à Dieu qui point ne le mecomte
Ains en repos veulle mettre son ame. Amen.
Cy gist aussi sous cette sepulture
Ung autre corps, comme la pourriture
Demonstre à tous, d'une excellente dame;
Oncque ne fust en son temps creature
Créée de Dieu, ne formée par nature
Mieulx accomplie voire de corps & d'ame
En gloire, en loz, en bon regnon, & fame,
Et en vertu, je luy donne ce titre
Parquoy raison m'a commandé luy litre
Son épitaphe pour donner cognoissance
De son hault nom, qui tout temps administre
Bruit & honneur à cause de sa naissance.
Et tout premier convient que je designe
Comme à Dijon elle print origine
Et fust extraite de noble geniture
Mieulx ressembloit estre chose divine
Que d'estre humaine, pas je ne le devine,

Ainsi que font fabuleux ou menteurs,
Qui de faulx titres donnez sont inventeurs,
Car de beauté elle estoit outre passe
Et de bonté qui encore outre passe
Et l'escarboucle de vraye chasteté,
De ferme amour l'emeraude & topasse
Et le rubi ardent en charité.

Ce fust Marie Chambellant surnommée
Dont il doit être à jamais renommée
Pour la valeur de sa noble personne;
D'honneur estoit la princesse famée,
Et d'attrempence ne fust pas affamée
Ny de prudence qui à vertu consonne
D'orgueil, d'envie, ne chose qui mal sonne,
Ne tenoit rien ains de benignité,
Estoit miroyer aussi de loyaulté
De foy, de joye, de paix, mansuetude,
Crainte, esperance, & longanimité,
D'humilité, verité, promtitude.

De la lhoüer c'est à droit & raison
Pour les vertus que sans comparaison
En elle estoient voire en toute affluence,
Et de ce faire j'ay aussi à choison,
Car nourriture j'ay prins en sa maison,
Pas ne veux mettre tel bien en oubliance
Ingrat, seroy je doncques pour recompense
Declairer veult de sa vie le tontaige
Lorsqu'elle fust promise & accordée
Par loyaulté & foy de mariaige
Au cy gisant qui l'avoit demandée

C'est le seigneur preux de Rochefort
Qui lors estoit jeusne, puissant, & fort.
Et à Dijon conseiller pour le roy,
Pleust à son cœur donner de joye renfort,
Et pour y prendre tout soulas & confort
Elle espousa en triomphant arroy
Quoncques entre eulx ny eust nul desarroy,
Noise, ou discorde, mais en paix, en joye
Et en amour, qui est de tout bien monjoye
Ils ont vescu ensemble tout leur temps,
Et cette dame dont fort je me resjoye

Acquit mains biens aux siens comme santans
Par son moyen plusieurs de ses amis
En hault estat son eslevez & mis,
Les ungs pourveus de bons nobles benefices;
Du loyaulment ils se sont entremis
A servir Dieu & ont gros benefices
A ses voisins tant princes comme estranges
Dont sont les faits tres-distinguez de louanges
Et a produit de sa noble semence
De beaux christaux aussi doux que fontaine
Esquels avons toute nostre esperance.
Lors de plaisirs avoit plus que princesse
Qui fut vivant, mais sa grande joye print cesse
Car mort en fit la separation,
En ravissant par cruelle rudesse
Ledit seigneur dont elle eust belle tristesse,
Telle douleur, telle desolation
Que n'eust esté la consolation,
Que luy faisoient le roy aussi la reine,
Luy promettant que du temps de leur reigne
Elle & les siens maintiendroient sans doubtance
Elle eust perdu vigueur, force & aillance
Dés ce jour mesme point ne faut de doutance.
Si pour donner à son deuil allegence
Ils luy donnerent la garde & la regence
De madame CLAUDE *leur fille aynée,*
Par ce montrant le zele & la fience
Du vray amour & de la bienveillance,
Qu'en elle avoient de long-temps assignée
Ainsi que celle de tout predestinée
Acquerir en ce bas territoire
Los immortels par heuvre meritoire
Et que plus est pour l'oster de soucy
Le roy retint le fils, il est notoire,
Et la reyne retint la fille aussi.
Aussi estoit cette dame d'honneur
De hault estat, heraultée en greigneur,
Voyant florir ses enfans auprés elle
Et que leur prince & naturel seigneur,
Si leur estoit de tout bien assigneur
Et les avoit retiré sous son hesle

Lors luy croyßoit toute joye nouvelle
Et au doit estre pour jamais a repos
Mais deceuë feust, car la faulce Atropos
Qui deßus elle avoit tousiours envie
Par accident un jour mal à propos
A Dun le Roy luy fist oster la vie.
Mort exerçant ses criminels excés
Deux ans aprés le trespas & decés
En ce seigneur dont gist icy le corps
Auprés de luy donna lieu & ascés
A sa compaigne dont cy je tiens procés
L'an mil cinq cens & neuf, j'en suis racord
Ving & deux ans sans debat & discord
Avoient vescu en loyal mariaige
Et avec deux qu'elle fut en veufvaige
Compris les quinze qu'elle avoit dejointdit
Trante-neuf ans elle avoit en droit l'aige
Or prions Dieu qu'il luy doint paradis. Amen.

Epitaphe du cœur de monsieur de Rochefort, gravée sur une plaque de cuivre attachée au pilier de la chapelle de saint Claude, dans la nef.

Mort qui tout mort mordit un cœur
Lequel git cy-devant, la douce liqueur.
De son sçavoir si haultement fleurit,
Qu'oncques justice en son temps ne perit,
Prudence & force avec temperance,
En celuy cœur firent leur demeurance,
Crainte de prince or argant ne amis
Dedans son clos n'ont aucune erreur mis.
Car si grand fut que plustost mort eut pris,
Que de faveur il eut esté repris.
Diray-je helas sans douleur trop penible
Le nom de luy? non, il est impossible.
Parquoy je dis en pleurant en deuil tres fort,
Que c'est le cœur de Guy de Rochefort,
Chevalier preux, & chancelier de France,
Laquelle France en son temps n'eut soufrance.
Car le commun, noblesse, église acquirent
Biens à plante, & avec paix vesquirent.

Dont regretté il est de tous humains.
Plus que fut Fabieux des Rommains.
C'est cestuy-là, qui a Loys douziesme
D'immortel loz fait porter diadesme.
Sous la justice il acquit ce beau nom
Pere du peuple & triomphant renom.
Luy étant roy plusieurs guerres il eut,
Dont le sien peuple à peine s'apperçeut,
La cause estoit de son bon chancelier
Qui bien sçavoit tous les nœuds delier
De son affaire, en y mettant police,
Comme le veut droit, raison & justice
Conclusion en France il estoit comme
Jadis Catho au grand Senat de Rome.
Vous donc vivant qui justice honorée
Priez qu'il soit du regne des bienheureux.

Contre le pignon de la croisée de l'église du côté du midy, il y a un tombeau élevé avec cette inscription:

Hic duo pontifices servi veri Salomonis
Pausant, HENRICUS *Æduæ*, PETRUS *Cabilonis.*

Voicy ce qui est écrit autour du tombeau.

Hic jacent duo illustrissimi præsules HENRICUS *episcopus Eduensis, filius Hugonis II. Burgundiæ ducis, &* PETRUS *Cabilonensis episcopus ex monacho hujus cœnobii, ambo obierunt anno* M. CLXXVIII.

Dans la chapelle de S. Jean-Baptiste, du côté de l'évangile, est le tombeau de Philippe Pot. Il est representé armé & revestu d'une cotte d'armes, couché sur la tombe élevée de six pieds, & supportée par huit deüils chacun portant un écu des armes de ses alliances. Il y a cette épitaphe à un pilier de la chapelle.

Quem rapit è medio mors impia plange Philippum,
Nomine POT, *cujus fama perennis eat.*
Sanguine clarus erat, præclarus moribus, ingens
Consilio, magnus Martis & imperio.

Magnanimus quondam Burgundius ille PHILIPPUS
Dux bonus ex ſacro fonte lavarat eum.
Cujus nomen habens poſt ordine factus equeſtri
Vellere pompoſo mox decoratus abit.
Maximus ante alios camerarius extitit, inde
Laudibus immodicis præmia magna ferens.
Inſula Flandrenſis, Doachum ſimul, Orchia gaudent
Sub duce rectorem tantum habuiſſe ſibi.
Tum pater hic patriæ, tum filius eſſe videtur,
Tanta animi virtus, robur & ingenium.
Talis equo ut Priamus fidum comitatus Achatem,
Æneas facie, Tullius eloquio.
Quidquid enim prorſus fieret quod pondere magnum
Dux bonus exemplo conſtituerat eum.
Dumque per horrentes ducem rapuere PHILIPPUM
Fata per orchos illius umbra fugit.
Succedit CAROLUS *olim fortiſſimus heros,*
Quem pene dum rapiunt viveret omnis homo.
Ille hunc ad priſcos merito ſervavit honores,
Quos pater, atque bona non minus ampla dedit.
Cujus in arbitrio paces & bella gerebat,
Omnia dum duro Marte cruentus obit.
Pellitur interea populo Flandrenſibus arvis
Tantum regales actus adire domos.
Evocat hunc, nutu obediens & fronte ſereno
Maximus olim qui rex Ludovicus erat.
Cumque foret cunctis regum largiſſimus ille,
Donavit merito munera magna viro.
Aurea concha ſumit regalis & ordine torques
Vellere mutato mox decoravit eum.
Inde ſeneſchallus Burgundio magnus habetur,
Ut præeſſet bello conſilioque ſimul.
Nec minus ut pompas atque alta palatia regum
Atria catholicæ relligionis amat.
Et quia Ciſterci te noverat, ô ſacer ordo,
Relliquias animi credidit ille tibi.
Unde precor vive, quem conteris inter eundum
Reſpice, & dicas, jamque Philippe vale.
Mille quadringento nonageno ter & uno
Septembris menſe huic membra dedit loculo.

Il y a dans le presbytere au dessus des chaises du célébrant, un tombeau de marbre noir, sur lequel est un homme de marbre blanc, habillé en guerrier, avec cette inscription au dessus:

Cy gist monseigneur ROBERT *duc de Bourgogne, & de madame* AGNES *jadis fille de monseigneur saint Louis roy de France, lequel trépassa le Samedy veille de saint Luc, l'an de grace MCCCXXXIV.*

Au dessus de ce tombeau, est un autre où reposent le bienheureux Pierre XI. abbé & general de l'ordre, qu'il n'a gouverné que quatre ou cinq ans, & le cardinal Robert qui a été XV. abbé de Pontigny, & fut ensuite le XXVII. abbé de cette maison.

Epitaphe du bienheureux Pierre abbé de Cîteaux & évêque d'Arras.

Petrus doctrinæ pretiosum manna pluebat,
Huic odiosa venis præsul fuit Attrebatensis.

Epitaphe du bienheureux Robert second du nom, vingt-septiéme abbé de Citeaux, ensuite cardinal, mort à Parme en Italie en MCCCVI. qui se lisoit à son tombeau qui étoit magnifique:

Quam sit homo fragilis mortales discite cuncti,
Quamque brevi cursu naturæ debita solvens,
Occubuit velut hic quondam præclarus in orbe
ROBERTUS *domui pastor qui præfuit isti.*
Cardinis officio pro munere postea fungens,
Italiæ pago Parmæ cadit, hic tumulatur.
Annis mille semel centum ter quinque lapsi,
Quem tulit è medio Deus hunc det vivere cœlo.

Derriere le maître autel, du côté de l'épître, sous les basses voutes, est une chasse qui renferme le cœur du pape Calixte II. qui fut mis entre les mains de saint Estienne, troisiéme abbé de cette maison.

sous

Sous la châsse où est le cœur du pape Calixte II. il y a un sepulchre, où sont ensevelis deux princes de l'église ; le premier est Albert patriarche d'Antioche, mort l'année MCCXLV. Vauldemare évêque de Schlesuvig, ville du duché d'Olsace, ou Holstein en Dannemarc, fils du roy Canut. Voici leur épitaphe.

Præter cor nobile sanctissimi domini papæ Callixti secundi, quod reconditum fuit in superiori parte hujus tumuli, uti demonstrabat sequens & vetustissima quidem epigraphe, quæ vix legebatur, ad latus ejusdem tumuli, ea parte qua olim ascendebatur ad augustissimum Eucharistiæ sacramentum, ante annum 1667. quo extructum est majus altare, eo superbo ac magnifico opere quo nunc cernitur.

Ecce hic est cor nobile domini Callixti papæ.

Hic duo quoque jacent venerabiles ecclesiæ præsules WALDEMARUS *Kanuti regis Daniæ filius, quem abdicatis episcopatu Sclesuviensi (Sclesuvig urbs est in Holsatia) atque etiam archiepiscopatu Bremensi, in quem recens electus fuerat, monachum induit in hoc cœnobio, & quadriennio post ex hac vita migravit ad Christum xv. Cal. Augusti anno MCC. XXVI. primus reconditus est ac sepultus in hoc tumulo.*

Et dominus ALBERTUS *patriarcha Antiochenus, qui secundus in hoc eodem sepulchro resedit : in cujus gratiam condita est sequens definitio capituli generalis anni MCCXLVI. Bonæ memoriæ domino* ALBERTO *quondam patriarchæ Antiocheno, qui existens in curia domini papæ ex maxima devotione quam habebat ad ordinem, in domo Cistercii quæ est mater nostra, suam elegit sepulturam, conceditur plenarium officium per ordinem universum.*

Vis-à-vis de ce tombeau, il y en a un autre semblable à côté de l'évangile, en forme d'une grande châsse, qui renferme deux corps des onze mille vierges, sçavoir de sainte Palladie & sainte Samnie, avec cette épitaphe.

Hic jacent corpora sanctarum Palladiæ & Samniæ quæ sunt de numero undecim millium virginum.

Autrefois on disoit la messe sur leur tombeau.

Ensuite de cette châsse, on voit dans l'épaisseur du mur, le tombeau de quatre illustres évêques, avec cetre épitaphe.

Hic duo ROBERTI, *Lingonensis*, *Cabilonensis*
Pontifices pausant simul, *&* PETRUS *Podiensis.*
His est DONATUS *Cassellensis sociatus*
Præsul honoratus, *nostrique comes monachatus.*

Il y a encore une autre épitaphe dans un tableau auprès de ce tombeau.

D. O. M.

Sub eodem lapide quatuor illustrissimorum ecclesiæ præsulum corpora, cum tanto interjecto temporis intervallo unius ad alterum, sepulturæ tradi & diocesum adeo loco dissitarum, res si non inaudita, parum tamen frequens esse videtur. Nec dubium quin factum demireris, facti interdum rationem inquirendo. Ausculta igitur & disces amice lector, quod cum Cistercium sanctorum ferax insolentis odore sanctitatis apud omnes magis splendesceret, quam illius purpuræ qua tot ex ejus abbatibus jampridem affulgebant & condecorabantur etiam inviti (adeo magnos fas est credere tulisse viros) cunctos certatim ejus incolarum amicitiam semper coluisse, suffragia postulasse; existimantes bene sibi fore, si loco ponerentur, qui preces eorum non defore scirent. Hinc factum est, ut cum nondum extructa esset hæc ædes, nisi ea parte quæ sanctum sanctorum nuncupatur, nec locus suppeditaret ubi tot corpora quæ regum, ac principum, tum cardinalium, patriarcharum, archiepiscoporum, &c. hujusmodi magni nominis præsulum ibi requiescunt apponerentur, oportuerit plurima simul sepeliri.

Quorum qui primus eorum pontificum sub eo lapide & satis magnifico sarcophago jacet, è terra tres pedes ad minus alto, & ultra hunc parietem sub arca transvoluto & constructo, est fama celebris & illustrissimus DD. PETRUS *episcopus Podiensis* (Dupuys en Vellay) *qui quondam ad votum solemnem excepit Ludovicum VII. pro expeditione orientali ad loca sancta in amplissima Parisiensi basilica B. Virginis. Cum autem è vivis discessisset III. cal. sept. an 1191. secundum propositum voluntatis suæ hic sepultus est.*

Sexaginta post & tribus annis elapsis, adhuc reconditum est cor

pus illustrissimi reverendissimique DD. ROBERT DE CHATILLON *S. P. N. Bernardi gentilis & Lingonensis episcopi. Ipse est qui Lingonas pretioso ditavit capite fortissimi martyris S. Mammetæ Constantinopoli deportato : ex quo tempore princeps Lingonas ecclesia, quæ patronum habebat S. Johannem evangelistam, eumdem martyrem Mammetem cœpit venerari, ut tutelarem. Porro prædictus Robertus obiit XIII. cal. apr. an. MCCVIII. cujus hic funus delatum est atque inhumatum.*

Huic Roberto adjunctus est alter ROBERTUS *Cabilonensis, qui postquam hanc ædem sacram fecisset, & Deo optimo dicasset, sub invocatione augustissimæ cœlorum Imperatricis & Deiparæ Virginis* MARIÆ, *hujus cœnobii præcipuæ & totius ordinis nostri tutelaris ac patronæ, XVI. cal. novemb. quæ incidit in XVII. mensis octobris an. MCXCIII. dignum duxit, rei suæ esse existimans, hoc in templo, quod ipsemet inauguraverat, sepulturæ tradi, sed potius divina ita disponente providentia, ne quos tanto recrearat beneficio, privarentur venerandarum exuviarum suarum thesauro. Vixit tamen ad annum MCCXIV. quo mortuus est pridie idus januarii.*

His præcelsis viris appositum est aliud hujus sæculi micans jubar DONATUS *scilicet cognomine* ONOLARGAN *generosi stemmatis in Hibernia natus, omnium cælestium carismatum donis vere ipse donatus, numero XI. archiepiscopus Cassiliensis* (Cashel en Hibernie) *qui ordini nostro plurimum addictus, amans nesciri præter quam à Deo, cui omnia patent, sponte se suo abdicans pontificatu, anno MCCXXIII. patriæ suæ fines fugiens, & dulcia derelinquens arva, appulit Cistercium, mox huic cœnobio, sacro assumpto habitu, adscribendus ab Galtero abbate, tum Cistercium & universum ordinem pie moderante, ubi per novennium degens cum omnibus fuisset admirationi & exemplo, tandem beato fine quievit anno MCCXXXII. ejus venerandum corpus hoc nobili & supra memorato tumulo donatum est.*

Sur le douziéme tombeau, on lit cette épitaphe.

Nobis donatus de culmine pontificatus
Rhemis translatus jacet hic vir Guido beatus.

Et sur la frise de la tombe.

Beati Guidonis de Paré quondam cardinalis & legati in Ger-

mania ex monacho & abbate hujus cœnobii assumpti, & in archiepiscopum Rhemensem obiit Gandavi anno MCCVI.

Le dernier tombeau du côté de l'évangile dans le sanctuaire, est celui du B. Arnauld Almaric élû archevêque de Narbonne, après avoir été dix ans abbé de Cîteaux Son épitaphe a été enlevée durant les guerres civiles, l'an 1356. elle étoit sur une plaque de cuivre.

Au milieu du presbytere, dans les places des diacres & soudiacres, sont sept corps de nos ducs, duchesses, princes, princesses, avec cette épitaphe.

Gy devant le grand autel, entre les places des diacres & soudiacres, gissent tres illustres princes & ducs de Bourgogne ODO III. *de ce nom, qui déceda l'an 1218.* PHILIPPE *fils d'Odo IIII. duc de Bourgogne, qui mourut vivant son pere en l'an 1346.* & PHILIPPE *fils dudit Philippe, qui trépassa à Rouvre en l'âge de quinze ans l'an 1361 auquel la ligne masculine du grand Hugues Capet roi de France fut interrompue en cette haute maison de Bourgogne. Voici les noms des femmes & filles*, ALIX DE VERGI, *femme d'Odo III. qui déceda à Lion l'an 1218. laquelle trépassa le 3. Mai l'an 1251.* ALIX *de Bourgogne leur fille, qui mourut l'an 1266. sans avoir été mariée.* YOLAND *de Dreux, premiere femme d'Hugues IIII. fils dudit Eudes, ou Odo III. duc de Bourgogne, qui mourut l'an 1272. & est enterré au même lieu avec son épouse susdite Yoland de Dreux, laquelle trépassa l'an 1255.*

Il y a de compte fait, soixante de ces Princes enterrez à Cîteaux.

Dans la chapelle de tous les Saints est un tombeau élevé de terre d'environ trois pieds, où sont répresentez un homme & une femme de pierre, avec cette inscription.

Hic jacent dominus PHILIPPUS DE VIENNA *dominus de Pagney & domina* JOHANNA *uxor ejus filia comitis Gebennensis. Requiescant in pace.*

Dans la chapelle de sainte Magdeleine, est une tombe avec cette épitaphe.

Cy gissent noble seigneur messire PHILIPPE DE S. HILAIRE, *chevalier, & madame* MARGUERITE DE VIENNE *sa femme, seigneur & dame d'Auvilliers, & noble dame madame* HUGUETTE BOUTON, *femme de feu noble seigneur messire* PHILIPPE DE COURCELLES, *chevalier, seigneur dudit Auvilliers & de Portland, fille de feue dame* HENRIETTE DE S. HILAIRE, *fille dudit feu messire Philippe de S. Hilaire, lequel trépassa en l'an MCCLXIX. lequel messire Philippe de S. Hilaire a fondé & payé en cette église de Citeaux, un anniversaire perpetuel, avec une Collecte des trépassez, au jour de la fête de ladite Marie Magdeleine, pour lui & ses prédécesseurs, fondé en ladite chapelle; & ladite Huguette Bouton trépassa en l'an MCCCXCI. laquelle a aussi fondé en ladite chapelle de ceans XVI. de Juillet.*

A l'entrée de la chapelle de saint Estienne, est une tombe avec cette épitaphe.

Clauditur sub hoc marmore JERONYMUS DE S. MICHAËLE, *vir nobilis, doctor utriusque juris & sedis apostolicæ prothonotarius, qui cathedralium Gebennensis, Maurianensis, Cabilonensis, & collegiatæ B. Mariæ Belnensis, ac de Isurra, & Basleio, de Villaniis præpositis, & S. Vincentii de* Fiennes *parochialium ecclesiarum, cum tribus capellariis canonicus & rector extitit, sed ut devotius Deo famuletur, hunc præsentem sacratissimum Cistercii locum sibi elegit, in quo dies suos clausit extremos anno Domini MCCCCLXXXXIX. XXIX mensis martii ante Pascha.*

Domine Jesu Nazarene rex Judæorum per meritum crucis & amarissimæ passionis tuæ facias misericordiam servo tuo propter nomen tuum, & te adjuvante semper sibi sis propitia gloriosissima Virgo MARIA. *Amen. Orate pro eo.*

Dans le cloître. A la porte de l'église où on a érigé une autel de Notre-Dame, est le tombeau de saint Estienne, troisiéme abbé de Cîteaux, avec quatorze autres saints abbez transportez & inhumez en cet endroit. Il y a au dessus un tableau dans lequel on lit cette inscription en lettres Gotiques.

Beati ac venerabiles patres abbates monasterii & ordinis Cisterciensis fundatores & amplificatores hic simul reconditi sunt, vi-

delicet dominus Albericus 2. Stephanus 3. Raynardus 4. Gozovinus 5. Fastredus 6. Gillibertus 7. Alexander 8. Guillermus 9. Bernardus 10. Guillermus 11. Petrus 12. Johannes Robertus prior, Johannes, Bonifacius 23. vir bene compositus & honestus, quorum felices animæ omnipotenti Deo viventes nostri semper memores existant. Amen.

Devant cet autel, du côté de la muraille, à l'entrée de l'église à gauche, est un tombeau élevé avec cette inscription.

Alanum brevis hora brevi tumulo sepelivit,
Qui duo, qui septem, qui totum scibile scivit.
Labentes sæcli contemtis rebus egens fit,
Intus conversus gregibus commissus alendis,
Mille duceteno nonageno quoque quarto
Christo devotus mortales exuit artus.

Cet Alain est réprésenté sur la pierre qui couvre son tombeau en habits de frere convers, tenant en la main un chapelet, à la tête deux livres, sur l'un desquels sont écrits ces mots: *Tractatus plures theologiæ & philosophiæ*; sur l'autre qui est ouvert par le milieu. *de complanctu naturæ, in lacrymas risus, de parabolis, à phæbo phebe, in Anticlaudianum autoris mendico*; & sur la face du tombeau, on lit ces mots: *Libera animam meam.* au dessus, on voit un bas relief de pierre enchâssé dans la muraille: au milieu est réprésentée une resurrection avec le vers suivant: *Suscipe* CHRISTE JESU *servorum vota tuorum.* Au côté est réprésenté Alain tenant un chapelet; au dessus de sa tête on lit ces mots: *F. Alanus magnuslector præcipuus, Alemannus.* & sur une guirlande le vers suivant: *Christus surgendo toti dat surgere mundo*; de l'autre côté plus près de l'église, S. Bernard tenant une croce avec ce vers: *Christus mortem gravi superavit abyssi.* & au bas ces deux lettres J.C. qui semblent signifier Jean de Cirey 1487. au dessus de ce bas relief est cette épitaphe.

Ce grand docte Alanus, qui fut tout admirable,
Rend ce lieu de Citeaux par tout plus mémorable.
Car il y fut berger, convers & serviteur;
Encore y sert d'exemple, de vertu & d'honneur;
Donc vous religieux convers & passans
Imitez ce docteur, qui cy bas est gissant.

Proche l'Autel de Saint Eſtienne, ſous une arcade dans l'enfonçure de la muraille du chapitre, il y a un tableau où ſont écrits ces mots:

Abbates hoſpites hic ſepulti, Pruliaci, Locedii, Sarneii, Altereſti, Francævallis, Oliveti, Petroſæ, Tyronelli, Boxeriæ, Parienagh, Vallæ-ſanctæ, Walt Saxen, & alii plures abbates, quorum animæ requieſcant in pace.

Devant la chapelle de S. Jean Baptiſte, ſe voyent les tombeaux ſuivans, au côté de l'Evangile, à fleur de terre.

Hic jacet venerabilis pater VINCENTIUS MARLETUS, *quondam abbas de Bullione ordinis Ciſtercienſis dioceſis Biſuntinenſis, ac prior commendatarius Magnæ Vallis-caulium ipſius ordinis caput, qui obiit 10. Julii 1545. anima ejus requieſcat in pace. Amen.*

Dans la chapelle des ducs de Bourgoigne, à fleur de terre ſont cinq tombes, ſur l'une deſquelles qui eſt à l'entrée, eſt l'épitaphe ſuivante:

Hic jacet dominus Guillelmus de Marrigné.

Les autres n'en ont point.

Au deſſus du tableau de l'autel ſont repreſentez au naturel Eudes, le fondateur, preſentant à ſaint Robert l'égliſe de Cîteaux, la ducheſſe Mathilde ou Mahault ſon épouſe, Hugues II. leur fils, & Eudes III. fils d'Hugues II. qui ſe ſuccederent, il y a cette inſcription au bas.

Odoni, Mathildi dulciſſ. & ſuaviſſ. conjugi, Hugoni & Odoni Amantiſſ. filio ac nepoti, inclytis Burgundiæ ducibus, quorum pietate & largitate monaſterium Ciſtercii fundatum fuit & erectum S S. PP.

De l'autre côté ſont repreſentez ſaint Robert, revêtu de noir, recevant entre ſes mains une égliſe; & trois autres religieux revêtus de blanc, avec cette inſcription au bas:

Domino Roberto primo abbati, D. Alberico ſecundo abbati Ciſtercii, D. Stephano Anglo tertio abbati Ciſtercii, D. Bernardo primo abbati Clarævallis, qui ṗorum integritate & vitæ ſanctimonia viri religionem Ciſtercienſem inſtituerunt, auxerunt, ornarunt, & illuſtrarunt, S S. P P.

Au deſſus de l'arcade qui renferme le tombeau où repoſent les corps d'Eudes le fondateur, Hugues II. ſon fils, & Eudes III. fils d'Hugues, on voit cinq abbez de Cîteaux, chacun avec une inſcription:

Le premier du côté de l'autel eſt D. Jean Loyſier.

AD VIVUM DEPICTUS.

Frater Johannes Loyſier Ciſtercii monachus, Theologus Pariſienſis, & Ciſtercii electus abbas feria II. poſt Paſcha 1540. obiit Vogeoti die 26. menſis decembris anno 1559. præfuit annis 18. menſibus 3.

Le ſuivant eſt de Louis de Beſſey.

AD VIVUM DEPICTUS.

Frater Ludovicus de Baiſſey de Pratea monachus, de Maceriis primum, deinde Ciſtercii abbas electus die 9. menſis januarii 1560. præfuit annis 4. diebus 15. obiit in monaſterio monialium de Poiglola dicti Ciſtercii ordinis, diœceſis Montis regalis, cum à concilio Tridentino reverteretur, die decima nona menſis junii anno 1564.

Enſuite Hieroſme de la Souchiere.

AD VIVUM DEPICTUS.

Frater Hieronymus de la Souchiere de Monte-Petroſo monachus, Theologus Pariſienſis, Claræ-vallis primum, deinde Ciſtercii abbas electus die 2. julii, 1564. ac poſtremo S. R. E. tituli S. Mathæi cardinalis, præfuit annis 7. menſibus 4. diebus 9. obiit Romæ die 19. novembris anno 1571.

Enſuite

Ensuite Nicolas Boucherat, premier du nom.

AD VIVUM DEPICTUS.

Frater Nicolaus Boucherat monasterii de Recluso monachus, Theologus Parisiensis, Cisterciensis ordinis procurator generalis, deinde Cistercii abbas electus die 13. mensis decembris anno 1571. qui postquam præfuit 14. annis & 45. diebus cessit fratri Edmundo à Cruce Claræ-vallis monacho & Theologo Parisiensi.

D. Edme de la Croix.

AD VIVUM DEPICTUS.

Frater Edmundus à Cruce Claræ-vallis monachus, Theologus Parisiensis Cistercii Abbas per cessionem fratris Nicolai Boucherat.

Sur la muraille qui est à l'opposite de l'autel est aussi dépeint Nicolas Cossard, procureur du chapitre general, & Claude Bossu, procureur en cour de Rome, avec leurs inscriptions, du côté de l'epistre, on y lit aussi ce qui suit.

Ecce dies domini venit crudelis, & indignationis plenus, & iræ furorisque ad ponendum terram in solitudinem, & peccatores ejus conterendos.

Anno ab Incarnatione domini millesimo nonagesimo octavo initium sumpsit hoc cœnobium quod dicitur Cistercium, & erat ipso die luna paschalis XIV. *scilicet* XII. *cal. aprilis, Indictio* VI. *epacta* XV. *concurrens* IV.

Sur la grande porte du monastere sont écrits en lettre d'or les vers suivans:

Ad nos flecte oculos, dulcissima virgo Maria,
Et deffende tuam diva patrona domum.

Sur le portail de l'église on lit ces vers:

Salve, sancta parens, sub qua Cistercius ordo
Militat, & toto tamquam sol fulget in orbe.

Au dessus de l'image de la Vierge.

Hæc caput & mater Cisterci est ordinis ædes
Quæ devota manet Virgo Maria tibi.
Auspice testantem, rogo, protege, porrige Christo
Quæ fiunt intus nocte dieque preces.

Au dessus des chaires du chœur sont les armes de tous les chevaliers de S. Michel, créez par le roy François I. dans l'église de Cîteaux, où il se trouva avec sa mere, & plusieurs seigneurs l'an 1521. le x. de juin.

A droite la premiere est du roy de France; la 2. du Dauphin; la 3. du roy de Navarre; 4. du prince Danois; 5. de Claude de Lorraine duc de Guise; 6. de Robert de la Mark, comte de la Marc, Seigneur de Sedan; 7. de Claude Gouffier, comte de Carral; 8. de Charles Chabot, seigneur de Jarnac; 9. de messire Jacques.

A gauche, la premiere est de l'Empereur; la 2. du prince d'Angleterre; 3. de Claude d'Annebault amiral de France; 4. de François de Lorraine comte d'Aumalle; 5. de Louis de Beuil comte de Sancerre; 6. de Jean d'Albon comte de S. André; 7. de Nicolas Boussu seigneur de Longueval; 8. de Guy de Maugeron seigneur de Dampierre; 9. de Cîteaux.

Dans un ancien tableau devant la chapelle de S. Jean, on lit l'inscription suivante:

Anno ab incarnatione Domini M C. *nonagesimo tertio* XVI. *cal. novemb. à Reverendo patre domno Roberto Cabilonensi episcopo dedicata est ecclesia S. Mariæ Cistercii, cujus magnum altare consecratum est in honore Dei ac B B. Genitricis ejus semper Virginis Mariæ & omnium sanctorum, in quo reliquiæ istæ habentur, &c.*

Les vers suivans, composez par Gerlon, abbé de l'Aumone, se lisoient autrefois à l'infirmerie.

Mundus abit, res nota quidem, res usque timenda.
Nota tibi mundi sit nota, mundus abit.
Mundus abit, non mundus, id est hæc machina mundi,
Dico, sed mundi gloria, mundus abit.
Mundus abit, tria sunt, erit, est, fuit: hæc tria mundum
Mota movent, clamant hæc tria mundus abit.

Mundus abit, sequitur mors, strictam vita salutem
Longa, brevem lætam nubila, mundus abit.
Mundus abit, nil quod quæras, satis unde queraris,
Mundus abit, quod abit respue, mundus abit.
Mundus abit, fortis sim, non ero: sim speciosus,
Non ero: sim dives, non ero, mundus abit.
Mundus abit, nihil in nihilum, tamen ejus abire
Non abit, error abit, quo duce mundus abit.
Mundus abit, mundus qui verbo fallit in omni.
Nescit in hoc uno fallere. Mundus abit,
Mundus abit, non Christus abit; cole non abeuntem
Dices non abiero me sine. Mundus abit,
Mundus abit quoties iterabo! cesset abire
Mundus, cessabo dicere mundus abit.

Dans le cloître devant le refectoire:

Hic Jacet dominus. . . . . .   quondam abbas monasterii
Sancti Joannis. . . . .
Anno domini MCCC. *quadragesimo sexto in die Eufemiæ Virginis & Martyris.*

Devant le chapitre:

Hic Jacet quidam abbas de. .

Hic Jacet dominus Raduardus quondam abbas Loci sancti Bernardi in Brabantia, oriundus de Mechlinia, qui obiit anno millesimo trecentesimo undecimo in Exaltatione S. Crucis. Requiescat in pace.

Hic Jacet dominus Johannes de Breteneria quondam abbas Fontis Johannis qui obiit anno Domini millesimo trecentesimo tertio, cujus anima requiescat in pace.

Hic Jacet venerabilis pater domnus Johannes abbas monasterii Loci-Dei in Anglia....
Seculo migravit die... anno Domini millesimo... quadragesimo.
Requiem obtineat beatorum Amen.

Anglia quem genuit, Robertus ibi tumulatur.
Abbas unde fuit hic Ribresteda vocatur.
Anno milleno trecenteno duodeno.

Mono minus pleno finivit fine sereno,
Matthæi festo cui cunctipotens pius esto.

Natum Divione Stephanum premit lapis iste intus. Monachus factus, ac exinde cellerarius, regens Quinciacum trahitur ad Pontigniacum, quod ter denis bonus pater rexit annis, duobus mille cum quadringento quinquageno quoque anno octavo Domini migrat vicena quinta Junii Edmundi precibus sancti fruatur æterna luce, amen.

Hic Jacet dominus abbas Elyas quondam abbas de...
qui obiit anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo
calendas octobris. Orate pro eo.

Hic Jacet frater Johannes dictus Vivien professus & amator hujus domus, diligensque processuum & agendorum Cistercii ac ordinis prosecutor, nec non molitor, novarum rerum expugnator, etiam temporibus quibus in monasteriis Vallis-dulcis & Bellæ-vallis & abbatizavit. Obiit apud Divionem decima septembris anno Domini 1494. vivat in Domino.

Entre les pilliers des portes du chapitre & du parloir, est une tombe, sur laquelle est une croce avec ces deux mots:

Abbas de Stanlée.

On sera peut-être surpris de trouver un si grand nombre de princes & d'autres personnes illustres inhumez dans l'église, pendant que le fondateur & les trois premiers ducs de Bourgogne decedez imediatement aprés la fondation, ne sont enterrez que dans le portique de l'église: mais il faut attribuer cela à la simplicité des premiers peres de l'ordre, qui ne vouloient point enterrer de seculiers dans leurs églises. Le refectoire a plus de six vingt pieds de long. Il est large & élevé à proportion. La grande salle des morts, qui étoit l'ancienne infirmerie, est encore plus grande d'un quart; c'est un des plus beaux vaisseaux qu'on puisse voir. On lit devant la croix qui est au milieu ces deux vers:

Hic deponuntur monachi quando moriuntur,
Hinc assumuntur animæ sursumque deferuntur.

Les trois cloîtres sont proportionnez au reste des bâtimens. Dans l'un de ces cloîtres on voit de petites cellules comme à Clervaux, qu'on appelle les écritoires, parce que les anciens moines y écrivoient des livres. La bibliotheque est au dessus; le vaisseau est grand, vouté & bien percé. Il y a un bon fond de livres imprimez sur toutes sortes de matieres, & sept ou huit cens manuscrits, dont la plûpart sont des ouvrages des peres de l'église. Les plus considerables sont la bible en six volumes, que saint Etienne troisiéme abbé de Cîteaux fit corriger par des Rabins; le manuscrit qui contient la regle de saint Benoît, les anciens Us de Cîteaux, le martyrologe & plusieurs autres choses qui regardent l'ordre. Les actes du concile de Constance & plusieurs autres pieces touchant le schisme des papes d'Avignon. Il y a aussi beaucoup d'autres ouvrages qui ne sont pas de si grande consequence, mais qui sont composez par des auteurs moins connus, dont voici la liste.

Tractatus magistri Richardi abbatis de Dora doctoris in theologia super salutatione angelica.

Guillelmi monachi Clarevallensis summa de virtutibus scripta anno 1240.

Sermones magistri Durandi ordinis Prædicatorum.

Nicolai abbatis Prulliacensis sermones.

Guiberti de Tornaco ordinis Minorum sermones.

Distinctiones Nicolai de Biaren.

Sermones Nicolai Vercellensis abbatis S. Andreæ prope Januam ordinis Cisterciensis.

Scrutinium scripturarum per dialogum depositum ab episcopo Burgensi Paulo de S. Maria.

Gaufridi Babuini super Matthæum.

Radulphi in Apocalypsim.

Bartholomæi de Parentinis ordinis Prædicatorum de officio missæ. 1342.

Nicolai Oresmes de potestate papali & regali.

Johannis Pecham ordinis Minorum in Ezechielem.

Jacobi Anglici monachi Melrorensis summa theologica 1270.

Ejusdem de sacramento altaris, item de quatuor vitutibus moralibus.

Insolubilia Richardi de Kylermgercon.

Brouvaldi monachi Cisterciensis de gratia & libero arbitrio contra Pelagianos. 1340.

Jacobi de Altavilla abbatis de Eberbaer *in libros quatuor ſententiarum. Floruit* 1393.

Quotlibeta Godefridi Goberti de Fontibus.

Petri Holkot, *monachi Clarevallenſis in libros* 4. *ſententiarum.* 1355.

Guillelmi Benedicti monachi Ciſtercienſis ordinis abbatis monaſterii de Killes *in Moravia Flos florum floruit.* 1350.

Franciſci Maronis ordinis Minorum in 4 *libros ſententiarum.* 1320.

Adæ de Corlandon moralia ſcripta ante annos 500.

Liber Victoriæ à Porcheto de Salva-ignis Januenſi adverſus Judæos ſcript. ante 400 *annos.*

Gervaſii Tilberienſis epiſtola ad Maſſilienſes.

Outre ces manuſcrits nous vîmes dans le treſor le pſeautier qui fut apporté à Cîteaux par ſaint Robert, au commencement duquel on lit ces mots : *Beatus Pater Robertus, Spiritu ſancto inſpirante, exiens de monaſterio Moliſmi, quod ipſemet fundaverat, & tamquam apis argumentoſa Domino cum ſancta confratrum ſuorum comitiva veniens ad locum cælitus ſibi oſtenſum, in quo erat ſacrum Ciſtercienſe monaſterium, caput tam excellentiſſimi & devotiſſimi ordinis, fundaturus, inter alia attulit præſens pſalterium : quod per compoſitionem poſtmodum auctoritate apoſtolica inter Ciſtercienſes & Moliſmenſes factam, remanſit apud Ciſtercium, ſuper quo totius religionis pſalteria tranſſumi & in littera & accentu ac punctuatione debent. Sed ordo non acceptavit præcedens calendarium, nec ſequentem litaniam.* Le calendrier qui eſt à la tête de ce pſeautier & les litanies qui ſont à la fin, contiennent les noms de pluſieurs Saints de Flandre, ce qui me fait croire qu'il avoit d'abord été écrit à l'uſage de quelque monaſtere des Pays-bas ; à la fin de chaque pſeaume il y a une collecte, & à la fin du pſeautier, les cantiques qui ſe chantent à l'égliſe, pluſieurs belles oraiſons, le *Pater* & le *Credo*, mais l'*Ave Maria* n'y eſt pas

Nous vîmes auſſi dans le treſor les anciens breviaires des religieux de Cîteaux, écrits d'un caractere fort menu dans des petits cahiers amovibles, que l'on tiroit aiſément pour donner aux voyageurs. Ce fut-là auſſi que nous vîmes la chaire dont ſe ſervoit ſaint Bernard lorſqu'il étoit novice à Cîteaux, un autel portatif d'un tres-beau marbre, long d'environ un pied & demi, & large d'un pied, qui fut donné aux premiers religieux de cette ſainte maiſon par le duc de Bourgogne ; un

tres-beau voile de calice fait d'écorce d'arbre dont le travail est tres-beau ; la masse d'armes des ducs de Bourgogne & leur porte lettres, aussi bien que leur oratoire. La plus considerable relique qui soit dans le tresor, est le bras de saint Jean Baptiste, qui est enfermé dans un fort beau reliquaire de vermeil doré, sur lequel sont gravez ces cinq vers grecs :

ΗΝ ΒΑΡΒΑΡΟΣ ΧΕΙΡ ΧΕΙΡΑ ΤΗΝ ΤΟΥ ΠΡΟΔΡΟΜΟΥ
ΚΑΤΕΙΧΕΤΟ ΠΡΙΝ ΝΥΝ ΕΚΕΙΘΕΝ ΕΛΚΥΣΑΣ
ΑΝΑΞ ΜΕΤΗΞΕ ΠΡΟΣ ΠΟΛΙΝ ΚΩΝΣΤΑΝΤΙΝΟΣ
ΤΑΥΤΗΝ ΔΕ ΤΗΔΕ ΘΕΣ ΣΑΥΡΩ ΘΗΣΑΥΡΙΣΑΣ
ΣΚΕΠΟΥΣΑΝ ΑΥΤΟΝ, ΕΠΛΟΥΤΗΣΕΝ ΤΟ ΚΡΑΤΟΣ.

On peut ainsi traduire ces vers en latin :

Quam barbara manus manum Præcursoris
Possidebat prius, postea inde eruens
Imperator adduxit in urbem Constantinus.
Eamdem vero, qui istuc in thesarum contulit
Quæ protegebant ipsum, ditatus imperio est.

Par cette main barbare on entend le Sultan d'Antioche ; par la ville où ce bras fut d'abord apporté, on entend Constantinople, par l'empereur Constantin, Constantin Porphyrogenite qui regnoit l'an 956. & par celui qui a enrichi l'abbaye de Cîteaux & qui avoit été élevé à l'empire, Baudoüin comte de Flandre fait empereur de Constantinople l'an 1204. C'est l'explication qu'en a donné le R. P. Hardoüin sçavant Jesuite de Paris. Ce n'est pourtant pas l'empereur Baudoin qui en a fait present à Cîteaux, mais Otton Cycons prince de Caristie, qui l'avoit eu de cet empereur.

Un des plus venerables endroits de Cîteaux, c'est l'ancien monastere, qui fut habité par les premiers religieux de ce saint lieu, & où saint Bernard fut reçû. L'église en fut consacrée l'an 1106. par Gautier évêque de Châlon. Elle est assez petite, & je ne crois pas qu'elle ait plus de quinze pieds de largeur ; la longueur est proportionnée ; le chœur peut avoir trente pieds. Elle est voutée & fort jolie. Il y a dans le san-

ctuaire trois fenêtres & deux dans la nef ; & c'est assurément ce que l'on entend par cet endroit de la vie de saint Bernard, où il est dit, qu'il étoit si mortifié, qu'il ne sçavoit pas qu'il n'y avoit dans l'église que trois fenêtres, ce qui doit s'entendre du sanctuaire. Ce fut-là que saint Etienne & saint Alberic furent enterrez. On l'appelle aujourd'hui la chapelle de saint Edme, par la devotion particuliere que quelque abbe aura eu à ce grand Saint. Le dortoir & le cloître subsistent encore aujourd'hui ; ils n'ont rien que de tres-simple : mais c'est cette simplicité même, qui a attiré & formé un si grand nombre de Saints. Au reste nous ne pouvons trop nous loüer de toutes les honnêtetez que nous reçûmes de monsieur l'abbé de Cîteaux, qui tout âgé qu'il fut de quatre-vingt ans conservoit toute la vigueur de son esprit, & faisoit assez paroître dans sa conversation, qu'il avoit autrefois étudié, & qu'il étoit docteur de Sorbonne. Ce bon vieillard prenoit un singulier plaisir à nous entretenir de tout ce qu'il avoit fait pour soutenir les droits de son ordre contre les entreprises des évêques & de quelques personnes puissantes.

Mesieres. Nous le quittâmes pour aller à l'abbaye de Mesieres de la filiation de la Ferté. Les religieux de l'étroite observance qui la possedent aujourd'hui, font voir que pour rétablir les maisons religieuses, il ne faut qu'y mettre la reforme. Il n'y a que cinquante ans que ce n'étoit qu'un cloaque, où à peine cinq ou six religieux y pouvoient vivre : aujourd'hui c'est une des plus belles abbayes de l'ordre, capable de nourrir plus de vingt religieux. Tout y est grand & riant ; l'église & tous les lieux reguliers sont d'une propreté qui fait plaisir ; les jardins & la basse court répondent à tout le reste. La bibliotheque est excellente ; tous les livres qui sont en grand nombre, sont choisis & parfaitement bien conditionnez, mais il n'y a point de manuscrits. Nous vîmes les archives qui sont en fort bon état, & ce fut par l'inspection des titres que nous apprîmes, que plusieurs seigneurs de Montaigu, cadets de la maison de Bourgogne sont enterrez dans leur monastere, quoy qu'aujourd'hui on ne voye aucun de leurs tombeaux. Car à Mesieres on ne voit de mausolée, que ceux de deux évêques de Chalon dans l'église, & celui de Falco de Reon le fondateur, & de ses enfans dans le cloître.

Châlons. Nous allâmes de Mesieres à Chalons, qui n'est éloigné que de trois bonnes lieuës. La ville située sur le bord de la Saone, n'est

n'eſt pas fort grande, mais elle eſt jolie, peuplée, & marchande, le peuple y eſt poli & humain. La cathedrale ne nous parut pas avoir rien de conſiderable. Elle eſt pourtant plus belle que pluſieurs autres cathedrales que nous avons vûës. On conſervoit autrefois au milieu du chœur l'Ecriture Sainte ſur l'aigle; & c'eſt pour cela qu'on a retenu encore aujourd'hui l'uſage de ne point paſſer devant l'aigle, & de l'encenſer à la meſſe. Monſeigneur l'évêque nous reçût avec toutes les demonſtrations de bonté qu'on pouvoit ſouhaiter; il nous entretint pluſieurs fois, & fort long temps, du nouveau Breviaire qu'il meditoit, de la maniere qu'il faiſoit élever les eccleſiaſtiques dans ſon ſeminaire, du ſoin qu'il avoit de les faire bien étudier, & de les rendre capables de ſervir l'égliſe; & quoy que nous ayons un monaſtere dans la ville, il voulut toutefois nous faire l'honneur de nous donner un dîné fort ſplendide.

Aprés la cathedrale, l'abbaye de S. Pierre eſt la plus conſiſiderable de Chalon. Elle étoit autrefois hors de la ville, dans une ſituation fort agreable, & tous les évêques y étoient enterrez, mais elle fut entierement détruite pour faire une citadelle. Les religieux furent transferez pour lors dans la ville, dans une maiſon particuliere, où ils ont demeuré juſqu'à l'établiſſement de la reforme de la Congregation de Saint Maur, qui a rendu au monaſtere toute la ſplendeur qu'il pouvoit avoir dans un lieu aſſez étroit, mais pourtant agreable. L'égliſe que nos peres y ont bâtie depuis peu, eſt aſſurément la plus belle qui ſoit dans Chalon; & il eſt ſurprenant que de pauvres religieux dont le revenu eſt fort modique, ayent pû faire un édifice de cette conſequence.

L'abbaye de ſaint Marcel fut fondée par le roy Gontran à un quart de lieuë de Chalon, il y établit l'uſage de chanter les loüanges de Dieu ſans interruption, ce qu'on appelle en latin *Laus perennis*, & il y voulut être enterré. Ce n'eſt aujourd'hui qu'un prieuré conventuel poſſedé par les reformez de Cluni, qui ont renouvellé tous les bâtimens, & en ont fait une maiſon qui ne cede point en beauté & en magnificence à celle du fondateur. On voit dans l'égliſe ſur le grand autel une châſſe ſuperbe dans laquelle ſont conſervées les reliques de ſaint Marcel martyr & de ſaint Agricole évêque de Chalon. Les corps de ſaint Deſiré & de ſaint Sylveſtre évêques de Chalon ſont auſſi dans la même égliſe; mais ils n'ont jamais été élevez de terre. On y voit auſſi dans le collate-

ral le sepulcre du fameux Pierre Abailard, où il est representé avec son habit monachal. Il étoit autrefois dans la chapelle de l'infirmerie, où il avoit été enterré avant qu'il fût transporté au Paraclet : mais cette chapelle ayant été détruite, les religieux pour ne point laisser perir cet ancien monument, l'ont transporté dans l'église.

La Ferté. Nous partîmes de Chalon le mercredi des Rogations pour aller à la Ferté, où nous passâmes la fête de l'Ascension. Monsieur Languet nommé par le Roy à l'abbaye de S. Sulpice, qui en étoit prieur, nous y reçut avec toute la cordialité possible. Il nous accompagna presque toûjours dans le chartrier & dans la bibliotheque, qui étoit son sejour ordinaire, & il nous retint le plus qu'il lui fut possible. L'abbaye de la Ferté est la premiere fille de Cîteaux. Elle avoit été brûlée en mil cinq cens soixante & dix par Gaspard de Coligni, & cette incendie jointe à la negligence de quelques abbez l'avoit mise dans un état déplorable : mais monsieur Claude Petit qui en a été le dernier abbé, a relevé ses ruines par son œconomie & par sa sagesse avec tant de succés, qu'aujourd'hui elle ne cede à aucune maison de l'ordre, en grandeur, en beauté, & en magnificence. L'église est une des belles choses qu'on puisse voir. Le sanctuaire est magnifique, l'autel en forme de sepulcre est d'une pierre qui approche du marbre. Le Saint Sacrement est élevé dans un ciboire soutenu par une sainte Vierge enlevée dans le ciel par les anges. Tout autour sont des sculptures d'un goût merveilleux. Dans le sanctuaire on voit les tombeaux de quatre évêques, deux de Chalon, un de Mâcon, & un de Carleon, mais ils n'ont point d'épitaphe.

Les chaires du chœur peuvent passer pour un chef-d'œuvre des plus accomplis qu'on puisse voir en ce genre. Le travail surpasse tout ce qui se peut imaginer de beau. On y voit au dessus de chaque siege des religieux ; d'un côté les apôtres, & de l'autre les prophetes en bustes, avec des hieroglifes, qui font connoître ceux qu'on a voulu representer, & entre chaque buste, des figures qui representent differentes vertus. La boiserie de la sacristie est du même ouvrier, c'est-à-dire, que le travail en est exquis. La chapelle d'argent qui s'y conserve, est d'une richesse immense. Les ornemens répondent à tout le reste.

Il y a dans les cloîtres, qui sont tres-grands & tres-beaux,

trois tombeaux élevez ; un de Beatrix de Chalon, avec cette épitaphe : *Anno Domini* MCCXXVII. *obiit Beatrix comitissa Cabilonensis* VII. *Idus aprilis, cujus anima requiescat in pace. Amen.* Et deux de quelques Seigneurs de Marcilli, comme il paroît par les armes, sur l'un desquels est gravée cette épitaphe : *Anno Domini* MCCCI. IX. *calendas maii obiit Reverendus Daloatiaci vicecomes Cabilonensis & Dominus Marcilliaci.* On voit sur ce tombeau un religieux representé avec l'ancien habit de l'ordre de Cîteaux ; c'est-à-dire, avec une coule dont le capuchon n'est point separé. Nous remarquâmes la même chose sur les tombes des abbez qui sont dans le chapitre, lesquels tous jusqu'en 1387. ont le capuchon attaché à la coule. Le premier qui porte le chaperon détaché est de l'an 1419. ce qui fait voir que les religieux de l'ordre de Cîteaux n'ont changé leur premier habit, que depuis environ trois cens ans. Heureux ceux qui n'ont point changé le premier esprit, ou qui ont eu le bonheur de le reprendre.

La bibliotheque répond à tout le reste ; le vaisseau bâti exprés est grand, large, & élevé à proportion, tres bien parqueté, & boisé ; mais ce qui est de plus admirable, ce sont les livres qui y sont tous bien choisis, & bien conditionnez, & en tres grand nombre. Enfin tout ce qu'on voit à la Ferté, ressent la grandeur. L'abbaye, comme nous avons dit, est redevable de toute sa splendeur à Dom Claude Petit, qui en trente-trois ans de gouvernement, a trouvé le moyen de faire tant de belles choses, dignes d'une éternelle memoire, en rechant son carosse & sa table abbatiale : beau modele pour certains abbez, dont le luxe & le train ne conviennent guere à leur profession & à leur dignité, & moins encore à l'esprit de leur fondateur.

Nous partîmes le lendemain de l'Ascension de la Ferté aprés dîné, pour nous rendre à Cluny, où nous arrivâmes fort tard. Le R. P. Dom Placide Desporte, qui en étoit prieur, & tous nos Reverends Peres nous y reçûrent avec toute l'affection possible, & il ne se peut rien ajoûter au bon accueil qu'ils nous firent. Nous y restâmes dix-sept jours, & nous y travaillâmes avec beaucoup d'assiduité durant tout ce temps là. Tout nous y fut ouvert, & bibliotheque & chartrier. Dans la bibliotheque on voit encore un assez bon nombre de manuscrits, beaux & anciens, mais qui ne font qu'une bien petite partie de ceux qui y étoient autrefois, dont on a encore le catalogue écrit il Cluny.

y a cinq ou six cens ans, sur de grandes tablettes, qu'on ferme comme un livre. On dit que les Huguenots les ont emportéz à Genéve, & que c'est ce qui enrichit aujourd'hui la bibliotheque publique de cette ville. Le chartrier est un des plus beaux qui soient dans le royaume. Outre la fondation de Cluny par Guillaume comte d'Aquitaine, & une infinité de titres originaux; on y voit de tres beaux cartulaires, dans lesquels tous les premiers abbez de cette illustre maison ont fait transcrire les titres de leur temps. Nous en avons tiré beaucoup de bonnes choses pour nôtre dessein: Mais ce qu'il y a de plus remarquable, ce sont tous les privileges que les empereurs, les roys, & les autres princes souverains ont accordez aux évêques de Rome, que le pape Innocent IV. fit transcrire au concile de Lyon dans de grands rouleaux de parchemin, ausquels pendent les sceaux de quarante Peres de ce concile. Pour les conserver à la posterité, il les mit en dépôt dans l'abbaye de Cluny, qui les a conservez jusqu'à present, comme un des plus precieux monumens dont elle est dépositaire.

On voit dans l'enceinte de l'abbaye trois églises; la premiere, & la plus ancienne qui est fort petite, est dans le cimetiere des religieux. La seconde, qu'on appelle S. Pierre le Vieux, où S. Aimart,& peut être S.Bernon sont enterrez,est dans le cloître.On dit aussi qu'il y a des cendres de l'Apôtre S. Pierre. Elle n'est pas entiere. La troisiéme qui fut bâtie par S. Hugue, d'un ordre gotique, étoit la plus magnifique de son temps. Elle a cinq cens cinquante-cinq pieds de longueur, & six-vingt de largeur, & est haute à proportion. Il y a deux collateraux, deux croisées, & deux jubez dans le milieu du choeur, où il y a deux cens vingt sieges pour les religieux. On admire sur tout le rond point. C'est un octogone fort delicat, soûtenu par huit petits piliers de marbre. On voit dans cette église les tombeaux du pape Gelase, de Rainal archevêque de Lyon, de Guerin, évêque d'Amiens, & de quelques autres évêques; celui de S. Hugues, de Pierre le Venerable, de Ponce son predecesseur, où il est representé les pieds liez, & la main coupée, pour montrer qu'il est mort excommunié, & ceux de quelques autres abbez.

L'office divin s'y fait avec une pompe & une majesté digne d'un temple si auguste. Toutes les ceremonies y sont regulieres & graves; on a tâché depuis quelques années, d'en rétablir quelques anciennes qui avoient été abolies; mais on en a

aussi introduit quelques-unes de nouvelles. Les dimanches & toutes les fêtes, six enfans de chœur, qu'on éleve gratuitement dans Cluny, tous fils de gentishommes, sont revêtus en aube, & portent des manipules. Les grandes fêtes on commence les vêpres par l'encensement de l'autel ; aprés quoi le celebrant entonne à l'autel le *Deus in adjutorium.* On se leve pour matines à minuit & demi ; à la procession qui precede la grande messe, les officiers de l'autel marchent les premiers. 1. Le porte benîtier. 2. Le soudiacre portant la croix, ayant à ses côtez les deux acolytes. 3. Le thuriferaire. 4. Le diacre, & les deux assistans, portant entre leurs mains des reliquaires ; ensuite les religieux revêtus en chapes. A l'offertoire tous les communians vont offrir leur petite hostie, que les assistans leur donnent, & baisent la patene, & le chantre met le vin dans le calice. La principale ceremonie est la communion sous les deux especes, qui se fait par une partie des ministres qui servent à l'autel. Autrefois il y avoit à Cluny une petite fenêtre aux grilles de fer qui sont à côté de l'autel, par laquelle on alloit communier les laïcs, qui n'entroient jamais dans le chœur. Ce même jour-là tous les religieux malades qui peuvent marcher, viennent dîner au refectoire, selon l'ancienne coûtume, aussi bien que les petits enfans de chœur.

Parmi les reliques qu'on montre dans le tresor, le chef de S. Hierôme est une des plus considerables ; une partie des chaînes de S. Pierre, qu'on dit être semblables à celles qui sont à Rome. La croce de S. Hugue, qui est de bois couvert de feüilles d'argent, dont le dessus est d'yvoire ; le coûteau qu'il portoit à la ceinture ; sa robe & son scapulaire, qui sont de couleur brune ; les manches de la robe ont bien deux pieds de circonference ; pour le scapulaire, il est assez large pour couvrir tout les bras, & le capuchon qui y est attaché est tout d'une venuë, & comme un sac.

Outre les tombeaux que nous avons dit être dans l'église de Cluny, on en voit encore d'autres dans les cimetieres, & ailleurs, qui sont de personnes de grande distinction. On en voit par exemple, un derriere l'église de S. Pierre le Vieux avec cette épitaphe :

Hic requiescit Wido comes Matisconensis, qui nullum hæredem sæculo relinquens, conversionis gratia, Domino ducente, Cluniacum venit, una cum uxore, filiis ac filiabus, & triginta mi-

litibus, qui omnes monachi facti sunt, & comes Albionensis Wigo sepultus est in loco hoc, qui & ipse hujus ecclesiæ meræ devetionis monachus extitit. Requiescant in pace. Amen.

Sic Cluniacensis soboles virtute refulget
Principibus clarens, tantis ornata columnis.
Hic prior infausta conversus sorte parentis,
Alter cælesti conversus numinis aura.

On voit encore hors de l'église, à la porte des Allemans, ainsi appellée, parce que c'est par cette porte que les religieux d'Allemagne entroient autrefois, lors qu'ils venoient au chapitre general : on voit, dis-je, un ancien tombeau incrusté dans la muraille, qui nous a paru plus ancien que l'église, & qui par consequent doit y avoir été transporté, lors qu'on l'a bâtie, autour duquel on lit cette inscription :

Hinc homo perpende, mors mortis metuendæ
Omne quod hic degit, hæc sine lege legit.
Dos decus æris heræ huic magnæ nil valuere,
Quoniam cuncta rapit mors inimica rapit.
Nunc cum patre duce ditetur Delphia luce.

On ne sçait point à Cluny quelle étoit cette Delphie, ni quel étoit ce duc son pere.

Tournus. Nous avions dessein d'aller de Cluny à Mâcon, sans passer par Tournus, parce qu'outre l'histoire qu'a fait le Pere Chiflet sur les titres de l'abbaye, nous sçavions que monsieur Juenin, sçavant chanoine de cette église, avoit envoyé à Paris tous les memoires que nous aurions pû recueillir nous-mêmes : mais les lettres reïterées que les chanoines nous firent l'honneur de nous écrire, nous déterminerent à prendre cette route ; ainsi nous partîmes le lundy aprés la Trinité de Cluny, & nous arrivâmes à Tornus vers le midy : aussi-tôt aprés dîné nous fûmes voir monsieur Juenin, qui nous fit avoir la communication des principaux titres, & de quelques manuscrits ; sur tout de celui de la vie & translation de S. Philibert, des actes de S. Valerien, & de la chronique de Tournus, composée par Falcon, moine de ce monastere, dans laquelle il nous fit remarquer que le Pere Chiflet, qui a imprimé cette chronique, a fait quelques méprises, & qu'au lieu que la chronique parlant du regne de Gautier, qu'elle fait second abbé de Tournus, dit qu'il a gouverné *bis*

quaternis annis; le Pere Chifflet ne dit que *quaternis annis*, omettant le *bis*; & qu'au lieu que la chronique rapporte la mort d'Aimin, ſeptiéme abbé *poſt* XVIII. *ſui regiminis annos*; ce Pere n'a lû que *octo*, retranchant tout d'un coup dix ans de gouvernement.

Il nous montra encore pluſieurs anciens titres de Louis le Débonnaire, de Charles le Chauve, &c. deux bulles du pape Jean VIII. écrites en lettre lombarde ſur de l'écorce. Dans une charte de Louis le Débonnaire de l'an 839. il nous fit remarquer que le pere Chifflet qui l'a imprimée au lieu de *Meginarius notarius*, a lû *Ego mercharius notarius*, & qu'en deux autres chartes de Charles le Chauve, il a auſſi mal lu les noms des notaires, mettant *Hirmin major & Arambolaus* pour *Hirminmaris* & *Erkambaldus*.

Il voulut auſſi nous faire voir tout ce qu'il y a de plus conſiderable dans l'égliſe, qui paroît fort ancienne, ſur tout le ſanctuaire, le tour des chapelles, & l'égliſe ſouterraine. C'eſt-là qu'on voit trois anciens tombeaux. On croit que les deux premiers ſont ceux de ſaint Valerien martyr, & de ſaint Philibert, ce qui eſt aſſez vrai-ſemblable; ſur le couvercle du troiſiéme, on lit ces deux mots d'une tres ancienne écriture *Adargarius epiſcopus*, ce qui doit s'entendre d'Adalgaire évêque d'Autun, mais ce couvercle paroît avoir été rapporté. On voit auſſi dans l'égliſe ſuperieure, le tombeau que le cardinal de la Palue s'étoit fait conſtruire de ſon vivant, mais il n'y a pas été enterré. On y voit encore la couverture d'un ancien tombeau que monſieur le cardinal de Bouillon a fait ôter pour faire une chapelle. On croit que c'étoit le tombeau de Pierre I. abbé de Tournus. Le ſaint Sacrement n'eſt point au grand autel, mais dans une chapelle hors du chœur; autrefois il ſe conſervoit dans une armoire à côté du maître autel.

Enfin on nous fit voir dans le treſor deux choſes conſiderables, les reliques de ſaint Philibert dans une châſſe de bois, & un éventail ou un *flabellum*, dont le diacre ſe ſervoit autrefois à la meſſe pour écarter les mouches de l'autel. Il a été fait à peu près comme ceux dont les dames ſe ſervent aujourd'hui, excepté qu'il a beaucoup plus d'étendue, & que le manche, qui eſt d'yvoire, a plus de deux pieds. On lit en gros caractere ces vers de chaque côté:

Flaminis hoc donum, regnator ſumme polorum,
Oblatum puro pectore ſume libens.
Virgo parens Chriſti voto celebraris eodem.
Hic coleris pariter, tu Philiberte ſacer.
Sunt duo quæ modicum confert æſtate flabellum,
Infeſtas abicit muſcas & mitigat æſtum.
Et ſine dat tedio munus guſtare polorum.
Propterea calidum qui vult tranſire per annum,
Et tutus cupit ab atris exiſtere muſcis
Omni ſe ſtudeat æſtate munire flabello.

Autour de l'éventail, ſont réprésentez les ſaints dont voici les noms.

S. Lucia, S. Agnes, S. Cecilia, S. Maria, S. Petrus, S. Paulus, S. Andreas.

Et de l'autre côté ſont les vers ſuivans:

Hoc decus eximium, pulcro moderamine geſtum
Concedet in ſacro ſemper adeſſe loco
Namque ſuo volucres infeſtas flamine pellit
Et ſtrictim motus longius ire facit.
Hoc quoque flabellum tranquillas excitat auras,
Æſtus dum eructat ventum excitatque ſerenum,
Fugat & obcœnas importunaſque volucres.

Et autour, les images des Saints dont voici les noms.

Index, S. Mauricius, S. Dionyſius, S. Philibertus, S. Hilarius, S. Martinus, Levita.

Sur la premiere pomme du manche, *S. Maria, S. Agnes, S. Philibertus, S. Petrus.* Sur la ſeconde pomme, ce vers qui marque le nom de l'auteur :

Johel me ſanctæ fecit in honore Mariæ.

On voit un ſemblable évantail au monaſtere de Prouille, de l'ordre de S. Dominique, dans le doiceſe de Toulouſe.

Macon.§ Nous partîmes de Tournus le jour ſuivant, & nous nous rendîmes

rendîmes à Mâcon le même jour. Comme Monſeigneur l'évêque n'y étoit point, nous eûmes bien tôt fait ce qu'il y avoit à faire. Nous vîmes la cathedrale, qui eſt aſſez jolie, mais qui n'approche pas de la magificence des grandes égliſes cathedrales. La ſacriſtie eſt un reſte de l'ancienne égliſe, qui eſtoit une des plus anciennes que j'aye vûës. Outre la cathedrale, il y a dans Mâcon une égliſe collegiale illuſtre, dont tous les chanoines doivent faire preuve de nobleſſe, comme ceux de S. Jean de Lyon. C'étoit autrefois une abbaye de chanoines reguliers ſous l'invocation de S. Pierre. Comme nous avions peu de travail à Mâcon, mon compagnon alla à Belleville, & à Joug-Dieu; pour moy je paſſay la fête de Dieu à Mâcon, & j'aſſiſtay aux premieres vêſpres & aux matines de la cathedrale. Le celebrant & les chantres y portent la mitre. Ceux-cy ſe promenent, & annoncent les antiennes en preſentant un petit livre, où elles ſont; pour les leçons, c'eſt le maître des ceremonies qui les va annoncer. Le lendemain j'aſſiſtai encore à la grande meſſe & à vêpres. Les ceremonies s'y font avec gravité, mais elles n'ont rien de ſingulier. Le celebrant, le diacre, le ſous-diacre, & les deux chantres portent la mitre. Un eccleſiaſtique tient la chandelle devant le celebrant, & deux petits enfans de chœur chantent la proſe.

Le lendemain je partis dans le batteau pour Lyon, où je trouvai mon compagnon Nous fûmes loger chez les Peres Carmes, qui nous reçûrent avec beaucoup de charité. Je ne m'étend pas icy ſur toutes les choſes remarquables qui ſont dans Lyon, parce que l'on a fait des livres exprés, où tout y eſt exactement décrit. Nous y ſejournâmes onze jours, pendant leſquels nous reçûmes de grandes marques de bonté de Monſeigneur l'Archevêque, de monſieur le Comte de Foudras, de meſſieurs les Chanoines d'Aîné; ſur tout de monſieur le Prevôt, & de monſieur l'abbé Michel, des RR. PP. Chanoines Reguliers de S Irenée. Mais celuy dont nous avons plus ſujet de nous loüer, c'eſt monſieur de la Vallette, ſubdelegué de monſieur l'Intendant, qui demeure en la place de Bellecour. C'eſt un homme ſçavant, fort curieux, & communicatif. Il a une bonne bibliotheque, pluſieurs manuſcrits, & en particulier tous les memoires de feu monſieur Guichenon, auteur des Hiſtoires de Breſſe & de Savoye, & beaucoup d'autres curioſitez. Voicy une ancienne inſcription trouvée depuis peu à Lyon, qu'il nous fit voir. Lyon.

D M
N AMERIAE
TITVLLAE
L. HELVIVS
FRVGI
CONIVGI
SANCTISSIMAE.

Il nous fit voir aussi une autre épitaphe, gravée sur un marbre, il y a environ cinq cens ans, laquelle a exercé beaucoup de gens d'esprit, sans qu'aucun ait pû dénoüer la difficulté qu'elle renferme. La voicy.

Hic jacet Grossa de Varey filia Humberti de Varey majoris, relicta Humberti Flamens. IX. *calendas decembris obiit Catarina relicta ejusdem Humberti Flamens. Animæ eorum per misericordiam Dei requiescant in pace. Amen. Hic jacet Bartholomeus Flamens & Peroneta de Chandonay ejus uxor.* La difficulté est de savoir comment un homme a pû avoir deux femmes aprés sa mort. Je ne sçai si on ne pourroit pas dire que cet homme auroit eu deux femmes, qu'il en auroit repudié une de son vivant, & que toutes deux luy auroient survecu; ou bien il faudroit dire que le graveur a fait une méprise.

Mais puisque nous sommes sur les inscriptions, je veux en rapporter icy une que nous trouvâmes à S. Irenée devant l'église, sur une pierre qui étoit à moitié enterrée. Nous fîmes apporter un pic & une besche, & nous la découvrîmes entierement. Elle est en anciennes lettres Romaines, & fort bien gravée en cette sorte.

D M

ET MEMORIAE ETERNAE
SEXTI IRENEI LVCILLI PVERI DVLCISSIMI
QVI VIXIT ANNIS XIII. DIEBVS XXXXVII.
ELICIANVS AVG Ñ VERNA EX DISPENSATOR B.
PA.. ER ET DAT... LVCILLA MATER PARENTES
FILIO KARISSIMO PONENDVM CVRAVERVNT
ET SVB ASCIA DEDICAVERVNT.

En voicy encore une que nous trouvâmes derriere l'église.

D M
Q. IGNII SILVINI
IIIII VIRI
AVG. LVG.
IGNIA ELPIS
COLLIB. OPTIMO.

L'église de S.Irenée est assurément l'un des plus venerables lieux qui soient dans Lyon. Elle étoit autrefois pavée à la Mosaïque, comme il paroît par une partie de ce pavé conservé sous quelques planches, & sur lequel on lit ces vers :

Ingrediens loca tam sacra jam rea pectora tunde.
Posce gemens veniam, lacrymas hic cum prece funde.
Præsulis hic Irenei turma jacet sociorum,
Quos per martyrium perduxit ad regna polorum.
Istorum numerum si nosse cupis, tibi pando;
Millia dena novem qui fuerunt sub duce tanto,
Hinc mulieres & pueri simul excipiuntur,
Quos tulit atra manus, nunc Christi luce fruuntur.

On voit dans l'église souterraine le puits où furent jettez

par les idolâtres les corps des premiers martyrs de Lyon, dont le ſang rougit la terre de telle ſorte, qu'elle n'a point perdu depuis ſa couleur. Car quoique toute la terre d'alentour ſoit noire, celle là eſt toûjours demeurée rouge, & ſert aujourd'hui de ſouverain remede aux malades qui s'en ſervent avec foy. Tout proche de là on montre à travers d'une grille quantité d'oſſemens; mais comme les heretiques y ont mêlé des os de bêtes, on n'en peut porter un juſte jugement. Cette égliſe paroît fort ancienne; tous les autels ſont d'une eſpece de marbre. Nous y vîmes la tombe d'une devote de nos jours, qui aprés y avoir paſſé ſept ans jour & nuit, y voulut être enterrée. Sa pieté meritoit bien cela. Hors de l'égliſe on voit une tombe ſur laquelle un chanoine eſt repreſenté avec la mitre.

Aprés ſaint Irenée l'abbaye d'Ainai merite plus de veneration qu'aucune autre, puiſqu'on tient par tradition qu'elle eſt bâtie dans le lieu même qui ſervit de priſon aux premiers martyrs de cette grande ville. Elle eſt ſituée dans les conflens de la Saone & du Rhoſne dans un endroit fort agreable, & eſtoit autrefois fort agreable. Paſchal ſecond en avoit fait la dedicace, comme nous apprenons de ces vers qu'on lit devant l'autel ſur le pavé qui eſt à la Moſaïque:

Hoc altare ſacrum Paſchalis papa dicavit.

Du côté de l'épitre on lit auſſi ces vers ſur le même pavé:

Huc expande manus quiſquis reus ante fuiſti.
Hic vinum ſanguis, hic panis fit caro Chriſti.

Et ces autres du côté de l'évangile:

Huc huc flecte genu veniam quicumque precaris.
Hic pax eſt, hic vita, ſalus, hic ſanctificaris.

Comme la fête de ſaint Jean patron de la cathedrale arriva dans le temps que nous étions à Lyon, nous voulûmes aſſiſter à vêpres & à la meſſe. Le Doyen y officia. Tout le chœur fut le prendre à la ſacriſtie, & le conduiſit à l'autel en chantant avec beaucoup de gravité. Là étant arrivé, il poſa derriere l'autel une relique de ſaint Jean qu'il tenoit entre ſes

mains, & aprés que meſſieurs les comtes & tous les autres eccleſiaſtiques l'eurent baiſée avec grand reſpect, il entonna le *Deus in adjutorium*, & fut ſe placer dans le fond du chœur derriere le grand autel. Les petits enfans de chœur entonnerent les antiennes, & les deux premiers comtes de chaque côté les pſeaumes. Ils étoient tous revêtus en ſurplis ſans dentelle; aucun ne portoit de chappe. Celui des comtes qui devoit faire l'office de thuriferaire à *Magnificat* étoit ſeul revêtu d'une belle aube fine à dentelle. On ne ſçait là ce que c'eſt que la muſique; mais le plain chant qui ſe chante par chœur, eſt ſi grave & ſi beau, qu'il n'y a point de muſique qui en approche. Il enleve tous ceux qui l'entendent. On ne dit point d'hymne aprés les pſeaumes, aprés le *Magnificat* on repeta deux fois l'antienne, puis on chanta un hymne de ſaint Jean, le verſet & l'oraiſon, & enfin le *Benedicamus Domino*, qui fut chanté par dix huit enfans de chœur. Aprés quoi on fut dire complies à un autel hors du chœur.

Le lendemain monſeigneur l'archevêque eut ſoin de nous faire bien placer, afin que la foule ne nous empêchât point de voir les ceremonies de la meſſe. Il y avoit cinq prêtres, cinq diacres & cinq ſoudiacres. Ils entrent aprés la proceſſion par la porte du ſanctuaire, & lorſqu'ils ſont arrivez au haut du chœur, le ſoudiacre qui doit chanter l'épitre fait la reverence au celebrant & va s'aſſeoir à la premiere des baſſes chaires du chœur la mitre en tête, & ayant à ſes côtez les autres ſoudiacres aſſiſtans qui demeurent là juſqu'au *Gloria in excelſis*. Les ceroferaires accompagnent les autres officiers à l'autel, où aprés avoir mis leurs chandeliers au bas des gradins, ils vont au milieu du chœur vers le ſoudiacre. Le celebrant commence la meſſe avec tous ſes officiers à ſes côtez; quand il monte à l'autel, les prêtres y montent auſſi & ſe placent aux deux coins ſe regardant face à face, & baiſant l'autel lorſqu'il le baiſe. Pour ce qui eſt des diacres, ils reſtent en droite ligne au bas de l'autel dans le ſanctuaire. Aprés que le celebrant a commencé la meſſe, les ſoudiacres qui étoient aux baſſes chaires du chœur viennent derriere l'autel, où ils ſe rangent en droite ligne regardant les diacres face à face.

Le celebrant entonne le *Gloria in excelſis Deo* au milieu de l'autel, mais il le continuë & le finit au coin; cependant les prêtres aſſiſtans vont s'aſſeoir, le celebrant & les diacres s'aſſeyent auſſi du côté de l'épitre, & les ſoudiacres du côté de

l'évangile derriere l'autel. Celui qui doit chanter l'épitre prend le livre ſur l'autel, baiſe l'épaule du celebrant, s'en va à la premiere haute chaire du chœur, & là aſſis il chante ou plûtôt recite l'épitre d'un ton aſſez bas. Deux acolythes ou enfans de chœur chantent l'*Alleluia* dans le même endroit, qui eſt ſuivi d'une longue proſe dont le chant enleve les aſſiſtans. Durant que le diacre chante l'évangile au jubé, on prepare la matiere du ſacrifice derriere l'autel. Aprés le *Credo* le celebrant ſe lave les mains, le ſoudiacre donne au diacre le calice & la patene, & le diacre les preſente au celebrant, qui fait l'oblation du pain & du vin par une ſeule oraiſon. Aprés l'oblation le celebrant ſe lave une ſeconde fois les mains. Cependant le ſoudiacre ſoutient la patene toute nuë qu'il tient avec ſon manipule, & qu'il reporte au *Pater noſter* ſur l'autel devant le celebrant à qui il baiſe l'épaule. Lorſque le celebrant a dit *Panem noſtrum quotidianum*, il éleve le calice avec l'hoſtie, & dit tout haut l'oraiſon *Libera nos quæſumus.* A l'*Agnus Dei*, on donne la paix à monſeigneur l'archeveſque & non au chœur. Aprés la communion, le celebrant eſſuye luy-même le calice, & l'ayant couvert de la patene le preſente renverſé au diacre, qui le donne de même maniere au ſoudiacre. A la fin de la meſſe monſeigneur l'archeveſque donna la benediction, & le celebrant auſſi bien que les autres la reçut à genoux. Voilà une partie des ceremonies de ſaint Jean de Lyon, qui ſont tres-ſimples, mais qui dans leur ſimplicité ont une majeſté auguſte & venerable.

Je ne parle point ici du chartrier dans lequel nonobſtant les fortes recommandations de monſeigneur l'archeveſque, nous eûmes bien de la peine d'entrer. Nous y vîmes pluſieurs manuſcrits de ſaint Auguſtin, de ſaint Jerôme & des autres peres de l'égliſe, écrits du temps de Leidrade, d'Agobard, d'Amolo, & de Remi archeveſques de Lyon; il yen a même de plus anciens & qui paſſent mille ans.

Ambournay.

Aprés onze jours de travail dans Lyon, nous en partîmes pour Ambournay. Dans le peu de ſejour que nous y fîmes, nous allâmes à Varembon tres-petite ville du Bugei. Il y a une collegiale fondée par le cardinal de la Paluë, qui eſt enterré au milieu du chœur dans un tombeau de marbre aſſez beau, ſur lequel on lit cette épitaphe. *Hic jacet reverendiſſimus in Chriſto pater & dominus Ludovicus titulo S. Anaſtaſiæ S. R. E. cardinalis de Varambono vulgariter nuncupatus, epiſcopus Mau-*

rianensis, qui obiit die XXII. *mensis septembris anno Domini* M. CCCCLI. Comme nous retournâmes au monastere, nous aperçûmes une multitude de paysans qui moissonnoient des bleds ; & comme cela nous surprit, celui qui nous accompagnoit, nous dit que la coûtume du pays permettoit à tout le monde de moissonner, & que chacun levoit pour récompense la dixme de son travail : on ajoûta qu'on avoit le même usage lorsqu'on battoit les bleds, qui se battent à la campagne, parce qu'en ce pays-là il n'y a point de granges.

D'Ambournai nous fûmes à saint Rembert. C'est une abbaye d'anciens Benedictins sur la croupe d'une montagne dans une agreable solitude. L'église est fort ancienne. On y garde les reliques de saint Rembert & de saint Domitien, qui en a esté le premier abbé. Le saint Sacrement y est conservé dans une tour vitrée, & par consequent transparente. Les religieux, quoique de la commune observance, y disent tous les jours l'office de la Vierge. Au bas de la montagne est la ville de saint Rembert environnée de tous côtez de rochers, située sur la riviere d'Arbarine. Nous y passâmes pour aller à l'abbaye de saint Sulpice, où nous n'arrivâmes qu'aprés avoir passé une montagne assez roide, qui a plus d'une demie lieuë. L'abbaye n'a rien de fort considerable. On y voit dans l'église quatre tableaux venus d'Italie, qui sont fort estimez, sur tout un saint Jerôme & une sainte Catherine. Il y a dans la bibliotheque quelques manuscrits; du reste les bâtimens sont en assez mauvais état, & un religieux qui nous faisoit voir la maison, nous dit franchement que pour la rétablir, il faudroit la reforme, dont on est aujourd'hui tant ennemi, quoiqu'elle fasse par tout tant de bien.

S. Rembert.

S. Sulpice.

La ville de Bellay, où nous fûmes de saint Sulpice, n'a rien de considerable. La cathedrale est aussi fort peu de chose ; elle est redevable de ce qu'il y a de beau à Jean Passelaique un de ses derniers évêques, qui avoit été Benedictin. Ce fut de son temps, qu'en fondant une cloche, par le moyen du metail qui s'étoit perdu en terre, on découvrit le corps de saint Antelme évêque de Bellay, qui depuis environ six cens ans s'est conservé sans corruption. On le tira de terre, & on le mit dans une belle châsse sur un autel, où on le voit encore tout entier ; mais il a le visage tout noir. On prétend que cest le metail de la cloche qui a causé cette noirceur, mais un chartreux m'a dit qu'il l'avoit vû vermeil & fort beau. Der-

Bellay.

riere le grand autel on voit quelques tableaux sur le bois qui sont d'un prix inestimable.

Pierre-Chastel.

La chartreuse de Pierre Chastel, qui n'est qu'à une lieuë de Bellay, est bâtie sur la pointe d'un rocher dans une forteresse qui sert de clef à la France pour passer en Savoye. Bonne de Bourbon pour executer le testament de son mari la fonda. Les ducs de Savoye l'ont toûjours fort considerée ; c'est là qu'ils ont donné commencement à l'ordre militaire de l'Annonciade, & autrefois lorsqu'on y recevoit un chevalier, on lui donnoit l'habit de Chartreux, qu'il portoit tout le jour de sa reception, & il assistoit ainsi à l'office.

Haute-combe.

Nous entrâmes dans le diocese de Geneve par l'abbaye de Haute-combe. Elle est située sur le bord du lac du Borget. Ce lac a trois lieuës de longueur & une de largeur. Le poisson y est beaucoup meilleur que celui des rivieres. On y prend des brochets de trente six livres, des truites de trente, & des carpes de vingt-cinq & de vingt huit.

Pour ce qui est de l'abbaye, sa situation est des plus agreables qui soient dans le pays. Les ducs de Savoye en sont les fondateurs, & la choisirent pour leur sepulture. Ils aimoient tant autrefois cette maison, qu'ils avoient un palais tout proche, où ils passoient ordinairement trois ou quatre mois de l'année, pour s'édifier des bons exemples des saints religieux qui l'habitoient, & y prendre aussi le divertissement de la chasse. On voit encore dans l'église plusieurs de leurs tombeaux & de quelques personnes de qualité, mais il n'y a point d'inscription. Il y en a un de bronze fort beau à côté du grand autel sur lequel on lit cette épitaphe: *Hic jacet Bonifacius de Sabaudia Cantuariensis archiepiscopus, operibus bonis & virtutibus plenus. Obiit apud sanctam Helenam anno Domini MCC. septuagesimo, XVIII die julii. † Magister Henricus de Colonia fecit hanc tumbam* Cette abbaye étoit autrefois fort jolie, & le refectoire, dont on voit encore les mazures, fort beau. On dit que saint Bernard l'ayant vûe en fut scandalizé, & que d'un esprit prophetique il dit : *Tu es trop belle, Haute-combe ma mignone, tu ne pourras pas subsister.* Elle n'est effectivement rien aujourd'hui en comparaison de ce qu'elle a été.

La chose la plus remarquable que nous ayons vû à Haute-comte, c'est la fontaine, qu'on appelle la fontaine des merveilles. Elle est sur le panchant d'une montagne, assez prés du monastere, & forme trois étangs. Ce qui y attire l'admira-

tion

tion de tout le monde, c'eſt qu'en un même jour elle ſourd & tarit pluſieurs fois. Lorſque nous arrivâmes elle étoit tarie: un moment aprés nous la vîmes couler inſenſiblement du rocher, & ſe groſſir à meſure qu'elle couloit. Enfin aprés avoir coulé ainſi durant un quart d'heure, elle commença à diminuer inſenſiblement juſqu'à ce qu'elle ſe tarit entierement, & en ceſſant de couler, elle fit un bruit ſemblable à celui d'une bouteille qui ſe vuide; aprés être demeurée tarie environ un quart d'heure, elle commença à recouler de même maniere. Il y a des temps où elle ſe tarit plus ſouvent, & d'autres moins. Les philoſophes ſe ſont exercés à découvrir le principe d'une choſe ſi merveilleuſe; mais ceux qui raiſonnent le mieux, ce ſont ceux qui diſent qu'ils n'en ſçavent rien.

Nous ſejournâmes le dimanche à Haute-combe, & le lundi nous nous rendîmes à Anneci, où le ſiege épiſcopal de Geneve a été tranſporté depuis que les heretiques en ont chaſſé les catholiques. L'égliſe des Cordeliers ſert de cathedrale. Il y a trente chanoines qui doivent tous être ou docteurs ou nobles. Ils portent l'habit des chanoines de ſaint Pierre de Rome, par un privilege particulier que ſaint François de Sales leur a obtenu étant prevôt. Comme ils ont toûjours voulu conſerver quelque reſte de l'ancienne ſplendeur de leur cathedrale, ils entretiennent muſique dans leur égliſe, & de douze mille livres, qui ſont tout le revenu du chapitre, ils en conſument neuf en charges; ſi bien qu'il ne reſte que trois mille livres à partager entre trente chanoines, c'eſt pourquoi comme leur revenu eſt tres-modique, on leur permet d'avoir des cures ou d'autres benefices. Anneci.

Nous arrivâmes tout au ſoir à Annecy; le lendemain aprés avoir dit la ſainte Meſſe devant le corps de ſaint François de Sales, nous fûmes ſaluer monſeigneur l'évêque, qui nous fit l'honneur de nous retenir deux heures auprés de lui, & de nous reconduire juſques dans la ruë. C'eſt un prelat qui marche ſur les traces de ſaint François de Sales, homme d'oraiſon, d'un zele & d'une humilité exemplaire. Nous fûmes charmez dans l'entretien que nous eûmes avec lui, de tout ce qu'il nous fit l'honneur de nous dire de l'état de ſon dioceſe, & ce fut pour nous une conſolation tres-ſenſible d'apprendre que tous les environs de Geneve, excepté ce qui eſt du côté de Berne, ſont tous catholiques, & que les prêtres y reçoivent beaucoup plus de meſſes des habitans de Geneve,

qu'ils n'en reçoivent de leurs paroissiens. Il nous fit voir plusieurs lettres originales de saint François de Sales pleines de vigueur pour soutenir ses droits. Il en sort une odeur qui embaume tous ceux qui sont presens. Il nous montra aussi un état de son diocese écrit de la propre main du Saint, tel qu'il l'envoyoit au pape de cinq ans en cinq ans. Il paroît par cet état que saint François de Sales n'avoit de revenu, charges faites, que sept cens ducatons. (Je crois qu'un ducaton vaut trois livres dix sols.) L'évêque d'aujourd'hui n'en a gueres davantage, & cela n'empêche pas qu'il ne soit autant évêque, que ceux qui ont cinquante ou soixante mille livres de rente. Il est vrai qu'il n'a ni carosse, ni train; mais il n'en est pas moins heureux, & il est plus conforme aux apôtres & aux saints évêques, qui se sont fait un merite d'être pauvres, & qui n'ont eu des richesses que pour les distribuer aux miserables. Lorsque nous quittâmes ce saint Evêque, il nous donna son aumônier qui nous mena chez son grand vicaire, docteur de Sorbonne & tres saint homme, pour lui dire de sa part d'écrire à monsieur le Prevôt de Sales qui étoit à deux lieuës d'Annecy, le sujet de notre arrivée, & lui mander de venir incessamment pour nous communiquer tous les memoires qu'il avoit de son église.

L'aprês-dîné, nous fûmes aux abbayes de Bonlieu & de sainte Catherine, toutes deux de l'ordre de Cîteaux. Celleci est à une petite demie lieue d'Annecy, sur une haute montagne, d'où l'on découvre toute la ville. Lorsque nous y arrivâmes, les religieuses, qui ne gardent point la clôture, étoient à la promenade, & ne revinrent que le soir; mais madame de saint Thomas, qui en est abbesse, nous y reçut, & nous donna toute la satisfaction que nous pouvions desirer; elle nous fit voir un ancien martyrologe dans lequel ses religieuses lisent tous les jours au chapitre lorsqu'elles annoncent la fête des Saints du jour suivant, car elle ne veut pas qu'elles lisent dans un martyrologe imprimé. Elle nous mena aussi à l'église, où l'on voit sous le portique un tombeau élevé, avec cette inscription : *Hic jacet felicis memoriæ piissimus Willelmus Gebennarum comes, hujus abbatiæ insignis benefactor, & pater Beatricis à Sabaudia ejusdem abbatiæ fundatricis in capitulo recumbentis.* Il y a aussi le tombeau d'un bienheureux Guigue parent de la fondatrice, à qui les peuples ont une grande dévotion. Je ne doute point que ce ne soit le tombeau de Guigo

ou Guy de Geneve, évêque de Langres, enterré à ſainte Catherine, dont il eſt fait mention dans le martyrologe de cette abbaye, l'onziéme des Calendes de Decembre. Avant que de ſortir de ſainte Catherine, madame l'abbeſſe nous donna à ſoupé avec un des petits neveux de ſaint François de Sales, & voulut nous retenir à coucher ; mais comme nous avions affaire à Annecy, elle nous donna des chevaux pour nous en retourner.

Le lendemain, comme nous venions de dire la ſainte meſſe au tombeau de ſaint François de Sales, le pere de Bellegarde ſçavant Barnabite, & parent du fameux Octave de Bellegarde archevêque de Sens, vint nous prendre, & nous donna toutes les marques d'eſtime & de veneration qu'on puiſſe donner aux plus ſavans. Il nous mena dans leur college, & nous fit voir tout ce qu'il y a de curieux. Nous fûmes enſuite chez monſieur le Prevôt de Sales, qui étoit venu exprès pour nous voir, & nous communiquer ce qu'il y avoit de plus rare dans les archives du chapitre. Il nous fit part de la liſte des Prevôts de Geneve qu'il a faite lui-même, & de ſes remarques ſur les évêques de ſon égliſe ; il nous retint à dîner, & nous regala d'un concert de muſique. Nous travaillâmes toute la journée chez lui, & ſur le ſoir, nous fûmes voir monſeigneur l'évêque, qui nous fit l'honneur de nous mener lui-même à l'égliſe du ſaint Sepulcre, pour y voir le tombeau d'un bienheureux André, qu'on fait fils d'un prince d'Achaïe, & enſuite religieux & prieur du monaſtere, qui étoient autrefois de chanoines reguliers. Nous admirions l'humilité & la modeſtie de ce ſaint prélat, qui ſe découvroit pour ſaluer tous les pauvres gens qui ſe levoient dans les rues pour lui faire la révérence.

Le jeudi nous vîmes les archives du ſaint Sepulcre, où l'on nous avoit dit que nous trouverions bien des antiquitez. Le plus ancien titre que nous y maniâmes, étoit de 1347. & commençoit ainſi : *Nos frater Andreas de Antiochia, canonicus claviger S. Sepulcri Hieroſolymitani, prior domorum in Lombardia, Ungaria, Campania, Marchia, Pedemontio.* Il y a bien de l'apparence que c'eſt ce bienheureux André prieur de cette maiſon, dont on voit le tombeau dans l'égliſe, & qu'elle n'eſt pas plus ancienne : ce qui ſe confirme par le Necrologe, qui met la mort du quatriéme prieur en 1408. Nous fûmes de là viſiter les archives de monſeigneur, dans leſquelles nous vîmes pluſieurs titres qui prouvent tres clairement,

qu'il eſt non ſeulement évêque, mais prince & ſeigneur ſouverain de Geneve; nous prîmes enſuite congé de ſa Grandeur, qui ſouffrit avec peine que nous reſtaſſions ſi peu à Annecy, & nous fit l'honneur de nous rendre viſite dans nôtre hôtellerie.

Taloire. Nous nous rendîmes le même jour au monaſtere de Taloire, qui originairement n'étoit qu'un prieuré dépendant de l'abbaye de Savigni dans le dioceſe de Lyon, & fondé par Ermengarde, femme de Raoul roi de Bourgogne. Claude Granier qui fut enſuite évêque de Geneve, & qui fit ſaint François de Sales ſon coadjuteur, en avoit été religieux & prieur, & y avoit établi une réforme, qui depuis s'eſt unie à la congregation du Mont-Caſſin. A preſent c'eſt une abbaye ſituée ſur le bord du lac d'Annecy, dans laquelle il y a vingt religieux qui gardent l'abſtinence dans le monaſtere, & recitent tous les jours l'office de la ſainte Vierge. Ils nous firent tout l'accueil poſſible, ſur-tout monſieur l'abbé, & nous retinrent deux ou trois jours. Nous vîmes pendant ce temps-là les manuſcrits, qui ſont pour la plûpart fort beaux & anciens. Il y en a entr'autres un tres-ancien, qui contient les loix des Allemands, celles des Bourguignons par Gondebaut, la loi Salique & les loix Romaines; un ouvrage qui a pour titre Polipticon ou Perpendiculum, compoſé par un Felanus évêque d'Eſpagne; un Poëme ſur le martyre de la legion Tebaine, compoſé par Ogerius évêque d'Ivrée, *Yporienſis epiſcopi*, un ancien Antiphonaire, dans lequel il y a un traité d'Agobard qu'il adreſſe aux chantres de l'égliſe de Lyon; un ouvrage d'Amalaire, qui a pour titre, *Liber de ſignificatione myſteriorum eccleſiæ*; un ouvrage ſur l'oraiſon dominicale & ſur la ſalutation de l'Ange, par Nicolas de Gange, profeſſeur en Theologie de l'ordre des Mineurs en la province de Sicile; un livre des vertus & des vices, par un religieux de l'ordre des Mineurs, appellé Johannes Wialenſis. Nous vîmes auſſi dans la ſacriſtie une ancienne chappe, & une chaſuble d'un fond d'or, avec des figures faites à l'aiguille, & un morceau du bois de la vraie croix, avec laquelle on donne la benediction au peuple à la porte de l'égliſe, à la fin de la meſſe.

Tamied. A trois ou quatre lieues de Taloire, eſt l'abbaye de Tamied, qui dans la Savoye a la même réputation que la Trape en France. Dom Arſene Jougla qui en eſt abbé, eſt François, né à Toulouſe d'une maiſon illuſtre; il quitta les biens & les hon-

neurs qu'une grande famille lui offroit, & de riches benefices qu'il possedoit, pour embrasser la vie pauvre & pénitente des religieux de la Trape. Après y avoir fait profession, il y exerça la fonction de Pere maître ; de-là il fut envoyé en Toscane au monastere de Bonsolazo, dont il fut fait prieur. L'abbé de Tamied étant mort, les religieux qui étoient déja réformés, l'élurent pour leur abbé. Comme il trouva en eux de bonnes dispositions, il n'eut pas de peine à leur persuader de se réformer davantage. Ils embrasserent sans difficulté le silence perpetuel de la Trape, le travail des mains durant deux heures, une entiere separation du monde. Ils boivent du vin, mangent des œufs, & accommodent leurs legumes avec du beurre, & ne s'accordent l'usage du poisson que trois ou quatre fois l'année Ils répandent l'odeur de leur vertu dans tout le pays, & certainement il est impossible de les voir, sans être touché de leur modestie, & de leur recueillement. Cette modestie passe des religieux aux domestiques, qui gardent également le silence, se voyent & font leurs ouvrages ensemble sans se parler. Les hostes y sont reçûs avec toute la charité & la propreté possible ; mais leur appartement est tellement separé de celui des religieux, qu'ils ne peuvent avoir de communication avec eux. Nous y trouvâmes monsieur le baron de la Villette de Chevron, dont on regarde les ancêtres comme fondateurs de l'abbaye. Nous avions eû l'honneur de le voir à Taloire, & il vint exprés à Tamied à cause de nous. Comme nous étions là, monsieur l'abbé de Sissery, frere naturel du duc de Savoye, y arriva ; nous eûmes l'honneur de souper avec lui, car il est fort familier. Il nous témoigna l'estime qu'il faisoit du pere dom François de Lami, dont il a toûjours les ouvrages entre les mains, les portant même en campagne avec lui ; il but à sa santé. Il nous entretînt aussi de son Altesse Royale, &nous en parla commed'un prince tres-pieux qui faisoit tous les jours trois heures d'oraison, & qui avoit fait une ordonnance, par laquelle il défendoit à tous ses sujets de causer à l'église, sous peine aux personnes de la premiere qualite, d'être enfermez trois mois dans une citadelle ; aux personnes de moindre qualité, de garder trois mois la prison ; & au menu peuple, de subir une punition exemplaire.

La grande retraite des religieux de Tamied n'empêche pas qu'ils n'ayent une bibliotheque. Nous y trouvâmes même des manuscrits, parmi lesquels il y a un ouvrage de Pierre Abai-

lard, qui a pour titre *Petri Abaëlardi de universalibus & singularibus ad Olivarium filium suum Tractatus.* Leur chartrier est le plus propre & le mieux arrangé que j'aye vû. Nous vîmes dans la sacristie une main de saint Pierre de Tarentaise, ses habits pontificaux, & un morceau du bois de la vraye croix.

Tarentaise. L'abbaye de Tamied est l'unique du diocese de Tarentaise, qui est tres petit, & qui dans dix lieues de longueur & trois de largeur, n'a pas plus de soixante & dix paroisses; mais elles ont l'avantage d'être toutes renouvellées & bâties à neuf par les soins, & aux dépens du dernier archevêque: quelques-uns croient néanmoins que les diocesains y ont un peu contribué, & voicy comment. Tous les ans il sort de Tarentaise & des autres pays d'alentour, une infinité de Savoyards, qui se partagent par bande, & se répandent en plusieurs royaumes. Les uns vont en Allemagne, les autres en France, les autres en Italie, tous sous un chef qui a soin d'eux, & à qui ils remettent ce qu'ils gagnent à ramonner les cheminées. Avant que de partir ils vont tous recevoir la benediction de l'évêque, & aprés l'hyver ils font la même chose à leur retour. Pour lors on partage en trois ce qu'ils ont apporté. La premiere partie est pour l'église, la seconde pour les pauvres, & la troisiéme pour eux. C'est donc en partie de ce premier lot qu'ont été rebâties toutes les églises du diocese. La cathedrale est assez belle pour le pays. Elle doit aussi une partie de sa splendeur à son dernier archevêque, qui a rendu encore magnifique son palais archiépiscopal, qui n'étant point habité depuis la mort de ce grand prelat, servoit alors de corps de garde aux soldats. La ville épiscopale est peu considerable. On l'appelle Montier. Ceux du pays croyent que c'est parce qu'elle est entre trois montagnes: mais elle est plûtôt entre cinq que trois, & le mot latin de *monasterium* fait voir que c'est parce qu'originairement l'église cathedrale étoit desservie par des moines.

Maurienne Nous en partîmes le 25 juillet pour aller à saint Jean de Maurienne. On nous conseilla de passer par la montagne, parce qu'en prenant cette route nous gagnerions dix lieuës de chemin, qu'on pouvoit y aller en toute assurance, parce que la cavalerie Françoise y avoit passé; mais on ne nous disoit pas que cette cavalerie avoit été quinze heures à faire quatre lieuës. Pour nous, nous les fîmes en dix heures; mais nous

étions si fatiguez lorsque nous arrivâmes à la Chambre, petite ville à deux lieuës de Maurienne, que nous n'en pouvions plus. Le jour suivant fête de sainte Anne nous fûmes dire la messe aux Cordeliers, & aprés nous allâmes à Maurienne qui n'est qu'à deux petites lieuës de-là sur la riviere d'Arc. L'évêque qui a beaucoup de merite, nous reçut parfaitement bien, & non seulement nous ouvrit ses archives, mais il nous retint chez lui. Son palais épiscopal est fort magnifique, quoi qu'il n'y ait que des châssis de papier. Car dans toute la Savoye & dans une partie du Dauphiné on n'employe le verre aux fenêtres que dans les églises. On voit dans la cathedrale de Maurienne quelques tombeaux d'évêques, & à l'entrée quelques uns des ducs de Savoye. Le saint Sacrement non plus qu'à Moutier ne se conserve pas au grand autel, mais à côté, dans un tabernacle d'un tres-beau travail. Il est dans un vase de marbre, dans lequel il y a une petite boëte où il est renfermé. On ne l'expose jamais dans la cathedrale de Maurienne, & ce n'est que depuis environ huit ans qu'on y donne la benediction avec la sainte Eucharistie, depuis que l'église de la paroisse étant interdite, elle fut transferée à la cathedrale. On montre dans le tresor deux doigts en chair & en os de saint Jean-Baptiste, & on prétend que le roy Gontran fonda l'église de Maurienne pour les y mettre. Nous vîmes aussi dans le tresor une croce d'yvoire; car les anciens évêques aimoient mieux employer leur argent à soulager les pauvres, qu'en des ornemens vains & superflus.

Nous sejournâmes deux ou trois jours à Maurienne, & nous en partîmes comblez des bontez de monseigneur l'evêque, pour aller à l'abbaye de Beton de l'ordre de Cîteaux. Madame de la Roche d'Alberi sœur du comte de la Roche, qui défendit Turin assiegé par les François, en est abbesse. Nous fûmes de là à l'abbaye des Hayes à deux lieuës de Grenoble, fondée par Marquise ou Marguerite de Bourgogne, qui y est enterrée dans le chapitre.

Nous arrivâmes à Grenoble au commencement du mois d'Août, & nous fûmes d'abord descendre à notre monastere de saint Robert, qui est à une lieuë & demie au de-là de la ville. C'est un prieuré qui dépend de la Chaize-Dieu, fondé dans l'onziéme siecle par Guigue le Gras Dauphin de Vienne, qui s'y fit religieux, & dont on voit le tombeau dans le cloître avec cette inscription: Grenoble.

Hic jacet Guigo Craſſus Delphinus primus & monachus magnæ pietatis.

Et contre le mur.

D. O. M.

GUIGONIS COMITIS
ANASTASIS.
Quam cernis tumuli effigiem,
Viator,
Monumentum eſt, non ſepulcrum,
GUIGONIS *comitis Albonenſis*
Memoriæ adornatum.
Is cognomento Craſſus,
Inclytæ ſtirpis proles & parens,
Delphinorum caput,
Tanto ſplendore nobilitavit nepotes,
Ut eorum dignitas
Ad Francorum thronum
Facta ſit neceſſarius gradus,
Nec aliter extingui potuerit
Clariſſimum Delphinorum nomen,
Quam regia ſobole
Evaſerit immortale.
Audi amplius.
GUIGO *carnali poſteritate illuſtris,*
Spirituali felicior,
Dum S. Roberti Caſæ-Dei abbatis
Filios adoptat,
In proprio caſtro inſtituit,
Hoc monaſterium Cornilionenſe,
Ubi tot filios cælo educavit,
Quot aluit monachos.
Et carnalium nepotum linea deficiente,
In ſpiritualium filiorum ſucceſſione
Non defecit.
Audi & mirare.
GUIGO *tantus dum creſcere cupit,*
Minuitur totus,
Et abjecto mundo ac ſeipſo,

Fit

Hujus cœnobii factus alumnus
& auctor.
Jam luge viator.
GUIGO *vir magnæ pietatis,*
Ut tradiderunt majores,
Et opera contestantur,
Morti debitum solvit XIIII. *calendas februarii*
Labente sæculo XI.
Sepultus loco humili,
Ubi consepulta memoria
Jacere videbatur.
At Cornilionenses cœnobitæ Congregationis S. Mauri
Optimi parentis memoriam
E tenebris vindicare cupientes,
Instaurato monasterio,
E veteri tumulo collectas
In hunc locum honorificè transtulerunt
Anno reparatæ salutis M. DC. LXII.

Le lendemain nous fûmes rendre nos respects à monseigneur l'évêque de Grenoble, qui nous reçut fort bien & prit plaisir à nous montrer lui-même son palais épiscopal qui est tres-somptueux. C'est le cardinal le Camus qui l'a mis dans l'état où il est. Au lieu de riches tapisseries, il a mis dans ses salles des tableaux de prix de la vie & de la passion de Notre-Seigneur, les portraits de tous les évêques de Grenoble, les noms de toutes les paroisses de son diocese, des villages dont il tire les dixmes, & de tous les lieux où il donne des predicateurs. Cela est modeste & instructif en même temps.

Le jour suivant qui étoit la fête de saint Dominique, nous fûmes dire la messe aux Jacobins, qui nous retinrent à dîner. Nous vîmes aussi monsieur de Beaumont maître des comptes, qui nous fit la grace de nous communiquer quelques manuscrits, & nous procura l'entrée dans la chambre des comptes. Comme nous trouvâmes de l'occupation à Grenoble tant dans les archives de l'évêque que dans celles du chapitre & de la chambre des comptes, nous y allions tous les matins, & nous retournions le soir à saint Robert : mais comme cela nous emportoit tous les jours quatre heures de temps, nous prîmes le parti de manger & de coucher chez les peres de l'Ora-

toire, qui nous reçurent chez eux durant trois jours avec beaucoup de charité.

Lorſque nous étions ſur le point de prendre congé d'eux, il y vint un homme aſſez bien mis, tirant un peu ſur l'âge, mais auſſi vif qu'un jeune homme, qui nous divertit un peu, & nous fit en même temps compaſſion ſur ſon aveuglement & ſur ſon entêtement. Il ſe plaignit avec beaucoup de chaleur à ces Reverends Peres, de ce qu'on vouloit lui faire des affaires ſur une ſcience qu'il avoit acquiſe par ſon étude & par une dépenſe de quinze cens livres. Que cette ſcience conſiſtoit à dire certainement, ſi un homme qui eſt malade, doit mourir de ſa maladie; ſi un homme qui ſe bat en duel ſera tué; ſi un homme qui eſt bleſſé, a une bleſſure mortelle: qu'aprés bien des recherches il avoit enfin trouvé cette ſcience dans les ouvrages du venerable Bede, qui étoit un ſaint & un des plus ſçavans hommes de ſon ſiecle: qu'il prioit ces Peres de lui faire voir les ouvrages de cet illuſtre auteur. Nous tâchâmes d'abord de le deſabuſer, & nous lui dîmes que Bede étoit trop éclairé pour donner dans une rêverie ſemblable à celle-là. Mais il ſoutint toûjours ſon ſentiment avec chaleur & une action ſi animée, que nous avions bien de la peine à nous empêcher de rire: cependant comme il faiſoit beaucoup d'inſtances pour voir les ouvrages de Bede & pour nous y découvrir ſa ſcience, nous crûmes que le meilleur moyen pour le deſabuſer, étoit de les lui mettre entre les mains. Nous montâmes à la bibliotheque, & aprés bien des recherches, il trouva à la fin d'un volume de Bede, une rouë avec une lettre adreſſée à Meneſyppus roy d'Egypte, qui avoit pour titre: *De divinatione vitæ & mortis Pitoſiris ad Meneſyppum regem Ægypti epiſtola.* Lorſqu'il eut trouvé cette lettre, il triomphoit & avec ſes manieres échaufées, Liſez mon Pere, diſoit-il, voilà où j'ai puiſé la ſcience qui m'attire aujourd'hui tant d'affaires. Nous lui dîmes que cette lettre n'étoit point de Bede, & qu'elle étoit indigne de lui. Il ſoutint au contraire qu'elle en étoit. Pour le convaincre, nous lui dîmes qu'il n'avoit qu'à faire attention ſur le titre de la lettre, & que bien loin d'être de Bede, il verroit qu'elle eſt d'un auteur qui s'appelloit *Pitoſiris*. Il ſe récria beaucoup là-deſſus, & ſoutint que *Pitoſiris* n'étoit pas un nom d'homme, mais un mot grec qui ſignifie *cognitio*. Nous admirâmes l'ignorance & la hardieſſe de cet homme de dire que *Pitoſiris* ſignifioit *cognitio.*; mais il

falloit le convaincre. Nous cherchâmes donc, & nous trouvâmes dans Pline que Pitosiris étoit un fameux astrologue qui vivoit long-temps avant la venuë de JESUS-CHRIST. Nous lui montrâmes cela si demonstrativement, qu'il fut obligé de se rendre, il en fut tout honteux, & fort fâché de s'estre vû desabuser, & d'avoir perdu sur son admirable science l'autorité d'un homme aussi venerable que Bede.

Etant à Grenoble, nous ne pouvions pas nous dispenser d'aller à la grande Chartreuse. Elle est située dans un desert affreux, où l'on n'arrive qu'aprés avoir monté deux lieuës par un chemin tres-étroit, au dessous duquel sont des précipices, & au dessus des rochers à perte de vûë. Elle n'a rien d'agreable que ce qui plaît aux ames touchées d'une vive componction, & animées des sentimens d'une tres austere penitence. On ne peut presque concevoir comme il est pû venir dans l'esprit d'un homme, d'établir une communauté dans un lieu aussi horrible & aussi sterile que celui là. Mais ce qu'il y a de plus admirable, c'est que l'horreur d'une si vaste solitude n'ôte point la joye aux religieux qui l'habitent. Nous passâmes avec eux la fête de l'Assomption & nous assistâmes à leurs matines, qui durerent quatre heures entieres. Ils nous montrerent leurs ornemens qui sont tres riches, sur tout celui qui leur a été donné par saint Loüis roy de France, & une fort belle châsse de cristal, qui est un present du pape Innocent XI. La maison ayant été brûlée sept fois, a été fort bien rebâtie, & au lieu de bardeau on l'a couverte d'ardoises. Elle est belle; mais elle n'a rien de trop magnifique, ni qui blesse la simplicité religieuse. A l'entrée on trouve quatre gros pavillons fort solidement bâtis, pour recevoir les prieurs de divers royaumes, qui viennent au chapitre general. Sur quoy il est à remarquer, que tous les prieurs venant à la Chartreuse, mettent pied à terre à la porte; mais les prieurs Allemands, à cause que saint Bruno étoit de leur pays, par un privilege special, entrent à cheval dans la cour. Outre ces quatre pavillons, dans lesquels il y a bien du logement, il y a un grand corridor, où sont beaucoup de cellules pour les capitulans; dans ce corridor on voit les plans de la plûpart des Chartreuses de l'ordre. Celui de la Chartreuse de Marseille, qui est admirablement beau, se ressent du zele du Pere Dom Innocent Masson; car ce grand general indigné d'y voir trop d'ornement, prit plaisir à le défigurer. Au bout de ce corridor est la

La grande Chartreuse.

ſalle du definitoire, dans laquelle on voit de fort belles peintures de la vie de ſaint Bruno, & au deſſus les portraits de tous les generaux de l'ordre. Quoique les incendies frequentes qui ſont ſurvenuës à la grande Chartreuſe, en ayent fait perir preſque tous les anciens monumens, on ne laiſſe pas d'y trouver encore un nombre de manuſcrits; mais ce n'eſt que par les ſoins du R. P. Maſſon, qui les a fait venir de la Chartreuſe des Portes.

S. Joire. Nous ſortîmes de ce ſaint lieu fort édifiez pour aller à l'abbaye de ſaint Joire, où il y a douze religieuſes Benedictines, ſi pauvres, qu'elles ſont obligées d'aller entendre la meſſe à la paroiſſe, mais pourtant ſi attachées à leur état, que dans la chere année, qui obligea tant de religieuſes à ſortir de leur cloître, aucune d'elles n'alla chez ſes parens. Nous y étions allez, comme par tout ailleurs, pour viſiter le chartrier; mais nous fûmes fort ſurpris qu'à notre arrivée on nous pria de faire la ceremonie de la ſepulture d'une religieuſe qui étoit morte.

S. Chef. Le lendemain nous fûmes à l'abbaye de ſaint Theudere, qu'on nomme vulgairement ſaint Chef. Jean XXII. unit la dignité & la manſe abbatiale à celle de l'archevêque de Vienne, & Paul III. la ſeculariſa en 1535. Il y a vingt-huit chanoines, qui font preuve de quatre degrez de nobleſſe du côté de pere & de mere, un doyen & huit perſonnats. Le doyen a quatre mille livres de rente, & l'archevêque douze.

Tous ces meſſieurs nous comblerent d'honnêteté, & nous communiquerent de la meilleure grace du monde ce qui leur reſte d'anciens monumens de la fureur des heretiques. Car ces impies brûlerent en 1562. toutes les chartes; mais jamais ils ne pûrent brûler l'égliſe. Un plus determiné que les autres monta à la charpente pour mettre le feu au lambris; mais il laiſſa à la poſterité des marques viſibles de la punition de ſon impieté. Car s'étant laiſſé tomber, il rougit tout le pavé de ſon ſang, qui n'a pû s'effacer depuis ce temps-là quoiqu'on l'ait lavé fort ſouvent. Saint Theudere premier abbé du monaſtere & ſaint Theobalde archevêque de Vienne ont été enterrez en ce lieu, mais aujourd'hui on n'a aucune de leurs reliques, ſoit qu'elles ſoient demeurées en terre, ſoit qu'elles ayent été brûlées par les heretiques, ce qui eſt plus probable: car nous trouvâmes une ancienne inſcription d'environ quatre cens ans, qui porte qu'un prêtre nommé Jean

de saint Genest fit faire un tres-beau chef d'argent à saint Theobalde, & je ne sçai si ce n'est pas ce qui a donné occasion d'appeller l'abbaye saint Chef. Nous ne vîmes dans l'église aucun tombeau, parce qu'on n'y a jamais enterré personne.

L'abbaye de Bonnevaux n'en est pas fort éloignée. Elle fut fondée par Gui archevêque de Vienne, qui peu aprés fut élû pape sous le nom de Calixte II. C'étoit autrefois la demeure des Saints, & l'on y en compte jusqu'à quinze : c'est aujourd'hui une maison toute ruinée. On voit dans les mazures de la nef quelques tombeaux, entr'autres celui de Gautier évêque d'Aire, qui avoit été religieux de Clairvaux. Nous y passâmes la fête de saint Bernard, & de-là nous fûmes à la Côte saint André où il y a une abbaye de Bernardines, qui à cause de la misere du temps, s'étoient retirées chez leurs parens. Mais l'abbesse qui y étoit nous communiqua tout ce que nous souhaitions. Bonnevaux.

Nous fûmes de-là à Vienne où nous arrivâmes assez tard. Le lendemain nous fûmes saluer monseigneur l'archevêque, qui nous reçut avec toutes les démonstrations d'amitié qu'on peut souhaiter. Il nous retint chez lui & nous fit donner chacun une chambre dans son palais archiepiscopal, & ne souffroit qu'avec peine qu'on nous retint ailleurs à dîner. Nous vîmes dans sa chambre un portrait au naturel de saint Estienne évêque de Die & un de Barthelemi des Martyrs archevêque de Brague, & dans sa bibliotheque un manuscrit qui contient plusieurs lettres originales de Charles IX. d'Henri II. & de Catherine de Medicis à monsieur de Montaré qui étoit son parent. Il nous montra aussi un marbre qu'on avoit découvert depuis peu, sur lequel étoit gravée cette inscription : Vienne.

HIC REQVIESCIT IN
PACE MERCASTO QVI
FLORENTEM AEVVM
GECIT PER ANNOS
IVCVNDAM VI
TAM HAEC PERTEM
PORA DVXIT.



Le lendemain veille de ſaint Barthelemi nous aſſiſtâmes à une partie de la meſſe à la cathedrale. Les miniſtres ſacrez étoient revêtus de noir comme en Avent & en Carême. Durant la preface le diacre étoit derriere le celebrant, mais fort éloigné ; le ſoudiacre & l'acolythe étoient au coin de l'autel du côté de l'épître, où ils demeurerent à genoux durant le canon. A l'oraiſon dominicale le celebrant tint le calice ſur l'autel, & l'éleva lorſqu'il dit *panem noſtrum quotidianum*, puis le remit ſur l'autel ; alors le diacre couvrit le calice & prit la patene qu'il éleva. A la fin de la meſſe il dit le *Benedicamus Domino* au coin du marche-pied de l'autel, il n'y a ſur l'autel que la croix & quatre chandeliers, & le ſaint Sacrement n'y eſt point. On le garde à un autre autel comme dans la plûpart des cathedrales que nous vîmes cette année.

Comme l'égliſe de Vienne n'a pas eu moins de zele que celle de Lyon à conſerver ſes anciennes ceremonies, nous voulûmes aſſiſter à une grande meſſe entiere. C'eſt pourquoy le jour de ſaint Barthelemi, qui étoit un dimanche, aprés avoir dit la meſſe à l'abbaye de ſaint André le Haut, nous nous rendîmes à la cathedrale. On étoit à la proceſſion lorſque nous y arrivâmes, & on faiſoit une ſtation dans le cloître qui touche à l'égliſe ; le celebrant revêtu en chappe accompagné d'un porte-benitier alloit cependant faire l'aſperſion dans toutes les chapelles, recitant des oraiſons. A ſon retour il traverſa toute la proceſſion, & aprés avoir dit une collecte ou deux, on entra dans l'égliſe en chantant un répons ou une antienne. Le celebrant dit encore dans le chœur une oraiſon ou deux, puis entonna le *Deus in adjutorium* d'un ton élevé, le chœur répondit d'un ton plus bas, & l'on dit tierce d'un chant fort ſimple & comme *in directum.* On n'y dit point d'hymnes, car dans l'égliſe de Vienne on n'en dit qu'à complies, & cependant deux novices apporterent deux chappes aux deux chantres, leſquels n'ont point de chaires au milieu du chœur, mais ils ſe tiennent debout durant l'introïte, ſe promenent durant le *Gloria* & s'aſſeyent aux baſſes chaires durant l'épitre & le graduel.

Lorſque le celebrant arrive à l'autel, il y vient accompagné de deux novices revêtus en aube avec des chandeliers, d'un thuriferaire & d'un ſoudiacre revêtu d'aube & de tunique, & du diacre revêtu de ſa dalmatique. Arrivez à l'autel ils ſe diviſent tous face à face, & l'archevêque accompagné

de deux chanoines & de ſon porte-croix vient au milieu du ſanctuaire dire l'introïte & la confeſſion. Durant le *Gloria* & les oraiſons le diacre, le ſoudiacre & le thuriferaire ſont en droite ligne au coin de l'autel. On ne fit aucune commemoraiſon du dimanche, mais on dit une oraiſon pour le roy, que l'on joignit à celle de la fête ſous une même concluſion.

Aprés l'oraiſon le celebrant va s'aſſeoir ſur un banc de pierre proche de la credence, qui n'eſt couverte que d'une ſimple nappe, ſur laquelle il met le miſſel. Le diacre, le ſoudiacre & le thuriferaire ſe mettent ſur un autre banc de pierre plus bas de l'autre côté de la credence. Pour ce qui eſt des acolythes, aprés avoir mis leurs chandeliers ſur les degrez du ſanctuaire, ils ſe retirent dans le chœur avec les autres novices.

Le ſoudiacre chante l'épitre au pupitre du chœur, & ayant pris la benediction de l'archevêque, vient donner ſon texte au diacre encore aſſis vers la credence. Le diacre aprés avoir étendu le corporal ſur l'autel, vient accompagné des autres miniſtres prendre la benediction de l'archevêque, & lui faire benir l'encens, mais c'eſt lui-même qui met l'encens dans l'encenſoir. Il chante l'évangile au coin de l'autel ſur un petit pupitre de bois ſans tapis, ayant à ſon côté le ſoudiacre, le thuriferaire derriere le pupitre qui le regarde face à face, & les deux acolythes à côté du texte qui ſe regardent auſſi face à face. L'évangile & l'épitre ſe chantent d'un ton particulier, à peu prés comme celui de nos paſſions. Aprés l'évangile les acolythes mettent leurs chandeliers ſur l'autel, & le ſoudiacre porte baiſer le texte à l'archevêque, au celebrant, aux chantres & à tout le chœur. L'on donne auſſi au commencement de la meſſe le texte à baiſer à l'archevêque, au celebrant, & au diacre.

A l'offertoire le celebrant aprés avoir encenſé la matiere du ſacrifice, encenſe l'autel & tourne tout autour. L'encenſement de l'autel fait, le thuriferaire quitte ſa tunique, va encenſer le chœur, puis reprend ſa tunique. Le chant de la preface eſt un chant particulier, & quand on la chante, le ſoudiacre prend la patene qu'il ſoutient nuë avec une écharpe qu'il a ſur l'épaule droite. A la fin de la preface il la remet ſur l'autel, & ſe met avec le thuriferaire à genoux au coin. A l'élevation les deux acolythes tenant des flambeaux chantent dans le ſanctuaire *O ſalutaris hoſtia*. A l'oraiſon Do-

minicale le ſoudiacre reprend la patene comme auparavant, & la rend au diacre aprés que le celebrant en élevant le calice & l'hoſtie a dit *Panem noſtrum quotidianum*, & ſe remet à genoux au coin de l'autel juſqu'aprés la communion. A la fin de la meſſe le diacre dit *Ite miſſa eſt*, *alleluia*, *alleluia*, ce qu'il fait à toutes les fêtes doubles, & l'archevêque donne la benediction, que tous, même le celebrant, reçoivent à genoux.

Les grandes fêtes lorſque l'archevêque officie, il y a à l'autel ſept prêtres, ſept diacres & ſept ſoudiacres, & l'on commence la meſſe tout au bas de la nef à dix pas de la grande porte. L'office s'y fait en tout temps avec une gravité qui ne ſe peut exprimer. On en bannit entierement l'orgue, & la muſique, mais le plain chant eſt ſi beau, & ſe chante avec tant de meſure, qu'il n'y a point de muſique qui en approche. Les matines ſont fort longues, & ſe commencent les grandes grandes fêtes à deux heures, quelquefois à trois, & tout au plus tard à quatre heures. On les chante tout debout ſans s'aſſeoir, & l'on y eſt ſi exact, qu'un chanoine qui y manque, excepté aux fêtes ſimples, perd ce jour-là ſa retribution pour tout le jour, ne peut aſſiſter à aucun autre office, ni même dire ce jour-là la meſſe dans l'égliſe. Les enfans de chœur ſont incorporez au chapitre, & ne peuvent être chaſſez. On les appelle novices.

Pour ce qui eſt de l'égliſe cathedrale, qui eſt dédiée à S. Maurice, elle eſt une des plus belles du royaume, ſoit pour ſa longueur, ſoit pour ſa largeur, ſoit pour l'élevation, ſoit pour être bien percée.

Il y avoit autrefois dans Vienne douze abbayes de notre ordre; aujourd'hui ce nombre eſt fort diminué. La plus conſiderable eſt celle de ſaint Pierre, qui fut ſecularisée en 1612. les chanoines y doivent faire preuve de nobleſſe. L'égliſe eſt un veritable ſanctuaire. On y compte juſques à vingt-deux archevêques enterrez, la plûpart ſont reconnus pour ſaints canoniſez. Nous ne rapportons pas ici les épitaphes de tant de grands prelats, & de quelques autres perſonnes illuſtres qui y ont choiſi leur ſepulture. On peut les voir dans Chorier qui les rapporte. Monſieur l'abbé des Halles, parent de monſieur le maréchal de Villars, qui en eſt doyen, nous procura l'entrée des archives de cet illuſtre chapitre, & nous mit entre les mains deux ou trois beaux cartulaires. Il voulut même nous faire l'honneur de nous donner à dîner, & nous fit voir

dans

dans ſon cabinet quelques tableaux de prix, ſur tout une Notre-Dame peinte ſur du bois par Raphaël, eſtimée ſix mille livres, un S. Sebaſtien & un S. Jerôme.

Il y a dans Vienne deux abbayes ſous l'invocation de ſaint André, toutes deux de notre ordre, l'une d'hommes au bas de la ville, & l'autre de filles tout au haut. Nous commençâmes par celle-ci. Madame de Villars qui en eſt abbeſſe avoit pour lors quatre-vingt-deux ans, mais ſon eſprit ne vieillit point. Il ne ſe peut rien ajoûter à l'accueil qu'elle nous fit, & ſon exemple anima toutes ſes religieuſes à nous bien recevoir. Nous découvrîmes par les titres de cette abbaye, qu'elle avoit été fondée par S. Leonien abbé de S. Pierre; qu'il y avoit eu juſqu'à cent religieuſes, & que le monaſtere ayant été ruiné par les Vandales, il fut rétabli par le roy Raoul à la priere de la reine Ermengarde ſa femme. Nous vîmes dans la cour de l'abbaye une ancienne inſcription fort belle & fort bien conſervée. Comme Chorier ne l'a point rapportée, je croi qu'il eſt bon de lui donner place ici.

DRVSO CAESARI
TIB. AVG. F. DIVI AVG.
NEPOTI DIVI IVL.
PRONEPOTI TRIB.
POTEST. II. COS. II

L'abbaye de S. André le Bas peut avoir été autrefois plus conſiderable qu'elle n'eſt aujourd'hui. Ancemond duc de Bourgogne en fut le fondateur, & le roy Conrad le reſtaurateur. Ils y ſont enterrez l'un & l'autre, & on y voit encore leurs épitaphes, qui ſont rapportez par Chorier. L'on croit que l'office du ſaint Sacrement a commencé dans cette égliſe, & que c'eſt pour cela qu'on y prêchoit autrefois l'octave de la fête du ſaint Sacrement. Mais je ne vois pas ſur quoi cela peut être appuyé: à moins que cela ne s'entende de la reception de l'office du ſaint Sacrement dans Vienne ſeulement. Tout proche de l'abbaye on voit une table ronde de pierre, qui étoit autrefois un aſyle.

Sainte Colombe eſt un des plus anciens monaſteres de la ville; il eſt ſitué ſur le bord du Rofne, dans une ſituation admirable; mais il ne conſerve rien de ſes anciens monumens, qu'une voûte ſouterraine, qu'on appelle Ergaſtule, où l'on croit qu'on mettoit en priſon les premiers chrétiens, ce qui n'eſt pas hors de vrayſemblance. Nous eûmes la devotion d'y deſcendre, & ce lieu nous parut affreux; car outre la voûte ſouterraine, nous y remarquâmes encore des cachots, qu'on ne peut voir ſans fremir.

L'abbaye de la Claire eſt la moins ancienne; car elle fut fondée pour des religieuſes de ſainte Claire, qui peu aprés leur fondation embraſſerent la regle de ſaint Benoît. Nous y vîmes madame la comteſſe de Veruë, qui ayant mépriſé les plus grands honneurs de la cour de Savoye, s'étoit retirée dans cette maiſon depuis vingt ans, pour y vivre dans un parfait détachement, dans les exercices d'une humilité profonde, & dans les pratiques d'une penitence ſincere. Ce fut-là que dans une entiere reſignation à la volonté de Dieu, elle apprit la mort de ſon mari & de ſes deux petits fils tuez à la bataille d'Hoſtet, ſans verſer une ſeule larme: dégoûtée de tout ce que le monde eſtime, elle met en Dieu ſon unique conſolation; & elle nous diſoit que Dieu lui ayant enlevé ce qu'elle avoit de plus cher ſur la terre, elle ne pouvoit s'attacher aux creatures. C'eſt pourquoi elle a volontiers conſacré à Dieu ſes deux petites-filles; qui ſont religieuſes auprés d'elle.

Je ne parle point de la ville de Vienne, parce qu'on trouve une deſcription de tout ce qu'il y a de beau dans Chorier. La porte triomphale bâtie du temps des Romains eſt d'un tres-bon goût. Notre-Dame de la Vie qui eſt aujourd'hui une paroiſſe, étoit autrefois, à ce qu'on dit, un pretoire & un des plus beaux monumens d'antiquité qu'on puiſſe voir: cet édifice étoit compoſé de colonnes d'un ordre Corintien, élevé d'environ quatre-vingt pieds avec des chapiteaux & des corniches. Il formoit un long quarré, qui dans les deux faces plus étroites avoit ſix piliers éloignez l'un de l'autre au moins de huit pieds, & dans les deux autres faces huit piliers d'égale diſtance, au bout deſquels il y avoit deux portes qui répondoient l'une à l'autre. Ceux qui ont converti en égliſe ce précieux monument, l'ont preſque tout maſſacré. Mais il en reſte encore aſſez pour attirer l'admiration de tous les étran-

ges, qui ne peuvent se lasser de voir un si bel édifice.

Hors de la ville on voit encore un ancien monument qu'on appelle l'Eguille. C'est une piramide élevée sur quatre gros piliers en forme de voûte à la hauteur d'environ douze pieds. Il n'y a aucune inscription, mais on croit que c'est un tombeau de quelque Romain.

Nous demeurâmes à Vienne jusqu'au commencement du mois de septembre, comblez des honnêtetez de monseigneur l'archevêque, & édifié du bon ordre de sa maison. Car ce grand archevêque mangeoit avec ses ecclesiastiques & tous ses domestiques dans un refectoire où l'on faisoit la lecture. Il recitoit son office avec un ecclesiastique dans une fort belle chapelle où l'on gardoit jour & nuit le saint Sacrement, & où sont les portraits de tous les saints Archevêques de Vienne, & par un vœu qu'il avoit fait à Dieu, il ne logeoit jamais dans son palais archiepiscopal aucune femme de quelque condition qu'elle fût, quand bien elle auroit été de ses parentes.

Comme nous nous disposions à partir, il vint à nous un homme que nous ne connoissions pas, qui nous dit que si nous souhaitions voir des inscriptions, il en avoit dans sa maison une que jamais personne n'avoit pû lire, que les philosophes, les notaires & les plus habiles déchifreurs n'avoient pû en venir à bout; que pour lui il y avoit trente ans qu'il perdoit la vûë à vouloir la déchifrer sans succés. Cela nous donna envie de la voir, & nous trouvâmes que c'étoit quatre petits vers françois, gravez d'un caractere de trois ou quatre cens ans sur une pierre, mise sur un pont, pour exciter les passans à mettre quelque chose dans un tronc, pour l'entretien du pont. Aussi-tôt cet homme les écrivit, & fut si joyeux qu'il ne se possedoit pas. Il nous regardoit comme les plus habiles hommes qui fussent sur la terre, & voulut nous mener voir une autre inscription en ancienne lettre romaine que je rapporterai ici, parce que je ne sçai si elle est dans Chorier.

D. M.
LABENIAENE ME
SIAE OPTMAE ET.
PIISSIMAE LIB.
ET CONIVGI.
P. LABENIVS TRO
PHIMVS MERI
TIS EIVS SIBI.
IAR.

Il nous auroit volontiers conduit par toute la ville, mais nous voulions aller à Beaurepert, & de-là à saint Antoine.

S. Antoine.

L'abbaye de S. Antoine qui est aujourd'hui un chef d'ordre & une des plus illustres du Dauphiné, n'étoit dans son origine qu'un prieuré de moines Benedictins, dépendant de Mont-majour. Les reliques de S. Antoine y ayant été transferées dans l'onziéme siecle, plusieurs malades infectez du mal qu'on appelle le feu de S. Antoine, y venoient chercher leur guérison dans les merites du Saint, & ils y abordoient en si grand nombre, qu'on fut obligé d'y bâtir deux hôpitaux, un pour les hommes, & l'autre pour les femmes. Gaston gentilhomme François & son fils Guerin, qui y avoit recouvré la santé, s'y consacrerent au service des pauvres, & leur exemple en ayant excité d'autres à faire la même chose, ils formerent une petite communauté qui fut soumise aux religieux du Mont-majour, residans dans le prieuré dont ils dépendoient entierement. Les services que ces hospitalitaliers rendoient aux pauvres malades leur attirant l'estime de tout le monde, on leur permit de se bâtir une petite chapelle, où ils pûssent prier Dieu, mais à condition qu'ils iroient les fêtes à l'office dans l'église des moines, & qu'ils recevroient d'eux les sacremens. Cela dura jusqu'à Aimon de Montagni, qui ennuié de la qua-

lité de maître de l'hôpital, & portant avec impatience le joug des religieux, obtint du pape Boniface huitiéme une bulle qui le rendoit maître lui & ses confreres du prieuré qu'il érigea en abbaye sous la regle de S. Augustin, à condition qu'ils feroient une redevance annuelle au Mont-majour.

Cette abbaye est assûrément magnifique; l'église aprés la cathedrale de Vienne est la plus belle du Dauphiné; l'autel est d'un marbre noir accompagné de quatre belles figures de bronze d'un travail admirable. On conserve dans l'autel le corps de S. Antoine dans une belle châsse d'ébene couverte de lames d'argent. On dit que l'autel avec tous ses ornemens a coûté dix mille écus, & assurément il les vaut bien. Le chœur est derriere l'autel dans le fond de l'église, orné de plusieurs tableaux de prix, aussi-bien que tous les autels de cet auguste temple. La sacristie est fournie d'ornemens & d'argenterie; on y garde aussi les saintes reliques, parmi lesquelles on voit plusieurs corps tirez des Catacombes, que les religieux de S. Antoine ont pû avoir facilement, dautant que la vigne de leurs confreres de Rome est située dans un ancien cimetiere. Ils nous montrerent des phioles de verre & des lampes d'argile, qu'on avoit trouvées dans ce cimetiere, & apparemment avec les corps dont ils sont en possession. Les phioles de verre pleines de sang sont des marques indubitables du martyre de ceux auprés desquels elles se trouvent; les lampes & les pots d'argile étoient des vaisseaux dans lesquels on mettoit des aromates, qu'on enterroit avec les chrétiens. Nous vîmes aussi des marbres sur lesquels étoient les inscriptions suivantes:

SEP
III NONAS VERISIT
DONATVS. FILIO ASELOQ
VI BIXIT IN PACE ANNOS VI MES III.

IVSTI. ANORVM.
SEX. INSEPTE. PAREN
TES. BENEMERENTES
L · THEODORI

Une des belles choſes qu'on voye à S. Antoine, c'eſt le refectoire. Il a cent onze pieds de long, trente-quatre de large, il eſt élevé à proportion, bien percé, ſans piliers & ſoutient trois étages qui ſont deſſus. Je ne parle point des beaux tableaux d'Italie dont il eſt orné.

La bibliotheque n'eſt pas fort grande, mais les livres ſont aſſez bons. Nous y vîmes un manuſcrit des livres de l'Imitation de JESUS-CHRIST, d'environ trois cens ans : mais il eſt ſans nom d'auteur, & les livres ſont dans un autre ordre que celui que nous avons aujourd'hui. Car notre premier livre eſt dans le manuſcrit le quatriéme ; le ſecond livre auſſi le ſecond ; notre troiſiéme livre eſt le premier, & notre quatriéme eſt le troiſiéme. Ils ſont dans un même volume avec un ouvrage de S. Bonaventure, & des meditations du Cardinal de Turrecremata qui ont pour titre : *Meditationes RR. P. Domini Johannis de Turrecremata ſacro-ſanctæ Romanæ Eccleſiæ cardinalis poſitæ & depictæ de ipſius mandato in eccleſiæ ambitu S. Mariæ de Minerva Romæ.* Et à la fin on lit ces mots. *Finitæ ſunt contemplationes ſupradictæ & continuatæ Romæ per Ulricum Han anno Domini* M. CCCCVII. *die ultima menſis Decembris.* Nous vîmes auſſi une lettre originale du fameux Eraſme, dans laquelle il dit en des termes fort expreſſifs, qu'il aimeroit mieux être haché en pieces, que de ne pas croire la verité du corps & du ſang de JESUS-CHRIST dans le ſaint Sacrement.

Nous avons dit que les malades infectez du feu S. Antoi-

ne, avoient donné occasion à l'établissement de l'ordre, qui porte le nom de ce Saint. Cette maladie ayant discontinué durant cent ans, avoit commencé à se faire sentir depuis un an, & les religieux avoient charitablement r'ouvert leurs hôpitaux fermez depuis si long-temps aux pauvres miserables qui en sont attaquez. Nous y en vîmes avec beaucoup de compassion une vingtaine, les uns sans pieds, les autres sans mains, & quelques-uns sans pieds & sans mains. Car on ne peut guerir ce mal qu'en coupant les membres ausquels il s'attache d'abord. Il y avoit là un frere fort habile, qui n'en manquoit aucun. Il nous fit voir des mains & des pieds coupez il y a cent ans, qui sont semblables à ceux qu'il coupoit tous les jours, c'est-à-dire, tout noirs & tout secs.

Nous partîmes de S. Antoine le sixiéme de Septembre, & nous allâmes à Romans ville du Dauphiné plus grande & plus belle que Vienne, où il y a des Cordeliers, des Capucins & des Recolets, une abbaye de Bernardines, des Ursulines, & des religieuses de la Visitation. La principale église est la collegiale, qui dans son origine étoit une fameuse abbaye, fondée par S. Barnard archevêque de Vienne dont elle porte le nom. On voit à l'entrée de la ville un vieux château, qui sert aujourd'hui de prison, qu'on dit être celui qui fut vendu au Saint, lorsqu'il y bâtit l'abbaye. Quoiqu'il en soit, l'église qui subsiste aujourd'hui est grande, belle & délicate, mais elle se ressent un peu du ravage des Huguenots. Elle est desservie par un chapitre considerable, qui a pour abbé l'archevêque de Vienne, quoiqu'il soit immediat par sa fondation au saint Siege ; on croit même que l'abbaye ne s'appelle Romans, que parce que S. Barnard la soumit à l'évêque de Rome. Elle a eu le malheur d'être ruinée six fois. 1. par les Maures. 2. par l'archevêque Sebon. 3. & 4. par le feu. 5. par Guigue Dauphin dans le douziéme siecle, & 6. par les Calvinistes.

Romans.

Valence n'est qu'à trois lieuës de Romans. La ville est assez jolie, mais peu peuplée. L'église cathedrale a été consacrée en 1096. par le pape Urbain II. & par douze évêques en l'honneur de saint Corneille & de saint Cyprien, quoyqu'on l'appelle saint Apollinaire. Elle est assez belle pour son temps. On croit dans Valence que c'étoit autrefois une abbaye de Benedictins, & que la cathedrale étoit à saint

Valence.

Jean, qui eſt aujourd'hui une paroiſſe. Nouy y vîmes cette ancienne inſcription.

T. POMPEIO.
HILARI·L·VERIVG·
T·POMPEVS BASSVS
PATRI
ET. SIBI.

Il y a dans Valence trois abbayes; S. Rufe de l'ordre de S. Auguſtin, Vernaiſon de l'ordre de Cîteaux, & Soyon de l'ordre de S. Benoiſt. Celle ci auſſi-bien que les autres étoit autrefois hors de la ville; mais ayant été ruinée, les religieuſes furent obligées de ſe retirer à Valence, où Jean de Montluc qui en étoit évêque, les reçut dans ſon palais épiſcopal, leur permit ſans peine de faire l'office dans ſa cathedrale, & d'y tenir un chœur avec les chanoines. Quelques-uns ont prétendu juſtifier cet évêque, qui d'ailleurs étoit ſçavant & avoit de l'eſprit: mais il fut ſoupçonné d'avoir abuſé de cette abbeſſe, laquelle depuis proſtitua ſa religion étant morte Calviniſte hors de ſon cloître. Nous avons vû à Valence des anciens chanoines, qui ſçavent de leurs ancêtres, qu'on l'avoit vû prêcher en habit long & couvert de ſon chapeau. Nous connoiſſons auſſi des perſonnes qui ont vû une lettre qu'il écrivoit au maréchal de Montluc ſon frere, dans laquelle il avoit l'inſolence de lui mander, que ſi l'évêque de Rome vouloit faire du bruit, il ébranleroit de telle ſorte ſon clocher, qu'il tomberoit par terre.

Die. De Valence nous fûmes à l'abbaye de Leoncel, & de-là à Die dont l'évêché étoit autrefois uni à celui de Valence. Les chemins ſont tres-difficiles & même dangereux. C'eſt pourquoi nous n'y arrivâmes que ſur les neuf heures du ſoir. Environ un mois auparavant on avoit découvert une conſpiration; on avoit trouvé des magaſins de poudres, on avoit auſſi ſurpris des lettres originales des Etats d'Holande & de la Reine Anne pour lever des ſoldats, & leur faire tenir de l'argent;

&

& selon le projet des conjurez en même temps que les Anglois firent leur descente dans le Languedoc, les Allemans devoient fondre dans le pays de Die par le Gapençois, & tout le monde prendre les armes, égorger l'évêque, le gouverneur, le subdelegué de l'intendant, tous les chanoines & tous les anciens catholiques. Cette conspiration avoit obligé de faire des perquisitions; on prenoit toutes les précautions possibles, & l'on avoit déja arrêté prisonniers une vingtaine de ceux qui étoient entrez dans la conspiration, qui ne nioient pas le fait. Comme nous arrivâmes tard, les gardes qui étoient à la porte nous crierent *Qui va là?* mais nous étions tellement occupez à chercher notre chemin, que nous ne les entendîmes pas, nous ne vîmes pas même la porte de la ville qui étoit tout proche de nous. Il est vray qu'elle étoit si petite, qu'elle n'avoit pas l'apparence d'une porte de ville. Comme nous ne répondîmes pas, & que nous avancions toûjours notre chemin en nous éloignant de la porte par laquelle nous devions naturellement entrer, les gardes tirerent sur nous, & furent aussi-tôt donner avis au gouverneur, que deux camisars, habillez en prêtres, montez sur des chevaux, étoient venus à la porte de la ville, qu'on leur avoit crié *Qui va là?* & qu'au lieu de répondre, ils avoient fuï dans les vignes. Le gouverneur avertit aussi-tôt l'évêque & le subdelegué de l'intendant de l'avis qu'on vient de lui donner; l'épouvante se met dans les esprits, & l'on conclud qu'il falloit promptement commander une compagnie de canonniers pour courir aprés les camisars. On donne les ordres, & on met toute la ville en émotion pour prendre deux personnes, qui venoient se livrer elles-mêmes. Comme nous ne sçavions rien de ce qui se passoit, nous suivions toûjours les murailles de la ville dans l'esperance que nous trouverions enfin une porte; nous fîmes beaucoup de fort méchant chemin, & aprés assez de temps & bien des inquietudes, nous en trouvâmes une qu'on venoit apparemment d'ouvrir pour laisser sortir les soldats qui devoient courir aprés nous. Il y avoit un homme qui tenoit un falot & trois soldats armez qui nous regarderent depuis les pieds jusqu'à la tête. Nous les priâmes de nous faire la grace de nous mener en quelque hôtellerie. Ils nous y menerent, mais en même temps ils donnerent avis au gouverneur, que les camisars étoient dans la ville, dans une telle hôtellerie. Le gouverneur en avertit aussi-tôt l'évêque,

& un moment aprés il entra dans nôtre auberge avec le ſubdelegué de l'Intendant, & un autre officier. Il nous demanda fort honnêtement ſi on pouvoit ſçavoir d'où nous venions ; nous luy répondîmes que nous venions de l'abbaye de Leoncel ; il ajoûta ſi nous avions quelque affaire dans la ville ; nous lui dîmes qu'oüi ; que nous avions affaire à monſeigneur l'évêque : Le ſubdelegué de l'Intendant prenant la parole, nous demanda pourquoy nous n'avions pas répondu, lors qu'on avoit crié, *qui va-là* ; nous lui dîmes que nous n'avions rien entendu. Pour lors le gouverneur nous dit, Mes peres, vous n'avez gueres la mine de Camiſars : cependant comme nous ſommes dans un temps où l'on eſt obligé de prendre des précautions, puiſque vous avez à faire à monſieur l'évêque, vous voulez bien que nous vous y menions. Cela nous fit un fort grand plaiſir, quoy que d'ailleurs nous euſſions un peu de peine d'aller voir ſi tard un prélat dont nous avions beſoin. L'évêque nous attendoit, & nous reçut avec beaucoup d'honnêteté ; & aprés que nous luy eûmes dit le ſujet de nôtre voyage, & qu'il eut vû les lettres que nous avions de l'aſſemblée du clergé, il congedia ceux qui nous avoient amené, & nous retint un peu auprés de lui, puis il nous donna un laquais pour nous conduire dans nôtre logis.

Le lendemain, à ſept heures du matin, il nous envoya querir pour voir ſes archives ; & d'un air fort agreable nous dit, Mes Peres, comme vous êtes des gens ſuſpects, je dois avoir l'œil ſur vous ; ainſi il faut que vous dîniez avec moy ; & je vous prie, tandis que vous ſerez à Die, de ne vous pas engager ailleurs. Nous travaillâmes donc chez luy tout le jour & aux archives du chapitre, où nous trouvâmes la vie d'Amedée de Rouſſillon, l'un des plus grands prélats qui ayent gouverné les dioceſes de Die & de Valence. Il avoit été Benedictin, religieux de ſaint Claude, abbé de Savigny, & enſuite évêque de Valence & de Die : car ce fut lui qui procura l'union des deux évêchez, & par tout il a fait de grandes choſes. Car je diray en paſſant, que dans nos recherches, nous avons trouvé preſque par tout, que les plus grands évêques ſont ceux qui ont été religieux. Nous y trouvâmes auſſi les informations de la vie & des miracles de ſaint Eſtienne, évêque de Die, faites par les évêques de la province de Vienne, pour ſervir à ſa canonization. Ce grand ſaint avoit été Chartreux, & ſon corps s'étoit conſervé ſans corruption juſqu'au

temps que les Calvinistes s'étant rendus maîtres de la ville, le brûlerent au milieu de la place. Nous voulûmes ensuite voir le tour que nous avions fait quand nous arrivâmes à Die, & nous fûmes surpris de voir tous les méchans pas où nous avions été dans la nuit sans aucun guide. Cela nous donna occasion de prendre cette inscription que nous trouvâmes dans les murailles de la ville.

D. M.
CARINIANI. VA-
LERIANI. FIL.
ANNORVM. XV.
ACNE. FIL. CARISS.
ET SIBI. VIVA. FEC.

En voicy encore une qui étoit proche de la cathedrale.

D. M.
C. MELLINI
SECVNDINI
MELLINI
VERVS ET SEVE-
RVS PATER.

Celle qui suit étoit dans un autre endroit de la ville.

D. M.
LIBERORVM AC CON-
IVGIBVS PVBLICI CALIS-
TI ET IPSIVS CONSECRATW̃
CVMBESAE VINEAE AREP.
EX CVIVS REDDITV OMNIB.
ANNIS PROLIBARI VOLO
NE MINVS XV. V. S. E.
H. T. H. N. S.

Aprés avoir achevé tout ce que nous avions à faire à Die, nous hesitâmes assez long temps quelle route nous prendrions, parce que les chemins étoient detestables : mais enfin nous
Gap. nous déterminâmes pour Gap. Nous y arrivâmes la veille de Saint Mathieu, & nous fûmes aussi-tôt saluer monseigneur l'évêque, qui nous reçut avec bien de la bonté, & nous fit l'honneur de nous retenir pour collationner avec luy. C'est un évêque tres zelé, devot à la sainte Vierge, & fort austere pour sa personne, car il ne mange que des viandes grossieres ; les jours maigres il s'abstient de poisson ; il porte le cilice, couche sur la dure, & pour couverture de son lit, se sert d'un drap mortuaire. Le lendemain, aprés avoir travaillé aux archives du chapitre, nous assistâmes aux vêpres de la cathedrale, qui est nouvellement bâtie, & dont le chœur est derriere l'autel aussi bien qu'à Die.

Aprés les vêpres on fit une procession generale pour le troisiéme dimanche du mois ; les vierges y marchoient les premieres, portant une croix de bois couverte d'un voile blanc, & chantant les litanies de la Vierge. Les veuves les suivoient portant une croix de bois couverte d'un voile ou d'un crespe noir, & ne chantoient point. Les Capucins marchoient aprés, puis les Cordeliers & les Jacobins, & enfin la cathedrale. Au retour de la procession les vierges continuerent leur chant, & les veuves se mirent devant un autel de la Vierge ; lor que le clergé entra, elles interrompirent leur chant. A la fin lorsque tout le monde sortit, elles chanterent encore un cantique.

Embrun. De Gap nous allâmes à Embrun, qui n'en est éloigné que de sept lieuës. Monseigneur l'archevêque nous y reçut avec beaucoup de bonté, & nous fit ouvrir son chartrier & celui du Chapitre. C'étoit un venerable vieillard, alors âgé de quatre-vingt-deux ans, qui s'étoit fait preparer son tombeau dans le cimetiere, où il avoit choisi sa sepulture ; il faisoit bâtir un seminaire somptueux, qu'il avoit donné aux Jesuites auquel on disoit qu'il faisoit une dépense de cent mil écus. Sa cathedrale peut passer pour une belle église dans le Dauphiné ; les collateraux sont anciens ; à côté de l'autel il y a deux petites tribunes, comme deux chaires de predicateurs, dans lesquelles on chante l'épitre & l'évangile. Elle a eu un archevêque pape, & dix cardinaux. Comme nous descendions du chartrier, nous trouvâmes dans l'église un prêtre avec plusieurs laïques qui

faiſoient les prieres des agonizans, pour un homme qui étoit à l'extremité, à la fin des prieres il donna la benediction avec le ſaint ciboire. Peu de temps aprés, le malade étant mort, nous entendîmes les Penitens qui faiſoient pour lui des prieres. Je crois qu'on fait la même choſe à tous les agonizans & à tous les morts.

L'abbaye de Boſcodon eſt à deux lieuës d'Embrun, dans une agreable ſolitude; il y a douze anciens Benedictins qui vivent en commun dans un même refectoire, & couchent dans un dortoir. Ils ſe levent à quatre heures, chantent en notes tout l'office, font enſuite une demie heure de méditation, & partagent le reſte du temps entre la lecture & le travail manuel. Cette abbaye fut fondée l'an 1130. non pas pour des Chanoines reguliers, comme l'a écrit ſans fondement le pere Fournier, mais pour des Benedictins qui ſuivoient l'inſtitut de l'abbaye de Chaleſ dont nous trouvâmes les anciens reglemens, que nous avons imprimez au quatriéme tome de nos Anecdotes. Boſcodon.

De là nous fûmes coucher à Nôtre-Dame du Laure, où depuis environ quarante ans une pauvre bergere a donné lieu à une grande devotion. Dieu qui ſe plaît à ſe communiquer aux ames ſimples, a prevenu de telle ſorte la ſœur Benoîte, c'eſt le nom de la Bergere, qu'on la regarde dans tout le païs comme une ſainte, ſur tout aprés que pluſieurs perſonnes ont aſſuré qu'elle leur avoit découvert des ſecrets de leur conſcience que perſonne ne pouvoit ſçavoir, les avertiſſant de ſe confeſſer de certains pechez qu'ils croïoient être inconnus. On accourt à elle de tout le Dauphiné, de la Provence & de la Savoye, comme à un oracle, & il n'y a pas même juſques aux évêques qui ne croïent point trop s'humilier de la venir voir, la conſulter, & ſe recommander à ſes prieres. Nous en avons vû un qui nous a aſſuré qu'elle lui avoit dit des choſes qui le regardoient, ſi ſecrettes, qu'elle ne pouvoit les avoir appriſes que de Dieu ſeul. Voicy ce qu'on nous dit de cette bonne Bergere, qu'on peut regarder comme la Ste Geneviéve de nôtre ſiecle. S'étant renduë digne des viſites du Seigneur, un jour qu'elle paiſſoit ſon troupeau à un quart de lieuë de là, la ſainte Vierge s'apparut à elle, lui fit connoître qu'elle vouloit être honorée en ce lieu, & lui ordonna d'y faire bâtir une égliſe en ſon honneur. Benoîte étant venuë ſur la montagne, trouva tout le plan de l'égliſe tracé, la terre s'étant élevée pour en marquer les bor- Nôtre-Dame du Laure.

nes. Elle découvrit avec ſimplicité ſa viſion, & on bâtit l'égliſe, qui fut achevée l'an 1668. L'archevêque dEmbrun qui fut miraculeuſement guéri d'une maladie par l'interceſſion de la Vierge, que la ſœur Benoîte avoit invoquée pour lui, donna cent ſoixante-quatre écus pour bâtir le portail; il y a aujourd'hui quatre prêtres pour ſatisfaire à la devotion des peuples. Monſieur l'archidiacre de Gap, qui a choiſi ce lieu pour ſa ſepulture, a deſſein d'y donner tout ſon bien pour y fonder une Collegiale. On ne ſçauroit dire la foule de monde qui accourt de toute part dans cette ſolitude; le jour de la Nativité on y compta juſqu'à dix-ſept proceſſions. Lorſque nous y fûmes, il y avoit des Dames de Marſeille, qui y étoient venuës exprés, elles étoient là depuis un mois, s'eſtimant heureuſes de recevoir quelque conſolation de la Bergere. Toutes les bonnes gens qui y viennent en pelerinage, aprés avoir fait leur detion à la Vierge, vont la voir dans ſa petite maiſon. Elle les fait prier Dieu devant l'image de ſa ſainte maîtreſſe, les exhorte à ſe bien confeſſer, à communier, & à être devot envers la Vierge. Nous voulûmes auſſi la voir, elle nous reçut dans ſa chambre avec beaucoup de reſpect, & pria Dieu de benir nos travaux. Nous remarquâmes en elle une grande ſimplicité & une grande droiture.

Ciſteron. Nous entrâmes dans la Provence, par la ville de Ciſteron, ſituée ſur le côteau d'une montagne, dans le conflan de la Bouech & de la Durance, ſur laquelle on voit un Pont d'une ſeule arche fort hardi; La citadelle eſt bâtie au ſommet du rocher. La cathedrale faite en croix eſt ancienne, on croit qu'elle a été bâtie par Charlemagne; nous y vîmes dans la ſacriſtie une fort belle argenterie, qui a été donnée par un des derniers évêques.

Digne. Nous allâmes de là à Digne, qui n'en eſt éloigné que de ſix lieuës. L'évêque qui avoit aſſiſté à l'aſſemblée du Clergé, n'y étoit pas encore arrivé. C'eſt un prelat fort eſtimé dans ſon ſon dioceſe, qui s'eſt acquis l'affection de ſes peuples par les grandes aumônes qu'il fit aux pauvres dans la chere année; en ſon abſence nous vîmes monſieur le Prevôt dont nous reçûmes toutes les honnêtetez poſſibles. La cathedrale qu'on croit être du temps de Charlemagne, eſt faite en croix & hors de la ville. Les Calviniſtes l'ayant pillée, les Chanoines furent obligez de ſe retirer dans la ville, pour y faire l'Office dans la paroiſſe de ſaint Jerôme, où ils ſont encore à preſent. Nous aſ-

sistâmes à leurs Vêpres le jour de la fête du Saint. Celui qui officioit étoit revêtu de chappe proche de l'autel avec le prêtre assistant aussi en chappe. On y conserve le saint Sacrement, non au maître autel, mais dans une chapelle; Dans l'ancienne cathedrale il étoit à côté de l'autel, dans une tour de bois, qu'on voit encore aujourd'hui.

En ce temps-là on faisoit une grande perquisition des faux-monnoyeurs dans le Dauphiné & dans la Provence, & il y a peu de villes où on n'en pendît quelques-uns, parce que le nombre en étoit fort grand. Cela étoit cause qu'on avoit de la peine à faire passer de certaines monnoyes. Les Loüis d'or sur tout étoient fort décriez, & quelque bons qu'ils fussent, personne ne vouloit s'en charger. Nous avions déja éprouvé cela à Gap, où nôtre hôtesse aima mieux nous faire crédit, que de nous donner la monnoye d'un Loüis d'or. Nous éprouvâmes la même difficulté à Digne, où nous fûmes une heure & demie à trouver dans la ville de la monoye, quoique tous ceux qui voyoient nos Loüis d'or avoüassent qu'ils étoient de bon or & au bon coing. Cela fut cause que nous partîmes un peu tard pour aller à Sennez, aussi n'y arrivâmes nous qu'à l'entrée de la nuit; parce Sennez. que les chemins sont tres-méchans, qu'il faut presque toûjours marcher dans des pierres, sur des montagnes, & par des voïes étroites qui sont environnées de precipices. Lorsque nous arrivâmes à Sennez, nous croyions entrer dans une ville, & nous ne trouvâmes qu'un village. Un bon païsan que nous rencontrâmes, nous demanda si nous voulions qu'il nous meneroit au meilleur logis; nous lui dîmes qu'il nous feroit plaisir : mais nous fûmes bien surpris, lorsqu'aïant fait entrer nos chevaux dans l'écurie nous n'y vîmes point de ratelier, & encore plus, lorsque pour nôtre soupé on ne trouva qu'un œuf pour nous deux. Nous nous contentâmes de manger du pain & des fruits, ce qui nous est arrivé assez souvent en Provence, & nous plaignions le sort de l'illustre évêque de Sennez, qui aprés s'être fait admirer dans Paris par ses predications, se voyoit comme exilé dans un païs desert & affreux. Le lendemain, aprés avoir vû la cathedrale, nous fûmes le saluer en son palais épiscopal, qui est sur une éminence à un demi quart de lieuë de là. Il nous reçut de la maniere la plus obligeantedu monde, & nous fit des reproches de ce que nous n'avions pas été descendre chez lui. Il envoïa prendre nos chevaux & nous retint deux jours. Nous mangeâmes avec lui dans son petit refectoire, où l'on fait la

lecture, & nous aſſiſtâmes le ſoir à la priere : qu'il fait lui-même à tous ſes domeſtiques.

Le lendemain nous le quittâmes pour prendre le chemin de Grace, qui eſt très-difficile. Comme mon compagnon étoit un peu incommodé, nous marchâmes un peu lentement, & nous ne nous propoſions que d'aller coucher à l'Ecrinolle, gros village à deux lieuës de Grace, il faiſoit encore du ſoleil que nous n'en étions qu'à une lieuë ; mais comme les lieuës de Provence ſont fort grandes, la nuit nous ſurprit avant d'y arriver : un petit clair de lune à travers d'un broüillard aſſez épais, nous découvroit aſſez le chemin pour nous conduire, & nous étions ſur le point d'arriver, lorſque nous trouvâmes une ſi grande quantité de groſſes pierres, que nous ne pûmes pas nous perſuader que ce fût là nôtre chemin ; nous crûmes d'autant plus aiſément que nous nous étions égarez, que nous avions vû pluſieurs lumieres dans des villages qui étoient à côté de nous, & les traces d'un torrent ſec, qui nous avoit paru être un chemin. Nous ne deliberâmes pas à retourner ſur nos pas, & aprés avoir bien marché nous trouvâmes ce prétendu chemin, nous le ſuivîmes & nous vîmes qu'il ſe terminoit à un precipice & à un terrain impratiquable, nous ne ſavions plus que devenir, & nous allions à la garde du bonDieu. Il y avoit proche de là un arbre ſur une éminence, nous y allâmes au hazard, pour voir ſi nous ne découvririons pas quelqu'endroit où nous puſſions aller coucher ; Nous y trouvâmes heureuſement un petit ſentier qui aboutiſſoit à la maiſon d'un berger qui gardoit ſes moutons ; lorſque nous y fûmes arrivez, nous criâmes pour ſavoir s'il n'y avoit pas quelqu'un, le berger nous répondit, nous lui dîmes que nous étions des religieux, que nous nous étions égarez, & que nous le prïons de nous mener quelque part où nous puſſions paſſer la nuit. Avant que de nous ouvrir, il monta ſur un arbre pour ſavoir qui nous étions, & vint nous conduire à l'Ecrinole par le même chemin qui nous avions quitté. Lorſque nous fûmes arrivezaux pierres que nous avions rencontrées quand nous retournâmes ſur nos pas, il vouloit nous quitter, mais nous le priâmes de nous mener juſques dans le logis, & aſſeurément nous n'aurions jamais touvé le chemin. Nous arrivâmes enfin heureuſement, nous recompensâmes graſſement nôtre guide, & joyeux d'avoir trouvé un gîte, nous oubliâmes tout le mal que nous avions eu.

Grace. Le jour ſuivant nous allâmes à Grace par les chemins les plus

plus deteſtables qui ſoient ſur la terre. La ville n'a rien de beau que ſa ſituation, qui étoit fort agreable avant la gelée des oliviers. Ce que nous y avons remarqué, c'eſt qu'à toutes les portes il y a une image de la Vierge avec une lampe qui brûle devant toute la nuit, & tous les ſoirs on y chante les Litanies. On dit que c'eſt un vœu de monſieur Godeau, qui mit la ville ſous la protection de la Vierge, & en reſſentit les effets, lorſque les ennemis s'étant préſentés devant Grace, ſe retirerent au bout de trois jours ſans y faire de mal.

Vence n'eſt éloigné de Grace que de trois lieuës. L'évêché eſt très petit, il n'y a ni religieux, ni religieuſes. On croit que la cathedrale, au moins le ſanctuaire, étoit un ancien temple. Nous eſperions y trouver quelque monument érigé à la memoire de monſieur Godeau, qui en a été durant ſa vie le plus bel ornement; mais on n'a pas plus ſongé à lui faire honneur après ſa mort, que s'il n'avoit jamais été dans le monde. Voilà le ſort des grands hommes ſur la terre; heureux s'ils ſont écrits dans le livre de vie. On voit quelques inſcriptions dans le Palais épiſcopal, mais la pluſpart ſont imprimées dans Bouche. Vence.

Nous partîmes de Vence dans le deſſein d'aller à Lerins; nous paſsâmes à Antybe, petite ville ſur le bord de la mer, & bien fortifiée, d'où le ſiege épiſcopal a été transferé à Grace. Comme nous ſavions que l'abbé de Lerins étoit en ſa maiſon de plaiſance de Vallori, nous crûmes qu'il étoit de nôtre devoir de l'aller ſaluer. Je ne ſçai s'il nous vit venir de ſa fenêtre, mais il eſt certain que nous fûmes deux heures ſans lui pouvoir parler, & qu'après avoir attendu ſi long-temps, lorſqu'on nous introduiſit dans ſa chambre, il nous demanda d'un ton fier ce que nous voulions; nous lui dîmes que le Clergé de France nous avoit chargés d'un grand ouvrage, dans lequel on devoit parler de ſon abbaye, & que nous étions deputez pour y aller chercher quelqu'ancien monument qui pût lui faire honneur, que nous avions des lettres de l'aſſemblée du Clergé pour avoir entrée par tout, & que dans toutes les cathedrales & dans toutes les abbayes on nous ouvroit tout. Il prit nos lettres, & aprés les avoir lûës, il nous dit que le Bibliothecaire de Lerins étoit allé prendre une recreation dont il ne reviendroit d'un mois, & qu'ainſi il n'y avoit rien à faire pour nous à Lerins. La charité m'oblige de paſſer ſous ſilence le reſte de nôtre entretien. Le lendemain nous prîmes congé de lui; il nous offrit de prendre un morceau de pain avant que de par-

tir, mais nous lui dîmes que nous étions bien aiſes d'aller dire la meſſe à Lerins, plûtôt pour ſatisfaire nôtre devotion, que pour y voir la maiſon. Il fit tout ce qu'il put pour nous en détourner, & voyant que nous étions réſolus d'y aller il nous demanda excuſe de ce que nous avions été ſi mal reçûs. Je lui répondis, que nous n'étions pas venus là pour y faire bonne chere, que nous n'aurions ſouhaité qu'une bonne parole, que ſa regle & la nôtre l'ordonnoit, mais que nous ne l'avions pas trouvée chez lui. Lorſque nous fûmes à Cannes les bateliers nous demanderent un écu pour nous paſſer à Lerins; nous l'aurions bien donné, mais comme nous n'avions pas aſſez d'argent blanc pour payer nos repas & nôtre coucher, & qu'on ne vouloit point de nôtre or, nous fûmes obligés de nous contenter de voir Lerins ſans y entrer, d'offrir à Dieu cette petite mortification, & de prendre le chemin de Frejus, où nous arrivâmes tout au ſoir.

Frejus. Frejus eſt une ancienne ville, fort celebre du temps des Romains, qui y firent un aqueduc de neuf grandes lieuës, qui traverſoit les rochers; on en voit encore de beaux reſtes. Ils firent auſſi un port & un amphiteatre qui eſt encore tout entier. La cathedrale n'a rien de ſingulier, qu'un ancien baptiſtaire, il eſt ſeparé de l'égliſe, d'une figure octogone, ſoûtenuë par de petits piliers, autour duquel il y a pluſieurs autels. Monſieur le Prevôt Antelmi frere du ſavant Joſeph Antelmi, dont nous avons de ſi beaux ouvrages, nous communiqua tous les memoires de monſieur ſon frere, & nous pouvons dire que ſi nous avons quelque choſe de bon ſur l'égliſe & le dioceſe de Frejus, c'eſt à lui que nous en ſommes redevables. Il nous fit voir quelques anciens manuſcrits, & en particulier un vieux rituel, qui m'auroit bien ſervi lorſque je travaillai ſur les rits eccleſiaſtiques. Ce Rituel preſcrit qu'à la meſſe le prêtre aprés la preface diſe avant le canon l'oraiſon ſuivante:

ORATIO POST *SANCTUS*, DICENDA.

Aperi Domine os meum ad benedicendum nomen ſanctum tuum, mundaque cor meum & corpus ab omnibus variis & nequiſſimis cogitationibus, ut exaudiri merear, deprecans pro populo tuo, quem elegiſti tibi; & in ſpiritu humilitatis & in animo contrito ſuſcipiamur à te, & ſic fiat ſacrificium noſtrum in conſpectu tuo hodie, ut placeat tibi Domine Deus, Per Dominum

nostrum Jesum Christum filium tuum, qui tecum vivit & regnat Deus in unitate Spiritus sancti per omnia sæcula sæculorum.

Pour monseigneur l'évêque c'est un prelat d'un très grand merite & savant; il nous fit l'honneur de nous donner à dîner tout le temps que nous fûmes à Frejus, nous offrit un lit dans son seminaire, & nous fit la grace de nous donner de l'argent blanc pour nôtre or, que son homme d'affaire trouva très-bon.

De Frejus nous fûmes à Draguinant, & de Draguinant à l'abbaye du Toronnet, de l'ordre de Citeaux. Comme nous étions à un quart de lieuë du monastere, il survint un orage accompagné de grêle & de tonnerre si furieux, qu'en un moment les chemins furent changez en torrens. Les Religieux nous y reçurent avec beaucoup de charité, & nous obligerent à cause des pluyes, de séjourner le lendemain. Nous vîmes cependant la maison, qui est une des belles de l'ordre. L'église est grande, vaste; & bien bâtie, monsieur Phelippeaux qui en est abbé met la plus grande partie de son revenu à la bien décorer. Le cloître, le dortoir & les autres lieux reguliers tous bâtis de pierres de taille répondent à l'église. Toronnet.

Du Toronnet nous fûmes à Yers, & de-là à Toulon; C'est asseurément le plus beau païs de la Provence.

Avant la mort des oliviers & des orangers c'étoit un charme de voir toute la campagne. La ville de Toulon est grande, peuplée & bien bâtie, le port est très-beau, l'arsenal l'est encore davantage, la maison des Jesuites est magnifique. L'église cathedrale peut passer pour une belle église dans la Provence, mais l'on n'y garde point le saint Sacrement. L'évêque qui étoit sourd, avoit fait paroître son zele peu de temps auparavant que la ville fût assiegée par le duc de Savoye & par les Allemands, mettant l'union parmi les Commandans, fournissant de l'argent & des farines, & demeurant intrepide au milieu des bombes qui tomberent au nombre de treize dans sa maison, même au coin de son lit. En reconnoissance de son zele la ville lui a fait dresser un monument dans la chambre de ville avec cette inscription: Toulon.

ARMANDO

Ludovico Bonnin de Chalucet
Episcopo Tolonensi
Quod
Urbe terrâ marique
à Germanis, Anglis, Batavis &
Sabaudis obsessa
Inter missiles hostium ignes
& dijectæ domus ruinas
intrepidus,
Optimates consilio & exemplo firmavit,
plebem frumento & pecunia juvit,
consules
& civitas Tolonensis
post depulsos hostes
grati animi
monumentum.
P P.
1708.

Marseille. Marseille est beaucoup plus grand, plus peuplé & plus beau que Toulon; sur tout la ville-neuve, dans laquelle on entre par une ruë longue d'un quart de lieuë, large à proportion, ornée d'une belle allée d'arbres, & dont tous les édifices de même hauteur & de même largeur, sont non seulement magnifiques, mais encore très-somptueux, & je ne crois pas que dans Paris on trouve une ruë si belle. L'ancienne ville n'a pas le même agrément: mais le port est très vaste & très-marchand. Nous y vîmes près de trente galeres, & sur le bord de petites baraques dans lesquelles les galeriens travaillent durant le jour, les uns à faire des souliers, les autres des bas, les autres à d'autres métiers. On leur permet d'aller quêter dans la ville, mais ceux qui sont galeriens pour des crimes, sont suivis par des gardes, & sont toûjours deux à deux attachez par les pieds à une chaîne qu'ils traînent. Pour les galeriens Turcs on leur permet d'aller seuls avec un anneau seulement au pied.

La cathedrale bâtie sur le bord de la mer, n'est pas fort magnifique. On y voit un tableau de monsieur Puget fort estimé, & une grande chapelle bâtie pour mettre le corps de Jean-Baptiste Gaud évêque de Marseille, decedé en odeur

de ſainteté, & illuſtre en miracles. Il s'en fit après ſa mort une ſi grande quantité & de ſi averez, qu'on ſongea dés-lors à proceder à ſa canonization, & tous les Marſeillois avoient pour lui une ſi grande veneration, qu'ils étoient diſpoſez à fournir tous les frais neceſſaires à cela; mais une perſonne qu'on crut fort intelligente en ces ſortes de procedures, leur ayant dit qu'il falloit commencer par faire ceſſer toute ſorte de culte, & faire un procès verbal *de non cultu*, on l'a ſi bien fait ceſſer, qu'à preſent on n'y penſe plus. Monſieur l'abbé de Foreſta Colong qui en eſt Prevôt, nous fit toutes les honêtetez poſſibles, il nous procura l'entrée des archives du Chapitre, & parce que nous étions un peu éloignés de nôtre logis, il voulut nous donner à dîner.

L'abbaye de ſaint Victor eſt le lieu le plus venerable de Marſeille. Elle eſt hors de la ville aſſez près du port. Tout le terrain d'alentour s'appelloit autrefois *Paradiſus*, à cauſe de la ſainteté des religieux qui l'habitoient au nombre de cinq mille. Caſſien ſi illuſtre dans l'antiquité, & ſi fameux par ſes pieux & ſavans écrits en fut le fondateur. On y voit ſon ſepulcre qui eſt de marbre, auſſi-bien que celui de ſaint Iſarne abbé de ſaint Victor, dans leſquels ſont renfermez leurs oſſemens, excepté le chef de Caſſien & le bras de ſaint Iſarne, qui ſont dans le treſor fort bien enchâſſez. On voit auſſi le ſepulcre de ſaint Mauron abbé de ce monaſtere & évêque de Marſeille, qui fut enterré dans un mauſolée de payen, comme il paroît par l'inſcription. Celui du pape Urbain V. qui avoit auſſi été abbé de ſaint Victor eſt de marbre, il eſt à côté du grand autel, & au deſſus ſe conſerve la bierre de bois, dans laquelle il fut apporté d'Avignon. On voit encore dans l'abbaye ſa croce d'yvoire, ſes ornemens pontificaux, ſa chappe & ſes ſandales; ce pape eſt un des plus ſaints pontifes, qui ait gouverné l'égliſe: on conſerve encore à ſaint Victor les informations qui furent faites de ſa vie & de ſes miracles pour proceder à ſa canoniſation. Le monaſtere eſt redevable à ce grand pape du grand buſte de vermeil doré qui renferme le chef de ſaint Victor. S. Victor.

Je ne parle pas des autres reliques qui ſont dans le treſor, de la croix de ſaint André qu'on croit y avoir, ni de la grote où l'on pretend que ſainte Madelaine fit penitence. Il y a dans le veſtibule de l'égliſe des tombeaux de pluſieurs évêques & abbez, ce qui fait juger qu'anciennement on ne les enterroit

pas dans l'église. Pour ce qui eſt de l'église elle eſt grande & plus venerable que délicate. Elle eſt double, c'eſt à dire qu'il y a une égliſe soûterraine & une ſuperieure, dont la Dedicace a été faite par un Pape. Elle eſt déſervie aujourd'hui par trente-neuf moines, qui avoüent que Dieu y ſeroit mieux ſervi, & le public plus édifié, ſi l'on y mettoit la reforme : quelques-uns même nous témoignerent ſoûhaiter d'y voir nôtre congregation pour le bien de la maiſon ; mais c'eſt un ouvrage de Dieu, dont les momens ne ſont pas encore venus. Nous n'eûmes pas le temps de voir leurs ceremonies ; nous ſavons ſeulement qu'ils vont les dimanches faire la benediction de l'eau benite au puits. A Lyon, & je crois à Vienne on la fait au benitier de la nef.

S. Sauveur. Saint Sauveur eſt une ancienne abbaye de Benedictines, qu'on croit avoir été originairement Caſſianites ; car il eſt aſſez probable que Caſſien, qui bâtit le monaſtere de ſaint Victor pour des moines, en bâtit auſſi un pour des vierges. Quoiqu'il en ſoit, on ne peut douter que cette abbaye n'ait été autrefois fort illuſtre. On y garde aujourd'hui l'abſtinence & les jeûnes ſelon la regle. Madame de Janſon niéce de monſeigneur le Cardinal de Janſon, nous y reçut avec beaucoup de bonté, & nous ouvrit ſes archives de la meilleur grace du monde. Elle voulut auſſi nous faire voir quelques antiquitez, qui ſont dans l'interieur du monaſtere, où l'on montre pluſieurs caves que nous croyons être un ouvrage des Romains, deſtinez à faire des proviſions pour l'armée, comme on voit que Jule Ceſar en avoit faites à Amboiſe, plûtôt qu'un temple de la Deeſſe du Soleil, comme le croit monſieur Rufi, fondé ſur ce que l'on y a trouvé une figure, qu'il eſtime ancienne, d'une Deeſſe environnée de raïons & portant une couronne d'étoiles. Mais nous croïons qu'il ne faut pas être grand connoiſſeur pour juger que cette figure n'eſt point du tout ancienne, & qu'elle repreſente la Sainte Vierge figurée par cette femme de l'Apocalypſe, entourée du Soleil & couronnée de douze étoiles, qui ſont les douze prérogatives de cette Sainte Mere de Dieu, comme l'explique ſaint Bernard. Nous vîmes auſſi dans ces caves une ancienne inſcription, mais nous ne la prîmes pas, dans la penſée qu'elle pourroit être rapportée par monſieur Rufi.

L'égliſe des Accoules étoit autrefois une paroiſſe, qui dépendoit de l'abbaye de ſaint Sauveur : aujourd'hui c'eſt une colle-

giale de huit chanoines, sur lesquels les religieuses ont plusieurs droits. Nous y vîmes un crucifix habillé avec une mitre en tête, pour montrer la qualité de Pontife en Jesus-Christ.

De Marseille nous fûmes à Aix, qui n'en est éloignée que de cinq lieuës. La ville est non-seulement la plus belle de Provence, mais après Paris, nous n'en avons point vû de plus belle en France. Les ruës sont grandes & larges, les édifices magnifiques, tous de pierres de taille avec des ornemens; la cathedrale est la plus belle église que nous ayons vûe en Provence, le collateral du côté de l'épitre est plus ancien que le reste, & si l'on en croit les chanoines, c'étoit l'ancienne nef de l'église. Dans ce collateral on voit une petite chapelle assez basse, dont la voûte est faite en forme de berceau. On pretend que saint Maximin y a communié sainte Magdelaine. Elle est sans doute fort ancienne, & je n'aurois pas de peine à croire, que c'est la premiere église d'Aix, qui a été enfermée dans celle qu'on voit aujourd'hui. De ce collateral on entre encore dans un ancien Baptistaire separé de l'église. C'est une voûte très-élevée, qui finit en forme dedôme percé à jour, au haut duquel est suspenduë une colombe. Tout l'édifice est soûtenu de huit colonnes hautes, très-délicates, qui forment un bel octogone, au milieu duquel sont les fonts baptismaux, & entre chaque colonne des autels. Aix.

Quoique monseigneur l'archevêque ne fût point à Aix, monsieur le prevôt ne laissa pas de nous procurer l'entrée de ses archives, où nous trouvâmes plusieurs deputations données par le concile de Trente à l'archevêque Antoine Filioli, où il est parlé de lui avec beaucoup d'éloge, & le privilege qu'Henry II. lui donna pour faire imprimer quelques decrets du Concile de Trente, long-temps avant qu'il fût terminé. Nous reçûmes aussi beaucoup d'honnêteté de monsieur d'Ache, & du R. P. Pagi Provincial des Cordeliers, qui nous fit communiquer par le Pere Martini les memoires de monsieur Juvenis sur l'Histoire du Dauphiné.

Nous partîmes d'Aix sur la fin du mois d'Octobre, & nous allâmes coucher à Salon, petite ville, celebre par la sepulture de Nostradamus, & de là nous fûmes à Arles La ville est assez bien bâtie, mais irreguliere & peu peuplée. Le monde y est humain, spirituel & bien faisant. La maison de ville est fort belle; tous les étrangers y admirent une voûte plate, qui peut avoir trente pieds en quarré. Il y a devant cet édifice, qui est Arles.

magnifique, un grand obelisque qui fut trouvé dans un jardin il y a peu d'années. L'église cathedrale, dediée à saint Trophime est fort belle, l'entrée ou le portail est remarquable par son antiquité, le chœur est derriere l'autel. L'abbaye de saint Cæsaire, qui est aujourd'huy un monastere de Benedictines, est très-ancienne, puisqu'elle a pour fondateur le Saint dont elle porte le nom; mais il n'y reste presque plus d'ancien monument, que le tombeau de marbre du Saint, qui sert de grand autel, & la chapelle de sainte Agathe, qui sert de cimetiere.

L'église des Minimes, qui étoit autrefois un prieuré dépendant de Lerins, est un lieu des plus venerables de la ville. Elle fut bâtie par saint Vigile en l'honneur de saint Honorat. L'église soûteraine inspire un respect qui ne se peut exprimer. L'on y voit sept tombeaux de marbre, entr'autres celui de saint Hilaire d'Arles, de saint Concorde, de saint Genest & de saint Rotland, dont on voit par des petites fentes les sacrez ossemens. Mais ce qui surprend le plus, c'est que dans un de ces sepulcres, qui est assez élevé, il y a de l'eau qui croît & qui décroit. On voit autour de l'église une infinité de tombeaux de marbre, ou au moins de pierre, ce qui fait juger que c'étoit autrefois un cimetiere.

Nous travaillâmes beaucoup dans Arles aux archives de la cathedrale & de saint Cesaire. Comme on nous avoit dit que nous pourrions trouver quelques choses dans les écrits de feu monsieur Marcel, si connu dans la republique des lettres par les beaux ouvrages qu'il a donnés au public, nous crûmes que nous devions voir madame son épouse, qui est une femme d'esprit & fort honnête. Elle nous communiqua de bonne grace les papiers de son mari, & nous dit que quand il étoit mort, il avoit encore d'autres ouvrages prêts à mettre sous la presse, entr'autres un Dictionnaire pour apprendre plusieurs langues, & un livre de signaux dont elle seule & un de ses amis ont la clef, à ce qu'elle dit, il seroit d'une grande importance pour l'Etat. Puisque nous sommes tombez sur ce grand homme, on ne sera pas fâché de voir ici son épitaphe.

D. O. M.

D. O. M.

Inclito præstantissimoque D. D. Guillelmo Marcel,
J. V. D. Tolosa oriundo,
Viro in omni scientiarum, doctrinarum, linguarumque peritia versatissimo,
Ingenii perspicacitate, tenacissimaque memoria celeberrimo,
Tabulis chronologicis, historiaque Gallorum ac ceteris scriptis per universam Europam notissimo,

Qui Gallici commercii rebus in Ægypto probe excussis & restitutis, paceque varie tentata ac penè desperata inter Gallos & barbaros Algerienses, ut Ludovici Magni Legatus, anno 1677. inita, & quasi in perpetuum fœdus totius Christianæ reipublicæ bono firmata, ac demum per XII. *annos in urbe & tractu Arelatensi honorifice functus maritimarum rerum classiumque regiarum præfectura, repentino apoplexiæ morbo occubuit decembris* XXVII. *die, reparatæ salutis anno* M. DCCVIII. *ætatis verò* LXI.

Nobilissima piissimaque Maria de Batilli mœrens ac dolens, ut altera Artemisia in æternum connubialis amoris pignus & monumentum hoc epitaphium carissimo & incomparabili conjugi P. C.

Nous passâmes la fête de la Toussaint en nôtre monastere du Montmajour, situé sur une petite éminence, à trois quarts de lieuë de la ville. L'on y a commencé un bâtiment fort solide & beau, qui sera un grand ornement dans le pays lors qu'il sera fini. L'église qui est double seroit assez belle, si elle étoit achevée. Les cloîtres sont fort jolis. En descendant au jardin on trouve une chapelle pratiquée dans le roc, qu'on dit par tradition être le lieu où Saint Trophime assembloit les premiers fideles d'Arles. Mont-majour.

On voit assez proche du monastere une petite église fort ancienne consacrée à la Sainte Croix; on croit qu'elle a été bâtie par Charlemagne: Il y a tout autour un grand nombre de tombeaux, où l'on prétend que les soldats de ce prince tuez dans un combat contre les Sarasins furent inhumez. J'inclinerois plûtôt à croire, que c'est l'ancien cimetiere des religieux, qui étoit hors le monastere, & au milieu duquel il y avoit une chapelle, selon l'ancienne coûtume des moines.

Avignon. Le lendemain nous partîmes pour Avignon ; nous admirâmes en arrivant la beauté des murailles & des dehors de la ville ; le jour ſuivant nous fûmes ſaluer monſeigneur l'archevêque, qui nous fit ouvrir ſon chartrier de la meilleure grace du monde, & pour ainſi dire nous en rendit les maîtres. Le palais de ce prélat eſt beau, mais celui du Vice Legat l'eſt incomparablement plus. Jean XXII. étant archevêque d'Avignon l'avoit fait bâtir pour lui ; mais les papes qui le ſuivirent le trouverent ſi beau, & ſi digne d'un ſouverain pontife, qu'ils s'en rendirent les maîtres, & dédomagerent les archevêques. L'égliſe cathedrale n'a rien qui reſſente la grandeur que ſes ornemens. Le vaiſſeau eſt fort peu de choſe, mais les decorations ſont belles, & le rétable de l'autel eſt d'argent. Le chœur eſt derriere l'autel ; l'habit des chanoines majeſtueux. Les tombeaux de Jean XXII. & de Benoiſt XII. ſont dans une chapelle à côté. Celuy d Innocent VI. eſt aux Chartreux de Villeneuve, qui le reconnoiſſent pour leur fondateur. Il voulut y être enterré ſous la piſcine, ce qui n'a pas empêché qu'on ne lui ait érigé un fort beau monument dans la chapelle prochaine, auſſibien qu'au cardinal ſon neveu. Au milieu du chœur des Chartreux eſt le tombeau de monſieur le prince de Conti. Il eſt de marbre noir, & il y a une grande épitaphe que nous n'ûmes pas le tems de copier.

La Chartreuſe de Villeneuve eſt la plus riche qui ſoit en France. Elle a fondé celles d'Aix & de Marſeille, & pourroit bien peut être en fonder encore d'autres. Il y a dans la bibliotheque pluſieurs manuſcrits hebreux, mais l'endroit de la maiſon le plus curieux, c'eſt la ſacriſtie. La propreté, les ornemens & l'argenterie s'y font admirer. Le coadjuteur qui nous la montroit eſt un homme d'un merite diſtingué, ſur lequel la grace & la miſericorde de Dieu ont éclaté d'une maniere merveilleuſe. Il eſt Danois de nation, d'une maiſon illuſtre, mais engagée dans l'hereſie ; il avoit été ambaſſadeur en Eſpagne, & employé en d'autres negociations de conſequence : lorſque touché de Dieu, & éclairé de ſa grace aprés avoir ſatisfait aux commiſſions dont il étoit chargé, il quitte la cour, ſon pays, ſes parens, ſes honneurs, ſes biens, ſes amis, paſſe en France, fait abjuration ; & par reconnoiſſance d'une ſi grande grace, ſe conſacre pour toute ſa vie au ſervice de Dieu dans une des plus auſteres religions qui ſoient dans l'égliſe. Ces ſortes de converſions ſont des preuves manifeſtes de la verité de la religion catholique ; car

il n'y a que la grace seule qui puisse faire de si grands changemens. On voit quelquefois des catholiques, même des religieux, se retirer parmi les protestans; mais il est clair comme le jour, que c'est le libertinage qui les y fait passer.

Lorsque nous travaillions dans Avignon, le Rosne se déborda de telle sorte, que nous ne pûmes retourner en nôtre monastere. Nous fûmes obligés de nous retirer chez les peres de Cluny à Saint Martial, qui nous reçûrent charitablement. Leur église est assez belle. On y voit le tombeau du Cardinal Jean de la Grange, évêque d'Amiens, qui est tres-magnifique. L'église des Cordeliers est peut-être la plus belle qui soit dans Avignon, tant pour sa longueur, que pour sa largeur, & les autres agrémens qu'on y remarque. Celle des Celestins auroit été admirable, si elle avoit été achevée, car elle devoit avoir six Collateraux, trois de chaque côté. C'est dans cette église qu'on voit les tombeaux de saint Pierre de Luxembourg Cardinal, de saint Benesé berger, les deux plus jeunes saints Confesseurs qui soient reconnus dans l'église, puisque le premier est mort âgé de dix-huit ans, & le second de vingt-deux, tous deux illustres en miracles, sur tout par l'incorruption du second. Le tombeau de Clement VII. est au milieu du chœur; on voit encore son calice dans le tresor, & son missel dans la bibliotheque.

Lorsque nous étions à Avignon le Cardinal Comti y arriva. Le Vice-Legat fut au-devant de lui avec un grand cortege; tous les officiers de la ville à cheval, habillez de rouge avec des galons d'or, & l'épée à la main, l'attendirent plus de quatre heures. A son arrivée on fit une décharge de canons, & on lui porta les clefs de la ville; car c'est une coûtume dans Avignon, qu'on en porte les clefs aux Cardinaux qui y arrivent, pour leur témoigner qu'ils sont les maîtres de la ville tout le temps qu'ils y sont, & que le Vice-Legat leur cede en tout.

Nous partîmes d'Avignon le douziéme de novembre pour aller à Cavaillon, où nous arrivâmes sur les trois heures. Peu de temps aprés nôtre arrivée nous entendîmes une décharge de canon, & l'on nous dit que c'étoit pour la fête de saint Veran évêque de Cavaillon, & patron de la ville, qui devoit se celebrer le jour suivant, auquel on devoit faire les Consuls. L'on prétend à Cavaillon, que c'est saint Veran qui a fait bâtir la cathedrale, quoy qu'elle n'ait été consacrée que par Innocent IV. qui en fit la dédicace à son retour du Concile de Cavaillon.

Lyon. Et assurément on ne peut pas nier qu'elle ne soit tres-ancienne, & que l'architecture ne soit d'un tres-bon goût. L'on admire sur tout le chœur, sur lequel on voit un clocher d'une masse extraordinaire, soûtenu par quatre piliers. Au tour de la corniere regne une bande de hierogliphes extrêmement ancienne, qui fait voir que cette église dans son temps étoit magnifique. La tradition du chapitre est qu'elle étoit autrefois déservie par des Benedictins. Ceux d'Avignon croyent aussi que sous le pontificat de saint Agricole il y avoit des moines Benedictins dans leur cathedrale, lesquels dans la suite se seculariserent, que sur la fin de l'onziéme siecle on y mit des chanoines reguliers, qui aussi se sont enfin secularisez.

Dans la cour du prevôt de Cavaillon, & dans la cour de l'évêque, on voit un ancien monument, qu'on croit être un arc de triomphe; mais comme nous y remarquâmes deux anges qui tiennent d'une main une couronne, & de l'autre une palme; nous croyons que c'est plûtôt un ouvrage de Chrêtiens, & peut-être étoit-ce la porte du palais épiscopal bâti par saint Veran, car la structure paroît assez conforme à ces hierogliphes qui regnent autour de l'église.

Nous trouvâmes dans la ville une abbaye de Benedictines reformées, qui nous étoit inconnuë. Elle étoit autrefois dans une solitude. Jean XXII. les transfera à Cavaillon, & leur donna une maison de Templiers hors de la ville, laquelle ayant été ruïnée dans les guerres, Urbain V. leur en donna une autre dans la ville qui avoit été aussi aux Templiers. Le premier patron de leur monastere fut saint Marcel; aujourd'hui elles reconnoissent saint Jean, quoy que communément leur église s'appelle l'église de saint Benoît.

Synanque. De Cavaillon nous fûmes à l'abbaye de Synanque, de l'ordre de Cîteaux, qui n'en est éloigné que de trois lieuës. Elle est dans une solitude affreuse, resserrée par des montagnes incultes & arides d'une hauteur prodigieuse. Le cloître & le dortoir, qui subsistent encore aujourd'hui sont magnifiques; le refectoire qui est ruïné l'étoit aussi. Nous en partîmes un peu tard pour aller à Apt, où nous n'arrivâmes que bien avant dans la nuit.

Apt. Le lendemain aprés avoir dit la sainte messe aux Carmes, nous fûmes saluer monseigneur l'évêque, qui nous fit toutes les honnêtetez possibles, & nous retint chez lui tout le temps

que nous ſejournâmes à Apt. Il envoya querir monſieur de ſaint Quentin, gentilhomme du lieu, homme d'érudition, qui a compoſé une ſçavante hiſtoire d'Apt, qu'il nous communiqua de la meilleure grace du monde. Il ne nous quitta point, & ſe fit un plaiſir de nous faire voir tout ce qu'il y a de curieux dans la ville. Il nous fit voir le treſor de la cathedrale, dans lequel on montre le chef de ſainte Anne dans un reliquaire d'or, ceux de ſaint Auſpice, de ſaint Caſtor évêques d'Apt,& de S. Marcien abbé, avec une petite fiole,dans laquelle on conſerve l'humeur ou la graiſſe qui étoit autour du cœur de S. Marcien, qui eſt encore liquide: ce qui ne peut ſe faire que par un miracle continuel. Il nous fit voir enſuite les cryptes ſouterraines qui ſont aſſurément fort anciennes. Nous y vîmes ſix urnes ou châſſes de marbre, ou au moins d'une pierre auſſi belle; nous ne doutâmes point qu'elles n'euſſent été faites pour y mettrre des reliques de quelques Saints, car elles n'étoient pas aſſez grandes pour faire un tombeau ordinaire: Nous en fûmes pleinement perſuadés, lorſqu'on nous dit que ce lieu étoit autrefois appellé *Ubi ſunt ſepulcra ſanctorum.* Pompée évêque d'Apt en ayant ouvert un, le trouva plein d'oſſemens, avec un vieux parchemin où étoit écrit *oſſa ſancti Amanrueſii abbatis*; & dans un autre, *oſſa ſancti Thedoriti martyris.* Les autres ne furent pas ouverts. Il y a tout proche une autre crypte, où fut trouvé autrefois le corps de ſaint Auſpice, premier évêque d'Apt & martyr. Le lieu où l'on prétend avoir trouvé les oſſemens de ſainte Anne eſt tout proche de là. Les actes de l'Invention de ſaint Auſpice, diſent qu'en ce même lieu étoient *oſſa neſcii cujus.* Nous vîmes un ancien martyrologe manuſcrit de ſept ou huit cens ans, dans lequel il n'eſt point fait mention de ſainte Anne, ny du paſſage de ſainte Magdelaine, & de ſainte Marthe en France, ſi ce n'eſt que pour ſainte Marthe on a ajoûté d'une main aſſez recente, *apud Taraſconem S. Marthæ hoſpitæ Domini.*

L'on prétend à Apt que le couvent des Cordeliers eſt du temps de ſaint François, & que ce fut le Saint même qui en accepta la donation: Il eſt au moins certain que l'égliſe eſt tres-ancienne, puis qu'au portail on voit le portrait de deux religieux, revêtus de l'ancien habit des Cordeliers, ſemblable à celui que portent aujourd'hui les Capucins. Au grand autel eſt le tombeau de marbre de ſaint Elzear, que le Cardinal Anglicus, neveu d'Urbain V. fit conſtruire. Toute la vie du Saint

y eſt repreſentée. Ses reliques avec ſes heures, & le petit Jeſus de ſainte Delphine ſon épouſe, ſont dans la ſacriſtie. Avant que de laiſſer ce qui regarde Apt, il faut rapporter ici quelques anciennes inſcriptions que monſieur de ſaint Quentin nous communiqua. En voicy une qui fut trouvée l'an 1696. ſous les ruines d'un aqueduc de la ville d'Apt.

NYMPHIS
V. S. L. M.

On prétend que ces quatre dernieres lettres ſignifient *votum*, *ſolvit*, *libens merito*. Celle qui ſuit fut trouvée à deux lieuës d'Apt; & ſous la pierre où elle étoit gravée on trouva huit ou neuf têtes d'hommes, que Vectirix avoit immolé à Mars.

MARTI
VÉCTIRIX REPP.
AVIT V. S. L. M.

Celle qui ſuit eſt à Arles chez les Jacobins.

D. M.
IVL. C. F. TERTVLIN
FLAM. COL. APT.
L. VALERIVS ATILAN.
NEPOS.

L'on trouva il y a cinquante ans à Apt, ſur le pied-d'eſtal d'une ſtatuë de Minerve la ſuivante.

MINERVAE
V. S. L. M. OPTATVS
FRONTONIS F.

Et au deſſous de la ſtatuë on trouva cette autre inſcription,

CORNELIAE L. F.
SERVANDAE
RVFINVS
S. D. S. P.

On veut que ces quatre dernieres lettres ſignifient *ſuis denariis ſepulcrum poſuit.* Et que Serranda à qui ce tombeau eſt érigé, ayant été affranchie par la famille de Corneille, elle en prend le ſur nom.

Dans le territoire de ſaint Saturnin on a trouvé celle-cy,

IOV. OPT. MAX.

La ſuivante prés de Cadenet.

DEXSIVIAE
V. S. L. M.
A COM SVE.

Les ſuivantes ont été trouvées prés de Cucuron, dans la Viguerie d'Apt.

SEX. FIL. SEX. F. VOLM.
TERTIAE TERTIO CELIN
L. IVL. SEX. F. VOL.
OPTATVS SIBI ET SVIS.

T. AEMILIVS
G. ÆMILIVS IIIIII VIR SVIS

D. M.
OBRIAE TITI F.
MAXIMILLAE
FLAMINIC. AVG.
COL. IVL. APT.
VENNONIA M. F. MAXIMILL.
MATRI OPTIMAE
EX TESTAMENTO.

Dans le territoire de Rustrel qui est aussi de la Viguerie d'Apt.

T. TRŒIVS VIRILIS
SIBI ET.
MARIAE PRIVATAE
VXSORI T. F. I.

Ces trois dernieres lettres semblent signifier *Testamento fieri jussit.*

Carpentras. Monseigneur l'évêque d'Apt, non content de nous avoir comblez de ses bienfaits durant nôtre sejour, ne voulut pas nous laisser partir sans nous donner des lettres de recommandation pour monsieur le prevôt de Carpentras, qui gouvernoit en l'absence du nouvel évêque, parent du pape, qui n'étoit pas encore arrivé. Comme la journée étoit un peu forte, nous n'arrivâmes qu'au soir à Carpentras. Le lendemain nous fûmes dire la sainte Messe aux Jacobins, qui nous inviterent à prendre nôtre logement chez eux, mais nous les remerciâmes. Nous fûmes ensuite donner nos lettres à monsieur le prevôt, qui nous procura l'entrée des archives de l'évêque, & de celles du chapitre, dans lesquels nous trouvâmes la fondation du chapitre, & quelques manuscrits d'église. C'est une tradition dans cette cathedrale, qu'elle a été deservie par des Benedictins, avant qu'on y mît des chanoines, qui n'ont commencé d'y être que dans le neuviéme siecle. La cathedrale

drale est tres-belle & recommandable, particulierement pour sa largeur. Elle honore pour son patron saint Siffren, religieux de Lerins, & évêque de Carpentras, dont elle possede les reliques dans une tres-belle chasse d'argent. Elle prétend aussi avoir un des cloux dont Nôtre-Seigneur fut crucifié, & celuy-là même que l'Empereur Constantin mit au frein de son cheval. Il y a cinq cens ans que le sceau dont le chapitre se sert, represente ce clou en forme de fer de cheval de la maniere qu'on le montre. Il y a à Carpentras une grande devotion à cette relique. Le palais épiscopal bâti par le cardinal Bichi est un des plus magnifiques que j'aye jamais vû ; mais en le bâtissant on a massacré un ancien arc de triomphe érigé en l'honneur de Marius, dont on voit encore quelque reste dans une cuisine, qui suffit pour regretter ce qui a été détruit. Pour ce qui est de la ville, elle est assez grande, belle, peuplée & marchande. L'église des Carmelites est quelque chose de fort joli ; presque tout y est d'un marbre tres-rare.

Il y a à Carpentras environ sept cens Juifs, qui sont tous riches. Le quartier qu'ils habitent est tres-vilain, & sent tres-mauvais. Nous aurions souhaité assister à une de leurs assemblées, mais le peu de temps que nous avions aprés nôtre travail ne nous le permit pas. Nous ne voulûmes pas pourtant nous en aller sans voir leur synagogue. Elle est petite, & a deux étages. Les hommes sont dans l'étage d'enhaut, & les femmes dans celui d'enbas. Ils conservent dans le fond du premier, la Loy dans un tabernacle, avec un rideau qui le cache. Il y a devant une lampe, qui brûle toûjours, & un balustre avec une chaire pour le rabin. Vis-à-vis il y a une espece de tribune d'où le rabin lit la Loy à l'assemblée ; & tout autour de la synagogue il y a bien deux cens lampes, qui brûlent dans le temps des assemblées. Devant le balustre il y a une petite grille, par laquelle le rabin montre la Loy aux femmes, qui font alors de grands élancemens. Dans leurs assemblées ils chantent des Pseaumes en hebreu, dont le chant est charmant. Nous en fîmes chanter un à des petits Juifs, qui nous enlevoient. L'endroit où ils font la circoncision des enfans est hors de la sygogue.

Comme monseigneur l'évêque de Vaison étoit venu à Carpentras pour donner les Ordres sacrez au Recteur, qui avoit été nommé par sa Sainteté à l'évêché de Rieti, nous ne voulûmes pas partir sans avoir l'honneur de le voir. Il nous fit

toutes les honnêtetez possibles, voulut que nous allassions loger à Vaison dans l'évêché, & envoya Dom Philippe son homme d'affaires pour nous y recevoir.

Vaison. La ville de Vaison est aujourd'hui sur une petite montagne, mal bâtie, & fort irreguliere. Autrefois elle étoit dans la plaine, sur le bord de la riviere d'Auvaise, qui va se jetter dans la Sorgues prés d'Avignon. Elle étoit grande, peuplée, & digne d'être une ancienne colonie Romaine, dont les peuples sont appellez dans les commentaires de Cesar *Voconienses.* On y voit encore l'ancienne église cathedrale, qui est incomparablement plus belle que celle de la nouvelle ville. La tradition du païs est qu'elle étoit autrefois déservie par des Benedictins. Cette tradition peut être confirmée par des anciens tombeaux d'évêques, autour desquels on voit des moines representez avec de longues robes, des manches larges, & l'aumusse sur la tête, quelques-uns avec le capuchon au lieu d'aumusse. Quoi qu'il en soit, cette église est tres-grande, élevée, & tres-belle. On voit derriere l'autel le siege épiscopal, qui est de pierre simple & sans ornement, à côté deux petites armoires, destinées apparemment pour conserver le S. Sacrement, & les vaisseaux sacrez qui devoient servir au sacrifice. L'épitaphe du senateur Pantagatus s'est conservée dans la nef. Elle merite d'être rapportée ici, mais je me contenterai d'imiter le caractere des deux premiers vers.

✝ INLVSTRIS TITVLIS MERITISQVE HAVT DISPAR AVORVM
PANTAGATVS FRAGILEM VITAE CVM LINQVERIT VSVM

Malluit hic propriæ corpus committere terræ,
Quam precibus quæsisse solum. Si magna patronis
Martyribus quærenda quies, Sanctissimus ecce
Cum sociis paribusque suis Vincentius ambit
Hos aditus, servatque domum, dominumque tuetur
A tenebris, lumen præbens de Lumine vero.
Militiam si forte roges quam gesserit ille
Præstiteritque boni positis in luce superna,
Quem sic christicolæ celebrent post fata jacentem;
Invenies quod jura dedit, justissima sanxit
Arbitriis, nam custus patriæ, rectusque vocatur
A patria, rexit quoniam promptissima cives

Libertate animi, parcus sibi, largus amicis,
Et fidus Dominis. Primum quod postulat ordo,
Vitæ ei æternum fama transmittit in orbem.
Abstulit hunc rebus decimo mors invida lustro,
Namque senatoris posuit post singula vitam.

C'est bien dommage qu'une aussi belle église demeure abandonnée sans aucun ornement, & sans office divin. Le cloître qui joint à l'église est magnifique; on y voit cinq piliers faits d'une seule pierre tout proche On voit la cellule d'un hermite, qui est le maître de l'un & de l'autre. Monsieur Suarez, évêque de Vaison avoit autrefois proposé aux chanoines de se bâtir un logement proche de ce venerable temple, & offroit de se reduire à fort peu pour son entretien, & d'employer tout le revenu de son évêché pour les bâtimens, mais il ne trouva pas les esprits disposez.

Un peu au-delà est l'église de saint Quinin évêque de Vaison, qui étoit autrefois une abbaye. Cette église fort ancienne fut reparée il y a quelques années par l'illustre Joseph-Maria Suarez, qui y fit graver ces deux vers:

Sancto Quinidio reparo venerabile templum,
Ut mihi cælestem præparet ipse thronum.

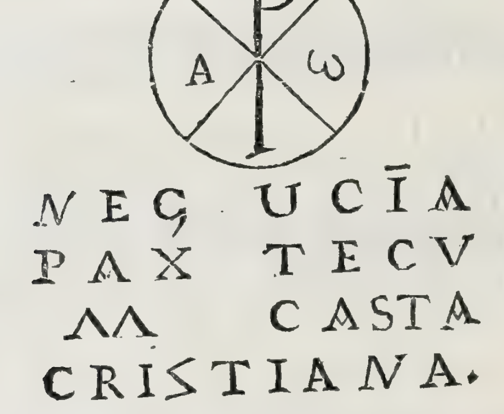
L'autel est d'un très-beau marbre, il est creux, & je suis bien trompé si ce n'est point le tombeau de saint Quinin.

On trouve tout au tour une infinité de tombeaux qui font juger que c'étoit autrefois un cimetiere, & plusieurs pierres sur lesquelles on voit des inscriptions. En voicy quelques-unes que nous prîmes.

VOTO SVO

RVSTICVS FECET

MORITVR BONAE MEMORIAE
MATER MEA STEPHANIA
XVIII. CAL NOVEMBRIS DIE LVNAE
LVNA XVII. VIXIT ANNIS X S VIII.
SEVERO E IORDANE CŌN.
VT. PROVOTO SVO FECIT.



NEÇ UCĪA
PAX TECV
ΛΛ CASTA
CRISTIANA.

Celle qui suit est sur une grande pierre qui sert aujourd'hui de table à un bourgeois, qui a sa maison tout proche. Elle n'est pas seulement difficile à expliquer, mais elle l'est encore beaucoup à lire, sur tout à ceux qui ne sçavent pas que dans les inscriptions un double I signifie un E. Nous l'avons copié le plus fidelement qu'il nous a été possible, nous en laissons l'explication à de plus habiles que nous.

MACKAIISIIVE
SIIVFIRINIIM
IIMORIA IIAIIT
IIRNII AVRIILI
VSVALIIRIAN
VSSIWIVOCO
IVCIIIT SIBII
CIVIS VIIR VIIRG
IILIISIISMACISII
VIIRINI SORORT
RIIBVNI LIICION
ISSIICVNDIISIT
ALICIIS.

MARTI
ET VASIONI
TACITVS

On voit un peu plus loin ſur une petite éminence les reſtes d'un amphitheatre, auquel on montoit par un chemin creuſé dans le roc de la montagne. Les Jacobins qui ne ſont pas éloignez, ont trouvé en bâtiſſant de longues caves qui vont juſqu'aux Cordeliers. Les voutes ſont fort élevées, & de diſtance en diſtance il y a des conduits des deux côtez. On ne doute point que ce ne ſoit un ouvrage des Romains, auſſi-bien que le pont qui eſt ſur la riviere, & je ne ſçai ſi ce ne ſeroit point pour faire des proviſions pour l'armée. Puiſque nous ſommes tombez ſur les Jacobins, je dirai en paſſant, qu'à Vaiſon ils vivent ſelon le premier eſprit de ſaint Dominique, ſans aucun revenu, des ſeules aumônes qu'on leur fait, que leur nouriture eſt auſtere, qu'il font abſtinence de viande en tout temps, & jeûnent la plus grande partie de l'année. Ils ſont ſeize religieux dans ce convent de la reforme du Pere Antoine, dont il n'y a que ſix maiſons.

Outre les inſcriptions que nous venons de marquer, en voici encore quelques-unes qui ſont dans le palais épiſcopal.

IMP. CAES
D. L. GALLIEN
INVICTO P. F.
AUG. VASIEN-
SES.

En la cour de l'évêché, elle étoit autrefois à S. Quinin.

GENIO
COLLEGICEN
TONARIOR
VAS. R. P. R.

MARTI.
TRAGILEIVS Q. F. RVFVS
SEX. AGILEIVS Q. F. PED.
V. S. L. M.

Au bas de l'évêché.

D. SALVSTIO AC
CEPTO OPIFICES
LAPIDARI
OB SEPVLTVRAM
EIVS.

Orange. De Vaiſon nous allâmes à Orange, qui n'en eſt éloigné que de quatre lieuës. La cathedrale de cette ville eſt ancienne, mais pauvre & peu decorée. On pretend qu'elle eſt bâtie du temps du ſecond concile d'Orange ; c'eſt dequoi on peut douter. Monſieur Prevôt homme ſavant & fort intelligent dans l'antiquité, qui en eſt capiſcole, nous communiqua une hiſtoire de cette égliſe qu'il a compoſée, & nous fit voir chez lui quelques pierres, ſur leſquelles étoient gravées les inſcriptions ſuivantes.

NVM. AUG.
MATRI DEVM
PRO SALUT. IMP.
M. AVR. COMMO
DI ANTONI PI
FELICIS
TAVROPOLIVM
FECERVNT
SEX. PVBLICIVS
. . . . ANVS

D M
IVLIAE
PAVLLINAE
IVL. PATERNA
MATER ET TOGI
VS PAVLLINIANVS
PATER PIISSIMAE FIL.

L'inſcription ſuivante étoit gravée ſur la baſe d'un benitier, qui étoit à Orange dans un monaſtere de religieuſes avant que les Huguenots s'en fuſſent rendu les maîtres.

CONSTANTINO PIO
NOBILI CÆSARI
DIVI CONSTANTINI
PII AVGVSTI
FILIO.

Deux choſes ſont particulierement remarquables à Orange. La premiere eſt un ſuperbe reſte d'un theatre magnifique. Il eſt au bout de la ville prés de la montagne. Toute la face ſeptentrionale eſt preſque entiere. Elle a environ deux cens pieds de longueur ſur ſoixante ou quatre-vingt de hauteur. Il y a devant une place où l'on faiſoit les courſes, derriere étoit le theatre. Le peuple qui demeuroit au haut, où l'ancienne ville étoit bâtie, deſcendoit de la montagne au theatre pour aſſiſter aux ſpectacles des deux côtez: On y voit encore des loges. L'autre choſe eſt l'arc de triomphe de Marius, qui eſt ſi entier que je ne ſçai ſi dans Rome il y a aucun monument qui luy ſoit comparable. Il a quatre faces, dont les deux pricipales ſont vers la ville. Il y a trois portes deſquelles celle du milieu eſt beaucoup plus élevée. Elles ſont travaillées avec une delicateſſe admirable. Il y a au-deſſus des trophés & des bas reliefs, qu'on ne peut aſſez admirer malgré l'injure des temps. Les princes d'Orange le choiſirent pour le lieu de leur demeure, & firent bâtir deſſus un château fort maſſif, qui par la peſanteur fait que ce riche monument commence à menacer de ruine. L'on trouve pluſieurs actes d'eux donnez dans le château de l'Arc.

D'Orange nous prîmes la route de S. Paul-Trois-Châteaux; mais la nuit nous ayant ſurpris, lorſque nous étions à un quart de lieuë de la ville, nous nous égarâmes, & nous pouſsâmes à une grande lieuë & demie au de-là, obligez de coucher dans une hôtellerie, qui eſt ſeule ſur le grand chemin de Montlimart; nous y apprîmes que nous étions aſſez proche de l'abbaye d'Aïgue-belle de l'ordre de Cîteaux; nous y allâmes dire la meſſe, & aprés dîné nous prîmes le chemin de Viviers;

mais nous ne pûmes arriver ce jour-là à la ville, & nous fûmes obligez de coucher à Château-neuf, qui est un gros bourg de l'autre côté du Rhosne.

Viviers.

Le lendemain, qui étoit le premier dimanche de l'Avent, après avoir dit la messe à la paroisse pour la commodité des peuples, nous passâmes le Rhosne, & nous assistâmes à la grande messe de la cathedrale. On y chanta l'évangile de l'entrée de JESUS-CHRIST en Jerusalem, l'on n'y dit qu'une oraison, au lieu du graduel, de l'offertoire & de la post-communion, on chanta en musique quelques versets du psalme *Quam dilecta tabernacula*. Nous vîmes ensuite monsieur le Prevôt qui nous retint à dîner & à coucher chez lui, & nous procura l'entrée des archives, nous n'y trouvâmes rien de considerable, qu'un Concile provincial de Vienne en original, auquel pendoient encore les sceaux des évêques. Nous croyons avoir trouvé des preuves que l'église cathedrale a été déservie par des Benedictins. C'est pour cela que Loüis le Debonnaire dans une ancienne charte pour l'église de Viviers appelle ceux qui y faisoient le service, *Servi Dei*, qui est le terme ordinaire dont les Princes se servoient dans leurs privileges pour marquer les moines, ne lui donnant point d'autre signification. De plus l'auteur de la vie de saint Venant évêque de Viviers dit qu'il fit profession de la regle de saint Benoist au monastere d'Albavic. *B. Venantius filius Sigismundi regis Burgundiæ monasterium sub regula B. Benedicti in Albavico in supercilio montis ad Rhodanum ædificatum adiit, ubi monachus factus, ob vitæ sanctitatem defuncto B. Valerio in episcopum eligitur.* Or on sçait très-certainement que ce monastere d'Albavic sur la pointe de la montagne au bord du Rhosne est la cathedrale de Viviers. Il est vrai que du temps de saint Venant la regle de saint Benoist n'avoit point été encore apportée en France; mais l'auteur de sa vie qui a écrit long-temps après, ne dit qu'il avoit fait profession de la regle de saint Benoist que parce qu'il la voyoit observée de son temps à Viviers.

Nous repassâmes ensuite le Rhosne pour aller prendre nos chevaux, & le chemin de l'abbaye de Cruas. Lorsque nous eûmes passé Montlimard, nous fûmes obligez de repasser une seconde fois le Rhosne à une demie lieuë de là. Aussi-tôt que nous fûmes arrivez au bord, quatre gardes vinrent à nous, & nous demanderent nôtre passeport. Nous fûmes extrêmement surpris, & nous leur dîmes que nous venions de Château neuf,

teau-neuf que nous allions à Cruas, que nous étions François, & que nous n'avions pas cru qu'il fallût un passeport pour aller de France en France. Ils nous dirent qu'on étoit obligé d'en avoir à cause des Camisars qui continuoient toûjours à maltraiter les Catholiques, que si nous n'avions point de passeport, étant religieux nous devions avoir une obedience qui nous serviroit de passeport. Je donnai aussi-tôt nôtre obedience à celui qui commandoit, & en la prenant il fut surpris de la trouver en latin; il dissimula pourtant qu'il n'entendoit pas la langue, & après avoir lû trois ou quatre lignes, il dit d'un ton fort serieux; Voilà qui est en bonne forme, oüi les Peres vont à Cruas, & en nous rendant nôtre obedience, il nous demanda excuse, & nous montra le chemin que nous devions prendre.

Cruas est une abbaye d'anciens Benedictins sur le bord du Rhosne, à trois grandes lieuës de Viviers, toute ruinée. Elle est ancienne & fut d'abord bâtie sur le penchant de la montagne, à l'endroit où est aujourd'hui le château, où l'on voit encore l'église & une partie des lieux reguliers. Les abbez pour leur commodité la rebâtirent en bas, & je suis bien trompé si Urbain II. n'en fit point la dedicace; car sur le pavé du Sanctuaire, qui est à la Mosaïque, on lit ce vers,

Urbanus decorat templum quo sæpius orat
. . . . *anni* M XCV.

qui est tout juste l'année que ce pape passa en France, & celebra un concile à Clermont. On voit encore dans l'église l'armoire où on enfermoit les livres, contre la coûtume des autres monasteres de l'ordre, qui avoient cette armoire dans le cloître. On y lit ces vers d'un caractere qui peut avoir cinq cens ans:

Pastor jejunat qui libros non coadunat,
Nec panem præbet subjectis quem dare debet,
Pascunt pastores, pascunt pecuis expositores.
Lex nova commentis, & lex vetus esca legentis
Sunt epulæ lætæ, sed per commenta prophetæ.

Nous retournâmes de-là en nôtre monastere de S. André d'Avignon, pour y mettre en ordre nos memoires, & les envoyer à Paris.

L'abbaye de S. André est au de-là du Rhosne, à Ville-neuve, sur une petite éminence, bâtie dans le fort que les rois de France ont fait construire pour faire une place de guerre. La maison est fort jolie, quoiqu'un peu irreguliere à cause de la montagne. S. André de Ville-neuve.

Il y a deux églises toutes deux belles & de même grandeur. Elles semblent n'en faire qu'une, parce qu'il y a un grand passage large & élevé qui les unit ensemble. La premiere où l'on fait l'office est dédiée à S. André, la seconde a été consacrée par le pape Gelase II. en l'honneur de S. Martin, quoiqu'aujourd'hui elle porte le nom de sainte Casarie. On voit dans le passage qui est entre les deux églises le tombeau du cardinal Pierre Blavus, avec cette épitaphe.

EPITAPHIUM
PETRI BLAVI CARDINALIS
IN ECCLESIA S. ANDREÆ QUIESCENTIS.

Carmen quantulæ laudis sed meritissimæ bonæ memoriæ Domini PETRI BLAVI Cardinalis S. Angeli hic tumulati.

HAC TEGITUR PETRA PETRUS COGNOMINE BLAVI
Gaballitanus. Sis sibi Christe pius.
Livide quam redimit leo candidus area signat
In clipeo proavis qui fuit iste cluens,
Virtutum meritis hunc induit infula bina,
Canonis ista sacri, cardinis illa fuit.
Præbuit huic titulum Sacer Angelus, ordine fulsit
Quem tenet alma levi stirps bene promerita.
Officiumque suum bene gessit dum fuit illi
Ceu petra firma fides justitiæque libra.
Huic pretium favor, & odium, timor, & fuit hostis
Mens intenta tamen tota placere Deo.
Templa gemunt, inopes plorant, viduæque, puellæ,
Quod patronus abest, publica resque simul.
Prudens & castus, humilis, pius, atque benignus,
Sobrius, & largus & requietus erat.
Spiritui carnem docuit servire domatam,
Stratus cui durus, sitque carina cibus
Carmine Davidico Dominum placare solebat,
Semperque cantare, Tu miserere mei.
Scissio tum vestis dum fuit insita menti
Hujus sarciri si queat arte bona.
Sed contendentum Petri retinere curile
Ambitio turpis obstitit inde sibi.
Hujus nempe rei testis synodus generalis
Est sacra, quæ Pisis concelebrata fuit

Heu mors sæva virum metit hunc dum crastina sanctæ
Passio Luciæ commemoranda foret
Mille quater centis annis ter jungito ternos
Christi dic iterum sis sibi Christe pius. Amen.

Outre ces deux églises, on voit encore dans le jardin sur la pointe du rocher une petite chapelle tout proche de la grote, où sainte Casarie a fait penitence; dans laquelle chapelle est l'épitaphe que S. Valence évêque d'Avignon son mari, avec lequel elle garda une perpetuelle continence, lui fit dresser aprés sa mort. Je ne parle point des lieux reguliers qui sont jolis & fort commodes, non plus que de la biblioteque dans laquelle nous trouvâmes quelques manuscrits qui nous firent plaisir.

Nous partîmes d'Avignon le 13 decembre, & nous fûmes coucher à Nôtre-Dame de Rochefort, d'où nous fûmes à Uzez. Mais en y allant nous nous détournâmes un peu pour voir le Pont du Gard sur la riviere de Chardon. C'est un aqueduc bâti par les Romains pour conduire les eaux d'Uzez à Nismes, ouvrage des plus admirables qu'on puisse voir. On l'appelle Pont, parce qu'il est sur une riviere, & qu'il a la forme de trois ponts l'un sur l'autre; le premier qui est plus étroit a six arcades, le second en a onze, & le troisiéme trente-quatre, toutes inégales. Les pierres sont d'une grosseur prodigieuse, sans chaux & sans ciment. Il n'y a personne qui n'admire cet ouvrage. Uzez.

La ville d'Uzez est assez jolie, peuplée & marchande; les fauxbourgs contiennent presqu'autant de monde que la ville; la cathedrale est recente, mais belle & fort decorée. Il ne reste de l'ancienne qu'une grande tour qu'on peut regarder comme un beau morceau d'architecture, le chapitre est regulier, mais il cherche à se seculariser. Il feroit bien mieux d'y remettre des chanoines reguliers de sainte Geneviéve, qui y ont été pendant quarante ans, & qui n'en ont été expulsez que par la fantaisie d'un évêque qui aprés a fait ce qu'il a pû pour les y remettre, mais en vain. Monseigneur l'évêque n'y étoit point lorsque nous y arrivâmes: mais nous ne laissâmes pas de voir ses archives. Monsieur le Capiscole, homme savant & versé dans les antiquitez de l'église & de la ville d'Uzez nous communiqua aussi quelques memoires touchant son église, & nous fit toutes les honnêtetez possibles; Il nous fit l'honneur de nous accompagner par tout, & prenoit plaisir à nous faire voir ce qu'il y a de curieux dans la ville. Il nous fit voir entr'autres une ancienne crypte soûteraine découverte depuis

peu, où l'on croit avec beaucoup de vraye-ſemblance que les premiers Chrétiens d'Uzez s'aſſembloient pour celebrer les divins myſteres. Le lieu eſt fort petit & on y voit un crucifix en relief habillé & couronné avec des cloux aux mains & aux pieds, & des petites croix de tous côtez, deſorte qu'on ne peut douter que ce ne fût là un lieu Saint & deſtiné à la priere. Cette découverte, qui s'eſt faite par hazard chez les Jeſuites, a déconcerté les Proteſtans qui ſont en grand nombre à Uzez. Et ce qui eſt encore de plus ſurprenant, c'eſt que cet endroit ſervoit de lieu commun à un Huguenot avant que les Jeſuites en fuſſent les maîtres. Monſieur le Capiſcole nous fit voir encore un recueil qu'il a fait des inſcriptions qui ſont dans Uzez & aux environs, qu'on ne ſera peu-être pas fâché de voir icy.

Sur le portail du parterre du duché.

......X∴POMPEIVS∴COGNOMINE∴PANDVS

QVOIVS∴ET∴HOC∴AB∴AVIS∴CONTIGIT∴ESSE∴SOLVM∴

DICULAM∴HANC∴NVMPHIS∴POSVIT∴QVIA SAEPIVS∴VSSVS∴

HOC∴SVM∴FONTE∴SENEX∴TAN∴BENE∴QVAM∴IVENIS∴

Dans le Duché.

Maximi. CAESIO CATTONIS *MXSIA... LATIONIS MARCVS
F. FILIA SIBI ET PARENTIBVS.

D. M.
MARCI PORTII CATTONIS
CONSVLARIS.

A la grande Egliſe du côté du temple de Mars.

D M	D M
SEVERINO SAC.	ATTIAE T. F
VERI FIL.	MARCELLAE
POMPONIA	T. QVINTIVS
TERTVLIA	MATERNVS
P P P.	MATRI

Hors de la ville, à ſaint Ferreol.

SILVIVS
PALATINVS
VT MORIENS VIVERET
VIXIT
ET MORITVRVS

HOSPES QVID SIM
VIDES
QUID FVERIM NOSTI.
FVTVRVS IPSE QVID
SIS COGITA

D. M.
MARCIANO T.
ORTELLVS
MARCIANVS
PATRI
OPTIMO

D. M.
T. SPVRII VOLT..
GRATINI
T. SPVRIVS VITAL..
PATRONO
RARISSIMI EXEMPLI

D M
T. PRIN. FI-
TI TVLLI
SEVERINA
PATRI OPTIMO

A la porte de S. Etienne.

D. M.
TITIA
PHILEMATIO
VIVA SIBI ET SVIS
FECIT

D M.
L. VALERIAE VOLT
NASSONIS ET LAELIAE
C. F. QVATILLAE
L. VALERIVS PATERNVS
FILII ET VXORI

D M
PARASSIO
ANTONIA
RECETA
FRATRI
PIISSIMO

D M
SEX. VALERI
ERESISTRATI
VALERIA M. F.
MARCELLA PARONI
P.

D. M.
FLVVIAE,
MARCIANAE.
NIS Q. T. Q. M.
SEXTILLVS
MATRI OPTIMAE
POSVIT.

PROXI
MI S
LE DAE

C. DOMITIO PATERNI F. MILIT. LEG. XV.	C. DOMITIO PATERNO	LAVRINO CELTI F.

LAVRINVS CELTI F. HERES TESTAMENTO ROGATVS

L. POR CIO LEVOLTIN
K. RO. MILITI LEG. II. AVG.
OPTIONI SIGNIFERO

D. M.
BETVTIAE
OLIMPINAE
SEX BETVTIVS
EVPREPES
LIBERTAE OPTIMAE
TES...... SIBI

D M
COMAGIAE
COMAGI FIL.
SEVERAE
L. VALERIVS NVALIS
VXSORI OPTIMAE

Prés du village de Tresgues
FLAVIVS PONTIFEX
MAXIMVS SORORI
PIISSIMAE.

Au village de Bousarques.

D M
IVLIAE QVINTILLAE
Q. IVLIVS QVINTILIVS
PATER OPTIMVS
V. P.

D M
L. PETRONI
LVCILIANI
PETRONIA
RHODE FIL.
PIISSIM. G. P.

In vico de Columbiers diocesis Uticensis infra ecclesiam.

D M
K. PVTONISSAE MARTIS
PERPETVI CVRTATI FOEMINAE H. I. N. C.
L. A. C. VATI. P. P. P. OPTIMÆ

Litteræ singulares ita explicantur, heres illius nomine constitus Lucius Aurelius Curtatus posuit pro pietate vel propria pecunia vel pietatis plenus.

Dans l'église de Colombiers.

D M	D M
LVCILLI TVCI SECVNDI	SERVATÆ JCARI
LITVCIA SECVNDINA	FILIÆ DEFVNCTÆ
FRATRI PIISSIMO	ANNORVM
	JCARVS PATER
	FILIÆ PIISSIMÆ

Alibi

D M
VALERIÆ
C. FIL.
VERVLÆ
HEREDES

A Flaux, paroiſſe à demie lieuë d'Uzez.	A Gravia.
D M	L. BAEBIO. L. F. L.
T. MACRIN	VOLT CASSIANO
SEVERINI	DOMITIA DOMI†
PARENTES	FIL. LABVLIA VXOR

Au

M. I. MDIIAIIS	Au Pont de Gard. Du côté de la façade du Nord, sur la 2e. pile, proche le chemin de saint Privat.
MLNS.	Sous la grande arcade de l'eau.
RIVM.	
RIVM	
AFRSIII.	Sous la 6e arcade du 2e pont sur l'avenuë d'Uzez.
ERDIV.	

A saint Privat sur la base de l'autel.

Du côté de l'évangile.

D. M.
T. SICADVLI
TITVLLI
FILII HÆREDES
PATRI OPTIMO

SANCTI
TATI
JOVIS ET
AVGVSTI
LVCILIVS
CESTI Q. F.

Sur le dégré du château de Saint Privat.

D M
VETVLLIÆ
TERENTVLÆ
TITIÆ, DANO
TALE, MATRI
P

D. M.
Q. KARII. VIVELIS
KARIVS MACRINVS
ET. KARIVS CAMPANVS
PATRI

A l'église de saint Quintin.

D M

CAPPIÆ SEVERILLAE
POMPEIA MATER

A Ceine.

D M

GRATILLÆ LVCRESSIS
FIL. ANN. XIX.
B ANSIA LVCRESSA
MATER

A Belvezet.

D M

TITIÆ NICEFOREDI
PRIVATA MELIENSA III
POSVIT

A Monleran.

D M

GELLIVS SENTRO
NIS FIL. RITONAE
ÆDE II. Q. S. L. M.

A sainte Marie de la Val.

D. M.

MEMORIÆ SANCTISSIMÆ
SECCARI SABIN. FIL.
SABINVS SEVERVS.
PATRI MERITISSIMO

A la Val.

D. M.

Q. COSC. FIRMINI
ANN. XXII. M. IIII
IVBIA FIRM.
MATER.

W B

L. ANTONI MACRINI
VVLVVIAE IDENNICAE
MINERVÆ VOTVM

D M

MARIÆ SECVNDÆ
MATHEVS
IVLIANVS FIDELIS
VIX ANN. XXII M.
XI DIES XXIX
CORI FIDELIS
IBVDERINENSI
A EOTÆ

A ſaint Deſeri

CAIVS TERENTIVS
BONIVLVS LETRE
SIVE ERIMITVS
V. S. ET SVIS
F

A S. Mediers ſur un rocher.

VIII. OCI· OBRES
ISC. INA. ITER
IT. ÆLIO. I. II. MESMINO
I. VIRVOS. I. I. C. ARIAMIV.

A Monleran dans la maiſon de Monſieur de Foiſſac.

L. GELLIVS SERTRONIS
F. RITONAE AEDE
V. S. I. M.

A Fleaux ſur un marbre qui ſert de benitier.

D. M.
SEX AVRELI.
ONESIMI
DOMITIA
MATERNA SIBI
T MARTO OCIM
V P.

Sous l'autel de Possilhen.

D M
SEX VALERII
AVCII PATRI ET
ACCEPTAE MATRIS
SEX. VALERIVS
PERPETVVS FIL.
T. F. T.

Nismes. On ne compte que trois lieuës d'Uzez à Nismes; mais ces trois lieuës en vallent bien quatre. La ville est grande, peuplée, riche, & marchande: ce n'est pourtant qu'une ombre de ce qu'elle étoit du temps des Romains, comme il paroît par ce qui reste de son ancienne enceinte. Trois choses se font particulierement admirer dans Nismes pour leur antiquité. Le temple de Diane bâti par les Romains, proche d'une agreable fontaine, qui forme une riviere à sa source. Quoique cet édifice ne soit pas entier, il l'est pourtant assez pour se faire admirer. Car on y voit encore toute la symetrie, l'autel où l'on immoloit les victimes, celui où l'on brûloit les parfums, un reste de la cheminée d'où sortoit la fumée des victimes, & au-dessus comme un morceau d'Aqueduc. Les pierres sont d'une grandeur prodigieuse, comme dans les autres ouvrages des Romains. L'emphiteatre, qu'on appelle les Arenes, est encore plus admirable. Car il est tout entier, & je ne sçai si aucun s'est si bien conservé dans l'Europe. Tout autour regnent des galeries, qui servoient ou à se promener en attendant les spectacles, ou à placer les personnes de plus grande distinction. Des galeries on monte au-dessus de l'amphiteatre où on voit quinze ou seize rangs de bancs de pierre, qui de compte fait pouvoient tenir trente milles personnes. La maison quarrée, qui sert aujourd'hui d'église aux Augustins, est un quarré long de six piliers pardevant, sur neuf de côté, avec des pilastres & des corniches: Elle est semblable à l'église de Nôtre-Dame de la Vie qui est à Vienne, mais elle s'est mieux conservée, & elle n'est point défigurée. Elle est d'une beauté & d'une regularité si exacte; que les plus habiles architectes

demeurent des deux heures en admiration en la considerant. On est fort en peine à Nismes de savoir ce qu'étoit cette maison quarrée. Plusieurs ont raisonné là-dessus, nous n'avons pas vû leurs dissertations : mais je crois que sans tant de raisonnemens, il est plus sûr de s'en tenir aux anciens titres de la ville qui l'appellent capitole, & encore aujourd'hui on appelle le quartier où il est la ruë du capitole.

L'on voit dedans la ville plusieurs inscriptions ; mais comme elles sont toutes imprimées, je me contenterai d'en rapporter icy une qui a été découverte il n'y a pas long temps.

D. M.
CVIBILI ENIAN.
ANN. XVI. M. VI.
CVIBIVS.
AGATHOPVS ET
LICINIA NOMAS.
FIL OPTIMO PIISSIM.

ΑΝΘΕΑ ΠΟΛΛΑ ΓΕΝΟΙΤΟ ΝΕΟΔΜΗΤΩ ΕΠΙ ΤΥΜ
ΒΩ ΜΗ ΒΑΤΟΣ ΑΥΧΜΗΡΗ ΜΗ ΚΑΚΟΝ ΑΙΓΙΠΥΡΟΝ
ΑΛΛ ΙΑ ΚΑΙ ΣΑΜΨΥΧΑ ΚΑΙ ΥΔΑΤΙΝΗ ΝΑΡΚΙΣΣΟΣ
ΟΥ ΕΛΒΙ ΕΚΑΙ ΠΕΡΙ ΣΟΥ ΠΑΝΤΑ ΓΕΝΟΙΤΟ ΡΟΔΑ.

Qu'on peut ainsi traduire.

Que beaucoup de fleurs naissent sur le tombeau de Neomet, ce tombeau n'est pas fait pour ètre un buisson ou un desert, non plus que le grain n'est pas fait pour ètre donné aux chévres ; Que ny le jonc, ny le sureau, ny l'humide narcisse ne croissent point icy : mais que pour vous, Neomet, toutes choses se changent en roses.

Lorſque nous arrivâmes à Niſmes, le nouvel évêque n'y étoit pas arrivé : mais M. l'abbé Robert qui eſt prevôt de la cathedrale, nous fit avoir l'entrée du chartrier. Nous vîmes auſſi M. de Genas qui nous fit voir pluſieurs lettres originales du roy Loüis XI. nous nous contentâmes d'en copier trois, l'une regarde l'élection de Jacques de S. Gelais à l'évêché d'Uzez, la ſeconde la penſion de Quinot de Lauziere qui lui avoit amené en France S. François de Paule, & dans la troiſiéme il demandoit des citrons, des oranges douces, des poires muſcadeles & des paſtenargues pour ce Saint homme qui ne mangeoit ni chair ni poiſſon. On ne ſera peut-être pas fâché de les voir icy.

COPIE DES TROIS LETTRES DU ROY LOUIS XI. qu'il écrivoit à François de Genas General des Finances du Languedoc, Lionnois, Forêts & Beaujolois.

LETTRE DUDIT SEIGNEUR ROY LOUIS XI. qui écrivoit audit François de Genas pour Meſſire Jacques de Saint Gelais pour l'Evêché d'Uzés.

Monſieur le General, j'ay écrit à nôtre Saint Pere pour meſſire Jacques de Saint Gelais, qu'il ſoit ſon plaiſir de le pourvoir de l'évêché d'Uzés, & pour ce gardés ſur tout, que les religieux d'Uzés ne fiſſent autrement que ledit de S. Gelais ſe voulu prandre à l'élection. Car je ne voudrois pour rien, que autre que luy en fut pourveu, & tenés toûjours bien la main audit S. Gelais en tout ce quy faudra; Ecrit au Montelz lés Tours XIX jour d'Aouſt. LOUIS. TERTRAN. Et au deſſus de la lettre il y a : *A noſtre amé & feal* Conſeiller *& General de nos Finances, François de Genas, en Languedoc.*

Lettre du Roy Loüis XI. à François de Genas, conſeiller & General des Finances, concernant Guynot de Lauziere, Senéchal de Quercy, quy amena audit Roy Loüis XI. ſçavoir, le bon ſaint homme François de Paule, le patron des Reverends Peres Minimes.

Monſieur le General; Le Senechal de Quercy Guynot de Lauziere qui m'a amené le bon ſaint homme, ſe plaint à moy que luy aviez oſté la moitié de ſa pantion, qui monte ſix cens livres tournois, & que luy avez dit que l'avois fait, & non pas ce que je n'entendis jamais,

& vous asseure que je n'en suis pas contant de vous, & pour ce gardés, sur tout craignès me désobeir, que incontinant ces lettres veües il en soit entierement appointé & payé en maniere que n'en oye plus parler, car s'il y a faute, jamais ne me servirez une heure. Et vous souveniés que ce je ne fusse, vous essiés esté entre les mains de Monsieur d'Alby, & de cette heure & jusques à ce qu'il soit content, je arreste en mes mains les gages & pantions que avéz de moy; Ecrit au Plaissis du Part le 15. jour de May 1482. - LOUIS. Signé, *TERTRAN.* Et au dessus de la lettre il y a :

A nostre amé & féal Conseiller & General de nos Finances en Languedoc, François de Genas.

Autre Lettre du même Roy, écrite audit de Genas pour le saint homme nommé S. François Martotille, natif de Paule qu'il fit venir du fond de la Calabre, Instituteur de l'ordre des Reverends Peres Minimes, sur la renommée que Dieu operoit par son ministere.

Monsieur le General, je vous prie de m'envoyer des citrons; & des oranges, douces & de poires muscadelles, & des pastenargues, & c'est pour le saint homme, qui ne mange ny chair ny poisson, & vous me ferés un fort grand plesir, Ecrit à Clery le XXIX. Juin 1482. Signé, *LOUIS, TERTRAN.* Et au dessus il y a, *A nostre amè & feal Conseiller General de nos Finances, François de Genas en Languedoc.*

De Nismes nous fumes à Saint Gilles, ancienne abbaye de nôtre ordre, où il y avoit quatre-vingt religieux, lorsque Paul III. la secularisa. Aujourd'hui il y a quinze chanoines & quinze beneficiers. Si l'on en croit une bulle de Jules II. Charles magne commença à bâtir l'église, mais il n'eut pas le temps de l'achever; le portail paroît assez de ces temps, & il est d'une magnificence qui surpasse tout ce que nous avons vû en ce genre du temps de cet empereur. Ce qui reste de l'église, qui fut entierement détruite par les Huguenots, suffit pour faire regreter la perte d'un si bel édifice; & je doute fort que du temps de Charles-magne il y eût en France une basilique si auguste. S. Gilles.

L'abbaye de Franquevaux de l'ordre de Cisteaux, de la filiation de Morimond, située dans une grande plaine, à une lieuë de S. Gilles, a éprouvé la fureur des Fanatiques. Ils ont Franquevaux.

profané l'églife qui étoit belle, tué deux domeftiques, brûlé leur grange & leurs troupeaux, & mis la derniere défolation dans une abbaye, qui étoit privée de tout fecours.

Delà nous vimmes à Montpellier, où nous arrivâmes un dimanche au foir. Le jour fuivant nous fûmes faluer monfeigneur l'évêque, qui nous combla d'honnêtetez. Il nous fit ouvrir fes archives & celles du chapitre, & nous mena à fa bibliotheque, où il y a au moins treize milles volumes, tous bien choifis & bien conditionnez, & plufieurs manufcrits fort curieux. Son palais épifcopal eft des plus grands & des plus beaux qu'on puiffe voir. Il a été bâti fur les ruines d'un monaftere de nôtre ordre, dont on voit encore les veftiges des lieux reguliers. Il fervoit de college aux religieux de faint Victor de Marfeille. Urbain V. l'avoit fait bâtir, avec l'églife, confacrée à faint Germain & à faint Benoift, qui bien qu'elle foit la plus grande & la plus belle de Montpellier, ne paroiffoit à ce grand pape qu'une chapelle. Aujourd'hui on ne la trouve pas petite pour une grande cathedrale, où les Etats de Languedoc viennent affifter au fermon durant l'Avent. Le fiege épifcopal étoit autrefois à Maguelone fur le bord de la mer. Paul III. le transfera à Montpellier, dans le college de faint Victor, fecularifa les moines, & des deux corps n'en fit qu'un. Nous travaillâmes deux jours à Montpellier, affiftés de monfieur l'abbé Pouget & de M. Aubier, & nous en partîmes la veille de Noël pour aller paffer les Fêtes à Aniane. Nous crûmes après cela qu'il étoit temps de nous retirer, & d'aller un peu prendre de repos durant l'hiver & le Carême. Nous prîmes donc la route de Toulouse, où le jour de l'Epiphanie nous renouvelâmes nos vœux avec nos confreres, de-là nous allâmes à Cahors, & à Limoges, d'où nous nous rendîmes à Marmoutier avant la fin du mois de Janvier.

Fin de la premiere Partie.

VOYAGE
LITTERAIRE
DE DEUX RELIGIEUX BENEDICTINS
de la Congregation de Saint Maur.

SECONDE PARTIE.



VOYAGE LITTERAIRE

DE DEUX RELIGIEUX BENEDICTINS de la Congregation de Saint Maur.

SECONDE PARTIE.

LE désir que nous avions d'avancer l'ouvrage, qui étoit la cause de nôtre voyage, ne nous permit pas de rester dans le monastere long-temps aprés Pasque ; & l'octave de cette grande feste finie, nous partîmes aussi-tôt, pour aller commencer nos recherches par l'abbaye de Fontevrault. Elle fut fondée au commencement du douziéme siecle par le bienheureux Robert d'Arbrisel, qui y assembla deux communautez, une d'hommes, & une de filles, dont la premiere, par une nouveauté inoüie, étoit soumise à la seconde. Nous y arrivâmes le 14 d'avril, comme on étoit occupé à faire les obseques d'un jeune religieux qui étoit mort ce jour-là. Le matin on l'avoit porté dans l'église des religieuses, où l'on avoit chanté pour le repos de son ame une grande messe, & toutes les religieuses luy avoient donné l'eau benite ; de-là on l'avoit transporté dans celle des religieux, où il étoit revêtu de ses habits monastiques, tenant en sa main une bougie, avec sa regle, qui étoit comme la sentence de son bonheur éternel, s'il l'avoit bien gardée ; ou de sa damnation, s'il l'avoit mal observée. Nous passâmes le reste de la journée à voir la bibliotheque, qui est tres-grande & bien remplie de livres. On y voit quelques manuscrits, dont les plus curieux sont des heures qu'on croit avoir servi à un duc de Bretagne, écrites en lettres d'argent sur du

Fontevrault.

talque : dont toutes les marges ſont ornées de vignettes & de mignatures tres-délicates : & le breviaire en deux volumes de madame Renée de Bourbon reformatrice de l'abbaye, qui luy avoit été donné par le cardinal Loüis de Bourbon.

Le lendemain, accompagnez du R. P. Aubert prieur des religieux, revêtu de ſon ſurpelis, nous entrâmes dans le monaſtere des dames, dont tous les lieux reguliers, ſans bleſſer la modeſtie religieuſe & l'eſprit de pauvreté, reſſentent la magnificence du plus illuſtre monaſtere de filles qui ſoit en France. Les cloîtres ſont grands, bien voûtez & vîtrez, le refectoire long d'environ ſix ou ſept vingt pieds, large à proportion & voûté, le chapitre tres-vaſte & peint. On y voit les portraits de toutes les abbeſſes, qui ont gouverné depuis madame Renée de Bourbon. Les dortoirs, au nombre de trois, n'ont rien de grand que la longueur & le nombre des cellules : tout y eſt ſimple, & ſe reſſent de la modeſtie religieuſe. L'abbeſſe y a la ſienne comme les autres religieuſes, & quoiqu'elle ait un appartement magnifique ſeparé, elle couche pourtant toûjours au dortoir, aſſiſte toutes les nuits à matines qui ſe chantent à minuit, & porte la serge pour donner l'exemple aux autres, quoiqu'elle ſoit d'une complexion fort délicate. L'égliſe eſt aſſez belle. On y voit à côté de l'autel le tombeau de Robert d'Arbriſel, & dans le tour des chapelles celuy de Pierre évêque de Poitiers, ſur lequel on voit des prêtres repreſentez avec leurs étoles pendantes, comme les portent aujourd'huy les curez aux enterremens & aux proceſſions. Dans le chœur des religieuſes ſont les mauſolées de Henry & de Richard rois d'Angleterre, & de la reine Eleonor, qui ayant été repudiée par Loüis le Jeune, épouſa le roy de la grande Bretagne.

Dans l'abbaye de Fontevrault il y a cent cinquante religieuſes. On dit qu'il n'y en a jamais eu moins, & qu'il y en avoit autrefois cinq cens. Nous trouvâmes dans les archives un reglement fait du temps du pape Boniface VIII. qui les réduit à trois cens. Le monaſtere a preſque toûjours été gouverné par des princeſſes : madame de Vivone qui le conduit aujourd'huy, quoique d'une naiſſance illuſtre, n'a point cette qualité, mais elle en a tout le mérite, & a l'honneur d'avoir dans ſa communauté, une princeſſe du ſang. C'eſt madame Marie Gabrielle Eleonor de Bourbon, fille aînée de Loüis de Bourbon prince du ſang, & de Loüiſe Françoiſe de Bourbon de France, qui âgée de ſix ans entra dans le cloître au mois de Juin 1696. y prit l'ha-

bit religieux le 20. may 1706. & y fit profession le 26. may de l'année suivante. Cette princesse, quoique tres-foible & tres-délicate, sert à son tour ses sœurs au refectoire, exemple rare d'humilité ; & a sa cellule dans le dortoir, quoique d'ailleurs on luy ait donné un appartement séparé. On espere que mademoiselle de Sens sa sœur, qui est avec elle, suivra un jour son exemple. Cette princesse est encore jeune, mais les beaux modeles de vertu qu'elle a devant les yeux, sont assez capables de luy inspirer le mépris des vanitez du monde.

Dans l'enceinte du monastere il y a trois communautez séparées. Celle du Grand-moutier, celle de la Magdeleine & celle du Lazare ; les deux dernieres ne sont composées que de dix religieuses, que l'abbesse renouvelle tous les ans. Elles ont toutes la même observance, excepté qu'on ne s'y leve point à minuit, comme dans le Grand-moustier ; aussi n'y envoye-t-on ordinairement que celles qui ont besoin de soulagement. Nous vîmes dans le monastere de la Magdelaine un grand cuveau pour faire la lexive, qui est si profond, que pour y descendre il faut avoir une échelle. Il y a aussi à Fontevrault deux communautez d'hommes, la plus nombreuse dans le monastere de l'Habit, où l'on éleve la jeunesse, & l'autre composée des confesseurs des religieuses tout proche de l'abbaye. Nous demeurâmes trois jours à Fontevrault comblez des bontez de madame l'abbesse & de ses religieuses, & nous en partîmes pour aller à Thoüars, où il y a deux abbayes, celle de saint Laon possedée par les chanoines reguliers, & celle de saint Jean desservie par des Benedictines. Thoüars.

Nous descendîmes à la premiere, où les religieux nous reçûrent avec leur honnêteté ordinaire, & nous ouvrirent aussi-tôt leurs archives, qui nous apprirent que cette abbaye avoit esté fondée par un nommé Achard au commencement de l'onziéme siecle pour des chanoines séculiers, qui dans le douziéme prirent la regle de saint Augustin & se firent réguliers. Pour l'abbaye de saint Jean elle est beaucoup plus ancienne, mais les ravages qu'y ont fait les Calvinistes le siecle passé, en ont dissipé la plûpart des monumens, aussi-bien que la pieté : car Philippe de Chataigner qui étoit alors abbesse, se retira à Genêve avec huit religieuses, pour avoir plus de liberté de se marier. Une seule qui resta fidelle à sa religion & à son état, sauva la maison des mains des seigneurs de Thoüars, qui étant eux-mêmes Huguenots, étoient fort aises de cet évenement, pour avoir plus de facilité de s'emparer du bien de l'abbaye.

Cette genereuse fille demanda au roy une abbesse, & en obtint une qui répara cette maison abandonnée. Aujourd'huy il y a dans le monastere trente religieuses, qui gardent une regularité exacte sous la sage conduite de madame de Châtillon leur vertueuse abbesse, laquelle, suivant les vestiges de ses deux sœurs & de ses deux tantes, immédiatement abbesses avant elle, conserve la bonne observance qu'elles y ont établie. Elle nous ouvrit avec beaucoup de bonté son chartrier, & nous fit voir tous les lieux reguliers du monastere, qui n'est pas seulement beau, mais aussi tres-commode. Nous vîmes dans le dortoir sa cellule qui est tres-petite & tres-pauvre, où elle couche toutes les nuits, pour se trouver avec ses filles à matines, qu'elles chantent selon la regle à deux heures.

Outre la visite que nous fismes à Thoüars des deux abbayes qui y sont, nous fûmes voir monsieur Goule trésorier de la Sainte chapelle, c'est ainsi qu'on appelle une petite collégiale, qui par sa fondation joüit des privileges de la Sainte chapelle de Paris & de saint Martin de Tours. Il nous fit présent d'un livre qu'il avoit composé contre les Protestans, & nous dit que dans le schisme qui s'éleva en Angleterre sous Henry VIII. il ne se trouva aucun évêque, qui voulût ordonner des évêques dans la nouvelle secte; que trois prêtres apostats voyant ce refus, s'ordonnerent eux-mêmes évêques, & ensuite en ordonnerent d'autres de la même maniere qu'ils s'étoient ordonné eux-mêmes, c'est-à-dire qu'ils n'en ordonnerent aucuns, & que tous les prêtres faits par l'imposition des mains de ces scélerats, n'ont jamais été honoré du sacerdoce de JESUS-CHRIST. Il nous dit encore qu'il avoit vû une ordonnance de Henry II. qui vouloit que tous les archevêques de Cantorberie fussent moines Benedictins, que cette ordonnance avoit été observée jusqu'au temps de la reine Elizabeth, qui ne pouvant l'allier avec les principes de sa nouvelle religion, avoit ordonné qu'à l'avenir les archevêques de Cantorberie garderoient seulement la continence : ce qui s'étoit observé jusqu'à l'invasion du prince d'Orange Comme il est Irlandois, il nous parloit scientifiquement de son pays. Il nous mena au château, qui est un des plus beaux que l'on puisse voir en province; & à la Sainte chapelle, où nous vîmes trois tombeaux de marbre élevez, l'un au milieu du chœur, sur lequel on lit cette épitaphe : *Cy gist le corps de tres-haut & illustre prince Loüis de la Trimoüille, qui fut tué à la bataille de Pavie* 1524. *âgé de* 63 *ans* 4 *mois* 26 *jours, & tres-haute & tres-illustre princesse Gabrielle*

de Bourbon son épouse, qui mourut à Thoüars le 3 novembre 1616. Le second à côté de l'évangile, qui a cette épitaphe: *Cy gist tres-haut & illustre prince Charles de la Trimoüille, qui fut tué à la bataille de Marignan le 13 septembre 1516. âgé de 29 ans, & de tres-haute & illustre . . . . . . Loüise de Coëtivy, qui mourut à Berrie 1533. âgée de 72 ans. Priez Dieu pour son ame.* Le troisiéme à côté de l'épître, avec cette épitaphe: *Cy gist le corps de tres hault & illustre prince Jean de la Trimoüille cardinal du saint siege apostolique, archevêque d'Ausch, qui mourut à Milan l'an 1507. Priez Dieu pour le repos de son ame.* On voit dans la chapelle soûterraine les cercueils de plomb de toute la maison de la Trimoüille.

De Thoüars nous prîmes la route de Poitiers, de S. Maixen, & de S. Jean d'Angely, d'où nous fûmes à Xaintes ville épiscopale sur la Charente. On y a conservé sur le pont une ancienne porte, ouvrage des Romains. Nous esperions y travailler, mais les sceaux qu'on avoit mis sur les archives de l'évêché aprés la mort de l'évêque, nous dispenserent de cette peine. Nous vîmes la cathédrale, qui n'a rien d'éclatant, que de tristes restes du ravage des Huguenots; la tour seule peut mériter quelque attention des étrangers. L'abbaye de Nôtre-Dame est une des plus illustres de nôtre ordre. Il y a environ soixante religieuses, les archives sont assez belles, & l'on y conserve un fort beau cartulaire. L'église de saint Eutrope est beaucoup plus ancienne. Elle est double & tres-belle. Dans la soûterraine est le tombeau de saint Eutrope premier évêque de Xaintes, dont les reliques sont en l'abbaye de Vendôme. La fleche est admirable. Assez proche de saint Eutrope on voit quelques vestiges d'un amphithéâtre, d'un aqueduc, & du palais de l'empereur Galien. Xaintes.

Nous continuâmes nôtre chemin en tirant vers Bourdeaux, dont les abords sont admirables. L'aspect du port & de la ville est une des belles choses qu'on puisse voir: on dit que les princes en furent si charmez, que monseigneur le duc de Bourgogne voulut la dessiner. Le chartron & le château Trompette sont les plus belles choses qu'on voye à Bourdeaux. Pour le château il passe pour un des mieux bâtis qui soient dans le royaume. La ville est grande, peuplée & marchande, mais il y a peu de beaux édifices. Les principales églises sont la cathédrale consacrée à S. André, S. Surin & sainte Croix, dans lesquelles seules on baptize. Le couvent des Jacobins est un des mieux bâtis de cet ordre. La chartreuse est un monument de la pieté du cardinal de Bourdeaux

Sourdis archevêque de Bourdeaux, qui y eſt enterré. Le ſanctuaire & l'autel ſont magnifiques : on y voit l'oratoire de Paul V. dont ce pape avoit fait preſent au cardinal de Sourdis. Les Cordeliers ont ſeuls le droit d'enterrer les Juifs, dont on compte environ cent familles dans Bourdeaux, où ils n'ont point de ſynagogue ny aucune marque qui les diſtingue. Ils mettent ſur les tombes de leurs morts des épitaphes, dans leſquelles ils comptent les années depuis la création du monde. On dit que les Peres Auguſtins ont quelques manuſcrits, nous ne pûmes les voir, parce que celui qui en avoit la clef n'étoit pas au couvent; mais nous vîmes dans leur égliſe le ſuperbe mauſolée de monſieur de Candale évêque d'Aire, un des plus beaux que j'aye vû. Les manufactures que l'on fait dans l'hôpital general ſont admirables, ſur tout pour les dentelles, dont on fait des cravates pour la cour de cinquante piſtoles. Les ſciences ſont fort négligées à Bourdeaux, mais c'eſt le ſort ordinaire des villes de commerce. On n'y voit même aucun ancien monument, qu'un reſte d'amphithéâtre derriere ſaint Surin.

La Seauve. Aprés trois jours de ſéjour, nous en partîmes, pour aller à l'abbaye de la Seauve fondée dans l'onziéme ſiecle par ſaint Gerard religieux de Corbie. Cette abbaye a été autrefois une des plus illuſtres de nôtre ordre, & les cloîtres & le refectoire qui ſubſiſtent encore aujourd'huy, font juger qu'elle ne cédoit qu'aux plus grands monaſteres. Elle a repris ſon ancien luſtre, depuis qu'elle a été unie à nôtre congregation : car le relâche l'avoit mis en tel état, que tous les bâtimens menaçoient de ruine, & à peine oſoit-on entrer à l'égliſe pour y faire le ſervice divin. Auſſi diſoit-on communément, que l'on alloit dans les autres égliſes pour y recevoir les ſacremens : mais qu'il falloit les avoir reçû avant que d'entrer dans celle de la Seauve. Et ce fut ce qui porta la reine mere d'obliger monſieur l'abbé d'y mettre la réforme.

Faiſe, Quitre, S. Emilion. Pendant que mon compagnon y travailloit, je fus à l'abbaye de Faiſe de l'ordre de Ciſteaux, qui doit auſſi ſon rétabliſſement à la réforme ; à celle de Quitre d'anciens Benedictins ſur la riviere de l'Iſle, dont la ſituation eſt fort agreable ; & à celle de S. Emilion de l'ordre de S. Auguſtin, que Clement V. érigea en collégiale. On prétend que S. Emilion étoit Breton, ſerviteur d'un ſeigneur de Venne, & qu'ayant été accuſé de prodigalité, changea du pain en coupeaux ; qu'étant enſuite venu en Xaintonge dans un monaſtere, il entra dans un four chaud ſans ſe bleſſer, & que pour fuir la vaine gloire, il ſe retira dans le lieu qui porte aujourd'huy

jourd'huy ſon nom On y voit ſa grote & une fontaine. Tout proche eſt l'égliſe paroiſſiale bâtie dans le rocher avec ſa nef & ſes collateraux. Elle eſt fort élevée : mais ce qui fait l'admiration des étrangers, c'eſt qu'à trois ou quatre pieds en creuſant on trouve pluſieurs ſources, & que ſur les voûtes de l'égliſe il y a un clocher de pierre fort élevé & qu'on voit de loin. Monſieur le doyen me procura l'entrée des archives, & enſuite me fit l'honneur de me donner à dîner. Je vis chez luy un ancien tableau de la Trinité, où trois hommes ſont répreſentez avec un ſeul front, & au bas eſt cette inſcription.

Pater non eſt Filius.

eſt — eſt — non

eſt — DEUS — eſt

non — eſt — Spiritus.

Nous nous rendîmes enſuite tous deux au monaſtere de la Reole, où nous paſſâmes la fête de l'aſcenſion. Nous aſſiſtâmes à la proceſſion generale, qui ſe fait ce jour-là ſur la riviere de Garonne. Lorſqu'on arrive à la porte de la ville, on fait une ſtation, & on chante l'*Exaudiat* pour le roy. Au bord de la riviere on en fait encore une, & un diacre chante l'évangile de S. Pierre en danger ſur la mer, & l'on récite des prieres pour être préſervé des tempêtes. On entre enſuite dans un grand bâteau, où continuant le chant on fait neuf tours ſur la riviere ; puis on revient autour de la ville, & lorſqu'on eſt arrivé proche des vignes, un diacre chante l'évangile de l'aſcenſion, & on récite des prieres pour la conſervation des biens de la terre ; puis en chantant le *Te Deum* on revient en nôtre monaſtere. La Reole.

Le lendemain nous fûmes à l'abbaye du Rivet de l'ordre de Cîteaux, & de-là à Baſas, où l'évêque nous donna à dîner. La ca- Baſas.

thédrale eſt fort belle. Elle fut détruite par les Calviniſtes, qui conſerverent neanmoins le portail, moyennant une ſomme de dix mille écus qu'on leur donna : ils firent cependant tous leurs efforts pour briſer une ſtatue de ſaint Jean patron de l'égliſe, ou de la Vierge, qui eſt au-deſſus, mais inutilement. Une main inviſible écarta toutes les balles de leurs mouſquets, dont on voit encore les marques tout-au-tour de la figure, ſans qu'aucune pût la frapper. Aujourd'huy la cathédrale a recouvert ſa premiere ſplendeur par la liberalité de monſieur de Pontac, qui donna cent mille livres pour la rétablir.

Font-Guillen. A deux lieuës de Baſas eſt l'abbaye de Font-Guillen poſſedée par des religieux reformez de l'ordre de Ciſteaux. Nous y trouvâmes deux chartes, qui nous apprennent que dans le temps de ſa fondation, qui fut l'an 1128. on y enſeignoit les petits enfans. Ce ſont deux donations faites au monaſtere *ad docendum puerum*, cela n'accommode pas ceux qui veulent bannir les études des cloîtres, puiſque cela ſe pratiquoit dans la plus grande ferveur de l'ordre, & du vivant de ſaint Bernard.

S. Severe Cap de Gaſcogne. Nous avions deſſein d'aller de-là à Agen, d'Agen à Comdom, & de Comdom à Aire, mais les mauvais chemins rompus par les pluyes continuelles depuis environ trois mois, nous obligerent de prendre le chemin de S. Severe de Cap, qui quoique beaucoup meilleur, étoit pourtant ſi rempli d'eaux, que nous fûmes contraints de faire environ trois lieuës ſans en ſortir. Nous remarquâmes que les payſans des environs ſont revêtus d'un ſac auquel eſt attaché un capuchon, & les femmes portent des dominos. La ville eſt aſſez jolie, ſes promenades ſont fort agréables, mais ſon plus bel ornement c'eſt l'abbaye de ſaint Severe, dont la ville peut bien avoir tiré ſon origine, auſſi-bien que le nom. Nous en partîmes aprés la pentecôte pour nous rendre à Acqs.

Acqs. Acqs, ou comme l'on prononce dans le pays, Ax ou Dax ville épiſcopale ſur la riviere de l'Adour, & fort renommée par ſes eaux minerales, qui rendent la ſanté à une infinité de malades, ſemble avoir tiré ſon nom des fontaines d'eau chaude qu'on voit bouillonner, & qui font la plus grande curioſité de la ville, qui d'ailleurs eſt petite, quoique peuplée & marchande, à cauſe de la proximité de l'Eſpagne. La cathédrale eſt toute ruinée, mais on l'a rebâtie. Elle étoit autrefois hors de la ville dans le lieu où eſt aujourd'huy la paroiſſe de ſaint Vincent, dans laquelle on voit encore quelques tombeaux d'évêques, ſur tout

celui de saint Vincent premier évêque d'Acqs & de Machaire, sur lequel on voit une épitaphe mangée en partie par l'injure du temps, & en partie par la négligence : mais nous en tirâmes encore assez, pour connoître qu'il avoit été élevé dans l'abbaye de Saramon, qu'il avoit été abbé, & ensuite un des plus grands prélats de son siecle. Nous y vîmes la couverture d'un tombeau, où un évêque est représenté avec sa croce sans mitre. Ce qui confirme ce que nous avons écrit dans nos Rits ecclesiastiques, que autrefois tous les évêques ne portoient point la mitre, s'ils n'avoient un privilege particulier du pape pour la porter. Lorsque nous arrivâmes à Acqs, l'évêque n'y étoit point, mais nous eûmes des chanoines toute la satisfaction que nous pouvions esperer, sur tout de monsieur d'Inarre, qui ne nous quitta point, & qui poussant son honnêteté plus loin, défendit à nôtre hôte de prendre de nôtre argent, disant qu'il n'étoit pas juste que des personnes qui travailloient pour le public, vécussent à leurs propres dépens.

Nous visitâmes ensuite quelques abbayes ruinées par la fureur des heretiques, & lorsque nous fûmes à Sordes, nous nous mîmes sur la riviere du Gave pour aller à Bayonne. Nous partîmes sur les neuf heures du soir de Perourade, & les bâteliers commencerent leur navigation par quelques cantiques spirituels fort dévots, qu'ils chanterent avec les litanies de la Vierge. Huit heures aprés, c'est-à-dire à cinq heures du matin nous arrivâmes à Bayonne, où aprés avoir dit la sainte messe, nous allâmes saluer monseigneur l'évêque, qui nous reçut avec beaucoup de bonté, nous invita le lendemain à dîner, & nous fit ouvrir les archives de son chapitre, qui sont assez maigres, aussi-bien que les autres de tous ces cantons-là. La ville est assez belle, peuplée, marchande & riche, mais on n'y voit aucun ancien monument. On ne sçait même quand la religion y a été établie. Si l'on en croit une tradition populaire, la foy chrétienne n'a été annoncée à Bayonne que par un saint Leon archevêque de Roüen, qui quitta son archevêché pour y aller prêcher & en être le premier évêque & martyr. Mais outre qu'il y a cent ans que l'on ne connoissoit pas à Roüen cet archevêque, il n'est pas constant que ce saint Leon ait jamais été évêque de Bayonne, du moins on n'en trouve aucune preuve, non plus que de son martyre ; & il n'est pas croyable que la foy étant universellement reçûë dans les Gaules, dans la Navarre & dans l'Espagne, Bayonne se soit trouvé de tout côté environné de chrétiens, & resté idolâtre jusqu'au neu-

Bayonne.

viéme siecle, sans qu'aucun auteur de ces temps-là nous ait appris comment la foy y a été reçûë. Quoy qu'il en soit, l'on admire principalement deux choses dans Bayonne : la cathédrale qui est grande, large, élevée & fort belle, & dont le chœur à la Romaine est derriere le grand autel ; & le pont du saint Esprit sur la riviere de l'Adour : il n'est que de bois, mais il a quelque chose de grand, qui frappe & attire l'admiration des étrangers. A un quart de lieuë de-là est située l'abbaye de S. Bernard de l'ordre de Cisteaux. Comme nous en revenions, nous trouvâmes quatre carrosses tirez par des mules attelées de cordes. C'étoit la reine doüairiere d'Espagne, qui alloit se promener sur le bord de la mer. Elle avoit les cheveux épars comme les hommes, apparemment que c'est la coutume d'Espagne, car à Bayonne toutes les femmes sont coëffées, mais quand elles sortent, elles portent des grands manteaux qui descendent presque jusqu'à terre.

S. Palais. Nos affaires expediées, nous retournâmes à Sordes passer la fête du saint Sacrement avec nos confreres, & le jour suivant nous fûmes à saint Palais, pour y voir la bibliotheque & les memoires de feu monsieur Oënard, qui nous a donné la notice de la Gascogne, & qui dans son temps passoit pour un homme d'une grande érudition. Monsieur Oënard son petit-fils nous communiqua de bonne grace tous ses écrits. On y voit tout le progrés de l'heresie dans le Bearn, & plusieurs lettres d'Henry IV. à ses maîtresses ; nous y trouvâmes aussi quelques choses propres à nôtre dessein, que nous copiâmes ; mais nous les trouvâmes aprés presque toutes ailleurs. De-là nous prîmes la route d'Ortez, pour y visiter l'abbaye de saint Sigismond de l'ordre de Cîteaux.

Oleron. Nous fûmes ensuite à celle de Sauvelade, & de-là à Oleron, où nous arrivâmes sur les neuf heures. Il y avoit dans la ville deux regimens de Dragons, qui occupoient toutes les hôtelleries ; ce qui nous jetta dans un grand embarras, car personne ne vouloit nous loger, quoique nous demandassions seulement une place pour nos chevaux. Nous fûmes jusqu'à onze heures & demie allans de porte en porte chercher une place pour nos chevaux, car pour nous, nous ne nous embarrassions pas tant, jusqu'à ce qu'un officier touché de compassion, nous offrit de les mettre dans une espece de corps de gardes. Nous acceptâmes cet offre avec bien de la joye, on les mit dans une vieille cuisine, nous leur cherchâmes du foin & de l'avoine, & à minuit nous pourvûmes à nôtre souper ; on étendit ensuite un mechant matelas

ſur le plancher, ſur lequel nous paſsâmes le reſte de la nuit.

Le lendemain nous fûmes à Sainte Marie petite ville à un demy quart de lieuë d'Oleron, où eſt la cathédrale, & où l'évêque par conſéquent fait ſa réſidence. Comme nous y arrivâmes, on faiſoit les funerailles d'une femme, qu'on portoit en terre le viſage découvert. Nous partîmes de-là ſur les trois heures pour aller à Leſcare, où nous arrivâmes fort tard. Le lendemain nous fûmes ſalüer l'évêque, homme fort âgé & aveugle, qui étoit encore dans ſon lit. Nous travaillâmes le reſte de la journée, & ſur les quatre heures nous partîmes pour aller à Pau ville capitale du Bearn aſſez belle. Nous y arrivâmes aſſez tôt pour aller ſalüer monſeigneur l'évêque d'Oleron. Il prononça le jour ſuivant l'oraiſon funebre de monſeigneur le Dauphin en préſence du parlement, qui eut ſujet d'être content de ſa piece. Nous y vîmes la bibliotheque du Roy Henry IV. dont il fit préſent aux R. P. Capucins qu'il avoit fondé en cette ville, pour ſervir d'exemple dans un pays plein de Calviniſtes. Leſcare.

De Pau nous entrâmes dans le dioceſe de Tarbes. Nous viſitâmes d'abord deux abbayes de nôtre congregation, S. Pé, & S. Savin. Celle de ſaint Savin eſt ſituée dans une vallée aſſez agréable au pied des monts Pirenées. L'égliſe eſt ancienne, on y conſerve les reliques de ſaint Savin, & une croce d'yvoire, ſur laquelle on voit une inſcription d'environ ſix cens ans. Ce monaſtere étoit autrefois aſſez fameux, & toutes les paroiſſes de la vallée, qui ſont au nombre de plus de ſoixante, y venoient recevoir le baptême & la ſepulture. Nous fûmes de là à Tarbe, où nous ne trouvâmes pas grand travail, l'égliſe cathédrale & tous les titres ayant été brûlé par les Calviniſtes, qui dans tout le Bearn & dans la Bigorre ont laiſſé de funeſtes marques de leur fureur, & ſur tout de la reine Jeanne, qui chocquée de ce que le Roy d'Eſpagne s'étoit emparé de ſon royaume de Navarre, ſur le don que Ferdinand prétendoit que le pape luy en avoit fait, ſe déchaîna contre le ſaint ſiege, perſecuta les Catholiques à outrance, & n'obmit ny violence ny adreſſe pour étendre le Calviniſme dans ſes états. S. Savin. Tarbe.

Nous allâmes de-là à ſaint Severe de Ruſtang, d'où je fus à l'abbaye de Taſque, pendant que mon compagnon fut à celle de la Caſe-Dieu de l'ordre des Prémontrez, autrefois aſſez fameuſe, & mere de tous les monaſteres de cet ordre dans les environs. Il paroît par les lieux reguliers qui reſtent, que ce monaſtere étoit autrefois fort conſidérable. On y conſervoit autrefois le ſaint Sacrement à côté de l'autel.

Lescale-Dieu.

Nous nous retrouvâmes ensuite tous deux à S. Severe, de-là nous fûmes à l'escale-Dieu abbaye fameuse de l'ordre de Cîteaux, où saint Rémond fondateur des ordres militaires d'Alcantara, de Calatrave, d'Avis, de Montes, & de Christ avoit fait profession. Elle est mere de neuf autres abbayes, & tous les pilliers du cloître sont de marbre. Nous en partîmes le jour de S. Jean, pour nous rendre à Comminges petite ville épiscopale, située sur une montagne & tres-mal bâtie, mais qui pouvoit être autrefois quelque chose de grand : on croit même qu'elle étoit bâtie au bas de la montagne, & qu'elle s'étendoit fort loin du temps des Romains. On voit sur la porte de la ville un reste d'une ancienne inscription en cette sorte:

Comminges.

IMP. XXVI. CO
V P P
CIVITAS CONVEN.

Nous vîmes sur le portail de l'église cathédrale ces deux anciennes inscriptions:

D M
PAVLAE
MATRI
PRIMVLA
ET PAVL
VS ET
PAVLINVS

D M
ANDOSSIC
SALICIVS
FIL. PIEN
TISSIMO

Et à l'entrée d'une église au bas de la montagne, celle-cy:

V C. IVLIVS EROTIS
LATTICVS.
Θ IVLIA EROTIS LIBERT.
SALVIOLA.
Θ C IVLIVS ATTIC F. VICTOR
AN XVVIII.

Quoique la ville, qui se nomme communément saint Bertrand, soit fort peu de chose, l'église cathédrale est neanmoins fort belle, bien que petite ; les chaires du chœur sont d'un travail admirable : le tombeau de Hugues de Châtillon évêque de Comminges est magnifique. Derriere l'autel on conserve les reliques de saint Bertrand, auquel on a beaucoup de dévotion : le saint Sacrement dans une chapelle particuliere, comme l'on fait dans presque toutes les églises de ces cantons-là

Le lendemain nous partîmes d'assez bon matin pour aller à saint Gaudens, où il y a une collegiale fort ancienne, & où les Jésuites ont le seminaire du diocêse. Nous y vîmes monsieur l'abbé de Nizors, qui nous conseilla d'aller à Bonnefont ancienne abbaye de l'ordre de Cisteaux de la filiation de Morimond. Elle fut fondée l'an 1136. par Flandrine de Montpesat & ses fils, à la priere de Roger évêque de Comminges, qui crut procurer un grand bien à son diocêse en y établissant des religieux, qui par leur regularité & leur pieté, en devoient être l'exemple; & le soutien par leurs prieres. Cette abbaye a été autrefois fort illustre, & mere de plusieurs autres monasteres. Elle l'est encore à présent, tous les lieux reguliers s'y étant parfaitement bien conservez : les comtes de Comminges l'avoient en singuliere veneration, & la choisirent pour le lieu de leur sepulture. On dit qu'il y en a cinq enterrez. On voit devant le grand autel le mausolée du comte Bernard. Nous fûmes tres-bien reçû dans ce monastere, tout nous y fut communiqué, & nous y trouvâmes de quoy nous satisfaire. Nous y restâmes deux jours, & nous en partîmes pour aller à Nizors, qui est une fille de Bonnefont, dont les restes nous font croire que la fille valoit bien la mere, & que ce n'est pas sans raison qu'on l'appelloit *Benedictio Dei*. Aujourd'huy elle est toute ruinée, mais l'église est encore toute entiere & tres-belle. Entre Bonnefont & Nizors on passe par un gros village, qu'on nomme saint Marchez : le curé qui avoit oüi dire que nous lisions toute sorte d'écritures, & que nous devions aller à Nizors, nous attendoit au passage ; & si-tôt qu'il nous vit, nous aborda, & nous pria de luy lire cette ancienne inscription gravée sur un marbre.

Bonnefont

Nizors.

VLOHO XO. VLVCRRIS
ETFARINAE. GAI Ǝ
VXORI. ET MONTANO
SERVO. FILI. F. C.

Nous luy lûmes & nous luy expliquâmes : ce qui luy fit bien du plaisir. Comme nous étions partis tard de Bonnefont, & qu'il nous arrêta un peu, nous n'arrivâmes qu'à la nuit à Nizors, où nous fûmes fort bien reçû par le prieur, homme d'esprit & de mérite. Nous y travaillâmes le jour suivant, & le lendemain

Fabas. nous partîmes pour aller à Fabas abbaye de filles de l'ordre de Cisteaux, située dans une profonde vallée au bout d'un bois, & éloignée de toute sorte de villes, dont l'église ne fut consacrée qu'en 1231. quoique le monastere fût fondé long-tems auparavant. L'abbesse & les religieuses nous y reçûrent avec beaucoup de plaisir, & nous communiquerent tout ce que nous souhaitions de voir. Nous trouvâmes dans leur chapitre le tombeau de l'abbesse Rubea fille d'un comte de Comminges ; ce qui leur donna bien de la joye. Elles firent ce qu'elles pûrent pour nous retenir long-temps chez elles, & nous à nôtre ordinaire nous fismes ce que nous pûmes pour en sortir au-plûtôt ; il survint même une pluye, qui ne nous empêcha pas de partir pour aller à Feüillent. Nous trouvâmes de fort méchans chemins, & nous fûmes un peu moüillez : mais nous trouvâmes tant de charité dans les religieux de cette abbaye, qu'elle nous dédommagea de la peine que nous avions euë.

Feüillent. Feüillent étoit une abbaye presque ruinée, où quatre ou cinq religieux, dont la vie n'étoit pas tout-à-fait irréprochable, avoient peine de vivre, lorsque la divine providence leur donna pour abbé Jean de la Barriere ; mais ce grand serviteur de Dieu l'ayant reformée, luy donna un si grand lustre, qu'il y assembla plus de deux cens religieux, qui devinrent l'exemple de tout le royaume, rebâtirent le monastere avec une beauté qui fait plaisir à voir ; & s'étant separez de l'ordre de Cisteaux, formerent une congregation en France & en Italie, dont l'abbé de Feüillent est general. On voit par-là le bien que font les reformes dans les monasteres, & les desordres qu'y causent ceux qui ne vivent pas conformément à l'esprit de leur premier

mier inſtitut. Nous trouvâmes à Feüillent le teſtament que Jean de la Barriere fit la veille qu'il prit l'habit religieux ; une bulle de Sixte V. par laquelle ce pape donne aux Feüillens l'égliſe de ſainte Pudentienne, pour y établir une communauté ; & les regles d'un ancien ordre militaire érigé l'an 1229. & confirmé l'an 1231. par Amanieu archevêque d'Auſch, ſous le nom de *l'ordre de la Foy & de la Paix*, lequel étoit ſoumis à l'abbé de Feüillent. Comme ces pieces ſont curieuſes, on ne ſera pas fâché de les trouver ici.

TESTAMENT DE JEAN DE LA BARRIERE abbé de Feüillent.

Comme ainſi ſoit qu'il ait plu à Dieu que noſtre ſaint pere le pape & le roy m'ayent donnez la charge de la maiſon de Feüilhant, monaſtere de fondation comtale, baſti à l'honneur de la tres ſaincte Vierge, & pour illec eſtre ſuivi le ſaint evangile de noſtre Seigneur JESUS-CHRIST *par la vie, regle & ſommaire interpretation de monſieur ſaint Benoiſt en l'habit de monſieur ſaint Bernard, & que par le conſeil de certains hommes devots, tres doctes, & tres vertueux, & par les leçons des ſaints Livres de Theologie, & par la ſuaſion continuelle de mon bon ange, & par l'amour que je ſens que mon Dieu me porte en ſon Fils mon Redempteur, j'ay eſté depuis longtemps en ſainte approvation & admiration de la vraye vie monaſtique, & de la ſoys, en ſuivant de plus en plus le meſme chemin, entré en la conſideration de la charge à quoy il a plu à Dieu de m'appeller, & icy aye arreſté les yeux ſur le devoir à quoy ma conſcience eſt obligée, & finalement me ſois deliberé de prendre l'habit de monſieur ſaint Bernard aujourdhuy ou demain & le pluſtoſt qu'il plaira à Dieu m'en faire la grace, ſuivant le chemin par moy depuis longtemps commencé, en la contemplation de cette vie, & voulant renoncer à tous biens & honneurs de ce monde, pour ne deſirer d'eſtre riche ſinon du deſir & moyen de ſervir à Dieu & aux hommes, comme tout ce deſſus ſoit ainſy, aujourdhuy huitieſme jour du mois de may* 1573. *Je Jean de la Barriere ſouſſigné natif de ſaint Cere, quitte, donne & legue, cede, fais ceſſion & tranſport à Leonarde d'Amadon ma mere & à François de la Barriere mon frere aiſné tous & chacuns les biens & droits que j'ay, ny que je pourrois avoir jamais en ce monde, ſi je n'y mourois point, par le veu que jay fait à Dieu de cette mienne vie, & tout ce que j'ay ny aurois jamais, ſi je ne me gon-*

fois de cet estat seculier, que j'ay promis à mon Dieu de laisser, je le donne & cede dores & desia par cette disposition mienne à Leonarde d'Amadon ma mere, & François de la Barriere mon frere aisné, moy estant en bonne disposition de mon corps & en meilleure de mon ame, & je prie tous ceux qui verront cette cy, de vouloir croire qu'elle est ma derniere, expresse, libre & legitime volonté. Cette mienne disposition est escripte & signée de ma propre main & de mon seing manuel, je lay declaré & levé à messire Mathurin Verniol prestre, mon bon parent & amy, & à Pierre Bagon mon bon & fidel domestique soussignez. Fait à Thoulouse au mesme jour desdits moys & an que dessus, à six heures de matin, J. DE LA BARRIERE. M. VERNIOL prestre. P. BAGON. *Ainsin signées & advenu le landemain neufiéme jour desdits moys & an, regnant tres chrestien prince Charles par la grace de Dieu roy de France, dans l'abbaye nostre Dame deuz Lucs diocese & sen. de Thoulouse, à moy notaire royal soussignez par le dernier.*

Copia Bullæ concessionis & assignationis ecclesiæ sanctæ Pudentianæ.

Sixtus episcopus servus servorum Dei, ad perpetuam rei memoriam. Superna dispositione, cujus inscrutabili providentia ordinationem suscipiunt universa, in supereminenti dignitatis apostolicæ specula, meritis licet imparibus, constituti, inter tot curas humeris nostris incumbentes, illam libenter amplectimur, per quam provisionis nostræ ope monasteria & alia pia & religiosa loca ubilibet & præsertim in alma urbe nostra, quæ totius christianæ religionis mater & caput existit, propagentur, ac personis sub suavi religionis jugo Altissimi famulatui dedicatis, ut orationibus & piis meditationibus devotius vacare possint, de aliquibus idoneis locis provideatur. Cùm itaque nos aliàs institutionem, reformationem, & normam vivendi secundùm arctioris regularis disciplinæ observantiam in monasterio beatæ Mariæ Feuillensi, congregationis sancti Bernardi, Cisterciensis ordinis, Rivensis diœcesis restitutas confirmaverimus, & pro augmento sanctæ matris ecclesiæ & religionis propagatione licentiam acceptandi, construendi, & ædificandi monasteria, ac quosvis Christi fideles in novitios recipiendi, illosque postmodum ad professionem in quibusvis locis, terris & civitatibus totius orbis terrarum admittendi, eidem con-

gregationi concesserimus, ac propterea cupientes ut aliquod ejusdem congregationis monasterium in dicta urbe instituatur, considerantesque quòd si ecclesia sanctæ Pudentianæ de eadem urbe, quæ titulus presbyteri cardinalis existit, cuique dilectus filius noster HENRICUS, *ejusdem sanctæ Pudentianæ presbyter cardinalis Caëtanus nuncupatus, præest, ac cujus, ut accepimus, fructus, redditus & proventus aliàs ab ea dismembrati & separati, ac ecclesiæ sanctæ Mariæ Majoris etiam de urbe, & illius fabricæ applicati & appropriati fuerunt, de dicti Henrici cardinalis consensu, necnon vinea illi contigua ad monasterium sancti Laurentii in Pane & Perna similiter de urbe sanctæ Claræ vel alterius ordinis sub regula Fratrum Minorum de observantia legitimè spectans & pertinens, eidem congregationi & dilectis filiis illius abbati & monachis ad effectum inibi construendi & ædificandi unum ejusdem congregationis monasterium concederentur & assignarentur: ex hoc profecto eorumdem monachorum & aliorum Christi fidelium piis votis ac statui divinique cultus in eadem ecclesia sanctæ Pudentianæ augmento non parum consuleretur. Nos itaque qui dudum inter alia voluimus, quòd petentes beneficia ecclesiastica aliis uniri, tenerentur exprimere verum annuum valorem secundùm communem æstimationem, & beneficii cui aliud uniri peteretur, alioquin unio non valeret, & semper in unionibus commissio fieret: vocatis quorum interest, singulares personas ejusdem congregationis à quibusvis excommunicationis, suspensionis & interdicti, aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris & pœnis, à jure vel ab homine quavis occasione vel causa latis, si quibus quomodolibet innodatæ existunt, ad effectum præsentium dumtaxat consequendum, harum serie absolventes, & absolutas fore censentes, necnon quarumcumque aliarum concessionum & assignationum, unionumque, annexionum & incorporationum eidem congregationi hactenus quomodolibet factarum, & præmissorum omnium & aliorum necessariorum quorumcumque, & totos tenores ac datas præsentibus pro expressis habentes; motu proprio, non ad alicujus nobis desuper oblatæ petitionis instantiam, sed de mera liberalitate ac certa scientia nostris, atque apostolicæ potestatis plenitudine, ecclesiam præfatam sanctæ Pudentianæ cum illius sacristia ac illi annexis, omnibusque juribus & pertinentiis suis, dicto titulo eidem* HENRICO *cardinali & ejus successoribus dictæ ecclesiæ sanctæ Pudentianæ cardinalibus titularibus pro tempore existentibus, unà cum illius jurisdictione in ipsa ecclesia sanctæ Pudentianæ, & aliis sibi subditis ecclesiis & membris, ac applicatione & appropriatio-*

ne prædictis, necnon reservatione domûs in qua dilecti filii pœnitentiarii dictæ ecclesiæ beatæ Mariæ Majoris habitant, cum illius horto, salvis & illæsis remanentibus, ipsius HENRICI *cardinalis ad hoc expresso accedente consensu, necnon si dictorum superiorum ad hoc accesserit assensus, vineam prædictam eidem congregationi pro uno monasterio Cisterciensis ordinis inibi cum conventu, claustro, dormitorio, refectorio, cellulis, hortis, hortalitiis, aliisque officinis, & fabricis necessariis & solitis, pro uno abbate seu priore vel decano, & competenti monachorum ejusdem congregationis numero in illud introducendorum, qui ibidem perpetuò, juxta eorum regularia instituta, Altissimo famulentur, illorumque usu & habitatione construendo & ædificando, apostolica auctoritate tenore præsentium concedimus & assignamus, ipsumque monasterium sic construendum & ædificandum ex nunc prout ex tunc, & econtra postquam constructum & ædificatum fuerit in monasterium dictæ congregationis sub invocatione S. Bernardi, hujusmodi motu & auctoritate similibus, sine alicujus præjudicio, & perpetuò erigimus & instituimus, illique sic erecto & instituto omnia & singula, fructus, redditus, & proventus, proprietates & bona, res ac jura, obventiones & emolumenta, ei, exceptis prædictis applicatis & reservatis, assignata, ac in posterum perpetuo assignanda & relinquenda pro illius dote, ac abbatis seu prioris vel decani & monachorum congregationis hujusmodi congrua sustentatione, ita quod liceat abbati & monachis prædictis nunc & pro tempore existentibus, per se vel alium seu alios eorum, & dictæ congregationis nominibus, corporalem, realem, & actualem possessionem ecclesiæ sanctæ Pudentianæ, illiusque sacristiæ, ac annexorum, juriumque & pertinentiarum, & vineæ ac proprietatum, rerum & bonorum, juriumque, obventionum & emolumentorum hujusmodi in applicatione & reservatione prædictis non contentorum, propria auctoritate libere apprehendere & perpetuo retinere, illorumque fructus, redditus & proventus, jura, obventiones & emolumenta quæcumque percipere, exigere & levare, ac in suos & ecclesiæ & monasterii erecti hujusmodi usus & utilitatem convertere, ac eidem ecclesiæ sanctæ Pudentianæ deservire, cujusvis licentia desuper minime requisita. Similiter perpetuo applicamus & appropriamus necnon abbati seu priori vel decano monasterii erecti hujusmodi pro tempore existentibus, quod ipsi ac monasterium sic erectum, & ecclesia sanctæ Pudentianæ hujusmodi omnibus & singulis privilegiis, libertatibus, immunitatibus, exemptionibus, præeminentiis, antelationibus, concessionibus, gratiis, indultis*

indulgentiis, & plenariis & perpetuis, ac peccatorum remissionibus & relaxationibus, prærogativis, & aliis gratiis spiritualibus & temporalibus, quibuscumque & generalibus & specialibus, ac aliàs quomodolibet nuncupatis, quibus alia dicti Cisterciensis ordinis monasteria & ecclesiæ ac congregationes & abbates seu priores vel decani & monachi in genere vel specie quomodolibet utuntur, fruuntur, potiuntur & gaudent, ac in futurum uti, frui, potiri & gaudere poterunt quomodolibet in futurum, similiter & pariformiter uti, frui, potiri & gaudere possint & valeant, Itidem perpetuo concedimus & indulgemus, ac concessionem, assignationem, erectionem, institutionem posteriores, applicationem & appropriationem, ac indultum hujusmodi, præsentesque litteras nullo umquam tempore revocari, & ad quorumvis instantiam & ex quacumque causa, & ex eo quod interesse habentes seu habere prætendentes ad hoc vocati, & causa seu causæ propter quam seu quas præmissa emanarint, & coram nostro in dicta urbe & illius districtu vicario in spiritualibus generali, aut aliàs quomodolibet examinatæ & justificatæ non fuerint, seu quavis vel quibusvis aliis causis de subreptionis, vel obreptionis, aut nullitatis vitio, seu intentionis nostræ, aut quovis alio defectu notari vel impugnari, aut in jus seu controversiam revocari, seu aliàs quomodolibet infringi vel retractari posse, sed illa semper & perpetuo valida & efficacia existere, suosque plenarios effectus sortiri & obtinere, ac ab omnibus & singulis inviolabiliter perpetuo observari, sicque in præmissis censeri, ac ita per quoscumque judices & commissarios, & causarum palatii nostri apostolici auditores, ac sanctæ Romanæ ecclesiæ cardinales & de latere legatos, sublata eis & eorum cuilibet quavis aliter judicandi & interpretandi facultate & auctoritate, judicari & diffiniri debere, ac quicquid secus super his à quocumque quavis auctoritate scienter vel ignoranter attentari contigerit, irritum & inane decernimus. Quocirca prædicto vicario & venerabili fratri nostro episcopo Amerinensi, ac dilecto filio curiæ causarum cameræ apostolicæ generali auditori motu simili per apostolica scripta mandamus, quatenus ipsi, vel duo, aut unus eorum, per se vel alium seu alios, præsentes litteras & in eis contenta quæcumque, ubi & quando expedierit, ac quoties pro parte abbatis seu prioris vel decani, aut monachorum congregationis hujusmodi, seu alicujus eorum desuper fuerint requisiti, solemniter publicantes, eisque in præmissis efficacis defensionis præsidio assistentes, faciant auctoritate nostra easdem præsentes litteras & in eis contenta quæcumque firmiter observari, ac illos præmissis om-

nibus & singulis, juxta earumdem præsentium tenorem, pacifice frui & gaudere : non permittentes eos desuperper quoscumque quomodolibet indebite molestari, contradictores quoslibet & rebelles per sententias, censuras & pœnas ecclesiasticas, aliaque opportuna juris & facti remedia, appellatione postposita, servata forma concilii Tridentini, compescendo, legitimisque super his habendis servatis processibus, sententias, censuras & pœnas ipsas & iteratis vicibus aggravando, invocato & ad hoc, si opus fuerit, auxilio brachii sæcularis. Non obstantibus præmissis, ac priori voluntate nostra præfata, necnon quibusvis aliis cancellariæ apostolicæ regulis editis & edendis, ac felicis recordationis Pauli II. de rebus ecclesiæ non alienandis, & Bonifacii VIII. PP. prædecessorum nostrorum de una, & generali de duabus dietis, dummodo ultra tres dietas quis auctoritate præsentium ad judicium non trahatur, ac Lateranensis concilii novissime celebrati uniones perpetuas, nisi in casibus à jure permissis, fieri prohibentis, & quibusvis aliis apostolicis etiam in universalibus provincialibusque & synodalibus conciliis editis specialibus vel generalibus, constitutionibus & ordinationibus, ac etiam urbis necnon basilicæ & congregationis ac monasterii S. Laurentii & ordinum prædictorum, etiam juramento, confirmatione apostolica, vel quavis firmitate alia roboratis statutis & consuetudinibus, privilegiis quoque, indultis, & litteris apostolicis dilectis filiis populo Romano, necnon ejusdem ecclesiæ sanctæ Pudentianæ pro tempore existenti titulari cardinali, & quibusvis aliis superioribus & personis sub quibuscumque tenoribus & formis, ac cum quibusvis & derogatoriarum derogatoriis, aliisque efficacioribus & insolitis clausulis irritantibusque, & aliis decretis in genere vel specie, & motu, scientia, & potestatis plenitudine similibus etiam consistorialiter, ac aliàs in contrarium quomodolibet & pluries & iteratis vicibus concessis, approbatis & innovatis, & in posterum concedendis, approbandis & innovandis, illis præsertim quibus caveri dicitur expresse, quod hujusmodi ecclesia & alia beneficia ecclesiastica dictæ urbis, aliis quoque civibus Romanis, aut civium Romanorum originariorum filiis concedi & assignari non possint, & aliàs de illis etiam per sedem apostolicam pro tempore factæ concessiones & assignationes nullius sint roboris vel momenti, & aliàs in contrarium quomodolibet disponentibus : quibus omnibus, etsi de illis eorumque totis tenoribus specialis, specifica, expressa & individua, ac de verbo ad verbum, non autem per clausulas generales idem importantes mentio seu quævis alia expressio habenda, aut

aliqua alia exquisita forma ad hoc servanda foret, illis aliàs in suo robore permansuris, hac vice dumtaxat specialiter & expresse derogamus, contrariis quibuscumquè aut si aliquibus communiter vel divisim ab eadem sit sede indultum, quod interdici, suspendi, vel excommunicari non possint per litteras apostolicas non facientes plenam & expressam ac de verbo ad verbum de indulto hujusmodi mentionem. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostræ absolutionis, concessionis, assignationis, erectionis, institutionis, applicationis, appropriationis, indulti, decreti, mandati, & derogationis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attentare præsumserit, indignationem Omnipotentis Dei, ac beatorum Petri & Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum Romæ apud sanctum Marcum, anno Incarnationis dominicæ millesimo quingentesimo octuagesimo septimo. Non. Augusti. Pontificatus nostri anno tertio.

J. BROUHE.

Pro R. D. Summatore A. JUSTUS.

Locus plumbi.

Thom. Thom. GUALTERUTIUS.

REGULA MAGISTRI ET FRATRUM B. JACOBI AC FIDEI ET PACIS.

PROLOGUS.

Ad quid & quando & à quibus ordo Pacis institutus fuit.

SI stylum Josephi in lingua Jeronymi didicissem, si sapientia saperem Salomonis, & eloquentia Tullii relucerem, si omnium historiographorum pollerem. . . . . nisi sensus & rationis ipsorum perspicacitate fulcirer, ad scribendum plene me non posse sufficere reputarem, quot flagellis, quot persecutionibus, quot gladiatorum & incendiatorum cædibus ac cruciatibus miseranda seu miserabilis Auxitana provincia ab antiquis temporibus miserabiliter ac mirabiliter sit afflicta. Ad id igitur enarrandum per singula, imbecillum me prorsus fateor & ineptum, licet eversio multiplicium castrorum, civitatum, oppidorum, innumerabilium munitionum ruinæ, nec non basilicarum, ecclesiarum, monasteriorum, & omnium generum locorum

religiosorum dissipationes, clamando tacitu id satis innuant & non solum illos multis indiciis evidenter ostendant, ac si de eadem provincia sit impletum, quod dictum est ab ipso Domino Isayæ... Excœca cor populi hujus, & aures ejus aggrava, & oculos claude, ne forte videat oculis suis, & auribus suis audiat, & corde intelligat, donec desolatæ sint civitates absque habitatore, & domus sine homine, & terra relinquatur, & longe faciat Dominus homines. *Et alibi :* Terra nostra deserta, civitates nostræ succensæ igni, regionem nostram alieni devorant coram nobis, & desolabitur, *&c. Et iterum :* Venient dies in te, & circumdabunt te inimici tui, coangustabunt te undique, & ad terram prosternent te, *&c. Proh dolor ! dicta provincia quondam tanta prærogativa fertilitatis, & abundantiæ frumenti, vini, & olei, mellis, piscium, carnium, & lignorum, venationumque, & omnium necessariorum humanis usibus, & tanta omnium delectabilium seu desiderabilium jucunditate gaudebat, quod præ multis aliis vicinis penitus fertilior atque felicior poterat judicari : sed quæ in plenam & gratam segetem exuberare solebat, peccatis exigentibus, nunc vepres & tribulos cogitur germinare : ita quod & in locis deputatis obsequiis majestatis altissimæ, ubi quondam thura consueveraut redolere, & Dei filius immolari, milvus, cornix, pica nidificant, ursi nutriuntur & apri, & sepulturis dormientium ac quiescentium inibi, qui dum Domini diem supernæ visitationis expectant, nocte dat exequias noctua, lucem lupus. O dolor & plusquam dolor ! ex tali & tanta fertilitate & amœnitate terræ ejusdem incolis per abusum arbitror evenisse, cum ex adipe sæpe surgat iniquitas cordis transeuntibus in affectum ; quod postquam comedere delectabilia & nociva, statim ludere surrexit, & ascendit ira Domini super illos, sicque in arcum pravum conversi, in atrocitatem ferinam, rabiem belluinam, sævitiam leoninam, divini punitione judicii inciderunt. Plus enim quam lupi lucris turpibus inhiant & rapinis, & quod audire miserabile, miserabilius est videre. Ibi probior judicatur qui . . . . improbitatis sectantur, solusque nobilior reputatur qui operibus & factis ignobilioribus gloriatur, sicque fit ut non sit qui pareat orphano, viduæ, & pupillo : immo juvenes & virgines, senes cum junioribus, & cujuslibet religionis & ordinis litterati, & etiam sacerdotali, nec non episcopali infula decorati, innocentes & immeriti vulnerantur, lapidantur, jugulantur, spoliati fluminibus submerguntur, tractati diversis mortis generibus per omnia vilius quam parricidæ, sicarii, vel latrones.*

trones.

*trones. Quin immo Romipetas & legatos ac nuntios apostolicæ sedis, quibus à christocolis & etiam divina timentibus honor & reverentia exhibetur pariter ac debetur, dicta terra sua perfidius noscitur extendisse. De serrata autem beati Jacobi quot & quantorum peregrinorum fuerit rubricata existimo reticendum, & omnino de aliis viatoribus omittendum. Ecce qualiter juxta continuationem prophetiæ Isayæ, væ genti accidit peccatrici pro gravi iniquitate filiis sceleratis, qui etsi verbotenus non dereliquerunt Dominum, blasphemaverunt transeuntem insimul, ab alienati retrorsum, quorum manus adeo sunt plenæ sanguine, quod licet vix habeant super nos quod ultra percutiant: tamen adhuc ad pejus eorum brachium est extentum, cum quis adversus ..... & pressuras hominum in terris facere non veretur. Dum igitur jam non erat resina in Galaad, nec rex vel sacerdos in * insimul, adversus tantam perfidiam, qui se murum opponeret pro domo Domini, & clamaret :* Qui Domini est, accingatur mecum. *Sed dum medium silentium tenerent omnia, & nox tantæ perfidiæ ageret cursum suum, omnipotens sermo tuus, Domine, à regalibus sedibus creditur descendisse, voce tonitrui, voce magnificentiæ & virtutis, ad cujus terrorem confundantur & convertantur retrorsum omnes qui oderunt Sion. Hæc, inquam, vox cedros Libani comminuens & confringens flammas ignium.... .... ut in templo Dei omnes dicant Gloria in excelsis Deo & in terra pax hominibus bonæ voluntatis.*

* *f.* Israël.

Nuper hoc est anno gratiæ M. CC. XXIX. *per Dei clementiam inspiravit cordibus filiorum suorum,* AMANEVI *venerabilis archiepiscopi Auscitani, G. Convenarum episcopi, & aliorum suffraganeorum ecclesiæ Auxitanæ, quos tamquam fideles servos & prudentes pater familias constituit super familiam suam, ut ad instar templi & hospitalis Jerosolimitani, & fratrum ordinis de Spata, qui in ultramarinis & Hispaniæ partibus per providentiam sanctæ Romanæ ecclesiæ adversus gentilium rabiem assidue pugnaturi, terribilis ut castrorum acies, ordinantur ad deffensionem fidei & pacis, ecclesiasticæ disciplinæ ordo militum statuatur, cujus potentia, cujusque brachio, operante divina potentia, in præfata provincia pax servetur, oculi sublimes humilientur & incurventur, altitudo virorum arrogans, arcus fortium conteratur, frangantur cornua peccatorum, & rursus ob ecclesiam in ecclesia velut lampas justi justitia oriatur, per quam derelinquat impius vias suas, & .... ad Dominum convertatur, vel ultricem sentiat manum ejus. Hoc igitur à præfato*

archiepiscopo & suis suffraganeis concepto & excogitato proposito, de dicto militum ordine statuendo, mox ut desiderium mentis suæ nobili viro Guillelmo de Monte-Cathano *vicecomiti Bearnensi diligenter exponitur, idem princeps, ut est magnanimus, dulcis, affabilis, sapiens, & benignus, verba hæc conferens in corde suo sapienter & benigne, propositum tam sanctum, tam pium, tam necessarium, summa caritate & sincera devotione laudavit, & ad promotionem ejusdem auxilium suum & consilium, ut est liberalis & magnificus, liberaliter contulit & concessit, & quorundam castrorum & possessionum suarum redditum donis ipsum ordinem honoravit pariter & dotavit : cujus & provocati exemplo, alii terræ ejusdem principes, barones, milites, & potentes, ac etiam nonnulli episcoporum ipsorum fecerunt simile, prout libuit & licuit unicuique, & ad ipsum ordinem protegendum, juvandum in perpetuum & fovendum, tam dictus dominus vicecomes, quam alii magnates se & suos heredes, in quantum licuit, firmis promissionibus obligarunt. Ex quo facto speratur firmiter in Domino, & in potentia virtutis ejus, quod orietur in diebus nostris justitia & abundantia pacis gentium populo qui ambulat in tenebris, & habitantibus in regione umbræ mortis lux perpetua, lux indeficiens orietur : qualiter autem de ipso ordine sit postmodum ordinatum subscripta capitula declarabunt.*

Incipiunt capitula.

I. De non habenda proprietate.

Dum sine proprio in congregatione & caste vivere sub magistri obedientia expediat universos; provisum est sine proprietate debere vivere fratres militiæ Pacis & Fidei, ut obmissa solicitudine temporalium, Deo dicant liberius & expeditius : Dominus pars hereditatis meæ & calicis mei, ipse est qui restituet hereditatem meam mihi, quando funes ceciderunt in præclaris. *Tamen cum nomine universitatis quoscumque de fratribus ipsis multa possidere contigerit . . . . aut quæ sunt tamquam nihil habentes & omnia possidentes, ut illius esse discipulos se demonstrent, qui ubi caput reclinaret in terris se protestatur non habuisse, licet esset possessor universorum, & curator, & conditor singulorum. Moriens autem qui proprietatem suam celaverit, in sepultura & aliis tamquam excommunicatus vitetur, vivens vero pœnis congruis castigetur.*

II. Quod fratres numquam ſint vel incedant ſoli.

Debent etiam fratres noſtri gregatim vivere congregati, ſecundum quod ait Pſalmiſta : Quam bonum & quam jocundum habitare fratres in unum. *Quod ipſe Dominus innuit evidenter alibi, dicens :* Ubi ſunt duo vel tres congregati in nomine meo, ego ſum in medio eorum. *Ubi dicendo duo vel tres, binarium atque ternarium commendat numerum, non pluralitatem excludit. Fratres igitur non ſoli incedant, ſed ſemper ſint plures, & in ſenſu, & in habitu, & in omnibus motibus ſuis nihil ſit quod offendat aſpectum, ſed quod deceat ſanctitatem.*

III. De caſtitate ſervanda.

Quod caſte vivere religionem voventibus ſit neceſſarium & honeſtum multifarie multiſque modis ſacra pagina proteſtatur. Nam ſicut terram replent nuptiæ, ſic caſtitas atque virginitas paradiſum. Verumtamen cum viventibus adultis pariter & robuſtis ſæpe ſit & caſtitas oneroſa, & ad arma militaria deferenda pro deffenſione pacis & fidei juvenes & robuſti magis ſint neceſſarii, cum & melius ſit nubere quam uri, juxta Apoſtolum, concedatur ad præſens fratribus ordinis ſupra dicti, ut inter eos uxorati cum uxoribus ſuis licite recipiantur, ſecundum morem fratrum de Spata : non in diebus tamen ſolemnibus vel locis, aut temporibus non conceſſis utantur opere conjugali : ex quo concubitu puer natus uſque ad XIV. *puella uſque ad* XII. *ætatis ſuæ annum ſollicite nutriatur ibidem, ex tunc Domino ſi voluerint ſervituri inibi, vel ſi maluerint ex ſuis pertinentiis ad ſæculum reverſuri. Poſtquam ordinis ipſius ſignum quiſquam receperit, nubendi licentiam non habebit. Quando fratres fuerint in domo, vel in eccleſia, aut ubicumque feminæ ſint, invicem ſuam pudicitiam cuſtodiant, nec feminæ eorum capita vel pedes lavent, vel aliàs eorum capita tangant vel membra, niſi uxoratis quando vacaverint operi conjugali. Carnis enim mulieris tactus penetrativus eſſe legitur velut ignis.*

IV. Quod manſiones mulierum non ſint juxta maritorum manſiones.

Mulieres ipſius ordinis proprias habeant manſiones, remotas & ſeparatas à fratrum manſionibus : ad quas etiam maritis propriis accedere non licebit, nec aliquem de non uxoratis illuc ducere, niſi pro cauſa ſufficienti, & impetrata licentia à magiſtro.

V. De electione magiſtri.

Magiſter autem eligatur à fratribus, & electus archiepiſcopo præſentetur, & ſi poſt examinationem idoneus repertus fuerit, ſine difficultate qualibet confirmetur, & inſtituatur ab ipſo, præſtito ſacramento quod ſibi & ſuffraganeis erit fidelis, obediens, ac devotus, & idem magiſter benignitate manſuetudine & omnimoda honneſtate eſſe ſtudeat univerſis, quibus præficitur poteſtate. Cui quidem magiſtro, cum fuerit inſtitutus, omnes fratres & ſorores obedientiam & reverentiam promittant; atque ſervent fideliter, & ipſe quanto major erit humiliet ſe in omnibus: ita quod in alio non alta ſapiat, ſed ſit in illis quaſi unus ex illis, & ſic ſecure præeſſe poterit & prodeſſe.

VI. Quod magiſter promittat obedientiam.

*Idem etiam magiſter poſtquam fuerit inſtitutus, obedientiam & reverentiam * ibidem de fideli adminiſtratione rerum ſibi commiſſarum præſtet juramentum, & cum archiepiſcopus voluerit, ſemel in anno quamcumque domum ipſius ordinis viſitare, ad viſitandum, & corrigendum tamquam pater & dominus admittatur. Similiter epiſcopi in ſuis dioceſibus, in ſingulis domibus ejuſdem ordinis admittantur, juxta illud Apoſtoli* omnis, *inquit,* anima ſublimioribus poteſtatibus ſubdita ſit, *& ut breviter tranſeamus, correctionem, & procurationem, & alia quæ in aliis locis religioſis operibus ſunt conceſſa, ſecundum quod à ſanctis patribus eſt ſtatutum, in toto præfato ordine epiſcopi habeant, & omnes commendatores & fratres ſingularium dioceſium tenebuntur ſuis epiſcopis obedire.*

* *adde* archiepiſcopo.

VII. De hoſpitalitate.

Epiſcopis & aliis eccleſiæ prælatis Dei tamquam Dei miniſtris & diſpenſatoribus fidei & univerſis Chriſti fidelibus, ſpecialiter autem monachis, canonicis, templariis, hoſpitalariis, & aliis ſanctæ religionis obſervantiæ deputatis, cujuſcumque ordinis ſint, & aliis tranſeuntibus hoſpitalitatem fratres noſtri faciant hilarem & benignam, pro facultate ſua, ſecundum providentiam magiſtri, & in unaquaque domo noſtra in publica ſancti Jacobi ſtrata ſita ſit hoſpitale, quod omnium proventuum & reddituum domus decimam ſingulis annis percipiat ad ægrotos, debiles, & quotidianos Chriſti pauperes procurandos, & humana compaſſione tractandos.

VIII. De obedientia.

Sub obedientia quoque servire convenit Christi servis, ut obedientes absque mora & immunes à labe, quam ex inobedientia proto-plasti tota posteritas noscitur contraxisse, liberari, ac illius assequi gratiam mereantur, qui pati usque ad mortem fuit obediens & devotus. Melior est enim obedientia quam victima, & plusquam holocaustum Deo acceptabilis, *scripturæ sacræ testimonio perhibetur.*

IX. De vestimentis.

Caveat autem magister quod tam ipse quam fratres & sorores non sumptuosa, non lasciva, sed honesta deferant indumenta, de panno scilicet qui dicitur Estamfort *albus, vel de alio blanqueto, vel camelino, sive burello, cum pellibus agnorum non aliorum animalium, nec de coloratis pannis habeant indumenta, cum Apostolus vestes redarguat pretiosas, & non in ecclesiis,* * *secundum regum palatiis, esse conveniat illos qui mollibus restituuntur.* * f. sicut in.

X. De vestimentis & de signo.

Camisiis femoralibus vestiti soli dormiant, linteaminibus, lineis, culcitris, & coopertoriis non lascivis uti poterunt. Quisquam ex fratribus cappam habeat, scapulare, & mantellum; sine quorum altero sibi cibum vel potum sumere non licebit: & in cappa ac mantello & scapulario signum ordinis deferant, scilicet virgam in modum linguæ pontificis super pectus laneæ rubeæ, & ense posito ex transverso, ut adversus aëreas potestates crucis effigies prætendatur clipeus salutaris: cujus quidem ensis auctor extitit & inventor præfatus christianissimus vicecomes. Virgam quidem pontificalem in signum subjectionis & reverentiæ, quam præfati fratres Pacis & Fidei tenentur exhibere ecclesiarum prælatis, & ensem sub virga pontificali positum & ligatum, ad ostendendum quod sine mandato Ecclesiæ non debent fratres prædicti ordinis potestatem gladii exercere.

XI. Item de vestimentis & armis Fratrum.

Tunicam apertam ante & retro, & supertunicale non è toto clausum habere poterunt, ut aptiores militiæ habeantur, & ocreas, sive stivallos ad equitandum, & ad standum in domibus trebucos albos, cum parvis sotularibus sive botis, & licebit eis cultel-

los cum acuta cuspide secum ferre : quæ & equos & omnes armaturas militiæ necessarias non sibi, sed ordini licite possidebunt. In armis tamen quæ sibi fieri facient, signa fiant ordinis antedicta. Arma alias acquisita nihilominus cum necesse fuerit portaturi.

XII. De esu carnium & quod non debeant loqui.

Diebus dominicis ipsis fratribus, tertiis & quintis feriis, esus carnium indulgetur. Caveant autem quod dum fuerint in refectorio, monasterio, claustro, capitulo, vel in communi dormitorio non loquantur, nisi quæ ad necessitatem vel gratiarum actionem pertinent.

XIII. De orationibus Fratrum & Sororum.

Sequitur qualiter orare debent fratres nostri pariter & sorores. Clerici siquidem secundum vitam & morem canonicorum regularium, illiterati secundum formam traditam discipulis ab ipso Domino JESU CHRISTO, *dicendo scilicet orationem dominicam* Pater noster. *Quam scilicet orationem dicant singulis noctibus in feriis prostrati pro matutinis diei* XV. *pro unaquaque aliarum horarum diei scilicet* VII. *pro prima, pro tertia, pro sexta, pro nona, pro vesperis* XV. *pro completorio* VII. *quæ faciunt* LXV.

XIV. Item de eodem.

In matutinis B. Virginis septem Pater noster, *& pro prima quinque, pro tertia quinque, pro sexta quinque, pro nona quinque, pro completorio quinque, & pro vesperis septem quæ sunt triginti novem, & pro prosperitate domini papæ & ecclesiæ Romanæ pace, & generali statu ecclesiæ* VII. *& pro animabus parentum fratrum & sororum ac benefactorum & fidelium defunctorum septem, & pro inimicis pacis & fidei convertendis prædicta oratio bis dicatur. Salutationem quoque quam angelus attulit beatæ* MARIÆ *Virgini, videlicet* Ave MARIA gratia plena, *etiam omnes diligenter addiscant, & secundum quod Deus inspiraverit, cum pura devotione animi, prostrati vel flexis genibus dicere non postponant. Quod si fecerint puro corde, de salute sua propria poterunt esse certi.*

XV. De jejunio.

Dicto autem qualiter orare debeant fratres nostri, dicendum

videtur qualiter & quando debeant jejunare. Jejunium enim & oratio tantam habent concomitantiam, & quasi communem unionem, quod, teste evangelica veritate, quidam sunt dæmones & quædam sunt peccata, quæ non pelluntur vel curantur, nisi in jejunii & orationis virtute. Jejunent igitur præter communem quadragesimam, & præter vigilias omnium apostolorum & festivitatum beatæ MARIÆ, *& præter alia communia jejunia, quadragesimam quæ est à festo beati Martini usque ad natale Domini, & ad instar apostolorum dies expectationis S. Spiritus qui sunt ad ascensione Domini usque ad pentecosten. In aliis autem diebus, nisi bis in die eis cibum sumere non licebit, nisi ad contrarium necessitate ducantur. Per jejunium quidem, sicut S. Isidorus attestatur, homo spiritualis effectus angelis conjungitur, Deoque liberius copulatur. Per jejunium occulta mysteriorum cælestium revelantur, divinique sacramenti arcana panduntur. Jejunia fortia tela sunt adversus tormenta dæmoniorum, immundi enim spiritus * ubi se magis ingerunt, ubi plus escam & potum viderint abundare. Unde à quinquagesima usque ad pascha ab esu carnium omnes abstineant, nisi infirmitate cogantur.*

* *f.* ibi.

XVI. De eleemosynis faciendis.

Orantibus autem & jejunantibus fratribus, eleemosynarum erogationi summo pietatis studio intendere est necesse, exemplo ipsius Domini JESU CHRISTI, *dicentis :* Beatius est dare quam accipere. *Sanctus quoque Jeronymus attestatur, quod omnis summa disciplinæ christianæ in misericordia & pietate consistit. Qui aliquis sequens etsi carnis lubricum patiatur, sine dubio vapulabit : non tamen peribit. Oportet igitur quod fratres nostri ne pereant, & in quantum regularibus est licitum & concessum, erogationi eleemosynarum & aliis. . . . . & pietatis operibus intendant & invigilent studiose : quod etsi ab eis aliquando quid porrigere valeat pauperi non habetur, dent tamen quod in eorum esse poterit potestate, nec proprio vitio retardentur : compassionem benignam ac pietatis affectum *, & sic omni petenti se tribuant, dum repulsam tribuerint humilem & benignam.*

* *f.* monstrantes.

XVII. Quibus non sit dandum.

Dare autem quod pauperum est histrionibus, joculatoribus, cum hoc sit immolare dæmonibus, & dare ignavis parentibus, &

dare quæ danda non sunt, & dare quibus non convenit districtione firmissima tam magistro quam fratribus prohibetur.

XVIII. Quod nullus contumeliam inferat alteri.

Attendant & fratres nostri, si vere propagatores pacis esse voluerint, & viderint quod inter se veram pacem & mutuam habeant charitatem, nec sint inter eos discordiæ, æmulationes, murmurationes, & invidiæ. Quod si quis fratrum adversus magistrum vel aliquem ex fratribus in verbum aliquod contumeliosum proruperit, cum omnis qui dixerit fratri suo Raca, reus sit mortis secundum evangelii veritatem; mox per ipsum magistrum & fratrum solicitudinem emendetur, & pacificetur, & reus juxta qualitatem delicti & personæ passæ injuriam jejuniis & pœnis competentibus castigetur. Quod si in isto, vel in alio quocumque casu, aliquis magistro inobediens esse præsumserit, & omnino contumax; à toto ordine expellatur, quod & in fure, seu latrone, proditore, in bello sociocum desertore, ac magistri verberatore, dicimus observandum. In nullo tamen istorum casuum erga vere pœnitentem misericordia à magistro vel fratribus denegatur.

XIX. De verberatoribus fratrum.

Si autem humani generis inimicus, qui tamquam leo rugiens, non cessat circuire quærens, quod in quemquam ipsorum fratrum clericum vel laïcum, seu in clericum vel religiosum alienum manus miserit violentas; tamdiu velut excommunicatus vitetur, donec à domino papa vel ab aliquo qui ejus auctoritate fungatur, absolutionis gratiam fuerit assecutus: qui & trium quadragesimarum jejuniis castigetur, quavis quarta & sexta feria, sint in pane & aqua, aliisque pœnis competentibus corrigatur secundum quod magistro videbitur expedire.

XX. De pœnis delinquentium injungendis.

Quia vero contra universa vel singula alia crimina, quæ humana fragilitas potest incurrere, competentes pœnas non possumus providere: cum ipsa peccata ex suis circumstantiis habeant aggravari vel & moderari, in singulis offensis, & stupris, adulteriis, & flagitiis aliis universis, quæ humano lapsu vel instinctu diaboli committi poterunt, impositionem pœnarum magistri arbitrio duximus, & ob difficultatem necesse habuimus relinquendam, ad discretionem diocesani episcopi semper cum necesse

cesse fuerit in adjutorium prædictorum. Salvas tamen esse volumus sacerdotibus injungendas & pœnas alias quas criminibus sanctorum Patrum antiquitas statuit & providit. Qui vero occulte peccaverit, occulte pœniteat; & qui in publico, publice castigetur.

XXI. De Fratribus infirmantibus.

De fratre vel sorore infirmante cura diligentissima habeatur, ut statim in principio ægritudinis ægrotans confiteatur, & communicetur honeste. Deinde tam in cibis quam in aliis sibi necessariis secundum posse domus pia compassione provideatur eidem, & in diebus dominicis & festivis, quamdiu ægrotaverit, cum aqua benedicta, epistola & evangelio visitetur.

XXII. Pro Fratribus morientibus.

Pro fratribus autem vel sororibus viam universæ carnis ingressis præcipitur districtione qua potest, ut in omnibus obedientiis in quibus obierunt, triginta diebus pro defuncti anima missæ cantentur, & vestes defuncti pauperibus erogentur, sacerdotum quilibet celebret VII. *missas, clericus tria legat psalteria, laïcus* CCC. Pater noster, *& omni die usque ad trigesimum præbenda defuncti pauperibus erogetur. In anniversariis autem provideatur secundum quod sancta Ecclesia pie statuit & observat.*

FINIS.

SEQUITUR FORMA OBEDIENTIÆ PRÆCEPTORIS ET FRATRUM ORDINIS FIDEI ET PACIS.

Hæc est forma juramenti, & fidelitatis, quam facit Magister ordinis Fidei atque Pacis, in Vasconia constituti ab archiepiscopo Auscitano, & suffraganeis ejus.

EGo electus in magistrum ordinis Fidei atque Pacis, voveo, promitto, & juro super hæc sancta Evangelia, quod ero fidelis obediens & devotus vobis, domine Auscitane archiepiscope AMANEVE, *vestrisque successoribus, & suffraganeis vestris, ac successoribus eorumdem, in quantum ad eorum diocesim pertinebit, & commendatores quos in diocesibus ponam, quod fideles obedientes & devoti erunt diocesanis suis promittere fa-*

ciam & ſervare, nec umquam per me vel per alium, facto vel consilio, vel alio modo, contra formam juramenti & fidelitatis ſuperius expreſſam, aliquid procurabo, nec aliquis alius voluntate mea conſilio vel conſenſu. Et ſi quis quid faceret, revelarem vobis & epiſcopis, & impedirem pro poſſe meo, & me opponerem bona fide.

Hanc eamdem formam tenebuntur in ſingulis mutationibus jurare magiſtri.

Hæc eſt forma obedientiæ, quam faciunt Fratres & Sorores magiſtro ordinis Fidei & Pacis.

Ego frater promitto obedientiam, & fidem non fictam magiſtro ordinis Fidei atque Pacis, ſecundum regulam à domino GREGORIO *papa nono, &* AMANEVO *archiepiſcopo Auxitano, & ejus ſuffraganeis nobis traditam, & in quacumque dioceſi moram faciam, dioceſano ejuſdem loci, ſalvo noſtro ordine, ero fidelis obediens & devotus.*

Hæc eſt forma obedientiæ quam faciunt commendatores epiſcopis, in quorum dioceſibus fuerunt conſtituti.

Ego frater ODO DE PARDELHANO *commendator in dioceſi Auxitana promitto fidelitatem, obedientiam, & ſubjectionem, vobis domine archiepiſcope, quamdiu ero in adminiſtratione iſta & dioceſi veſtra.*

Hæc omnia ſupraſcripta ſervantur in archivis archiepiſcopi Auxitani in antiquo mſ. codice ſive cartulario, & fuerunt tranſſumpta à quodam, cujus ſcriptum mihi fuit communicatum.

Nous travaillâmes toute la journée à Feuillent, & vers le temps de vêpres nous allâmes à Rieux, qui n'en eſt éloigné que de deux bonnes lieuës. Nous fûmes dès le ſoir même ſaluer monſeigneur l'évêque, qui nous invita le lendemain à dîner, & nous fit ouvrir les archives du chapitre. Son palais épiſcopal eſt aſſez beau, l'entrée ſur tout eſt magnifique: on y voit au deſſus de la porte le nom & les armes de tous les évêques de Rieux, que monſieur Bertier dernier évêque y a fait mettre, & qui a fondé pour eux tous les ans un anniverſaire, dans lequel il a ordonné qu'à l'oraiſon *Deus qui inter apoſtolicos ſacerdotes*, on nommeroit tous les évêques l'un aprés l'autre. Ce ſavant prelat ayant déterré huit têtes de quelques anciennes divinitez, les fit mettre dans ſa cour pour ſervir d'ornement, avec cette inſcription :

Rieux.

Hi sunt dii, in quibus habebant fiduciam.

Et autour,

Miratur artifex, irrideat christianus.

Et plus bas,

Has idololatriæ reliquias & ignotæ famæ delubri mutilata fragmenta, in agro de Martris Tolosanis reperta ad ornatum episcopalis aulæ Ant. Franc. Berterius episcopus Rivorum. P. anno CIↃ IↃC. IV^{XX} XIX.

Nous vîmes dans la sacristie une fort belle mître, que le même évêque avoit achetée d'un Anglois, & dont il fit present à son église, ordonnant qu'on s'en serviroit les grandes fêtes. C'est aussi à ce prelat qu'on est redevable de la cérémonie d'aller chanter à Rieux les grandes fêtes l'évangile au jubé, & de fléchir le genoüil lorsqu'il passe dans le chœur, ou qu'on le baise, ce qui se pratique même par le célebrant. Mais puisque nous voilà sur les cérémonies, il ne sera pas inutile d'observer icy, que l'on conserve à Rieux le S. Sacrement à l'autel de la paroisse, & que jamais on ne l'expose au grand autel de la cathédrale.

De Rieux nous fûmes à Lezat ancienne abbaye de nôtre ordre, où les religieux de la commune observance nous reçûrent avec le plus grand acceüil du monde, & nous retinrent chez eux le plus qu'ils pûrent. Ils nous firent voir un ancien cartulaire tres-beau, qui nous donna beaucoup de lumieres, non seulement pour Lezat, mais encore pour plusieurs autres églises. Ce fut dans ce cartulaire que nous apprîmes qu'il y a plus de huit cent ans que l'on croit à Lezat être en possession du corps de saint Antoine abbé, pere de tant de saints solitaires d'Egypte. On y montre encore ses reliques, ausquelles il y a beaucoup de dévotion dans le pays, il s'y fait même plusieurs miracles ; & autrefois le parlement de Toulouse faisoit jurer sur ces reliques pour connoître la verité. La tradition du monastere est, que ce fut deux religieux de la maison, qui étant allé en orient, enleverent le corps de saint Antoine, & l'apporterent à Lezat. Cependant on prétend l'avoir au diocese de Vienne dans une abbaye qui porte son nom, & qui est chef d'ordre. La ville d'Arles croit aussi l'avoir. On y montre une tres belle châsse, dans laquelle on prétend que sont ses reliques, dont les magistrats ont la clef. Lezat.

Et on dit que lorſque les religieux de S Antoine de Vienne, qui originairement n'étoient que des hoſpitaliers deſtinez à ſecourir les malades du feu de ſaint Antoine, érigerent leur maiſon en abbaye, & prirent la regle de ſaint Auguſtin, les religieux du Mont-majour, auſquels ils avoient été ſoumis juſques alors, voyant qu'ils avoient ſecoüé leur joug, emporterent le corps de S. Antoine en ſe retirant, comme un bien qui leur appartenoit, & le dépoſerent dans une paroiſſe de leur dépendance : C'eſt à faire aux critiques d'exercer leur plume ſur une ſi belle matiere, & de nous déveloper les difficultez qui s'y rencontrent. On montre encore à Lezat le chef de ſaint Vincent martyr, celuy de S. Aubin, & dans la paroiſſe du lieu une ſainte épine, où il y a une inſcription écrite du temps de ſaint Louis. Nous vîmes auſſi dans une chapelle de l'égliſe de l'abbaye un grand crucifix ancien & habillé.

Lorſque nous fûmes arrivez à Lezat, on ſçut auſſi tôt dans la ville le ſujet de nôtre venuë, & il ſe répandit un bruit que nous liſions toutes ſortes d'écritures. Les magiſtrats crurent qu'ils devoient profiter de cette occaſion, pour ſçavoir ce qui étoit contenu dans un grand rouleau qu'ils conſervoient avec ſoin dans leurs archives. Ils vinrent en corps nous l'apporter : mais ils furent bien ſurpris d'apprendre que c'étoit des informations qui avoient été faites contre un de leurs magiſtrats, qui avoit malverſé dans ſa charge.

Nos affaires expediées à Lezat, nous partîmes pour l'abbaye de Calers de l'ordre de Ciſteaux. Elle fut entierement détruite par les Huguenots ; mais elle a été rebâtie avec tant d'habileté dans la nef de l'égliſe, que l'on y a ménagé tous les lieux reguliers.

Calers.

L'abbaye de Boulbonne, ſituée autrefois proche de la ville de Mazers, a eu le même ſort ; mais on l'a rebâtie dans un lieu bien plus agréable, au confiant des rivieres de l'Aurege & de l'Ers, avec tant de magnificence, qu'elle peut paſſer pour une des plus belles abbayes de l'ordre de Ciſteaux. Elle eſt auſſi une des meilleures. Nous viſitâmes ces deux abbayes, & enſuite celle d'Eaulne & celle de l'Oraiſon-Dieu transferée à Muret ; & de-là nous gagnâmes Lombez ville épiſcopale de l'érection de Jean XXII. C'étoit originairement un prieuré de nôtre ordre, qui dépendoit de ſaint Tiberi. On en fit enſuite une abbaye de chanoines reguliers, & enfin un évêché. Le nouvel évêque n'y étoit point encore arrivé ; nous ne laiſſâmes pas de voir ſon palais épiſ-

Boulbonne.

Lombez.

copal, dont les jardins sont magnifiques. Aprés que nous eûmes vû les archives du chapitre, le chanoine qui nous accompagnoit, nous dit qu'il y avoit sur les voûtes de l'église un millesime gravé sur une pierre, que jamais personne n'avoit pû déchifrer. Nous eûmes la curiosité de le voir, mais ce n'étoit que ces deux mots, *Ave Maria*, qu'on avoit gravez sur la pierre qui répond à l'autel, parce que cette église est dédiée à la Vierge.

Nous partîmes le même jour pour aller à l'abbaye de Gimon de l'ordre de Cisteaux, où nous arrivâmes si tard, que les religieux alloient se coucher: ils nous reçûrent pourtant avec beaucoup de charité. Le lendemain nous vîmes leur monastere, qui est fort beau, l'église sur tout est tres-propre: dans le cloître on voit un tombeau élevé, qui a cette inscription. *Hic jacet Odo de Marestagno domicellus, qui obiit anno Domini* M. CC. LXXVI. X. *Kalendas octobris, hoc est* XVIIII. *die mensis septembris, qui tunc erat dies sabbati ante auroram hujus diei. Dicatis pro anima ejus* PATER NOSTER. Gimon.

Nous visitâmes ensuite trois abbayes d'anciens Benedictins, Saramon, Simorre, & Pessant, toutes trois dans le diocse d'Ausch. Lorsque nous arrivâmes à Simorre, tout le monde crut que nous y venions mettre la réforme, & prendre possession de l'abbaye. Les moines qui nous virent arriver, se cacherent tous; il n'y eut que le prieur qui vint au-devant de nous. Mais ayant sçû le sujet de nôtre venuë, ils se rassurerent un peu. C'est dans cette abbaye que l'on conserve le corps de saint Ceras, qu'on prétend avoir été premier évêque d'Ausch ou d'Eluse, quoique dans les anciennes leçons du monastere il soit appellé évêque de Grenoble. Ce qui revient à un ancien martyrologe d'environ mille ans, dans lequel on trouve VIII. *idus Junii Gratianopoli S. Cerati episcopi.* Au-dessus de la porte du lieu où repose son corps, on lit cette inscription. Simorre.

Inter pontifices quos primum Gallia vidit,
Ceratus, Saturninusque fuere sodales.
Ille Auscis Elusisque fidem locat, iste Tolosæ.
Iste ibi martyrio moritur, moriturque senecta
Alter in his oris, corpusque exinde sepulcro
Translatum huc, profert miracula, spiritus illuc,
Ambo sui memorem populum fecere medendo,
Qui corpus colit & tumulo solemnia mittit.

On voit le tombeau de ce saint dans le chemin entre Saramon &

Simorre, dans lequel on fait couler une fontaine, dont l'eau sert de remede aux malades.

Aufch. La ville d'Aufch n'eſt point belle : mais la cathédrale paſſe avec juſtice pour une des plus ſomtueuſes du royaume. L'architecture eſt nouvelle, mais d'un tres-bon goût. Les décorations ſurpaſſent l'architecture. Les chaires du chœur & les vîtrages attirent l'admiration de tous ceux qui les voyent. On admire ſur tout dans la chapelle où ſe conſerve le ſaint Sacrement, une pierre qui eſt dans le ciel d'une groſſeur prodigieuſe. Les ſculptures qui ſont aux deux portes pour entrer au chœur, & dans tout le tour des chapelles, peuvent paſſer pour des chefs-d'œuvres. Dans l'égliſe ſoûterraine repoſent les corps de ſaint Oſtende, de ſaint Leotalde, & de quelques autres archevêques d'Auſch. C'eſt là auſſi qu'eſt enterré monſieur Trappe un des derniers archevêques, qui a ſi bien imité la vertu des premiers, qu'on dit qu'il a merité de faire des miracles. Pour monſieur de la Mothe Haudencour aumônier de la reine, il a choiſi ſa ſepulture hors de l'égliſe ſous les cloches. Autrefois on enterroit les archevêques à ſaint Orient, ancienne abbaye de nôtre ordre, qui fut réduite du temps de ſaint Hugues en un prieuré dépendant de Cluny. Aujourd'huy les moines en ont ſecoüé le joug, ſe ſécularisans de leur propre autorité : mais comme leur ſécularisation eſt nulle, il eſt tres-facile de les obliger à le reprendre. Nous vîmes dans les archives une ancienne croce de bois, qui ſervoit dans le temps que l'on avoit des évêques d'or ; & quelques manuſcrits, la plûpart de droit. Dans un ancien ſacramentaire d'environ ſix cens ans, je trouvai quelques oraiſons ſingulieres dans le canon de la meſſe, que les ſçavans ſeront bien-aiſe de trouver icy. Avant le *Memento* des morts, j'y lû cette priere.

Memento, quæſo Domine, & miſerere mei, & licet hæc ſancta indigne tibi, Domine ſancte, Pater omnipotens, æterne Deus, manibus meis offerantur ſacrificia, qui nec ſanctum ac venerabile nomen tuum invocare dignus ſum : ſed quoniam in honore laudis, & memoria glorioſiſſimi atque dilecti Filii tui Domini noſtri Jeſu-Chriſti offeruntur, ſicut incenſum in conſpectu divinæ Majeſtatis tuæ cum odore ſuavitatis accendantur. Per eumdem Dominum noſtrum. Amen.

Aprés l'*Agnus Dei*, j'y lû les oraiſons ſuivantes.

Oratio cùm conficis Corpus Domini cum Sanguine in calicem.

Hæc sacro-sancta commixtio Corporis & Sanguinis Domini nostri Jesu-Christi, fiat mihi & omnibus sumentibus salus mentis & corporis, & ad vitam capescendam æternam præparatio salutaris, te præstante, Rex regum, qui in Trinitate perfecta vivis & regnas. Fiat nobis & omnibus sumentibus, quæsumus Domine, commixtio & consecratio Corporis & Sanguinis Domini nostri Jesu-Christi, remissio omnium peccatorum, tutamentum quoque mentis & corporis, & ad vitam capescendam æternam præparatio salutaris.

Oratio ante communionem.

Domine, JESU-CHRISTE, *non sum dignus te suscipere, sed tantum obsecro propitius esto mihi peccatori, & præsta ut hæc vera Corporis & Sanguinis tui portio, non sit mihi ad judicium, neque ad condemnationem, sed sit omnium peccatorum meorum optata remissio, animæque & corporis mei pia gubernatio, & potens ad vitam æternam introductio. Qui cum Patre & Spiritu*, &c.

Oratio alia.

Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, da mihi Corpus & Sanguinem JESU-CHRISTI *Filii tui Domini nostri, ita sumere, ut merear per illud remissionem peccatorum meorum percipere, & tuo Sancto Spiritu repleri, quia tu es Deus benedictus, & præter te non est alius, cujus regnum sine fine permanet gloriosum per infinita sæcula sæculorum. Amen.*

Perceptio Corporis, &c.

Finitis his omnibus erga Patrem, dicat sacerdos hanc orationem sancti Augustini ad Filium, quem ante se tenet.

Domine Jesu-Christe, qui ex voluntate Patris, &c.

Dans l'ordre de faire les Cathécumenes, aprés l'oraison *Æternam & justissimam pietatem, &c.* on trouve ce qui suit.

Postea dicto à patrino nomine pueri ad presbyterum, dicat presbyter orationem hanc, faciens crucem cum pollice in manu pueri dextra.

Trado tibi signaculum crucis Domini nostri JESU-CHRISTI *in manu tua dextera, ut te conservet, ac ab adversis partibus te eripiat in sæcula.*

Et ſignet eum preſbyter cum manu ejus dextra, ita dicendo.

Signo te ſignaculo ſanctæ crucis Domini noſtri JESU-CHRISTI, *cum manu tua dextra, ut te conſervet, & ab adverſis te eripiat, ut habeas vitam æternam, & vivas in ſæcula ſæculorum.*

Voilà quelques ſingularitez, que je remarquai en paſſant dans ce ſacramentaire. Si j'avois eu le temps de le parcourir à loiſir, j'y en aurois pû trouver davantage. Outre les manuſcrits de la cathédrale, nous vîmes à Auſch chez un avocat un ancien cartulaire de cette égliſe, écrit dans le douziéme ſiecle, à la teſte duquel étoit la généalogie ſuivante des comtes de Gaſcogne, de Fezenſac, d'Armagnac, & d'Aſtarac.

DE CONSULIBUS GUASCONIÆ.

Priſcis temporibus cùm Guaſconia conſulibus eſſet orbata, & Francigenæ timentes perfidiam Guaſconum, conſules de Francia adductos interficere ſolitorum, conſulatum reſpuerent; maxima pars nobilium virorum Guaſconiæ Hiſpaniam ad conſulem Caſtellæ ingreſſi ſunt, poſtulantes, ut unum de filiis ſuis eis in dominum daret. Hic autem, quamvis audita perfidia eorum, ſibi & filiis ſuis timeret, ſi quis ex ipſis venire vellet, conceſſit. Tamdem Sancius Miterra minimus filiorum ejus cum viris illis Guaſconiam venit: ibique conſul factus, filium, qui Miterra Sancius vocatus eſt, genuit. Hic Miterra Sancius genuit Garſiam Sancium Curvum, qui tres filios genuit, Sancium Garſiam, & Vvillelmum Garſiam, & Arnaldum Garſiam, quibus Guaſconiam dimiſit. Guillelmo Garſiæ dedit Fidentiacum, Arnaldo Garſiæ dedit Aſtaracum. Sancius Garſias genuit duos filios Manzeres, Sancium Sancium, & Guillelmum Sancium. Guillelmus Sancius genuit nobilem ducem Guaſconiæ Sancium, & fratres & ſorores ejus.

DE CONSULIBUS FIDENTIACI.

Guillelmus Garſias conſul Fidentiaci ei genuit Otonem cognomine Fultam, & Bernardum Luſcum, qui conſtruxit monaſterium ſancti Orientii, & dimiſit illis conſulatum ſuum; Otoni dedit Fidentiacum, Bernardo dedit Armaniacum. Oto genuit Bernardum Otonem cognomento Mancium-tineam, Bernardus genuit Aimericum, Aimericus genuit Guillelmum Aſtam-novam, qui cum Auſ-

tendo

tendo archiepiscopo majorem ædificavit ecclesiam Auscitanam, quæ prius parva erat. Guillelmus Asta-nova genuit Aimericum, qui & Forto nominatus est. Iste Aimericus genuit Astam-novam; Asta-nova filium non genuit, sed filiam nomine Adalmur, matrem Beatricis, quæ non genuit.

DE CONSULIBUS ARMANIACI.

Bernardus Luscus consul Armaniaci genuit Gerardum Trencaleonem; Gerardus genuit Bernardum Tumapater; Bernardus Tumapater genuit Geraldum; Geraldus genuit Bernardum; Bernardus genuit Geraldum & sorores ejus.

DE CONSULIBUS ASTARACI.

Arnaldus Garsias comes Astaraci genuit Garsiam Arnaldi; Garsias Arnaldi genuit Arnaldum; Arnaldus genuit duos filios, Guillelmum, & Bernardum Pelagos: Vvillelmo dedit Astaracum, & Bernardo Pelagos dedit Pardiniacum. Guillelmus genuit Sancium; Sancius genuit Bernardum; Bernardus genuit Sancium. Bernardus Pelagos genuit Otgerium; Otgerius genuit Guillelmum; Guillelmus genuit Boamundum.

Nous demeurâmes deux jours à Ausch, pendant lesquels nous travaillâmes sans discontinuer. Nous en partîmes ensuite pour aller à Flaran, petite abbaye de l'ordre de Cisteaux, assez jolie, & assez bien située. Le jour suivant nous fûmes à Comdom, qui n'en est éloigné que d'une lieuë. Nous y arrivâmes un dimanche matin, comme les chanoines chantoient la grande messe, nous y assistâmes, & nous remarquâmes que le diacre y communia. L'évêque étoit absent, mais les chanoines nous donnerent toute la satisfaction que nous pouvions souhaiter. Comdom.

Nous prîmes ensuite la route d'Agen, où nous arrivâmes sur le midy; monseigneur l'évêque n'y étoit pas, mais il n'en étoit pas fort éloigné. Aprés que nous eûmes dîné, nous allâmes à son château de Mombran, pour avoir l'honneur de le voir; & nous eûmes la consolation de trouver en sa personne un excellent évêque, digne de ces siecles heureux, où on apprenoit dans une communauté comme il faut saintement conduire un diocese. Le sien est un des mieux reglez, & il a trouvé le secret d'y établir le bon ordre, en ne donnant les benefices qu'à Agen.

des personnes dignes, & qu'il connoît luy-même : car il s'est fait une loy inviolable de ne jamais donner de benefices à ceux qui les demandent, soit par eux, soit par des personnes puissantes ; fermant de telle sorte la porte aux recommandations, qu'il suffit qu'on luy ait demandé un benefice, pour ne le point avoir. Par cette conduite toutes ses cures se trouvent remplies d'hommes capables, qui luy étant redevables du lieu qu'ils occupent, luy sont aussi par reconnoissance entierement attachez, & n'apportent aucune résistance au bien qu'il veut établir.

Il nous retint chez luy, & le lendemain matin il vint exprés à Agen pour nous faire ouvrir ses archives, & nous fit l'honneur de nous donner à dîner.

Aprés avoir vû les archives de l'évêché, nous fûmes voir monsieur de la Benasie prieur de l'église collégiale de saint Capraise, homme d'érudition & curieux, qui nous montra un beau médailler qu'il estime dix mille écus, & nous communiqua une histoire d'Agen fort bien faite, qu'il a composée. Il nous fit voir dans le cloître de son église le tombeau d'un archidiacre de Tolede, dont voici l'épitaphe.

Iste Toletanæ fuit archidiaconus urbis,
Stirpe satis clarus, moribus eximius.
Natus in his oris, obiit florentibus annis.
Nunc quæ promeruit Christus ei tribuit.
Ergo qui legis hæc, Montasini memor esto,
Exsolvendo pias funeris exsequias.

On lit aussi dans le cloître cette autre épitaphe.

Moribus insignis, frater, decoratus in oris,
Is fuit Eschius, quem tegit hic tumulus ;
Ecclesiæ cantor, istius & ordinis auctor ;
Explicit hoc carmen, pace quiescat. Amen.

Je ne sçai si ces mots *istius & ordinis auctor*, ne marqueroient pas que l'église de S. Capraise auroit été réguliere ; & je suis bien trompé, si je n'ai pas lû dans un cartulaire de la Réole, qu'elle dépendoit de ce monastere. Quoiqu'il en soit, après avoir pris congé de l'illustre évêque d'Agen, nous allâmes coucher à Perignac, petite abbaye ruinée de l'ordre de Cîteaux, & de là à Sainte Livrade, qui étoit originairement une collégiale de chanoines, lesquels dans le douziéme siecle embrasserent la vie réguliere, & se donnerent à l'abbaye de la Chaise-Dieu. De là nous

fûmes à Ville-neuve d'Agen, monastere de nôtre congrégation, qui fut entierement ruiné par les Calvinistes. Nous vîmes encore dans les débris de l'ancienne église sous le maître autel un grand tombeau de marbre blanc, avec cette inscription : Ville-neuve.

HIC REQVIESCIT BEATISSIMVS
ADVINVS EPISCOPVS VRBIS ROMAE.

On croit que ce bienheureux Adoüin étoit un évêque envoyé de Rome, qui mourut dans ce lieu. Il y a quelques années qu'un homme d'autorité ayant vû ce tombeau, voulut l'enlever pour l'employer à un usage profane. Il envoya du monde avec des ordres précis, ausquels on ne pouvoit pas résister, pour le transporter dans son palais. On le tira de l'église; mais quand il en eut été tiré, le tombeau devint immobile. Au lieu de quatre ou de six bœufs qu'on avoit pris pour en faire le transport, on les multiplia jusqu'à quatorze : mais on reconnut que si quatorze bœufs n'avoient pû enlever, ce que quatre devoient aisément porter, on en emploiroit inutilement un plus grand nombre : ainsi on fut obligé de laisser le tombeau dans sa premiere place. J'aurois pris ce fait pour une fable, s'il n'étoit tout à fait récent, & s'il n'étoit attesté par des personnes ausquelles on n'a pû refuser créance.

Nous partîmes de Ville-neuve pour aller au monastere de Moiras de la réforme de Cluni, situé sur une élevation fort agreable, à une lieuë d'Agen. Il n'y avoit qu'un religieux avec le prieur, lorsqu'on y mit la réforme il y a environ trente ou quarante ans. Aujourd'huy il y en a sept ou huit, qui édifient tout le pays, & qui ont rebâti le monastere avec une propreté & une beauté qui fait plaisir à voir. Nous allâmes de Moiras à Lectour, où monseigneur l'évêque nous reçut avec beaucoup de bonté, & nous logea dans son palais épiscopal, qui est tres-somptueux. L'église cathédrale seroit assez belle, si elle étoit achevée; mais les ravages qu'ont fait les Calvinistes dans cette église, n'ont guére favorisé une si belle entreprise. Pour les archives elles sont presque entierement ruinées. Nous ne laissâmes pas d'y trouver un manuscrit des anciennes constitutions de chanoines reguliers de S. Jean de Latran, que nous aurions copiées, si elles n'avoient été trop longues. Nous nous contentâmes d'en prendre les chapitres, que je rapporteray icy. Lectour.

IN NOMINE SUMMI ANIMI INCIPIT PROLOGUS.

Regulæ canonicæ juxta Romanam ecclesiam.

1. *De Humilitate.*
2. *De ordine congregationis canonicorum.*
3. *De eo quod in congregandis canonicis modus discretionis tenendus sit.*
4. *De eo quod non debent clerici in congregatione canonica constituti stipendia superflua accipere aut exigere, sed necessaria.*
5. *De eo quod in congregatione canonica æqualiter cibus & potus accipiatur.*
6. *De mensura cibi & potûs, & septimanariis coquinæ, & archidiacono vel præposito.*
7. *De Cellario.*
8 *De Portario.*
9. *De eo quod diligenter munienda sunt claustra canonicorum, in quibus dormiunt canonici.*
10. *De his quæ à clero in nocte de lecto surgente primum dicenda atque operanda sunt.*
11. *De officiis divinis in noctibus.*
12. *De vigiliarum antiquitate.*
13. *De Matutinis.*
14. *De Prima.*
15. *De opere manuum quotidiano.*
16. *De tribus horis diei.*
17. *De hora vespertina.*
18. *De Completis.*
19. *De recepto silentio post completum.*
20. *De eo quod horas canonicas canonici religiosè observare debent.*
21. *De diligentia psallendi.*
22. *De eo quod non pompaticè standum est in ecclesia.*
23. *De proficiscentibus in itinere.*
24. *De his qui in quibusdam levioribus culpis delinquunt.*
25. *De gravioribus culpis.*
26. *De reconciliatione pœnitentis capitale crimen.*
27. *De confessionibus.*

28. *Ordo ad pœnitentiam accipiendam, & confessionem faciendam.*
29. *De excommunicatione culparum.*
30. *De Quadragesimæ observationibus.*
31. *De temporibus in quibus semel aut bis in die clericis reficiendum est.*
32. *De festivitatibus sanctorum.*
33. *Ut non præsumat alter alterum cædere aut excommunicare.*
34. *Ut in congregatione canonicorum nulli liceat alterum defendere.*
35. *De zelo bono quem debent servi Dei habere invicem.*
36. *De infirmis canonicis.*
37. *De vestimentis & calceamentis clericorum.*
38. *De eleemosynis accipiendis.*
39. *De mensura sacerdotibus de eleemosyna accipienda & facienda.*
40. *De cura quam in populo sibi commisso habere debent.*
41. *Qui mitti debeant ad stipendia pauperum.*
42. *De præpositis.*
43. *Quales vice prælatorum in congregatione fungi debeant.*
44. *De pueris nutriendis custodiendisque.*
45. *Ut omnes canonici ad completorium veniant.*
46. *De cantoribus.*
47. *Quales ad legendum & ad cantandum in ecclesia constituendi sunt.*
48. *Modus correptionis.*
49. *Ut canonici cucullas monachorum non induant.*
50. *Ut in cultu vestium discretionem teneant canonici.*
51. *Quod à prælatis gemina pastio sit subditis impendenda.*
52. *De familiaritate à clericis mulierum devitanda.*
53. *De clericis non manentibus in suo proposito.*
54. *De humiliatione facienda propter Deum carni.*
55. *De iracundis doctoribus.*
56. *De doctrina & exemplis doctorum.*
57. *De taciturnitate.*
58. *De ebrietate à clero devitanda.*
59. *De clericis.*
60. *De regulis clericorum.*
61. *De generibus clericorum.*
62. *De sacerdotibus peccantibus.*
63. *Ut presbyter habeat unam ecclesiam.*
64. *Ut clerici nuptialia convivia vitent.*
65. *De eo quod non per ambitionem sacerdotium sit appetendum.*

66. *De eo quod removentur presbyteri ab officio ſuo.*
67. *Pro infirmis orare, & ungere eos oleo præcipitur.*
68. *Oblationes in domibus offerri non oportere.*
69. *Quomodo benedicendi ſunt ſponſus & ſponſa.*
70. *De ſolemnitatibus præcipuis colendis.*
71. *De decimis dividendis.*
72. *Ut presbyteri per diverſa ab epiſcopis aut à laïcis indiſcretè non mittantur.*
73. *De illis qui ſoli miſſas abſque auctoritate canonica canere præſumunt.*
74. *Ut presbyteri, inconſulto epiſcopo, non conſtituantur in eccleſiis, vel de eccleſia expellantur ab aliquo in eccleſia.*
75. *De libris quos unuſquiſque ſecum habere debet.*
76. *De non ſuſcipiendis alterius eccleſiæ clericis, & de ſuſceptoribus eorum abſque litteris commendatitiis, vel teſtibus clericis in eadem eccleſia militantibus.*
77. *Epiſtola cujuſdam Deicolæ in Chriſti nomine miſſa ad ſacerdotes & clericos, prædicationis atque inſtructionis cauſa ipſis directa.*
78. *Alia epiſtola ad epiſcopum de doctrinæ diſcretione.*

L'abbaye de Boüillas, qu'on appelle en Latin *Porta-glona*, de l'ordre de Cîteaux, n'eſt éloignée de Lectour que d'une lieuë. Elle eſt aſſez jolie, & conduite encore aujourd'hui par un abbé régulier. Après en avoir pris la fondation, & fait la liſte des abbez ſur les titres, nous prîmes la route de Toulouſe, & nous paſſâmes par l'abbaye de Gimon pour y voir les manuſcrits, que l'abſence du prieur nous avoit empêché de voir la premiere fois. Nous y trouvâmes entr'autres, pluſieurs MSS. de S. Auguſtin ſur la Cité de Dieu, ſur les Pſeaumes, ſur la parole du Seigneur; S. Ildephonſe contre Helvide, & pour la défenſe de la virginité de la Mere de Dieu; S. Iſidore ſur le Pentateuque; l'hiſtoire de Joſeph.

Toulouſe. Toulouſe n'eſt pas ſeulement une des plus grandes villes de France, c'eſt encore une des plus belles. L'égliſe cathedrale cederoit à peine en beauté & en magnificence à aucune autre, ſi elle étoit achevée. Le chœur eſt des plus admirables que j'aye vû: l'ancienne nef, qui ſubſiſte encore aujourd'hui, n'y répond pas; mais elle a ſes beautez, que rien n'eſt capable d'éfacer. On y voit la propre chaire où S. Bernard & S. Dominique ont prêché, qu'on a conſervée juſqu'à preſent, & qui merite d'être

préferée avec raiſon à une plus ſomptueuſe. La lapidation de S. Etienne qui eſt au grand autel, peut paſſer pour un chef-d'œuvre. Le chef d'argent de ce Saint qui eſt derriere, eſt d'un travail immenſe, très riche, & d une grandeur prodigieuſe. On eſtime beaucoup une pierre précieuſe, qui eſt à l'inſtrument de la paix. On nous fit voir dans la ſacriſtie le bâton paſtoral que le Prevôt porte lorſqu'il officie ſolemnellement, & les chaſubles que le diacre & le ſoûdiacre portent en carême à la meſſe. Elles ſont très-anciennes; mais on les a un peu gâtées en les échangrant.

L'égliſe de la Daurade poſſedée par les religieux de nôtre congrégation, eſt la plus ancienne qui ſoit dans Toulouſe, & on peut dire une des plus magnifiques pour ſon temps. On prétend qu'originairement c'étoit un temple d'idoles; mais je n'y ai rien remarqué qui puiſſe le perſuader. Le Sanctuaire ſur tout eſt admirable, incruſté depuis le bas juſqu'à la voûte d'un ouurage à la Moſaïque. C'eſt l'unique que j'aye vû en cette maniere. Il y a quelques années qu'un homme de pieté & riche en même temps, s'offrit d'y faire un autel ſomptueux; mais parce que dans ſon deſſein il faloit détruire cet ancien monument, nos Peres le remercierent, & les Peres Carmes profiterent de ſa bonne volonté. L'égliſe de la Daurade dans Toulouſe eſt un lieu ſi venerable, qu'encore bien que ce ſoit une paroiſſe, on n'y enterre pourtant perſonne, non plus qu'à S. Sernin. Les comtes de Touloule n'ont pas été exempts de cette loy, & l'on voit encore aujourd'hui leur tombeau dans le cimetiere de cette égliſe, où ils ſont un peu trop négligez.

Saint Saturnin, qu'on nomme par corruption dans le païs S. Cernin, eſt une ancienne abbaye de notre ordre, qui fut donnée aux chanoines réguliers dans l'onziéme ſiecle, & qui aujourd'hui eſt ſéculariſée. Charles le Chauve y logeoit dans le temps qu'il aſſiegeoit Toulouſe; car nous trouvons une de ſes chartes données *in monaſterio S. Saturnini in obſidione Toloſæ.* L'égliſe eſt d'une ancienne ſtructure, mais tres-belle: Elle a double collatereaux, & eſt fort recommandable pour le grand nombre des reliques qu'elle conſerve. Car outre les reliques de S. Saturnin, on prétend y avoir ſept corps d'apôtres, ſçavoir des deux ſaints Jacques, de S. Philippe, de S. Barthelemy, de S. Simon, de S. Jude, & de S. Barnabé; ceux de S. Gilles, de S. Gilbert, de S. Edmond roy d'Angleterre, & pluſieurs autres. On voit hors de l'égliſe quelques tombeaux des comtes de Toulouſe, & devant le portail la figure de S. Saturnin qui donne le baptême

à une femme plongée dans les fonts baptiſmaux, ſur la tête de laquelle il verſa de l'eau avec ces mots, qui ſont rapportez dans Catel :

Jure novæ legis ſanatur filia regis
Dum baptizatur.

C'eſt à Toulouſe que ſaint Dominique jetta les fondemens de ſon ordre l'an 1216. comme il paroît par l'acte de la fondation. Ainſi le convent qu'il y bâtit eſt leplus ancien, & un des plus beaux de tout l'ordre des Freres Prêcheurs. L'égliſe eſt irréguliere, car elle a des piliers au milieu ; mais cette irrégularité a des beautez qui ne ſe peuvent payer. Le tombeau de S. Thomas d'Aquin en fait le plus bel ornement : Il eſt diſpoſé de telle ſorte, que quatre prêtres y peuvent dire la meſſe devant les reliques du Saint, qui y ſont conſervées dans une grande châſſe de vermeil doré, dont le travail ſurpaſſe la matiere. Le cloître, le réfectoire, les dortoirs ſont d'une grandeur prodigieuſe. Le vaiſſeau de la bibliothéque eſt tres-vaſte, & tout rempli de livres qui ſont ſur des pulpitres. On y voit quelques manuſcrits, la plûpart ſont des auteurs de l'ordre, & entr'autres de Bernard Guidonis. *Geraldus de Fracheto de primis patribus ordinis Prædicatorum. Stephanus de Sailhanaco, Hiſt. ordinis Prædicatorum.*

L'égliſe des Cordeliers ne cede gueres à celle des Jacobins ; car elle eſt tres-grande, large, élevée, & ſans piliers. On y voit à côté droit de l'autel le tombeau du fameux Etienne Duranti, préſident au parlement de Toulouſe, qui fut maſſacré l'an 1589. dans une émotion populaire. On y lit cette inſcription :

Joannes-Stephanus Durantus hic ſitus eſt, Toloſæ natus ſenatorio ordine, primum cauſarum actor nobilis, deinde fiſci patronus, poſtremò ampliſſimi ordinis princeps fuit. In eo gradu ſtetit dum res ſtetit Gallica, cecidit cadente regno. Illius caſum luxerunt omnes boni, & civitas facta paulo tranquillior honorem habuit mortuo, quem potuit maximum. Vixit annos LV. *Obiit anno Domini* M. D. LXXXIX. IV. *Idus Februarii.*

Son petit-fils eſt de l'autre côté ; & au milieu du chœur on voit un tombeau élevé d'un comte de Toulouſe. On eſtime particulierement trois tableaux, de la Vierge, de S. Pierre & de S. Paul, peints ſur le bois, qui ſervent d'ornement dans une chapelle, & une figure de S. Jérôme qui eſt devant le chœur. Il y a dans cette égliſe quelques endroits qui rendent les corps morts incorruptibles.

ruptibles. Lorſqu'on y enterre des corps nouveaux, on porte les anciens au clocher pour y diſſiper le mauvais air, & delà on les tranſporte dans le charnier, où ils ſéchent entierement. On nous montra dans la ſacriſtie le calice d'or de S. Louis évêque de Toulouſe, ſa chaſuble, ſa tunique, & ſa dalmatique, dont les orfrois ſont de perles. Tout le cloître eſt orné de pluſieurs tableaux, entre leſquels on admire le triomphe de ſaint François.

La maiſonde ville eſt un des beaux édifices qui ſoit dans Toulouſe. On y voit dans les ſalles pluſieurs peintures, où ſont repreſentez les capitoux : dans celle des hommes illuſtres, les buſtes de tous ceux qui ſe ſont rendus recommandables dans Toulouſe, parmi leſquels on n'a pas oublié le pere Maignan Minime. C'eſt dans la cour de la maiſon de ville que fut décapité le maréchal de Montmorency ; & il fallut le faire paſſer par une fenêtre ſur l'échafaut. On voit encore de ſon ſang contre la muraille. Son corps fut tranſporté à Moulins ; mais ſon cœur fut mis dans la maiſon profeſſe des Jéſuites de Toulouſe, où il a un tombeau megnifique.

Nous reſtâmes plus de quinze jours à Toulouſe, & nous y celebrâmes la fête de l'Aſſomtion. La veille de cette fête, nous fûmes après vêpres en proceſſion à la cathédrale. On portoit la figure de la ſainte Vierge, & chaque Religieux avoit un cierge en la main. Immédiatement après nôtre retour, les chanoines de la cathédrale vinrent auſſi en proceſſion chez-nous de la même maniere, c'eſt-à-dire, avec la figure de la ſainte Vierge, & ayant des cierges à la main. Ils avoient ſix chantres revêtus de tuniques, portant ſur leurs épaules des bâtons d'argent, qu'ils appellent des bourdons.

Peu de jours après la fête, nous allâmes à Lavaur, petite ville épiſcopale, mais aſſez jolie. L'évêque n'y étoit point ; mais monſieur l'archidiacre nous procura l'entrée des archives, & monſieur Brenque, chanoine de la cathédrale, nous communiqua une hiſtoire qu'il avoit compoſée des évêques de Lavaur.

La cathédrale de Caſtres, qui étoit autrefois une celebre abbaye de nôtre ordre, a été entierement détruite par les heretiques ; mais on la rebâti aujourd'hui, de maniere qu'elle ne perdra gueres de ſa premiere ſplendeur. On voyoit autrefois dans l'ancienne égliſe un tombeau élevé, avec la figure d'un prince, qui avoit cette épitaphe : Caſtres.

Hic tumulatur princeps Beru nepos Addonis regis Barchinonensis, qui hortationibus fratris Helizachar prioris monasterii de Castris, falsam deposuit religionem & veram suscepit, uno & eodem die baptizatur, moritur & vivit in æternum. Anno incarnati Verbi octingentesimo Idus Septembris.

On dit que ce roy Addo & Beru son neveu étoient Maures ou Sarrazins, qu'estant venus l'an 800. à Narbonne, ils y furent arrêtez prisonniers, conduits à Castres, & enfermez dans la grosse tour de l'abbaye, appellée Heraclia; & Beru étant mort dans trois mois, le roy Addo fut conduit à Charlemagne. Le palais épiscopal bâti par monsieur Tuberf évêque de Castre, est tres-beau. A un quart de lieuë de Castre sur la riviere de l'Agout, il y a une fort belle chartreuse. Elle éprouva, aussi-bien que la ville & la cathédrale, la fureur des Calvinistes, qui n'y laisserent pierre sur pierre. Les religieux dans une telle désolation, se retirerent à Toulouse, où ils se bâtirent un celebre monastere, qui peut passer pour un des plus beaux de l'ordre : ce qui ne les a pas empêché après que la fureur des heretiques fut un peu ralentie, de retourner en leur premiere demeure, où ils se sont rebâti une maison, qui n'est pas seulement tres-belle, mais encore tres-riche. Ainsi Dieu d'un grand mal en a retiré un double bien, par l'établissement de deux grandes Chartreuses, qui par les prieres, la vie pénitente, & l'exemple des saints religieux qui les habitent, édifient tout le païs. Nous y passâmes le dimanche, & sur le soir nous allâmes à l'abbaye de la Rode de l'ordre de Cîteaux. Elle a plus l'air d'un château que d'une maison religieuse. Aussi n'étoit-elle originairement qu'une grange de l'abbaye d'Ardorelle fondée par Cecile vicomtesse de Beziers l'an 1125. dans une affreuse solitude du diocése de Lavaur. L'abbaye ayant été ruinée par les heretiques, & une partie des religieux avec leur abbé massacrez & jettez dans un puits, ceux qui resterent se retirerent à leur grange de la Rode, où ils se bâtirent une maison, qui a quatre pavillons en pointe, & un cloître au milieu. Nous fûmes de la Rode à Soreze monastere de nôtre congrégation, où on éleve gratuitement douze pauvres enfans de gentilshommes; & de Soreze à S. Papoul (S. Papoul.) ancienne abbaye de nôtre ordre, érigée en évêché par Jean XXII. La régularité néanmoins y a subsisté jusqu'à nos jours, que les moines se sont sécularisez. Nous n'y avons rien trouvé de remarquable, sinon que le saint Sacrement ne se conserve pas au

grand autel, mais à celui de la paroisse, qui est dans l'église cathédrale.

Nous en partîmes pour aller à Montoliou ancien monastere de nôtre congrégation, assez bien bâti; & de-là à Carcassonne, où il y a deux villes; la cité, où est la cathédrale, & dont les habitans joüissent des privileges des nobles; & la ville basse, qui est beaucoup plus grande, plus peuplée, & plus riche, quoique les habitans soient roturiers. Comme nous avions particulierement affaire à la cathédrale, nous allâmes tout droit à la cité. L'évêque étoit encore à Toulouse, où nous avions eu l'honneur de le saluer; mais en son absence, nous vîmes les archives de la cathédrale, & un reste de l'ancienne bibliothéque, où il y a quelques manuscrits qui sont presque tous de Droit. Le plus beau & le plus considerable contient un ouvrage d'Alcuin, qui approche de l'âge de son auteur. L'église cathédrale est petite, mais assez jolie: le chœur & la croisée soûtenus sur des petits piliers fort déliez, sont d'une grande délicatesse. Proche de l'autel du saint Sacrement est la sépulture de l'illustre Simon comte de Montfort, sur laquelle on fait brûler une lampe: mais il n'y a aucun monument qui conserve la memoire d'un si grand homme. Carcassonne.

Après avoir visité les archives de la cathédrale, nous vîmes celles de l'abbaye de Rieunet de l'ordre de Cîteaux, qui depuis peu d'années a été transferée dans la ville; & sur le soir nous prîmes le chemin de l'abbaye de S. Hilaire. Nous y arrivâmes fort tard. Le prieur qui alloit se coucher, nous y reçut avec beaucoup de charité. C'est un parfaitement honnête homme, qui fait ce qu'il peut pour établir le bien dans son monastere, & il ne tient pas à luy qu'on n'y introduise la réforme. Il nous fit voir les archives, où il y a des titres fort anciens. Il y a dans le trésor deux belles châsses; une qui contient le corps de saint Hilaire évêque de Carcassonne, & l'autre une partie des reliques de S. Cernin, ou S. Saturnin, évêque de Toulouse. En effet, j'ai trouvé un acte ancien, qui nous apprend qu'un évêque de Carcassonne ayant fait l'ouverture d'un tombeau de pierre, qui étoit derriere le grand autel, y trouva les reliques de saint Hilaire, & quelques ossemens de S. Cernin. On nous y fit voir encore une crosse d'yvoire, qu'on assûre avoir servi à S. Hilaire, sur laquelle sont écrits en lettres d'or d'un caractere fort ancien ces paroles: *Ave Maria gratia plena, Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus, & benedictus fructus ventris tui.* S. Hilaire.

L'abbaye de S. Polycarpe n'est éloignée de S. Hilaire que S. Polycarpe.

d'une lieuë. Elle est située dans un fond environné de montagnes ; & l'on peut dire *in loco horroris vastæ sollitudinis.* Nous y trouvâmes un jeune abbé, nouveau converti, tres-bien intentionné, qui travaillant de toutes ses forces à y établir une bonne réforme, montre luy-même l'exemple aux autres. On prétend conserver dans ce monastere un bras de saint Polycarpe évêque de Smyrne, & martyr.

Alet. Nous allâmes de-là à Alet par des chemins fort étroits & dangereux. Nicolas Pavillon un des derniers évêques y passant un jour, pensa y périr : mais voyant le péril où il étoit, par une inspiration divine, il se jetta hors de sa littiere, qui tomba avec les chevaux dans le précipice. On a depuis érigé une croix en cet endroit, avec cette inscription : *Impulsus eversus sum ut caderem, & Dominus suscepit me.* Pour ce qui est de la ville d'Alet, elle est tres-peu de chose. La cathédrale étoit une ancienne abbaye de nôtre ordre, fondée dans le neuviéme siecle par Berat comte de Roussillon. L'église consacrée à nôtre bienheureux Pere saint Benoist, étoit parfaitement belle : mais ayant été détruite par les heretiques, les chanoines ont fait leur cathédrale de l'ancien réfectoire des moines. Le cimetiere est assez proche de-là. Nicolas Pavillon, le plus saint des évêques d'Alet, a voulu y être enterré, & à son exemple monsieur Taffoureau, un de ses successeurs. Nous y vîmes des séculiers qui prioient Dieu sur leurs tombes, lesquelles sont toutes simples & sans épitaphes : car ces grands serviteurs de Dieu ont voulu être inconnus aux hommes. On a cependant mis sur le cerceüil de monsieur Pavillon une épitaphe, que je veux rapporter icy.

Hic jacet Nicolaus episcopus Electensis, pauperum pater, piorum consiliarius, cleri lumen & præsidium, disciplinæ, veritatis & libertatis ecclesiasticæ propugnator. Vir in magna sapientia, in virtutum cumulo, in laudum præconiis humillimus, in rerum vicissitudine sibi semper æqualis, spiritu fervens, sollicitudine impiger, patientia consummatus. Implevit annum episcopatus trigesimum octavum, ætatis octogesimum. Obiit anno Christi M. DC. LXXVII. *octava die mensis Decembris.*

Cette épitaphe a été traduite en vers François en cette sorte :

Nicolas Pavillon qui repose en ce lieu,
Fut le pere des miserables,
Et par ses conseils charitables,
Il conduisit les pas de ceux qui cherchoient Dieu.

Il étoit de l'église une vive lumiere,
Le bouclier de sa liberté,
Le soutien de sa verité,
Qui conserva toujours sa discipline entiere.

Quand il monte à grands pas au faîte des vertus,
Quand sa haute sagesse éblouït tout le monde,
Il s'abaisse de plus en plus
Dans une humilité profonde.

Des dons si grands & si parfaits,
Dont la celebre renommée
Etoit en tous lieux parsemée,
Furent en luy des biens qu'il ne connut jamais.

Il vit d'une constance extrême
Les vicissitudes des temps,
Et dans les maux les plus pressans,
Fut toûjours semblable à luy-même.

Le zele genereux qui dévoroit son cœur,
Remplissoit son esprit d'une sainte ferveur,
Et d'une active vigilence;
Et ce feu consomma sur un divin autel,
Par une longue patience,
Tout ce qu'il avoit de mortel.

Il est mort ce prelat illustre,
Aprés avoir régi durant trente-huit ans
Son église & ses chers enfans,
Et porté ses beaux jours jusqu'au seiziéme lustre.

J'ajouterai à cette épitaphe un sonnet fait pour luy servir aussi d'épitaphe.

Icy gist un prelat, qui de sa sepulture
Voulut bannir la pompe & les vains ornemens:
Mais de sa sainteté les fameux monumens
Parlent bien mieux de luy, que n'eût fait la sculpture.

Son esprit fut si ferme, & son ame si pure,
Son cœur si dégagé des faux amusemens,
Que les peuples ont vû dans tous ses reglemens
De la premiere église une vive peinture.

Il fut d'un saint prelat le modele parfait,
Humble, pauvre, & caché, mais toûjours satisfait,
Veillant sur ses brebis & toûjours à leur suite.

O! vous qui nous devez un exemple pareil,
Si vous ne voulez pas imiter sa conduite,
Au moins ne cherchez pas des taches au soleil.

Mirepoix. D'Alet nous prîmes la route de Mirepoix, petite ville épiscopale de peu de consequence. La cathédrale n'a rien de remarquable, que le tombeau & les reliques de saint Gauderic berger, l'argenterie & les tapisseries que Philippe de Levis évêque de Mirepoix & abbé de la Grasse y a donné. Nous vîmes aussi dans les archives des livres de chœur faits par un Cordelier manchot, où il y a de tres-belles mignatures.

Pamiers. Pamiers n'est éloigné de Mirepoix que de trois. lieuës. La ville est un peu plus belle. L'église cathédrale bâtie par monsieur de Caulez, & ornée par monsieur de Vertamont, est tres-somptueuse. Le palais épiscopal est magnifique, il y a des peintures admirables, & des tapisseries tres-riches.

Foix. Dans le diocese de Pamiers est l'abbaye de saint Volusien de Foix, située dans le conflant de l'Arege, dont le sable est mêlé de poussiere d'or, & de l'Argentine. C'étoit originairement une maison de l'ordre de saint Benoist, qui dépendoit de l'abbaye de saint Tiberi. Sur la fin du onziéme siecle ou au commencement du douziéme, elle fut donnée aux chanoines reguliers, qui la possedent encore aujourd'huy. Cette abbaye avoit été, comme les autres, exposée à la fureur des Calvinistes, qui étoient fort puissans à Foix; mais la reforme de sainte Genevieve a reparé tous les desordres que l'heresie & le relâche des anciens religieux y avoient causé Nous y fûmes reçû avec tout l'acceuil & toute la charité possibles, & comme j'avois déja eu quatre atteintes d'une fievre tierce, je m'y fis saigner. Nous y passâmes la feste de la Nativité de la Vierge, & nous fûmes ce jour-là dire la messe au Montgausi, où il y a une chapelle de Nôtre-Dame qui dépend de l'abbaye. Il y a ce jour-là un grand concours de peuple, qui y vient non seulement de la ville, mais aussi de tous les environs; & ce qui est de plus admirable, c'est que beaucoup des pelerins montent à genoux la montagne, & ballient les chemins de leurs habits. Nous fûmes touchez de la foy de ces bonnes gens, & nous ne sommes pas surpris si Dieu les exauce plû-

tôt que les riches, qui croyent offrir à Dieu un grand sacrifice, lorsque du bout des lévres ils disent quelques formules de prieres. En faveur des paysans on prêche la veille en patois ; mais le jour de la fête on prêche en François.

Nous devions aller de-là au Mas-d'Azile, à Combelongue, & à Conserans ; mais comme j'étois incommodé, je laissai ce travail à mon compagnon, & je pris le chemin du monastere de la Grasse, pour y prendre quelque soulagement.

La Grasse est une abbaye fort illustre dans le Languedoc, fondée du temps de Charlemagne, sur une petite riviere, dans un fond environné de tout côté de montagnes. Les donations qui luy ont été faites par les princes & par les grands seigneurs, & les biens nobles qu'elle possede, l'ont renduë la plus considerable du pays. On n'y voit pourtant rien, ny dans les bâtimens, ny dans l'église, qui se ressente de son ancienne splendeur, excepté le grand autel qui est magnifique. On montre dans le trésor la châsse de saint Maxime évêque de Riez, le chef de saint Abyn archevêque d'Embrun, qu'on a long-temps fait passer pour le chef de S. Aubin évêque d'Angers ; & une boëte d'yvoire, dans laquelle on conservoit autrefois le saint Sacrement à une chapelle. Il y a dans la bibliotheque un texte des évangiles, qu'on prétend avoir été donné par l'empereur Charlemagne ; & dans les archives une bulle du pape Agapet, écrite sur de l'écorce ; avec le testament de Guillaume cardinal de sainte Marie au delà du Tybre, fait l'an 1369. Il avoit été religieux de saint Martial de Limoges, & voulut y être enterré avec son scapulaire sous le rochet. La Grasse.

Je passai six jours à la Grasse, & ma santé s'étant rétablie durant ce temps-là, mon compagnon arriva, & nous partîmes ensemble avec le R. P. prieur de la Grasse, pour aller à Fontfroid abbaye de l'ordre de Cisteaux, fondée vers l'an 1130. par Emeri vicomte de Narbonne dans une solitude affreuse. Le monastere est toutefois illustre, & a l'honneur d'avoir eu pour abbé le pape Benoist XII. une des plus brillantes lumieres de cet ordre. Quelques auteurs ont avancé, que plusieurs des vicomtes de Narbonne y étoient enterrez ; cependant il ne paroît aucun monument d'eux dans l'abbaye, que le tombeau du dernier, qui fut tué l'an 1424. dans un combat contre les Anglois. On voit son sépulcre de pierre au milieu du chœur. Fontfroid.

Nous fismes tres-peu de chose à Fontfroid, parce que les archives étoient à Narbonne, où nous arrivâmes le 18 de septem- Narbonne.

bre. Le lendemain, qui étoit un samedi des Quatre-temps, nous allâmes à la cathédrale. Nous y arrivâmes comme on chantoit la grande messe, à laquelle on se servoit d'ornemens de couleur verte. Le diacre & le soûdiacre n'avoient ny tunique, ny dalmatique, ny planetes pliées, mais seulement des aubes parées. On étoit à l'offertoire lorsque nous entrâmes. Je fus fort attentif au reste des céremonies, & je remarquai que le soûdiacre soutint la patene jusqu'au *Pater*, qu'il vint la donner au diacre, qui la tint élevée jusqu'à ce qu'il fallut la remettre au célebrant. A l'élevation six clercs tenoient debout des flambeaux. Deux autres clers aussi debout encenserent le saint Sacrement à l'élevation, avant le *Pater*, & à *Domine non sum dignus*. A l'*Agnus Dei* deux petits enfans de chœur vinrent prendre la paix, qu'ils donnerent premierement au diacre & au soûdiacre, ensuite aux deux thuriferaires, puis au chœur : cependant le diacre & le soûdiacre demeurerent à genoux jusqu'après la communion. Le célebrant prit la seconde ablution au coin de l'autel, & y purifia son calice.

Aprés avoir remarqué les céremonies, nous considerâmes l'église. Elle ne comprend que le chœur, mais il ne cede en rien aux plus belles églises du royaume. Son élevation, sa largeur, & sa délicatesse attirent l'admiration de tout le monde. Le tour des chapelles répond à cela. Il est large, élevé, & tres bien percé. Le grand autel est magnifique : c'est, si je ne me trompe, monsieur le cardinal de Bonzy qui l'a fait faire. Au milieu du chœur est le tombeau de Philippe le Hardy roy de France, fils de saint Loüis, sur lequel on lit cette inscription.

Sepulcrum bonæ memoriæ Philippi quondam Francorum regis, filii B. Ludovici, qui Perpiniani calida febre ex hac luce migravit tertio Nonas Octobris, anno Domini M. CC. LXXXV.

On voit dans une chapelle un tableau de la resurrection de Lazare, peint par Michel-Ange, dont le pape Clement VII. qui avoit été archevêque de Narbonne, fit présent à cette église. On dit qu'il avoit été destiné pour l'église de Marseille, & qu'il en avoit fait faire un autre pour celle de Narbonne : mais que par méprise on envoya à Marseille celui qu'on devoit envoyer à Narbonne ; & à Narbonne celui qui étoit destiné pour Marseille ; & que chaque église trouva celui qu'elle avoit reçû si beau, qu'elle ne voulut pas s'en désaisir. On nous montra aussi un crucifix, qu'on dit être celui dont parle Gregoire de Tours ; mais il ne

nous

nous parut pas d'une si grande antiquité. La sacristie est fournie de tres-riches ornemens, & de beaucoup d'argenterie. Le soleil où l'on expose le saint Sacrement, est si grand & si massif, qu'il faut huit prestres pour le porter.

L'aprés-dîné nous fûmes au palais archiepiscopal, qui est tres-magnifique, quoique d'une ancienne structure, & qui n'est pas du goût d'aujourd'hui. On y voit plusieurs anciennes inscriptions Romaines ; mais comme nous étions persuadez qu'elles ont été ramassées par plusieurs, nous ne les prîmes pas. Il y a dans le jardin un tombeau de marbre avec des figures antiques, qui font connoître qu'il est d'un chrétien. La bibliotheque de monseigneur l'archevêque est tres-riche, tous les livres sont bien conditionnez. Cet illustre prelat étoit absent, mais nous ne laissâmes pas de voir ses archives, qui sont tres-belles, tres-bien fournies, & fort bien disposées. Nous n'en avons point vû de meilleures dans aucune cathédrale, & où nous ayons plus puisé : aussi restâmes-nous à Narbonne plus long-temps que nous n'avions crû. Monsieur Pesch chanoine de saint Paul nous accompagna pendant tout ce temps-là, & prenant plaisir de travailler avec nous, il nous épargnoit toute la peine qu'il pouvoit. Il nous fit même voir quelques manuscrits tres-rares, qui sont à luy, dans lesquels nous trouvâmes des choses qui nous firent plaisir, sur tout l'ancienne Version Italique du livre de Tobie & de celui d'Ester. Il nous donna une copie d'une lettre du roy saint Loüis aux consuls de Narbonne, extraite de l'original qui est dans les archives de cette ville, que je veux rapporter icy.

Ludovicus Dei gratia Francorum rex, dilectis suis consulibus & universitati civitatis & burgi Narbonensis salutem & dilectionem. Noveritis quod oblationem mille librarum Turonensium nobis seu genti nostræ, scilicet Arnulpho de Curia Ferrandi militi, & magistro Raymundo Marci clerico nostris, à vobis nomine nostro factam pro subsidio nostri passagii transmarini, plurimum gratam habentes, intelligimus gratis factam & ex mera liberalitate vestra, absque omni præjudicio juris & libertatis vestræ ; nec ex hoc intendimus novam inducere consuetudinem, nec etiam vos propter hoc ad similem præstationem in posterum obligari : in cujus rei testimonium præsentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum. Actum apud Aquas-mortuas die Jovis ante festum Ascensionis Domini, anno ejusdem M. CC. *septuagesimo.*

La chose la plus curieuse qui soit dans Narbonne, c'est le canal

qui donne communication de la ville à la mer. C'est un ouvrage des Romains, qui a cela de propre, qu'il s'entretient de luy-même, sans se combler, & sans qu'on soit obligé de le curer.

Perpignan. Aprés avoir travaillé dix jours à Narbonne, nous crûmes devoir interrompre nôtre travail, pour aller à Perpignan capitale du Roussillon. La ville est grande, peuplée & riche, mais assez mal bâtie. La citadelle passe pour une des plus fortes qui soient dans l'europe. Elle est bâtie de brique, & a trois enceintes de murailles. Elle reconnoît l'empereur Charles-quint pour son fondateur. On nous montra même un endroit, où l'on dit que ce prince ayant trouvé un garde endormi, il le jetta dans le fossé, & fit la sentinelle en sa place. L'église cathédrale consacrée à saint Jean-Baptiste, étoit originairement une abbaye de nôtre ordre, fondée, à ce qu'on prétend, du temps de Charlemagne, changée ensuite en collégiale, & enfin convertie en cathédrale par la translation du siege épiscopal de la ville d'Helne à Perpignan. L'ancienne église de S. Jean peut bien effectivement avoir été bâtie du temps de Charlemagne, mais la nouvelle ne fut commencée que l'an 1324. que Sancius roy de Majorque y posa la premiere pierre, avec Beranger Bajulus évêque d'Helne. Elle est tres-belle, grande, large & élevée, mais peu éclairée, quoiqu'il soit facile de luy donner du jour. Il est vray que dans le Roussillon & dans l'Espagne, où les illuminations sont fort en vogue, on affecte de rendre les églises obscures pour les faire paroître. Tout le grand autel est fait d'un marbre blanc d'une beauté charmante: mais le travail surpasse incomparablement la matiere. Le trésor est derriere l'autel, on y conserve le chef de sainte Eulalie patrone de l'ancienne cathédrale d'Helne. Le soleil où l'on expose le saint Sacrement est au moins de la hauteur d'un homme. Il y a trois cens ans qu'un marchand drapier le fit faire. Lorsqu'on veut l'exposer, on fait retirer par une machine la figure de Saint Jean, qui luy fait place. Le chœur est de marbre, la chaire du prédicateur est au bout tirant vers l'autel, le diacre y va chanter l'évangile à la grande messe, & le celebrant n'entonne point le *Credo*, qu'il n'ait auparavant baisé le texte sacré. L'habit de chœur des chanoines consiste en un surpelis, sur lequel il y a une grande croix devant & derriere, & un petit domino violet doublé de rouge, qui, comme je crois, a pris la place de l'aumusse. Les chanoines & tous les ecclesiastiques sont fort considerez, on ne leur fait point payer d'entrée, & sur chaque livre de viande qu'ils achetent, ils payent un sol moins que les séculiers.

Auſſi-tôt que nous fûmes arrivez à Perpignan, nous fûmes ſaluer monſeigneur l'évêque, qui nous reçut fort bien, & nous promit de s'employer pour nous procurer l'entrée des archives de ſa cathédrale. Le lendemain il nous fit dire la meſſe dans ſa chapelle, afin d'être plus en repos, nous donna à dîner, & nous fit voir les archives de ſon abbaye de la Reale, qui dans ſon origine n'étoit qu'une communauté de chanoines reguliers, qui vivoient ſous un prieur. Elle fut enſuite érigée en abbaye, & enfin en collégiale. Le lendemain nous vîmes les archives de la cathédrale, dans leſquelles nous trouvâmes d'aſſez bonnes choſes. Nous fiſmes ce jour-là tout ce que nous avions à faire à Perpignan.

Le jour ſuivant nous prîmes le chemin de S. Michel de Coxan ; mais en paſſant à Saint Feliou, nous ſaluâmes monſieur l'abbé de Taverner & d'Ardenne, chanoine de Barcelone, & grand-vicaire de Gironne, homme d'érudition, qui travaille avec ſuccès à donner au public une hiſtoire exacte du Rouſſillon. Il nous reçut avec beaucoup de bonté ; & comme ſes papiers étoient à Perpignan, il envoya un laquais exprés pour les chercher, afin de nous communiquer tout ce qui pourroit ſervir à nôtre deſſein. Il nous retint tout le reſte de la journée, & nous pria de repaſſer chez luy à nôtre retour. Madame la comteſſe de Roux ſa proche parente nous fit la même priere. C'eſt une dame d'une grande pieté, qui communie tous les jours. Comme elle a beaucoup de religion, elle étoit bien-aiſe de nous voir.

Pour Saint Michel de Coxan, c'eſt une ancienne abbaye de nôtre ordre, fondée du temps de l'empereur Charles-le-Chauve dans un lieu que l'amour ſeul de la croix peut rendre agreable. Ce fut dans ce monaſtere que S. Pierre Urſeole doge de Veniſe ſe retira pour faire penitence. On voit encore ſon tombeau ſur les formes du chœur, & ſes reliques dans une châſſe de bois, qui eſt conſervée en une chapelle. Pour l'égliſe, elle n'eſt ny belle ny ancienne : on ne peut y entrer que par le cloître, ce qui fait voir qu'autrefois les femmes n'y avoient point d'accès, puiſqu'elles n'entroient pas dans le cloître. S. Michel de Coxan.

L'abbaye de Saint Martin de Canigoux, fondée au commencement de l'onziéme ſiecle par Guifroid comte de Cerdagne, n'eſt pas fort éloignée de-là ; mais les chemins déteſtables par où il faut paſſer, font qu'on ne peut y arriver qu'en trois ou quatre heures de temps. Elle eſt ſituée ſur une haute montagne dans une affreuſe ſolitude, où il faut bien grimper pendant une heure pour y arriver. Sur la croupe de la montagne on trouve une petite ni- Canigoux.

che, où il y a un ancien crucifix vétu & couronné. Il y en a un ſemblable dans l'égliſe, & on dit que ces crucifix vétus & couronnez ſont fort communs dans la Catalogne. Le lieu où l'abbaye eſt bâtie eſt fort petit, & ſi étroit, qu'il n'y a pas même de place pour faire un jardin. Tous les lieux reguliers ſont fort reſſerrez, & l'égliſe tres-petite. Il faut ſans doute que les premiers habitans de ce déſert fuſſent bien animez de l'eſprit de penitence, & particulierement le fondateur, qui s'y retira avec ſa femme pour y finir ſes jours dans la pratique des exercices les plus ſeveres de la vie religieuſe. Aujourd'huy il eſt habité par ſix ou ſept moines ſauvages, qui étant éloignez de tout commerce, ont peu de ſocieté. Il étoit un peu tard lorſque nous y arrivâmes, nous n'y trouvâmes ny foin ny avoine pour nos chevaux, & ce ne fut que long-temps aprés que nous eûmes un peu de paille à leur donner; de ſorte que nous fûmes obligez d'envoyer chercher dans le bois des feüilles d'arbres faute de foin. Le prieur neanmoins nous reçut aſſez charitablement, il nous ouvrit même les archives qui ſont entieres : mais à peine eûmes-nous vû quelques-uns des titres, qu'un de ſes moines vint nous les arracher des mains. Nous paſsâmes la nuit comme nous pûmes, & le lendemain nous en partîmes le plus matin qu'il nous fut poſſible.

Comme c'étoit un dimanche, nous fûmes dire la meſſe à Corneillan, où il y a une petite collégiale, qui étoit autrefois une maiſon de chanoines réguliers. L'égliſe nous parut fort ancienne; il n'y a aucune feneſtre dans la nef ny dans les collateraux, mais une ſeulement à l'entrée, & trois dans le fond d'eviron trois pieds de hauteur & un demi de largeur, & une dans les chapelles de la croiſée. Aprés avoir dit la ſainte meſſe, nous fiſmes un petit déjeûné, qui nous ſervit auſſi de dîné. Nous paſſâmes par Ville-franche, place tres-forte, & nous fûmes coucher à S. Feliou, où nous trouvâmes monſieur le grand-vicaire de Gironne au lit, qui ne laiſſa pas de nous faire bien de l'amitié; & le lendemain nous retournâmes à Perpignan pour y remercier ceux dont nous avions reçû quelques ſervices, & dans le deſſein de nous rendre le jour ſuivant à Narbonne : mais monſieur Gaillard abbé d'Arles nous fit tant d'inſtances d'aller à ſon abbaye, que nous ne pûmes nous en diſpenſer. Il nous donna pour conducteur le Pere Ange Auguſtin Deſchaux, qui nous fit voir en paſſant le pont de Ceret ſur la riviere du Tet, d'une hauteur & d'une largeur ſi prodigieuſe, qu'on dit dans le pays que c'eſt le

Arles.

diable qui l'a fait. A une demie lieuë d'Arles il y a des bains chauds, où les malades viennent de plusieurs endroits chercher la santé ; & tout proche sur une montagne, un château tres-fort.

Pour ce qui est de l'abbaye, elle est à l'extremité du Roussillon, assez proche de la Catalogne, dans un lieu environné de montagnes, mais qui ne laisse pas d'avoir ses agrémens. Elle a formé une petite ville qui porte son nom, & joüit de fort beaux privileges. L'abbé a jurisdiction comme épiscopale sur un nombre de paroisses, & sur douze prébendiers, qui font l'office avec les moines. L'église est fort ancienne, on prétend y avoir les corps des saints Abdon & Sennen, & nous avons trouvé des titres qui prouvent qu'il y a plus de sept cens ans qu'on estoit dans cette croyance. On voit même à l'entrée de l'église un tombeau de pierre, dans lequel on dit que les saints ont reposé. Ce tombeau, posé sur quatre colomnes, sans toucher à terre, se trouve par une merveille extraordinaire toujours plein d'eau ; les peuples y trempent des linges par un petit trou, pour les appliquer ensuite sur les malades : ce qui a l'effet que mérite leur foy. Nous trouvâmes dans les archives deux bulles écrites sur de l'écorce, une de Sylvestre II. & l'autre d'un pape Jean. On nous montra dans le trésor une couronne, qu'on dit être de l'empereur Charlemagne. Elle pourroit bien avoir été faite à l'instar, mais je doute fort qu'elle ait jamais servi à ce prince.

A nôtre retour nous passâmes par l'abbaye de saint Genis de la congregation de Valladolid, unie à celle du Montferrat. Elle est dans une situation tout-à-fait agréable. Nous y fûmes reçûs avec toute la cordialité possible par le prieur, homme d'esprit, qui sans avoir appris, fait tout ce qu'il voit, des horloges, des tableaux, des instrumens de mathématiques. Il nous dit qu'au Montferrat il y a un frere, qui sans savoir le Latin, a cependant fait un commentaire Latin sur les pseaumes ; & que dans la Catalogne les abbesses portent l'étole. S. Genis.

L'abbaye de saint Genis est la plus ancienne du Roussillon, quoiqu'aujourd'huy ce soit la moindre. Elle a pour fondateur Loüis le Debonnaire. Mais elle fut ensuite détruite par les Sarrasins, & rétablie au commencement de l'onziéme siecle par l'abbé Guillaume, comme il paroît par cette inscription qu'on lit sur le portail de l'église. *Anno Domini* XXIV. *regnante Roberto rege, Vuillelmus gratia Dei abbas ista opera fieri jussit in honore sancti Genesii cœnobii, quæ vocant Fontanas*. En sortant de saint Genis

nous passâmes à Elne, où nous vîmes l'ancienne cathédrale, qui n'a rien de remarquable que quelques tombeaux d'évêques, qu'on voit dans le cloître.

Nous retournâmes de-là à Perpignan, où monsieur l'abbé d'Arles nous donna à dîner ; & le soir nous fûmes coucher à Rivesalte, lieu dépendant de nos Peres de la Grasse : nous en partîmes le lendemain pour nous rendre à Narbonne, où nous travaillâmes encore cinq jours. Nous y vîmes dans les archives de la cathédrale un fort beau manuscrit des lettres du pape Pie II. & de quelques autres personnes illustres, dont on ne faisoit pas grand cas : mais l'estime que nous en fismes, reveilla le soin des chanoines pour le conserver.

S. Chignan De Narbonne nous fûmes à saint Chignan, ancienne abbaye de nôtre congregation, située dans un valon assez agréable sur le bord d'un petit ruisseau. Elle a pour patron S. Agnan évêque d'Orleans. On l'appelle cependant par corruption saint Chignan, ordinairement Saint Chignan de la Corne, à cause des cornes de bœufs attachées aux maisons, ausquelles les tanneurs mettent pendre leurs cuirs. L'abbaye a formé une petite ville de son nom, assez jolie, peuplée, & devenuë fort riche par les manufactures que le sieur Rousset y a établies. Il a sous luy mille ouvriers, à qui il paye toutes les semaines au moins mille écus, sans parler de ceux qu'il employe hors du lieu. Son trafic est dans le Levant, & c'est principalement de ses étoffes dont les Turcs s'habillent. Monseigneur l'évêque de S. Pons fait ordinairement sa résidence à S. Chignan, où il trouve une demeure beaucoup plus agréable qu'en sa ville épiscopale. Son palais est dans une situation tout-à-fait belle. Il y a environ 20 ans que le dernier évêque y retira un capitaine canonier, qui touché de l'esprit de Dieu, vint se jetter entre ses bras, pour faire penitence sous sa direction. Ce prelat luy donna une petite maison dans son enclos, & luy abandonna son jardin pour s'y exercer au travail. Ce capitaine avoit un valet, qui ne voulant point quitter son maître, le suivit dans sa penitence. Là ces deux serviteurs de Dieu dans leurs habits séculiers vivent dans une retraite tres-exacte, ne voyant personne ; dans un jeûne perpetuel, ne mangeant ny viande ny poisson ; dans un silence tres-severe, ne parlant entre eux que trois fois la semaine, & jamais aux séculiers ; enfin dans tous les exercices d'une tres-austere penitence. Ils gardent la regle de saint Benoist, & passent tout leur temps à la priere, à la lecture des ouvrages de pieté, & au travail manuel. Les dimanches ils viennent le matin

entendre la messe à l'abbaye, & le frere Bernard, c'est le nom du capitaine, y communie.

De S. Chignan nous fûmes à Quarante abbaye de chanoines reguliers, & de-là à Beziers ville épiscopale, où il y a trois abbayes, toutes trois de l'ordre de S. Augustin; S. Afrodise, qui est sécularisée; S. Jacques, qui est de la réforme de sainte Genevieve; & le S. Esprit, qui est de religieuses, qui selon leur premier institut, doivent porter sur leur voile une croix rouge. L'abbaye de saint Tiberi de nôtre congregation, n'est qu'à trois lieuës de Beziers, & à deux d'Agde autre ville épiscopale, où il y avoit autrefois deux abbayes de nôtre ordre, S. Severe & S. André, où est aujourd'huy le seminaire possedé par les Peres de l'Oratoire. On tient que c'est dans cette église que se tint le fameux concile d'Agde en 506. Pour ce qui est de la ville elle est petite, mais dans une situation fort agreable, sur le bord de l'Heraud, assez prés de la mer, dans laquelle le canal royal qui passe à Agde, va se jetter. Monseigneur l'évêque n'étoit point à Agde lorsque nous y arrivâmes, mais son absence n'empêcha pas que nous n'y fussions bien reçus par ceux qui gouvernoient en sa place : ils nous comblerent d'honnêtetez, & nous donnerent toute la satisfaction que nous pouvions désirer. Nous fûmes de-là à Vallemagne abbaye de l'ordre de Cisteaux, dont l'église est fort belle. Le cardinal de Bonzy qui en a été abbé, y a fait des jardins admirables; & comme il y faisoit assez souvent sa résidence, il fit conduire les chemins publics par la cour du monastere, & y fit passer la poste. L'abbaye de Gigeant est à trois lieuës delà dans un petit bourg du diocese de Montpellier, dont madame sa niece est abbesse de quatre religieuses, qui y vivent dans une assez grande pauvreté. Dans le même diocese nous vîmes l'abbaye de Saint Genes, beaucoup plus ancienne & plus fameuse que l'autre, mais qui est réduite à peu prés sur le même pied, puisque l'abbesse n'a que deux religieuses sous sa conduite. Elle est aussi niece du cardinal de Bonzy, & a succedé à une autre niece du même cardinal. C'est une fort bonne dame, aussibien que sa sœur l'abbesse de Gigeant. Nous ne pûmes les voir sans être touchez de leur sort, & sans être indignez contre les personnes de qualité, qui pour décharger leur maison, sacrifient ainsi de pauvres filles, dignes d'une meilleure fortune, en les enfermant pour toute leur vie dans de vilains trous. On ne manque pas de chercher des moyens pour soulager le joug pesant qu'on leur impose, & leur faire trouver moins penible la prison

Beziers & Agde.

perpetuelle dans laquelle on les enferme : mais c'eſt encore un autre abus, parce qu'on les met par-là dans l'impuiſſance de s'acquitter des devoirs de l'état qu'on leur fait embraſſer, en voulant qu'elles ſoient religieuſes, & les diſpenſant des principales obligations de leur profeſſion.

Le château de Caſtres eſt à une demie lieuë de Saint Genes. Il y a un fort bel aqueduc, qui attire l'admiration des voyageurs. C'eſt pourtant un ouvrage récent, dans lequel monſieur de Bonzy, qui l'a fait faire, a voulu ſignaler ſa magnificence, & rendre ſon nom recommendable à la poſterité. La viſite que nous fiſmes des abbayes de Gigeant & de Saint Genes, & auſſi de celle de Vignegoul de l'ordre de Ciſteaux, nous donna occaſion de repaſſer à Montpellier : nous étions même bien-aiſes d'y retourner pour y voir les archives de la ville, celles de la province, & celles du clergé : mais lorſque nous fûmes informez ſur les lieux de ce que c'étoit par ceux qui en avoient la garde, nous aprîmes qu'il n'y avoit rien qui entrât dans nôtre deſſein ; ainſi nous nous contentâmes de ſaluer monſeigneur l'évêque, & de voir en paſſant l'ancienne égliſe de Maguelone. Elle eſt ſituée ſur le bord de la mer, on y voit encore les tombeaux de pluſieurs grands évêques, mais elle eſt aujourd'huy abandonnée, & il ne reſte pas même aucun veſtige de la ville. Nous prîmes enſuite le parti de nous rendre à Aniane, pour y célebrer la fête de la Touſſaints avec nos confreres.

Aniane. L'abbaye d'Aniane doit ſon origine à l'illuſtre Benoiſt comte de Maguelone, qui ayant mépriſé les vanitez du ſiecle, pour ſe conſacrer au ſervice de Dieu, fonda un monaſtere dans ſon propre fond, où il aſſembla trois cens religieux, qui reformerent enſuite toute la France, & même tout l'ordre de S. Benoiſt. Mais les Calviniſtes ont cauſé un ſi grand deſordre dans ce ſaint lieu, qu'il n'y reſte aujourd'huy aucun veſtige d'un ſi illuſtre monaſtere. On n'y voit que l'épitaphe de ſaint Ardon, diſciple de ſaint Benoiſt, & qui eſt auteur de ſa vie, laquelle eſt incorporée au grand autel. Mais nous eſperons que la réforme luy rendra ſon premier luſtre, en rétabliſſant l'égliſe & tous les lieux réguliers : ce qu'elle a déja commencé de faire avec ſuccès.

S. Guilhem A une lieuë & demie d'Aniane eſt l'abbaye de Saint Guilhem, ſituée dans un affreux déſert au milieu des montagnes. L'égliſe eſt tres-ancienne, & peut bien être la même qui fut bâtie par ſaint Guillaume duc de Gellone, qui en eſt le fondateur, & qui s'y retira pour faire penitence. Elle eſt beaucoup plus belle en

dehors

dehors, qu'en dedans. L'autel est tres-remarquable ; car la table est une pierre de touche, qui a cinq pieds de long, & environ trois de large. La cellule de saint Guillaume joint à l'église. Ses reliques furent trouvées il y a peu d'années dans un cercueil de plomb sous l'autel, avec une inscription qui marquoit l'année qu'elles y avoient été mises. On voit aussi dans l'église le tombeau des deux sœurs du Saint. Les cloîtres sont jolis ; il n'y a pas un seul pilier qui se ressemble. Le réfectoire est assez beau, & même la côte assez agreable, quoique d'ailleurs le désert soit affreux.

Le lendemain de la Toussaints nous partîmes d'Aniane pour aller à Clermont, & de là à Lodeve, où nous arrivâmes le même jour. La ville est toute environnée de montagnes, & n'a rien de considerable. Son plus bel ornement est la relique de S. Fulcrand, le plus illustre de ses évêques. Le corps de ce Saint étoit demeuré incorruptible jusqu'en l'an 1573. que les Calvinistes s'étant rendus les maîtres de la ville, le prirent, le traînerent avec des cordes par la ville jusqu'à la boucherie ; & l'ayant mis en pieces, le brûlerent. Une partie de son ventre, & un de ses bras, échaperent à la rage de ces furieux. On voit encore dans cette partie de son ventre, qui est dans une belle châsse d'argent, les impressions de la corde avec laquelle il fut traîné par les ruës. Le Saint avoit fondé une abbaye de nôtre ordre sous l'invocation de saint Sauveur, laquelle joint à la cathédrale ; en sorte que de sa maison épiscopale, il descendoit également dans l'église des moines & dans sa cathédrale. Lodeve.

De Lodeve nous fûmes à l'abbaye de Nante, ancien monastere de nôtre ordre, qui dans son origine n'étoit qu'un gros prieuré dépendant de l'abbaye de Vabres. Innocent II. l'érigea en abbaye, & Urbain V. la soûmit à l'abbaye de S. Victor, dont elle dépend encore aujourd'hui. Nous y vîmes une Bulle de Jules III. qui nous apprend que jusqu'à son temps on avoit conservé dans ce monastere, aussi-bien qu'à S. Victor, l'abstinence de la viande, les jeûnes réguliers, les veilles de la nuit, les chemises de serges, le dortoire & le réfectoire communs, la pauvreté, & la desappropriation même dans les offices claustraux. Il s'en faut bien qu'aujourd'hui on garde tout cela. On n'en voit pas même une ombre : & cela fait voir que lorsqu'on vient à se relâcher, on fait bien du chemin en tres-peu de temps. L'église est fort ancienne. On y garde les reliques d'un S. Sulpice confesseur, qui fit pénitence dans une solitude à une lieuë & de- Nante.

mie de Nante, où les religieux vont en procession aux fêtes de Pâques, & l'invoquent avec succès dans les calamitez publiques. Je ne sçai si ce ne seroit point S. Sulpice Severe disciple de S. Martin, qui (comme dit Gennade) s'étant laissé surprendre par les Pélagiens sur la fin de ses jours, en fit une severe pénitence, & s'imposa un silence de cinq ans : car cette solitude n'est pas extraordinairement éloignée du monastere qu'il avoit bâti dans l'Agennois.

Millaud. De Nante nous fûmes à Millaud, petite ville de Roüergue, assez jolie, où il y a une abbaye de nôtre ordre fondée pour des religieuses par Hugues d'Arpajon, dont l'aîné de la famille a conservé jusqu'à nos jours le droit de patronage. Nous eûmes de l'abbesse & des religieuses toute la satisfaction que nous pouvions souhaiter. Nous les quittâmes pour aller à une autre abbaye de filles beaucoup plus illustre & plus ancienne, qui est à quatre lieuës de-là. C'est l'abbaye de Nonenque, de l'ordre de Cîteaux, située dans une solitude affreuse, au milieu des montagnes, sur le bord de la petite riviere d'Ennon, qui a donné son nom à l'abbaye, appellée en Latin *Ennona*, ou *Ennonense*, ou *Elnonense monasterium*. Elle fut fondée vers l'an 1145. par Guiraud abbé de Salvanese, à qui le fond d'Ennon avoit été donné quelques années auparavant. Madame de Toyras qui en est abbesse, est une tres bonne dame, qui conduit ses religieuses avec beaucoup de sagesse, & nous retint chez elle le plus qu'il lui fut possible. Sa maison est tres-magnifique : mais les religieuses n'y gardent point de clôture. A deux lieuës de-là est l'abbaye de Salvanese fondée par Ponce de Lairac, homme de qualité, qui touché d'une vive componction, s'appliqua à tous les exercices d'une tres-austere pénitence ; & embrassant la vie religieuse, ne voulut point d'autre titre que la qualité de Frere convers dans le monastere dont il étoit fondateur, il y finit saintement ses jours. Nous avons sa vie écrite par un auteur contemporain nommé Hugues, qui a été donnée au public par monsieur Baluze.

(Marginal notes: Nonenque. — Salvanese.)

Vabres. Nous fûmes de Salvanese à Vabres, ancienne & illustre abbaye de nôtre ordre, érigée en évêché par Jean XXII. Elle fut entierement ruinée par les heretiques dans le temps que les moines songeoient à se séculariser. L'évêque est un jeune prélat, qui est fort aimé dans son diocése. Il nous fit un accueil fort favorable, & nous fit l'honneur de nous faire manger à sa table. Comme son église avoit été ruinée de fond en comble, nous eûmes bien-tôt expedié ce que nous y avions à faire ; & après

dîné nous prîmes le chemin d'Albi, où nous n'arrivâmes que le lendemain, après avoir eu toute la journée la pluye sur le dos.

Là ville d'Albi est assez jolie. La cathédrale est une des belles du Royaume, grande, large, élevée, & tres-bien décorée. Le chœur est admirable ; c'est un des monumens de la magnificence de Louis d'Amboise, qui en étoit évêque, & qui fit faire aussi le rétable de vermeil doré, l'aigle, l'argenterie, les ornemens, qui n'ont pas leurs pareils dans aucune cathédrale du du Royaume. Nous vîmes dans la sacristie le calice d'or du défunt Roy de Pologne, que monsieur de Seroni premier archevêque d'Albi acheta, & donna à son église. On voit à l'entrée de la cathédrale trois figures de Jacobins, dont l'un, qui étoit Inquisiteur, presente à sainte Cecile son évêque, que les Albigeois avoient chassé. Ces heretiques firent un ravage universel dans tout le païs : ce qui n'a pas empêché pourtant qu'il n'y soit encore resté beaucoup d'anciens monumens. Les archives de l'archevêché sont tres-belles, & en tres-bon ordre. On en est redevable à monsieur de la Berchere archevêque de Narbonne, qui les a fait arranger. On voit dans celles du chapitre beaucoup d'anciens manuscrits, que nous trouvâmes la plûpart en tres-mauvais état. L'estime que nous en fimes fit ouvrir les yeux aux chanoines, qui les méprisoient ; & ils nous promirent d'en avoir plus de soin à l'avenir La plûpart sont de 900. 800. ou 700 ans. Il y a plusieurs beaux & anciens sacramentaires, & quelques ouvrages des peres. Il y en a quelques-uns de plus récens, mais qui ne laissent pas d'avoir leur merite. Parmi ceux-là on peut mettre un manuscrit, qui contient quelques ouvrages de Ciceron, quelques livres d'Euclide & des traitez de mathématique, avec des figures. Ce livre a appartenu autrefois au pape Gregoire XI. & Clement VII. en fit present au duc de Berry & d'Auvergne ; d'où il passa entre les mains de Louis d'Amboise, qui le laissa à sa cathédrale avec sa bibliothéque. Il y a aussi un décret de Gratien embelli de plus de soixante mignatures d'une beauté charmante. Albi.

Après la cathédrale, la principale église est celle de S. Salvi. C'est une ancienne abbaye de chanoines séculiers, qui sur la fin de l'onziéme siecle, ou au commencement du douziéme, prirent la régularité, qu'ils ont enfin quittée il y a environ deux cens ans. L'on y conserve les reliques de S. Salvi évêque d'Albi dans une fort belle châsse, que fit faire l'illustre Louis d'Amboise : mais le chef est dans un beau buste, donné par le comte

Remond. Nous vîmes aussi dans la bibliothéque des Jacobins quelques manuscrits, dont les principaux sont la vie de S. Pierre martyr, écrite de son temps par Thomas patriarche de Jérusalem. Une main récente l'appelle *Thomas de Lentino Siculus*, sive *Thomas Agni de Perentino*; & un ouvrage d'Humbert, *de Vitis Fratrum Prædicatorum.*

Nous restâmes cinq jours à Albi; & comme nous y étions venus avec la pluye, nous en partîmes aussi avec la pluye, pour aller à Candelle abbaye de l'ordre de Cîteaux. Les religieux nous y donnerent assez de marques de leur bon cœur : mais l'abbé ne suivit pas leurs inclinations. Ainsi nous en sortîmes sans faire grande chose. Nous allâmes de-là à Gaillac ancienne abbaye, sécularisée depuis plus d'un siecle, aussi toûjours avec la pluye; Nous avions dessein d'aller de-là à Montauban; mais les chemins étoient devenus si impratiquables, que nous fûmes obligez de prendre la route de Cahors. Lorsque nous y arrivâmes, l'évêque n'y étoit point; mais il y vint le même soir : & comme il devoit partir le lendemain pour Paris, nous fûmes le saluer à la descente de son carosse; & le même soir nous vîmes ses archives. Il nous fit voir aussi son palais épiscopal, qui est magnifique; mais il est redevable de cette magnificence à monsieur le Jay son prédecesseur, l'un des plus illustres évêques de Cahors, qui l'a fait bâtir des propres deniers qu'il tenoit de sa famille, employant les grands revenus de son évêché en aumônes, & en œuvres de pieté : aussi sa memoire est en veneration dans tout son diocése. Le lendemain nous visitâmes les archives du chapitre. L'église cathédrale est ancienne, & d'une structure assez particuliere; car les voûtes ne sont ni plates, ni en berceau, mais en plusieurs dômes. On prétend qu'elle a été bâtie par S. Didier évêque de Cahors; mais je doute fort qu'elle ait cette antiquité. L'église de l'abbaye de Soüillac, & celle de l'abbaye de Solignac, sont bâties de même maniere. Il y a quatre dômes dans la premiere, & six dans la seconde, qui reconnoît S. Eloy pour son fondateur. L'on sçait que dans Cahors il y a une Université érigée par Jean XXII. qui étoit natif de la ville, & qui fonda aussi la Chartreuse de la même ville.

Candelle.

Cahors.

Après avoir fait ce que nous avions à faire à Cahors, nous crûmes que la saison avancée, & les pluyes continuelles qui rompoient tous les chemins, ne nous permettroient pas de voyager davantage, & qu'il falloit penser à nôtre retraite, en faisant pourtant toûjours quelque chose sur nôtre chemin. Nous prîmes donc

la route de Soüillac, & de Soüillac nous fûmes à Obazine. C'est une ancienne & illustre abbaye de l'ordre de Cîteaux, qui reconnoît pour son fondateur & pour son premier abbé S. Etienne d'Obazine. Il y assembla deux communautez, une d'hommes, & une de filles, lesquelles subsistent encore aujourd'hui toutes deux. Mais après qu'elles se furent aggrégées à l'ordre de Cîteaux, on transfera le monastere des filles à un demi quart de lieuë de celui des hommes, dans un lieu fort étroit & fort affreux : mais l'amour de la Croix fait trouver tout beau. Ce Saint étoit du païs, d'une famille fort mediocre, qui depuis six cens ans subsiste toûjours dans la mediocrité ; en sorte qu'aujourd'hui même il y a dans l'abbaye un domestique qui est de ses descendans. La maison de son pere est toûjours la même, & on voit encore la mets où le Saint fit son premier miracle. Son tombeau est dans l'église des moines, où les peuples viennent le réverer. On y voit la forme de l'ancien habit des religieux de l'ordre de Cîteaux, de leurs freres convers, & des religieuses. Obazine.

D'Obazine nous prîmes la route de Tulle, ville épiscopale du Limousin, assez jolie. La cathédrale, qui est une ancienne abbaye de nôtre ordre dédiée à S. Martin, est fort belle. Je n'en dis rien ici, parce que monsieur Baluze qui en a fait l'histoire, a sans doute observé tout ce qui merite quelqu'attention. L'évêque & le chapitre nous firent ouvrir leurs archives, où nous travaillâmes sans discontinuer. Le même jour qui étoit le premier dimanche de l'Avent, ce prélat se retira chez les Jésuites, pour y passer ce saint temps dans les exercices de pieté, & s'édifier des bons exemples de ces peres. Le bruit commun dans la ville étoit, que c'étoit pour y demeurer toûjours ; car il est fort affectionné à la Societé, & tous les dimanches il dit la messe aux congreganistes. Tulle.

De Tulle nous fûmes à Limoges, où il y a trois abbayes, celle de S. Augustin de nôtre congregation, celle de S. Martin, où il y a aujourd'hui des Feüillans, & celle de la Regle fondée pour des religieuses Benedictines. La cathédrale dédiée à saint Etienne, est tres-belle, mais qui n'est point achevée. Saint Martial est une ancienne abbaye de nôtre ordre, qui fut sécularisée il y a plus de cent cinquante ans sur un faux exposé, & changée en une église collegiale assez considerable. On y conserve encore près de deux cens manuscrits, la plûpart des saints peres, sur-tout de S. Ambroise, S. Jérôme, S. Augustin, S. Gregoire, monumens du travail des saints moines Benedictins, Limoges.

qui ont autrefois sanctifié cette abbaye, & édifié le païs, mais aujourd'hui fort négligée par les chanoines. Il y a aussi de tres-beaux manuscrits dans les archives de la cathédrale. Nous y remarquâmes entr'autres une bible qui nous parut admirable, & les lettres du pape Clement IV. Nous travaillâmes à Limoges au commencement de l'Avent, & nous y passâmes la fête de la Conception, après laquelle nous crûmes qu'il étoit temps de nous retirer. Nous prîmes la route de Tours, où nous reçûmes à Marmoûtier un ordre du tres R. P. General de nous rendre à S. Denys, pour y travailler avec le R. P. Dom Denys de sainte Marthe, prieur de l'abbaye, & chargé de la conduite de l'ouvrage pour lequel nous faisons tant de courses. Nous arrivâmes au commencement du mois de Janvier après l'Epiphanie; & nous esperions y passer l'hyver en repos, & nous délasser des fatigues d'un si long voyage, lorsque nous nous vîmes tout d'un coup frappez de la plus sensible douleur qui pût nous arriver. On voit assez que je veux parler de la mort des Princes, qui faisoient les délices de la France, & dont elle avoit conçû ses plus grandes esperances. En moins d'un mois on vit disparoître madame la Dauphine, monseigneur le Dauphin son époux, & le jeune Dauphin leur fils. Ils furent apportez & exposez dans nôtre église l'espace de cinquante-cinq jours, pendant lesquels jours & la nuit, nous offrions à Dieu devant leurs corps le sacrifice de nos cœurs humiliez pour le repos de leurs ames.

Lagny. Aussi-tôt après leur sépulture, nous nous mîmes en campagne; & le 25 d'Avril nous allâmes à Lagny, petite ville sur la riviere de Marne, à six lieuës de Paris, où il y a une abbaye de nôtre congregation fondée par S. Fursy, & rétablie sur la fin du dixiéme siecle par le comte Herbert, qui la choisit pour le lieu de sa sépulture, qu'on voit encore aujourd'hui dans le sanctuaire, avec cette épitaphe :

Exemplar morum, procerum lux, norma bonorum,
Solamen miseris, exitium sceleris
Gloria virtutis, laus famæ, forma salutis,
Quo nihil, dum viguit, clarius orbe fuit.
Insignis late comes HERBERTUS *bonitate*
Hoc jacet in tumulo, sub lapidum cumulo.
Cui febris sensum, Mars vires, mens pia censum
Munere quisque dedit......
.... Mentem sensumque nitentem
Viribus indomuit subdere quos valuit.

Thibaud comte de Champagne, à qui on donna la qualité de Saint, que quelqnes-uns croyent avoir été enterré à Troyes l'an 1066. fut transferé en l'église de Lagny l'an 1076. comme nous l'apprend une ancienne chronique, que le P. Mabillon a trouvée à Rome dans la bibliothéque des Peres de l'Oratoire. Thibaud, surnommé le Grand, aussi comte de Champagne & de Brie, y mourut aussi, & y fut enterré l'an 1152. comme il paroît par une charte de Henry comte de Troyes son fils, qui le dit fort positivement. On y voit encore son tombeau qui est de marbre. On y lit aussi l'épitaphe d'un saint prêtre, à qui on donne la qualité de comte Evrin, qui est à propos de rapporter ici:

Qui pertransitis, si rem pensare velitis,
Hic faciendo moras, non incusabitis horas.
Prudens, pacificus, qui presbyter, unde pudicus,
Qui nudo vestis, qui consolatio mœstis,
Qui risus flenti fuit, & cibus esurienti,
Hic situs EVRINUS, *meruit mundo peregrinus*
Nunc inter cives cælorum vivere dives.
Terminus est isti, Deus, alter quem posuisti,
Quem si nitatur, non est qui transgrediatur
Hunc Julii flendas quinto sextoque Kalendas.
Anno ab Incarnatione Domini M. CXXVII.

Le lendemain nous fûmes à l'abbaye du Pont-aux-Dames de l'ordre de Cîteaux, où l'abbesse nous reçut avec beaucoup de bonté. Nous y remarquâmes dans l'église un tombeau de marbre noir, sur lequel on voit une grande figure de marbre blanc, qui a ses deux côtez a deux figures aussi de marbre blanc, qui representent deux enfans, avec cette épitaphe: Pont-aux-Dames.

Cy gissent les entrailles de dame de noble memoire, madame Blanche, jadis fille du roy Charles roy de France & de Navarre, & de la reine Jehanne d'Evreux sa femme; laquelle fille fut femme de monseigneur le duc d'Orliens, comte de Valois & de Beaumont, jadis fils du roy Philippe de Valois, & de la reine Jehanne de Bourgogne, qui trépassa l'an M. CCC. XCVII. *au mois de Février. Priez Dieu paur l'ame de ly.*

Le même jour nous nous rendîmes à Meaux, ville capitale de la Brie, sur la riviere de Marne. La cathédrale nous parut assez belle, quoiqu'elle n'approche pas de la magnificence de quelqu'autres églises cathédrales de France. Elle est redevable de sa Meaux.

perfection à la reine Jeanne de Navarre, dont on voit le buste dans la clef de la voûte, auquel en reconnoissance tous les jours à la messe on donne trois coups d'encens. Nous remarquâmes dans le missel de Meaux une chose assez singuliere, qui merite d'être observée. Le jour de Pâques après matines l'évêque accompagné de tous les chanoines va à l'autel ; & se tournant vers le plus honorable de chaque côté, leur dit : *Credis Christum resurrexisse ?* Et ils répondent : *Credo.* Ceux-ci font la même demande à ceux qui les suivent, qui leur répondent de la même sorte ; & ainsi les autres successivement. Outre la cathédrale, il y a à Meaux trois abbayes : celle de S. Faron de nôtre congregation, où l'on voit le tombeau d'Ogers & de Benoist, deux des plus illustres courtisans de l'empereur Charlemagne, lesquels dégoûtez des vanitez du monde, & touchez de la modestie des religieux de ce monastere, quitterent la cour, & s'y consacrerent à Dieu par la profession monastique. Le pere Mabillon a fait graver leur tombeau dans ses annales, & dans son quatriéme siecle des actes des Saints de nôtre ordre. La seconde abbaye est celle de Chage, fondée dans le douziéme siecle pour des chanoines réguliers. Et la troisiéme, l'abbaye de Nôtre-Dame d'Ormont, transferée du diocése de Reims à Meaux, où il y a environ trente chanoinesses régulieres, qui vivent dans une parfaite observance. Pendant que je travaillois à ces abbayes, Dom Ursin mon compagnon fut à celle de Chambrefontaine de l'ordre des Prémontrez, & à celle de Jully, autrefois de chanoines réguliers, possedée aujourd'hui par les peres de l'Oratoire, qui y ont un college, dans lesquelles il ne trouva rien de remarquable.

Faremoûtier.

Après cinq ou six jours de travail à Meaux, nous allâmes à Faremoûtier, ancienne abbaye de nôtre ordre, où l'abbesse sainte Fare, sœur de S. Faron, assembla un grand nombre de saintes religieuses, qui répandirent l'odeur de leurs vertus si loin, qu'elle pénétra jusqu'au de-là des mers, & attira de l'Angleterre plusieurs princesses, qui se firent gloire de mépriser toutes grandeurs du monde, pour embrasser l'opprobre de JESUS-CHRIST. Les religieuses d'aujourd'hui marchent sur les vestiges de leur fondatrice, & peuvent passer pour des plus régulieres de France. Elles ne sont pas riches, mais elles ont tout le necessaire. C'est le bien que produit la réforme dans les monasteres. L'abbesse qui est une dame d'esprit, nous y donna toutes les marques d'estime que nous pouvions souhaiter. Son appartement est magnifique ;

fique : celui des religieuſes eſt plus ſimple, mais fort propre. L'égliſe eſt ancienne. On y conſerve les corps de ſainte Fare & des ſaintes premieres abbeſſes, une partie de la vraye Croix dans un reliquaire d'or fort riche, un os de S. Benoiſt, & le chef de ſainte Agnès, dont le P. Mabillon leur a envoyé l'authentique. Madame Anne de Gonzagues de Cleves, princeſſe de Mantouë & de Montferrat, princeſſe Palatine du Rhin, & ducheſſe de Baviere, qui avoit été penſionnaire dans la maiſon, y a laiſſé ſon cœur après ſa mort. On l'y conſerve avec ceux de madame Deſplats, de madame de la Châtre, & de madame Louiſe de Bourbon, qui ſont dans le chœur des religieuſes.

Après avoir travaillé à Faremoutier, nous allâmes paſſer la fête de l'Aſcenſion avec nos confreres de Rebais. L'abbaye de Rebais eſt ancienne, & étoit autrefois puiſſante ; mais les abbez commendataires l'ont réduit à un point, qu'elle ne conſerve rien aujourd'huy de ſon ancienne ſplendeur. Un de ceux-là, qui étoit cardinal, en a pillé les châſſes d'or & d'argent : mais Dieu après ſa mort l'a traité comme il avoit traité ſes ſaints. Car ayant ordonné par ſon teſtament que ſon cœur fût dépoſé dans l'égliſe de Rebais, auſſi-tôt qu'il y fut apporté, il fut mangé par les chiens. On n'oſeroit dire tout ce que l'on penſe des autres. Rebais.

Il y avoit ſans doute autrefois beaucoup de manuſcrits dans l'abbaye, mais après des révolutions ſi étranges, à peine y en reſte-t-il quelques-uns. Dans le peu qui y eſt nous trouvâmes un receüil diviſé en neuf livres. Le premier contient des decretales des papes ; le ſecond, pluſieurs conciles ; le troiſiéme, des extraits de ſaint Gregoire ; le quatriéme, des extraits des premiers Peres de l'égliſe ; le cinquiéme, de ſaint Auguſtin ; le ſixiéme, de S. Jerôme ; le ſeptiéme, de Bede ; le huitiéme, de pluſieurs Peres ; le neuviéme, des conſtitutions imperiales. Nous y vîmes auſſi un aſſez beau manuſcrit de vies des Saints. De tous les anciens monumens, il ne s'eſt conſervé que le tombeau de S. Agile premier abbé de ce monaſtere, qui ſe voit dans la paroiſſe de ſaint Jean.

Après la fête de l'Aſcenſion, nous nous rendîmes à Joüare, abbaye illuſtre & fameuſe, tant par ſon antiquité & ſes grands biens, que par les princeſſes qui l'ont gouvernée. Madame de Soubiſe, qui en eſt aujourd'huy abbeſſe, nous y reçut avec cette bonté qui eſt hereditaire à ſon illuſtre famille. Elle n'a rien de fier, & on ne connoît qu'elle eſt princeſſe, que par ſes manieres nobles & aiſées. L'égliſe de l'abbaye, qui attire l'admiration des Joüarre.

étrangers, eſt l'ouvrage de la pieté de madame Jehanne de Lorraine, qui l'a bâtie en tres-peu de temps. Les chaires du chœur ſont d'une magnificence extraordinaire, on n'en peut aſſez admirer le travail. Il y a au-deſſus du chœur neuf ou dix châſſes, qui renferment les reliques de pluſieurs Saints,&en particulier de ſainte Thecilde & de ſainte Agliberte abbeſſes de Joüare, de S. Ebregeſile évêque de Meaux,de ſaint Potentien évêque de Sens, de ſainte Pelagie la pechereſſe, &c. Deux de ces châſſes ſont d'argent, les autres ne ſont que de bois doré. Le tréſor eſt fort riche. On eſtime dix mille écus le ſoleil dans lequel on expoſe le ſaint Sacrement. C'eſt encore un ouvrage de madame de Lorraine, qui l'a fait faire, auſſi bien que les ornemens, qui ſont tres-beaux. Nous vîmes dans le tréſor deux textes des évangiles couverts de lames d'or, ſur l'un deſquels on lit *Ermengarda abbatiſſa*. L'écriture eſt de 700 ans, l'autre en a bien 800. Les lieux réguliers répondent à l'égliſe; les cellules du dortoire ſont faites de bois de menuiſerie. Madame de Baradat, dite de Sainte Gertrude, nous accompagna par tout; c'eſt une religieuſe qui joint la ſcience à une profonde pieté. Elle a fait un commentaire ſur la regle de ſaint Benoiſt, & preſentement elle travaille ſur l'hiſtoire de ſon monaſtere. Hors des lieux reguliers, il y a dans le cimetiere une ancienne égliſe conſacrée à ſaint Paul premier hermite, laquelle paroît être du temps de la fondation de l'abbaye. Elle merite une vénération particuliere; car c'eſt là qu'ont été enterrez ſainte Thecilde, ſainte Agliberte, ſaint Ebregeſile évêque de Meaux, ſaint Aguilbert évêque de Paris, dont on voit encore les tombeaux, auſſi-bien que celui d'Oſanne reine d'Ecoſſe. On lit cette épitaphe ſur celui de ſainte Thecilde.

✠ HOC MEMBRA POST VLTIMA TEGVNTVR FATA SEPVLCHRO BEATAE THEODLECHELDIS. INTEMERATAE VIRGINIS GENERE NOBILIS MERETIS FVLGENS. STRENVA MORIBVS FLAGRAVIT...............

Chezy. Nous partîmes de Joüare le ſamedi ſeptiéme may pour aller

à Chezy, petite abbaye de nôtre congregation, ſur la riviere de Marne. Simon qui en a été abbé, a eu le bonheur d'être grand ami de ſaint Bernard. Nous y paſſâmes le dimanche, & nous n'y vîmes rien de remarquable, qu'une colombe de cuivre, dans laquelle on conſervoit autrefois le ſaint Sacrement. De-là nous allâmes à Orbais, monaſtere de nôtre congregation, plus renommé par la profeſſion du fameux Godeſcalque, que par ſes grands biens. Saint Rieul archevêque de Reims en eſt fondateur, & l'a choiſi pour le lieu de ſa ſepulture. On voit encore dans l'égliſe ſon tombeau, & à la porte ſa figure, où il eſt repreſenté avec une mitre ronde en pointe comme un pain de ſucre. Nous trouvâmes dans la bibliotheque qui eſt aſſez jolie, un ancien rituel manuſcrit, qui contient les prieres qu'on faiſoit autrefois ſur le prieur & ſur le cellerier, lorſqu'on les déchargeoit de leur office. Comme il eſt rare de les trouver dans les manuſcrits, je croy qu'on ne ſera pas fâché de les voir icy. Orbais.

Benedictio ſuper priorem qui remittitur à prioratu, vel ſuper cellerarium.

℣. Ter dicendus: *Benedictus es Domine Deus, qui adjuviſti me, & conſolatus es me.* Et hoc ipſum à conventu repetatur tertiò. Preces: *Salvum fac ſervum. Convertere Domine uſquequo. Dominus vobiſcum.*

OREMUS.

Domine JESU-CHRISTE, *qui ſervientibus tibi munificus adjutor clemenſque retributor exiſtis; hunc famulum tuum, qui in hac domo tua nunc uſque fideliter laboravit, & tibi ſerviſque tuis obediendo, injunctum ſibi, auxiliante te, amminiſtravit officium, laboribus ſuis ſolita pietate reſponde, & pius remunerator appare: & præſta, ut in hac domo tua jugiter permaneat, & mercedem laborum ſuorum, & hoc in retributione juſtorum, à te percipiat, largitoremque omnium bonorum te eſſe pleniſſima fide non dubitet. Per Dominum.*

Deinde ſubſequatur novus prior aut cellerarius, & dicat ter hunc ℣. *Deus in adjutorium meum intende, Domine, ad adjuvandum me feſtina.* Qui ſimiliter à conventu ter repetitur. Preces: *Salvum fac. Mitte ei. Dominus vobiſcum.*

ORATIO.

Tuam, clementiſſime Pater, omnipotentiam ſupplices depreca-

mur, ut infundere digneris super hunc famulum tuum, quem tuo tuorumque servitio mancipamus, Spiritum sapientiæ & intellectus, discretionisque: & dona ei in hac domo ita agere, & injunctum sibi officium ita amministrare, ut & tibi placere valeat, & utilitatem servorum tuorum, te auxiliante, perfectissime expleat, propter quod in futuro sæculo mercedem laborum suorum in consortio sanctorum tuorum à te piissimo largitore percipiat. Per.

La Charmoye. A deux lieuës d'Orbais est l'abbaye de la Charmoye de l'ordre de Cisteaux, fondée par Henry comte de Troyes, où il y a un abbé regulier. Le monastere est assez joli, mais il doit toute sa beauté à la réforme: il n'y a rien de remarquable, que quelques tombeaux des messieurs de Conflans.

Argensoles. L'abbaye d'Argensoles, qui n'est qu'à une lieuë de-là, a été fondée pour des religieuses du même ordre, par Blanche comtesse de Champagne & de Brie, & reine de Navarre. Elle acheta en 1220. le fond de Raoul abbé d'Hautvillier, & y mit des religieuses en 1222. quoique le principal titre de la fondation ne soit datté que de l'an 1224. On voit derriere le chœur des religieuses cette princesse representée, quoiqu'elle n'y soit point enterrée. Mais elle leur donna beaucoup de reliques, qui sont dans le trésor avec des inscriptions grecques. On y voit entr'autres un petit oratoire, qui étoit apparemment celui de cette princesse.

Vertus. Après avoir travaillé dans cette abbaye, je fus à Vertus, où il y a deux abbayes. Celle de Nôtre Dame, de l'ordre de S. Augustin, est toute ruinée; l'abbé commendataire en tire tous les revenus, sans y entretenir même un religieux. Celle de S. Sauveur, de l'ordre de saint Benoist, étoit à peu prés dans le même état, lorsque le pieux évêque de Châlons Felix Vialart, touché de voir qu'une maison qui avoit été la retraite de plusieurs saints religieux, n'avoit pour tout religieux qu'un seul Pere Jacobin, que l'abbé commendataire y entretenoit pour célebrer la messe, y introduisit les RR. PP. Benedictins de la congrégation de saint Venne, qui en ont relevé les ruines, & y ont mis six religieux, qui sont l'édification du pays.

Je ne trouvai dans la bibliotheque qu'un seul manuscrit, encore n'étoit-il pas du monastere. C'étoit un missel de l'église de Paris, dans le calendrier duquel étoient marquez quelques obits, qui méritent bien d'avoir place icy.

IV. *Nonas Januarii apud Longum-Campum obiit Ph. rex Franciæ & Navarræ.* M. CCC. XXI.

IV. *Idus Jan. anno Domini* M. CCC. XXI. *apud Murellum juxta Meulentum obiit domina regina.*

IV. *Kal. Februarii obitus nobilissimæ dominæ Johannæ Alenconii & Blesensis comitissæ, anno* M. CC. XCI. *circa solis ortum.*

VI. *Idus Februarii obitus Roberti comitis Attrebatensis, qui gladiis infidelium occubuit in Ægypto.*

V. *Idus, anno* M. CCC. XVIII. *obiit Mag. regina Angliæ, filia dominæ reginæ Mariæ Franc.*

VI. *Obitus nobilis principis Henrici ducis Brebantiæ, cujus filia fuit regina Maria Francorum, anno* M. CC. LX.

Non. Martii obiit J. comes Drocarum circa galli cantum, M. CCC. IX.

XIV. *Kal. Aprilis obitus nobilissimæ dominæ Blanchæ ducissæ Austriæ, filiæ Mar. reginæ Franciæ, anno* M. CCC. IV.

IV. *Nonas Aprilis obitus serenissimæ dominæ Johannæ reginæ Francorum, anno* M. CCC. IV.

VII. *Idus Aprilis obiit nobilis dominus P. Alenconensis comes, & filius B. Ludovici, anno* M. CC. LXXXIV.

V. *Kal. Maii anno Domini* M. CCC. IX. *dominica circa mediam noctem decessit dominus Radulfus de Monchauvet.*

VI. *Nonas Maii obitus nobilis principis Johannis ducis Brabantiæ, fratris dominæ reginæ Mar.* M. CC. LXXXIV.

XIV. *Kal. Junii obitus inclytæ recordationis L. regis Franciæ, filii quondam comitis Ebroïcarum, anno* M. CCC. XIX. *in principio noctis diei sabbati post Ascensionem Domini apud prioratum Longi-pontis diocesis Parisiensis.*

Nonas Junii obiit L. Franciæ & Navarræ rex, M. CCC. XVI.

V. *Idus Julii obitus Roberti comitis Attrebatensis, & domini Godefridi de Brabantia, fratris dominæ reginæ Mariæ, cum domino Nigellæ apud Courterium,* M. CCC. II. *cum magna multitudine aliorum.*

II. *Kal. Octobris obitus dominæ Mathildis comitissæ S. Pauli, sororis Henrici ducis Brabantiæ,* M. CC. LXXXVIII.

II. *Nonas Octobris obitus Philippi regis. Decessit in Aragonia anno* M. CC. LXXXV.

X. *Kal. Novembris obitus Ælipdis ducissæ Brabantiæ, filiæ ducis Burgundiæ, anno* M. CC. LXXIII.

III. *Idus Nov. obitus Beatricis dominæ de Curtriaco.* M. CC. LXXXVIII.

XIII. *Kal. Decembris obitus Felicitatis dominæ de Pyrois,* M. CC. LXXXII.

III. *Kal. Decembris obitus Philippi regis Franc. apud Fontem Bleaudi.* M. CCC. XIV.

II. *Nonas Decembris obitus nobilis domicellæ Ælipdis de Pyrois.* M. CC. LXXXXVII.

XII. *Kal. Januarii obitus nobilissimæ dominæ Margaritæ reginæ Francorum, uxoris B. Ludovici.* M. CC. LXXXXV.

Tandis que je travaillois dans ces abbayes, mon compagnon étoit allé à Cesanne pour y faire des recherches dans l'abbaye de Bricole de l'ordre de saint Benoist au diocése de Troyes, & à son retour dans celle du Reclus de l'ordre de Cisteaux, & dans celle d'Andecis, qui étoit autrefois un prieuré dépendant de Molême, & qui est aujourd'hui une abbaye. Nous nous retrouvâmes ensuite tous deux à l'abbaye de Hautvilliers. Comme monseigneur l'évêque de Châlons, qui en est abbé, étoit sur les lieux, nous crûmes qu'il étoit de nôtre devoir de luy aller présenter nos respects. Il nous reçut d'un œil fort favorable, & le lendemain il nous fit l'honneur de nous donner à dîner. On sçait que l'abbaye de Hautvilliers fut fondée par saint Nivard archevêque de Reims, qu'il s'y retiroit fort souvent, & qu'il la choisit pour le lieu de sa sepulture. On y conserve encore aujourd'huy dans de tres-belles châsses d'argent ses reliques, avec celles de sainte Heleine mere de l'empereur Constantin, & de saint Syndulfe. Ce fut dans ce monastere que le fameux Gotescalque fut mis en penitence, & il y a bien de l'apparence qu'il fut fort celebre dans son origine : mais dans la décadence de l'observance, il estoit presque réduit à rien, & à peine y avoit-il dequoy entretenir un petit nombre de religieux. Aujourd'huy les R R. P P. de la congregation de Saint Venne, qui y ont fait revivre le premier esprit de saint Benoist & de saint Nivard par l'introduction de la réforme, l'ont remis sur pied par leur œconomie, & il doit passer pour une des meilleures abbayes du royaume. De tous ses anciens monumens, il n'y reste qu'un texte des évangiles, écrit en lettres d'or & d'une beauté charmante, qui est du temps de l'archevêque Ebon. Le calendrier est le même que celui que le P. Fronto a fait imprimer.

Hautvilliers.

Pendant que nous étions à Hautvilliers, nous fûmes à l'abbaye de S. Martin d'Espernay. Nous n'y trouvâmes rien de considerable qu'un bon cœur dans le prieur, & dans l'église le tombeau de Thibaud comte de Champagne, avec cette épitaphe récente.

Espernay.

Cy gist le corps de haut & puissant seigneur Thibaud, fils aisné

de Eudes II. comte de Champagne & de Brie, fondateur de cette abbaye en l'an 1032. *mort l'an* 1037. *Et mourut ledit Thibaud environ l'an* 1080. *Requiescat in pace.*

Nous nous rendîmes à Reims la veille de la Pentecôte, pour y celebrer les fêtes avec nos confreres. Nous fûmes ensuite salüer monseigneur l'archevêque, qui nous reçut avec toutes les marques de cette bonté qui luy est naturelle. Il nous fit aussi-tôt ouvrir ses archives, & nous fit l'honneur de nous inviter à dîner & de nous venir voir dans nôtre monastere. L'église cathédrale & l'archevêché ayant été brûlez dans le douziéme siecle, toutes les archives furent pour lors consumées par le feu; mais l'absence des archevêques qui n'ont pas résidé, & qui ont transporté les titres ailleurs, n'y a guéres moins fait de tort que le feu. Les archives du chapitre sont un peu mieux fournies, mais nous n'y avons rien vû qui passe le douziéme siecle. La bibliotheque de la cathédrale a conservé plus d'anciens monumens. On y voit encore plusieurs manuscrits tres-anciens, entr'autres un texte des évangiles écrit sur du velin pourpré, & une bible de l'archevêque Hincmar, dans laquelle à ces paroles de l'épitre de saint Jean, *Tres sunt qui testimonium dant in cælo, Pater, Verbum, & Spiritus-sanctus*, on a ajouté, *Et hi tres unum sunt*, comme nous lisons dans nôtre vulgate, lesquelles paroles n'y étoient point du temps de Hincmar: c'est pourquoy lorsqu'il cite ce passage, il le cite toujours sans cette addition. Reims.

Je ne parle point de l'église cathédrale, qui a quatre cens trente-cinq pieds de longueur, & plus de cent dix d'élevation. Elle est une des plus belles du royaume, & je ne croy pas qu'il y en ait aucune qui l'égale pour la beauté des dehors, & sur tout du portail.

Outre la cathédrale, il y a dans Reims cinq abbayes, trois de nôtre ordre, & deux de l'ordre de saint Augustin. La plus illustre est celle de saint Remy. L'église est venerable non seulement par sa grandeur, sa magnificence, & parce qu'elle a été consacrée par le pape Leon IX. mais encore parce qu'elle est le précieux dépôt du corps de S. Remy, qui pour avoir converti & baptizé le roy Clovis, a merité le nom d'Apôtre de la France. On y voit son tombeau derriere le grand autel, qui est d'une magnificence achevée. Les douze pairs de France sont representez tout autour dans leur figure naturelle avec leurs symboles, comme ils doivent paroître dans les sacres de nos rois. Il y a des bas-reliefs d'argent au-dessus des pairs, & au bout du tombeau on voit S. Remy S. Remy.

qui cathéchise Clovis prosterné à ses pieds. Le corps incorruptible du Saint est dans le tombeau en une belle châsse d'argent, qui a sept pieds & demy de longueur, & qui est large & élevée à proportion. Elle est tres-riche ; mais le travail surpasse la matiere. La sainte Ampoule enchâssée dans un fort beau reliquaire d'or, se conserve dans le même tombeau, dont la porte est aussi d'or, & ornée d'un grand nombre de pierres précieuses.

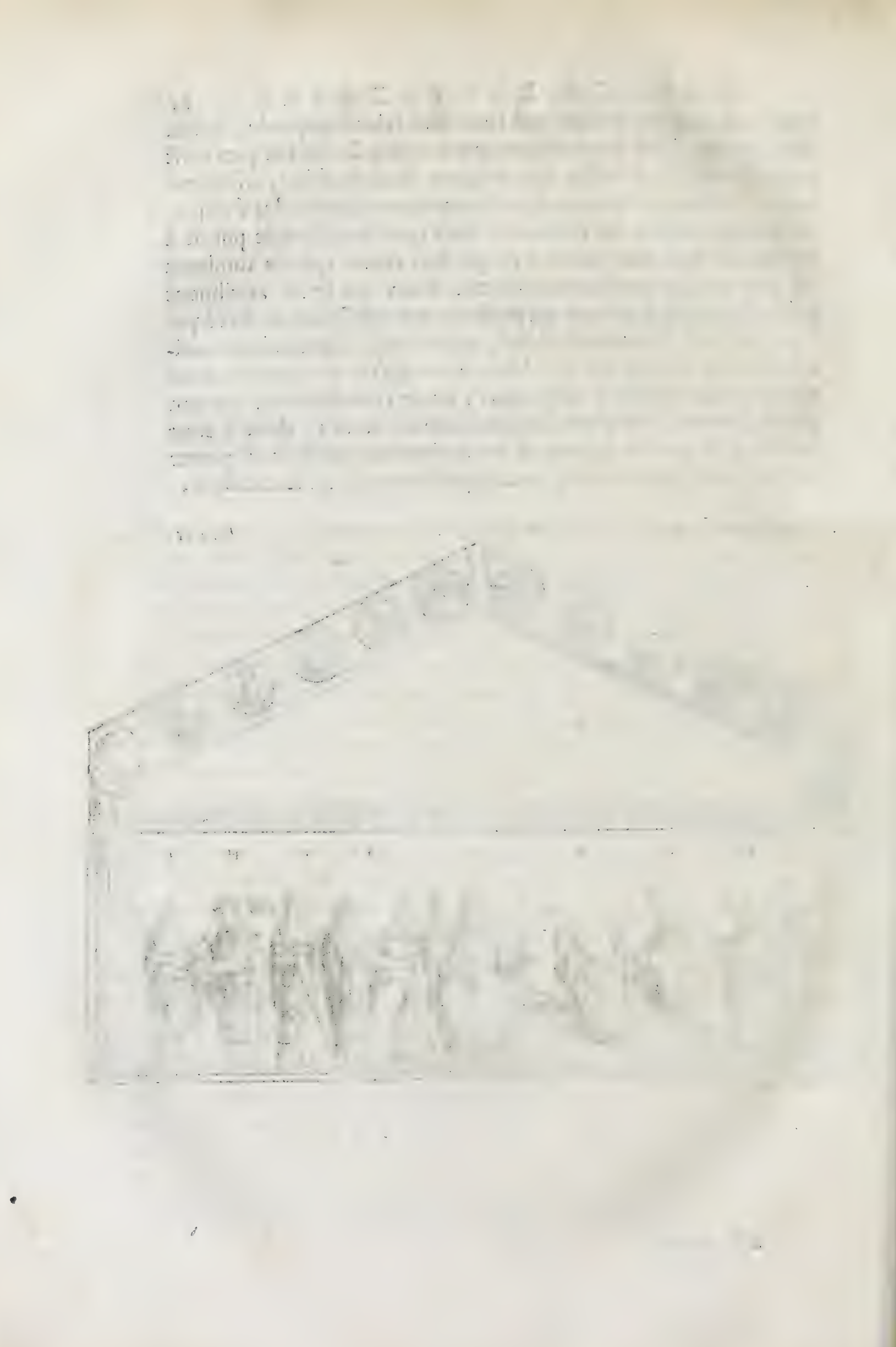
Le grand autel qui a été sacré par le pape Leon IX. est des plus magnifiques qu'on puisse voir. Le retable est d'or, la table d'un marbre blanc tres-précieux. Sur la table s'éleve une pyramide, où on voit le corps de saint Gibrien dans une grande châsse de vermeil doré ; & au-dessus de cette châsse celle de sainte Ciline mere de saint Remy, couverte de lames d'or ; & sur celle-ci un tres-beau reliquaire, qui renferme le bras de saint Philippe apôtre en chair & en os. Une grande croix d'or, ou de vermeil doré, ornée d'un tres-beau filagrame & de pierres précieuses, termine la pyramide. Il y a devant l'autel à l'entrée du sanctuaire un grand candelabre de cuivre, d'une hauteur prodigieuse, & d'un travail encore plus grand. C'est de ce candelabre dont veut parler saint Bernard dans son Apologie, lorsque reprenant la magnificence des églises, il dit : *Non candelabra, sed arbores.* Le chœur pavé de marbre à la mosaïque, est encore plus admirable. C'est aussi de ce chœur dont veut parler saint Bernard, lorsqu'il dit qu'on n'y peut cracher, qu'on ne crache sur le visage d'un ange ou d'un saint.

La grande veneration qu'on a euë pour saint Remy, a porté un grand nombre d'archevêques ses successeurs à y choisir leurs sépultures aux pieds de ce grand Saint. Tilpin & Hincmar, qui avoient été religieux de saint Denys, sont de ce nombre, aussi-bien que Raoul-le-Verd. On voit encore les épitaphes des deux premiers, que la longueur des temps n'a pû effacer, & le tombeau du dernier, que quelques habiles critiques estiment neanmoins être le propre tombeau d'Hincmar, qui a été transporté du lieu où est son épitaphe, dans celui où il est aujourd'hui. En effet, il paroît que les figures qui y sont representées appuyent ce sentiment. On y voit un prince habillé à la grecque, comme on a coûtume de representer Charles-le-Chauve, qui a à ses pieds un évêque, & derriere luy un autre évêque, tenant d'une main sa crosse, & de l'autre un privilege qu'il presente au prince pour le confirmer. Ce prince tient de la main gauche une église, qu'il presente à un évêque, qui la reçoit. Et au bout du tombeau,

beau, on voit un évêque qui tient une ſainte ampoule, & qui ſacre un roy. Il eſt à remarquer que la mître de ces évêques n'eſt point ſemblable à celles des évêques d'aujourd'hui, ni même comme celles que l'on voit dans les anciennes figures des évêques de quatre, cinq & ſix cens ans ; mais qu'elle reſſemble plûtôt à une coëffe qu'à une mître : ce qui fait croire que ce tombeau eſt plus ancien que Raoul-le-Verd. Ceux qui le lui attribuent prétendent, que le prince qui preſente une égliſe à un archevêque à genoux, eſt le comte de Rétel, qui reſtituë à l'archevêque quelque bien qu'il avoit uſurpé. Mais outre qu'on ne repreſenteroit pas ce prince habillé à la grecque, on ne repreſenteroit pas non plus à genoux à ſes pieds l'archevêque de Reims, dont il étoit vaſſal. Afin que les ſçavans & les antiquaires puiſſent en porter un jugement plus certain, nous repreſenterons ici le tombeau.

Part. II. Pag. 81.





Ceux qui attribuent ce tombeau à Hincmar, croyent que la figure qui est à la lettre A, represente Charles-le-Chauve habillé à la grecque, tenant d'une main un gonfanon, & de l'autre une église qu'il presente à un évêque.

B, marque l'archevêque Hincmar à genoux, tenant en main le bâton pastoral de saint Remy, qui lui demande la restitution des biens qui avoient été usurpez à son monastere, ou la confirmation de ses privileges & de ses immunitez.

C, represente un abbé, qui tient d'une main sa crosse, & de l'autre le testament de saint Remy, ou les privileges de l'abbaye, qu'Hincmar fit voir publiquement, pour le porter à cette restitution, comme le rapporte S. Flodoard, liv. 3. de son Histoire de Reims, chap. 4.

D, un religieux qui accompagne son abbé.

E, un clerc assis, qui tient sur une table ou un pulpitre un livre ouvert, qui contient les canons & les autoritez contre les usurpateurs des biens ecclesiastiques, qu'Hincmar rapporte, pour persuader à l'empereur de faire cette restitution : ou si l'on veut, le notaire qui se dispose à expedier les lettres de restitution.

F, marque un évêque qui reçoit une église, que Charles-le-Chauve lui presente.

G, un autre évêque qui sert de témoin : si on ne veut dire, que c'est Ebroin évêque de Poitiers, archi-chapellain de Charles-le-Chauve, qui entroit dans toutes les affaires qui regardoient l'Eglise.

H, Louis le Begue, fils de Charles-le-Chauve, qui fut sacré à Compiegne.

I, l'archevêque Hincmar, qui d'une main tient la sainte ampoule, & de l'autre sacre le roy.

K, c'est le monastere de saint Remy.

Quoiqu'il en soit, tous les sçavans sçavent que ce Raoul-le-Verd premierement chanoine, & ensuite prevôt, puis archevêque de Reims, étoit le grand ami de saint Bruno, & qu'ils avoient fait vœu ensemble de quitter les vanitez du siecle pour se faire religieux. Le Saint lui montra l'exemple ; & après s'être retiré dans le désert affreux de Chartreuse, il lui écrivit une belle lettre, pour le faire ressouvenir de la promesse qu'ils avoient faite ensemble de se faire religieux, & l'exhorter à la mettre en exécution. Jusqu'à present on a crû que cette lettre n'avoit point eu d'effet : mais certainement on se trompe ; car Raoul se fit

religieux à ſaint Remy, d'où il fut tiré peu après pour être élevé ſur le ſiege de l'égliſe de Reims. On trouve ſon nom avec ſa qualité d'archevêque dans une ancienne matricule du monaſtere, où tous les noms des religieux ſont écrits d'un caractere qui eſt de ſon temps.

Ce ne furent pas ſeulement les archevêques qui choiſirent leur ſépulture aux pieds de ſaint Remy; les rois, les reines, les princes, les grands ſeigneurs, les imiterent en cela. Carloman, fils de Pepin, & frere de Charlemagne, couronné à Soiſſons, y voulut être enterré. On voit encore dans l'égliſe un tombeau de marbre blanc d'un tres-beau travail antique, qu'on croit avec aſſez de fondement être de luy. Louis IV. & Lothaire y ont leurs ſépultures à côté du grand autel. Frederone, femme de Charles-le-Simple, qui avoit été couronnée dans l'égliſe de ſaint Remy, voulut auſſi y être enterrée. On lit au milieu du chœur l'épitaphe de Gerberge, fille de l'empereur Henry, duc de Saxe, & femme de Louis IV. roy de France. Le tombeau de Ragenolde premier comte de Roucy, & d'Aldrade fille de Louis IV. eſt tout proche. Boſon frere du roy Raoul, qui fut tué au ſiege de Saint Quentin l'an 935. fut auſſi enterré à ſaint Remy, auſſi-bien que Hugues fils du comte Roger; & un comte Burchard, ſeigneur Anglois, qui retournant de Rome mourut à Reims.

Les lieux réguliers de l'abbaye répondent tres-bien à la magnificence & à la grandeur de l'égliſe. La bibliothéque eſt la meilleure qui ſoit dans la ville. On y trouve non-ſeulement un grand nombre de livres imprimez, tres bien choiſis & bien conditionnez; mais encore cinq à ſix cens manuſcrits, tant grecs, que latins, tres-anciens, ſur toutes ſortes de matieres: la plûpart ſont écrits du temps de Hincmar, & donnez par ce grand archevêque. Parmi ces manuſcrits on trouve une lettre imprimée dans les commentaires de Bucherius, avec le titre de *Philippi de Ratione Paſchali*. Bucherius dit que ce Philippe lui eſt inconnu; mais dans le manuſcrit elle a ce titre: *Incipit epiſtola Theophili Cæſareæ Palæſtini epiſcopi*. Dans le même manuſcrit il y a une autre lettre, qui a pour titre: *Macrini epiſcopi Alexandrini de ratione paſchali*. Les livres de Julien de Tolede, *de Comprobatione ſextæ ætatis*, ſe trouvent dans un autre manuſcrit tres-ancien ſous le nom de Julien Pomere.

S. Nicaiſe. L'abbaye de S. Nicaiſe n'eſt pas ſi ancienne; mais elle a des beautez qui la font admirer. L'égliſe eſt une des plus délicates

& des plus belles qui soient en France. Le portail & les fléches de pierre font plaisir à voir. Le tombeau de Jovin, préfet des Gaules, qui vivoit du temps de Julien l'Apostat, & qui fit bâtir l'église de saint Agricole au lieu où est aujourd'hui celle de saint Nicaise, est un ancien monument, dont le travail & la matiere ne se peuvent payer. On le peut voir gravé dans l'histoire de monsieur Marlot, & dans les Annales du pere Mabillon. Les lieux réguliers répondent assez à la splendeur de l'église, sur-tout la bibliothéque qui est excellente; mais il y a peu de manuscrits.

Entre l'église de saint Remy & celle de saint Nicaise, on trouve l'église collégiale de saint Timothée, fondée pour douze chanoines par un abbé de saint Remy. A l'entrée de cette église, on voit au dehors un ancien tombeau, sur lequel on lit cette épitaphe:

†

Hîc tegitur, cujus in factis gratia, cujus
Pax in corde fuit, cujus in ore modus;
Quem sic temperies justè libravit ut esset
Tum probitate bonus, tum bonitate probus.
Occasum pateris, Vvarine, Novembris in ortu
Ejus prima dies facta suprema tibi est.

Diffidens meritis, votis confido piorum
Me reor esse reum, me pia vota pient,
Quo ligor ex merito, solvi precor ea prece nodum
Plus prece quam merito, me tibi junge precor.

L'abbaye de saint Pierre-aux-Nones reconnoît sainte Boüe & sainte Dode pour ses fondatrices. Elle est tres-ancienne, & cede en magnificence à peu d'abbayes du royaume. Il y a presentement cinquante religieuses de chœur; mais il n'y en a jamais eu moins. Madame de Roucy qui en est tres-digne abbesse, a beaucoup d'esprit, de vertus & de merite. Elle nous communiqua tout ce que nous pouvions souhaiter. Les archives nous furent ouvertes de la meilleure grace du monde. Madame Renée de Lorraine, qui a été abbesse de cette maison, y a donné un grand lustre. L'église, le logis abbatial, les cloîtres, & les autres lieux qu'elle a fait bâtir, sont des monumens qui rendront sa memoire immortelle à la posterité. Elle étoit niéce des cardinaux Charles & Louis de Lorraine, & fit ériger sur leurs cœurs, qui reposent dans le chœur des religieuses, une colomne de marbre, sur laquelle on lit cette inscription:

S. Pierre-aux-Nones.

D. O. M.

Illustrissimis principibus CAROLO *&* LUDOVICO *à Lotharingia fratribus S. R. E. cardinalibus presbyteris, catholicæ religionis defensoribus constantissimis, hanc columnam virtutis symbolum, quæ corda eorum tegeret, devotissima Renata à Lotharingia abbatissa ad æternam carissimorum avunculorum memoriam P. P. Anno Domini* M. DC. X.

Obiit Carolus XXVI. *Decembris* M. D. LXXIV.
Obiit Ludovicus XXIX. *Martii* M. D. LXXVIII.

Le cœur du cardinal de Guise est assez proche de cette colomne, avec l'inscription suivante :

D. O. M.

Ludovici cardinalis à Guisia archiepiscopi ducis Rhemensis, primi Par. Franc. Φωνοξατον.

Vivens in corde sororis vixi, mortuum à sorore
Hîc condi debui, ut cor cordi redderetur suo.
Anno M. DC. XXI. VII. *Kalend. Sextilis.*
Obiit XI. *Kal. Julii eodem anno.*

Il y a encore dans le même chœur des religieuses une tombe d'une dame de Cormicy, sur laquelle on lit cette épitaphe :

Cy-gist madame Comtesse de Sapigny, qui fut femme monseigneur Jehan dt Cormicy...... Por ly qui Duis en ait mercy. Pater noster. M. CC. IIII.

L'abbaye de S. Denys de l'ordre de S. Augustin, est assez considerable ; mais nous n'y avons rien vû qui merite attention. Il y a dans la bibliothéque quelques manuscrits, mais de peu de consequence, la plûpart sont des livres d'humanitez, & peu anciens. Celle de S Etienne du même ordre, n'a rien de considerable que le nombre des religieuses, qui est de soixante.

Pour ce qui est de la ville, elle est grande & riche. Les édifices sont assez simples. L'hôtel de ville est neanmoins magnifique ; mais il n'est point achevé. Les peuples sont bons, & portez à la pieté. Il y a quelques années que l'on découvrit un ancien monument à la porte de Mars, que quelques-uns croyent être un arc-de-triomphe érigé en l'honneur de Jules-César, lorsque sous l'empire d'Auguste on fit les grands chemins des Gaules. D'autres estiment que ce monument n'est pas si ancien, &

croyent qu'on peut l'attribuer à Julien, qui retournant de ses conquêtes d'Allemagne, & passant par Reims pour aller à Paris, avoit pû le faire construire. Mais tout cela est fort incertain. Tout ce qu'on en peut assurer, c'est que c'est un arc-de triomphe élevé après quelque victoire en l'honneur de l'empereur qui régnoit alors, & à la gloire de la ville de Reims. On a fait graver ce monument, & monsieur Coquebert le conseiller nous en donna une estampe, & nous fit l'honneur de nous mener voir cette découverte, qui attire la curiosité des gens sçavans, & sur-tout des antiquaires.

Pendant que nous étions à Reims, nous allâmes à l'abbaye d'Igny de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1126. par Rainalde archevêque de Reims, qui la choisit pour le lieu de sa sépulture, aussi-bien que Samson son successeur. Les premiers abbez qui l'ont gouvernée furent le bienheureux Humbert, qui renonça à sa dignité pour se retirer à Clairvaux, & dont saint Bernard a fait l'éloge; Guerric, si fameux par ses pieux sermons, qui sont imprimez dans les œuvres de son maître saint Bernard; Geoffroy, qui avoit été secretaire de ce saint abbé; & Pierre Monocule, qui fut ensuite abbé de Clairvaux, aussi bien que son prédecesseur. Tous les anciens lieux réguliers subsistent tous entiers. L'église & le dortoire ne sont que lambrissez. Le cloître, le réfectoire, le chapitre & le noviciat, sont voûtez. Il y a dans la bibliothéque deux cens dix manuscrits, les uns donnez par l'archevêque Samson, les autres presque tous écrits du temps de la fondation. La plûpart sont des ouvrages des saints peres, entr'autres de S. Cyprien, S. Ambroise, S. Jérôme, S. Augustin, S. Gregoire, S. Leon, S. Prosper, Cassidore, Claudien, Bede, Raban, S. Bernard. On y voit aussi une histoire des Normands, & une d'Hibernie. Le prieur qui est un homme de merite & sçavant, nous communiqua tout fort honnêtement. Igny.

Allant de Reims à Igny, on passe par le village de Lagery, lieu de la naissance du pape Urbain II. que quelques-uns font venir de la maison de Châtillon, quoiqu'il fût d'une tres-basse extraction. Sa vertu & son merite l'ont rendu plus grand, que sa naissance.

Nous retournâmes ensuite à Reims, où nous restâmes jusqu'après l'octave du saint Sacrement. De-là nous fûmes à S. Basle, petite abbaye de nôtre congregation, située dans une agreable solitude sur la pointe d'une montagne. On y voit les reliques du Saint dans une belle châsse d'argent, & une fontaine miracu- S. Basle.

leuſe, qui ſert de medecine aux malades. On voit auſſi dans la forêt des arbres dont les branches deſcendant juſqu'à terre, forment naturellement un berceau ; avec cela de ſingulier, qu'étant tranſportez ailleurs, ils ne font pas le même effet.

Avenay. L'abbaye d'Avenay, qui eſt à deux lieuës de-là, eſt un ancien monaſtere de nôtre ordre, qui doit ſon origine à ſaint Berte & à ſaint Gombert, dont il conſerve les reliques. Madame de Bouflers, qui en eſt abbeſſe, nous y reçut tres-bien, & nous ouvrit ſes archives avec beaucoup de bonté. Comme l'abbaye eſt dans une ſolitude, elle a eu le moyen de s'etendre beaucoup. L'enclos eſt fort grand, les jardins admirables. Je n'en ai point vû de plus beau dans aucunes abbayes, ſoit d'hommes, ſoit de filles.

Châlons. Nous prîmes enſuite la route de Châlons. Avant que d'arriver à la ville, nous rencontrâmes un homme qui couroit la poſte. Il s'arrêta tout court, & nous demanda ſi nous venions du côté de Reims ; qu'on diſoit que les ennemis au nombre de vingt mille hommes, étoient aux environs. Nous lui répondîmes que nous n'en avions point entendu parler ; & auſſi-tôt il reprit ſa courſe. Mais nous apprîmes le lendemain que le comte Groveſtheim avec deux mille cinq cens hommes, avoit fait une irruption dans la Champagne. Cette irruption cauſa une ſi grande conſternation dans tout le païs, qu'on croyoit être perdu. Elle donna même occaſion à pluſieurs fables : car comme nous venions de l'abbaye d'Avenay, & que nous étions entrez dans le monaſtere, on fit courir un bruit que trois Houſſarts habillez en Benedictins étoient entrez dans l'abbaye, & qu'ils avoient enlevé des ſommes immenſes.

Nous arrivâmes à Châlons le 5. Juin ſur les deux heures après midy, & nous fûmes deſcendre à l'abbaye de ſaint Pierre poſſedée par les RR. PP. de la congrégation de ſaint Venne, qui nous reçûrent avec toute la cordialité poſſible. Après Vêpres, nous fûmes ſaluer monſeigneur l'évêque dans ſon ſeminaire, où il faiſoit faire une retraite à ſes curez. Il nous témoigna beaucoup de bonté, nous introduiſit ſur l'heure dans ſa bibliothéque, nous fit voir ſes manuſcrits, & nous rendit maîtres de tout. Parmi ſes manuſcrits, nous en remarquâmes un de Solin, qui eſt fort beau & fort ancien ; un texte des évangiles d'environ huit cens ans ; un tres-beau ſacramentaire, qui contient beaucoup d'oraiſons ſingulieres, & à la tête duquel on voit un catalogue des évêques de Châlons, qui finit à Gibuin, afin ſans doute de pouvoir réciter leurs noms dans le canon de la meſſe.

Selon

Selon ce ſacramentaire, le clergé devoit toûjours avoir la tête nuë dans l'égliſe durant le carême. Le mercredy-ſaint à l'heure de tierce, l'évêque accompagné de ſon clergé, diſoit les oraiſons ſolemnelles, que nous chantons aujourd'hui le vendredy-ſaint après la paſſion; leſquelles étant finies, il ſortoit de l'égliſe, & y revenoit à la huitiéme heure dire la meſſe. Le jeudy-ſaint de grand matin avant prime, le même évêque avec ſon clergé alloit à l'égliſe de ſaint Meſmin, pour y faire l'abſolution du clergé & du peuple. De-là il alloit à ſaint Pierre, puis à l'égliſe des Lépreux, & enfin à celle de l'Iſle, & faiſoit en chacune la même choſe. A l'heure de ſexte, il revenoit à ſon égliſe cathédrale réconcilier les pénitens. Le vendredy-ſaint tous les prêtres, tant de la ville, que des fauxbourgs, tout le clergé & le peuple, s'aſſembloient dans une égliſe de la ville, où l'évêque indiquoit la ſtation. Là étant aſſemblez, l'évêque ſortoit de la ſacriſtie en ſilence; & étant monté à ſon trône, le ſoûdiacre liſoit une leçon, ſuivie du cantique *Domine audivi*. On diſoit enſuite une ſeconde leçon, puis le trait *Deus laudem meam*; après lequel on chantoit la paſſion, qui étoit ſuivie des oraiſons ſolemnelles. Ces oraiſons finies, deux diacres dépoüilloient l'autel, ôtant le linge qui le couvroit. Après cela, tout le monde ſortoit, & les curez alloient faire le même office dans leurs paroiſſes. A l'heure de Vêpres, on retournoit à l'égliſe faire l'adoration de la Croix. Sur la fin de l'adoration de la Croix, les deux premiers prêtres apportoient de la ſacriſtie le Corps de nôtre Seigneur, & un ſoûdiacre un calice avec du vin non conſacré, qu'ils mettoient ſur l'autel qui étoit nud. L'évêque diſoit enſuite l'oraiſon Dominicale, l'oraiſon *Libera nos*, ſe communioit en ſilence; & après communioit auſſi tous les autres qui vouloient communier. Le ſamedy-ſaint, lorſqu'on avoit baptiſé les enfans, les parrains les recevoient dans des linges, les eſſuyoient, & les habilloient. Ils les preſentoient enſuite à l'évêque, qui les confirmoit. Ils tenoient ces enfans entre leurs bras. Mais ceux qui avoient de l'âge, poſoient leur pied ſur le pied de leurs parrains quand on les confirmoit. On les communioit enſuite à la meſſe: même les enfans, avec cette difference, que les enfans pouvoient prendre le lait de leurs nourrices avant la communion, s'ils en avoient beſoin; au lieu que ceux qui avoient de l'âge, communioient à jeun. Dans l'adminiſtration de l'extrême-onction, on ne prononçoit qu'une forme pour toutes les onctions, conçûë en ces termes: *In nomine Patris, & Filii,*

& Spiritus-sancti, sit tibi hæc perunctio olei sanctificati ad purificationem mentis & corporis.

Le lendemain monseigneur l'évêque nous ouvrit ses archives, & nous fit voir plusieurs antiquitez curieuses; entr'autres, l'ancienne livre de pain qu'on distribuoit aux chanoines, qui est de 44. onces. Le vendredy suivant, il nous envoya son carosse pour nous mener à Sarry, où il nous fit l'honneur de nous donner à dîner. Sarry est la maison de plaisance des évêques de Châlons, située à une lieuë de la ville. Les jardins sont admirables. Ce fut le saint évêque Felix Vialart, qui les fit faire pour deux motifs tres-saints. Le premier, pour faire gagner la vie à une infinité de miserables dans un temps de famine. Le second, pour engager les évêques ses successeurs, attirez par la beauté du lieu, à faire résidence. On dit cependant qu'il en eut après du scrupule. Ce grand prélat contribua beaucoup à la réparation de l'église cathédrale, dont on admire le portail, le jubé & l'autel, qui est l'ouvrage de la liberalité & de la pieté de monseigneur le cardinal de Noailles, aujourd'hui archevêque de Paris, & auparavant évêque de Châlons.

Nous tachâmes après d'avoir entrée dans les archives du chapitre. On nous l'accorda enfin, après de grandes instances, avec assez de peine; mais d'une maniere, qu'on auroit mieux fait de nous la refuser: car on nous donna quatre chanoines, plûtôt pour nous obseder, que pour nous accompagner, qui ne nous permirent pas de rien écrire. On se contenta de nous renvoyer à un ancien chanoine appellé monsieur de S. Remy, qu'on disoit avoir beauceup travaillé sur l'histoire de Châlons, & qui pouvoit avoir été assez habile. Mais il étoit si vieux, qu'il commençoit à radoter; & tout ce que nous en pûmes tirer, c'est qu'il nous montra la théologie manuscrite du P. de S. Remy Jésuite son frere ou son oncle, où dans le traité de la Grace il dit: *De Gratia efficaci videatur Jansenius episcopus Yprensis, ubi multas habet auctoritates S. Augustini.* Ce n'étoit pas-là ce que nous cherchions; ce sont des matieres dont peuvent s'embarasser ceux qui aiment à disputer.

Nous travaillâmes ensuite dans les abbayes. Celle de S. Pierre est la plus ancienne, & la plus considerable. Les archives sont tres-belles, & en tres-bon ordre. La bibliothéque est une des meilleures qu'on puisse voir en province. Les livres sont en tres-grand nombre, bien choisis, bien conditionnez, & rares, sans parler des manuscrits. Les abbayes de Toussaints-en-l'Isle & de

ſaint Memin de l'ordre de S. Auguſtin, doivent tout ce qu'elles ont de beau à la réforme de la congrégation de France. Tout nous y fut communiqué de la meilleure grace du monde ; & nous reçûmes toute ſorte d'honnêteté tant des ſuperieurs, que des religieux des trois abbayes, ſur-tout de celle de S. Pierre. Monſeigneur l'évêque voulut auſſi que nous viſſions la bibliothéque de ſon ſeminaire. Nous y trouvâmes un pontifical manuſcrit à l'uſage de quelques égliſes d'Angleterre, dans lequel on trouve un dénombrement de toutes les égliſes que l'évêque David avoit conſacrées ; & nous en comptâmes cent quarante-quatre, dont il avoit fait la dédicace depuis 1240. juſqu'à 1249. incluſivement. Je doute fort qu'aucun évêque en ait autant conſacré.

Après avoir reſté huit ou dix jours à Châlons, comblez des honneurs & des honnêtetez de monſeigneur l'évêque, & des RR. PP. de S. Pierre, nous partîmes pour aller travailler ſur les autres abbayes du diocéſe. La premiere qui ſe preſenta à nous fut celle de Viron de la congrégation de S. Venne, dont le prieur nous fit voir une excellente explication des épîtres de S. Paul, qu'il avoit compoſée, & qui meriteroit bien de voir le jour. De-là nous fûmes à l'abbaye de ſaint Jacques de Vitry de l'ordre de Cîteaux ; & de celle-ci à l'abbaye de Moncé de l'ordre des Prémontrez. Nous trouvâmes dans l'égliſe un tombeau élevé, qu'on croit être celui du fondateur, & une ſimple tombe, ſur laquelle on lit cette épitaphe : *Cy-giſt madame Jehanne de S. Cheron, dame d'Aillebaudieres & du Chaſtellet, qui trépaſſa l'an de grace nôtre Seigneur* M. CCC LXXX. *le premier jour de Septembre. Priez pour l'ame de ly.* De-là nous paſſâmes à Haute-fontaine abbaye de la réforme de l'ordre de Cîteaux. On voit dans l'égliſe deux tombeaux des Seigneurs de Sainte-Liviere. De Haute-fontaine nous fûmes à S. Diſier, où il y a une abbaye de religieuſes du même ordre. L'abbeſſe & les religieuſes avoient été obligées de quitter leur monaſtere, pour ſe retirer à la ville, dans le temps que le comte Groveſtheim fit ſon irruption. Lorſque nous y paſſâmes, les religieuſes étoient déja rentrées ; mais l'abbeſſe étoit encore en ville avec tous les meilleurs effets de ſon abbaye.

L'abbaye de Trois-fontaines eſt à deux lieuës de-là. C'eſt la premiere Fille de Clairvaux, & l'une des plus anciennes maiſons de l'ordre de Cîteaux. Il y avoit auparavant des chanoines réguliers, qui avoient reçû leur fond de l'abbaye de ſaint Corneil Trois-fontaines.

de Compiegne. Guillaume de Champeaux, qui avoit béni saint Bernard, & qui étoit son ami particulier, désirant avoir de ses religieux dans son diocése, n'eut pas de peine de persuader à ces chanoines de leur abandonner la place. Les abbez de saint Pierre de Châlons, de Cluny & de saint Claude, par leurs liberalitez augmenterent considerablement le fond : si bien qu'en peu de temps l'abbaye devint puissante, & en état d'en fonder plusieurs autres, qui sont de sa filiation. Elle est encore aujourd'hui fleurissante ; & nous y trouvâmes un assez bon nombre de manuscrits : la plûpart sont des saints peres, sur-tout de saint Cyprien, saint Hilaire, saint Augustin, saint Leon, saint Gregoire. Nous y trouvâmes aussi un ancien pontifical tres-beau. Le prieur qui étoit docteur de Sorbonne, & fort honnête homme, nous les fit voir tous, & nous ouvrit ses archives, avec beaucoup d'honnêteté. Il nous fit voir aussi les dégats que les Houssarts avoient faits l'année précedente dans sa maison, dont ils avoient brûlé les écuries & la basse-cour. Pour éviter un semblable malheur, dont il étoit menacé, il faisoit faire garde par une compagnie de soldats.

Cheminon.

L'abbaye de Cheminon, qui n'est qu'à trois quarts de lieuë de celle de Trois-fontaines, faisoit la même chose. Elle est de la réforme, & toutes les choses y sont en fort bon ordre. Il y a quelques manuscrits assez bons, parmi lesquels nous trouvâmes un ouvrage d'*Adalboldus ad Sylvestrum papam de Circulo, &c.* Il paroît par les monumens de ce monastere, qu'il y avoit autrefois soixante religieux, & cent quarante convers.

Sainte Houë.

L'Isle & Moûtier.

Nous visitâmes ensuite les abbayes de sainte Houë, de l'Isle en Barrois, de Moûtier en Argonne, de Chatrice, de Moiremont, & de Cheri. Celle de sainte Houë reconnoît pour son fondateur Henry comte de Bar, qui la bâtit pour des religieuses de l'ordre de Cîteaux, & mourut ensuite en la terre-sainte, où il fut tué pour la foy. Les abbayes de l'Isle & de Moûtier furent d'abord possedées par des chanoines réguliers de la congrégation d'Aroës. Peu de temps après leur fondation, elles se donnerent à l'ordre de Cîteaux. Il paroît par tous les lieux réguliers de ces deux abbayes, qu'elles ont été autrefois tres-considerables : tout y ressent sa grande maison, sur-tout à Moûtier, où l'on trouve encore quelques manuscrits. Nous y vîmes entr'autres un ouvrage en vers de Jean de Garlande, *de mysteriis Ecclesiæ*, dédié à E. évêque de Londres. Il reste peu d'autres anciens monumens dans cette maison. Henry, comte de Vaudemont,

y fut enterré. On y lit son épitaphe conçûë en ces termes : *Hîc jacet dominus Henricus menoris , qui fuit comes de Vadimonte. Orate pro anima ejus.* Chatrice est une abbaye de chanoines réguliers , dans une solitude. Les Peres de sainte Geneviéve qui l ont réformée , l'ont toute rebâtie. Celle de Moiremont de la congrégation de S Venne est à deux lieuës de-là. Elle est petite, mais elle est assez jolie & bien bâtie. On y conserve les reliqees de S. Calocer. L'abbaye de Cheri fut fondée par le chapitre de l'église de Reims pour des religieux de l ordre de S. Benoist, qu'il tira de la Chalade, & qui peu de temps après se donnerent à l'ordre de Cîteaux.

Nous en partîmes le dixiéme Juillet pour nous rendre à Verdun, où nous celebrâmes la fête de nôtre bienheureux Pere saint Benoist avec nos Peres de S. Venne. Nous fûmes le lendemain saluer monseigneur l'évêque. On dit que c'est un fort bon prélat, & que son diocése est bien reglé : mais il ne jugea pas à propos de nous faire voir ses archives. Nous fismes après cela une tentative pour voir celles du chapitre. Nous vîmes monsieur le doyen , qui assembla le chapitre , & il conclut à nous donner satisfaction. En effet, on nous presenta aussi-tôt l'inventaire des titres , que nous parcourûmes , & on nous apporta quatre ou cinq caisses que nous leur désignâmes , dans lesquelles étoit tout ce qu'ils avoient de meilleur. Nous ne perdîmes point de temps ; nous nous mîmes à travailler à l heure même ; & après avoir pris toutes les lumieres dont nous avions besoin , nous remîmes au lendemain à voir le reste des archives. Mais quelques chanoines, qui n'avoient point assisté à la déliberation capitulaire , l'ayant sçû , s'y opposerent , & ne voulurent pas même qu'on nous fist voir un méchant reste d'une bonne bibliothéque qu'ils ont venduë. Ils eurent pourtant la bonté de nous faire voir leur trésor, dans lequel on conserve deux beaux textes des évangiles; l'un écrit en lettres majuscules il y a plus de 900 ans , dont tous les commencemens des évangiles sont écrits en lettres d'or sur du velin pourpré ; & l'autre d'environ 700. ans. Ils nous firent voir aussi un reliquaire, dans lequel ils prétendent avoir du lait de la Vierge : mais un chanoine, homme habile & sçavant, me dit que c'étoit du lait de vache , béni en l'honneur de la Vierge par le pape Eugene III. Le lait de la Vierge , que l'on montre en quelqu'autres églises , pourroit bien être de cette nature. Ils nous montrerent encore un reliquaire , où, selon eux , il y a une épine de la couronne de nôtre Seigneur. C'est un morceau de

Verdun.

ronce, tout different des autres épines qu'on voit ailleurs, lesquelles sont toutes semblables, de sorte que si leur relique est véritable, il faut dire que toutes les autres sont fausses, & que S. Louis a été trompé lorsqu'il a cru avoir la couronne du Sauveur. A moins qu'on ne veuille dire qu'elle étoit composée d'épines & de ronces.

Pour ce qui est de l'église cathedrale, elle est grande, & couverte de plomb. Il y a quatre clochers aux quatre coins, mais elle est basse, & ne peut point passer pour une belle église. Il y a deux chœurs aux deux extremitez. L'ancien à l'occident & le nouveau où l'on fait l'office à l'orient. L'autre est tout simple sans retable. Lors qu'on dit la messe, le celebrant après avoir fait la confession va s'asseoir, & demeure assis jusques à l'offertoire. On met le vin & l'eau dans le calice au commencement de la messe, & il n'y a que vingt-cinq ans, que l'oblation du pain & du vin se faisoit encore avec une seule oraison. On dit que cela se pratique encore dans l'église collegialle de la Magdelaine. Le soudiacre pendant toute la messe se tient dessous la lampe, fort éloigné de l'autel, dont il n'approche qu'à la consecration pour soûtenir la chasuble du prêtre. L'église de Verdun a cela de particulier, qu'elle sépare toutes les heures de l'office, de sorte qu'elle n'en dit jamais deux de suite. L'ancien chœur qui est à l'occident est élevé de neuf à dix pieds de la nef. Il est pavé à la mosaïque. L'autel est neanmoins tourné vers l'orient, de sorte que le prêtre disant la messe voit le peuple qui est dans la nef. On y fait encore l'office du Vendredy saint, auquel jour les dignitez & les plus anciens chanoines accompagent l'évêque à l'autel & prononcent avec lui la liturgie. La chaire de l'évêque étoit autrefois derriere l'autel d'où il prêchoit au peuple qui étoit dans la nef.

Il y a dans Verdun cinq abbayes, trois de nôtre ordre, une de Premonstrez, & une de chanoines reguliers. S. Venne est la plus considerable, & une des plus illustres de l'ordre de S. Benoist, tant pour les grands hommes, qui s'y sont sanctifiez, que pour avoir reformé deux fois toute la France. Au commencement de l'onziéme siecle, le saint abbé Richard rétablit la discipline réguliere dans plus de trente ou quarante des principaux monasteres, qui communiquerent ensuite aux autres l'observance qu'ils avoient reçu de celui de S. Venne. De nos jours le venerable Dom Didier de la Cour de sainte & heureuse memoire, prieur du monastere a fait revivre le premier esprit de S. Benoist dans près de trois cens monasteres, & a donné occasion à l'érection des con-

S. Venne.

gregations de S. Venne, de S. Maur, & de S. Placide & à la réforme de l'ordre de Cluny, & cela avec tant de benediction, que la régularité qu'il y a rétablie se soûtient depuis près de six vingt ans dans sa vigueur. L'abbaye de S. Venne respire encore le premier esprit du saint reformateur, qui s'y fait sentir & donne de la veneration à ceux qui y entrent. Le silence, la retraite, la séparation du monde, la modestie & la pieté des religieux repandent une odeur qui embaume tous les environs. Le R. P. Dom Paul Jussi qui en étoit prieur & le R. P. Dom Athanase de la Cour petit neveu du réformateur qui en étoit sous-prieur, nous y reçurent avec toute l'honnêteté & la charité possible. Ils nous firent voir les archives & la bibliotheque qui est excellente. Il y a neanmoins peu de manuscrits; mais ce qu'il y a est tres-bon. Nous y trouvâmes entr'autres une tres-ancienne collection de canon qui contient les decretales depuis le pape Sirice (car il n'y en a point des papes anterieures,) & des conciles: nous y vîmes aussi les actes du concile de Trente recueillis par Nicolas Pseaume évêque de Verdun qui y assista. Tous les lieux regulieres du monastere sont fort propres & fort commodes On voit à l'entrée du cloître une peinture de l'empereur saint Henri, qui vient soumettre son sceptre & sa couronne, & demander l'habit religieux au saint abbé Richard, & ce saint après lui avoir fait promettre qu'il lui obeïroit, lui commanda de reprendre le gouvernement de ses états avec ces deux vers.

Pertæsus regere Henricus venit ecce regendus.
Vult utrumque abbas, nempè regendo regi.

On conserve encore dans le thresor du monastere la ceinture & la picque de cet empereur, avec une fort belle croix trés-ancienne sur laquelle on lit ces mots *Jesu-Christo crucifixo Herimannus Dei gratia comes fieri jussit.* On y conserve aussi les corps de S. Venne, S. Sanctin, S. Pulcrone, S. Possesseur & S. Madalvée évêques de Verdun. On voit encore dans le jardin une grande tombe sous laquelle sont enterrez huit autres évêques de Verdun. S. Richard faisant travailler à la construction d'une nouvelle église, découvrit leurs tombeaux, & avoit dessein de les transferer dans un lieu plus honorable: mais ces saints apparurent à Paronomarius religieux de la maison, & lui dirent d'avertir l'abbé, que la volonté de Dieu étoit qu'ils attendissent dans ce lieu même la résurrection generale, & qu'il se gardât bien de toucher à leur corps, que pour preuve, il les trouveroit tous avec la main

droite entiere & sans corruption dans leur gand. Richard ayant ouvert leur tombeau reconnut la verité de ce que Paronomarius lui avoit dit, & ayant refermé leur tombeau, y fit graver ces vers.

Templum Richardus abbas hoc amplificando
Octo pontificum fodiendo juncta sepulcra
Repperit hic subtus, quorum ille decentius horum
Sedem mutare decreverat. Obruit hinc nox:
Dicas ut nostris permittat sedibus abbas
Expectare diem Domini. Sibi signa sequentur.
Nulla corruptas nostras putridine dextras
Nostris pectoribus verum positas manus ipse
Ornatas albis mane inveniet chirothecis.
Lætus analogium tumulis tunc addidit abbas
Ne quicquam hanc terram pede calcent inverecundo.

L'an mil quatre cens soixante on renouvella leur tombe, & on fit poser sur leur corps celle qu'on y voit encore aujourd'huy, autour de laquelle on lit ces vers.

Cominus astantes agnoscite quique fideles:
Octo senatores hæc hic complectitur ædes,
Quos Virduna sedes meruit sibi præsidiantes,
O quantus locus es, qui tot servas tibi patres!
Per quos tutus ades, per quos gratissime fulges.
Ergo suas plebes salvent huc convenientes,
Laudibus instantes servent hîc & undique fratres.

Pour S. Richard il fut enterré dans une chapelle, dediée, si je ne me trompe, à S. Nicolas. Cette chapelle ayant été detruite, il fut transferé dans l'église sous un tombeau de marbre; il y est encore à present assez près de la chapelle de sainte Anne, dans laquelle il y a une figure de cette sainte d'un prix inestimable. Il y a dans toutes les chapelles de la nef des personnes de distinction enterrées avec des épitaphes fort simples, que je rapporteray icy. Dans la premiere, *Godefridus dux & marchio, qui nobis dedit fontagia cum ecclesia.* Dans la seconde, *Lethaldus comes & monachus.* Dans la troisiéme, *Fredericus comes & monachus, qui Barracum nobis dedit.* Dans la quatriéme, *Mathildis comitissa Saxoniæ mater Adalberonis . . . . . Herimanni & Frederici comitum . . . .* le reste estoit caché sous le marchepied de l'autel. Dans la cinquiéme, *Seguinus comes & monachus pater domini abbatis Vvaleranni comitis Bretuliensis, qui nobis*

nobis dedit Vvalesmeiam cum ecclesia. Dans la sixiéme, *Manasses comes de Domno Martino qui inter cetera magnum tapete ....* Le R. P. dom Didier de la Cour est enterré au milieu de l'église sous une tombe de marbre noir, sur laquelle on lit cette épitaphe :

D. O. M. V. M. M.

Piæ memoriæ R. P. Desiderii à Curia Lotharingi regulæ sanctissimi patris Benedicti restitutoris eximii in Gallia, Lotharingia, Burgundia, Arduena, Belgio, Cluniaco, ab anno 1597. *quo tam pium opus hic incepit, ubi tandem in pace sancta filiis relicta quievit* 14. *Novembris anno salutis* 1623. *ætatis* 72. *reformationis* 25. *hoc honoris, amoris & obsequii filialis æternum monumentum hujus domus alumni ponebant* 1634.

Respicite quoniam non mihi soli laboravi, sed omnibus fratribus meis exquirentibus disciplinam SS. patris Benedicti. Itaque carissimi inspicite & facite secundum exemplar quod vobis in monte hoc monstratum est. Exod. 25. Eccl. 33.

In omnibus omnes magistram sequantur regulam.
O Deus, benedic ordini sancto nostro in pace.
Benedixi eis & erit benedictus.

Je crois que les lecteurs ne seront pas fâchez de voir icy une lettre d'un disciple de ce saint homme, qui nous apprend les principales circonstances de ses derniers moments. J'en suis redevable au R. P. Dom Athanase de la Cour son petit neveu, qui a bien voulu me la communiquer. La voicy :

MEs reverends peres, & freres tres-chers, à mon retour de la visite, je me suis souvenu qu'en vous annonçant la mort de feu nôtre reverend pere ancien que Dieu a voulue; je vous avois promis que lorsque je serois de loisir, je vous écrirois ce que j'ay pû remarquer de sa maladie pour ma consolation. C'est pourquoy la présente sera pour m'acquitter de mes promesses, & vous dire que ce saint pere, (il faut que je le nomme ainsi & justement) tomba malade le septiéme d'Octobre, & dit tout au commencement de sa maladie qu'il n'en releveroit pas, ce que depuis il repeta plusieurs fois, encore bien que les medecins & autres luy donnassent esperance du contraire ; en effet il sembloit que Dieu luy avoit revelé sa mort ; voirement un an auparavant, attendu que depuis ce temps-là il se disposa extraordinairement pour mourir, encore bien, que

comme chacun sçait, sa vie n'eût été autre chose qu'une tres-belle préparation & disposition à la mort ; de façon que pendant cette année on n'a pû luy faire prendre aucun habit neuf, disant toûjours à celuy qui luy en présentoit : mon frere, j'en ay assez, graces à Dieu, je n'useray pas ceux que je porte, & pendant tout ce temps-là il s'abstint d'entrer à nôtre cuisine ; si bien qu'ayant besoin de quelque chose, il s'y en alloit & frapoit à la porte, demandant ce qu'il desiroit humblement, & demeuroit à la porte les yeux baissez, ne plus ne moins qu'un novice ; attendant qu'on luy donnât ce qu'il avoit demandé, & l'ayant reçu, il se retiroit incontinent à sa chambre, sans regarder par tout à la cuisine. Un mois de plus devant sa mort, commençant quelque abbregé de certain traitté de theologie, il dit aux deux confreres qui écrivoient sous luy, qu'il estoit bien marri de n'avoir commencé plûtôt, d'autant qu'il n'avoit pas assez de temps pour l'achever ; & bien qu'il eût accoûtumé de se confesser tous les jours, six mois avant sa mort il frequenta ce sacrement avec une diligence & devotion extraordinaire, & avoit tant de ressentiment de ses fautes, quoique petites, qu'une fois luy estant arrivé au plus fort de sa maladie de témoigner quelque petit mécontentement à un confrere qui l'importunoit, luy parlant d'affaires temporelles, il en conçut tant de regret, que pour satisfaction de cette faute, si toutefois on la doit appeller ainsi, il demeura presque toute la matinée à genoux devant son oratoire, suppliant nôtre Seigneur qu'il luy pardonnât : ce que voyant un de ses infirmiers, & d'ailleurs sçachant bien, qu'à peine se pouvoit-il tenir debout, attendu sa grande debilité, il le pria de s'asseoir, luy disant, que pour sa consolation il luy liroit quelque chose du nouveau testament, à quoy le bon pere répondit : Mon frere, je vous en prie ; car j'ay reconnu qu'il n'y a rien qui m'ait jamais tant consolé dans mes afflictions que la lecture de la sainte écriture.

2. *Que si pendant sa vie il avoit été fort amateur de la retraite & solitude aussi-bien que de la lecture & du silence, il le fut encore davantage en cette sienne maladie ; car au commencement d'icelle il estoit aussi soigneux de lire & écrire selon sa coûtume en sa chambre, comme s'il n'eût été aucunement indisposé, & fuyoit tellement les visites des seculiers, que pour cela il ne vouloit sortir de sa chambre pour aller à l'infirmerie, quoiqu'on l'en pressât grandement ; car, disoit-il, si j'y vais je seray importuné de visite, & si on ne m'y entretiendra que de nouvelles du monde & discours inutiles ; de façon que pour luy persuader d'y aller, il fallut que*

je luy promisse que personne ne l'iroit voir que je ne sçusse s'il l'auroit pour agreable, & que j'aurois l'œil à ce qu'on l'entretienne toûjours de choses serieuses ; & d'autant qu'en mon absence on y manquoit quelquefois, il fit écrire dans sa chambre, en grosses lettres, ces paroles : L'infirme prie ceux qui le viendront visiter, de ne luy parler d'aucunes affaires du monde, il se tiendra bien visité, s'ils l'ont pour recommandé à leurs saintes prieres ; & non content de cela il fit encore écrire sur la cheminée en lettres plus grosses, ces mots, Tempus tacendi, tempus loquendi, *montrant par cela combien il desiroit que ses enfans fussent toûjours amateurs du silence & soigneux de s'entretenir en leurs conferences de discours serieux & d'édification, sur tout dans les infirmeries, fuyant les paroles vaines & legeres, de quoy toûjours il fut fort ennemi.*

3. La ferveur & dévotion qu'il témoigna fut admirable ; premierement, en ce qu'il ne vouloit prendre aucun relâche pour quoy que ce fust, sinon, en tant qu'il s'y voyoit pressé par l'obéïssance, disant toûjours lorsqu'on luy parloit de manger de la viande, porter du linge & autre chose semblable, qu'il falloit vivre & mourir regulierement : & comme je luy repliquois que cela n'empêcheroit pas qu'il ne le fist : Mon pere, me disoit-il, je vous supplie pour l'amour de Dieu, que tant & si long-temps que je pourray user de nos viandes, & coucher comme j'ay accoûtumé ; qu'on ne me presse pas au contraire, parce qu'il faut que les vieux donnent exemple aux jeunes, attendu qu'il s'en trouve parmi nous qui seroient bien aise d'avoir entre les dents une aîle ou une cuisse de chapon. Depuis le commencement jusqu'à ce qu'il s'alitât tout-à-fait, qui fut le dernier d'Octobre, il ne manqua pas de dire la messe à la même heure qu'il avoit accoûtumé, à sçavoir, pendant prime, & cela avec autant de promptitude, que s'il n'avoit pas été malade, en quoy il est aisé de voir qu'il se forçoit grandement ; & lorsque je luy représentois qu'il se faisoit tort, & qu'il estoit expedient qu'il s'en abstint quelques jours, demeurant clos & couvert dans sa chambre, à ce que les medecins puissent mieux connoître la qualité du mal, il me répondit : Mon pere, je vous supplie au nom de Dieu de me donner ce bien & contentement de dire la messe, tant que Dieu m'en prêtera les forces, d'autant que c'est la plus grande consolation & le plus grand bonheur qui puisse m'arriver au monde. Et un jour s'estant disposé pour celebrer, il s'efforça par plusieurs fois de se lever de sa chaise pour s'en aller en la chapelle de l'infirmerie, ce que ne pouvant faire à raison que

la fievre l'avoit grandement debilité la nuit precedente, ensorte que bien souvent il estoit contraint de se jetter sur sa couche. Enfin tirant des forces de sa foiblesse, il dit à l'un de ses infirmiers : Allons dire la messe, j'espere que nôtre Seigneur m'en donnera les forces, comme en effet : car il s'en alla gayement à ladite chapelle & y celebra avec tant de facilité, promptitude & legereté, que c'estoit chose merveilleuse, son ministre diacre m'ayant depuis assuré qu'il y avoit plus d'un an qu'il ne luy avoit vû dire avec tant de courage & de facilité tant pour faire les genuflexions qu'autre chose. Il portoit tant de reverence & de devotion à ce saint sacrifice, que les jours qu'il ne pouvoit dire la messe, il la vouloit entendre, & eût communié tous les jours, s'il n'en eût été empêché, ne pouvant avaler qu'avec peine les choses liquides qu'on luy présentoit. Un jour entendant la messe de sa couche, il pria qu'on le levât & qu'on l'assît dans une chaire, pour l'entendre avec plus de reverence; & comme ses infirmiers s'en fussent excusez, disans que cela luy nuiroit, il ne les en pressa pas davantage pour ne contrevenir à l'obéïssance, qui veut, disoit-il, toûjours que les malades obéïssent à leurs infirmiers : mais comme après cette messe on en celebra une autre, il pria les assistans, que puisqu'il avoit fait en la precedente ce qu'on avoit voulu, on luy accordât ce qu'il avoit demandé, disant, qu'il ne falloit oüir la messe avec si peu de reverence; si bien qu'on fut contraint de luy donner ce contentement, & quand on vint à l'élevation, il pria qu'on le mît à genoux, pour faire honneur à son Créateur; & quant aux heures canoniales, jamais il ne les a obmises non plus que celles de nôtre-Dame, quoiqu'elles ne fussent d'obligation, jusqu'à ce qu'on l'alitât tout-à-fait & qu'il n'eût plus de force pour les réciter, priant au reste le plus souvent qu'on les récitât auprès de luy, auxquelles il se rendoit si attentif, qu'un jour entendant les vespres, comme il arriva que l'un des deux qui les récitoit, cedant à son compagnon par honneur pour dire le Pater noster, *ce bon pere pensant qu'ils s'oubliassent, dit tout haut le* Pater noster, *& neanmoins à le voir il sembloit qu'il estoit endormi. Il recevoit tant de contentement en la lecture de la sainte écriture, que la premiere chose qu'il me demanda au commencement de sa maladie, fut que la lecture ne luy manquât jamais auprès de luy, & nommément celle du nouveau testament, de façon que pour le contenter il falloit la luy lire presque continuellement tant de jour que de nuit, en quoy il se rendoit si attentif, que le plus souvent il reprenoit le lecteur lorsqu'il failloit, & disoit un jour : J'ay peur*

que je feray puni à l'au re monde pour avoir pris tant de contentement à lire & entendre lire la sainte écriture, par fois aussi il faisoit chanter auprès de luy, & entr'autre chose le Stabat mater dolorosa *avec le répons, qui commence :* Vidi Dominum facie ad faciem, *luy même chantant, & reprenoit celuy qui chantoit lorsqu'il failloit, disant, qu'autrefois il avoit pris un singulier plaisir à chanter ce répons. Quant à la ferveur & devotion qu'il témoignoit lorsqu'il reçut son viatique & l'extrême-onction, on ne la peut dignement expliquer : car à l'égard du viatique il voulut qu'on l'habillât de tous ses habits monastiques, & puis qu'on le levât pour entendre la messe qui se disoit à la chapelle de l'infirmerie, & pria qu'au temps de l'élevation on le mît à genoux, ce qu'on fit pour le contenter : & combien qu'on eût beaucoup de peine à le tenir en cette posture, attendu son extrême foiblesse ; quand il vit élever la sainte hostie, il fit un tel effort à la nature, qu'il sembloit qu'il n'eût aucun mal, & qu'il voulût s'élever vers nôtre Seigneur : cette messe estant dite, & les religieux venant en procession pour le communier, il pria derechef qu'on le mît à genoux, & y demeura durant tout le temps des ceremonies accoûtumées en l'administration de cet auguste sacrement, & sur la fin il demanda pardon ausdits freres se recommandant à leurs prieres, & benit tant les présens que les absens ; depuis il pria le reverend pere president & le conjura de luy donner le sacrement de l'extrême-onction lorsqu'on verroit qu'il seroit temps, priere qu'il réïtera souvent ; si bien que le jour qu'il le reçut, comme je luy eus demandé s'il ne se souvenoit pas bien de cette priere & supplique qu'il avoit faite au R.P. il me répondit, oüi, je m'en souviens fort bien, & derechef je demande ce sacrement pour l'amour de Dieu, si on juge à propos de me le donner maintenant, à quoy répondant que le plûtôt seroit le meilleur selon l'avis des medecins, il repartit : Dieu soit beni ; & puis levant les yeux au ciel, il dit d'une ferveur & devotion admirable. O mon Dieu, je vous remercie de la grace & faveur singuliere que vous me faites en ce que je reçois tous mes sacremens avec un sain & entier jugement. Après luy demandant si je ferois venir son confesseur, il me dit : hé, mon pere, je vous prie de m'entendre en confession pour la derniere fois : s'estant confessé il me pria d'aviser qu'on n'obmît aucune ceremonie accoûtumée en l'administration de ce saint sacrement, ce que je luy promis, & il le reçut avec une tres-grande devotion, répondant à tout, voire même aux protestations, & si à propos, qu'on eût dit qu'il lisoit dans le livre ; & comme*

on reportoit la sainte huile à l'église, il me dit, qu'entr'autre chose il luy sembloit que les rubriques portoient, qu'il falloit lire la passion auprès des malades, & par ainsi qu'il me supplioit qu'on la lût, laquelle depuis il fit encore lire plusieurs fois, témoignant en recevoir beaucoup de contentement.

4. *Il me pria de mettre par écrit certaines oraisons qu'il desiroit que l'on recitât souvent auprès de luy, à sçavoir,* Domine Jesu-Christe Filii Dei vivi pone passionem, *& ainsi qu'elles se trouvent dans les heures de la Croix; la seconde,* Anima Christi sanctifica me, *& puis les trois hymnes de nôtre Dame avec* Stabat mater dolorosa, *& l'hymne des complies de caresme, qui commence,* Christe qui lux es & dies, *selon qu'il est porté dans l'ancien breviaire de Cassien, me priant que l'on n'obmît pas ces paroles lors même qu'il tireroit à la fin, que pour la derniere on recitât le dernier hymne,* Christe qui lux es & dies, *& ainsi que l'on fist en telle sorte que si-tôt que l'on eut achevé le dernier verset d'iceluy, il rendit le dernier soupir, en quoy il semble que ce bon pere avoit prévû qu'il mourroit comme il fit, ainsi que je diray cy-après à l'heure de complies, & à raison qu'il ne sçavoit pas entierement par cœur la susdite priere* Anima Christi, *il pria un de nos confreres de la reciter d'une voix intelligible auprès de luy, afin qu'il la pût apprendre par cœur pour sa consolation; aussi recevoit-il un grand contentement entendant reciter ou chanter* Stabat mater; *si bien qu'une fois il dit à un qui recitoit les susdits hymnes, qu'il ne sçavoit ce qu'il leur pourroit rendre pour reciproque, attendu le plaisir qu'il en recevoit.*

5. *Et pour ce qui est de l'humilité, si ce bon pere l'avoit pratiquée pendant sa vie, il la pratiqua encore mieux au temps de sa mort, parce qu'il ne put entendre la moindre parole au temps qu'elle fut à sa loüange sans tourner incontinent la teste & imposer silence, ou faire autre signe par lequel il témoignoit que ce qu'on luy disoit ne luy agreoit pas, donnant toûjours l'honneur à Dieu de tout ce qu'il avoit fait, notamment pour la réforme; & prenant sujet de se mépriser & confondre des loüanges que luy donnoient les personnes de marque auxquelles il ne vouloit donner sa benediction, quoiqu'ils l'en priassent, & nommément s'ils estoient prêtres, sinon avec grande répugnance, disant à un chacun: monsieur,* major non benedicitur à minore, *c'est à vous, s'il vous paît, de me benir, comme je vous en prie. Sortant une fois de convulsion je le priay de faire un petit mot d'exhortation à l'assistance, il répondit: Puisque vous l'avez pour agreable, si j'avois quelque*

pouvoir sur vous, je vous défendrois par toute sorte d'excommunication, qu'après ma mort vous n'ayez à parler en bien de moy, attendu que j'ay mené une vie commune devant le monde & fort pecheresse devant Dieu, ce que déja il m'avoit fait donner par écrit, afin d'en aviser après sa mort les superieurs & religieux de nôtre congrégation : Car, disoit-il, frere Didier n'a rien fait qui merite loüange ; & néanmoins il s'en est trouvé qui ont dit devant certains grands seigneurs : Frere Didier a fait ceci, Frere Didier a fait cela. Mais qu'a-t-il fait, Frere Didier ? rien qui vaille, sinon qu'il a été un peu grave, & un peu retenu ; & voilà tout. Et pour montrer combien il abhorroit toute sorte de jactance, il nous disoit : Mais que sert-il de dire, nous avons des beaux esprits, nous avons des bons religieux ? cela ne sert de rien, mes freres ; je vous recommande l'humilité, l'obéïssance & le silence. Et de peur qu'on ne crût que durant cette convulsion il eût eu quelque vision, il disoit : Ne pensez pas que j'aye vû quelque chose ; non, je n'ai rien vû, & si je ne vois rien, combien que problablement on pouvoit croire le contraire : mais c'étoit son humilité qui le faisoit parler ainsi, & tenir caché ce que Dieu lui communiquoit, comme souvent on s'en est apperçû pendant sa maladie, faisant semblant, par exemple, d'être assoupi, lorsqu'il étoit plus récolligé & uni avec Dieu. Voyant certains superieurs qui quittoient leurs maisons pour le venir visiter, s'acquittant en cela de leur devoir, il disoit avec un grand mépris de soy-même : Est-il possible que pour le moindre & indigne de la congrégation, on prend tant de peine ? Helas ! on montre bien en cela qu'il y a parmi nous acception de personnes. Et dautant qu'il appréhendoit qu'après sa mort on ne mît quelque chose sur son tombeau qui ne lui aggréroit pas, il me fit donner par écrit ce qu'il désiroit qu'on y mît, remettant le tout néanmoins à ma volonté ; à sçavoir : Hîc jacet Frater Desiderius, à Curia religiosus hujus monasterii, qui obiit die...... & cujus anima vestris precibus commendatur.

6. Touchant sa patience, elle fut telle, que jamais devant sa maladie on ne l'entendit se plaindre en façon quelconque, combien qu'il endurât beaucoup, & sur-tout une grande chaleur, avec une grande séchéresse & débilité extrême, outre que d'ailleurs il prenoit fort peu d'alimens ; en sorte que pendant sa maladie, qui dura cinq semaines & davantage, il ne mangea point le gros d'un œuf de chair, & fut quatre jours devant sa mort sans prendre chose quelconque, sinon un bien peu de vin fort trempé, dont on

lui rafraîchissoit la langue avec une plume. Et s'appercevant le plus souvent que nous étions en peine de le voir en cet état, il nous disoit d'une face riante en nous consolant : Mes freres, je vous supplie de n'être point en peine de moy, dautant que je suis bien, & ai davantage que je ne merite : ce me sera beaucoup d'allegresse, si vous daignez toûjours avoir soin de moy en vos prieres. Depuis sa maladie, il déclára ce que depuis un an il avoit toûjours tenu caché, sçavoir que sa fiévre l'avoit toûjours travaillé, parce qu'ordinairement il ressentoit en se levant des petits frissons, & après matines il enduroit une chaleur. Un jour priant qu'on le tournât sur son côté, dautant que pour avoir demeuré long-temps couché sur son dos, il l'avoit (disoit-il) tout écorché, on lui répondit que selon l'avis des medecins, il y avoit bien du danger de le remuer ; c'est pourquoi il n'en parla plus, & dit que tres-volontiers il demeureroit en cette posture pour l'amour de Dieu.

7. Il se montra toûjours si obéïssant tant à ses infirmiers, qu'à ses medecins, qu'il se laissoit gouverner ne plus ne moins qu'un enfant, & prenoit tout ce qu'on vouloit, combien qu'il y ressentît beaucoup de peine & répugnance, & que même il prévoyoit que toutes les drogues qu'on lui donnoit ne lui servoient de rien. Si bien qu'une fois il me dit : Or sus, mon Pere, j'ai fait tout ce qu'on a voulu, & néanmoins je ne ressens aucun allégement, sinon de la lecture & des prieres que font nos confreres auprès de moy.

8. Pour sa résignation à la divine volonté, il n'est ja besoin d'en parler, attendu qu'elle fut telle, qu'un jour me disant : Hé bien, mon Pere, que ferai-je maintenant ? Je répondis : Mon Reverend Pere, il faut que vôtre Reverence continuë à se tenir toûjours bien résignée à la volonté de Dieu. Il me répliqua : Cela va bien ; mais j'entend pour telle chose, que je passe sous silence, & qu'il me déclara.

Quant à la pauvreté, il imita saint François, ou pour mieux dire le Fils de Dieu, en ce qu'il dit à l'un de ses infirmiers, qu'il eût bien désiré mourir tout nud. Et en effet, sortant d'une convulsion, quoiqu'il se sentît fort foible, & qu'à peine il se pût tenir ; néanmoins s'évertuant, & faisant un effort à la nature, il se mît en devoir d'ôter sa chemise ; & de fait il l'ôta, sans que jamais on l'en pût empêcher. Et craignant de mourir proprietaire, il me dit une fois : Mon Perè, je vous ai souvent prié d'une chose, de laquelle je vous supplie encore maintenant. Et quoi,

quoi, lui dis-je? Mon R. P. c'est (repliqua-t-il) que vous alliez à ma chambre, & que vous visitiez bien par tout; enfin, que vous preniez tout, sans laisser un petit papier, de peur que je meure proprietaire. Au reste, j'ai donné à mes parens quelques petites images de papier, & pense l'avoir fait avec vôtre avis & consentement: néanmoins je laisse à vôtre volonté de les repeter, si vous le trouvez bon.

10. *Mais que dirons-nous de sa foy, laquelle fut si grande, que sortant d'une convulsion, & voyant qu'on lui presentoit le crucifix, comme si à l'heure même il eût dût rendre l'ame, il dit en nous consolant:* Quis est qui vos conturbat? *s'appercevant bien que nous étions tous étonnez & pensifs de le voir en cet état,* Tota anima mea in me est; *je suis aussi quiete & tranquile que je l'étois avant le dîner: si bien que je vois que par la grace de Dieu, je ne sçaurois avoir une plus grande foy que celle dont je joüis à present. Car je crois tout ce que doit croire un bon chrétien, & un vrai religieux. Voilà pourquoi il me pria qu'après sa mort, que je fisse graver sur une lame de plomb, ou bien sur une pierre, ces paroles de Job:* Credo quod Redemptor meus vivit, *jusqu'à ces mots inclusivement*, reposita est hæc spes mea in sinu meo; *& qu'on les appliquât, comme on a fait, sur sa poitrine. Et afin de se confirmer davantage en cette foy, il lût au commencement de sa maladie le Catéchisme de Bellarmin, disant que c'étoit pour se rémemorer de plus en plus ce qu'il croyoit fermement des sacremens & autres choses de la foy, comme pour se disposer plus particulierement à la mort.*

11. *Son esperance aussi ne fut pas moindre; car le plus souvent, comme je lui demandois comment il se trouvoit, il me répondoit: J'attends la misericorde de Dieu. Et donnant un jour la raison de ce qu'il m'avoit fait bailler par écrit, sçavoir qu'il eût bien désiré, si je le trouvois bon, d'être enterré entre les deux pulpitres du chœur, ou bien en la chapelle S. Richard, qui est au cloître; c'est parce (disoit-il) que pendant ma vie j'ai reçû tant de contentement entendant les novices & nouveaux profex chanter les loüanges de Dieu, que je désire joüir encore de la même consolation après ma mort: ou bien je désirerois être mis à S. Richard, parce que j'espere en Dieu, qu'en la résurrection generale je ressusciterai parmi les cendres de ce saint Pere.*

12. *Et à l'égard de sa charité envers le prochain, elle parut premierement, en ce qu'au commencement de sa maladie il ne vouloit point sortir de sa chambre pour aller à l'infirmerie, crai-*

gnant d'incommoder deux autres malades qui y étoient ; & jamais n'y fût allé, si je ne lui eusse assuré, qu'il seroit aussi commodément ailleurs qu'il seroit à la chambre où je le désirois mettre ; & quand il y fut, il demandoit souvent comment ces malades se portoient ; & sortant une fois de convulsion, il les voulut voir, & leur presenta la main avec une grande bienveillance, puis leur donna sa benediction. Il avoit tant de compassion de ceux qui l'assistoient pendant sa maladie, que le plus souvent il les prioit de se reposer, & leur disoit : Helas, mes freres ! que vous sçaurois-je rendre pour tant de peines que vous prenez à mon occasion ? Et quant aux séculiers de sa connoissance qui le venoient voir, il ne manquoit pas de leur dire leur verité, & assenoit si bien en peu de mots, qu'on n'en a vû pas un sortir d'auprès de luy, que fort content & la larme à l'œil, témoignant par là que Dieu leur parloit par la bouche de ce bon Pere, & pénétroit au plus profond de leur conscience. Cette même charité lui faisoit appréhender qu'on ne se relachât après sa mort en l'observance réguliere, de quoi il parloit fort souvent avec un grand ressentiment. Quant à l'amour de Dieu, il en faisoit à tout coup des actes, tantôt disant : Mon Dieu, pour l'amour de Dieu, je veux ceci ou cela ; tantôt priant quelqu'autre d'en produire en son nom, disant que cela lui causoit tant de contentement ; & toûjours il fut si uni avec Dieu, que continuellement il étoit ou priant, ou méditant, ou entendant lire, toûjours avec un jugement si sain & entier, que nonobstant le défaut d'aliment & l'ardeur de la fiévre qui le travailloit, jamais il ne s'abstint de parler fort intelligiblement jusqu'à la mort : sinon que le jour qu'il mourut, on avoit beaucoup de peine à l'entendre ; en sorte que d'un mot qu'il disoit, il falloit en deviner les conceptions. Comme par exemple, repetant souvent tragedie, *on lui dit : Hé, mon Pere, nous entendons bien ce que vôtre Reverence veut dire. N'est-il pas vrai qu'elle nous veut apprendre & enseigner par ce mot, que cette vie n'est autre chose qu'une tragédie, & que vous avez joüé vôtre personnage de religieux sur le théatre de ce monde ? A quoi baissant la tête, il répondit : Oüy, & plusieurs autres semblables, montrant par là comme toûjours son esprit étoit rempli de saintes conceptions. Et pour preuve de l'amour qu'il portoit à* JESUS-CHRIST *crucifié, un jour il advint que sortant d'une convulsion, qui dura fort long-temps, & en laquelle il fut travaillé, en sorte que pour sa grande débilité qui lui en resta, à peine pouvoit-il parler & se remuer, ouvrant les yeux, & re-*

gardant la croix qui étoit au pied de son lit, laquelle étoit fort pesante, il fit signe qu'on lui donnât ; & la prenant, il l'appliqua tout seul contre sa poitrine : puis la bouche collée contre l'image, laquelle il tenoit embrassée, les bras croisez & d'une bonne grace, il récita tout seul d'une voix pleine & fort intelligible l'oraison susdite, qu'il m'avoit tant recommandée, sçavoir Domine Jesu-Christe Fili Dei vivi pone passionem ; *& à la fin de laquelle il me pria de l'aider à réciter,* Anima Christi sanctifica me : *dautant qu'il ne la sçavoit par cœur, & la disant avec moy, il baisoit à chaque verset fort devotement son Crucifix, lequel par après il fit donner à l'un de nos confreres qui étoit au pied de sa couche, le priant de faire le même que luy, & disant qu'il étoit fort aise & consolé quand ses confreres embrassoient la croix. Le lendemain sortant d'une convulsion, il fit encore le même ; & lorsqu'il étoit éveillé, il avoit presque toûjours les yeux fichez sur ce Crucifix, aussi-bien que sur une image de Nôtre-Dame qui étoit devant luy, & à laquelle il a toûjours témoigné une singuliere devotion : ce qui se peut colliger de ce qui a été dit, & de ce qu'il pria en particulier l'un de nos confreres, que quand il le verroit tirer à la fin, il recitât souvent :* Maria mater gratiæ, mater misericordiæ, &c.

13. *Sa fiévre se changea en continuë cinq ou six jours avant sa mort ; & le jour qu'il mourut, qui étoit le quatorziéme Novembre, il fut souvent travaillé de convulsions, à la fin desquelles ouvrant les yeux, & nous regardant amoureusement, il disoit, ou montroit par signes, qu'on ne fût point en peine de luy, & qu'il étoit bien. Sa derniere convulsion le prit sur les quatre heures du soir, & le tint jusqu'à ce que l'on eût récité les prieres accoûtumées en la recommandation de l'ame, avec les oraisons susdites, qu'il avoit tant recommendées : si bien que si-tôt qu'on eut achevé (ainsi que j'ai déclaré cy-dessus) le dernier verset de l'hymne* Christe qui lux es & dies, *il expira, & rendit fort doucement sa benîte ame, pour aller joüir, comme nous croyons, de l'ample récompense que Dieu lui avoit préparée.*

14. *Le corps étant lavé & accommodé, on le mît aussi-tôt dans la chapelle de l'infirmerie, où il demeura toute la matinée jusqu'environ le midy, & ce pour la commodité du peintre que je fis venir pour le tirer, lequel par parenthese n'a pas si bien réüssi, qu'un autre que je fis venir pour le tirer dans l'église. Sur le midy on porta ledit corps à l'église, afin de l'exposer au peuple, qui accouroit de tout côté à grande foule : si bien que l'on fut contraint de*

le mettre au-dedans du balustre de nôtre bienheureux Pere saint Benoist, où tous ceux qui le voyoient disoient n'avoir jamais vû un si beau mort. Et en effet, il étoit tres-beau : car c'est une chose tres-assurée, & de quoi plusieurs déposeroient avec moy, s'ils en étoient requis, que sa face changea depuis qu'on l'eut porté à l'église, & devint toute vivante : de quoi le susdit second peintre m'a depuis assuré, & dit que pendant le temps qu'il se mît à le tirer dans l'église, il s'appercevoit que sa face se changeoit, de quoi il demeura fort émerveillé, encore plus empêché, avec toute sa diligence & son industrie, de le tirer : combien que sur la fin des vigiles, il s'étudiât aucunement de le peindre comme elle paroissoit ; mais encore n'est-ce rien en comparaison de ce qui en étoit.

15. *Comme après les vigiles on eut porté ledit corps en procession au milieu de la nef, ce fut chose merveilleuse que de voir la devotion du peuple, qui l'aborda incontinent, les uns lui baisant les mains, les autres faisant toucher leurs heures & chapelets à ses habits, pour ne parler de ceux qui même lui ont coupé des cheveux, non plus que nos confreres qui lui changeoient à tout moment de calotte. L'encensement fait, & autres cérémonies achevées, on le porta dans le chœur, où il fut enterré honorablement entre lesdits pulpitres, selon qu'il l'avoit demandé. Et avant de le mettre en terre, ce fut encore chose merveilleuse de voir la pieté & devotion, non-seulement de nos confreres, mais encore d'autres religieux, Capucins & Récollets, qui fendoient la presse, & s'approchoient pour le baiser. Et après que les RR. PP. de saint Nicolas & moy descendans dans la fosse l'eûmes embrassé, & mis dans un tres-beau cercueil de pierre fait en ovale, que l'on avoit trouvé, encore nous presenta-t-on des chapelets pour faire toucher à ses habits ; l'on renversa sur sa poitrine une pierre, en laquelle on avoit gravé, pour memoire de sa prosperité, ce qui s'ensuit....*

Et tout le cercueil étant couvert, on le cimenta fort proprement tout à l'entour. Et depuis son enterrement, j'ai appris qu'à l'heure de midy, qui fut le temps (comme dit est) qu'on exposa son corps en la chapelle de nôtre Pere saint Benoist, plus de cinquante personnes virent une étoile ou flambeau ardent sur nôtre église ; & plusieurs non-seulement de nos confreres, mais aussi des externes, tant religieux, que séculiers, m'ont pressé d'avoir de ses reliques ; en quoi j'ai tâché de satisfaire à leur devotion. Mais la plus belle relique qu'il nous a laissée, c'est de sa bonne vie, ce sont de ses vertus qu'il a si bien pratiquées, & en sa vie & en sa mort, lesquelles je supplie nôtre Seigneur nous faire la grace

de bien ſuivre & imiter ; en quoi, comme je crois, ce ſaint Pere nous aidera beaucoup, attendu les promeſſes qu'il a faites, que ſi Dieu lui faiſoit miſericorde, & l'introduiſoit en ſa gloire, il auroit un ſoin particulier de le prier pour nôtre congrégation, & notamment pour ceux qui l'avoient aſſiſté & viſité pendant ſa maladie, de quoi pluſieurs, à ce que je vois, ſentent déja des effets.

L'abbaye de S. Ayric n'eſt pas ſi conſiderable ni ſi ancienne que celle de S. Venne, mais elle a le bonheur d'avoir conſervé juſqu'à preſent des abbez reguliers. Elle fut fondée vers l'an 1037. par Rembert évêque de Verdun, & poſſede les ſacrées reliques du ſaint dont elle porte le nom. S. Ayric.

Celle de S. Maur fut fondée par l'évêque Haimo pour des religieuſes Benedictines, qui dans la ſuite des temps éprouverent le ſort de la fragilité humaine. Elles ſe relâcherent tellement de leur premiere ferveur, qu'elles n'avoient preſque plus de regularité au commencement du ſiecle paſſé. Comme le relâche eſt ordinairement ſuivi de la pauvreté & de la miſere, elles étoient réduites à neuf ou dix religieuſes, qui à peine avoient de quoy vivre. Mais l'exemple du R. P. Dom Didier de la Cour & des religieux de S. Venne les ayant reveillées de leur aſſoupiſſement, elles réſolurent de ſe réformer vers l'an 1609. & afin d être conduites par de bons guides dans la voye qu'elles vouloient ſuivre, elles obtinrent des bulles du pape pour être toûjours dirigées par les religieux de ce monaſtere. Ces peres l'ont fait juſqu'à preſent avec tant de benediction, & les ſemences de régularité qu'ils ont jettées dans cette communauté, ont ſi heureuſement fructifiées, qu'elle peut ſervir de modele aux autres maiſons religieuſes, vivant dans une exacte obſervance, ſans s'être relâchées d'un ſeul point depuis plus de cent ans. Elle eſt compoſé aujourd'hui de quarante religieuſes qui ſont fort à leur aiſe, bien bâties, & qui n'éxigent aucune dote des filles qu'elles reçoivent. S. Maur.

L'abbaye de S. Paul eſt plus ancienne : Elle fut d'abord fondée pour des Benedictins, qui la poſſederent juſqu'au douziéme ſiecle, que S. Bernard la fit donner aux Premontrez. Ils la regardent aujourd'hui comme une des meilleures & des plus riches maiſons de leur ordre. S. Paul.

Celle de S. Nicolas des Prez ſituée ſur le bord de la riviere n'a pris ſon commencement que dans le treiziéme ſiecle. Elle obſerva d'abord les conſtitutions de S. Victor. Aujourd'hui elle garde celles de la congregation de nôtre Sauveur, érigée par le S. Nicolas des prez.

P. Pierre Fourrier curé de Matincour, qui réforma les chanoines réguliers de Lorraine vers l'an 1630. Elle conserve aujourd'hui le premier esprit de son réformateur. Le prieur nous fit un grand accueil, & nous communiqua de bonne grace tout ce qui regardoit sa maison & quelques autres de sa congregation.

Il y avoit encore autrefois dans Verdun une petite abbaye de chanoinesses regulieres, qui portoit le nom de S. Louis. Mais comme elle étoit fort pauvre, elle fut supprimée, les Minimes possedent aujourd'hui l'église. Du reste il n'y a rien dans Verdun de remarquable, que l'église des religieuses de la congregation bâtie sur le modele de celle du Val de grace, elle est magnifique, & peut passer pour une des plus belles qu'on puisse voir en province.

Metz. Aprés avoir travaillé quinze jours à Verdun, nous allâmes à Mets l'une des plus grandes villes du royaume, où nous restâmes trois semaines. Nous descendîmes à l'abbaye de S. Arnoul, où le R. P. Dom François Jobal qui en étoit prieur, & tous les religieux nous reçurent avec la plus grande cordialité du monde. Le lendemain le R. P. prieur nous fit la grace de nous presenter à monseigneur l'évêque de Mets & aux principeaux du chapitre. Ils nous reçurent tous fort gracieusement. Le prélat nous fit ouvrir ses archives, & les chanoines leur bibliotheque, composée de quelques anciennes éditions & de quelques manuscrits. Quoiqu'on en ait enlevé les meilleurs, pour leur donner place dans la bibliotheque de monsieur Colbert; il en reste neanmoins encore quelques-uns, qui ne sont pas indifferens. Nous y vîmes entr'autre une trés-belle bible de sept ou huit cens ans; les grands & les petits prophetes écrits en lettres Saxone, un trés-beau sacramentaire, des actes des martyrs, plusieurs grands legendaires d'une beauté charmante, un Virgile avec des notes de plus de huit cens ans, & plusieurs ouvrages de medecine. Monsieur de Labatie qui en avoit la garde, monsieur de Serron & monsieur de Cisé nous firent tout voir d'une maniere fort obligeante. Ils nous firent ensuite admirer la beauté de leur église, qui cede en délicatesse à fort peu d'église du royaume. On dit que ce fut Thieri II. évêque de Mets, qui la fit commencer vers l'an 1000 & qu'étant demeurée fort long-temps imparfaite, l'évêque Ademar fit publier en 1324. des indulgences pour la faire continuer. Cependant la nef ne fut achevée qu'en 1480. Pour lui rendre le chœur semblable le chapitre se taxa volontairement vers l'an 1500. Henry de Lorraine évêque de Mets y contribua de

son côté ; mais étant mort en 1505. & Jean de Lorraine ayant été pourvû de l'évêché dans un tres-bas âge, on en donna l'administration au chapitre, qui employa la troisiéme partie du revenu à la fabrique de l'église, qui fut enfin achevée en 1519. Elle est faite en croix qui traverse le chœur, la nef a 227. pieds 7. pouces de longueur, 47. pieds de largeur, & 133. pieds de hauteur. Le chœur 51. pieds 6. pouces de longueur, 45. de largeur. Le sanctuaire jusqu'à l'autel du thrésor qui est dans le fond 59. pieds 2. pouces de longueur ; de sorte que la nef, le chœur, & le sanctuaire ont 338. pieds 3. pouces de longueur, à quoy ajoûtant le derriere du chœur, l'église a 373. pieds de longueur. L'architecture est toute gotique, mais belle, on admire sur tout la voûte du milieu de la croisée sur le chœur, qui est tres-hardie. On y voit une étoile entre les ogives à 8. rayons, l'angle où la pointe desquels est appuyée sur les quatre arcs doubleaux de la voûte, & semble être hors d'œuvre. Les collateraux n'ont de hauteur que 44. pieds, & de largeur 22. pieds deux pouces, au-dessus desquels regne une plate forme. Toute l'église est percée à jour de grandes fenêtres, & en si grand nombre que je doute fort qu'aucune église de France l'égale en delicatesse. Dans la nef on voit un vase de porphire d'une grandeur prodigieuse, qui sert de fonts baptismaux.

Comme l'église de Mets est tres-anciene nous eûmes la curiosité de voir les ceremonies. Nous choisismes pour cela le jour de l'invention de S. Estienne, qui en est patron. L'évêque officia, & aprés prime le chœur le fut prendre solemnellement dans son palais épiscopal, & l'amena en procession dans l'église. Entré dans le chœur il commença dans sa place l'heure de tierce par l'*Avé Maria* qu'il dit tout haut & le *Deus in adjutorium*. Il alla ensuite à la sacristie s'habiller pendant qu'on chanta tierce. Il vint à l'autel accompagné du diacre & du soûdiacre, de deux prêtres en chappes, de deux autres prêtres en chasubles, & de six ecclesiastiques en tuniques, dont les deux premiers portoient deux croix processionales. Tous ces minsttres ne font aucune fonction à l'autel, le diacre & le soûdiacre y montent seuls. On suit tout le rit Romain. Voici seulement ce que je remarquai de singulier. Aprés l'évangile on porte au chœur le texte de l'évangile, mais les chanoines ne le baisent point. Ils lui font seulement une inclination. A l'offertoire l'évêque encense tout autour de l'autel, le diacre encense le haut chœur, & le soûdiacre le bas chœur. Aprés la préface le célebrant se lave les mains. A la consecration tous les ministres se tiennent à genoux jusqu'au

Pater. Alors un ecclesiastique revêtu en aube qui soûtenoit la patene, vient la presenter au soûdiacre, qui la donne au diacre, & celui-cy au célebrant, qui aprés la communion se purifie au coin de l'autel.

Il y a peu de villes où l'ordre de saint Benoist ait été si florissant qu'à Mets, puisque sans parler des maisons qui ne subsistent plus, on y compte encore sept monasteres, quatre d'hommes, & trois de filles. Le plus illustre aujourd'hui est S.Vincent, quoique la derniere fondée. Elle doit son origine à l'évêque Theodoric, qui l'enrichit des précieuses reliques de sainte Lucie vierge & martyre de Syracuse,& de celles de plusieurs autres saints martyrs & confesseurs, qu'il apporta d'Italie, où il étoit allé vers l'empereur Othon. Il la choisit pour le lieu de sa sépulture; & on conserve encore aujourd'hui ses ossemens, avec la chasuble dans laquelle il fut enterré, qui a été trouvée toute entiere. Elle est de violet, & toute ronde, comme le sont toutes les anciennes chasubles. Entre les prérogatives de l'abbaye de saint Vincent, l'abbé est le premier chapellain de l'évêque; & en son absence, il a droit d'officier toutes les grandes fêtes à la cathédrale. Le samedy saint, les chanoines envoyent querir à saint Vincent du feu nouveau. L'église de ce monastere, après la cathédrale, est la mieux bâtie & la plus belle de la ville. Elle fut preservée de l'incendie qui consuma toute la maison il y a près de vingt ans. Les RR. PP. de la congrégation de S. Venne qui y ont introduit la réforme, l'ont rebâtie avec tant de soin & de magnificence, sans néanmoins blesser la modestie & la simplicité religieuse, qu'elle peut passer pour la plus belle de leur congrégation. Ils ont fait graver sur la porte qui va dans le jardin ces deux vers:

S.Vincent.

Hæc Domus in cineres iterate sorte redacta
Splendidior forma nunc meliore nitet.

Entre le peu de manuscrits qui restent dans la bibliothéque, nous y vîmes un tres-beau texte des évangiles, dont les commencemens des quatre évangelistes sont écrits en lettres d'or; l'histoire de Paul Orose; Bede sur la Genese, &c.

S. Arnoul

L'abbaye de saint Arnoul en conserve un plus grand nombre. Ils contiennent la plûpart des ouvrages des saints peres, sur-tout de S. Augustin, de S. Ambroise, de S. Jérôme, de S. Gregoire, de S. Cyprien, de S. Césaire d'Arles, de Juvencus, &c. Cette abbaye qui étoit autrefois hors de la ville, & magnifique, avoit l'honneur d'être dépositaire des cendres de l'empereur Louis le

Débonnaire : mais elle fut entierement rasée avec celles de saint Clement, de saint Symphorien, de saint Pierre & de sainte Marie, au siege de Mets formé par l'empereur Charles-quint, & les religieux furent transferez dans la ville. On leur donna par ordre du Roy le convent des Jacobins, qui étoit comme abandonné par la désertion d'une partie des religieux, qui avoient embrassé la nouvelle heresie de Luther : si bien qu'il n'y resta plus que trois ou quatre religieux, qui prirent l'habit de S. Benoist, & moururent dans la maison. Depuis ce temps-là les Jacobins ont fait plusieurs tentatives pour rentrer dans leur maison ; mais ils ont toûjours succombé dans leur entreprise. Elle a changé de face depuis qu'elle a passé entre les mains des Benedictins, sur-tout depuis que les R R. P P. de la congrégation de S. Venne y ont mis la réforme ; car ils l'ont rebâtie entierement, & l'ont renduë si magnifique, que je doute fort que les Jacobins pûssent les rembourser des dépenses qu'ils y ont faites, s'ils vouloient leur rendre le monastere. Il est inutile de parler ici plus au long de cette illustre abbaye, parce que Valladier qui en étoit abbé, & qui étoit un homme sçavant, en a écrit l'histoire. Je dirai seulement qu'on y voit encore le tombeau de Louis le Débonnaire, dans lequel il y a huit corps, qui y furent transportez lorsque l'abbaye fut démolie. On en peut voir la figure dans les Annales du P. Mabillon, qui l'a fait graver.

Saint Clement & saint Symphorien eurent le même sort que l'abbaye de saint Arnoul. Saint Clement est aujourd'hui superbement bâti dans la ville près de saint Vincent, dont il n'est séparé que par les jardins, dans lesquels il y a des portes de communication : si bien qu'on peut aller d'un monastere en l'autre sans sortir. Il ne reste à S. Clement aucun ancien monument ; mais il a l'avantage de posseder les corps saints de la plûpart des premiers évêques de Mets. Voici ceux dont nous avons lû les noms sur les châsses : *S. Clemens, S. Celestinus, S. Felix, S. Victor, S. Victor, S. Symeon, S. Rufus, S. Firminus, S. Felix confessor, S. Adelphus episcopus, S. Auctor episcopus, S. Terentius episcopus, S. Sperus, S. Epletius episcopus, S. Petrus episcopus, S. Leguntius episcopus.* A ces Saints, il faut ajoûter *S. Aprincia virgo*, & *S. Kadroë abbatis*, qui accompliront le nombre de dix-huit corps saints entiers, dont ce monastere est dépositaire.

L'abbaye de saint Symphorien est la seule qui ne soit pas encore rebâtie. Elle étoit aussi, comme les autres, hors de la ville ; & on dit que l'église étoit aussi somptueuse & délicate, qu'est S. Symphorien.

aujourd'hui la cathédrale. Nous y vîmes un ancien miſſel manuſcrit, dans lequel il y a cela de ſingulier, qu'au canon de la meſſe, après le nom de l'évêque, on nomme celui de l'abbé. Avant le *Memento* ordinaire, le prêtre y fait memoire de luy-même, en ces termes : *Memento mei, quæſo Domine, & miſerere, & licet hæc ſancta meis manibus offerantur ſacrificia, qui nec invocare ſanctum ac venerabile nomen tuum dignus ſum : ſed quoniam in honore, laude, & memoria glorioſiſſimi & dilecti Filii tui Domini noſtri* JESU CHRISTI *offeruntur, ſicut incenſum in conſpectu divinæ majeſtatis tuæ cum odore ſuavitatis accendantur. Per eumdem Chriſtum Dominum noſtrum. Memento etiam famulorum, &c.* Dans l'oraiſon *Communicantes*, après les noms des ſaints Côme & Damien, on lit ceux-ci : *Martini, Maximini, Benedicti, Galli & Columbani.* Dans l'oraiſon *Nobis quoque peccatoribus*, après le nom de ſainte Anaſtaſie, on trouve celui de ſainte Euphemie. Et dans l'oraiſon *Libera nos*, après le nom de ſaint André, on y lit : *Atque Johanne necnon & ſanctis martyribus tuis Stephano, Laurentio, Dionyſio, Nazario, Cyriaco ; ſed & venerabilibus confeſſoribus tuis Euchario, Valerio, Materno, Martino, Maximino, Paulino atque Benedicto.* Le canon ſe termine par l'*Agnus Dei.* Dans la benediction du cierge paſchal, on ne lit pas ces mots : *O certe neceſſarium Adæ peccatum.*

S. Martin.

Outre ces quatre abbayes, qui ſont aujourd'hui poſſedées par les R R. P P. de la congrégation de S. Venne, il y en avoit encore une de nôtre ordre ſous l'invocation de ſaint Martin hors de la ville : mais la paſſion extrême que les évêques de la Maiſon de Lorraine avoient d'ériger à Nancy une égliſe primatiale, & d'en faire un gros benefice qui pût être poſſedé par les puînez de cette Maiſon, les a portez à ſupprimer cette abbaye, & d'en unir le revenu à cette primatiale, avec beaucoup d'autres grands biens de l'ordre de S. Benoiſt, dont on dit aujourd'hui qu'une partie eſt entrée dans le domaine du prince : Et on apporte pour exemple les moulins de Nancy, dont le prince tire ſeize mille livres, qui ont été enlevez à l'abbaye de Clairlieux.

S. Gloſſinde. S. Pierre. Sainte Marie.

Il y a encore à Mets trois abbayes de filles, S. Gloſſinde, S. Pierre, & ſainte Marie. Elles ſont toutes anciennes, principalement les deux premieres. Madame l'abbeſſe de S. Gloſſinde nous communiqua tout ce qui étoit dans ſes archives, parce qu'elle aime ſa maiſon, & qu'elle eſt bien-aiſe qu'on ſçache ce qu'elle a toûjours été. Mais pour les deux autres abbeſſes qui

tâchent de se séculariser, & qui commencent à prendre de leur propre autorité la qualité de chanoinesses, elles appréhenderent tellement que nous ne les fissions passer pour des Benedictines, qu'elles ne voulurent jamais nous rien montrer. Mais elles ont beau faire, toute la posterité sçaura que sainte Waldrade premiere abbesse de S. Pierre, étoit religieuse. C'est le sentiment de tous ceux qui ont écrit de l'origine de l'abbaye de S. Pierre. Walfridus Strabus tres-ancien & tres-grave auteur, leur apprendra que Frideburge fille du duc Gozon, promise en mariage au roy Sigebert, ayant été délivrée du démon par les prieres de saint Gal, pria ce prince de lui permettre de quitter le siecle, & qu'elle se fist religieuse à S. Pierre de Mets. Le concile de Mets tenu à l'abbaye de S. Arnoul l'an 888. leur apprendra que deux religieuses de l'abbaye de S. Pierre ayant été assez malheureuses pour s'oublier de leur devoir, elles furent dévoilées & chassées du monastere; mais qu'étant un peu rentrées en elles-mêmes, il ordonna qu'on leur rendît leur voile, qu'on les reçût dans le cloître, & qu'on se contentât de leur faire faire pénitence dans une prison avec un peu de pain & d'eau. Si cela ne les contente pas, elles n'ont qu'à voir la fondation de l'abbaye de Nôtre-Dame-au-Bois, à present de Pont-à-Mouson; & elles y verront que l'abbesse & les religieuses de S. Pierre donnerent le fond pour cette fondation: & comme elles faisoient profession d'une vie retirée, & entierement séparée du monde, elles ne demanderent pour toute récompense que des prieres: ce que ces religieux leur accorderent volontiers, mettant leurs noms dans leur necrologe, afin qu'on priât Dieu pour elles, comme pour les religieux. Et afin qu'on n'en doute point, je rapporterai ici quelques extraits de ce necrologe.

IV. *Februarii Guietæ dictæ Reginæ monialis sancti Petri Metensis.*

XIII. *Feb. Hadevidis priorissæ, Helvidis & Sophiæ monialium sancti Petri Metensis.*

II. *Martii domnæ Havidis de Princeio monialis & professæ sancti Petri Metensis.*

XXII. *Martii Judith abbatissæ sancti Petri Metensis.*

I. *Aprilis Aleïdis* de Morfontaine *monialis sancti Petri Metensis.*

II. *April. dominæ Clementiæ abbatissæ sancti Petri Metensis.*

XIII. *April. Elisabeth* de Morhange *monialis sancti Petri Metensis.*

XIV. *April. Idetæ de Grangia monialis sancti Petri.*

XVII. *Aprilis Mathildis abbatissæ, Gertrudis, Hauvedis, Petronillæ, Aleïdis, Margaritæ, Odelictæ monialium sancti Petri Metensis.*

XXVIII. *April. Beatricis monialis sancti Petri Metensis.*

XXIX. *April. Elisabeth monialis sancti Petri Metensis.*

IX. *Maii dominarum Johannæ* de Princeio, *Isabellæ* de Fenestrange, *Isabellæ* de Paris, *Jehannetæ* de Flin *monialium sancti Petri Metensis.*

Item dominarum Johannæ de Vendieres *& Marietæ* de Duni *abbatissarum sancti Petri Metensis.*

X. *Maii Odæ monialis & inclusæ sancti Petri.*

XVIII. *Maii Loretæ monialis sancti Petri Metensis.*

XXIII. *Maii dominæ Elisabeth monialis sancti Petri Metensis.*

XXVIII. *Maii Elisabeth monialis sancti Petri Metensis.*

XXIX. *Beatricis abbatissæ sancti Petri Metensis.*

XIV. *Junii Loretæ monialis sancti Petri Metensis.*

XIV. *Julii Mathildis monialis sancti Petri Metensis.*

XV. *Julii dominæ Beatricis electæ administricis* de Grosenge *sancti Petri Metensis.*

XXII. *Augusti Odæ abbatissæ.*

XXX. *Aug. Elisabeth monialis sancti Petri Metensis.*

XI. *Sept. Aleïdis monialis sancti Petri Metensis.*

XXV. *Sept. dominarum Elisabeth* de Sarrebruche *& Elvidis* de Morhange *monialium sancti Petri Metensis.*

XXV. *Octobris Ceciliæ monialis sancti Petri Metensis.*

IV. *Novembris domnæ Elisabeth abbatissæ sancti Petri Metensis.*

XXII. *Nov. Lorretæ abbatissæ.*

Cet endroit ne doit point être suspect à madame de S. Pierre, puisqu'il est tiré d'une abbaye de Prémontré qui n'est point de l'ordre de S. Benoist. Il luy est même fort honorable, puisqu'il nous apprend qu'elle est fondatrice d'une abbaye, qui aujourd'huy est assez considerable ; mais il luy est encore plus honorable en ce qu'il nous fait voir quelle étoit la pieté des religieuses de S. Pierre ; puisque non seulement elles gardoient une étroite clôture, mais même qu'il y en avoit parmi elles qui vivoient en

recluses. Voicy encore un témoignage qui ne leur sera pas suspect, puisqu'il est tiré des archives de monsieur l'abbé de Gorze leur bon ami. C'est le procès verbal de l'élection de Hallix de Montalbe abbesse de S. Pierre du 10 Janvier 1442. où elle & toutes ses religieuses sont qualifiées religieuses de l'ordre de S. Benoist. En 1468. Paul II. donna un bref, par lequel il exempta les abbayes de S. Vincent, de S. Arnoul, de S. Clement, de S. Symphorien & de S. Martin de la jurisdiction de l'ordinaire, & soumit les abbayes de S. Pierre & de sainte Marie à l'abbé de S. Symphorien comme à un superieur de leur ordre. Enfin toutes les archives de l'évêché & de S. Symphorien sont pleines d'actes qui prouvent que ces dames sont veritablement Benedictines ; ce qu'il ne me seroit pas difficile de faire voir par les differentes societez qu'elles ont euës avec les autres monasteres, par plusieurs ceremoniaux, par plusieurs provisions de benefices, par plusieurs rescrits de Rome, par plusieurs arrests de parlement, & par les propres billets qu'elles distribuent dans les églises après la mort de leurs dames. Mais cela ressentiroit plûtôt la dissertation que la description d'un voyage. Je diray seulement que la dame abbesse de sainte Marie m'avoüa elle-même, que ses titres appelloient sa maison *convent*, & ses dames *religieuses de l'ordre de S. Benoist:* mais cela, disoit-elle, ne veut rien dire, car ce sont les vœux qui font les religieuses, & nous n'en faisons point. C'est ainsi que la verité se fait connoître par celles-là mêmes qui luy sont plus contraires. Il est vray que depuis environ vingt ans ces dames ont cru se mettre à couvert, en ne faisant plus de vœux. Mais c'est ce qui doit les couvrir de confusion, puisque par là elles se sécularisent par leur propre autorité, sans bulles de papes, sans lettres patentes du roy, sans ordonnances des évêques, sans permission & contre la volonté de leur superieur, & qu'on ne peut plus les considerer que comme des filles mondaines qui usurpent un bien destiné pour de saintes servantes de Dieu, qui devroient vivre comme leur premieres meres, dans la clôture & dans l'observance de la regle de S. Benoist. Elles s'imaginent cacher le scandale qu'elles causent à tout le public sous le voile d'une prétenduë qualité de chanoinesses qu'elles n'ont jamais euë. Quel effroyable aveuglement ! on peut bien leurrer les simples, mais on ne trompe point Dieu. Elles n'ont pas même pû tromper son vicaire en terre. Car quoique les deux abbesses d'aujourd'huy ayent pû faire auprès du pape pour supprimer dans les bulles qu'il leur a accordé la qualité de religieuses

de l'ordre de S. Benoist & sustituer en la place celle de chanoinesses; elles n'ont jamais pû ni par amis, ni par argent en venir à bout. Comme je crois qu'on sera bien aise de voir ici ces bulles, je vais les rapporter avec leur fulmination.

Copie des bulles de dame Marguerite Duhamel pour l'abbaye de S. Pierre de Metz, ordre de S. Benoist, & fulmination desdites bulles.

JOSEPHUS SERON *presbyter, sacræ facultatis Parisiensis doctor theologus socius Sorbonicus, ecclesiæ Metensis canonicus & archidiaconus, illustrissimi ac reverendissimi domini D. Henrici Caroli du Cambout de Coislin, permissione divinâ, & sanctæ sedis apostolicæ gratiâ episcopi Metensis, sacri Romani imperii principis, ordinis Sancti-Spiritus commendatoris, regiæ majestatis eleemosynarii primi Vicarius generalis, officialis Metensis, judex commissarius in hac parte specialiter & expressè à sancta sede apostolica ad infra scripta deputatus; Omnibus & singulis presbyteris, clericis, notariis apostolicis, & aliis nobis, & sedi apostolicæ quomodolibet subjectis ad præsentium executionem requisitis, aut in posterum requirendis, salutem in Domino. Noveritis nobis per illustrem & reverendam dominam Margaritam Duhamel*, monasterii monialium S. Petri Metensis, ordinis S. Benedicti, *hujus diœcesis Metensis, juxta morem & consuetudinem ejusdem monasterii expressè professam, præsentatas fuisse litteras seu bullas apostolicas, Romæ sub plumbo cum cordula cannabis impendente more Romanæ curiæ, anno incarnationis Dominicæ millesimo septingentesimo primo, quarto Nonas Decembris, pontificatus sanctissimi domini, domini nostri Clementis papæ undecimi anno primo expeditas, sanas & integras, non vitiatas, neque cancellatas, aut aliqua sui parte suspectas, sed omni prorsus vitio & suspicione carentes, quarum tenor sequitur:*

CLEMENS *episcopus, servus servorum Dei, dilectio filio officiali venerabilis fratris nostri episcopi Metensis, salutem & apostolicam benedictionem. Inter sollicitudines varias, quibus assiduè premimur, illa potissimum pulsat & excitat mentem nostram, ut circa statum ecclesiarum, monasteriorumque omnium, quæ vacationis incommoda deplorare noscuntur, solerter intendentes, eis, ne ob diutinam illorum vacationem in spiritualibus & temporalibus de-*

trimenta sustineant, quantùm nobis ex Alto permittitur, salubriter providere curemus. Cum itaque, sicut accepimus, monasterium monialium sedi apostolicæ immediatè subjectum S. Petri Metensis ordinis S. Benedicti, *per obitum illius ultimæ abbatissæ, quæ extra Romanam curiam diem clausit exremum, abbatiali regimine destitutum sit ad præsens, Nos cupientes* eidem monasterio, *ne illud longæ vacationis exponatur incommodis, de persona secundùm cor nostrum utili & idonea, per quam circumspectè regi & salubriter dirigi valeat, providere; ac sperantes quod dilecta in Christo filia Margarita Duhamel,* quæ, ut asserit, habitum per moniales dicti monasterii gestari solitum suscepit, & professionem per easdem emitti solitam expresè emisit regularem, *de cujus apud nos religionis zelo, vitæ munditiâ, honestate morum, spiritualium providentiâ, & temporalium circumspectione, aliisque multiplicium virtutum donis fide digna testimonia perhibentur, eidem monasterio esse poterit plurimùm utilis ac etiam fructuosa, ipsamque Margaritam à quibusvis excommunicationis, suspensionis & interdicti, aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris & pœnis, à jure vel ab homine quavis occasione vel causâ latis, si quibus quomodolibet innodata existit, ad effectum præsentium tantum consequendum, harum seriè absolventes, & absolutam fore censentes, discretioni tuæ per apostolica scripta mandamus, quatenus si per diligentem examinationem dictam Margaritam ad monasterium præfatum regendum & gubernandum utilem & idoneam esse repereris, super quæ conscientiam tuam oneramus, dicto monasterio, cujus & illi forsan annexorum fructus, redditus & proventus viginti quatuor ducatorum auri de camera, secundùm communem existimationem & valorem annuum, ut dicta Margarita etiam asserit, non excedunt, sive præmisso sive alio quovismodo, aut ex alterius cujuscumque personæ, seu per liberam dictæ ultimæ abbatissæ vel cujusvis alterius cessionem de dicto monasterio, illiusque regimine & administratione in dicta curia vel extra eam, etiam coram notario publico & testibus sponte factam, aut assertionem alterius beneficii ecclesiastici ordinaria authoritate collati vacet, etiam si tanto tempore vacaverit, quod ejus provisio juxta Lateranensis statuta concilii ad sedem apostolicam legitimè devoluta existat; illaque ex quavis causa ad sedem eamdem specialiter vel generaliter pertineat, & dicto monasterio cura jurisdictionalis tantùm immineat, ac super regimine & administratione dicti monasterii inter aliquos lis, seu illorum possessorio vel quavis molestia; cujus litis statum præsentibus haberi volumus*

pro expresso, pendeat indecisa; & dummodo saltem duarum ex tribus partibus dilectarum in Christo filiarum monialium dicti monasterii *capitulariter & per secreta suffragia præstandus ad hoc expressus accedat consensus, & tempore datæ præsentium eidem monasterio de abbatissa provisum canonice non existat, cum illi forsan annexis ac omnibus juribus & pertinentiis suis, de persona dictæ Margaritæ authoritate nostra provideas, illamque illi in abbatissam præficias, curam dicti monasterii ac hujusmodi regimen & administrationem & in spiritualibus & temporalibus plenariè committendo; ac dictæ Margaritæ in adipiscenda possessione regiminis & administrationis præfatorum ac bonorum dicti monasterii authoritate nostra præfata assistens, facias ei à conventu prædicti monasterii obedientiam & reverentiam debitas & devotas, ac dilectis filiis, vassalis, & aliis subditis ipsius monasterii consueta servitia & jura sibi ab eis debita integrè exhiberi; contradictores authoritate nostra præfata, appellatione postposita, compescendo: nonobstantibus fælicis recordationis Bonifacii papæ octavi prædecessoris nostri, & aliis Apostolicis constitutionibus, ac monasterii & ordinis hujusmodi etiam juramento confirmatione apostolica, vel quavis firmitate alia roboratis statutis & consuetudinibus contrariis quibuscumque. Aut si conventui, vassallis, & subditis præfatis, & quibusvis aliis communiter vel divisim ab apostolica sede sit indultum, quod interdici, suspendi, vel excommunicari non possint, per litteras non facientes plenam & expressam de verbo ad verbum de indulto hujusmodi mentionem. Nos etiam, si provisionem hujusmodi per te vigore præsentium fieri contigerit, ut præfertur, Margaritæ præfatæ, ut à quocumque quem maluerit Catholico antistite gratiam & communionem dictæ sedis habente munus benedictionis recipere libere valeat, & eidem antistiti, ut munus ipsum illi impendere licite possit, earumdem tenore præsentium concedimus facultatem. Volumus autem quod idem antistes qui præfatum munus dictæ Margaritæ impendet, antequam illud ei impendat, ab ea nostra & Romanæ ecclesiæ nomine fidelitatis debitæ solitum recipiat juramentum, juxta formam quam sub bulla nostra mittimus interclusam, ac formam juramenti hujusmodi, quod dicta Margarita præstabit nobis de verbo ad verbum, per ejus patentes litteras suo sigillo munitas per proprium nuntium quanto citius destinare procuret. Præterea volumus ut dicta Margarita postquam ad id reperta fuerit idonea, & antequam dicto monasterio de ejus persona provideatur, fidem catholicam juxta articulos jampridem à sede apostolica propositos in manibus*

nibus tuis emittere, illamque sic emissam ad dictam sedem sine mendis cum tui & dictæ Margaritæ subscriptione quanto citius transmittere omninò teneatur; alioquin dictum monasterium vacet eo ipso.

Datum Romæ apud sanctum Petrum anno Incarnationis Dominicæ millesimo septingentesimo primo, quarto Nonas Decembris, pontificatus nostri anno primo. Signatum, PLACENTINUS *pro magist.* PALLAVICINUS, *cum aliis pluribus subscriptoribus, & in plica,* DE PRESSIAT, NERIUS, *&c.*

Post quarum quidem bullarum seu litterarum apostolicarum præsentationem ac earumdem receptionem Nobis & per Nos, ea quæ decuit reverentia & obedientia, factas; fuimus pro parte supradictæ illustris & reverendæ dominæ Margaritæ Duhamel principaliter in eisdem litteris denominatæ requisiti, ut ad illarum executionem, juxta mandatum & ordinem Nobis à supramemorato sanctissimo domino nostro præscriptum, procedere vellemus: cui quidem requisitioni, utpote justæ & rationi consonæ, attendentes, volentesque mandata apostolica nobis commissa rite & fideliter, ut tenemur, exequi; visis & maturè perpensis iisdem bullis apostolicis, & postquam per diligentem inquisitionem, dictam dominam Margaritam Duhamel ad monasterium præfatum sancti Petri Metensis regendum & gubernandum utilem & idoneam esse reperimus, dicto monasterio cum illi forsan annexis ac omnibus juribus & pertinentiis ejusdem, de persona dictæ illustris ac reverendæ dominæ Margaritæ Duhamel authoritate apostolica nobis in hac parte commissa providimus, & per præsentes providemus, ipsamque eidem monasterio in abbatissam præficimus, ejusdem curam, regimen & administrationem ipsi in spiritualibus & temporalibus plenarie committentes; emissa prius per eam in manibus nostris, juxta articulos jam pridem à sancta sede apostolica propositos, professione fidei, ad eamdem sedem sine mendis cum nostra & ejusdem dominæ Margaritæ subscriptione quanto citius transmittenda. Quapropter vobis omnibus & singulis vestrum, aliisque ad quos spectare poterit, præfata authoritate injungimus, ut quoties ad id fueritis requisiti, eamdem dominam Margaritam Duhamel in realem corporalem & actualem dicti monasterii juriumque omnium & pertinentiarum ejusdem possessionem ponatis & inducatis; servatis omnibus in tali re servandis & servare consuetis. Universis autem reverendis dicti monasterii monialibus *eadem authoritate mandamus, ut obedientiam & reverentiam debitas & devotas eidem dominæ Margaritæ exhibeant, eamque ut veram & legiti-*

mam dicti monasterii abbatissam habeant & agnoscant. Vassallis verò & aliis ejusdem monasterii subditis præcipimus & injungimus, ut consueta servitia & jura ab eis debita eidem in omnibus præstent & integre pendant: nonobstantibus iis quæ præfatus sanctissimus Dominus noster voluit nonobstare. In quorum omnium & singulorum fidem, præsentes manu nostra subscriptas, & per actuarium curiæ nostræ ecclesiasticæ subsignatas, ejusdem curiæ sigillo muniri curavimus.

Datum Metis in palatio episcopali die decima octava mensis Novembris anni millesimi septingentesimi secundi, præsentibus venerabilibus viris dominis Jacobo Maurin presbytero ecclesiæ Metensis canonico, & Johanne-Baptista Canon presbytero sacræ facultatis Parisiensis licentiato, ad præmissa vocatis & nobiscum subsignatis. Sic signati,

J. SERON, *officialis generalis.*

MAURIN, CANON.

Et inferius de mandato venerabilis domini officialis generalis,

CAMBRAY.

Pro copia extracta ex registris insinuationum ecclesiasticarum diœcesis Metensis de die 28. *mensis Novembris anni* 1702. *fol.* 48. *verso,* & 46. *recto & verso secundi registri. Signatum,*

GUICHARD.

Copie des bulles de dame Charlotte Marie de Mechatin pour l'abbaye de Sainte Marie de Metz, ordre de S. Benoist, & fulmination desdites bulles.

JOSEPHUS SERON *presbyter, sacræ facultatis Parisiensis, doctor theologus socius Sorbonicus, ecclesiæ etensis canonicus & archidiaconus illustrissimi ac reverendissimi domini domini Henrici Du Cambout de Coislin, permissione divinâ & sanctæ sedis apostolicæ gratiâ episcopi Metensis, sacri Romani imperii principis, ordinis Sancti Spiritus commendatoris, regiæ majestatis eleemosynarii primi vicarius generalis, officialis Metensis, judex commissarius in hac parte specialiter & expressè à sancta sede apostolica ad infra scripta deputatus, Omnibus & singulis presbyteris, clericis, notariis apostolicis, & aliis nobis & eidem sedi aposto-*

licæ quomodolibet subjectis ad præsentium executionem requisitis aut in posterum requirendis, salutem in Domino. Noveritis nobis per illustrem & reverendam dominam Carolam Mariam De Mechatin monialium monasterii de Remiremont, Tullensis diœcesis unam, *præsentatas fuisse litteras seu bullas apostolicas Romæ, sub plumbo cum cordula cannabis impendente, more Romanæ curiæ anno Incarnationis Dominicæ millesimo septingentesimo primo, quarto Nonas Decembris, pontificatus sanctissimi domini nostri Clementis papæ undecimi anno primo expeditas sanas & integras, non vitiatas, neque cancellatas, sed omni prorsus vitio & suspicione carentes; quarum tenor sequitur:*

CLEMENS *episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio officiali venerabilis fratris nostri episcopi Metensis, salutem & apostolicam benedictionem. Inter sollicitudines varias quibus assiduè premimur, illa potissimum pulsat & excitat mentem nostram, ut circa statum ecclesiarum & monasteriorum omnium, quæ vacationis incommoda deplorare noscuntur, solerter intendentes, eis, ne ob diutinam illorum vacationem in spiritualibus & temporalibus detrimenta sustineant, quantùm nobis ex alto permittitur, salubriter providere curemus. Cum itaque, sicut accipimus*, Monasterium monialium sedi apostolicæ immediatè subjectum beatæ Mariæ Virginis Metensis, ordinis sancti Benedicti, *cui quondam cognominata de Floranville ipsius monasterii abbatissa, dum viveret, præerat, per obitum dictæ cognominatæ de Floranville, quæ extra Romanam curiam diem clausit extremum, abbatissæ regimine destitutum existat ad præsens; nos cupientes eidem monasterio, ne illud longæ vacationis exponatur incommodis, de persona secundùm cor nostrum utili ac idonea per quam circumspectè regi & salubriter dirigi valeat, providere; ac sperantes quod dilecta in Christo filia Carola Maria de Machatin*, quæ, ut asserit, monialis monasterii monialium oppidi de Remiremont ejusdem ordinis, Tullensis diœcesis expresè professa existit, *cuique apud nos de religionis zelo, vitæ munditiâ, honestate morum, spiritualium providentiâ, & temporalium circumspectione, aliisque multiplicum virtutum donis fide digna testimonia perhibentur, primo dicto monasterio esse poterit plurimùm utilis ac etiam fructuosa; ipsamque Carolam Mariam à quibusvis excommunicationis, suspensionis & interdicti, aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris, & pœnis à jure vel ab homine quavis occasione vel causa latis, si quibus quomodolibet innodata existit, ad ef-*

fectum præsentium tantùm consequendum, harum seriè absolventes, & absolutam fore censentes, discretioni tuæ per apostolica scripta mandamus, quatenus constito prius legitimè coram te quod in priori monasterio par vel arctior quàm in posteriori monasterio vigeat observantia regularis; quodque dilectæ in Christo filiæ primodicti monasterii moniales *capitulariter congregatæ, pro duabus saltem ex tribus partibus earum per secreta suffragia in personam dictæ Carolæ Mariæ sponte ac libere consentiant: tu eidem Carolæ Mariæ ad primodictum monasterium, servatis conditionibus & formis præscriptis, se transferendi licentiam pro tuis arbitrio & conscientia tribuas & concedas: ac si per diligentem examinationem dictam Carolam Mariam ad primodictum monasterium regendum & gubernandum utilem atque idoneam esse repereris, super quo conscientiam tuam oneramus, primodicto monasterio, cujus & illi forsan annexorum fructus, redditus & proventus viginti quatuor ducatorum auri de Camera, secundùm communem existimationem & valorem annuum, ut dicta Carola Maria etiam asserit, non excedunt; sive præmisso, sive alio quovis modo, aut ex alterius cujuscumque personæ, seu per liberam dictæ cognominatæ de Floranville abbatissæ, vel cujusvis alterius cessionem de primodicto monasterio illiusque regimine & administratione in dicta curia vel extra eam, etiam coram notario publico & testibus sponte factam, aut assecutionem alterius beneficii ecclesiastici ordinaria authoritate collati vacet; etiam si tanto tempore vacaverit, quod ejus provisio juxta Lateranensis statuta concilii ad sedem apostolicam legitimè devoluta existat, illaque ex quavis causa ad sedem eamdem specialiter vel generaliter pertineat, & primodicto monasterio cura jurisdictionalis tantùm immineat, ac super regimine & administratione primodicti monasterii inter aliquos lis, seu illorum possessorio, vel quavis molestia, cujus litis statum præsentibus haberi volumus pro expresso, pendeat indecisa; dummodo saltem duarum ex tribus partibus* dictarum monialium *primodicti monasterii capitulariter & per secreta suffragia præstandus ad hoc expressus accedat consensus, & semper datæ præsentium primodicto monasterio de abbatissa provisum canonicè non existat, cum illi forsan annexis ac omnibus juribus & pertinentiis suis, de persona dictæ Carolæ Mariæ authoritate nostra provideas, ipsamque illi in abbatissam præficias, curam primodicti monasterii, ac hujusmodi regimen & administrationem ei in spiritualibus & temporalibus plenarie illi committendo, ac eidem Carolæ Mariæ in adipiscenda possessione regimi-*

nis & administrationis præfatorum ac bonorum primodicti monasterii authoritate nostra præfata assistens, facias ei à conventu primodicti monasterii obedientiam & reverentiam debitas & devotas, ac à dilectis vassallis & aliis subditis ipsius primodicti monasterii consueta servitia & jura sibi ab eis debita integre exhiberi. Contradictores authoritate nostra præfata, appellatione postposita, compescendo: Nonobstantibus fœlicis recordationis Bonifacii papæ octavi prædecessoris nostri, & aliis apostolicis constitutionibus, ac primodicti monasterii & ordinis præfati etiam juramento, confirmatione apostolica vel quavis firmitate alia roboratis, statutis & consuetudinibus contrariis quibuscumque; aut si conventui, vassallis, & subditis præfatis vel quibusvis aliis communiter vel divisim ab apostolica sit sede indultum, quod interdici, suspendi, vel excommunicari non possint per litteras apostolicas non facientes plenam & expressam ac de verbo ad verbum de indulto hujusmodi mentionem. Nos enim, si provisionem hujusmodi per te vigore præsentium fieri contigerit, ut præfertur, Carolæ Mariæ præfatæ, ut à quocumque quem maluerit catholico antistite gratiam ac communionem dictæ sedis habente, munus benedictionis recipere libere valeat, & eidem antistiti, ut munus ipsum illi licitè impendere possit, earumdem tenore præsentium concedimus facultatem. Volumus autem quod idem antistes, qui præfatum munus dictæ Carolæ impendet, antequam illud ei impendat, ab ea nostro & Romanæ ecclesiæ nomine fidelitatis debitæ solitum recipiat juramentum, juxta formam quam sub bulla nostra mittimus interclusam; ac formam juramenti hujusmodi, quod dicta Carola præstabit nobis de verbo ad verbum, per ejus patentes litteras suo sigillo munitas per proprium nuntium quantocitius destinare procuret: Quodque dicta Carola Maria postquam ad id reperta fuerit idonea, & antequam dicto primo monasterio de ejus persona provideatur, fidem catholicam juxta articulos jam pridem à sede apostolica propositos in manibus tuis emittere, illamque sic emissam ad dictam sedem sine mendis cum sui & tui subscriptione quantocitius transmittere teneatur, alioquin primodictum monasterium vacet eo ipso. Volumus autem quod Carola Maria postquam translata fuerit, illum gestet habitum qui in primodicto monasterio geritur & habetur, illiusque regularibus institutis se conformet. Datùm Romæ apud sanctum Petrum anno Incarnationis Dominicæ millesimo septingentesimo primo quarto Nonas Decembris, pontificatus anno primo. Signatum, PLACENTINUS *pro Magist.* PALLAVICINUS *cum aliis pluri-*

bus subscriptionibus, & in plica DEPRESSIAT, NERIUS, *&c.*

Post quarum quidem bullarum seu litterarum apostolicarum præsentationem & earumdem receptionem nobis apud nos eâ quæ decuit reverentiâ & obedientiâ factas; fuimus per supradictam illustrem & reverendam dominam Carolam Mariam de Mechatin in eisdem litteris principaliter denominatam requisiti, ut ad illarum executionem juxta mandatum & ordinem nobis à supra memorato sanctissimo domino nostro præscriptum procedere vellemus: cui quidem requisitioni utpote justæ & rationi consonæ attendentes, volentesque mandata apostolica nobis commissa ritè & fideliter ut tenemur exequi, visis & maturè perpensis eisdem bullis apostolicis, eidem Carolæ Mariæ de Mechatin ad monasterium monialium beatæ Mariæ Metensis ordinis sancti Benedicti; dummodo more & ordine solitis in ejusdem monasterii sactimonialem recipiatur & admittatur, *se transferendi licentiam tribuimus & concedimus. Et postquam per diligentem examinationem dictam dominam Carolam Mariam ad primodictum monasterium regendum & gubernandum idoneam esse reperimus, primodicto monasterio, cum illi forsan annexis ac omnibus juribus & pertinentiis ejus, de persona ejusdem illustris ac reverendæ Carolæ Mariæ authoritate apostolica nobis in hac parte commissa providimus, & per præsentes providemus, ipsamque eidem monasterio in abbatissam præficimus, ejusdem curam, regimen & administrationem in spiritualibus & temporalibus plenariè ipsi committendo; emissa prius per eam in manibus nostris, juxta articulos jam pridem à sancta sede apostolica propositos, professione fidei, ad eamdem sedem sine mendis cum nostræ & ejusdem dominæ Carolæ Mariæ subscriptione quantocitius præmittenda. Quapropter vobis omnibus & singulis vestrum, aliisque ad quos spectare poterit, præfata authoritate injungimus, ut quoties ad id fueritis requisiti, eamdem dominam Carolam Mariam de Mechatin in realem, corporalem, & actuelem dicti monasterii juriumque omnium & pertinentiarum ejusdem possessionem ponatis & inducatis; servatis omnibus in tali re servandis & servari consuetis.* Universis autem dicti monasterii reverendis monialibus *eadem authoritate mandamus, ut obedientiam & reverentiam debitas & devotas eidem dominæ Carolæ Mariæ exhibeant, eamque ut veram & legitimam dicti monasterii abbatissam habeant & agnoscant. Vassallis verò & aliis ejusdem monasterii subditis præcipimus & injungimus, ut consueta servitia & jura ab eis debita eidem in om-*

nibus præstent & integre pendant : nonobstantibus iis omnibus quæ idem sanctissimus dominus noster voluit nonobstare. Datum Metis in palatio episcopali die decima octava mensis Novembris anni millesimi septingentesimi secundi, præsentibus venerabilibus viris dominicis Jacobo Morin presbytero, ecclesiæ Metensis canonico, & Johanne-Baptista Canon presbytero, sacræ facultatis Parisiensis licentiato, ad præmissa vocatis & nobiscum subsignatis. Sic signatum J. SERON *officialis generalis*, MAURIN, CANON: & *inferius, de mandato venerabilis domini officialis generalis.*

S. CAMBRAY.

Pro copia extracta ex registris Insinuationum ecclesiasticarum diœcesis Metensis de die prima mensis Decembris anni 1702. *fol.* 48. 49. & 50. S. GUICHARD.

Outre ces sept abbayes dont nous venons de parler, il y en a encore deux dans Mets de l'ordre de Cisteaux : l'une d'hommes, qui se nomme Pontifroy, qui fut fondée du temps du pape Jean XXII. & qui est reduite aujourd'hui à un abbé regulier sans religieux : l'autre de filles qu'on appelle Clairvaux. On prétend que celle-ci fut fondée du temps de S. Bernard en reconnoissance de la paix qu'il avoit procuré à la ville de Mets : mais il n'y a pas d'apparence qu'on l'eût placée dans une grande ville, dans un temps où les monasteres de l'ordre étoient bâtis dans les plus sombres solitudes. Il y a pourtant au moins quatre cens ans qu'elle est dans la ville, & ce n'étoit en ce temps-là qu'un prieuré. Aujourd'huy on luy donne le nom d'abbaye, je ne sçay pas sur quel fondement. Il y avoit encore à Mets autrefois une abbaye de Prémontré hors de la ville au-delà de la Moselle, qui avoit été fondée sous l'invocation de sainte Croix, elle fut depuis transferée dans la ville & appellée saint Eloy. Elle est aujourd'huy possedée par les peres Jesuites ; nous fûmes voir le R. P. Recteur pour le prier de vouloir bien nous faire voir les anciens titres de ce monastere ; mais il nous assura qu'il n'en avoit aucun, & je crois qu'il disoit la verité ; car il nous reçut fort civilement, nous mena dans sa chambre, où nous y trouvâmes une histoire manuscrite des évêques de Mets, qu'il nous la prêta de bonne grace.

Pont-à-mousson.

Apres avoir demeuré à Mets durant trois semaines, nous en partîmes le 20. d'Aoust pour aller à Pont-à-mousson, petite ville de Lorraine sur la Moselle assez jolie. Il y a une université fon-

dée pour des Jesuites par le cardinal de Lorraine à fort peu de frais. Car il chassa les religieux de S. Antoine d'une de leur meilleure maison pour la donner à ces reverends peres, & y unit de grands biens des monasteres de l'ordre de S. Benoist. C'est ainsi qu'on s'acquiert un grand nom sans qu'il en coûte beaucoup. Les Antonins ainsi expulsez de leur monastere sans esperance d'y pouvoir rentrer, furent obligez de se rebâtir une nouvelle maison, où ils sont à present sept ou huit religieux. Il y a aussi à Pont-à-mousson un monastere de chanoines reguliers, des convens de Carmes chaussez, & de Carmes Deschaux, de Capucins, de Minimes, de Carmelites, & de religieuses de sainte Claire de l'observance de sainte Collette Mais le principal monastere de la ville est l'abbaye de sainte Marie aux bois de l'ordre des Prémontrez, que le R. P. Servais Lairuel réformateur de cet ordre, y transfera d'une grande solitude où il av it été fondé. Il y fit un grand & vaste bâtiment, mais tres-simple, pour loger les religieux qui voudroient venir étudier à l'université. Lorsque nous y arrivâmes, l'abbé étoit allé aux eaux ; mais en son absence le prieur nous communiqua tout ce qui nous étoit necessaire. Il nous fit voir la bibliotheque, dans laquelle nous vîmes deux belles bibles manuscrites d'environ 500 ans, des anciens statuts des Premontrez & un missel d'environ 300 ans traduit en François, qui avoit été à l'usage de Philippe de Gueldres femme de René roy de Sicile & duc de Lorraine, laquelle après la mort de son mary se fit religieuse au convent de sainte Claire, & y mourut en reputation de sainteté âgée de 85. ans, comme il paroît par l'épitaphe qui se voit à son tombeau. Comme nous avions assez de temps, nous fûmes bien aise de voir la maison des Jesuites, le prieur nous y conduisit luy-même par une allée de communication, par laquelle on va à couvert de l'abbaye au college. Aussi-tôt que nous parûmes, un Jesuite vint nous aborder, & nous montra avec beaucoup de bonté tout ce qu'il y a de beau dans la maison. La bibliotheque est assez grande ; mais il n'y a point de manuscrits. L'église est jolie. On y voit à côté de l'autel un tableau de saint Antoine qui est fort estimé, & quelques tombeaux, entr'autres celui de Theod. de Chaumont abbé de S. Antoine de Vienne commissaire apostolique contre les Lutheriens.

S. Mihel. Le lendemain nous partîmes de Pont-à-mousson pour aller à S. M hel. Cette abbaye est la plus illustre & l'une des plus anciennes de toute la Lorraine. Volfoad maire du palais la fonda environ l'an 708. dans une grande solitude, qu'on appelle le

Vieux moustier. Il n'y reste plus aujourd'huy qu'une tres-ancienne église, dans laquelle on voit encore le tombeau du fondateur & celuy de sa femme. L'abbé Smaragde illustre & pour sa pieté & pour son érudition, qui vivoit sous Louis le Debonnaire, la transfera sur la riviere de Meuse, où elle a ensuite formé la ville de saint Mihel, une des plus belles de la Lorraine. Les religieux neanmoins conserverent un attache si grande à leur premiere demeure, que jusqu'au temps d'Urbain II. ils ne voulurent point avoir d'autre lieu pour leur sepulture, quoyqu'il y ait au moins une grande lieuë. Mais ce pape les dispensa de cette fatigue, leur permettant de s'enterrer dans le nouveau monastere. Le R. P. Dom Henry *Henzon* religieux de la congregation de S. Venne & abbé regulier de S. Mihel, homme d'une grande pieté & d'un génie superieur, encherissant sur ses predecesseurs, y a fait un des plus somptueux édifice qui soit dans la Lorraine, & même dans l'ordre de S. Benoist. C'est un corps de bâtimens de 350. pieds de long, dont la face est toute de pierres de tailles, avec des pilastres, des corniches & d'autres ornemens. Outre les officines souterraines, il contient une sacristie, un chapitre, un réfectoire, une cuisine & des sales d'hostes, le tout voûté, & au dessus un grand dortoire qui n'est que l'ambrissé. Le logis abbatial qui a été bâti par le cardinal de Lorraine est des plus beaux qu'on puisse voir. L'église est toute riante, & tres-bien percée, les collateraux sont aussi élevez que la nef. Le chœur est derriere le grand autel qui est tout de marbre, tous les autels sont tres-bien décorez; & leur décoration a été tirée des démolitions d'un ancien jubé, dont l'ouvrage étoit admirable. On y voit une châsse tres-riche de S. Anatole évêque de Chaors, dont l'abbaye est en possession depuis long-temps, quoyqu'aujourd'huy on n'ait aucune connoissance de la vie de ce saint. L'on nous montra dans la sacristie une croix d'argent de six pieds de hauteur, toute couverte de pierres précieuses, de rubis, de topases & d'agathes, dans laquelle il y a du bois de la vraye Croix. Nous y vîmes aussi un soleil d'or d'une belle grandeur, orné de perles, de diamans, de rubis, soûtenu sur un pied d'argent d'un fort beau travail. Le reste de l'argenterie répond à ces deux pieces. La bibliotheque est une des plus belles & des meilleures qu'on puisse voir en province. Elle contient un tres-grand nombre de livres imprimez, & quelques manuscrits, parmi lesquels nous trouvâmes un tres-beau pseautier écrit en Grec & un Alcoran écrit en lettres d'or. La paroisse est au bout du jardin, il y a

un ſaint ſepulcre fait d'une ſeule pierre où il a plus de quinze figures toutes dans leur grandeur naturelle, mais dont on peut dire ſans exagerer, que l'art ſurpaſſe la nature. Car je ne ſçai ſi l'on peut trouver quelque choſe de mieux fait.

Nous reſtâmes une ſemaine à S. Mihel, pendant laquelle nous fûmes aux abbayes de l'Etanche de l'ordre des Prémontrez, & de S. Benoiſt de l'ordre de Ciſteaux. Le R. P. abbé, le P. ſouprieur & tous les religieux après nous avoir comblez d'honnêtetez durant nôtre ſéjour, firent ce qu'il purent pour nous retenir plus long-temps, ſe plaignant de ce que nous quittions ſi-tôt, & nous donnerent un guide pour nous conduire à Rangevalle, abbaye de l'ordre des Prémontrez, dont tous les bâtimens ſont magnifiques. L'abbé étoit abſent, mais le prieur en ſon abſence nous donna la ſatisfaction que nous pouvions ſouhaitter.

Toul. Le lendemain nous nous rendîmes à Toul, qui n'en eſt éloigné que de quatre lieuës. La ville eſt bâtie ſur la Moſelle, dans une belle plaine, bordée d'agreables colines, qui ſont couvertes de vignes. La cathédrale eſt tres-belle & bien décorée, le portail eſt admirable. Dans une croiſée eſt le lieu de la ſepulture des anciens évêques, dont les tombeaux étoient les uns ſur les autres dans la muraille. Monſieur l'abbé de l'Aigle qui en eſt chanoine, & grand vicaire, & qui n'eſt pas moins recommandable par ſa modeſtie & par ſa pieté, que par ſon érudition, nous témoigna toute ſorte de bonté, & il ne tint pas à lui que nous n'euſſions entrée dans les archives du chapitre. Pour monſeigneur l'évêque, il nous ouvrit de bonne grace les ſiennes, nous donna pluſieurs fois à dîné, & nous fit des reproches de ce que nous n'étions pas deſcendu chez lui.

Outre la cathédrale, il y a à Toul trois abbayes, deux de l'ordre de S. Benoiſt & une de chanoines réguliers, l'abbaye de S. Evre qui eſt hors de la ville, eſt la plus ancienne & la plus conſiderable, mais elle a éprouvé le malheur des guerres, qui n'ont point toutefois endommagé les archives. On y conſerve auſſi le corps de S. Evre évêque de Toul & de quelques autres évêques. Celle de S. Manſui fondée par S. Gerard a eu le même ſort, les guerres & le feu y ont mis la derniere déſolation, de ſorte qu'on eſt obligé de faire ſervir d'égliſe le réfectoire. On y conſerve encore le corps de S. Manſui premier évêques de Toul & de quatre autres ſaints ſes ſucceſſeurs, avec le calice de S. Gerard, dont la coupe eſt fort large & qui a des ances; & ſon aube qui eſt auſſi fort large par le bas. L'abbaye des chanoines régu-

S. Evre.

S. Manſui.

liers est consacrée à S. Leon pape neuviéme du nom, qui avoit été évêque de Toul avant que de monter sur le saint siége. On y conserve les reliques de sainte Libaire, & le procès verbal des informations faites pour la canonization du P. Pierre Fourrier curé de Matincour, qui a réformé les chanoines réguliers de Lorraine. S. Leon.

Après deux semaines de séjour à Toul, comblez des honnêtetez des prieurs de saint Mansui & de saint Evre, & conduits par le pere procureur, nous allâmes de saint Evre à l'abbaye de Clair-lieu de l'ordre de Cîteaux, fondée par Mathieu duc de Lorraine, qui y est enterré avec sa femme & ses enfans. On y voit aussi quelques tombeaux de messieurs de Lenoncourt, & quelques-uns de messieurs de Luxembourg, sur lesquels on lit ces épitaphes : Clair-lieu.

Cy-gist dame Marguerite de Chamble, femme de messire Jehan de Fleville, chevalier, que Dieu pardoine, qui trépaissait le XXVIII. *jour de Janvier de l'an* M. CCCC. XXXVII. *Priez Dieu pour elle.* Amen.

Cy-gist un tres-noble chevalier messire Jehan de Fleville, voyagier de Jérusalem, bailly de Vosge aussi, qui à Dieu l'an M. CCCC. XXX. *rendit l'ame, le* XIII. *de Novembre.*

Cy-devant gist honorable messire Varry de Fleville, chevalier, en son vivant seigneur dudit Fleville, & bailly d'Allmengne, lequel trépassa l'an de grace nôtre Seigneur M. CCCC. LXVI. *le* XV. *jour de Septembre.*

Cy-gist aussi honorée dame Mengay de Hassonville, en son vivant femme dudit Varry, laquelle trépassa l'an M. CCCC. LVII. *le* X. *d'Avril ; lesquels seigneur & dame, & autres seigneurs dudit Fleville cy-devant gissans, ont fondé une messe par chacun jour à toûjoursmais en cette leur chapelle, pour le repos de leurs ames & de leurs parens. Priez Dieu pour eux.*

Cy-gist honorée dame Bietrix de Germinu, en son vivant femme d'honoré seigneur messire Varry de Luxembourg, chevalier, seigneur de Fleville, laquelle dame Bietrix trépassa l'an M. CCCC. XCV. *le* X. *jour de Février. Priez Dieu qu'il veüille avoir son ame.*

Messire Vvarry de Luxembourg seigneur
Tres-vertueux, chevalier plein d'honneur

En ſon vivant, & ſeigneur de Fleville,
Droit conſeiller du feu Roy de Sicile.
Le bon René, que Dieu abſoille, icy
Repoſe & giſt, conſeiller fut auſſi
Du tres-illuſtre & noble duc Antoine,
Fils dudit Roy, & preux duc de Lorraine:
Lequel défunt en l'évêché de Mets
Durant un regne a été bailly Mets,
Par Atropes qui corps humain détruit,
A ſouffert mort l'an mil cinq cens vingt-huit,
Quinziéme jour de Septembre. La grace
De Dieu prions que l'ame au ciel ait place.

Le Chevalier qui giſt ſous cette lame,
Fut Nicolas de Luxembourg nommé,
Qui de prudent, excellent don de l'ame,
Veſquit jadis hautement renommé,
En ſens, en pace, en vertu conſommé;
Mais dure mort qui de ſa vûë oblique
Un tel ſupport veit à la République,
A l'une l'heur la vie, à l'autre prit.
Or immortel, maulgré la mort inique,
Son cos eſt en terre, au ciel vit ſon eſprit.

Nancy. Le même jour nous allâmes coucher à Nancy, qui n'eſt éloigné de cette abbaye que d'une lieuë. Nous fûmes deſcendre à S. Leopold, où le R. P. abbé Dom Mathieu Petit-Didier, auſſi recommandable par ſa régularité, que par ſon érudition, nous reçut avec toute la cordialité poſſible. Le lendemain il nous fit voir l'ancienne & la nouvelle ville. Le palais du prince, & la citadelle, ſont dans l'ancienne ville, qui eſt beaucoup plus peuplée. Il y a des manufactures comme aux Gobelins. On y voit chez les Cordeliers les tombeaux des princes, entre leſquels celui du cardinal Charles de Lorraine attire l'admiration des étrangers. La ville neuve eſt tout tirée au cordeau, & beaucoup plus belle. Elle renferme preſque toutes les maiſons religieuſes. Les Jéſuites y en ont deux, une pour le college, & l'autre, qui eſt fort belle, pour le noviciat. Le monaſtere des Benedictines du ſaint Sacrement fut fondé par madame Catherine de Lorraine, qui préfera la qualité de religieuſe Benedictine, à celle d'épouſe de l'empereur Maximilien. Elle étoit abbeſſe de Remiremont: mais comme ſa pieté ſurpaſſoit ſa grande naiſſance, & qu'elle

aspiroit toûjours à ce qui est de plus parfait, elle fonda dans Nancy une abbaye sous le titre de Nôtre-Dame de Consolation, pour y garder avec celles qui voudroient imiter son exemple, la régle de saint Benoist à la lettre. Elle le fit durant sa vie, qui fut trop courte pour executer un si pieux dessein. Après sa mort, la nouvelle abbaye passa aux religieuses réformées de l'adoration perpetuelle du saint Sacrement, ausquelles elle laissa tous les bijoux dont les princes lui avoient fait present, pour satisfaire sa pieté. Nous y vîmes un soleil d'or, avec sa niche d'argent, l'un & l'autre enrichis de diamans; un morceau considerable du bois de la vraye Croix; une sainte épine de la couronne de nôtre Seigneur; & plusieurs autres reliquaires enrichis d'agathes & de pierres précieuses; une annonciation de la Vierge, representée en mignature sur une pierre.

L'église de saint Nicolas celebre par son pelerinage, & la plus belle qui soit dans la Lorraine, est à deux lieuës de Nancy. Elle a formé & donné le nom à une petite ville, qui est assez jolie. Il y a un tres-beau monastere de la congrégation de saint Venne. Nous y descendîmes pour saluer le R. P. prieur; mais comme il étoit absent, nous nous contentâmes d'entrer dans l'église, où nous vîmes quantité de vœux, & particulierement de grosses chaînes des captifs qui avoient été délivrez par les merites de saint Nicolas; & nous remontâmes à cheval, pour aller par une belle levée à Luneville, où est la cour du prince, & où il y a une abbaye de chanoines réguliers, dans laquelle la réforme du pere de Matincour a pris naissance. Nous y restâmes assez peu, parce que l'abbaye n'est pas considerable, & qu'il n'y a pas d'anciens monumens; & après une heure de travail, nous remontâmes à cheval, pour aller à celle de Beaupré. Mais à peine étions-nous sortis de la ville, que nous fûmes surpris d'un orage effroyable, qui pensa nous inonder, & qui donna lieu à la charité des saints religieux de cette maison: car aussi-tôt que nous fûmes arrivez, ils nous rendirent tous les devoirs de l'hospitalité, avec un zéle & une devotion, qui surpassent toutes les expressions dont je pourrois me servir. Il n'y avoit que deux ans que cette maison avoit été réformée par l'autorité de Son Altesse Royale. On y mît douze religieux tirez de l'abbaye d'Orval, qui vivent comme des anges, & qui embaûment tout le païs de l'odeur de leurs vertus. Ils gardent à la lettre les anciens Us de Cîteaux, un silence perpetuel, un travail de trois heures par jour, les jeûnes prescrits par la régle jusqu'après nones qu'ils chantent à deux heures, & ceux

S. Nicolas.

Beaupré.

du carême jusqu'à quatre heures. Une fois la semaine seulement ils mangent du poisson, & une fois des œufs ; les autres jours ils ne mangent que des légumes ; mais leur ame se rassasie des délices du ciel. Nous y arrivâmes le 14. Septembre ; & le lendemain le R. P. abbé voulut nous faire l'honneur de soûper avec nous : mais ce fut pour augmenter sa mortification par cet acte de charité ; car au lieu que ses religieux mangerent après nones, il ne mangea qu'à six heures du soir. Leur monastere est fort propre ; mais sur-tout l'église, dans laquelle on voit le tombeau de Raoul duc de Lorraine, avec cette épitaphe :

Mort qui de tout prendre étant grande,
Fût moult piteuse & grande
En Raoul, qui marquis & duc étoit,
Et o tous bien rendu saige courtois ;
Et plein d'honneur
En luy, & large d'honneur,
A Crescy bien le défendit,
Toutes les batailles fendit :
Si mourut, n'en soit reproché,
Trouvé fût le plus approche
Des Anglois. Cy en gist li corps,
Dieu lui soit vrai misericors.

Cy-gist tres-noble & haut prince Raoul duc de Lorraine, & marquis, qui trépassa en M. CCC. XLVI. *en la darraine semaine d'Aost.*

Hoc monumentum omnino dirutum sub augustissimo Leopoldo feliciter reduce, ac felicius pro populis imperante, reparatum est anno Domini M DCC. IV.

Nous y vîmes aussi plusieurs tombes des seigneurs de Parroy & autres, sur lesquelles nous lûmes les épitaphes suivantes :

Cy-gist noble baron messire Vvoirri de Parroy, sire de Savigny, qui premier s'en surnommé étoit fils de messire André de Parroy, descendu directement des comtes de Mets, Luneville & d'Albourg, premiers fondateurs de l'église & monastere de ce lieu, inhumé en cette dicte église le jour de Pasque Fleuris M. CCC. XXXIII ; *& étoit sa femme madame Isabelle de Belrain. Priez Dieu pour eux.*

Cy-gist noble damoiseau André de Savigny, fils de messire Vvoir-

ry de Parroy, & de madame Isabelle de Belrain, qui trépassa l'an M. CCC. LXVIII; *& étoit sa femme madame Catherine de Jeinville, fille de messire André dudit Jeinville. Priez Dieu pour eux.*

Leurs armes sont trois Lions rempans.

Cy-gist noble homme messire Barri Bales, chevalier, que Dieu pardon, fils de messire Thiedry Baiez de Bomert, chevalier, & fils de Dame Blanche de Fenestrange, qui trespassait l'an de nôtre Seigneur M. CCCC. XL. *le* VI. *jour du mois de May l'an dessus dit.*

Cy-gist messire Ferry de Parroy, chevalier, jadis bailly de Nancy, qui trespaissait l'an M. CCCC. LVIII; *& messire Jehan de Parroy, chevalier de son fils, & dame Jehanne de Lenoncourt sa femme, laquelle trespassait l'an* M. D. XXIV. *lequel trespaissait l'an* M. D. LXII.

Cy-gist nobles escuyers Jacques & Philippe Vvisse de Gerbevillier, freres germains, fils de messire Jehan Vvisse, seigneur dudit Gerbevillier & de Vvasmont, bailly de Nancy, & de dame Catherine de Lenoncourt sa femme, qui trespassant le XX. *jour d'Aoust* M. CCCC. LXXV. *en l'an que le duc Charles de Bourgogne commença la guerre à duc René de Lorraine, à qui ils estiens serviteurs. Dieu leur fasse mercy.*

Nous restâmes deux jours à Beaupré, arrêtez tant par le travail que nous y fismes, que par le plaisir que nous avions de nous édifier des exemples admirables de ces saints religieux. Nous en partîmes pour aller à Moyen-moûtier, où nous arrivâmes le même jour. Comme nous mettions pied à terre, le reverend pere abbé Dom Humbert Belhomme, president de la congrégation de S. Venne, & recommendable par son érudition & par sa prudente conduite, vint aussi tôt à nous, & nous donna toutes les marques d'amitié qu'on peut attendre d'un bon cœur. L'abbaye de Moyen-moûtier reconnoît pour son fondateur & premier abbé saint Hidulfe archevêque de Tréves, qui ayant quitté son évêché, se retira aux Monts Vôges dans une affreuse solitude, & y assembla une communauté de religieux, qui vivoient comme des anges. Il y avoit autrefois cinq églises, dédiées à la sainte Vierge, à saint Pierre, à saint Jean, à saint Martin, & à saint Gregoire: celle-ci étoit hors de l'enceinte

Moyen-moûtier.

dans le cimetiere. Saint Hidulfe y fut enterré, & on y voit encore aujourd'hui son tombeau : mais son corps est dans l'église de Nôtre-Dame dans une belle châsse d'argent, qui a plus de six cens ans d'antiquité. On y conserve aussi ceux de S. Benigne & de S. Spinule ses compagnons, & celui de S. Boniface martyr de la légion Thébaïne. L'église de S. Jean étoit bâtie à l'entrée du monastere pour les séculiers, afin qu'ils ne troublassent point le repos des moines. Cette abbaye a été fort fameuse ; & il y a assez d'apparence que c'est dans ce monastere que le pape Leon IX. fit profession de la vie monastique : au moins est-il certain que ses parens s'y sont retirez, & y ont demeuré assez long-temps. Le cardinal Humbert si connu par ses disputes contre les Grecs, en fut tiré. L'union de ce monastere avec celui de saint Venne, a donné commencement à la congrégation de saint Venne & de saint Hidulfe, qui a réformé ensuite tous les monasteres de France. Il est encore aujourd'hui fort illustre ; & les bâtimens magnifiques que le R. P. abbé y fait faire, lui donneront une nouvelle splendeur. La bibliothéque, où il a déja mis pour plus de dix mille francs de livres, sera aussi une des meilleures du païs. Nous n'y vîmes que quatre manuscrits. L'un écrit en lettres merovingiennes l'an troisiéme du roy Childeric, contient les épîtres de saint Jérôme ; un autre, les homelies de saint Remy d'Auxerre ; & un autre, les homelies que nous avons dans la Bibliothéque des Peres sous le nom d'Eusebe Emissene, mais qui dans le manuscrit portent celui d'Eusebe évêque de Césarée.

Senone, Estival, S. Dié.

L'abbaye de Moyen-moûtier est bâtie entre celles de Senone, d'Estival & de S. Dié. Senone n'en est éloigné que d'une lieuë : L'abbaye est rebâtie tout à neuf : on voit à l'entrée de l'église une ancienne figure de saint Pierre, dont la mître est ronde, & pointuë comme un pain de sucre. On y conserve les reliques de saint Simeon évêque de Mets dans une châsse d'argent. L'abbaye d'Estival de l'ordre des Prémontrez, est aussi toute rebâtie. L'abbé y a jurisdiction spirituelle sur quatorze villages. Saint Dié étoit autrefois une abbaye de nôtre ordre, qui doit son origine à saint Dié évêque de Nevers, qui ayant quitté son évêché pour vacquer aux exercices de la contemplation, se retira dans une solitude affreuse des Monts-Vôges, serrée de tout côté par les rochers. Il y a aujourd'hui un petit village qu'on appelle le Bonhomme. C'est ainsi que les peuples d'alentour nommerent le saint évêque, à cause de ses vertus éclatantes ; & ce nom est resté depuis au lieu de sa retraite. Cette éclatante lumiere ne pût pas

se

se cacher si bien dans les creux des montagnes, qu'elle ne répandît fort loin de ses rayons. Plusieurs personnes éclairées & touchées d'un si rare exemple, quitterent le siecle, & se retirerent auprès de luy, pour vivre sous sa conduite. Le nombre de ses disciples s'étant fort augmenté, & le lieu se trouvant trop resserré pour contenir une si grande multitude, il en chercha un plus vaste, où il pût fixer leur demeure. Il le trouva à trois ou quatre lieuës de-là; & il y bâtit un monastere dans une situation fort agréable, quoiqu'environnée de montagnes. Ce monastere forma dans la suite une petite ville, qui porte son nom. Il fut sécularisé il y a plus de six cens ans, & converti en un chapitre considerable, qui a jurisdiction spirituelle. Le prevôt est habillé de violet, & porte la croix comme les évêques. On y voit encore les anciens cloîtres & une chapelle de la Vierge qui est aussi tres-ancienne.

Le R. P. abbé de Moyen-moutier nous fit l'honneur de nous mener lui même dans tous ces lieux. Il vint encore avec nous aux abbayes de Peris de l'ordre de Cisteaux & de Munster dans la vallée Gregorientale, & nous défraya en chemin. Celle de Peris, nommée en Latin *Parisium*, est dans les montagnes à l'entrée de l'Alsace. Elle est du diocese de Basle, & fut fondée par les seigneurs de Ferret. Ayant esté ruinée, elle fut unie à celle de Mulbrune dans le diocese de Spire; mais celle-cy étant tombée entre les mains des Lutheriens, l'abbé se retira à Peris, rétablit la maison, & y fit revivre le titre abbatial qui étoit éteint depuis long-temps. Peris.

L'abbaye de Munster à deux où trois lieuës de là est beaucoup plus ancienne. Elle reconnoît S. Gregoire le Grand pour son patron, & prétend que ses premiers religieux sont venus du monastere de S. André de Rome fondé par ce saint pape. C'est pour cela que l'on appelle le lieu où il est situé la Vallée Grégorientale, qui aujourd'hui est presque toute Lutherienne. Il a donné des évêques à Strasbourg & à d'autres églises. Mais dans la suite des temps les guerres & l'hérésie l'avoient réduit à rien, & c'étoit comme une maison abandonnée, lorsque Dieu inspira monsieur Marchant religieux de S. Germain des Prez, qui en étoit abbé, de l'unir à la congrégation de S. Venne. Elle y a fait revivre le premier esprit de S. Benoist & de S. Gregoire, & l'a tirée de la poussiere, & par la bonne œconomie de ceux qui l'ont conduite, elle en a fait une des meilleures maisons de la réforme. On y conserve la couronne de Dagobert, qui sert de mitre aux abbez de ce monastere. Munster.

Ce fut là que nous nous separâmes du R. P. abbé de Moyenmontier, mais avant que de nous quitter, il voulut encore nous donner un témoignage de sa generosité. Car comme nous entrions dans un païs où l'on ne parle qu'Allemant, il nous donna un religieux qui sçait la langue pour nous mener dans toute l'Alsace. Ce fut le reverend pere dom Benoîst Brunleger avec lequel nous partîmes de Munster le 28 Septembre pour aller à Colmar, & de là à l'abbaye de Morbac, l'une des plus illustres non seulement de l'Alsace, mais aussi de toute l'Allemagne. On n'y reçoit personne, qui ne fasse preuve de seize quartiers de noblesse, & avant que de donner l'habit à un novice, sept gentils-hommes jurent sur les saints évangiles devant monsieur l'abbé, que le sujet a tous les degrez de noblesse requis. La même chose se pratique à Fulde, à Kempten & à Wissembourg. Mais je doute fort que le comte Eberard qui a fondé cette abbaye, que les anciens appelloient *Vivarium peregrinorum,* dans un desert affreux, serré de tout côté de hautes montagnes, qui n'a point d'autres charmes, que ceux que l'amour de la penitence inspire, en ait voulu fermer l'entrée à tous ceux qui n'auroient pas tant d'extraction. De la maniere que le monastere est bâti, il paroît qu'autrefois l'on n'entroit dans l'église que par l'interieur de l'abbaye, & par consequent que l'entrée en étoit fermée aux femmes. On y voit le tombeau du fondateur à côté du grand autel, & à l'opposite celui de sept religieux martyrs, massacrez par les Huns. La bibliotheque, dont les plus rares livres sont les manuscrits, est dans le clocher. Nous y trouvâmes entr'autres les Morales de S. Gregoire écrite en lettres Merovingienne, un autre manuscrit des Morales de S. Gregoire, qui contient aussi quelques sermons de S. Augustin, dont le caractere nous parut d'onze cens ans, un Pompeius, un Donatus & un autre Grammairien dont le caractere nous parut aussi ancien. Deux beaux volumes de concordance sur les évangiles d'environ mil ans, des homelies d'Origene, avec un Rufin *de benedictionibus* XII. *patriarcharum* de mil ans, *Quæstiones Vincentianæ & variæ S. Augustini quæstiones* de mil ans. Les œuvres de Donat, un traité des poids & quelques ouvrages de S. Eucher de neuf cens ans, une collection de canons de neuf cens ans, la grande grammaire de Pompée du même temps, un commentaire sur les évangiles avec un traité d'Alcuin *de Catechumeno*, les poësies de Prudence aussi de huit cens ans. Les livres de Boëce de la consolation de la philosophie écrits en lettres

Morbac.

Lomdardes. Un Priſcien *de Eloquentiæ doctrina* avec un traité de *Remifavini de ponderibus & menſuris* de ſept cens ans, les Offices de Ciceron du même âge, les vies de S. Auguſtin, de S. Ambroiſe, de S. Jerôme, de S. Gregoire auſſi de même temps. Un fort beau nouveau Teſtament en lettre Saxonne de mil ans, un Sedulius, un ouvrage de S. Hilaire & les canons des Apôtres de mil ans, un pſeautier Grec en lettres majuſcules qui pourroit bien être du même temps, un Paſtoral de S. Gregoire & des Poëſies de S. Paulin de 800. ans. Un manuſcrit qui a pour titre *Guillelmi de Boldenſele ad Petrum abbatem Aulæ-regiæ ordinis Ciſtercienſis de deſcriptione Terræ-ſanctæ anno* 1336. *ad inſtantiam Talairandi Petracoricenſis titulo S. Petri ad Vincula preſbyteri cardinalis.* Enfin un autre qui a pour titre, *Articuli Huſſitarum cum earum reformatione*, qui contient auſſi pluſieurs pieces touchant le ſchiſme. Nous trouvâmes dans un manuſcrit de mil ans l'ordre des livres de l'écriture ſainte qu'on liſoit alors aux offices divins; & comme il y a des choſes ſingulieres, je le rapporteray tout entier.

De auctoritate ſacræ ſcripturæ quæ legitur in eccleſia in circulo anni.

IN Paſcha Actus apoſtolorum, Apocalypſim, & Epiſtolas canonicas uſque ad Pentecoſten, poſtea in tempore æſtatis libri Regum quatuor.

Poſt Regum, Paralipomenon, deinde Salomonis libri quinque, deinde Job, Tobias, Judith, Æſther, Æſdræ libri duo, Machabæorum libri duo.

Deinde prophetarum libri Iſaias, Jeremias, Ezechiel, Daniel, & XII. *Prophetas.*

Quindecim diebus ante Natale Domini legitur Ezaias uſque in Theophaniam. Et poſt Theophaniam revertitur ad Prophetas ubi relinquitur, & legitur uſque in ſexageſimam.

In ſexageſima uſque in hebdomadam majorem ante Paſcha legitur Eptateucum.

Deinde in hebdomada majore uſque in Paſcha legitur Jeremias.

In vigilias cœnæ Domini legantur tres lectiones de Lamentationibus Jeremiæ prophetæ, tres de tractatu pſalmi LXIII. Exaudi Deus, *tres de Apoſtolo, ubi ait in epiſtola ad Corinthios :* Ego

enim accepi à Domino quod & tradidi vobis.

Item in cœna Domini ad missam lectio epistolæ beati Pauli apostoli ad Corinthios Convenientibus ergo vobis in unum jam non est dominicam manducare *usque* ut non cum hoc mundo damnemur.

In parasceve leguntur tres lectiones de Lamentationibus Jeremiæ, & tres de sermonibus S. Augustini, tres de Apostolo, ubi ait in epistola ad Hebræos : Festinemus ergo ingredi in requiem illam.

In sabbato leguntur tres lectiones de Lamentatione Jeremiæ, tres de sermonibus S. Augustini, tres de Apostolo, ubi prius in parasceve.

Il paroît par là qu'on lisoit autrefois les prophetes jusqu'à la septuagesime, & qu'on ne lisoit point les epîtres de S. Paul, peut-être parce qu'on en lisoit la plus grande partie à la messe, ou plûtôt parce que selon la regle de S. Benoist les leçons du troisiéme nocturne étant du nouveau testament, elles étoient tirées principalement des épîtres de S. Paul dans les autres temps.

Masminster.

Nous étions encore à Morbac le premier d'Octobre ; & comme le jour suivant on celebroit la fête de S. Leger patron du monastere, & que ce jour-là il devoit y avoir une premiere messe & une vêture de deux novices ; on attendoit au moins quatre-vingt personnes ; c'est pourquoy pour ne pas être incommode, & pour éviter cet embarras, nous partîmes le même jour pour aller à l'abbaye de Masevaux, ou Masminster, en Latin *Masonis monasterium.* Cette abbaye a été fondée par le comte Maso parent du comte Eberard fondateur de Morbac, pour des religieuses Benedictines, qui dans la suitte ont pris la qualité de chanoinesses. Elles vivent encore en commun, & font quelques vœux. L'absence de l'abbesse fut cause que nous ne pûmes avoir communication des archives.

Le lendemain deuxiéme d'Octobre nous prîmes le chemin de Basle en la compagnie d'un curé, qui nous conduisit jusqu'à sa paroisse à quatre lieuës de là. Nous y dîmes la sainte messe, car c'étoit un dimanche. Nous entendîmes ensuite la messe paroissiale, & nous remarquâmes que les hommes y étoient séparez des femmes, les hommes à la droite, les femmes à la gauche, & qu'ils demeurerent à genoux durant toute la messe. A l'offertoire une fille tenant un enfant nouvellement baptisé commença l'offrande suivie de toutes les femmes ;

elles mirent leur offrande sur l'autel du côté de l'épître, & firent le tour de l'autel : le chœur cependant chantoit des cantiques en l'honneur de la Vierge, ce qu'il fit aussi à l'élevation. Aprés la communion, on apporta à l'autel le nouveau baptizé, auquel le curé donna de l'ablution, en lui disant ces mots ou de semblables : *Hæc ablutio calicis sit tibi salutaris & ad vitam æternam capescendam, amen.* Reste de l'ancienne pratique de l'Eglise, qui donnoit la communion aux enfans aprés leur baptême, qui se pratique dans tout le diocese de Basle ; aprés la messe le curé voulut nous donner à dîner, & au lieu d'aller à Basle, il nous conseilla d'aller à S. Apollinaire. Nous suivîmes son avis, & ce jour-là nous fismes douze lieuës la pluye sur le dos.

S. Apollinaire étoit autrefois une abbaye de Benedictines, qui fut donnée à l'ordre de Cisteaux il y a environ quatre cens ans. Aujourd'hui c'est un prieuré dépendant de l'abbaye de Lucelle, où il y a quatre religieux qui nous reçurent charitablement. Le lendemain nous fûmes à Lucelle la plus fameuse & la plus riche abbaye du pays, la mere de toutes les maisons de l'ordre de Cisteaux qui sont dans la Suisse & de plusieurs d'Allemagne. Elle est située dans un desert affreux, pressé de tous côtez de hautes montagnes sur le bord de la petite riviere de Lucelle, qui a donné son nom au monastere, & qui le sépare de la Suisse. Elle fut fondée l'an 1123. par les seigneurs de Monfaucon parens de S. Bernard, qui, à ce qu'on prétend, y mit la premiere pierre, elle est dans un lieu si angustié de toutes parts, que pour y faire un jardin assez petit, il a fallu couper les montagnes. L'incendie qui consuma tout le monastere en 1699. nous priva du plaisir d'y voir une tres-riche bibliotheque en manuscrits, que les flammes ont reduit en cendre avec le religieux qui y étoit entré pour tâcher de les sauver. Elle est aujourd'hui rebâtie tout à neuf, & gouvernée par un jeune abbé qui paroît fort honnête homme, & duquel nous eûmes toute la satisfaction que nous pouvions desirer. Lucelle.

La ville de Polentru lieu ordinaire de la résidence de l'évêque de Basle, n'étant qu'à deux lieuës de Lucelle, nous crûmes que nous devions y aller pour saluer le prince, & tâcher par son moyen d'avoir quelques memoires de son église. Lorsque nous y arrivâmes, il étoit à la chasse aux allouëttes, à laquelle il se plaît. Nous fûmes le trouver au lieu de son divertissement, & nous lui vîmes prendre quelques allouëtes en nôtre présence. Il nous reçut fort favorablement ; mais il nous dit qu'il seroit fort en peine Polentru.

de nous communiquer quelque chose digne de nos recherches. Son chancelier qui étoit présent, nous assura que nous ne trouverions rien dans ses archives, & que lui-même dans une affaire qu'il avoit euë à soutenir pour son altesse, avoit été obligé d'avoir recours au P. Mabillon qui luy avoit donné plus de lumiere que ses archives. Neanmoins il nous renvoya à son grand vicaire, & celui-cy aux RR. PP. Jesuites, qui nous reçurent bien, mais qui en l'absence du pere recteur ne purent nous donner aucune lumiere. Ainsi nous prîmes le parti de retourner à Lucelle.

Nôtre-Dame de la Pierre.

Nous en partîmes le lendemain pour aller a Nôtre-Dame de la Pierre. C'est un monastere de nôtre ordre de la congregation de Suisse à deux lieuës de Basle. Il est fameux par son pelerinage, qui est si grand, qu'en une année on y a compté jusqu'à cinquante-deux mille pelerins, attirez par les miracles que Dieu y fait par les merites de la Vierge dans l'église qui est fabriquée dans le roc. Il y a une fort belle argenterie dans celle où les religieux font l'office. Le grand autel est l'ouvrage de la magnificence du roy de France Louis XIV. L'abbé dom Maur Baron étoit natif de Reims; mais comme il avoit été élevé en Suisse, il avoit même assez de peine à parler François; c'étoit un fort honnête homme, qui avoit du sçavoir, & qui nous donna toutes les marques d'un bon cœur. Il nous retint un jour dans son abbaye, qui autrefois étoit à quatre lieuës de là, & s'appelloit Beinvillers, & nous donna un de ses religieux pour nous conduire à Basle.

Basle.

Aussi-tôt que nous y fûmes arrivé, le P. Dom Vincent, c'est le nom du religieux qui nous accompagnoit, fut voir le recteur magnifique de l'université, medecin de son monastere, qui étant empêché, nous envoya monsieur son fils, homme d'esprit, bienfait & sçavant, qui nous accompagna par tout, & nous fit voir toutes les curiositez que des personnes de nôtre état peuvent voir dans une grande ville toute protestante. Il nous mena d'abord à la bibliotheque de l'université, où le bibliothecaire dans son habit de cerémonie nous attendoit. Elle est placée dans le lieu même où le fameux concile de Basle fut tenu sous le pontificat d'Eugene IV. Il y a un tres-grand nombre de manuscrits, parmi lesquels on nous fit voir un nouveau Testament grec qui peut bien avoir mil ans, & plusieurs autres de S. Chrysostome, de S. Athanase, de S. Gregoire de Nazianze, de Theodoret, de Theophilacte tous en grec & beaucoup de manuscrits latins, la pluspart ont été tirez de la Chartreuse de Basle. Nous vîmes aussi les

actes du concile de Basle en dix ou douze gros volumes in folio. Le testament en original d'Erasme, ses armes, & des recueils de lettres des plus fameux protestans. Les portraits des hommes illustres de l'université sont autour de la bibliotheque, parmi lesquels on remarque celui du pape Pie II. qui en a été le fondateur. Nous fûmes de là à la cathedrale, dont l'édifice bâti sur le bord du Rhein est tres-ancien & fort beau. On en a détruit tous les autels, mais on y a conservé tous les autres monumens. Le baptistaire est placé dans l'endroit où étoit autrefois le grand autel. C'est dans cette église qu'Erasme fut enterré, on y voit son épitaphe dans un lieu honorable. Pour Oecolampade, il est inhumé dans le cloître avec un épitaphe qui ne lui convient pas, puisqu'on l'appelle *primus verus Basileæ episcopus*, titre injurieux à tous ces grands évêques, qui ont gouverné ce siége avant que cet héresiaque y eut répandu le venin de sa mauvaise doctrine. De l'autre côté du Rhein, on voit la Chartreuse & toutes les cellules des religieux, que les protestans n'ont point détruit, car ils ont assez conservé tous les édifices des catholiques, qui étoient dans la ville avant leur révolte. Toutes les églises subsistent avec des croix au-dessus des clochers, comme elles étoient avant leur séparation de leur freres. Enfin on nous fit voir des cabinets de médailles & d'antiquititez ; & dans le peu de temps que nous fûmes à Basle, nous eûmes toute la satisfaction que peuvent souhaiter des personnes de nôtre état. Nous y étions un samedi, & comme les dimanches toutes les portes de la ville sont fermées, pour pouvoir dire la messe le lendemain, nous allâmes coucher à une lieuë de là. Nous passâmes devant Huningue ville de guerre tres forte sur le bord du Rhein à un quart de lieuë de Basle.

Le dimanche jour de S. Denys, après avoir dit la messe, nous fûmes dîner à Othmershem, où il y a une abbaye de nôtre ordre, dont les religieuses prennent la qualité de chanoinesses. Elles font des vœux, mais elles sont habillées en demoiselles seculieres. Il paroît pourtant par les tombes des abbesses qui sont dans l'église, qu'en 1584. elles portoient encore leurs habits de religieuses Benedictines. Leur église en forme de Rotonde est ancienne & assez jolie, mais ceux qui prétendent qu'elle a été un temple d'idoles se trompent fort, car je ne crois pas qu'elle soit plus ancienne que l'abbaye, dont on ne sçait pas bien le commencement. Cette abbaye étant exposée au theatre de la guerre a perdu ses anciens monumens, & nous n'y trouvâmes rien qui dût nous ar-

Othmershem.

reter, c'eſt pourquoi nous prîmes auſſi-tôt la route de Briſſac, d'où le lendemain nous fûmes dîner à Sceleſtat. Après le dîner nous eûmes la curioſité de voir l'égliſe paroiſſiale qui eſt aſſez belle, nous y trouvâmes l'épitaphe grec & latin du ſçavant Beatus Renanus, qu'on ne ſera pas fâché de voir icy au moins en latin:

Sceleſtat.

Beato Renano Antonii ex veteri Bildiorum familia, cujus excellens in omni doctrina græcæ & latinæ linguæ cognitio, innocentia, humanitas, frugalitas, pudicitia celebris erit, donec rerum hæc univerſitas conſtabit. Studium antiquitatis declarant aliquot latini ſcriptores ſacri prophanique ab eo purgati ac prope integri reſtituti. Item Germania quam omnem tum veterem tum novam tribus libris mira diligentia illuſtravit. Viro magno immortalique memoria digno Rodulfus Berſus hoc pietatis monumentum poſuit. Obiit Argentorati XIII. *Kalendas Junii ætatis ſuæ anno* LXII. *à Chriſto nato* M. D. XLII. *Inde elatus heic jacet, ne optimi ac doctiſſimi civis reliquiis careret patria, quam vivus tot egregiis monumentis exornavit.*

Te capiunt læto venientem ſydera plauſu,
Sed quæ te genuit patria terra dolet.

Eberſmonſter.

Le même jour nous fûmes coucher à l'abbaye d'Eberſmonſter, en Latin *Apri monaſterium*, autrefois appellée *Novientum*, où nous trouvâmes un bon abbé Allemand, qui faiſoit rebâtir ſon monaſtere. Nous y arrivâmes dans le temps des minutions, & ce jour-là la moitié de la communauté avoit été ſaignée. Le lendemain nous mangeâmes au refectoire; & tant à nôtre conſideration, qu'à cauſe des minutions, l'abbé fit ceſſer la lecture & donna le *Colloquium*.

Andelau.

D'Eberſmonſter nous fûmes à Andelau, ancienne abbaye de nôtre ordre, fondée par ſainte Richarde femme de l'empereur Charles le Gros. On y voit encore le ſepulcre dans lequel elle fut enterrée, & d'où le pape Leon IX. la transfera dans un nouveau tombeau derriere l'autel, où elle eſt encore à preſent. Aujourd'hui les dames d'Andelau prennent la qualité de chanoineſſes. Elles diſoient encore le breviaire Benedictin, il n'y a que deux cens ans. De là nous allâmes à l'abbaye d'Altorf, d'où nous fûmes à Straſbourg.

Straſbourg

Straſbourg eſt une des plus grandes, des plus belles, des plus peuplées, des plus riches, & des plus fortes villes du royaume.

L'égliſe

L'église cathedrale est d'une magnificence achevée. Nous n'avons rien vû qui soit comparable au portail & à la tour, à laquelle on donne au moins cinq cens pieds de hauteur. L'argenterie & les ornemens que le roy Louis XIV. y a donné répondent à la magnificence de l'église. Il y a vingt-quatre chanoines, tous princes ou comtes, douze capitulaires & douze domiciliaires, qui succedent aux capitulaires à mesure qu'ils meurent. Ils ne sont obligez qu'à trois mois de residence, & ils sont censez resider pourvû qu'ils soient dans le diocese. Cela est cause que bien souvent il n'y a aucun chanoine, & lorsque nous y arrivâmes il n'y en avoit aucun : mais un jour ou deux aprés monsieur le prince d'Auvergne qui en est prevôt y vint. Aussi-tôt que nous sçûmes son arrivée, nous fûmes lui presenter nos respects, & il nous reçut avec un accueil favorable, il nous donna son carrosse pour nous mener où nous avions affaire, & il nous servit en tout ce qui dépendoit de lui. Mais comme il étoit seul chanoine à Strasbourg, lorsqu'il voulut nous procurer l'entrée des archives du chapitre, celui qui en avoit la garde lui dit fort nettement, qu'il ne pouvoit faire cela sans le consentement de messieurs les comtes. Cela nous obligea de nous contenter de voir seulement quelques gens de lettres & d'en tirer les lumieres que nous pourrions. Monsieur Le Laboureur, communément appellé monsieur l'abbé de S. Denys, avocat general au conseil d'Alsace, nous fit l'honneur de nous venir voir en nôtre logis & nous communiqua de bonne grace quelques memoires qui étoient entre ses mains; monsieur Simon candidat en droit & éleve du fameux Schilter & monsieur Kinals avocat nous marquerent beaucoup de bonté & nous procurerent l'entrée de la bibliotheque publique, dans laquelle nous vîmes plusieurs manuscrits de huit cens ans, quelques-uns grecs & quelques autres hebreux. Nous vîmes aussi dans le monastere de S. Jean plusieurs manuscrits, mais tous assez recens & d'assez peu de consequence. Nous fûmes aussi chez les RR. PP. Jesuites dans l'esperance d'y trouver quelques memoires de deux abbayes de nôtre ordre unies à leur college. Le R. P. provincial nous y reçut de la maniere la plus obligeante du monde, il nous fit voir la bibliotheque, qui est des plus belles & des meilleures qu'on puisse voir en province; il y a même des manuscrits, mais en petit nombre & recens. Le principal est un commentaire de Tostat sur l'histoire ecclesiastique d'Eusebe; l'absence du pere procureur nous priva du plaisir de voir les titres, ce que nous souhaitions davantage. Il

y auroit une infinité de choses à dire de la ville de Strasbourg; mais le peu de temps que nous y fûmes, ne nous permit pas de faire attention à tout. Avant que le roy fût maître de la ville, elle étoit toute Lutherienne, aujourd'hui la moitié est catholique. Les Lutheriens y possedent encore sept églises, dont deux leur sont communes avec les catholiques. Celle de S. Thomas est la plus belle & la plus considerable. On y voit encore le tombeau d'Adalocus évêque de Strasbourg, qui la bâtit en 830. Celle de S. Estienne ne lui cede gueres. C'étoit autrefois une abbaye de nôtre ordre, qui passa ensuite à celui de S. Augustin, dont les Lutheriens s'emparerent. Mais enfin le desordre des abbesses Lutheriennes les obligea de l'abandonner au roy, qui mit en leur place des religieuses de la Visitation, qui font aujourd'hui l'édification de la ville.

Saverne. De Strabourg nous allâmes aux abbayes de Neubourg & de Marmoutier, en latin *Mauri-monasterium*, & ensuite à Saverne pour avoir l'honneur d'y présenter nos respects à monseigneur le cardinal. Il nous retint chez lui cinq jours avec une bonté digne d'un prince, il nous fit voir ses archives dans lesquels nous nous dédommageâmes du peu que nous avions trouvé à Strasbourg. Nous vîmes cependant le château d'Haubarre fortifié par Jean de Manderchest évêque de Strasbourg & l'abbaye de S. Jean des Choux desservie par des religieuses Benedictines, qui dépendent de S. George en la Forest-noire, où à côté de l'autel on voit un petit armoire, dans lequel autrefois on conservoit le S. Sacrement. Nous vîmes aussi la bibliotheque des Recolets de Saverne dans laquelle il y a beaucoup d'anciennes éditions.

S. Avod. Longeville. Nous prîmes ensuite la route de S. Avod, qui est une abbaye de nôtre ordre dans la Lorraine Allemande. Nous ne pûmes y arriver qu'en trois jours de temps, à cause des boües & des chemins qui étoient détestables, nous fismes neanmoins une demie lieüe fort agreablement sur un chemin Romain, qui s'est conservé jusqu'à présent. De S. Avod nous fûmes aux abbayes de Longeville, de Friestrof, de Villaire-Bethnac & de là à Mets où nous passâmes la fête de Toussaints avec nos reverends peres de S. Vincent.

Gorze. Nous ne voulûmes pas en sortir sans voir la fameuse abbaye de Gorze, qui étoit autrefois une pepiniere de saints religieux, & un seminaire d'abbez & d'évêques. Mais lorsque nous y arrivâmes, nous fûmes bien surpris de ne plus trouver Gorze dans Gorze. Les cardinaux de Lorraine toûjours attentifs à l'aggrandissement de leur maison, ayant uni tous les grands revenus de cet illustre mo-

nastere à la primatiale de Nancy, dont ils vouloient faire un riche benefice pour un puîné de Lorraine, l'ont tellement détruit, qu'ils n'y ont laissé pierre sur pierre, & qu'on ne sçait pas même aujourd'hui où étoit l'église, en sorte que sept ou huit chanoines qu'ils ont substitué à cinquante ou soixante saints moines, sont obligé de faire l'office dans l'église paroissiale, dont ils payent deux cens livres de loüage. Voilà les grands services que ces messieurs ont rendu à l'église. Ou plûtôt le scandale qu'ils ont causé par l'abus qu'ils ont fait de cette multitude de benefices qu'ils accumuloient les uns sur les autres, & qui selon le sentiment d'une pieuse princesse de cette maison ont attiré la malediction de Dieu sur leur famille, & ont causé cette effroyable dérangement qu'on y a vû.

Après cela nous ne pensâmes plus qu'à nous retirer, sans abandonner le travail, que nous continuâmes dans les abbayes de nôtre route. Nous fûmes donc de Mets à Justemont de l'ordre des Prémontrez, & de là à saint Pierremont, la plus fameuse abbaye des chanoines réguliers de la réforme du pere de Mataincour; nous y trouvâmes un capitaine Suisse, qui ayant abjuré les erreurs de Calvin, dans lesquelles il avoit été élevé, s'étoit entierement separé du monde, & vivoit en ce monastere dans une si grande retraite, qu'il ne parloit à personne, étant tout occupé de Dieu, dont la pensée lui étoit incomparablement plus agréable que toutes les conversations des creatures. Son fils touché d'un exemple de vertu si rare avoit voulu se faire religieux; mais comme il étoit aussi jaloux de sa sanctification que de la sienne propre, il ne voulut pas qu'il fût religieux de chœur, mais seulement frere convers. Nous demeurâmes un jour entier à S. Pierremont comblez des honnêtetez de monsieur l'abbé, qui ne nous laissa partir qu'avec peine, & qui nous donna un guide pour nous conduire à quatre lieuë de là dans une maison qui lui appartient, où il nous donna encore à dîner, & le soir nous fûmes coucher à l'abbaye de Chastillon qui est de l'étroite observance de l'ordre de Cisteaux. La maison est assez belle, mais elle doit ce qu'elle a de beau à la réforme. On voit dans l'église près du grand autel les tombeaux de Gerard & de Henry de Grandson évêques de Verdun qui l'ont rebâtie. On a representé autour de ces tombaux des ecclesiastiques avec leurs habits & leur tonsure semblable à celle des moines. Il y a dans une chapelle les tombeaux des seigneurs d'Armoise, & dans une autre ceux des messieurs de Mercy, où nous lûmes cette épitaphe : *Cy gît haut & puissant seigneur*,

S. Pierremont.

Chastillon.

messire Henry, baron de Mercy, seigneur de Joppe-cour, Cinqville, Auviller, Landre, & Mantefeld, maréchal, lieutenant general des armées de l'empereur, & colonel de cavalerie & infanterie mort le 24. Decembre 1659. Requiescat in pace.

Juvigny. L'abbaye de Juvigny n'est éloignée de celle de Chastillon, que de quatre lieuës. Elle fut fondée l'an 874. en l'honneur de sainte Scholastique par l'imperatrice Richilde femme de l'empereur Charle-le-Chauve. Cette princesse y mit une partie des reliques de cette sainte, qu'on y voit encore aujourd'hui. Dieu y a été servi en esprit & en verité durant plusieurs siecles, mais le relâchement, suite ordinaire de la fragilité humaine, ayant terni le lustre de cette auguste maison, on la vit réduite à trois ou quatre religieuses, qui prenant la qualité de chanoinesses, avoient peine de subsister. Tel étoit l'état de l'abbaye de Juvigny, lorsque Dieu ayant suscité l'esprit de S. Benoist & de sainte Scholastique dans la personne de madame Scholastique Gabrielle de Livron, elle y rendit son premier éclat par le rétablissement de la réforme, qu'elle prit l'an 1629. Au lieu de trois ou quatre mauvaises religieuses, elle en reçut plus de trente, qui répandirent l'odeur de leur vertu par toute la France. Elle leur tolera à la verité l'usage de la viande & leur permit de ne se lever pour matines qu'à trois heures, mais elle fonda sa réforme sur une grande retraite, un profond silence, un recueillement continuel, un détachement parfait des creatures, & si grand, qu'il y a dans sa maison des religieuses qui passent des trente années sans aller au parloir. Elle bannit des offices divins les orgues, les instrumens & la musique, & pour avoir la liberté de recevoir de bons sujets, elle ne voulut pas qu'on exigeât de dottes; nous y passâmes la fête de S. Martin, charmez de la vertu de ces saintes vierges, & particulierement de l'abbesse, qui dans un jeune âge renferme la perfection d'une personne consommée dans les pratiques de régularité.

Orval. Le lendemain nous partîmes pour l'abbaye d'Orval, plus attirez par l'envie de voir des religieux qui font l'admiration de tout le pays, ou pour mieux dire de toute la France, & même des pays étrangers, que par la necessité que nous avions d'y travailler. Nous eûmes toute la satisfaction que nous desirions. Nous y vîmes des anges dans un corps mortel, des hommes qui soupirans continuellement après le ciel, ne touchent à la terre que par la moindre partie d'eux-mêmes. Ils gardent la regle de S. Benoist & les anciens Us de Cisteaux à la lettre. Zelez imitateurs de leurs premiers peres, ils observent même les heures inégales dans

la diſtribution de leurs exercices, ils vont travailler à la campagne, ils y font les moiſſons, & même y prennent leur repas au milieu des champs & y font leur meridienne. Leur nouriture eſt tres-pauvre, mais ſupportable; deux fois la ſemaine ils ont pitance, une fois d'œufs & une fois de poiſſon. Nous mangeâmes à leur réfectoire le jour de la fête des ſaints moines de l'ordre, leur pitance ce jour là fut de la mourüe aprêtée à l'huile, ſi deſſalée qu'elle étoit inſipide; mais leurs grands travaux & l'amour exceſſif pour la pénitence donne du goût à tout, & fait trouver bon les plus mauvais mets. Ils traitent neanmoins fort bien les hôtes, perſuadez que c'eſt *Jeſus-Chriſt* qu'ils reçoivent en leur perſonne. Les offices divins ſont tres-grands parmi eux, ils chantent tout en notes, mêmes les matines, qui, pour cette raiſon doivent être fort longues. Ils n'uſent point d'ornemens de ſoye, ils obſervent les cerémonies des premiers peres de Ciſteaux, c'eſt pourquoi ceux qui ſervent aux baſſes meſſes les répondent debout, & ne ſe mettent à genoux qu'à l'élevation. Lorſqu'ils communient, ils communient au coin de l'autel, & avant ils ſe donnent à tous la paix. Les chaſubles du celebrant faites à l'antique, ne ſont point eſchancrées du côté des bras. Leur égliſe eſt tres-belle & fort grande, on y voit les tombeaux des comtes de Chiny, celui du prince Venceſlas eſt au milieu du chœur où on lit cette épitaphe : *Cy giſt tres-excellent & vaillant prince Vincelaus de Boheme duc de Brabant de Luxembourg, de Lotrin, & comte de Chiny, qui treſpaſſait l'an* M. CCC. LXXXIII. *la nuit de la conception nôtre Dame. Priez pour lui que Dieu en ait l'ame.* Leur grande retraite ne les rend point farouches, ils ſont toûjours gays, & on voit la joye de leur ame peinte ſur leur viſage. Leur ſilence quoyque perpetuel ne les empêche point d'étudier, & ils ne croyent point agir ni contre l'eſprit de S. Benoiſt, ni contre les pratiques de l'ordre de Ciſteaux, enſeignant à leurs religieux les principales queſtions de la philoſophie & de la theologie. Leur bibliotheque eſt fort bonne. Il y a pluſieurs manuſcrits, entr'autres les lettres de S. Auguſtin, de S. Jerôme, de S Bernard, pluſieurs ouvrages d'Origene, la chronique de Freculfe, celle de Gille d'Orval, quelques ouvrages d'Etienne archevêque de Cantorbie, &c

D'Orval nous fûmes à l'abbaye de Mouſon de la congrégation de S. Venne, où nous reçûmes de nouveaux témoignages de la cordialité de nos peres. L'abbaye eſt fort belle, l'égliſe faite ſur le modele de S. Remy de Reims, eſt la plus belle de leur con- Mouſon.

grégation. On y conserve dans de belles chasses les corps d'un S. Arnoul & d'un S. Victor. Nous vîmes dans la bibliotheque quelques manuscrits, dont les principaux sont le pseautier de S. Jerôme, les poësies de S. Avit, & la chronique du monastere.

Le Mont-Dieu.

La Chartreuse du Mont-Dieu, est à trois lieuës de Mouson. Elle fut fondée par Odon abbé de S. Remy de Reims des deniers qui lui revenoient des offrandes que les fideles faisoient à saint Gibrien, dont le corps est à S. Remy. Aujourd'hui elle est une des plus magnifiques de l'ordre. Nous y vîmes la regle de S. Benoist, que l'abbé Odon donna aux premiers habitans de ce desert, les statuts de Guigues écrits de son temps, les statuts des premiers chapitres generaux des Chartreux, une ancienne version de l'épître au frere du Mont-Dieu, faite il y a plus de quatre cens ans, dont l'on a effacé le nom de l'auteur pour y mettre celui de S. Bernard, la préface est courte & il n'y est point fait mention des ouvrages de Guillaume abbé de S. Thierry, qui par consequent n'en doit point être regardé auteur. Nous vîmes aussi les chroniques de S. Jerôme & d'Adon, les memoires du pere Gagneron. On nous montra dans la sacristie une ancienne aube, qu'on prétend avoir servi a S. Bernard lorsqu'il venoit au Mont-Dieu.

Elan & Signy.

Nous fûmes de là à l'abbaye d'Elan de l'ordre de Cisteaux, celebre par le tombeau du bien-heureux Roger, qui en fut le premier abbé, & qui y est en grande veneration. Cette abbaye autrefois considerable, comme il paroît par le refectoire, étoit comme abandonnée lorsque monsieur l'abbé de Cisteaux y mit pour prieur un homme d'esprit, qui l'a si bien rétablie, qu'aujourd'hui il y a communauté & elle est tres-jolie. L'abbaye de Signy, & qui est à quatre ou cinq lieuës d'Elan, a toujours été tres-illustre. L'église est un des beaux vaisseaux qu'on puisse voir, mais mal entretenu; les cloîtres sont vastes, larges, voutez & délicats, le réfectoire, la salle des novices grande, & le dortoire tres-beau. L'on y conserve plusieurs manuscrits, la pluspart sont des ouvrages des peres, sur tout de S. Augustin, la seconde seconde de S. Thomas, &c. L'on nous fit voir dans le cloître le tombeau de trois grands abbez, qui quitterent leurs abbayes pour se faire religieux à Signy, Guillaume abbé de S. Thierry, Arnoul abbé de S. Nicaise, & Gerard abbé de Florine, dont la memoire est en veneration à Signy.

Bonne-fontaine.

L'abbaye de Bonne-fontaine, à trois lieuës de celle de Signy, fut fondée par les seigneurs de Rumigny qui y ont leur sepulture.

Nicolas ſeigneur de Rumigny frere de Clairembault ſeigneur de Roſoy, Chaumont, &c. en fut le fondateur. Il mourut l'an 1175. le 12. May & fut enterré dans la muraille du cloître entrant à l'égliſe à main droite. Il laiſſa trois fils, Baudoin qui mourut l'an 1192. & fut enterré ſous le degré de l'égliſe deſcendant dans le cloître près de ſes freres Nicolas, & Godefroy. Nicolas eut trois fils, Nicolas ſeigneur de Rumigny, Hugues ſeigneur de Florine, de Gerondelle & des autres, & Robert évêque de Laon. Nicolas mourut l'an 1256. le 6. de Fevrier & fut enterré dans le mur du cloître entrant à l'égliſe à gauche. Il eut ſix fils, Nicolas, Hugues, Robert, Jean, Jacques, Morin. Nicolas mort avant ſon pere laiſſa la ſucceſſion à Hugues. Robert fut ſeigneur de Fouzi, Eſtrebay, & autres lieux, Jean archidiacre de Cambray & depuis ſeigneur de Rumigny, Jacques ſeigneur de la Roche & après la mort de Jean ſon frere, ſeigneur de Rumigny, Gerondelle, Morain fut ſeigneur de Signy le petit & autres lieux. Il eſt enterré dans le mur du cloître avec Louis de Sorbay. L'an 1270. Hugues ſeigneur de Rumigny & de Florine, ayant vêcu après ſon pere 14. ans mourut le 2. Aouſt & fut enterré au-delà du chapitre dans la muraille dans un tombeau de pierre noire. Il laiſſa deux filles Eliſabeth & Marguerite. La premiere épouſa Thibault fils du duc de Lorraine, dont elle eut quatre fils & quatre filles. Frederic ſon premier fils fut tenu ſur les fons de baptême par Maurice abbé de Liége de l'ordre de S. Benoiſt, Gavin de Foigny, Eloy de Bonne-fontaine & Jean de Girondelle archidiacre de Cambray. Marguerite ſa ſœur épouſa le fils du comte de Simay & de Soixons, dont elle eut en 1291. Jean & Hugues qui tous deux furent comtes après leur pere. Jean mourut ſans enfans, Hugues mourut auſſi jeune & laiſſa ſa femme enceinte d'une fille qui fut nommée Marguerite. L'an 1313. Jean de la Roche ſeigneur de Rumigny mourut, & fut enterré dans le cloître de la Collation avec ſa femme Ruelle dans un tombeau de pierre blanche. Il eut quatre fils & deux filles Hugues, Nicolas, Jean, Robert, Helene & Marguerite. L'an 1317. le 3. May mourut Thibault duc de Lorraine, mary d'Eliſabeth. Il fut inhumé entre la chapelle de ſaint Jean & de ſaint Benoiſt ſous un tombeau élevé. Son premier fils fut ſeigneur de Rumigny, Martigny, Aubanton, la Bouve, Chauſſe &c. L'an 1320. le 20. Avril mourut Frederic duc de Lorraine ſeigneur de Rumigny. Nous nous ſommes un peu étendu ſur la genealogie des ſeigneurs de Rumigny qui ont leurs ſepultures à Bonne-fontaine dont ils ſont fondateurs; parce que

nous avons cru que cela ne seroit pas desagreable aux lecteurs.

De Bonne-fontaine nous allâmes à la Chartreuse du Val S. Pierre, l'une des plus belles & des plus magnifiques qui soient dans l'ordre : de là nous gagnâmes Laon, Soissons, Long-pont, où nous nous arrêtâmes un jour pour voir les manuscrits qui sont en grand nombre & fort beaux, mais dont plusieurs ont été tronquez par des gens trop hardis, à qui on a permis de les voir trop facilement sans connoître leur caractere. La plus grande partie de ces manuscrits sont des ouvrages des saints peres sur l'écriture sainte, parmi lesquels il y en a un de Geoffroy De Hautecombe sur les Cantiques dédié à Henry abbé de Clairvaux, & un qui a pour titre : *Liber qui dicitur Megacosmos auctore Bernardo Silvestri*. Nous trouvâmes sur la couverture d'un livre un feüillet d'un ancien sacramentaire qui contenoit une partie du canon, dans lequel il est fait mention des saints suivans, *Quintini, Victorici, Cassiani, Remigii, Benedicti, Martini, Medardi atque Eligii*, & dans lequel le Memento est exprimé en cette sorte : *Memento Domine famulorum famularumque tuarum . . . . . . propter pietatem tuam, Deus meus in bonum ut deleas peccata mea gravia, & efficias me tibi toto orbe devotum & vitæ æternæ participem, & fratrum hujus congregationis & patris mei & matris, & fratrum ac sororum, & cognatorum, & familiarium, & benefactorum, & eorum qui mihi consanguinitate & amicitia conjuncti sunt, & omnium circumastantium.* Le monastere est ancien, & l'un des plus beaux, non seulement de la réforme, mais aussi de tout l'ordre de Cisteaux. Tous les lieux sont tres-grands & spacieux, & bien voûtez L'église a trois cens vingt-huit pieds de long, quatre-vingt-deux de large, quatre-vingt-quatre d'élevation & cent-cinquante cinq pieds dans la croizée. La structure est admirable. On y voit le tombeau du bienheureux Jean de Monmirel avec l'ancien habit des religieux de Cisteaux, celui de Marie de Fare sa fille, & d'Enguerrant de Coucy son petit fils. En sortant du Long-pont nous ne pensâmes plus qu'à nous rendre à S. Denys pour y passer l'hyver & le carême.

Longpont.

Nous avions résolu d'aller après Pâques travailler dans les électorats de Treves, Mayence & Cologne : mais la guerre qui porta les armes en Allemagne, nous obligea à changer de dessein. Ainsi le jeudi vingtiéme d'Avril 1713. nous partîmes de S. Denys par un temps fort incommode pour aller à l'abbaye de Royaumont. Mais la charité des Religieux & le plaisir que nous eûmes de voir un des plus beaux monumens de la pieté de S. Louis.

Royaumont.

Louis, nous fit oublier tout le mal que nous avions souffert du froid, du vent & de la neige. Nous y vîmes une des belles églises qui soient dans l'ordre de Cisteaux, longue de trois cens pieds, élevée de 86. & demi sous voûte. Nous y vîmes la chapelle où le saint roy faisoit ses prieres, le lieu où il prenoit la discipline dans la sacristie, l'endroit où étoit sa chambre dans le dortoire des religieux, les lieux réguliers qui ressentent une magnificence vrayement royale. L'affection que S. Louis avoit pour cette maison le porta à y faire enterrer quelques-uns de ses enfans, dont on voit encore les tombeaux avec celui de Philippe d'Artois décedé en 1291. & de Louis fils du comte d'Alençon. On y voit aussi près de la sacristie celui de monsieur le comte d'Harcourt, avec cette épitaphe :

Celsissimo principi Henrico à Lotharingia, Harcurii comiti, summo regii stabuli præfecto, Ludovicus filius titulorum heres, laudum æmulus posuit.

Hic vir hîc est.

Qui maximos inter ævi sui bellatores fide, fortitudine præcellens, Lerinensibus insulis totoque mari Gallico Hispanos exterminavit, eosdem Casale circumvallantes castris exuit ac fudit, Taurinum obsessor idem & obsessus, ceteris ter cæsis, factiosis ejectis, legitimo principi asseruit, Querium in Pedemontio, Laurensium in Catalaunia victoriis insignivit, Normanniam in officio, Flandriam in metu continuit, in Aquitania denique majestatem regiam strenue ultus, obiit in hoc secessu palmis & annis gravis ætatis LXVI. *Domini* M. DC. LXVI.

On dit que saint Louis laissa sa bibliothéque à Royaumont, & aux Cordeliers. On y trouve effectivement quelques manuscrits, qui viennent de ce saint Roy : mais aujourd'hui il en reste trespeu qui soient dignes de la liberalité d'un si grand prince ; car nous n'y vîmes que quelques ouvrages de saint Augustin, de saint Gregoire, de saint Thomas, la Somme d'Estienne archevêque de Cantorberie, & une histoire de la maison de Laval, écrite par Pierre Lerzan il y a environ deux cens ans.

Le lendemain nous fûmes à l'abbaye de Resson, & de-là à celle de Macheroux de l'ordre des Prémontrez, deux petites maisons presque ruinées, qu'on a abandonnées aux religieux de

la réforme pour les réparer. La premiere reconnoît pour fondateurs messieurs d'Oumont, qui y ont leur sépulture, & dont voici les anciennes épitaphes :

Cy-gist Jehan d'Omont, escuyer, qui trespassa l'an M. CCC.

Icy-gist damoiselle Agnès, femme de feu Jehan d'Omont, qui trespassa l'an M. CCC.

Icy-gist monsieur Etienne de Mortefontaine, chevalier, seigneur de ladite ville, & madame Phelippe sa femme, fille de monsieur Gilles de Montchevreüil, chevalier; & trespassa ledit chevalier l'an M. CCC. IV. *la veille de la feste Nôtre-Dame en Avent; & ladite dame trespassa l'an* M. CCC. XV. *le jour de la Theophanie.*

Icy-gist damoiselle Jehanne de Mortefontaine, fille messire Robert de Mortefontaine, chevalier, & de noble dame Jehanne de Flocour sa femme, qui trespassa l'an M. CCC. XIX. *le dernier jour d'Aoust. Priez pour s'ame.*

Cy-gist madame Emengarde d'Aumarez, jadis femme de feu messire Thibaud de Vallangon, chevalier, qui trespassa l'an de grace M. CCC. XXXIII. *le samedy devant la Toussaints.*

Icy-gist messire Guy de Joüy, jadis chevalier de nôtre sire le Roy, qui trespassa l'an de grace M. CCC. XLIII.

Cy-gist noble homme Jehan de Bois-Gilloust, escuyer, jadis seigneur dudit lieu, de Rebes, & de Hardivillers en partie, qui trespassa l'an de grace M. CCC. LXXI. *le* VI. *jour de Decembre. Dieu en ait l'ame.* Amen.

Cy-gist damoiselle Antoine de Loisy, jadis femme de Jehan de Bois-Gilloust, auparavant femme d'Etienne de Leurs-maisons, laquelle trespassa l'an M. CCC. LXXXI. *le* XXVI. *jour de Mars. Dieu ait l'ame d'elle.* Amen.

Cy-gist noble homme Girard de Louge, escuyer, qui trespassa l'an de grace M. CCC. LXXXIV. *le* VI. *jour de Septembre. Dieu en ait l'ame.* Amen.

Cy-gist damoiselle Jehanne de Bois-Gilloust, fille de feu Jehan de Bois-Gilloust, escuyer, & de damoiselle Antoine de Loisy, & femme de feu Regnault de Bouconvillier, escuyer, seigneur de Serans sur Bois-Gilloust . . . . & de damoiselle de

Bouconvillier, fille des susdits Regnault de Bouconvillier & de damoiselle Jehanne sa femme, qui trespassa l'an de grace M. CCC. LXXXVIII. *le* VIII. *Septembre. Dieu ait l'ame d'elle.* Amen.

Cy-gist madame Jacqueline de Chastillons, dame de Carmoisy, jadis femme de messire Hutin d'Omont, chevalier, chambellan du Roy, laquelle trespassa le XVII. *jour de Decembre l'an* M. CCC. LXXX.

Cy-gist monsieur Pierre d'Omont, chevalier, chambellan du Roy, qui trespassa le X. *jour d'Avril* M. CCC. LXXXI. *Priez Dieu pour l'ame de luy.*

Cy-gist madame Jehanne du Delouge, dame d'Omont, sa femme, laquelle trespassa le XII. *jour de Septembre* M. CCC. XCII. *Priez Dieu pour elle.*

Cy-est la sépulture de feu messire Philippe d'Omont le Chauve, chevalier, qui trespassa devant la Cruc en Armenie sur les Sarrazins, où étoit le bon roy de Chypre.

Cy-est la sépulture de feu messire d'Omont, chevalier, aîné dudit messire Philippe, qui trespassa à Châteauneuf en Thimerés prisonnier des Anglois.

Cy-gist madame Jehanne de Mello, jadis femme de noble & puissant seigneur Pierre d'Omont, dit Hutin, conseiller & premier chambellan du Roy nôtre sire, garde de l'Oriflemme, qui trespassa le vendredy III. *jour d'Aoust l'an de grace* M. CCCC. VIII. *Priez Dieu pour elle.*

Cy-gist noble & puissant seigneur monsieur Pierre, seigneur d'Omont, dit Hutin, conseiller & premier chambellan du Roy nôtre sire, garde de l'Oriflemme, qui trespassa l'an M. CCCC. XIII. *Priez Dieu pour l'ame de luy.* Amen.

Cy-gist noble homme Etienne de Leurs-maisons, escuyer, jadis seigneur dudit lieu & de Corbillisart, & escuyer du corps du Roy nôtre sire, qui trespassa l'an M. CCCC. XIII. *le* XX. *jour de May. Dieu ait l'ame de luy.*

Cy-gist damoiselle Isabelle Latruie, jadis femme Etienne Leurs-maisons, laquelle trespassa l'an M. CCCC. XCIIII. *le* XXIV. *jour de Juin. Dieu ait l'ame d'elle.* Amen.

Cy-gist haut & puissant seigneur messire Jacques d'Omont, baron de Chappes, conseiller de monseigneur Philippe duc de Bourgogne, qui trespassa le Janvier M. CCCC. LXX....

Cy-gist le cœur de Ferry d'Omont, qui déceda l'an M. D. XXVI. *le* XXIII. *Février, qui a laissé* LXXII *livres de rente ceans.* Requiescat in pace.

Beauvais. Le dimanche 24 d'Avril nous arrivâmes à Beauvais ; & le lendemain nous fûmes saluer messieurs les chanoines de la cathédrale, qui députerent quatre des plus venerables de leur corps, pour nous faire voir leurs archives & leur bibliothéque. Nous y trouvâmes un grand nombre de manuscrits tres-anciens ; entr'autres, un texte des évangiles en lettre merovingienne ; un ouvrage de saint Augustin écrit du temps du roy Lothaire ; des collections de conciles & de décretales ; plusieurs ouvrages des saints peres ; des sacramentaires, & de fort belles bibles. Outre la bibliothéque des manuscrits, nous y vîmes celle des livres imprimez, qu'Augustin Potier évêque de Beauvais donna à sa cathédrale. On nous y montra le buste au naturel de Louis de Villers, le dernier évêque élû par le chapitre. On dit qu'il étoit si saint, que lorsqu'il fut élû le peuple l'enleva, & le porta dans le siege épiscopal. Monsieur de Buzanval a été un de ses plus plus dignes successeurs. On assure que durant sa vie il a donné plus de six cens soixante mille livres à son seminaire ; qu'il étoit le pere des pauvres ; que dans un temps de peste, il s'est exposé comme un bon pasteur pour secourir son troupeau affligé ; que par sa benedicton il a guéri une femme malade, & qu'il a prédit qu'il viendroit après luy un évêque, qui le surpasseroit en pieté. On se flatte de voir l'accomplissement de cette prédiction dans la personne du nouvel évêque, qui pour ne pas avoir plusieurs benefices, a quitté une abbaye qui étoit à sa bien-séance.

Quoique l'église cathédrale ne soit pas achevée, elle passe avec justice pour une des plus belles du Royaume. Elle a 147. pieds d'élevation ; & sa délicatesse rend encore cette hauteur plus admirable. On nous y montra de tres beaux ornemens : mais ceux que j'estime le plus, sont des anciennes chasubles toutes rondes, qui servent seulement le jour du jeudy saint à la benediction du saint crême, & le vendredy-saint. Outre la cathédrale, il y a dans la ville six collégiales, dont la plus considerable a pour patron saint Michel. On estime fort les vîtres de celle de saint Vaast. Il y a trois abbayes hors la ville, saint Lucien,

ſaint Quentin & ſaint Symphorien. La premiere eſt la plus illuſtre. On y conſerve dans une tres-belle châſſe les reliques de l'apôtre & du patron du païs. On y voit le tombeau du cardinal Cholet, avec cette épitaphe gravée ſur des lames de cuivre doré qui ſont autour de ſon tombeau :

Hic vir compoſitus, vir verax, virque peritus,
Juſtus, munificus, regum ſpecialis amicus.
Ergo necem plores præclari patris, & ores,
Ut poſt hos flores fructus capias meliores.

De l'autre côté du tombeau :

Hac in capſella latet orbis fulgida ſtella,
Cujus fulgore regio fuit hæc in honore.
Francia legatum ſuſcepit eum ſibi gratum,
Formam virtutum, Francorum nobile ſcutum.

Dans un cadre ſur le velin :

Iſta legens ſiſte, penſa quantus fuit iſte,
Cujus tam pulcrum cernis fulgere ſepulcrum.
Eſt roſa ſub petra, quam produnt ſubdita noſtra,
Et tanti floris vis ſe diffundat odoris.
Ecce ſub hoc tumulo venerabilis oſſa Johannis
Ceciliæ titulo decorat, pluribus annis,
Poſtea legatus fuit inclytus atque probatus,
Vir magni cordis, cujus mens neſcia ſordis,
Gloria Francorum, decus orbis, formaque morum,
Fautor juſtorum, conſtans ultor vitiorum,
Canonis & legum profeſſor erat generalis,
Francorum regum conſul bonus & ſpecialis,
Provocat ad fletum pietas recolendo Choletum,
Tamquam deletum fontem bonitate repletum.
Mors quid feciſti? vitæ reſerans iter iſti,
Multa gregi Chriſti cariſmata ſubripuiſti,
Dapſilis & mundus, verax fuit, atque fidelis.
Floreat in cœlis quia nunc ſibi nemo ſecundus.
Annos deponas octo de mille trecentis,
Auguſti nona quarto lux eſt morientis.

Les vers qu'on lit à Paris ſur le portail du college des Cholets, ſont bien meilleurs :

Belgarum me primus ager nutrivit, honorat
Roma, Seni curæ fœdera pacis erant.
Relligio, pietas, ſtudiorum inſignia creſcunt,
Me duce quis fuerit comprobat iſta domus.

Froidmont.

Nous reſtâmes quinze jours à Beauvais, pendant leſquels nous fûmes à l'abbaye de Froidmont, qui n'en eſt éloignée que de trois lieuës. Elle eſt de l'ordre de Cîteaux, & la plus réguliere des maiſons de la commune obſervance. Le prieur eſt un fort honnête homme, il eſt docteur de Sorbonne, & fort zelé pour la régularité. Il nous fit voir dans la bibliothéque, dont les vîtres peintes ſont tres-belles, quelques manuſcrits. Les principaux ſont la chronique d'Helinand religieux de Froidmont; les vies de ſaint Bernard, de ſaint Pierre Tarentaiſe, de ſaint Thomas de Cantorberie, & des Peres du déſert. On voit devant le chapitre la tombe de Claude de Baiſe dernier abbé régulier. Comme il n'avoit pas été élû par les religieux, ils refuſerent de le recevoir, & lui dirent: *Nolumus te, quia non te elegimus.* Et il leur répondit: *Non vos me elegiſtis, ſed ego elegi vos.* Il fut un fort bon abbé; & ſes armes qu'on voit par-tout, marquent qu'il a beaucoup travaillé pour ſon monaſtere. Il n'y a que quatre cens ans qu'il y avoit encore à Froidmont cinquante religieux de chœur,& cent convers. Ces convers faiſoient la richeſſe des maiſons; ils en faiſoient valoir les biens avec un profit ſi notable, que dans une ſeule année environ l'an 1230. à Froidmont ils vendirent juſqu'à ſept mille toiſons de brebis. On prétend que Céſar a campé à un quart de lieuë de l'abbaye, ſur une petite élevation, qui ſubſiſte encore aujourd'hui. Mais puiſque nous ſommes ſur l'abbaye de Froidmont, les curieux ne ſeront pas fâchez de voir ici les anciens ſtatuts de cette maiſon, que nous trouvâmes dans les archives.

STATUTA SINGULARIA

Pro monaſterio Frigidimontis.

De Specialibus Conſuetudinibus.

1. *AD vigilias albæ cucullæ habeantur uſque ad primam in hyeme, in æſtate uſque poſt laudes.*

2. Intervallum hyemale fiet XXX. *psalmorum maxime per Adventum : quadragesimale autem* VII. *psalmorum.*

3. Exiens de majori missa, & qui non interfuit repetitioni introitus missæ, & sabbato principio mandati, & vigiliis pro defunctis veniam inde petat.

4. Dominica recipiens benedictionem faciat coquinam & legat ad mensam, licet alius sabbato fuerit intitulatus.

5. Missa pro uno nostro præsenti defuncto ad citius post unum ordinem missarum celebratur.

6. Conversi intersint vesperis vigiliarum solemnium, exceptis Adventus, S. Benedicti, S. Trinitatis, & Dedicationis.

7. Cereus paschalis sit librarum XI. *vel* XII.

8. Ascendunt & implent per se juniores alterius chori superiora stalla per diem.

9. Sacrista perdit orationes & benedictionem collationis.

10. Cantus horologii non mutetur.

11. Pulsetur major campana modice ante vigilias post casum horologii.

12. Fiunt hostiæ inter pascha & pentecosten, & candelæ inter S. Johannem & Magdalenam.

Dormitorium.

13. Lectus non mutetur nisi per priorem & vestiarium, absente procul abbate.

14. Meridiana vel post completorium nullus ibi legit, nisi sermocinatores & aliqui spiritales rotulos, & rudes psalteria.

15. Jaceant cooperti usque ad cingulum, nec diu sint sine habitu dum se exuunt.

Capitulum.

16. Nullus ibi loquetur nisi in V. *casibus in Usibus præter quinque specialiter assignatos. De gula autem & remissione nullus. In modico transgressor vapulet : in multo, ad minus vino careat. Inobediens quoque pertinaciter gravius puniatur, & gradum interim non ascendat.*

17. Fugitivus morans per VII. *dies recipitur ad gravem culpam.*

18. Hospiti defuncto redditur collecta vel VII. *psalmi.*

19. Constituti extra terminos intersint capitulis, nisi necessariis occupati.

20. Sententiæ in Ramis palmarum intersint conversi, novitii

& familiares, nec dicitur in fine nisi resipuerit.

21. *Confessores omnes quos crediderint aliquatenus excommunicatos, vel alium mendaciter diffamasse vel multum gravasse, disseminatores discordiæ & mentitos publicè abbati ad ipsum remittant, nisi in articulo mortis. Similiter frangentes silentium maxime ad mensam vel eis pœnam Usuum imponant.*

22. *Nolentes detegere à quo audierint aliquid ponderosum ad gravamen alterius maxime, pro mendacibus & adinventoribus habeantur, & confitentes non absolvantur.*

23. *Officiales autem excedentes summam sibi ab abbate concessam ultra* VI. *denarios prior etiam non absolvat, alii vero confessores ultra trium denariorum.*

24. *Criminosi occulti à gradu altaris prius consilio postea præcepto abbatis arceantur.*

CLAUSTRUM.

25. *Syllabicantes, scribentes creta, carbonibus, vel hujusmodi aliis, nisi occasione sui officii, ponentes manum super alios per apertam iram, vel dissolutum ludum proclamentur, & acriter puniantur: qui postquam potuit hujusmodi proclamare, & scienter non proclamaverit, altaris gradum non ascendat, donec proclamaverit. Similiter syllabicans, scribens, & ponens per dissolutum ludum super alium abstineat donec recognoscat.*

26. *Significans in ecclesia, dormitorio, refectorio, ad collationem absque utilitate, & juniores, orationem propter colloquium perdentes fere omnes vapulent.*

REFECTORIUM.

27. *Perdit versum qui non interest nisi pro ludere necessario vel pro gravissima infirmitate, ille etiam qui non est ante justitiam suam occasione ministrandi.*

28. *Festis transpositis & solemnibus sextæ feriæ quadragesimæ consueta pitantia fiat cum altero pulmentorum tantum quod subtrahitur semper cum fit pitantia generalis & solemnis, mixtantibus ex consuetudine nihil datur, neque mutatur pitantia ei qui aliquando ex ea, aliquando non, quando mittitur pitantia à priore ex parte abbatis præsentis fiat signum: quo absente, prior ultra tres pitantias non faciat fieri. Qui cum fuerit coquinarius poterit dare conventui aliquid præter pisces. Quod nullus alius fieri faciat neque propter pitantias aliquis capiatur. Hostias tamen facientibus aliquid detur diebus quibus nihil datur conventui.*

29.

29. *In visitatione mane ultra duo fercula piscium abbatibus non detur, nec monachis hospitibus ultra unum, nec ultra duas justitias vini, præter primam singulis abbatibus apponitur, excepto visitatore. In cœna autem unum solum ferculum piscium solis abbatibus apponitur, unum possit hospitibus & quibusdam provideri.*

INFIRMITORIUM.

30. *Ibi nullus legit præter divinum officium providendum, & qui assidue infirmatur.*

31. *Sabbato tantummodo post mandatum conventus, lavet pedes qui voluerit & potuerit breviter & in publico.*

32. *In coquina præsente infirmario ceteri silent, excepto converso coquinario. Similiter præsente subinfirmario. Utroque absente, ceteri secundum prioratus suos cum coquinario vel silenter loquuntur.*

33. *Eodem modo cum infirmario breviter, ubi & quando pitantiæ dividuntur, & in dispensaria vel loco ad hoc specialiter assignato. Subinfirmarius autem cum infirmo non loquitur præsente ministro ejus. Carnes anserinæ, & anaticæ & bovinæ non edantur, & silvestres non emantur.*

34. *Assidui ministri non dormiant super culcitras, nisi jacuerint circa infirmum super terram.*

35. *In cameris, exceptis gravibus infirmis, nullus sit, nisi cum abbate: quo absente, nec minister cum ministro, nec minister cum infirmo, nec infirmus cum alio loquatur.*

36. *Ante signum tertiæ non comedunt tempore hyemis.*

37. *Medici non nisi pro valde necessariis personis adducantur.*

38. *Prior non det licentiam utendi electuariis & ceteris speciebus maxime odoriferis, exceptis etintibere & liquericia. De seminibus autem feniculi, petrosilis, seleris montani, & hujusmodi potus, licentiam generalem non det: nec equitandi, nisi urgente utilitate evidenti, & ex consilio eorum per quos domus regitur. Eorumdemque consilio potest dare usque ad valorem* V. *solidorum eadem de causa. Aliàs vero potest dare usque ad valorem* XII. *denariorum; sed sæcularibus, absente dumtaxat cellerario & medio cellerario. Nec ingrediatur infirmitorium, nec de labore remaneat pro solatio hospitis, nisi auctentici.*

39. *Subprior nullo modo præsumat exceptis donis modicis & de majoribus cum prædicto consilio, & qui in claustro & alibi conventui studeat interesse.*

40. *Cellerarius non mutuet ultra* XX. *solidos, nec mutuo accipiat ultra* C. *solidos, nisi personis & à personis ordinis securis & auctenticis. Donare potest secundum quod sibi constitutum fuerit ab abbate. Circa quem & alios sic abbas dispenset, ne ejus vilescat auctoritas. Omnes bestias etiam silvestres & nostras ter in anno ad minus per se vel per alium faciat computari.*

41. *Subcellerarius sotulares, corrigias, & hujusmodi non dat, nec de his quæ custodit, nisi conventui & familiis & hospitibus in abbatia, extra vero non mittit nisi de licentia speciali.*

42. *Mercator cellerario subjectus sit. Dare tamen poterit usque ad valorem* XII. *denariorum, ubi necesse fuerit. Penes se tamen pecuniam non servet, nisi viaticum modicum ad vivendum.*

43. *Vestiarius pannos speciales ad acceptionem personarum non faciat, nec alicui tres cucullas sive* vandiquet *sustineat. Caputia conversorum cum dantur sæcularibus deformentur. Studeat autem, ut vestimenta, calceamenta, corrigiæ, & cutelli, & alia sint absque superfluitate & curiositate, & maxime de cappis & vestibus conversorum. Botæ, caligæ quam rarius poterit dentur sæcularibus: cappæ vero & Thabar numquam. Vestes novitiorum in receptam cellerarii convertantur.*

44. *Portarius societatem cum sæcularibus in animalibus & aliis habeat. Mappas & alia necessaria ibi comedentibus & jacentibus inveniat & conservet. Nihil emat, ut carius vendat. Porcos per curiam non habeat, sicut nec infirmarius pauperum ultra* XX. *solidos Parisienses penes se non servet: nec ultra duos famulos ad portam habeat, nec ultra* XX. *ribaldos hospitetur, nec eosdem infra quindenam scienter. Mulieres lascivas & comptas repellat. Fugitivis nihil det, vel dari faciat antequam ab abbate licentiam habeant expectandi, nec postea nisi de reliquiis pauperum, si tamen se tenuerint in loco ab abbate constituto.*

45. *Leprosos præbendarios solus abbas augmentet. Panes etiam integros in parasceve recipiat, & partem vini concessam.*

46. *Magister conversorum infirmos, & officinas visitet singulis septimanis uno vel pluribus diebus.*

GRANGIA.

47. *Ibi vitra urinatia non habeantur & botæ. Magister potest dare aliquando usque ad* VI. *denarios. Ad valorem autem* XII. *denariorum rarissime, & hoc quasi compellente necessitate. Non equitet extra territorium grangiæ suæ, nisi missus à supe-*

riore vel absque pernecessaria causa aliquibus de sociis intimata. Aliis vero equitandi licentiam non concedat.

48. *Conversus abbatis & hospitalis soli abbati in refectorio loquatur.*

Nos affaires étant terminées à Beauvais, nous fûmes à l'abbaye de saint Paul de l'ordre de saint Benoist. Il y a plus de quatre-vingt religieuses, qui peuvent servir de modéle à toutes les abbayes de leur sexe : car à l'usage de la viande près qu'on leur permet, elles vivent dans une pureté, un détachement du monde, un amour pour leur état, un zéle pour la pénitence, une exactitude pour toutes les pratiques du cloître si grande, qu'il s'en trouve peu dans le Royaume qui les surpassent, ou qui les égalent. L'abbesse sert d'exemple à ses filles, qui ne peuvent se tromper en se formant sur un si beau modéle. Elle n'a point de logis abbatial ; une cellule du dortoire fait tout son appartement. Elle se leve à minuit comme les autres, mange avec elles dans le même réfectoire, & ne se distingue de ses religieuses que par son humilité, son exactitude & sa charité. Le bœuf est la nourriture ordinaire du convent : les jours maigres, on y mange rarement du poisson ; durant le carême, on en sert seulement une fois la semaine ; les autres jours, on se contente de légumes. L'austerité ne rend point les religieuses tristes. On ne vit jamais des religieuses plus heureuses ; & la joye qui est peinte sur leur visage, rend témoignage de leur contentement. On est redevable de tout le bien qu'on admire dans cette sainte maison aux dames de Clermont, qui se sont succedées les unes aux autres dans la charge d'abbesse depuis un tres-long temps. L'église est grande & bien bâtie. Nous y vîmes deux épitaphes, que je rapporterai ici : S. Paul.

Cy-gist haut & puissant seigneur messire Charles de Clermont, chevalier, comte de Toury, conseiller du Roy en ses conseils, gentilhomme ordinaire de la chambre, seigneur de Rertangle, Rivery, Mailly, Fivier, Bouchicourt, & autres lieux, décedé en son château de Toury le III. *Aoust* M. DC. LXXI.

Passant, ce blason vous apprend,
Que ce nom digne de memoire
Merite l'honneur qu'on lui rend
Par ce monument à sa gloire.

Quece Seigneur fut par les siens
Allié des Princes chrétiens
De tous les endroits de la terre ;
Et ces clefs encore aujourd'huy
Font voir qu'il a été l'appuy
D'un des successeurs de saint Pierre.

Mais sa parfaite charité,
Son invincible patience,
Son éminente probité,
Eclatent plus que sa naissance.

Pour mieux s'immoler à son Dieu,
Il a préferé ce saint lieu
Aux fameux tombeaux de ses peres.

Voulant comme un phénix nouveau
Y renaître par les prieres
Des vierges qui suivent l'Agneau.

Et auprès des marches du sanctuaire du côté de l'épître :

Icy est le cœur de tres-haut & puissant seigneur Louis Henry, legitimé de Bourbon, prince de Neufchastel, qui mourut à Paris le 8. *jour du mois de Fevrier* 1703.

Nous vîmes dans l'oratoire de madame l'abbesse un portrait de saint François de Paule peint de son temps ou peu après sa mort. On dit que ce saint avoit une dilection particuliere pour cette abbaye, & que de son vivant, il envoya son cordon à l'abbesse, qu'on conserve dans le thresor avec des morceaux de sa robbe & des lettres d'association, dans lesquelles il prend la qualité de correcteur general. Elles sont dattées du convent de Jesu Maria du Plessis-lez-Tours le 5. Octobre 1501. & ont pour sceau un Jesus qui porte sa croix.

S. Germer. Nous passâmes un jour entier à S. Paul, bien consolez du bien que nous y remarquâmes. Nous en partîmes le lendemain pour aller à S. Germer, ancienne abbaye de nôtre ordre & de nôtre congregation. Nous n'y remarquâmes rien de singulier que la chapelle de la Vierge, qui peut passer pour une des plus délicates du royaume ; les jardins, qui sont magnifiques ; & le college, dans laquelle on éleve par charité un nombre de pauvres gentils-hommes.

Beaupré. De là nous fûmes à l'abbaye de Beaupré de l'ordre de Cisteaux,

qui releve immédiatement d'Orcamp. Elle est située sur la riviere du Tarrain, & fut fondée par Manassez de Milli dont on voit le tombeau dans le cloître avec cette épitaphe :

Clauditur hoc tumulo clarus pietate Manasses
Milliaci dominus Prati fundator ameni.

On lit ces deux autres épitaphes un peu plus bas :

Cy gist messire Raous de Mouchi sire de Moyen-mont, qui mourut l'an de grace mil deux cens soixante & dix, au mois de May.

Chi gist messire Jean de Conty, sire de Belleuse, qui mourut en Arragon.

Outre ces épitaphes qui sont dans le cloître, on voit dans l'église devant l'autel de S. Bernard, celle de Guillaume de Crevecœur évêque de Coutances, conçûë en ces termes :

Cy gît noble homme monseigneur Guillaume de Crevecœur jadis évêque de Coutence, qui trespassa le mercredi vingtiéme jour d'Avril, aprés Pâques l'an M. CCCC. VII. *priez Dieu pour son ame.*

Et tout proche sur une tombe de pierre celle-cy :

Cy gist noble homme monseigneur Jean de Crevecœur, chevalier, & jadis seigneur de Crevecœur, & de Thoré, qui trépassa le jour de saint Michel au mois de Septembre M. CCCC. II.

Cy gist noble dame Marie de Saveuse sa femme dame desdits lieux, qui trespassa l'an M. CCCC. VI.

On lisoit aussi autrefois dans le chapitre celle de Simon de Clairmon, comme nous l'allons rapporter :

Nobilitate cluens generis Simon animique
Justi etiam juris nil quicquam gessit inique,
De Claromonte decus, dominusque Nigellæ
De cordis fonte pietate fluens sine felle
Regnum disposuit ternorum tempore regum,
Et per eum viguit patriarum regula legum.
Magnus, magnificus, forma, famaque decorus,
Quem chorus angelicus deducat ad astra canora
Anno milleno centum bis & octuageno
Ipse die primo Februi migravit ab imo
Sic Deus oretur à cunctis, ut societur

In cælis anima sua, nec descendat ad ima.

On croit que celle qui suit est de Raoul de Clermont son fils, & frere de Simon de Nesle évêque de Beauvais:

Hic Radulfe jaces de Claromonte vocate,
Te genus & probitas, te laudat gratia morum.
Quem comitis stabuli Francorum munere functum
Abstulit in media crudelis Parca juvente.

Ces deux épitaphes ne subsistent plus aujourd'huy; mais on lit encore celle qui suit sur une tombe de pierre devant le chapitre:

Cy gist madame Beatrix, qui fut fille du comte de Joigny, & femme de monseigneur Jehan de Nesle, seigneur de Talleu & de Herel, priez que Dieu ly donne le repos de son paradis.

Il paroît par les personnes illustres qui ont été enterrées à Beaupré, que cette abbaye étoit autrefois considerable. C'est l'idée que nous en donne le beau & grand refectoire qui subsiste encore aujourd'hui, le dortoire, & la grange qui est des plus grandes & des plus belles qu'on puisse voir. Il y avoit autrefois beaucoup de manuscrits; mais nous n'y en vîmes que deux ou trois, dans l'un desquels étoient quelques ouvrages de S. Ephrem. Nous vîmes le chartrier & nous parcourûmes le cartulaire. Nous y trouvâmes une chose singuliere qui est une sentence renduë contre un taureau qui avoit tué un homme, avec toutes les informations faites contre cet homicide. Par cette sentence le taureau est condamné à être pendu aux fourches patibulaires; & comme elle me paroît extraordinaire, pour la rareté du fait, je la rapporteray ici toute entiere.

A Tous ceux qui ces presentes lettres verront. Jean Sondar, Lieutenant du Bailly du temporel de l'église & abbaye nôtre Dame de Beauprés de l'ordre de Cisteaux, pour venerables & discretes personnes & mes tres-honorez seigneurs, messeigneurs les religieux abbé & convent de ladite abbaye, salut. Comme à la requeste du procureur de mesdits seigneurs, & par leur justice temporelle qu'ils ont en leur terre & seigneurie du Caurroy eût été nagaires prins & mis en la main d'icelle leur justice ung thorreau de poil rouge, appartenant à Jean Boullet censier & fermier de mesdits seigneurs, demeurant en leur maison & cense dudit Caurroy, lequel thorreau étant aux champs & sur le territoüere d'i-

celle église, auroit par furiosité occis & mis à mort un joine fils, nommé Lucas Dupont, de l'âge de quatorze à quinze ans, ou environ, serviteur dudit censier, lequel il avoit mis à la garde de ses bestes à corne, entre lesquelles estoit ledit thorreau. Duquel thorreau ledit procureur de mesdits seigneurs requeroit la justice estre faite, & qu'il fut executé jusqu'à mort inclusivement par la justice de mesdits seigneurs pour occasion d'icelui crimme d'omicide & de la detestation d'iceluy. Sur quoy enqueste & information eussent été faites de la forme & maniere iceluy homicide, par laquelle ledit procureur nous eust requis sur ce luy estre fait droit. Savoir faisons que veu laditte enqueste & information & sur tout en conseil & advis, nous par nostre sentence & jugement, avons dies & jugié, que pour raison de l'omicide, dont dessus est touchié, fait par ledit thorreau en la personne d'iceluy Lucas, & pour la detestation du crime d'iceluy homicide, ledit thorreau nommé confisqué à mesdits seigneur sera executé jusques à mort inclusivement par leurdite justice, & pendu à une fourche ou potence es mettes de leurdite terre & seigneurie dudit Caurroy, aupres du lieu où solloit estre assise la justice. Et ad ce le avons condamné & condamnons. En tesmoing de ce avons mis nostre scel à ces lettres qui furent faites & pronunchiés audit lieu du Caurroy en la presence de Guillaume Gave du Mottin, Jehan Custien l'aisné, Jehan Henry, Jehan Boullet, hommes & subjets de mesdits seigneurs, Jehan Charles, & Clement le Carpentier, & plusieurs autres le seiziesme jour de May l'an mil quatre cens quatre-vingt-dix-neuf. Ainsi signé, Ileugles, ad ce commis.

Toutes les informations & procedures du procés sont au monastere de Beaupré.

L'abbaye de Lannois de l'ordre de Cisteaux n'est qu'à une lieuë de Beaupré; elle n'est pas si considerable: mais l'avantage qu'elle a d'estre possedée par les religieux de la réforme lui procure celui de son entier rétablissement. On dit qu'elle fut fondée par Jean seigneur de Rocheroles, dont on voit le tombeau dans la croisée de l'église. Il est élevé & il y est représenté vêtu de sa cuirasse, le casque en tête, la visiere grillée, avec cette épitaphe: Lannois.

Militiæ florem tegit hic lapis, unde dolorem
Mundus agit magnum, fundens fletus quasi stagnum.
Bellorum fuit hic animosus ut Hector,
Mansuetis humilis, reprobis trux atque virilis,

Noster fundator fuit iste Johannes, amator
Justitiæ, JESU, *tecum sit quæsumus iste,*
Qui se devotè nobis dedit & sua pro te.

Il y a plusieurs autres sepultures de personnes illustres dans l'église, dont voici les principales. Au milieu du sanctuaire, on voit celle de Raoul de Preauxs accompagnée de cette épitaphe:

Cy gist messire Raoul de Preauxs, chevalier & sire de Rayneval, qui trépassa au revenir d'Arragon en l'an de grace M. CC. LXXXV. *au mois de Decembre.*

Jean de Praiaus son pere est enterré derriere le chœur dans la chapelle de la Trinité, où l'on voit deux tombeaux en forme de voûte. Celui du côté droit represente un seigneur armé, avec son écusson, sur lequel est gravée une croix chargée de cinq coquilles; & à sa gauche, on voit une dame qui sans doute est sa femme. Et devant la chapelle est une tombe fort usée, sur laquelle on lit ces mots: *Cy gist noble homme Jehan de Praiaux chevalier jadis sire de Rayneval.*

Immédiatement après cette tombe, on en voit une autre, où sont representez un chevalier & sa femme sans inscription. Ils portent d'argent à la croix de gueule recroiselée de petits sautoirs. Pour la femme, elle porte trois pals vairez & un chef. On n'en connoît pas le métail. Mais on croit que c'est un vicomte de Poix.

Il y a dans la chapelle des Martyrs deux tombeaux de cette famille avec cette inscription: *Cy gist noble homme Pierre vicomte de Poix, seigneur des Caines, qui trespassa l'an de grace* M. CC. LXXXIII.

A côté on voit une autre tombe avec cette inscription:

Cy gist messire Robert vicomte de Poix, chevalier, sire des Caines, fils de Vicomte Pierre, qui trespassa en Flandre en la bataille de Mons l'an M. CCC.

Cy gist madame Marguerite fille messire Pierre de la Tournelle, vicomtesse de Poix, dame des Caines, femme du vicomte Robert, qui trespassa l'an M. CC. LXXXVIII. *au mois de Mars.*

Et plus bas à l'entrée de la chapelle de S. Eloy, près de la muraille:

Cy gist Marguerite des Quesnes, fille jadis messire Huon des Quesnes,

Quesnes, qui trespassa l'an M. CCCC. LVII. *au mois de Decembre.*

On lit aussi cette épitaphe dans la croisée devant cette même chapelle :

Cy gist noble dame madame Perronne de Villars en son vivant dame de Lannois & de Getencourt, laquelle trespassa l'an de grace M. CCC. LXXXXVIII. *le* XII. *jour de Novembre.*

Outre ces sepultures qui sont dans l'église, il y en avoit encore d'autres dans le cloître, qui ne paroissent plus aujourd'hui; mais voici au moins une épitaphe qu'on a conservée :

Cy gist Marie de la Haye, femme de Simon de Rochois, lesquels eurent un fils nommé Jehan, qui fut moine de S. Germer, puis aumonnier de Fecamp, & aprés abbé de S. Vandrille, & tante de Simon de la Haye, abbé de cette église, laquelle trespassa l'an de grace M. CCC. XCII. *le* XIII. *d'Aoust.*

Il reste encore dans la bibliotheque quelques manuscrits dont les principaux sont les sept livres de la Vie de saint Thomas archevêque de Cantorberie composée par Herbert de Boschan & dediée à l'archevêque Baudouin, Raoul de S. Germer sur le Levitique, Haimon sur les épîtres de saint Paul, & les sermons de l'abbé Serlon. On voit aussi à la fin d'un manuscrit des paraboles sous le nom de S. Anselme & une confession de S. Patrice.

Breteüil, S. Juste & S. Martin au bois.

De l'abbaye de Lannoy nous nous rendîmes à celle de Breteüil, où il n'y a rien de remarquable que le refectoire, qui est fort beau, & les reliques de saint Constantien qui sont conservées dans une belle châsse de vermeil doré, lesquelles attirent beaucoup de monde par les guerisons journalliers des insensez. De Breteüil nous fûmes à l'abbaye de saint Juste de l'ordre des Prémontrez, qui doit son entier rétablissement à monsieur de Villeroy archevêque de Lyon, qui en étoit abbé commendataire ; & de-là nous fûmes à saint Martin au Bois, abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin, qui à leur ordinaire nous reçurent avec beaucoup de charité. Leur église est fort délicate & le jardin admirable. Ils nous communiquerent avec beaucoup d'ouverture tous leurs anciens monumens, ils nous firent voir entr'autre un ancien ordinaire de leur maison, écrit depuis deux cens ans, dans lequel nous remarquâmes quelques rites particuliers pour la procession du S. Sacrement. Les principaux

ſont l'aſperſion de l'eau benite qui doit la préceder, la confeſſion generale avant que de la commencer, & le ſoin que l'on avoit de reſſerrer le S. Sacrement après la proceſſion. Ce qui fait voir qu'on ne l'expoſoit point encore en ce monaſtere il y a deux cens ans; voici les termes de l'ordinaire qu'on ſera peut-être bien aiſe de voir icy.

Pulſato ad Tertiam in die ſolemnitatis S. Sacramenti, omnes canonici ingrediantur ad Tertiam, quam incipit prior. Qua hora finita, choriſtæ incipiant: Aſperges me, *& fiat aſperſio aquæ benedictæ more ſolito. Quo finito, omnes induendo cappas revertantur ad ſedes ſuas. Et interim ponatur corpus Chriſti à quodam ſacerdote ſupra magnum altare in vaſculo conſueto. Tunc dominus abbas ſtans in ſtallo ſuo incipiat alta voce* Veni Creator Spiritus, *hunc hymnum alii canonici flexis genibus devotè proſequantur, & tunc dominus abbas recedat immediatè in loco ſuo cum priore: euntes ante altare, ut incenſum offerant flexis genibus ſanctiſſimo Sacramento. Quo hymno finito, ſurgat dominus abbas, & ſtando dicat hunc verſiculum,* Emitte ſpiritum tuum & creabuntur, *cum hac oratione* Deus qui corda fidelium, *& poſtea dominus abbas indutus ſtola ſtando juxta altare dicat* Confiteor *& alii canonici etiam poſt eum. Quibus expletis, incipiant choriſtæ antiphonam B. Mariæ, ſcilicet,* Ave regina cælorum. *Interim dominus abbas aſſumat corpus Chriſti in manibus ſuis, qui etiam egrediatur ordine ſuo poſt, ſicut decet. Et circa eum ſint quatuor clerici portantes pallium ſupra ipſum, & alii quatuor habentes cereos accenſos, & ante eum ſit quidam ſacerdos, qui deferat baculum paſtoralem. Proceſſione autem peracta, revertatur dominus abbas ad altare, ibi dimittat corpus Chriſti, & ſtatim induat veſtimenta ſacerdotalia. Interim amoveatur corpus Chriſti ab uno ſacerdote à vaſculo ſupradicto, & reponatur in loco conſueto; & ſic incipit miſſa,*

Corbie. De là nons paſsâmes à l'abbaye de Moreuil, qui originairement étoit un prieuré dépendant de Breteüil; & de-là à Corbie. L'abbaye de Corbie eſt ſi illuſtre, qu'il ſuffit de la nommer, pour en donner l'idée qu'elle merite. Elle doit ſon origine à la pieté de ſainte Bathilde reine de France. C'eſt de là que ſont ſortis tant de grands hommes illuſtres par leur naiſſance, leur ſainteté, leur doctrine, & les grands ſervices qu'ils ont rendu à l'égliſe; un S. Adalard parent de l'empereur Char-

lemagne ; un Wala, un saint Anschaire apôtre des pays septentrionaux, un saint Paschal Radbert, & un Ratram illustres par leurs ouvrages, un S. Hildeman que l'église de Beauvais regarde avec justice comme un de ses plus grands évêques, un saint Gerard abbé & pere de tant de moines, & plusieurs autres prélats qui en ont été les principaux ornemens. Il y avoit autrefois un tres-grand nombre de manuscrits. Les principaux ont été apportez à S. Germain des Prez, mais il en reste bien encore deux cens dans l'abbaye. Le refectoire & le cloître sont deux pieces admirables.

La ville d'Amiens est à quatre lieuës de Corbie. L'église Cathedrale est un chef d'œuvre accompli, on ne peut rien voir de plus parfait, ni de plus beau, & dans tout le royaume, il n'y en a aucune qui lui puisse disputer. Il y a dans la ville quatre abbayes. Saint Martin aux jumeaux étoit originairement une abbaye de nôtre ordre, laquelle ayant été détruite, fut rebâtie sur la fin de l'onziéme siecle, & donnée aux chanoines reguliers, qui d'abord ne prirent que la qualité de prieur. Thierry évêque d'Amiens en 1145. les honora du titre d'abbé. Ils l'ont possedée jusqu'au temps qu'on a bâti la citadelle. Pour lors comme il n'y avoit plus que deux religieux, on donna leur maison aux peres Celestins, qui l'ont rebâtie magnifiquement dans l'endroit même où saint Martin n'étant que catéchumene, partagea son manteau, pour en donner une partie à Jesus Christ, qui lui demandoit l'aumône en la personne d'un pauvre, en memoire d'une si grande action ; on y lit ces vers gaulois : Amiens.

En l'an trois cens ajoûtez trente-sept,
Saint Martin chi divisa s'en mantel.

Et ces autres Latins :

Hic Christo clamidem Martinus dimidiavit,
Ut faciamus idem nobis exampl ificavit.

L'église est tres-propre, la boiserie de la sacristie est admirable, la bibliotheque est fort bonne. On y trouve même quelques manuscrits dont les plus considerables sont un Lactance, quelques ouvrages d'Okam, de Petrarque, de Thomas de Cracovie sur l'Eucharistie, la Vie de saint Pierre Celestin, l'épître aux freres du Mont-Dieu sous le nom de saint Bernard, deux commentaires sur la regle de saint Benoist, l'un du V. P. P. Pocquet Celestin, qui mourut en 1546. & l'autre de Pierre de Lantwiic Celestin de Brabant, qui vivoit en 1569.

L'abbaye de S. Acheul est possedée par les chanoines reguliers, qui y ont un abbé regulier. Nous y vîmes cinq tombeaux anciens découverts depuis peu d'années sous le grand autel, qui font aujourd'hui la matiere d'une grande contestation. Outre ces cinq tombeaux il y en a un sixiéme sous l'autel, où l'évêque S. Firmin est representé en habits pontificaux tenant la crosse en main, mais sans mitre avec cette inscription: *Sanctus Firminus episcopus.* ΛIƆIVΛ\\\.

L'abbaye de saint Jean appartient aux Prémontrez, qui y ont une excellente bibliotheque, où il y a plusieurs antiquitez. Lorsque nous y fûmes, le prieur étoit absent, mais le procureur nous donna toute la satisfaction que nous aurions osé esperer de lui.

L'abbaye de Paraclet qui fut fondée par les seigneurs de Boüe à trois lieuës d'Amiens pour des religieuses de l'ordre de Cisteaux est aujourd'hui transferée dans la ville. Je ne parle point de celle de saint Fuscien éloignée de la ville d'environ deux lieuës, ni des paroisses de la ville. Je diray seulement que celle de S. Martin est située dans l'hotellerie ou maison où le saint étant encore soldat, faisoit sa residence.

Le Gard.

L'abbaye du Gard de l'ordre de Cisteaux est à quatre lieuës d'Amiens. Elle est située sur la riviere de Somme. Il paroît par les bâtimens qui restent aujourd'hui qu'elle étoit autrefois fort illustre. On voit dans le chœur d'anciennes formes, telles que les avoient les premiers religieux de l'ordre. Le chœur des convers occupoit toute la nef, ce qui paroît dans les murailles & les pierres brutes des pilieres qui étoient cacheés par les formes des convers. Il y a dans l'église une pierre qui servoit de piscine aux religieux pour se laver les mains. Le sieur de Vert leur a dit que c'étoit là que l'on lavoit les corps morts, en quoi il a fait voir combien il étoit peu juste dans ses sentimens. Le soûprieur en l'absence du prieur nous reçut avec beaucoup de charité, mais le procureur ne se trouva pas disposé à nous faire voir les archives. Ainsi nous ne séjournâmes pas au Gard, & le même jour nous allâmes à l'abbaye de Salincour de l'ordre de Prémontré, qu'on nomme communément sainte Larme, à cause d'une sainte Larme de nôtre Seigneur, que Bernard de Moreuil apporta de la Terre-sainte & qu'il donna l'an 1206. au monastere où elle attire un grand nombre de pelerins. Elle est fluide, & se conserve dans

Selincour.

un tres-beau reliquaire. Lorſque nous y arrivâmes, le prieur avoit été fait abbé d'une autre maiſon, mais le ſoûprieur nous reçut avec beaucoup de cordialité, il nous fit ouvrir les archives & la bibliotheque, où il y a un aſſez bon nombre de manuſcrits, la plus part des ouvrages des peres. L'égliſe après la cathedrale eſt la plus belle du dioceſe. Nous y remarquâmes dans la ſeconde chapelle trois tombes ſur leſquelles on lit ces épitaphes:

Chi giſt meſſire Vvillame Tivaux chevallier ſire de Pois, priez pour s'ame.

Chi giſt medame Marguerite, Ki fut femme monſeigneur Vvillame Tivaux chevallier ſeigneur de Pois. Priez pour s'ame.

Cis giſt demizelle Marrie fille me ſires Vvillames Tirel ſires de Pois, priez pour s'ame.

De Selincour nous nous ſéparâmes, mon compagnon fut à l'abbaye d'Aumale, & moy à celle de Seri de l'ordre de Premontré qui a été fondée par Anſel de Cayeux à une portée de mouſquet de Blangy. Elle eſt aſſez jolie, mais elle eſt redevable de ſon entier rétabliſſement à la réforme, qui l'a toute rebâtie & même l'égliſe. De là je fus à l'abbaye de Lieu-Dieu de l'ordre de Ciſteaux, qui fut fondée par un ſeigneur de Dreux & de S. Wallery l'an 1191, & rétablie par la réforme. Je fus également bien reçu & dans l'une & dans l'autre. Seri. Lieu Dieu.

Nous nous retrouvâmes enſuite mon compagnon & moy à l'abbaye de S. Wallery où nous paſſâmes la fête de la Pentecôte. Elle doit ſon origine au ſaint dont elle porte le nom, & ſon rétabliſſement à la pieté de Hugues Capet. Et c'eſt en récompenſe de ce rétabliſſement, que les hiſtoriens attribuent l'élevation de ce prince ſur le thrône de la monarchie Françoiſe. S. Wallery fut enterré dans une petite chapelle aſſez prés du monaſtere, où il y beaucoup de devotion, & où pluſieurs inſenſez reçoivent leur guériſon; mais aujourdhui ſon corps eſt conſervé dans l'abbaye en une tres-belle châſſe d'argent, auſſi bien que celui de S. Blitmont abbé ſon ſucceſſeur, celui de ſaint Sevole comte de Ponthieu & martyr, celui de ſaint Wlganius archevêque de Cantorbie, & celui de S. Ribert. S. Vvalleri.

Nous paſſâmes les fêtes à S. Wallery, & nous fûmes de-là à S. Riquier, une des plus fameuſes abbayes de nôtre ordre, tant par ſon antiquité, que par les grands hommes qu'elle a donné à l'ordre monaſtique. S. Riquier la fonda il y plus de mille ans; mais S. Angilbert gendre de l'empereur Charlemagne, la mit dans un S. Riquier.

tel point de splendeur, que de son temps elle avoit peu d'égales. Il rebâtit non seulement le monastere avec une magnificence vrayment royale ; mais il y assembla trois cens religieux & cent novices, qui étant partagez en plusieurs bandes, chantoient sans interruption les loüanges de Dieu. La sainteté de leur vie répondoit à leur nombre, & pour sçavoir bien vivre, il suffisoit de venir à S. Riquier. Le saint voulut aprés sa mort être enterré à la porte de l'église, pour être foulé aux pieds de tous les passans; mais vingt-huit ans après l'abbé Ribbodus le transporta dans l'église & le mit dans la nef près du chœur avec ces vers :

Ære sub obscuro Angilbertus membra recondi
Jussit, ut ad templum semita duxque foret.
Sed bis post decies annos ac insuper octo
Incorrupta tulit Ribbodus ante chorum.

Le corps du Saint est demeuré depuis dans ce même lieu ; & on ignoroit où il étoit, lorsqu'en l'an 1685. il fut trouvé en travaillant à l'église. On le mît dans une belle châsse d'argent, que lui fit faire monsieur d'Aligre, abbé commendataire de saint Riquier. C'est ce que nous apprenons de cette inscription : *Corpus sancti Angilberti hîc reconditum anno Domini* DCCC. XLII. *elevatum est nono Septembris* M. DC. LXXXV. Aujourd'hui il est dans le sanctuaire, avec les corps de saint Riquier, de saint Vigor évêque de Bayeux, de saint Maugul, & de quelqu'autres. Mais puisque nous sommes tombez sur monsieur l'abbé d'Aligre, je ne puis me dispenser de dire qu'on le regarde à saint Riquier comme le restaurateur de la maison, & comme un second saint Angilbert. Avant l'introduction de la réforme l'abbaye étoit dans un si grand désordre, & dans un état si pitoyable, qu'on hésita si on accepteroit cette maison. La réforme l'a entierement relevée, & l'a mis en état d'entretenir un bon nombre de saints religieux : mais monsieur l'abbé d'Aligre s'est efforcé de lui rendre son premier lustre par les beaux bâtimens qu'il y a fait faire, & par les décorations admirables dont il a orné l'église. L'autel de marbre, le chœur & le sanctuaire pavez de même matiere, la riche argenterie, les chaises du chœur, les beaux grillages, la boiserie des chapelles, les admirables tableaux qu'on y voit, sont des monumens éternels de sa pieté, & qui rendront sa memoire immortelle dans le monastere. C'est par reconnoissance de tant de bienfaits, que nos confreres lui ont fait dresser cette inscription dans l'église :

D. O. M.

Et
Illustrissimo Abbati
CAROLO D'ALIGRE,
Stephani Cancellarii filio,
Regi à sanctioribus consiliis,
ANGILBERTO ALTERI.
Quod Benedictinæ disciplinæ renovandæ curam adhibuit,
Violatam hostili furore Basilicam restituit,
Argenteis æneisque vasis ac libris ornavit,
Altare marmore, tabulis argenteis, sacella picturis ditavit,
Chori sedilia, pulpitum, pavimentumque construxit,
Capsam, cancellos, valvas magnificè erexit
Monasterii muros septumque ampliavit,
Horrea, & abbatis hortum, domumque ædificavit
Perficiendis denique monachorum ædibus, largam opem contulit,
Tot beneficiorum acceptorum memores.
Prior & monachi Centulæ,
Privatum singulis hebdomadis sacrum,
Cum annuâ post exitum solemni memoriâ.
XIII. *Kal. Decembres anni* M. DC. LXXXVIII.

STATUERE.

On trouve peu d'autres inscriptions dans l'église ; en voici une seulement que je ne veux pas omettre ici :

Messire Jehan de Bruges, prince de Steneuse, seigneur de la Greteuse, & chevalier de l'Ordre, gouverneur & lieutenant general du Roy ès païs de Picardie, capitaine de cent hommes d'armes, trespassa à Abbeville en l'an mil cinq cens & douze ; & fut grand & rédouté seigneur.

Ce seroit ici le lieu de parler de la belle bibliothéque qui étoit autrefois à saint Riquier : mais le malheur des guerres, & le peu de soin des religieux avant la réforme, l'ont tellement dissipée, qu'il n'y a plus que deux manuscrits, qui meritent quelque attention. Le premier est un texte des évangiles écrit en lettres d'or sur du velin pourpré, donné à saint Angilbert par l'empereur Charlemagne. L'autre est la chronique du monas-

tere écrite par Hariulfe religieux de saint Riquier. Le manuscrit est du temps de l'auteur, & pourroit bien être l'original. On y lit son épitaphe, qu'on sera bien-aise de trouver ici.

EPITAPHIUM SCRIPTORIS.

Pontivo natus, pronus studiis Hariulfus,
Almi Richarii claustra puer subiit.
In quibus imbutus, deceat quid nosse magistrum,
Aldenborgensis tertius abba fuit.
Rem sibi commissam pro viribus amplificavit,
Crescere, Petre, tuis semper opes sitiens.
Fratribus exemplum prætendens compatientis,
Multa nimis tenuit, quæque loqui decuit.
Centula quos fratres retinet coluit seniores,
Illis quod sit honor cernere semper amans.
Centula diligo te, doctoris captus amore,
Ultima cum tibi do munuscula, mater, aveto,
Atque vicem referens dic nato nate valeto.

Nous visitâmes ensuite quatre abbayes de filles; celles d'Espagne & de Villencourt de l'ordre de Cîteaux, qui sont dans la ville d'Abbeville; celle de Bertancourt de l'ordre de saint Benoist, qui est à la campagne; & celle de saint Michel de Dourlans. Lorsque nous arrivâmes à Dourlans, il y avoit des troupes, qui occupoient toutes les hôtelleries de la ville. Dans l'embarras où nous étions de nous loger, un Dragon par une charité, qui n'est pas ordinaire à ceux de sa profession, nous traîna comme par force en son logis, & obligea ses camarades à nous ceder leur chambre, où il y avoit trois lits: mais comme elle étoit sur une écurie, elle étoit si échauffée, & sentoit si mauvais, que je fus obligé de passer la nuit sur une chaise la fenêtre ouverte.

Dourlans.

Cercamp.

Le lendemain nous allâmes à l'abbaye de Cercamp de l'ordre de Cîteaux, de la filiation de Pontigny, qui comme il paroît par la nef de l'église, qui seule est restée, étoit autrefois magnifique. Les jardins & les dehors sont admirables, & n'ont rien souffert des dernieres guerres. Les comtes de Saint Pol, qu'on dit en être les fondateurs, y avoient choisi leurs sépultures. Ils avoient leurs tombeaux dans le chœur. Mais ayant été ruiné, on a transferé leurs cendres dans une chapelle de la nef, dans laquelle on a mis cette inscription:

A l'illuſtre & éternelle memoire des Comtes de Saint Pol fondateurs de cette Abbaye, dont les cercueils ont été ici tranſportez de l'ancien chœur, qui a été démoli.

Paſſans, arrêtez-vous, & pleurez nos malheurs,
Qu'en cet endroit a fait la guerre.
Ce temple alloit être par terre,
Si Dieu n'eût fait ceſſer nos maux & nos douleurs.

Venez en même temps en cet écrit apprendre,
Quels ſont les trois Princes fameux
Transferez & mis dans ces lieux,
Dont on doit reſpecter & les os & la cendre.

C'eſt Guy de Chaſtillon, & Anne de Bretagne,
Pierre de Luxembourg, la dame des Eſſaux,
Jacques de Luxembourg. Priez pour le repos
De ces héros connus juſqu'au fond de l'Eſpagne.
Le XXV. *Septembre* M. DC. LXXXIV.

Nous paſſâmes à Cercamp la fête de la Trinité; & de-là nous fûmes à l'abbaye de Blangy, qui fut fondée dans le diocéſe de Boulogne pour des religieuſes par ſainte Berte, dont elle poſſede les reliques; & rétablie dans l'onziéme ſiecle pour des moines, qui furent tirez de l'abbaye de Fecamp, à laquelle celle de Blangy a été aſſez long-temps ſoûmiſe. Elle l'étoit encore au commencement du quatorziéme ſiecle. Lorſque nous y arrivâmes, l'abbé étoit abſent; mais le prieur nous donna toute la ſatisfaction que nous ſouhaitions. Blangy.

L'abbaye de Rouſſeauville de l'ordre de ſaint Auguſtin, & la troiſiéme de la congrégation d'Aroaiſe, n'en eſt éloignée que d'une lieuë & demie. Nous n'y eûmes aucune ſatisfaction. Nous y trouvâmes même un curé ſeculier de campagne, qui nous inſulta, voyant que nous étions bons François, & tres-fideles ſujets de nôtre Prince. Le lendemain nous partîmes de grand matin ſans dire adieu, & nous fûmes dire la meſſe à l'abbaye d'Auchy, qui dépend de celle de S. Bertin; & de-là nous fûmes à S. André-aux-Bois de l'ordre de Prémontré, où nous reſtâmes trois jours. Rouſſeauville.

Cette abbaye eſt ſituée à deux petites lieuës d'Heſdin. Elle n'étoit en ſon origine qu'une dépendance de celle de Dom- S. André-aux-Bois.

Martin. Thierry évêque d'Amiens l'érigea en abbaye en 1163. Il paroît par quelques titres que la prevôté de Magdebourg lui étoit autrefois unie. Elle n'a aucune cure : ce qui est assez particulier dans l'ordre des Prémontrez. Elle a eu l'avantage de n'avoir eu jusqu'à present que des abbez réguliers. Celui qui l'est aujourd'hui est un homme de Dieu, plein de zéle, plus pauvre que le dernier de sa communauté, charitable, qui ne respire que laréforme, & qui a répandu dans tout le voisinage l'odeur de ses vertus.

Dom-Martin. L'abbaye de Dom-Martin n'est éloignée de celle-ci que d'une lieuë & demie. Elle fut fondée dans le commencement de l'ordre par Milon évêque de Theroüenne sous l'invocation de saint Josse. Je ne sçai d'où vient qu'elle porte le nom de Dom-Martin ; car tous les anciens titres l'appellent saint Josse-aux-Bois. Elle est tres-belle, & l'une des meilleures & des plus florissantes de l'ordre de Prémontré.

Valloire. L'abbaye de Valloire de l'ordre de Cîteaux fut d'abord fondée à une lieuë d'Abbeville par Guy comte de Ponthieu. Trois ou quatre ans après, elle fut transferée à Balance, où il y avoit des chanoines réguliers, qui cederent leur monastere aux religieux de Cîteaux : mais comme le lieu étoit élevé & serré, ils n'y resterent pas long-temps, & vinrent s'établir à Valloire dans une vallée assez agréable, sur la riviere d'Autis. Jeanne reine de Castille, de Tolede & de Leon, & comtesse de Ponthieu, y fut enterrée dans une chapelle proche de l'église, laquelle ayant été ruinée par la négligence des commandataires, on a transporté son corps à cô é du grand autel. On prétend aussi que Jean de Luxembourg roy de Boheme, tué à la bataille de Crecy, fut enterré à Valloire ; mais qu'il fut ensuite transporté en Hongrie. On y voit aussi le tombeau d'un Seigneur d'Aumale, mais sans inscription.

Monstreüil. Nous fûmes de Valloire à Monstreüil, où il y a deux abbayes, l'une de nôtre congrégation, qui a pour patron saint Sauve évêque d'Amiens, & qui n'est recommandable que par les saintes reliques qu'elle possede ; & l'autre de sainte Austreberte, où il y a des Benedictines, qui gardent les constitutions du Val-de-Grace. On trouve à deux lieuës de-là l'abbaye de saint Josse-sur-Mer, où nous n'avons rien vû de remarquable, que le calice de saint Josse, qu'on ne peut nier être tres-ancien. Il est de fonte, & peu élevé ; mais la coupe est fort large ; elle a deux ances ; & on y lit cette inscription :

S. Josse.

✠ CVM VINO MIXTA FIT XPI SANGVIS EUNDA
TALIBVS HIS SUMPTIS SALVATVR QUISQ: FIDELIS

Sur la coupe est representé un Christ dans son siege, entre saint Pierre & S. Paul; & de l'autre côté un agneau entre deux anges. Sur le pied du calice sont representées quatre figures de Saints; l'un revêtu en prêtre, avec cette inscription...... *S. Sacerdos Christi & Confessor.* L'autre en habits pontificaux, mais sans mître, avec ces mots : *Hic est sanctus Martinus archiepiscopus.* Le troisiéme en habits sacerdotaux, tenant la crosse en main, sans mître, avec ces mots : *Pater monachorum benedictus abbas.* Enfin le quatriéme revêtu en habits pontificaux, tenant la crosse en main, mais sans mître, avec cette inscription : *Hic est S. Vedastus episcopus.*

De saint Josse nous fûmes à l'abbaye de Samer de nôtre congrégation, où mon compagnon étant tombé malade, je fus seul à celle de Longvillier, qui n'en est éloignée que de deux lieuës; & à Boulogne, qui n'est qu'à trois lieuës. Il y a deux villes à Boulogne, la ville haute, & la ville basse. La cathédrale & l'abbaye de saint Wulmer sont dans la ville haute. La cathédrale dans son origine étoit l'abbaye de Nôtre-Dame, de chanoines réguliers. Elle fut sécularisée & donnée aux chanoines de Theroüenne, pour y transferer l'évêché & leur chapitre, aprés la ruine entiere de la ville par Charles V. Elle étoit fort fameuse par le pelerinage à la sainte Vierge ; & les princes, & les rois mêmes, se faisoient un principe de religion d'y offrir leurs vœux à Dieu dans leurs plus grandes néceffitez. J'y vis derriere l'autel le roy Louis XIII. & le roy Louis XIV. representez en bas relief, offrant leurs cœurs à la sainte Vierge, avec cette inscription, qui sera un monument éternel de leur pieté : Boulogne.

Cet autel & la clôture furent commencez l'an 1653. & achevez l'an 1656. de la somme de douze mille livres adjugée par nôtre roy Louis XIV. à present regnant, aux doyen, chanoines & chapitre de cette église, à l'instance de monsieur le maréchal d'Aumont, gouverneur de Boulogne & du païs de Boulonois, par Arrêts du Conseil des 9 Mars 1644. & 12 Juillet 1645. verifiez & enregistrez en Parlement le 3, & en la

Chambre des Comptes le 15 Juillet 1647. pour l'estimation de deux hommages d'un Cœur d'or chacun d'eux en ladite église, à cause du Comté de Boulogne, l'un par le feu roy de tres-glorieuse memoire Louis XIII. & l'autre par Sa Majesté; ensuite de l'infeodation que le roy Louis XI. fit de ce Comté à Nôtre-Dame de Boulogne, par ses Lettres Patentes du mois d'Avril 1478. enregistrées audit Parlement le 18 Aoust de la même année.

Je reçû toutes sortes d'honnêtetez de messieurs du chapitre, qui eurent la bonté de me communiquer tout ce qui pouvoit contribuer à ma satisfaction. Ils me firent voir entr'autres une histoire du Boulonois assez bien faite, & composée par monsieur Feramus, qui étoit entre les mains de monsieur Habot trésorier de la cathédrale. Ils me montrerent leur trésor, où est la couronne de Godefroy de Boüillon roy de Jérusalem, dans laquelle il y a une partie d'une épine de la couronne de nôtre Seigneur. On voit encore dans ce trésor une grande image d'argent de la Vierge, donnée par le roy Henry II; un morceau considerable de la vraye Croix; un coffre d'argent en forme de livre, sur lequel est representé l'image de la Vierge. On prétend que c'est un ouvrage de S. Eloy, quoique l'écriture qu'on y lit n'ait pas plus de trois cens ans. Ce coffre étoit fermé avec des cloux: mais à ma consideration, ces messieurs le firent ouvrir, & nous y trouvâmes un fragment d'une bible d'environ neuf cens ans, qu'on dit avoir été trouvé avec l'image de la Vierge.

On croit aussi avoir à Boulogne le corps de saint Maxime évêque de Riez, que les religieux de la Grasse prétendent aussi avoir. Il est certain qu'on croyoit à Theroüenne être en possession d'un saint Maxime il y a cinq cens ans, puisqu'en M. CC. XVI. le chapitre de cette illustre cathédrale fit present de quelques-unes de ses reliques à celuy de Vernon, comme nous apprenons de ces mots, qui se trouvent à la fin d'une tres belle bible manuscrite, qui est en la bibliothéque de monsieur Foucaud. XI. *Kal. Maii. Translatio B. Maximi, cujus reliquiæ in fœdere dilectionis perpetuæ cum omni reverentia & devotione à venerabili A. Morinensi episcopo, & ejusdem loci reverendo capitulo ecclesiæ B. Mariæ Vernonensis, per ejusdem ecclesiæ fideles ministros transmissæ sunt, & ibidem honorifice susceptæ anno Domini* M. CC. XIV. Cela nous apprend à la verité qu'il y avoit à Theroüenne un saint Maxime; mais il ne dit pas qu'il fût évêque de

A L'eglise Cathedrale.
B Le Palais Episcopal.
C S.t Nicolas.
D Le Marché.
E L'hospital.
F S.t Martin.
G La Chapelle.
H l'abbaye de S.t Augustin.
I l'Abbaye de S.t Jean.
K La porte de S.t Omer.
L La porte de croix de Fert.
M Le Moulin.
N l'Abbreuvoire des Chevaux.
O Huit grosses pieces d'Artillerie.
P Six grosses pieces d'Artillerie.
Q Deux grandes pieces d'Artillerie.
R Dix grandes pieces d'Artillerie.
S Dix huit pieces d'artillerie.
T Douze pieces de grosse artillerie.
V Place d'Artillerie.

PLAN DE LA VILLE ET DU SIEGE DE TEROUANNE

Vne des plus anciennes et des plus Fortes places des pays-bas, dans le Comté d'Artois, autrefois redoutable aux Flamans et le boulevar de la France, qui Fut assiegée par l'armée Jmperiale de Charles-quint le XIII. avril MDLIII. et prise d'assaut le XX. Juin Sur les huit heures du matin apres une longue et opiniâtre resistance et enfin rasée par le commandement du Vainqueur dont il ne reste aujour-d'huy que la place on dit qu'on trouva alors dans l'abbaye de S.t augustin cette inscription. Jam terra vana peris, jam non terra vana manebis.

X M.r Lersou, dix enseignes Namuroises.
Y Pour les Chevaux des Chariots.
Z Herbelle.
AA Capitaine Grorge; dix Enseignes allemans.
BB M.r de Millepertui, Six Enseignes.
CC Camp de M.r de Reeny.
DD Vphen.
EE Munitions.
FF Camp des hões d'armes Six Milles Chevaux.
GG Chevaux Legers huit cens Espagnols.
HH M.r d'Aremberg dix Enseignes de pietons.
II La Lisse.
KK Deux Enseignes anglois.
LL Capitaine de Vandeville, deux Enseignes de bas Allemans et quatre de Huynniers.
MM M.r d'Egmont, quinze cens Chevaux, trois Enseignes de Pietons.
NN Le Chateau

Riez, ni même qu'il eût le caractere épiscopal.

L'abbaye de saint Wulmer appartenoit à des chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin. Elle fut donnée aux Minimes il y a près de cent ans; mais ils n'en joüirent pas long-temps. Aujourd'hui elle est possedée par les peres de l'Oratoire, qui y ont un collége. Les convens sont dans la ville basse, aussi-bien que le seminaire, où je trouvai l'histoire des comtes de Guisnes écrite par Lambert chanoine régulier de l'ordre de S. Augustin, & un ancien missel de l'église de Theroüenne d'environ quatre cens ans. Il y en a un grand nombre dans les archives de la cathédrale. J'étois descendu à Boulogne dans une hôtellerie de la haute ville, pour être plus à portée de la cathédrale; mais les R R. P P. Minimes me retinrent par force chez eux, & envoyerent prendre mon cheval à mon logis.

Mes affaires étant expediées à Boulogne, je retournai à Samer, où mon compagnon se rétablissoit. Nous en partîmes après la fête de saint Pierre, pour aller à l'abbaye de S. Augustin de l'ordre des Prémontrez. Nous passâmes en y allant sur une levée, qu'on dit être un ouvrage des Romains; & avant que d'y arriver, nous vîmes le lieu de l'ancienne ville de Theroüenne, dont on remarque encore toute l'enceinte, mais dont il ne reste aucun débris. Charles-quint l'ayant assiegée, & l'ayant prise d'assaut après une tres longue & opiniâtre résistance, la fit entierement raser. La ruine de la ville entraîna avec elle celle de l'abbaye de saint Jean de nôtre ordre, située sur une petite éminence, qui dominoit la ville. Les chanoines se retirerent à Boulogne; & après la paix, l'évêché fut divisé en deux. On mît un évêque à Boulogne, & un à S. Omer; & peu de temps après, on fit un démembrement de l'évêché de S. Omer pour ériger celuy d'Ypres. Ainsi d'un seul évêché, on en a fait trois. Celui de Boulogne a plus d'étenduë, mais il a moins de revenus.

S. Augustin de Theroüenne.

On ne sera peut-être pas fâché de voir ici l'ancien plan de la ville de Theroüenne, & du siege formé par Charles-quint, tel que nous l'avons trouvé à Ypres.

On dit que cet empereur tira contre cette place cent quarante mille coups de canon; & que ce fut pour se venger de la peine qu'il avoit euë à la prendre, qu'il la ruina entierement. L'abbaye de S. Augustin qui étoit hors de la ville sur la Lysse, subsiste encore aujourd'hui avec éclat. Il y a un abbé régulier, qui nous reçut avec cordialité.

Aire. De S. Auguſtin nous allâmes à Aire pour y voir monſieur le gouverneur, qui eſt proche parent de mon compagnon. Nous y vîmes en même temps les triſtes débris du dernier ſiege ; l'égliſe collégiale de ſaint Pierre, une des plus grandes, des plus délicates, & des plus décorées des Païs-Bas, entierement ruinée. La tour admirable, qui faiſoit l'ornement de la ville, avoit réſiſté à la violence des canons, qui l'avoient percée en pluſieurs endroits : mais par l'indiſcretion des magiſtrats, qui voulurent faire ſonner les cloches le jour qu'on évacua la place, & qu'on la rendit au Roy, elle fut écroulée par le mouvement des cloches, qui étoient tres belles & tres groſſes, & qui en cette occaſion furent toutes briſées.

Ham. Le lendemain nous allâmes à l'abbaye de Ham, qui n'eſt éloignée d'Aire que de deux lieuës. Elle fut fondée dans l'onziéme ſiecle pour des religieux de l'ordre de ſaint Benoiſt par un ſeigneur de Lilers, qui pour y établir la régularité, tira des moines de l'abbaye de Charroux dans le Poitou. On en tira auſſi tous les abbez qui ont gouverné juſqu'au milieu du treiziéme ſiecle, que les religieux de Ham ſecoüerent le joug de ceux de Charroux. On montre dans le cloître un tombeau, qu'on croit être celui du fondateur, ou de quelques-uns de ſes deſcendans, ſur lequel on lit cette épitaphe :

Hic flos militiæ, Paridis gena, ſenſus Ulyſſis,
Æneæ pietas, Hectoris ira jacet.

L'abbaye eſt ſituée entre deux rivieres qui l'environnent, dans un lieu aſſez agréable, ornée de belles avenuës d'arbres L'abbé nous combla d'honnêteté, & nous communiqua tout ce que nous pouvions déſirer.

Choque. Nous fûmes de-là à l'abbaye de Choque de l'ordre de ſaint Auguſtin, autrefois de la congrégation d'Aroaiſe, ſituée à une lieuë de Béthune. L'abbé avoit été emmené & conduit à la citadelle de Tournay par les Hollandois, qui prétendoient n'avoir pas été ſatisfaits de quelques redevances qui leur étoient dûës avant la Paix. Cela fut cauſe que nous n'y pûmes rien voir. Ainſi après avoir dîné, nous retournâmes à Aire voir monſieur le Gouverneur, qui nous invita à dîner. Le lendemain comme on celebroit la canonization de ſaint Felix de Cantalis, nous fûmes dire la meſſe aux Capucins ; & en revenant, nous entrâmes dans une égliſe de paroiſſe, où nous vîmes un Crucifix habillé avec une couronne royale ; & à côté de l'autel, une pyramide

de marbre d'un travail admirable, qui s'éleve presque jusqu'à la voûte, dans laquelle on conserve le tres-saint Sacrement. On en voit beaucoup de semblables dans les églises des Païs-Bas, où communément le saint Sacrement n'est pas conservé au grand autel.

Après dîné nous partîmes pour aller à Saint Omer, qui n'est éloigné d'Aire que de trois lieuës. Nous fûmes descendre à saint Bertin, où le grand prieur, en l'absence de l'abbé, nous reçut tres-bien. Le lendemain nous fûmus saluer monseigneur l'évêque, qui à l'instant nous mena à la bibliothéque de sa cathédrale, qui est assez bonne, & où nous trouvâmes de fort beaux manuscrits. Il nous arrêta à dîner, & nous donna toutes les marques de bonté, qu'on peut esperer d'un bon prélat. Nous vîmes aussi la cathédrale : on y conserve les reliques de saint Omer dans une belle châsse d'argent, longue d'environ six pieds, & élevée à proportion, mais dont le travail surpasse de beaucoup la matiere. Nous vîmes aussi à côté de l'autel le tombeau de monsieur . . . . prevôt de Saint Omer, & ensuite évêque d'Arras, dont le travail est fort estimé. Mais on estime encore plus un tableau original de Rubens, qui represente une descente de la Croix, qu'on ne peut payer. Ce qui nous fit plus de plaisir, fut de voir dans le trésor le calice de saint Omer. Il est d'or massif ; il a plus d'un pied d'hauteur. La coupe qui a des ances, a plus d'un demi pied de profondeur, & presque autant de diametre. Il falloit des calices de cette grandeur pour suffire à la communion des Fidéles. La patene aussi d'or, a plus d'un pied de diametre : il y a au milieu un agneau representé avec un A & un Ω. Je ne parle pas du reste de l'argenterie, qui est tres-belle & tres-riche. S. Omer.

Pour ce qui est de l'abbaye de S. Bertin, elle est une des plus illustres non seulement des Païs-Bas, mais aussi de l'ordre de S. Benoist. L'église est grande, auguste, bien bâtie & tres-decorée. Le retable de l'autel est d'or, enrichi de figures de vermeil doré & de pierres précieuses. C'est l'ouvrage de l'abbé Guillaume, qui après avoir été évêque de Toul & de Tournay, gouverna l'abbaye de saint Bertin, &, à ce que disent les religieux, y fit profession de la vie monastique. C'est ce que nous apprennent ces deux vers : S. Bertin.

Guillelmus præsul Tullensis & istius abbas
Conventus, opus hoc tibi Trino sanxit & Uni.

La vie de saint Bertin peinte sur des fenêtres de bois qui couvre ce retable, n'a point de prix. On dit que le fameux Rubens s'offrit de la couvrir de loüis d'or, si on vouloit la lui donner, & d'autres en ont offert davantage. Le thresor est enrichi de plusieurs reliquaires & de beaucoup d'argenterie. On y voit entr'autre une croix d'or qui a été donnée, à ce qu'on prétend, par Charlemagne. Mais la piece la plus considerable est le chef de S. Bertin de vermeil doré & enrichi de pierres precieuses. C'est un des plus beaux reliquaires qu'on puisse voir. Les cloîtres sont voûtez & vitrez. Il y a deux refectoires, l'un d'été & l'autre d'hyver. Le refectoire d'été est un des beaux vaisseaux que j'aye vû. Il a environ cent cinquante pieds de long sur quarante de largeur, il est élevé & percé à proportion. La bibliotheque est remplie d'un tres-grand nombre de manuscrits fort anciens. Mais à peine nous permit-on d'y entrer, & le peu que nous en vîmes nous fit regretter de ne pouvoir pas en profiter. Les plus anciens que nous y vîmes furent un manuscrit de S. Basile, un de S. Ambroise & un de S. Gregoire qui ont plus de mil ans. Nous aurions séjourné plus long-temps à S. Bertin, si nous avions eu la liberté d'y voir les manuscrits & les archives ; mais il ne fut pas possible. Je ne sçai si c'est parce que nous sommes reformez. Car ces messieurs craignent fort ceux qui portent ce nom. Il y a environ soixante ans qu'un abbé avoit voulu établir la réforme à S. Bertin ; mais étant mort sans pouvoir executer son dessein, les religieux lui donnerent pour successeur le prieur qui y avoit apporté le plus d'opposition. Celui-ci ayant été beni, & ayant reconnu par sa propre experience combien l'abbaye en avoit besoin, fit venir des religieux de S. Denys de Mons, gagna quelques-uns de ses confreres, & revêtit un nombre de novices de l'habit des réformez : les choses prenoient déja un assez bon train, & Dieu benissoit leurs entreprises, lorsque les moines indisciplinez souleverent la populace, exciterent une sédition & chasserent par violence ceux qui étoient venus pour leur procurer le plus grand bien qui pût leur arriver, & à peine donnerent-ils au bon abbé le temps de reprendre son ancien habit, pour échapper leur fureur. Ainsi les religieux de Bertin éloignerent de leur maison ce qu'ils auroient dû souhaiter avec plus de passion.

Clairmarests. Avant de partir de S. Omer nous fûmes voir monsieur l'abbé de Clairmarest dans son refuge. C'estoit un venerable vieillard d'un merite distingué, qui nous reçut avec une bonté vraiment paternelle,

paternelle, & pour nous faire plaisir, il renvoya à son abbaye tous ses manuscrits qui avoient été refugiez pendans la guerre. Elle est à deux lieuës de S. Omer dans un lieu marécageux, & assez proche d'une isle flotante. Elle est une des plus illustres & des plus considerable de l'ordre. L'église a quatre cens pieds de longueur, & quatre-vingt de hauteur. Il y a trois rangs de fenêtres, qui sont au nombre de cent soixante & dix. Les piliers de la nef sont décorez de diverses figures de saints, & les collateraux ornez de tableaux qui representent la vie de S. Benoist. Les deux autels qui terminent la nef du côté du chœur, sont enrichis de deux beaux bustes d'argent, dont l'un represente la sainte Vierge, & l'autre S Bernard. Le chœur est tout pavé de marbre, les chaires sont toutes neuves d'un travail exquis. Tout le sanctuaire est orné de tableaux de prix qui representent la vie de nôtre Seigneur. L'autel est magnifique, le devant est d'argent. Le tour des chapelles est un des plus beaux qu'on puisse voir. Les autels sont distribuez à tous les prêtres, chacun a soin de celui qui lui est assigné, & il y dit la messe. L'orgue qui est dans le fond de la nef est d'un travail immense, & le plus beau que j'aye jamais vû. Le cloître, le refectoire & le chapitre répondent à la beauté de l'église. Devant le chapitre on voit la tablette avec laquelle on avertit les religieux de venir assister de leurs prieres leurs freres agonizans, au-dessus de laquelle on lit ces vers:

Diræ sum sortis, quia sum prænuncia mortis,
Et me clangente, turbantur corda repentè,
Quando quis moritur, ad me currendo venitur,
Et certis horis prætendo signa laboris.

La bibliotheque est remplie d'un grand nombre de manuscrits, la plus grande partie sont des peres de l'Eglise & des auteurs ecclesiastiques, dans l'un desquels nous trouvâmes ces vers faits à la loüange des principaux peres de l'Eglise:

ORIGENES.

Ille Origenis ego doctor mitissimus olim,
Quem primum fidei gratia clara dedit.
Si mihi credere vis, studui tot millia libros,
Quot legio missos ducit in arma viros.
Nulla meos umquam tetigit blasphemia sensus,
Sed vigil & prudens tutus ab hoste fui.

Sola mihi casum Periarchon dicta dederunt
His me conjectum impia tela premunt.

HILARIUS.

Gallia me genuit, me Pctavis ore tonanti
Doctorem Hilarium misit alumna suum.

AMBROSIUS.

Ambrosius doctor signis insignis & hymnis,
Enitet hic titulis, enitet eloquiis.

AUGUSTINUS.

Mentitur qui te totum legisse fatetur,
Aut qui cuncta tua lector habere potest.
Namque voluminibus mille, Augustine, refulges,
Testantur libri, quod loquor ipse, tui.
Si Augustinus adest sufficit ipse tibi.

HIERONYMUS.

Hieronyme interpres variis doctissime linguis,
Te Bethleem celebrat, te totus personat orbis.

JOHANNES CHRYSOSTOMUS.

Nonne Johannes Chrysostomus inde vocatus,
Aurea quod nostrum lingua corruscet opus?
Constantinopolis me præceptore refulget
Et celebrior libris doctus ubique meis.

CYPRIANUS.

Clarior eloquio cunctis, Cypriane, refulges,
Tu modo doctor ades, tu modo mater ades.

GREGORIUS.

Quantum Augustino clares tu, Hyppone, magistro
Totum Roma suo præsule Gregorio.

Nous trouvâmes aussi un manuscrit qui contient plusieurs traitez de Richard de Roüen, ou de Richard de S. Laurent, dans lequel est Robert abbé de Clairmares representé avec l'ancien habit des religieux de Cisteaux; un autre de Guillaume de Aleona de l'ordre de S. Dominique. Tous ces manuscrits, comme nous avons dit, étoient à S. Omer lorsque nous arrivâmes à

Clairmares ; mais monſieur l'abbé eut l'honnêteté de les faire rapporter pour nous donner le plaiſir de les voir, il nous fit même la grace de nous en preſter un, d'où nous avons tiré la genealogie des comtes de Flandre, que nous avons imprimé dans nôtre troiſiéme Tome de nos Anecdotes.

L'abbaye de l'Oſtine de l'ordre de Ciſteaux n'eſt qu'à une lieuë de Clairmares. Lorſque nous y arrivâmes l'abbeſſe qui eſt fort âgée prit l'épouvante. Elle crut que nous venions pour faire la viſite de ſon monaſtere, & nous dit ; qu'elle ne ſouffriroit jamais que des religieux qui n'étoient pas de ſon ordre fiſſent la viſite dans ſon monaſtere ; ſes religieuſes eurent aſſez de peine à diſſiper cette terreur panique. Oſtine.

L'abbeſſe de Raveſberg qui eſt du même ordre à trois lieuës de-là, quoique percluſe nous reçut avec bien plus de cordialité. La prieure qui avoit alors 80. ans & la chapeline ſont deux filles d'eſprit. Nous paſſâmes la nuit dans leur monaſtere, & le lendemain nous fûmes dîner à Bourbourg où il y a une abbaye de nôtre ordre, où les religieuſes doivent faire preuve de nobleſſe. Nous y vîmes le calice d'or de S. Thomas de Cantorberi, à peu prés comme celui de S. Bernard, que l'on conſerve à Clairvaux. Raveſberg. Bourbourg

Nous arrivâmes enſuite dans le dioceſe d'Ypres, & nous commençâmes par l'abbaye de ſaint Vinoc. Lorſque nous y arrivâmes, l'abbé étoit allé à ſa maiſon de campagne avec monſieur l'intendant ; & comme nous n'eûmes pas grande raiſon de ſon prieur ni de ſes religieux, nous prîmes le parti de l'y aller trouver. Il nous y reçut favorablement, nous donna une lettre pour ſon receveur, & nous invita à dîner ; mais comme nous étions bien aiſe d'aller à Dunkerque, où il y a une abbaye de Benedictines Angloiſes, nous prîmes congé de lui. S. Vinoc.

Lorſque nous arrivâmes à Dunkerque, nous fûmes arreſté à la premiere garde & on nous mena à ſept où huit tribunaux. Cela nous donna occaſion de voir toute la ville, qui eſt grande, belle, riche, peuplée & bien bâtie. Après avoir dîné nous fûmes viſiter nos ſœurs Angloiſes. Elles furent ravies de nous voir, & de nôtre côté nous n'eûmes pas moins de conſolation de remarquer en elles ce que peut la charité. Ce ſont toutes filles de qualité, qui pour conſerver leur foy & leur virginité, ont quitté leurs biens, leurs pays, leurs parens, leurs amis, pour travailler à leur ſanctification dans une terre étrangere. Nous admirâmes leur vertu & leur zele à vivre conformément à leur état : car bien qu'elles ſoient réduites à manger de la viande à cauſe de leur grande Dunkerque.

pauvreté, & du grand nombre de religieuses qu'elles reçoivent; elles s'obligent neanmoins par serment, avant leur profession, à prendre l'abstinence & la réforme, lorsqu'elles se trouveront en état de le faire. Du reste elles vivent dans une grande régularité. Nous fûmes ensuite voir le port & le bassin, dont nous admirâmes la beauté, & sans perdre de temps nous retournâmes à Bergues S. Winoc, où nous travaillâmes le jour suivant tant dans l'abbaye de S. Winoc, que dans celle de Neuf-cloitre, qui est de chanoinesses régulieres de l'ordre de S. Victor, où les religieuses ne portent point de surplis, mais des scapulaires de serge.

Furnes, Lo, & Eversham.

Nous passâmes ensuite aux abbayes de Furnes, de Lo, & d'Eversham. La premiere est de Prémontrez, les deux autres de l'ordre de S. Augustin, qui originairement n'étoient que de prevôtez, qui ont été erigées en abbaye depuis assez peu de temps. Nous trouvâmes dans celle d'Eversham une chose qui merite d'être icy remarquée, sçavoir, qu'en 1549. l'abbé obtint dispense du pape pour faire manger du laitage à ses domestiques en carême, ce qui fait voir quelle étoit encore la discipline de ces temps-là sur l'observance du carême.

Ypres.

D'Eversham nous fûmes à Ypres. La ville grande, riche & peuplée. Il y a deux belles grandes places. L'église cathedrale dediée à saint Martin étoit orignairement une prevôté de l'ordre de saint Augustin, qui fut secularisée lorsqu'on érigea l'évêché, l'on y joignit un démembrement de l'église de Theroüenne & on y unit la collegiale de Furnes, afin de faire un chapitre considerable, on n'y a pas cependant confondu les manses. Car ces trois corps réunis ont leurs biens & leurs chapitres séparez. L'église cathedrale est assez belle, Robert de Bethune XXIII. comte de Flandres y est enterré dans le sanctuaire sous une tombe noire avec cette épitaphe :

Chi gist noble & puissant prince de bonne memoire monseigneur Robert comte de Flandres, qui trespassa l'an de grace M. CCC. XXII. *le* 17. *du mois de Septembre le jour de S. Lambert, priez pour son ame à Dieu.*

Et vis-à-vis du côté du septentrion, ce prince est peint armé sur la muraille avec cette inscription :

Robertus de Bethunia princeps, virtute clarus, audax & bellicosus, comes Flandriæ XXIII. *Ipris obiit* 17. *Septembris* M.

CCC. XXII. *ætatis suæ* LXXXII. *in hujus chori medio sepultus jacet. Renovatur mense Maio* M. DC. XXVIII.

Au bas de cette inscription on voit un tombeau de marbre noir élevé, sur laquelle est gisante le statuë d'une femme, avec cette inscription:

Cii gist noble dame madame Loyse de Laye veufve de feu messire Guillaume Hugonet chevallier seigneur de Saillant, & vicomte de ville & chastellenie d'Ipres, &c. laquelle trespassa le VII. *jour d'Octobre* M. D. LII. *priez Dieu pour son ame.*

On voit encore dans le chœur une nôtre Dame sur du bois, faite par le premier peintre qui a peint en huile. Monsieur Vander-Meesch chanoine & archiprêtre nous faisoit remarquer tout cela. Il nous fit voir aussi les ornemens, & entr'autres la chappe que le pape Clement VII. avoit sur lui lorsqu'il fut sacré pape, dont il fit présent à l'église de Theroüenne. Il nous fit voir les archives & la bibliotheque de la cathedrale, dans laquelle il y a un manuscrit d'Iperius & une Histoire des troubles causez par les heretiques, qui a pour titre *Geusismus Flandriæ occidentalis*; enfin il nous fit voir les principales bibliotheques de la ville, & nous donna toutes les marques d'un bon cœur. Nous ne pûmes pas voir monseigneur l'évêque, parce qu'il étoit malade à l'extremité; mais le bon archiprêtre nous tint lieu de tout.

Outre la cathedrale il y a dans Ypres quatre abbayes, trois de nôtre ordre, & une de celui de saint Augustin. L'abbaye de saint Jean est la plus ancienne. Elle avoit été bâtie d'abord sur une petite éminence à la porte de Theroüenne, & on l'appelloit saint Jean au mont. Dans le onziéme siecle elle fut donnée & soumise à celle de Fecamp. La ville de Theroüenne ayant été saccagée & entierement ruïnée par Charles V. Elle suivit le même sort. Les religieux s'étant retiré & bâtis à Bailleul, y furent une seconde fois ruïnez par les Gueux, c'est ainsi qu'on appelle dans le païs les heretiques d'Hollande. Après cette seconde desolation, ils s'établirent à Ypres où ils sont encore aujourd'hui dans une assez bonne observance. Outre cette abbaye qui est d'hommes, nous en avons deux autres de nôtre ordre qui sont des filles, Nonenbosc qui a été transferée d'une solitude dans la ville, & les Benedictines Irlandoises, qui ont pris leurs observances des Angloises de Dunkerque. La quatriéme abbaye est celle des chanoinesses regulieres de Roisebrech, qui ne portent point de sur-

plis, mais un ſcapulaire d'étofe ſemblable à celle de leur robe.

Pendant que nous étions à Ypres, on celebra la canonization de S. Felix de Cantalice. L'ouverture s'en fit un dimanche par une proceſſion generale, où l'on porta le S. Sacrement. L'aprés-dîné on celebra le triomphe du ſaint par une autre proceſſion moins ſerieuſe. Elle commençoit par quelques violons, qui étoient ſuivis de trois confrairies, de S. Michel, de ſainte Barbe, & de S. Sebaſtien. Les confreres de S. Michel portoient ſur l'épaule de grandes épées & avoient au milieu d'eux un homme habillé en diable, qu'un petit enfant habillé en ange tenoit enchaîné, & qui de temps en temps faiſoit mine de lui donner de ſon épée pour le terraſſer, & de le fouler aux pieds. Les confreres de ſainte Barbe & de S. Sebaſtien avoient des mouſquets dont ils faiſoient de frequentes décharges. Ceux-ci étoient ſuivis d'une troupe de jeunes garçons habillez en Mores, qui lançoient de temps en temps des fléches & avoient leur roi derriere eux. Aprés ceux-ci marchoit un grand char de triomphe où étoit le pape au milieu de ſes cardinaux, avec un écriteau derriere, qui marquoit que l'égliſe de Rome reconnoiſſoit la ſainteté du B. Felix. Enſuite de ce triomphe ſuivoit une compagnie de Turcs ou de Perſans, qui avoient tous un turban & portoient une veſte bleuë, & étoient ſuivis de leur monarque. On voyoit aprés un ſecond char de triomphe, qui portoit quarante ou cinquante enfans habillez en anges & en vierges, au milieu deſquels étoit S. Felix. Et derriere le char étoit écrit: *Felix a Cantalicio queſtor Romanus*, anagramma; *O quanta felicitas! es lux, dux, & norma.* Enſuite venoient les chevaliers Romains. C'étoit de jeunes écoliers vêtus tres-richement à la Romaine, & montez ſur les plus fins chevaux qui fuſſent dans le païs. Ils étoient ſuivis d'un troiſiéme char de triomphe, remplis de petits enfans, qui tenoient des écriteaux qui marquoient les vertus du ſaint. Ce char étoit ſuivi d'une troupe de Sauvages ou de garçons habillez avec des feüilles d'arbre. On avoit deſſein de faire marcher tout ce grand attirail le matin à la tête de la proceſſion: mais l'évêque, tout mourant qu'il étoit, ne voulut point ſouffrir qu'on joignît une comedie ſemblable, à une choſe auſſi ſerieuſe & ſi ſainte qu'une proceſſion generale où l'on portoit le S. Sacrement.

Nous partîmes d'Ypres le 26. Juillet pour aller à Fermeſſelle qui eſt une abbaye de l'ordre de S. Auguſtin; mais comme il n'y avoit ni abbé, ni prieur, & que nous n'eûmes pas grande raiſon des religieux, nous en partîmes auſſi-tôt pour aller à l'abbaye de Meſ-

ſines de l'ordre de S. Benoiſt, où l'on ne reçoit que des demoiſelles qui ſont preuves de leur nobleſſe. L'abbeſſe y prend la qualité de princeſſe de Croiſettes, & donnoit autrefois la liberté aux priſonniers lorſqu'elle prenoit poſſeſſion de l'abbaye. Nous fûmes de là à l'abbaye de Warneton de l'ordre de S. Auguſtin, où l'abbé & les religieux nous reçurent avec beaucoup de cordialité, & ce fut pas ſans peine qu'ils nous laiſſerent partir pour aller à l'abbaye de Zonebec de l'ordre de S. Auguſtin.

Nous fûmes de-là à Bruges, l'une des plus grandes & des plus belles villes des pays-bas. Elle étoit autrefois le lieu de la réſidence des comtes de Flandre, & cela a duré juſqu'à Charles V. qui étant né à Gand, s'y plût & y fit ſa demeure. Mais cela n'a rien diminué de la beauté de Bruges ni de ſes agrémens. Les ruës ſont larges, les édifices ſuperbes, ſur tout la maiſon de ville, les places grandes & magnifiques. Les canaux qu'on trouve de quartiers en quartiers, qui conduiſent dans les principales villes du pays, ſont d'une commodité admirable, & contribuent beaucoup au commerce. Les richeſſes ſont immenſes & le peuple à l'infini. Il y a environ ſix-vingt ans que dans une année il y mourut d'une maladie contagieuſe quatre vingt mille perſonnes. On compte dans la ville plus de cinquante cloîtres. L'égliſe cathedrale eſt tres-belle, auſſi-bien que la collegiale de nôtre-Dame. C'eſt dans celle-ci qu'on voit le tombeau magnifique de Charles le Hardi duc de Bourgogne & comte de Flandre, qui fut tué devant Nancy, & celui de Marie de Bourgogne femme de l'empereur Maximilien, dont le travail eſt exquis. Ces deux tombeaux ſont toûjours couverts & fermez à trois clefs, gardées par trois perſonnes particulieres. Les ornemens que cette princeſſe fit de ſa propre main, & qu'elle donna à cette égliſe ſont bien auſſi admirables que ſon tombeau. Ils ſont d'un drap d'or friſé, les orfrois ſont tout couverts de perles fines, mais le travail ſurpaſſe infiniment la matiere. L'on admire encore dans cette égliſe une figure de la Vierge en marbre blanc, qui merite aſſurément d'être vûë. Parmi ce grand nombre de monaſteres qui ſont à Bruges on compte ſept abbayes, trois d'hommes & quatre de filles. L'abbaye de ſaint André eſt la plus ancienne. Elle n'eſt pourtant que du commencement du douziéme ſiecle, & dans ſon origine elle dépendoit de celle d'Afflighem. L'abbaye des Dunes eſt la plus illuſtre. Elle étoit autrefois du dioceſe d'Ypres, ſituée entre Dunkerque & Furnes. Ayant été ruinée par les guerres d'Hollande, & non par les inondations

Bruges.

de la mer, comme quelques-uns l'ont écrit, les religieux formerent le dessein de s'établir à Ypres : mais la ville n'ayant pas voulu les recevoir, ils vinrent à Bruges où ils se bâtirent une maison magnifique. On y admire principalement les cloîtres qui sont grands, larges, clairs & ornez de tableaux. Le refectoire qui est tres-grand ; & la bibliotheque, qui est remplie d'un grand nombre de livres, sur tout de manuscrits. Monsieur l'abbé qui nous fit tout l'accüeil possible, nous fit encore la grace de nous en prêter quelques uns.

L'abbaye d'Ecoute de l'ordre de S. Augustin fut fondée dans le milieu du douziéme siecle. Les abbayes de filles sont sainte Godeleve de l'ordre de saint Benoist, dont les religieuses depuis environ 80. ans ont pris la réforme des monasteres de la Paix, & vivent dans une grande pureté & détachement du monde. Les abbayes de Spermaille & d'Hermestale de l'ordre de Cisteaux, & celle de S. Trude de chanoinesses regulieres, qui gardent la clôture aussi-bien que les religieuses de S. Godeleve. Il y avoit encore autrefois dans le diocese de Bruges l'abbaye de Thosan de l'ordre de Cisteaux. Mais ayant eu le même sort que celle de Dunes, elle n'a pas eu le même bonheur de se relever de ses ruines. Les princes qui furent bien-aise en ce temps-là de faire des évêchez dans les pays-bas sans qu'il leur en coutât rien, trouverent fort à propos celle-cy pour l'évêché de Bruges. L'abbaye des Dunes joüit neanmoins d'une partie du revenu & a retenu les manuscrits. Nous demeurâmes sept ou huit jours à Bruges, d'où nous partîmes pour aller à Gand.

Gand. Gand est la capitale de Flandre, recommandable par sa grandeur, & pour avoir donné naissance à l'empereur Charles V. La ville est assez bien bâtie, mais il n'y a rien dans les édifices qui attirent l'admiration des étrangers, si ce n'est la maison de ville dont on voit le plan dans Sanderus. Elle est arrosé de trois rivieres, qui sont l'Escau, la Lisse, & la Lieve. Les magistrats dans les processions publiques portent un licol au col. On dit que c'est par punition de ce qu'ils s'étoient revoltez contre Charles V. mais ils se font aujourd'hui un ornement de cette punition, portant des cordes de soye. On dit ordinairement que pour être grand & heureux à Gand, il faut être Triste, Vilain ou Bête, qui sont les noms des trois plus puissantes maisons du pays.

S. Bavon. L'abbaye de S. Bavon ayant été secularisée & transferée dans la ville, on en a fait la cathedrale, & elle s'est trouvée assez riche, pour en faire un puissant évêché & un chapitre nombreux.

L'église

L'église est tres belle, tout le tour des chapelles est fermé de marbre, & proche du grand autel on voit les tombeaux de quatre évêques, entre lesquels celui de l'évêque Triest passe pour un chef-d'œuvre. Mais celui qui le travailla, eut le triste sort d'être brûlé tout vif pour un peché contre nature.

Outre la cathedrale, il y a dans Gand dix abbayes. La plus illustre, & la plus ancienne des Pays-Bas, est celle de saint Pierre: *in monte Blandinio.* L'abbé est primat de Flandres, & c'est lui qui fait la céremonie lorsque les comtes prennent possession de leur état. Voicy l'oraison qu'il dit sur eux: S. Pierre.

Deus pater æternæ gloriæ sit adjutor & protector tuus, & omnipotens benedicat tibi. Preces tuas in cunctis exaudiat, & vitam tuam in longitudine dierum adimpleat. Dominium tuum firmet, gentem populumque tuum in æternum conservet, & super te sanctificatio Christi floreat, & præmium æternæ beatitudinis tibi conferat, qui vivit & regnat in sæcula sæculorum. Amen.

Et en lui donnant l'épée:

Accingere gladio tuo super femur tuum potentissime: & attende quod sancti non per gladium, sed per fidem vicerunt regna. Esto vir fortis, & præliare prælia Domini.

L'église ayant été ruinée dans les révolutions des guerres d'Hollande, on en a recommencé une d'une architecture recente d'un assez bon goût. Les chaires du chœur & l'autel se font admirer. Les fêtes, on orne l'autel d'une grande croix d'argent, qui a huit pieds de hauteur. On dit qu'elle a coûté six mille florins. Mais ce qu'on admire davantage, ce sont les tapisseries, qui representent la vie de saint Pierre & de saint Paul. On prétend que c'est Raphaël qui en a donné le dessein: mais quand il les auroit tirées au pinceau, il n'auroit rien fait de plus délicat, que ce que l'ouvrier a fait à l'éguille. Il y en a dix pieces qui sont estimées deux cens mille florins, qui font deux cens cinquante mille livres d'argent de France. On dit qu'un gouverneur des Pays-Bas en offrit cens mille florins & d'en faire faire d'autres semblables.

L'abbaye de Bodelo de l'ordre de Cisteaux doit son origine à un religieux de saint Pierre, qui s'étant retiré dans une solitude, y attira quelques imitateurs de ses vertus, qui se donnerent à l'ordre de Cisteaux au commencement du treiziéme siecle. Elle a été depuis transferée à Gand, où elle est tres-bien Bodelo.

bâtie ; la bibliotheque eſt fort bonne, mais il n'y a pas de manuſcrits. L'abbaye de Trunchin de l'ordre de Prémontré eſt hors de la ville. Les abbayes de filles ſont le Riche hôpital de l'ordre de ſaint Benoiſt, & les Benedictines Angloiſes, qui vivent comme celles de Dunkerque ; l'abbaye de Nonenboſc, où le ſaint Sacrement eſt conſervé non au grand autel, mais à côté ; Biloke fondée dans le treiziéme ſiécle pour avoir ſoin d'un hôpital, dans lequel l'abbeſſe entretient encore huit ſœurs converſes pour gouverner les malades, Dore'el, Teraghem, & Ooſtreclo. Ces cinq abbayes ſont de l'ordre de Ciſteaux. Elles étoient originairement toutes à la campagne, excepté Biloke qui a toûjours été dans la ville, mais les frequentes révolutions, les ont obligé de ſe mettre à couvert des inſultes des ſoldats. L'abbaye de Gronimbrile eſt de chanoineſſes régulieres de l'ordre de S. Auguſtin. Pour ce qui eſt des autres maiſons religieuſes qui ſont à Gand, je diray ſeulement que la bibliotheque des Jeſuites paſſe pour la meilleure de la ville & qu'on eſtime fort l'égliſe & le réfectoire des Jacobins. Entre les choſes qui attirent plus la curioſité des étrangers, on doit mettre les deux Beguinages. On compte dans le grand juſqu'à neuf cens Beguines, & dans le petit environ quatre cens. Ces Beguinages ſont des communautez de filles devotes, qui vivent ſeparées de leurs familles. Elles ne ſont liées par aucun engagement, qui les oblige à demeurer toute leur vie dans l'état qu'elles ont embraſſé. Elles peuvent ſortir & ſe marier, & ſi elles font des vœux, ce n'eſt que pour le temps qu'elles demeurent dans le Beguinage. Ces Beguinages ſont diviſez en couvents, on en compte vingt dans le grand & ſept dans le petit. Dans chaque couvent, il y a vingt Beguines, & elles y demeurent juſqu'à l'âge de vingt-huit ans. Lorſqu'elles ont atteint cet âge, elles peuvent avoir des chambres & même des maiſons ſéparées. Elles vivent dans une grande liberté & ſortent ſeules en ville avec la permiſſion de la ſuperieure. Mais hors de la ville, elles ſont toûjours deux. Nous reſtâmes huit jours à Gand dans l'abbaye de ſaint Pierre, où nous reçûmes beaucoup d'honnêteté du prieur & des religieux.

Afflighen. L'abbaye d'Afflighen, qui n'en eſt éloignée que de ſix lieuës, eſt la plus illuſtre du Brabant. Le bienheureux Fulgence abbé & Franco qui nous a donné un ouvrage ſur le libre arbitre, en ont été les plus brillantes lumieres ; dans ces derniers temps, Dom Benoît Haefften, qui en a été prevôt, après avoir établi la réforme en 1626. & l'avoir ſoûtenu autant par ſes exemples que par

sa sage conduite, s'est rendu recommandable par un grand nombre d'ouvrages, dans lesquels il a sçu joindre la pieté avec l'erudition. Cette maison n'a rien de splendide, elle est neanmoins fort jolie & tout-à-fait monastique. Le cloîrre est tout vîtré, comme le sont presque tous ceux des Pays Bas. Les vîtres qui sont peintes representent la vie de la Vièrge d'un côté, & celle de saint Benoist d'un autre. On y a joint des vers composez par Haefften, qui en expliquent les mysteres. Il y a dans le côté de l'église une figure de la Vierge, où la tradition porte que saint Bernard étant en oraison, la sainte Vierge lui parla, & en memoire de ce fait, on garde un perpetuel silence dans le cloître. On montre dans le trésor la crosse de ce saint, que l'on a fort mal à propos dorée & enfermée dans de l'argent. Le tableau du grand autel qui represente le Sauveur succombant sous la croix est estimé dix mil florins. C'est le premier ouvrage de Rubens, & l'on prétend qu'aucun ouvrage de cet habile peintre n'est comparable à celui-là. Celui du refectoire qui est d'un de ses éleves n'est gueres moins estimé. Je ne parle point de la bibliotheque, qui est remplie d'un grand nombre de livres, mais où il n'y a point de manuscrits; ni de l'illustre Sanderus, qui mourut à Affighen, où il fut enterré avec cet épitaphe.

D. O. M.

S.

Antonius Sanderus presbyter hîc positus, piis fidelium precibus me commendo, & à misericordia Domini expecto donec veniat immutatio mea.

La ville de Ternmonde est à trois lieuës d'Afflighen. On y a transferé l'abbaye de Suivvick de l'ordre de Cîteaux, d'où nous fûmes à celle de Waësmunster, qui est de chanoinesses régulieres de la congregation de S. Victor. Nous y arrivâmes assez tôt pour y recevoir la benediction du S. Sacrement, qui y étoit exposé pour les necessitez du temps: & nous remarquâmes qu'on le resserra, non au grand autel, mais dans un armoire à côté

Le lendemain qui étoit la veille de l'Assomtion de la Vierge nous passâmes l'Escau à Ripremont, & nous allâmes à l'abbaye de saint Bernard, située sur le bord de cette belle riviere, dans une plaine agreable. Elle est une des plus belles & des plus riches de l'ordre de Cisteaux. L'enclos est grand, & les jardins

S Bernard sur l'Escau.

admirables. On y voit un crucifix de la main du même ouvrier qui a fait à Gand le tombeau de l'évêque Trieſt. C'eſt une piece qui ne ſe peut payer. L'égliſe eſt tres-belle, le dôme qui eſt au milieu de la croiſée y donne un agrément qui fait plaiſir. Les chaires du chœur ſont d'un bon goût, il y a au-deſſus des ſtalles de deux à une la figure d'un ſaint au naturel tres-bien travaillée. Toute la nef eſt boiſée, la ſculpture des confeſſionnaux ne ſe peut payer. La bibliotheque a 150. pieds de long, la claſſe eſt toute boiſée. Enfin tout eſt beau dans cette maiſon. Nous y paſſâmes la fête avec les religieux, qui ce jour-là garderent l'abſtinence & le ſilence. Ils font l'office divin avec beaucoup de gravité & de modeſtie, nous remarquâmes qu'à la meſſe le diacre encenſa à l'offertoire tous les religieux en particulier, & après la meſſe, il donna de l'eau benite au chœur.

Anvers. Nous partîmes de ſaint Bernard le 16. d'Aouſt pour aller à Anvers par une grande pluye, qui avoit tellement rempli les chemins, que ſans une protection divine j'y ſerois péri. Mais enfin nous arrivâmes à Anvers ſains & ſauves d'aſſez bonne heure. Nous fûmes auſſi-tôt voir monſeigneur l'évêque, qui a été tiré de l'égliſe de Cologne pour remplir le ſiege qu'il occupe aujourd'hui. Il nous reçut fort favorablement. Monſieur Snelard chanoine de la cathedrale, recommandable par ſa vertu & par ſon érudition nous fit auſſi bien de l'amitié. Nous fûmes auſſi aux Jeſuites pour y voir le pere Papebroch, tant pour l'eſtime particuliere que nous avions pour ce ſçavant homme, que pour tâcher de profiter de ſes lumieres : mais on nous dit qu'il étoit incommodé. Un jeune Jeſuite qui avoit de l'eſprit & de la pieté nous montra la maiſon, dans laquelle il n'y a rien de recommanble que l'égliſe, qui eſt pavée & incruſtée d'un tres-beau marbre & ornée d'une infinité de tableaux faits par les plus habiles peintres des Pays-Bas. La bibliotheque eſt bonne, mais nous n'y vîmes preſque que des livres imprimez. Les manuſcrits étoient dans le Muſeum du P. Papebrohc, qui âgé de 94. travailloit encore tous les jours, & joignant la pieté à l'étude, diſoit tous les jours ſon chapelet & l'office de la Vierge.

L'egliſe cathedrale eſt la plus belle de la ville. Le dôme qui eſt dans la croiſée eſt d'une ſtructure tres-fine & tres-délicate ; à tous les piliers de la nef il y a des autels, la pluſpart ſont de marbre & ornées de riches tableaux. Les tombeaux des évêques ſont dans le chœur. On les peut voir gravez dans Jacques le Roy. Aubert Miree ſi fameux par les ouvrages qu'il a laiſſé à la poſterité

y est enterré. Plantin & sa famille y ont aussi leur sépulture.

L'abbaye de saint Michel est une des plus riches & des plus anciennes des Prémontrez. Elle a été honorée de la présence de saint Norbert, & on y voit encore l'autel où il disoit la messe, lorsqu'il vint à Anvers réfuter l'heresie de Tanchelin. Les gravûres que le P. Papebroch a fait des bâtimens de cette abbaye, en donnent une idée toute extraordinaire. Cependant nous n'y avons rien vû qui passe le commun des abbayes de France. La classe & le dortoire sont ce qu'il y a de plus beau, la classe est une grande sale pavée de marbre & ornée d'une tres-belle boiserie. La bibliothéque est remplie de livres imprimez ; mais il n'y a point de manuscrits. Le réfectoire n'est pas fort grand, mais les tableaux dont il est orné sont de prix. On en voit encore dans l'église qui sont fort estimez. Ortelius & Rubens y sont enterrez. Je ne parle point de la ville, dont il est inutile de parler après toutes les descriptions qu'on nous en a fait. La maison de ville est le plus beau morceau d'architecture qui soit dans Anvers. La place de mer est aussi admirable, tant par son étenduë, que par la beauté des bâtimens.

L'abbaye de Nazareth de l'ordre de Cîteaux, est à quatre lieuës d'Anvers. Elle est située à un quart de lieuë de la ville de Liere, appellée en latin *Lyra*, & reconnoît pour son fondateur Barthelemy Aa, qui fonda encore deux autres abbayes du même ordre, dont trois de ses filles furent abbesses. Il fut enterré à Nazareth, où son épitaphe nous apprend qu'il se consacra à Dieu, & au service des religieuses en la qualité de frere convers, & que dans le siecle il étoit châtellain de Bruxelles. Cependant sa vie que nous avons vûë dans un manuscrit de Rouge-Cloistre, ne lui donne que la qualité de *Civis Tenensis*. Nazareth.

Nous fûmes de Nazareth à l'abbaye de Tongrelo, qui en est éloignée de cinq lieuës. Elle est de l'ordre de Prémontré dans le diocése de Boisleduc, & passe pour la plus riche des Païs-Bas. Les dehors sont magnifiques. Ce sont de tous côtez des avenuës d'arbres à perte de vûë, & des eaux qui environnent le monastere. Le dedans répond au dehors, tout y est beau ; mais il y a sur-tout deux choses remarquables, l'église & la bibliothéque. Dans l'église, le grand autel est d'un tres-bon goût, & d'une magnificence achevée. Le tabernacle qui est à côté de l'autel, est la plus belle chose qu'on puisse voir en ce genre. C'est une pyramide d'albâtre, qui s'éleve jusqu'à la voûte, sur laquelle sont representez tous les symboles, & tout ce qui est écrit du saint Tongrelo.

Sacrement, avec un travail immenſe. Tous les autels, & tous les ornemens, ſont admirables, ſur-tout un tableau de la Cene de nôtre Seigneur. La bibliothéque eſt la plus belle que nous ayons vûë dans les Païs-Bas. Le vaiſſeau eſt tres-grand, & tout rempli de livres. Il y a même des manuſcrits, parmi leſquels nous remarquâmes l'hiſtoire d'Occident de Jacques de Vitry; l'hiſtoire des Prieurs de la grande Chartreuſe & des monaſteres, & une apologie de cet ordre; les ceremonies de la benediction des vierges Chartreuſes; les épîtres de Pierre de Blois; les actes du concile de Conſtance; l'hiſtoire de Boiſleduc; la vie de Luther année par année. Les religieux ne ſe contentent pas d'avoir une excellente bibliothéque, ils en font l'uſage pour lequel elle eſt deſtinée; c'eſt-à-dire, qu'ils étudient fort bien. On les éleve d'abord dans la pieté durant quelques années, après leſquelles on les envoye étudier, les uns à l'Univerſité de Louvain, les autres à Rome, où les abbez de Tongrelo ont fondé un college pour leurs religieux. Il n'y a ordinairement dans la maiſon que quarante-deux religieux réſidens, quoiqu'il y ait cent trente profès: les autres ſont, ou dans les Univerſitez, ou deſſervent des cures, même dans la Hollande.

Averbode. A une lieuë ou deux de Tongrelo, on trouve l'abbaye d'Averbode, qui n'eſt gueres moins celebre. Elle a toûjours quatre-vingt-dix religieux; mais il n'y en a que quarante ſeulement qui réſident. Elle eſt ſituée dans le centre de quatre évêchez, Liege, Malines, Anvers & Boiſleduc. L'égliſe eſt dans le païs & diocéſe de Liege; le logis abbatial dans le Brabant, & dans le diocéſe de Malines. L'évêque de Liege eſt néanmoins en poſſeſſion de benir les abbez. Nous y paſſâmes le dimanche dans l'octave de l'Aſſomtion, & nous aſſiſtâmes à la meſſe, qui fut précedée d'une proceſſion du ſaint Sacrement, pour demander à Dieu du beau temps. Nous y remarquâmes quelques rits particuliers, que les lecteurs ſeront bien aiſes de voir ici. Lorſque le celebrant dit *Dominus vobiſcum*, le diacre ſe met à genoux, & baiſe ſa chaſuble. Pendant l'épître, les deux acolytes vont à la ſacriſtie, & en apportent la matiere du ſacrifice; l'un le calice avec l'hoſtie, & l'autre les burettes. Après l'évangile, on porte à baiſer le texte ſacré au chœur, & en même temps on l'encenſe. Après l'offertoire, le diacre encenſe tout autour de l'autel. Tous les dimanches on fait prêcher le matin un jeune religieux.

S. Bernard de Diſte. L'abbaye de ſaint Bernard de l'ordre de Cîteaux, aujourd'hui transferée à Diſte, n'eſt qu'à deux lieuës d'Averbode. L'ab-

besse, quoique fort pauvre, nous retint à dîner : Et pendant que nous étions à table, on vint donner le signal de l'agonie de la prieure ; & aussi-tôt on quitta tout pour l'aller aider à bien mourir ; & peu après elle trépassa.

Nous fûmes le même jour à l'abbaye d'Herkenrode. C'est un des plus puissans monasteres de l'ordre de Cîteaux dans le diocése de Liege. L'on n'y reçoit que des demoiselles, qui pour se distinguer des autres maisons de l'ordre, où l'on ne fait pas preuve de noblesse, portent un habit noir. L'abbaye a une apparence de grandeur, qui n'est pas ordinaire. L'église est assez belle ; l'autel est somptueux. C'est une impériale soûtenuë par huit colomnes de marbre blanc. On y conserve une hostie, dont on prétend qu'il est sorti du sang. Le tombeau de Gerard de Los fondateur du monastere, est devant l'autel ; & dans le chœur, celui de l'abbesse qui a fait faire l'autel, qui est un chef-d'œuvre. Les chaires du chœur sont incomparables ; le bois est tres-beau : mais les bas reliefs qu'on y voit, & qui representent l'histoire du nouveau Testament, avec les figures de l'ancien, ne se peuvent payer. Herkenrode.

Quoique le temps ne nous permît pas d'entrer dans le païs de Liege, la proximité de l'abbaye de Saint Tron, qui n'est qu'à trois lieuës d'Herkenrode, nous y attira. Elle est ancienne & recommandable par les grands hommes qu'elle a eus, par ses grands biens, & par l'éxil de saint Eucher évêque d'Orleans, dont elle conserve encore les reliques, avec celles de saint Tron & de saint Litbert. Les religieux y sont fort réguliers. Ils mangent de la viande quatre fois la semaine ; mais ils n'en mangent jamais le soir. Ils ont deux réfectoires, l'un pour le maigre, qui est le principal, & l'autre pour le gras. Leur bibliothéque est assez bonne. Il y a même un nombre de manuscrits assez considérables ; la plûpart sont des Peres de l'église, principalement de saint Augustin, de saint Jerôme, de saint Ambroise, de saint Gregoire, & de saint Lanfranc contre Beranger. Nous y vîmes aussi l'histoire manuscrite du monastere imprimée par Dom Luc d'Acheri, avec sa continuation ; une histoire des derniers rois de France par Hugues de Fleuri ; deux manuscrits du livre de l'Imitation de JESUS-CHRIST, l'un & l'autre sans nom d'auteur. Le premier ne contient que les trois premiers livres, & commence ainsi : *Incipiunt ammonitiones ad spiritualem vitam valde utiles & notabiles, & primo de Imitatione Christi caput* 1. *Qui sequitur me.* A la fin du troisiéme livre, on lit ces mots : S. Tron.

Hunc libellum fecit fieri Vualterus de Stapel prior monasterii S. Trudonis, qui perfectus fuit anno M. CCCC. XXVII. Ce qui décide la question touchant Thomas à Kempis, qu'on a fait auteur de cet admirable livre, puisque son prétendu original n'a été écrit qu'en 1442. L'autre manuscrit n'a point de datte; mais il est assurément du temps de l'auteur.

L'abbaye de Saint Tron étoit originairement dans une solitude; mais insensiblement elle a formé une ville, dont le roy a démoli les fortifications. Il y a des Capucins, des Récolets, des Capucines, des Sœurs Begardes ou du tiers-ordre, habillées de blanc, & des Sœurs-Grises, qui ont soin des malades, selon leur institut; des Alexiens, & un Beguignage. Il y a à une demie lieuë de la ville deux abbayes, qui apparemment doivent leur origine à celle de Saint Tron. L'abbaye de Millen est de Benedictines: on n'y reçoit que des demoiselles, qui doivent faire preuve de leur noblesse. Sainte Leutgarde en a été premiere prieure: on y voit encore son siege. Elle quitta Millen pour passer dans une abbaye de l'ordre de Cîteaux. L'abbaye de Trebeeck étoit aussi dans son commencement de l'ordre de saint Benoist: aujourd'hui elle est de celui de Cîteaux. C'est une abbaye qui commence à se relever des ruines d'un incendie.

Magdendal. Nous partîmes de Saint Tron le 25 Aoust pour aller à l'abbaye d'Orient, & de-là à celle de Magdendal, autrement appellée le Val Virginal, proche de Lintres. Elles sont toutes deux de l'ordre de Cîteaux. La premiere est peu de chose. La seconde est fort belle, & fort réguliere. Barthelemy Aa qui fonda Nazareth & Florival, en fut aussi le fondateur, & y mît pour premiere abbesse une de ses filles. Il y a deux réfectoires, un de silence, & l'autre de colloque. Dans l'église on lit les épitaphes suivantes:

Hic jacent Arnoldus de Vvesemale miles & uxor ejus Alixis, qui huic domui munifice benefecerunt circa annum M. CC. LXXV. *Item Franco de Vvesemale miles, qui obiit anno* M. CC. XCVI.

L'abbaye de Valduc de l'ordre de Cîteaux, n'est qu'à deux lieuës de Magdendal. Nous en partîmes pour aller à celle de Villers, l'une des plus illustres & des plus fameuses, non-seulement du Brabant, mais aussi de tout l'ordre, tant à cause des grands biens qu'elle possede, qu'à cause des grands hommes qu'elle a donnez à l'église. Elle est située dans une gorge entre deux

Villers.

deux montagnes, qui ne rendent point la situation desagréable. On dit que saint Bernard étant venu faire la fondation de ce monastere, qu'étant sur la montagne, il planta son bâton en terre, & dit : *In hoc loco salvabuntur multorum animæ ;* & que ce bâton prit racine, & devint un arbre, qui a duré jusqu'en l'an 1697. qu'il mourut en même temps que l'abbé Thomas. Sur quoi on a fait ces quatre vers :

Villaria quondam tellure recondita phœnix
Emorior pariter, commoriente Thoma.
Quinque & dimidium lustravi sæcula, & annum
Quo Bernardi me dextra sacra sevit.

L'église est assez belle : mais comme elle a été renouvellée, il n'y reste plus d'anciens monumens que deux tombeaux ; l'un, à ce que l'on dit, du fondateur ; & l'autre, d'un comte de Louvain. On lit seulement dans une chapelle ces cinq vers, qui nous apprennent qu'en 1590. on y transfera les ossemens de dix personnes illustres par leur sainteté :

Anno milleno ac nono deciesque noveno
Post quingentenum, dum Janum Antonius ornat,
Pastorale pedum mitramque gerente Roberto,
Dena beatorum ossa humili sublata sacello
Conduntur sacra, qua ô lector suspicis æde.

Les noms de ces Bienheureux sont sainte Julienne, le bienheureux Guillaume, la bienheureuse Hedwige, la bienheureuse Marie, la bienheureuse Martine, les bienheureux Abonde, Godefroy, Boniface, Henry & Arnoul. Outre cela, on voit encore dans le cloître le tombeau de Gobert d'Apremont, l'un des plus grands & des plus saints religieux, qui ait fleuri dans cette maison. La bibliothéque est remplie d'un assez grand nombre de manuscrits ; mais on en a enlevé les meilleurs. Les principaux de ceux qui restent, sont quelques ouvrages de saint Augustin, de saint Jerôme, de saint Gregoire, de saint Bernard, d'Algerus, d'Yves de Chartres, avec les lettres de saint Hildegarde. Il paroît par le plan de l'ancien monastere, qui sert aujourd'hui de moulin, que tout y étoit fort simple. Aujourd'hui les jardins sont fort beaux ; & on a ménagé sur la montagne des allées d'arbres, qui font un agrément admirable. Quoique l'abbaye de Villers soit encore fort illustre, on peut dire néanmoins qu'elle n'est plus qu'une ombre de ce qu'elle a été autrefois ;

mais elle a l'avantage d'avoir conſervé l'abſtinence plus long-temps, qu'aucune abbaye de l'ordre, & de l'avoir abandonnée la derniere : heureuſe ſi elle avoit été aſſez ferme pour la conſerver toûjours !

Gembloux. L'abbaye de Gembloux, qu'on nomme dans le Païs-Bas Gibloux, eſt à trois lieuës de celle de Villers. Elle reconnoît pour ſon fondateur ſaint Guibert, comte de Gembloux, qui dégoûté des vanitez du ſiecle, conſacra non-ſeulement ſes biens à JESUS-CHRIST, mais auſſi ſa propre perſonne, ſe faiſant religieux de l'abbaye de Gorze. Il ne voulut point prendre l'habit dans l'abbaye qu'il avoit fondée, de crainte qu'on ne l'en fiſt abbé, ou qu'on ne l'y conſiderât trop. Son corps néanmoins y fut apporté après ſa mort ; & on voit encore ſon tombeau & ſon tableau, qui ſe ſont conſervez entiers dans l'incendie qui conſuma il y a trente ans tout le monaſtere. La perte qu'on fit alors de la bibliothéque eſt ineſtimable, & irréparable : car comme l'abbaye de Gembloux avoit eu des hommes illuſtres par leur érudition, & que les ſciences y avoient fleuri, elle avoit conſervé tous les manuſcrits que les abbez Otbert, Anſelme & Guibert, & le moine Sigebert, y avoient amaſſez. Le peu qu'on a ſauvé de l'incendie ne ſert qu'à regreter la perte qu'on y a faite. On voit encore l'original de la chronique de Sigebert, les lettres de l'abbé Guibert, quelques ouvrages de Ratherius, la vie de Tancredus écrite par un de ſes amis, & quelqu'autres dont monſieur l'abbé eut la bonté de nous donner communication. L'incendie qui conſuma tous les bâtimens, n'a fait aucun tort aux privileges & aux droits de l'abbé, qui eſt comte de Gembloux, primat & le premier noble du Brabant ; il a droit de faire battre monnoye, & de donner la liberté aux priſonniers. Aujourd'hui l'abbaye de Gembloux eſt de la congrégation de Burſfelde. Il y a environ vingt-cinq religieux, qui nous édifierent par leur régularité ; car ils ont conſervé juſqu'à preſent l'uſage d'aller faire eux-mêmes la moiſſon dans les champs au temps de la récolte.

Florival, & Valduc. Nous reſtâmes trois jours à Gembloux, d'où nous fûmes à l'abbaye de Florival, & de-là à celle de Valduc, deux belles abbayes de filles de l'ordre de Cîteaux. Marguerite fille de Henry duc de Brabant, fut la premiere abbeſſe de Valduc. On voit ſon tombeau au milieu du chœur des religieuſes ; mais on n'en peut lire l'épitaphe.

Nous en partîmes un dimanche troiſiéme de Septembre, pour

aller à Louvain, qui n'en eſt éloigné que de deux lieuës. Comme on celebroit ce jour-là la fête de la Dédicace dans la ville, & qu'on y faiſoit une proceſſion generale, à laquelle tous les religieux aſſiſtoient, nous allâmes à l'abbaye d'Ulierbeeck de l'ordre de ſaint Benoiſt, de la congrégation de Bursfelde, qui eſt à une demie lieuë de la ville. C'étoit dans ſon origine une dépendance de l'abbaye d'Afflighen. Aujourd'hui l'abbé a le premier rang du clergé régulier dans les Etats de Brabant. L'abbaye néanmoins eſt aſſez peu de choſe ; il n'y a que les jardins qui ſont tres-beaux. Le lendemain nous fûmes à Louvain. La ville eſt grande : mais on n'y remarque pas les beautez qu'on trouve dans les autres villes des Païs-Bas. Son plus bel ornement eſt l'Univerſité, dans laquelle il y a quarante colléges. Un des plus fameux docteurs qu'elle a eu dans ces derniers temps, a été le pere Lupus, ſi renommé par ſa profonde érudition, & par ſes beaux ouvrages. On ne ſera peut-être pas fâché de voir ici ſon épitaphe, qu'il compoſa luy-même avant que de mourir : Louvain.

Heres peccati, natura filius iræ
Hic jaceo, dignus nomine reque Lupus.
Indignus, non re, ſed ſolo nomine doctor,
Verbis, non factis me docuiſſe fleo.
Perdocuiſſe alios, & non docuiſſe ſeipſum
Quid juvat? ô mundi fumus, inane, nihil!
Agne Deus, Patris doctrina, redemtio mundi,
Nunc tibi proſtratum commiſerare reum
Et latro & meretrix gratis tua regna ſubintrant,
Gratia peccatis fiat & iſta meis.

L'égliſe collégiale de ſaint Pierre eſt la principale de la ville. Elle eſt belle ; & on y voit au milieu du chœur le tombeau de Henry duc de Brabant. Celle des Jéſuites & leur bibliothéque meritent d'être vûës. Il y a dans la ville deux abbayes ; ſainte Gertrude de chanoines réguliers de ſaint Auguſtin, où l'on ne reçoit que des gentilshommes, qui font preuve de ſeize quartier de nobleſſe ; & Vignette petite abbaye de l'ordre de Ciſteaux, fondée ſeulement en 1518 L'abbaye du Parc de l'ordre de Prémontré, eſt à un quart de lieuë de la ville. Il y a trente religieux réſidens dans la maiſon, & vingt dans les cures. Elle eſt tres-bien bâtie. La bibliothéque eſt bonne. Il y a même pluſieurs manuſcrits, dont les principaux ſont les actes du concile

de Bâle, & des lettres de plusieurs personnes illustres ; une histoire des guerres de la Terre sainte. L'abbé est un fort honnête homme, qui nous reçut fort bien, & qui nous fit present de l'histoire de son monastere.

Malines. Nous fûmes de-là à l'abbaye de Vrauparc de l'ordre de Cisteaux, qui n'en est éloignée que de deux ou trois lieuës ; & de Vrauparc à Malines, l'une des quatre grandes villes du Brabant, qu'on nomme ordinairement la jolie, pour la distinguer d'Anvers la riche, de Bruxelles la noble, & de Louvain la docte. La ville est effectivement jolie, & l'église cathédrale tres-belle, dont la tour qui est fort élevée se fait voir de loin. On trouve à une demie lieuë de Malines l'abbaye de Rosendale, en latin *Vallis-Rosarum*, de l'ordre de Cisteaux, qui est tres-belle ; & entre Malines & Bruxelles celle de Courtenberg de l'ordre de S. Benoist, dont les religieuses gardent la clôture.

Bruxelles. Nous passâmes la fête de la Nativité de la Vierge à Bruxelles, la plus grande & la plus belle ville du Brabant. Elle est riche & bien bâtie, & je m'étonne que Sanderus n'ait pas fait graver la maison de ville, qui est un des beaux édifices qu'on puisse voir. L'église collegiale de sainte Gudule est la plus belle de la ville. Celle des Jesuites merite aussi d'être vûë. La cour est ce qu'il y a de plus curieux dans Bruxelles. On a conservé dans l'arsenal les armes des ducs du Brabant, on y voit aussi l'étendard de François Premier, qui fut pris à la bataille de Pavie, son bouclier estimé dix mille florins, la peau du cheval sur lequel l'Infante Isabelle fit son entrée à Bruxelles. Il est surprenant que dans une aussi grande ville que Bruxelles, il n'y ait point d'abbaye. Il n'y a que celle des Benedictines Angloises, qui n'a gueres que cent ans. Elles sont trente religieuses, toutes filles de qualité, qui n'ont point d'autre fond que leurs dotes. La princesse Isabelle voulut les fonder, mais la crainte qu'elles eurent qu'on ne prît de là occasion de leur donner des abbesses, pour se conserver dans le droit d'élection, elles remercierent cette pieuse princesse du bien qu'elle vouloit leur faire. Et dans la pauvreté volontaire qu'elles ont embrassée, elles ont trouvé un fond inépuisable, en sorte qu'elles n'ont jamais manqué. C'est de cette maison que sont sorties les abbayes de Dunkerque, d'Ypres, & de Pontoise.

La Cambre. L'abbaye de la Cambre est située à une demie lieuë de Bruxelles. Elle fut fondée en 1201. par Henry duc de Brabant pour des Religieuses de l'ordre de Cisteaux. L'on y voit le sepulcre

du B. Boniface évêque de Lozane, qui après avoir quitté son évêché s'y retira, y vêcut 18. ans, & y mourut en odeur de sainteté. La chambre qu'il habitoit est aujourd'hui convertie en chapelle. On a dans ce monastere une grande veneration pour sainte Aleide, qui en étoit religieuse. Devenuë lépreuse, elle fut séparée selon la coûtume, & on voit encore la fenêtre par laquelle elle venoit recevoir la communion. Le refectoire & le cloître sont ce qu'il y a de plus beau dans les édifices. Les sœurs converses au nombre de trente y font toutes sortes d'ouvrages jusqu'à la serge & aux étoffes.

Rouge-Cloître.

Le monastere de Rouge-Cloître n'est qu'à cinq quarts de lieuës de la Cambre. C'est une des plus belles maisons que les chanoines réguliers ayent dant le Païs-Bas. Trois choses y attirent principalement l'admiration des étrangers. Les cloîtres qui sont tres-grands, bien voûtez & vîtrez, le réfectoire orné de tableaux faits par les plus habiles peintres du païs, & dont les vîtres sont aussi toutes peintes avec tant de délicatesse, qu'on ne peut assez les admirer; & la bibliotheque où il y a un grand nombre de manuscrits, la pluspart à la verité recens, mais qui ne laissent pas d'avoir leur merite. On trouve dans un manuscrit de S. Bernard le portrait de ce saint representé avec l'ancien habit des religieux de Cisteaux, qui avoient le capuchon attaché à la robbe; & dans un autre les chanoines reguliers portant leur aumusse sur l'épaule. Il paroît par quelques manuscrits que les Religieux de Rouge-Cloître qui étoient de la congregation de Vendesheim gardoient autrefois la cloîture, comme font aujourd'hui les Chartreux. Nous y trouvâmes les livres de l'Imitation de Jesus-Christ, à la tête desquels on avoit mis d'une main posterieure le nom de Thomas à Kempis. Ce qu'il y a de plus considerable dans les manuscrits est la collection de Guillimannus prieur du monastere en quatre gros volumes in folio. Elle comprend les histoires des guerres de la Terre-sainte & plusieurs actes des saints, & principalement de ceux du pays. Nous nous contenterons de rapporter ici les choses principales & qui sont moins connuës.

Dans le volume intitulé *Novale sanctorum*, page 82.

Epistola domni Stephani de Senis prioris quondam S. Mariæ de Gratia juxta Papiam, ad fratrem Thomam de Senis ordinis Prædicatorum, &c. Reverendo religioso, &c. Litteras vestras affectuosè relegi.

Page 114. *Epistola Johannis Gerson super confirmatione & au-*

thentizatione legendæ Christi ancillæ Erminæ quæ floruit anno 1396.

Epitaphium Johannis Andreæ qui fuit Lucerna juris canonici & requiescit Bononiæ in conventu fr. Prædicatorum.

Hic jacet Andræas notissimus orbe Johannes
Primo qui Sexti Clementis atque Novellas,
Hieronymi Laudes, speculique jura peregit,
Rabbi doctorum, lux, censor, normaque morum,
Occubuit fato prædiræ pestis in anno.

Page 162. *Vita Gerardi cognomento Magni qui floruit 1384. Vita Florentii presbyteri rectoris fratrum in Daventria, & aliorum fratrum in Daventria.*

Page 187. *Vita Gerardi de Rossilon.* Dans cette vie on lit ces mots : * *Ravardus præsul quondam Lingonicus de stirpe comitum Corolensium & supercilio honoris elatus, erat æmulus Pultariensis libertatis, quoniam in eodem monasterio sicut in aliis suæ diœceseos efficere nequibat. Unde aggregatis comitibus suis dolosè ingreditur villam, ac illa repente crudeliter spoliata cœnobium omne voraci flamma concremat. Quapropter Romam evocatus, pro piaculo tanti facinoris baculi honore viduatur; sed tandem miseratione ipsius abbatis & precibus impetrata venia, pristino honori restituitur, & illi pro restauratione ecclesiæ multa largitur munera, & annuos reditus condonat.*

* f. Rainaldus.

Page 194 *Gesta Catharinæ Lovaniensis nuper in Parcho dominarum monialis.*

Page 196. *Gesta Elizabeth de Vvans sanctimonialis Cisterciensis in Aquiria.*

Pag. 313. *Origo sive exordium monasterii nostræ Dominæ de Gratia ordinis Cartusiensis juxta Bruxellas.*

Vita venerabilis Elizabeth de Spaelbekc quæ floruit anno 1304. in monasterio Erkenrode.

Dans le tome 2. *Tractatus de Cladibus Constantinopolitanæ civitatis, quæ nuper anno 1453. fuit à Turcis expugnata & Christianis ablata.*

Propositio Æneæ Silvii in conventu Ratisponensi ex parte imperialis majestatis contra Turcos.

Ejusdem oratio in conventu Francofordiensi 15. Octobris 1454.

Ejusdem epistola ad Procopium militem.

Dialogus Æneæ Silvii de sacra communione adversus Bohemos.

Responsio Pii papæ II. oratoribus regis Franciæ in consistorio publico cum pragmaticam-sanctionem abrogasset.

Responsio Pii II. facta oratoribus regis Bohemiæ super petitione communionis sub utraque specie.

Vita magistri Johannis Soreth generalis ordinis Carmelitarum.

Descriptio obsidionis Rodiensium civitatis, & victoria ejusdem quæ contigit anno 1480. *descripta à Guillelmo Caourlin Rodiorum vicecancellario.*

Vita B. Ludovici Alemanni S. R. E. presbyteri cardinalis, qui floruit anno 1440.

Dans un troisiéme tome. *Vita venerabilis Beatricis quondam priorissæ in Nazareth.*

Vita Julianæ priorissæ in ordine Cisterciensi quæ requiescit in monasterio Villariensi.

Vita venerbilis Aleidis de Scarenbeka sanctimonialis in Camera.

Vita S. Lutgardis in Acquiria sanctimonialis.

Vita Idæ de Nivella sanctimonialis in Rameia.

Vita Idæ de Lovanio.

Vita S. Vivinæ abbatissæ apud Begardim.

Passio S. Hallenæ apud Forestam quiescentis.

Vita S. Odæ virginis Rodensis collegii patronæ.

De Rouge-Cloître nous fûmes à l'abbaye de Forest, qui n'est qu'à une bonne demie lieuë de Bruxelles. Elle est de l'ordre de S. Benoist, on n'y reçoit que des demoiselles qui font preuves de noblesse & qui vivent dans une grande regularité. Elles se levent à trois heures, ne portent point de linge, & depuis la sainte Croix elles laissent la liberté de faire abstinence à celles qui en ont devotion. Elles sont fort humbles, & peuvent servir de modele à beaucoup de religieuses. Elles conservent dans une belle châsse d'argent le corps de sainte Helene, dont on voit dans la paroisse qui joint le monastere, le tombeau qui a toutes les marques d'antiquité. On trouve à deux lieuës de Forest l'abbaye de la grande Brigade, où sainte Vivine qui en a été la premiere abbesse est en grande veneration. Cette abbaye est moins considerable que celle de Forest, quoiqu'on n'y reçoive aussi que des demoiselles. Nous retournâmes de-là à Afflighem, qui n'en est éloigné que de trois lieuës, d'où nous fûmes le lendemain à l'abbaye de Rosen de l'ordre de Cisteaux près d'Alost, & de là

Forest & Bigarde.

à Ninove de l'ordre des Prémontrez, à Beaupré abbaye de religieuses de l'ordre de Cisteaux, & à Grammond petite ville assez jolie, où il y a une abbaye reformée de nôtre ordre; mais qui dans ces derniers temps s'est relâché de l'abstinence. On y conserve le corps de S. Adrien martyr, & on y enseigne la jeunesse de la ville.

Gislenghien. Nous entrâmes ensuite dans le diocese de Cambray, que nous commençâmes par l'abbaye de Gislenghien de l'ordre de S. Benoist. On n'y reçoit que des filles qui font preuves de noblesse. Elle doit son origine à Ide mere de Nicolas Chievre évêque de Cambray, & fut érigée en abbaye l'an 1132. par Lierard aussi évêque de Cambray. Si l'on en croit les annales de Hainaut, les premieres religieuses de cette maison vivoient en chanoinesses. Mais si l'auteur de cet ouvrage peu exact avoit vû les anciens monumens de ce monastere, il en auroit jugé bien autrement, & il y auroit trouvé que les premieres religieuses de Gislenghien gardoient la regle de S. Benoist dans toute sa pureté, & menoient une vie plus austere & plus reguliere. Cette abbaye a reformé autrefois celles de Forest & de Courtemberg. Nous en partîmes comblez des honnêtetez de l'abbesse pour aller à Cambron l'une des plus illustres abbayes de l'ordre de Cisteaux dans les Païs-Bas, mais qui a beaucoup souffert des guerres. L'on voit dans l'église qui est tres belle plusieurs tombeaux des seigneurs d'Enghien & de Lignes. La bibliotheque est remplie d'un grand nombre de manuscrits la plûpart sont des peres de l'Eglise, comme de S. Cyprien, de S. Gregoire de Nysse, de S. Gregoire de Nazianze, de S. Augustin, de Rufin, de S. Gregoire pape, de S. Anselme, & de S. Bernard.

Cambron.

S. Denys. L'abbaye de S. Denys est à trois lieuës de-là, c'est la plus réformée de tous les Païs-Bas. Elle est située dans un fond entre deux montagnes. On peut dire que tout y est beau, l'église tres-propre, le chœur hardy, les chaires admirables, les lieux reguliers jolis, les jardins agreables. Mais ce qui nous a plus charmé, c'est la regularité des religieux. Nous en partîmes pour aller à l'abbaye de S. Fulien de l'ordre des Prémontrez fondée par les chanoines de Fosse qui sont tout proche, & de-là à celle de l'Olive de l'ordre de Cisteaux, qui doit son origine au bienheureux Guillaume hermite.

Alne. L'abbaye de l'Alne n'est éloignée de celle-ci, que de trois lieuës. Elle est située dans une horrible solitude, sur le bord de la Sambre, environnée de bois & de montagne. Saint Landelin la fonda

da il y a plus de mil ans pour des religieux Benedictins, ausquels dans la suitte succederent des chanoines seculiers, & à ceux-cy des chanoines reguliers, qui peu après la cederent aux religieux de l'ordre de Cisteaux, qui en sont aujourd'hui en possession. Il y a peu de maison de cet ordre qui ait tant l'air de grandeur. Tout ce qu'on y voit fait juger du nombre infini de religieux qu'il y avoit autrefois. L'église, le dortoire qui est en forme de croix, les cloîtres, le chapitre, l'infirmerie donnent une idée fort grande de cette abbaye. Il y a trois refectoires, l'un pour le maigre, l'autre pour le gras, & l'autre où il est permis de parler. Car pour les deux autres, pour le dortoire, pour les cloîtres, on y garde toûjours un silence inviolable. Selon la regle de saint Benoist, on trouve dans l'enclos toutes les commoditez jusqu'à un moulin, & tout y est si bien disposé, que du grenier le grain tombe dans le moulin, & du moulin la farine tombe dans la boulangerie, où il y a un four de 19. pieds de long & de 18. de large, dans lequel on cuit à la fois cinq cens pains chacun de cinq livres. Ce qui est admirable & ce qu'on ne trouve point ailleurs. Les jardins répondent à la beauté de la maison. Lorsque nous y arrivâmes, l'abbé étoit en visite, le prieur étoit aussi absent, mais le soûprieur homme d'esprit & de probité nous donna toute la satisfaction que nous aurions pû esperer d'eux. Il nous mena dans la bibliotheque où il y a un grand nombre de manuscrits sur toute sorte de matieres, la pluspart neanmoins sont des peres de l'église, quoyqu'on y trouve aussi des auteurs prophanes & entr'autre un Homere fort beau en Grec. On nous fit voir encore un Cartulaire dans lequel il y a un charte de l'an 1226. qui contient la donation d'un vivier pour fournir du poisson aux malades, & deux fois l'an à la communauté, ce qui fait voir la grande regularité de l'abbaye de l'Alne; puisqu'en 1226. on n'y mangeoit encore que deux fois l'année du poisson au refectoire.

Celle de Lobbe qui reconnoît le même fondateur, n'en est Lobbe. éloignée que d'une lieuë & demie. Elle est dans le pays de Liege, mais du diocese de Cambray, située sur le bord de la Sambre dans une solitude à une bonne lieüe de Thuin. Elle a été une des plus illustres de l'ordre de S. Benoist; mais aujourd'hui elle ne conserve plus qu'une ombre de son ancienne splendeur. Il y a pourtant encore 22 religieux. L'église est la plus délicate qui soit dans le pays. Les collateraux sont aussi élevez que la nef. La voûte est soûtenüe sur des pilliers si minces, que le duc Al-

bert étant venu autrefois à Lobbe, il n'osa entrer dans l'églife, & on dit qu'en voyant de la porte la délicateffe de cet édifice, il s'écria: *Hic erit fepulcrum monachorum.* Le cloître eft auffi tres-beau. Pour la bibliotheque, il nous fut impoffible d'y entrer. L'abbé occupé à recevoir la princeffe de Naffau, nous renvoya à fon prieur, qui nous mena dans fon jardin, où il nous fit voir beaucoup de puerilitez. Nous les vîmes par complaifance; mais nous gémiffions dans le fond du cœur de voir les occupations d'un homme qui tient aujourd'hui la place que tant de faints & fçavans religieux ont autrefois fi dignement remplies. Le lendemain nous fûmes dire la meffe dans l'églife de la paroiffe, qui eft fur la montagne joignant le monaftere. La veneration que nous avions pour ce lieu faint nous y attira. Car c'étoit là le premier cimetiere de tous ces faints religieux, qui fe font diftinguez & par leur pieté, & par leur fcience. L'on y enterre même encore aujourd'hui tous les religieux. Nous vîmes avec beaucoup de confolation les tombeaux de fix ou fept abbez reconnus pour faints, & un autel de carreaux cimentez, qui n'a point de table de pierre, ce qui fait voir fon antiquité. Après avoir dit la meffe nous voulûmes aller prendre congé de l'abbé, mais le maître d'hôtel nous fit voir un manufcrit qu'il avoit dans fa chambre, qui nous retint encore un jour. Nous y trouvâmes une lettre d'Harigerus abbé de Lobbe dont Sigebert fait mention, les commentaires d'Abbon abbé de Fleury fur Victorius, ceux d'Hilperius auffi abbé, & de Walbodo dediez au pape Silveftre II. avec une courte chronique continuée par les religieux jufqu'à nos jours.

Bonne-Efperance. Beliam.

De Lobbe nous fûmes à l'abbaye de Bonne-Efperance de l'ordre des Prémontrez qui eft à une demie lieüe de Binche, où nous eûmes une reception beaucoup plus favorable. Car on nous y fit voir tous les manufcrits qui font fort beaux & en grand nombre, la plufpart des peres de l'Eglife, ou des hiftoires de Jofeph, de Paul diacre, de Guillaume de Malmefburie, & une hiftoire de Treves. Le fçavant abbé Philippe de Bonne-Efperance, qui a gouverné cette maifon a bien pû contribuer à cette bibliotheque. L'abbaye ayant éprouvé tant de révolutions, n'a plus rien de beau dans fes bâtimens que l'églife qui eft fomptueufe. Le monaftere eft pourtant toûjours illuftre. Nous fûmes de là à l'abbaye de Beliam en latin *Bethleem.* Elle eft poffedée par des chanoineffes de l'ordre de S. Auguftin, & n'eft qu'à une demie lieuë de Mons; c'eft dans cette abbaye que le roy étoit logé lorf-

qu'il fit le siege de cette place, & nous eûmes l'honneur de coucher dans sa chambre.

Le lendemain nous fûmes de bon matin à Mons ville capitale du Haynaut. Il y a trois abbayes, une d'hommes & deux de filles. L'abbaye du Val des écoliers est possedée par les chanoines reguliers de l'ordre de S. Augustin. Celle d'Espein-lieu de l'ordre de Cisteaux étoit autrefois hors de la ville; mais ayant été détruite par les guerres, les religieuses se sont établies dans la ville. L'abbaye des Benedictines de la Paix n'est ni riche, ni si ancienne que les deux autres. La grande regularité de la maison est leurs grandes richesses. Elles sont trente religieuses qui gardent la regle dans sa pureté, qui vivent comme des anges, & qui peuvent servir de modelle aux autres religieuses. L'abbesse nous fit voir les memoires de leur fondation, je n'ay jamais rien vû de si touchant, nous eûmes bien de la peine à retenir nos larmes en les lisant, & je n'ay rien lû de plus édifiant dans les fondations de sainte Therese. Elles nous prierent de leur dire la messe le jour de S. Michel, & voulurent ensuite nous donner à dîner, & même nous servirent du poisson dont elles mangent assez rarement. Je ne parle point ici des chanoinesses de sainte Vaultru, qui originairement étoient des Benedictines. Leur église est la plus grande de la ville; & si elle n'est pas la plus belle des Pays-Bas, il y en a tres-peu qui puisse lui disputer. Mais aussi il n'y en a gueres où Dieu soit servi si peu exactement, puisque de trente ou quarante chanoinesses qu'elles sont, à peine en voit-on ordinairement huit ou dix au chœur. Elles prétendent qu'elles ont toûjours été comme cela, ou du moins elles veulent le faire croire. Mais nous avons trouvé des monumens dans l'abbaye de Vigogne, qui prouvent qu'elles étoient encore religieuses il n'y a pas si long temps. Mons.

L'abbaye de saint Guillain, située à deux lieuës de Mons dans une campagne marécageuse, est tres-ancienne. L'abbé est primat du Haynaut & avoit autrefois la qualité de prince du saint empire. Cette abbaye est aujourd hui une des quatre réformées des Pays-Bas & une des plus régulieres. On y nourrit toûjours une Aigle & un Ours en memoire du miracle de saint Guillain. On y voit dans le chœur le tombeau de ce saint, où il est representé en évêque. Quelques-uns veulent lui contester cette qualité, & prétendent qu'il n'étoit qu'abbé, mais de son temps les abbez dans certains monasteres étoient évêques & abbez tout ensemble. Tels ont été les abbez de Lobbe & ceux de Morbac & plusieurs d'Ir- S.Guillain.

lande. Le tombeau de monsieur de Berlaymont archevêque de Cambray, qui est à côté du grand autel est magnifique. Je ne parle point de la ville qui est fort peu de chose : mais qui est forte par sa situation. Elle a souffert six sieges sous le regne du feu roy.

Crespin. S. Sauve. Nous fûmes de saint Guillain à l'abbaye de Crespin, qui n'en est éloignée que de trois petites lieües. On y conserve dans quatre belles châsses les corps de saint Ladelin, de saint Adelin, de saint & de saint Aybert tous religieux de la maison. A trois lieuës de-là & à une demie de Valenciennes est l'abbaye de saint Sauve, qui dans son origine n'étoit qu'un prieuré de Cluny, érigée en abbaye depuis environ 80. ans. Elle possede dans une tres belle châsse les reliques du saint dont elle porte le nom.

Valenciennes est une ville grande, belle, peuplée & tres-forte. L'église de nôtre Dame, qui est une prevôté de l'abbaye de Hasnon, est la plus belle de la ville. L'abbaye de saint Jean de l'ordre de saint Augustin y tient un des premiers rangs. La place & la maison de ville meritent d'être vûës. L'abbaye de Fontenelle de l'ordre de Cisteaux est à une lieüe de Valenciennes. Elle avoit été abandonnée & inondée par les guerres. Lorsque nous y arrivâmes, il n'y avoit que huit jours que les religieuses y étoient rentrées, & comme elles n'avoient point encore fait revenir leurs titres, nous n'y pûmes rien voir. C'est pourquoi nous remontâmes aussi-tôt à cheval pour aller à l'abbaye de Vigogne de l'ordre de Premontré & l'une des plus anciennes, & des plus fameuses de cet ordre. Il y a trois églises. La premiere est tres-petite, & je ne crois pas qu'elle ait gueres plus de 20. pieds de long. La seconde est un peu plus grande, mais encore tres-petite. La troisiéme est grande, bien percée, & magnifique dans ses décorations. L'on y admire sur tout le jubé, qui est de marbre ; le chœur, dont les formes sont d'un travail immense, & au-dessus desquelles il y a une vingtaine de châsses, qui contiennent autant de corps saints ; & le grand autel, qu'on estime fort. Les dehors du logis abbatial sont tres-beaux. La bibliotheque est grande, voûtée & remplie d'un grand nombre de livres, qui selon l'ancienne maniere sont sur des pupitres. Il y a plusieurs beaux manuscrits, qui sont fort bien conservez. Nous y vîmes entr'autres une fort belle bible, à la fin de laquelle on lit ces mots : *Ubaldus de Sartis canonicus & decanus ecclesiæ Cameracensis hanc bibliothecam scribi fecit per Johannem scriptorem dictum ad Ova, & eam quam plurimis vicibus emendari fe-*

Vigogne.

cit per diversas bibliothecas cum maxima diligentia, & per theologos tunc temporis peritiores in Cameraco commorantes. Dicta autem biblia perfecta fuit anno Domini M. CC. XCV. *in die beatorum Dionysii & Gisleni.* Une histoire des Bretons en vers latins compilée par Alexandre Nuques, & dediée à Cadiac évêque de Vennes, à la fin de laquelle il y a une genealogie des rois de France, qui finit au baptême de Philippe Auguste. Nous y trouvâmes aussi un manuscrit de l'ouvrage que S. Bernard composa contre Pierre Abaillard, & qu'il envoya au pape Innocent II. à la fin duquel on lit après ces mots, *Collegi aliqua & transmisi*, ce qui suit :

Ad capitula tantum respondimus, quæ signo tali † notata sunt.
Quod Pater sit plena potentia, Filius quædam potentia, Spiritus-sanctus nulla potentia. †
Quod Spiritus-sanctus non sit de substantia Patris aut Filii †
Quod Spiritus-sanctus sit anima mundi.
Quod Christus non assumsit carnem, ut nos à jugo diaboli liberaret †.
Quod neque Deus & homo, neque hæc persona quæ Christus est sit tertia persona in Trinitate.
Quod liberum arbitrium per se sufficiat ad aliquod bonum.
Quod ea solummodo Deus possit facere vel dimittere, vel eo modo tantum, vel eo tempore quo facit, non alio.
Quod Deus nec debeat, nec possit mala impedire.
Quod non contraximus culpam ex Adam, sed pœnam tantum.
Quod non peccaverunt qui Christum ignorantes crucifixerunt, & quod non sit culpæ adscribendum quidquid fit per ignorantiam.
Quod in Christo non fuerit Spiritus timoris Domini.
Quod potestas ligandi apostolis tantum data sit, non etiam successoribus eorum.
Quod propter opera nec pejor, nec melior efficiatur homo.
Quod ad Patrem, qui ab alio non est propriè vel specialiter attineat omnipotentia, non etiam sapientia & benignitas †.
Quod etiam castus timor excludatur à futura vita.
Quod diabolus immittat suggestiones per appositionem lapidum sive herbarum.
Quod adventus in fine sæculi possit attribui Patri.
Quod anima Christi per se non descendit ad inferos, sed per potentiam tantum.
Quod neque opus, neque voluntas, neque concupiscentia, neque

delectatio quæ movet eam sit peccatum, nec debemus eam velle extingui.

Hæc capitula partim de libro theologiæ, partim in libro sententiarum magistri Petri, partim in libro cui titulus est Scito te ipsum *reperta sunt.*

Nous avions déja trouvé dans un manuscrit de l'abbaye de Clairmares tous ces articles, qui ne se trouvent dans aucun imprimé.

S. Amand. L'abbaye de S. Amand qui n'est qu'à une lieüe & demie de celle de Vigogne, n'est pas seulement une des plus anciennes, mais une des plus illustres des Pays-Bas & même de l'ordre de saint Benoist. Les dehors ont plus l'air d'une maison royale, que d'un monastere. Ce sont des bâtimens d'une longueur & d'une étendüe surprenante, & si bien entendus, qu'ils font plaisir à voir. L'église tient de l'original & frappe d'admiration tous ceux qui y entrent. Elle a 460. pieds de longueur & 78. de largeur. La croisée en a 260. de longueur & 80. de largeur. L'abbé du Bois qui l'a fait bâtir, voulant séparer les religieux de la vûë des seculiers, la fit double, & mit le chœur dans l'église haute, laissant l'église basse aux seculiers. Les chaires du chœur sont tres-belles, l'autel est simple, mais orné d'une grande croix d'argent, aux deux côtez sont les châsses de saint Amand & de saint Cyr martyr. Quoyque la bibliotheque ait été pilliée en plusieurs occasions, il y reste encore un grand nombre de manuscrits, presque tous anciens & fort beaux. On en peut voir le catalogue dans Sanderus. Mais ce que j'estime le plus dans S. Amand, c'est la regularité des religieux, lesquels à l'abstinence près peuvent être proposez pour exemple aux religieux, qui voudront vivre conformément à leurs état. L'on est obligé à l'abbé du Bois de cette grande observance, qu'il auroit encore poussé plus loin, s'il n'avoit été traversé. C'est encore à lui que l'on est redevable de l'établissement des Benedictines de la Paix, qui joignent le monastere, & qui vivent avec tant de pureté, que l'abbesse nous assura, que depuis dix-neuf ans qu'elle estoit en charge, elle n'avoit pas vû dans ses religieuses une faute, qui meritât correction. Heureux les monasteres qui peuvent se glorifier d'une semblable perfection. Nous restâmes deux ou trois jours à S. Amand, d'où nous fûmes à l'abbaye de Hasnon, située sur le bord de la Scarpe. Elle n'est qu'à une lieüe de saint Amand, & reconnoît pour ses fondateurs Jean & Eulalie personnages de

Hasnon.

grande naiſſance, qui bâtirent deux monaſteres, l'un pour des hommes qui furent gouvernez par Jean, & l'autre pour des filles dont Eulalie fut la premiere abbeſſe, & qui dans le neuviéme ſiecle fut gouvernée par l'abbeſſe Ermentrude fille de Charles le Chauve. Elle fut détruite preſque dans le même temps par les Normands, les religieux & les religieuſes furent diſſipez & on mit en leur place des chanoines. Dans le XI. ſiecle Baudoin comte de Flandres rétablit le monaſtere, & y remit des religieux, qu'il tira de S. Amand. Le malheur des guerres joint à la mauvaiſe adminiſtration de quelques abbez l'avoit réduit à deux doigts de ſa perte. Mais monſieur de Los religieux de S. Martin de Tournay, qui en eſt aujourd'hui abbé, l'a ſi bien rétablie, & pour le ſpirituel & pour le temporel, qu'elle paſſe aujourd'hui pour une des belles du pays. L'égliſe que l'on pavoit de marbre lorſque nous y paſſâmes eſt tres-propre, le cloître tres-beau, le refectoire magnifique & orné de tableaux faits par les plus habiles peintres du pays, la bibliotheque fort jolie, mais il y a peu de manuſcrits.

Nous avions deſſein d'aller de-là à Marchienne & à Anchin, mais monſieur l'abbé nous conſeilla d'aller auparavant à Tournay. Nous prîmes ce parti, & nous paſſâmes par l'abbaye de Chaſteau près de Mortagne de l'ordre des Prémontrez, où lorſque nous arrivâmes, on étoit occupé à enterrer un religieux. Nous n'y reſtâmes que fort peu de temps, l'abbaye n'étant point conſiderable. Le même jour nous arrivâmes à Tournay, & nous fûmes deſcendre à l'abbaye de S. Martin. Nous y reſtâmes dix jours, & nous reçûmes tant d'honnêtetez de monſieur l'abbé & de tous les religieux, qu'ils auroient ſouhaitté nous retenir encore davantage. La ville eſt ancienne, riche, peuplée & tres-forte. Le quay eſt ce qu'il y a de plus beau à voir. Outre la cathedrale, il y a quatre abbayes. La cathedrale eſt toute couverte de plomb. Il y a cinq clochers, qui, à ce que l'on dit, ont chacun cent mille livres de rente. Cela veut dire, que pour l'évêque & les chanoines il y a cinq cens mille livres de revenu.

Le chœur peut paſſer pour un des plus beaux qu'on puiſſe voir. Il eſt grand, elevé, & bien percé, il eſt orné de riche tapiſſeries & tres-decoré dedans & dehors. Le marbre n'y eſt pas épargné. La croiſée eſt d'une ſtructure beaucoup plus ancienne, & elle eſt tres-belle pour le temps qu'elle a été bâtie. La nef eſt tres-ancienne, & n'a jamais été voûtée. Du bout de la nef on entre dans la bibliotheque, qui eſt publique & fort

bonne. Il y a même quelques manuſcrits dont les principaux ſont des livres Arabes & Moſcovites, quelques ouvrages de Bede & de ſaint Eucher, les lettres de Clemangis. Les autres manuſcrits ſont récens. L'abbaye de ſaint Martin eſt la plus conſiderable des quatre qui ſont à Tournay, & ce qu'il y a de plus beau dans la ville. L'égliſe grande, claire, & toute pavée de marbre, fait plaiſir à voir. Les chefs d'argent de ſaint Eloy & de ſaint Martin ſont les plus grands que j'aye jamais vû. Le reſte du monaſtere répond à la beauté de l'égliſe, ſur tout la bibliotheque dans laquelle il y a un grand nombre de manuſcrits dont on peut voir le catalogue dans Sanderus. L'abbaye de ſaint Nicolas des Prez, celle de Prez Porchiens, toute deux de l'ordre de ſaint Auguſtin, l'une d'hommes & l'autre de filles, n'ont rien qui les diſtingue fort. L'abbaye du Sauſſoye de l'ordre de Ciſteaux eſt à un quart de lieuë de la ville. Elle eſt du dioceſe de Cambray, & a eu l'honneur de loger monſeigneur le Dauphin duc de Bourgogne dans un campement qu'il y fit. Ces bonnes religieuſes ſont encore toutes pleines des exemples de vertus qu'elles ont admirez en ce pieux prince, & conſervent bien precieuſement les lettres qu'il leur a fait l'honneur de leur écrire. J'en rapporteray icy une qui pourra faire juger des autres.

Lettre de monſeigneur le DAUPHIN dernier mort, à madame l'Abbeſſe du Sauſſoye près Tournay.

Madame l'Abbeſſe du Sauſſoye, j'ai reçû la Lettre que vous m'avez écrite au ſujet des bonnes Fêtes; & j'ai vû avec plaiſir les ſentimens que vous & vôtre communauté me marquez avoir pour ce qui me regarde. Je ſuis perſuadé que les prieres que vous adreſſerez au ciel pour moy, ſeront agréables à Dieu. L'édification que vous avez donnée, & vôtre exactitude à vos devoirs pendant que j'ai reſté dans vôtre convent, m'engagent à le croire. Je ſerai bien-aiſe des occaſions qui ſe preſenteront de vous faire connoître l'eſtime que je conſerve de vous & de vôtre communauté. Je ſuis, A Verſailles, le 4 Janvier 1709.

Vôtre bon amy,
LOUIS.

Le long ſéjour que nous fiſmes à Tournay, nous empêcha d'aller à Marchienne, à Anchin, & à Arras, comme nous avions projetté;

projetté ; ces lieux demandant plus de temps qu'il ne nous en reſtoit. Ainſi de Tournay nous fûmes à l'abbaye de Ciſoin, & de-là à l'Iſle.

L'abbaye de Los, une des plus illuſtres de l'ordre de Ciſteaux, n'eſt qu'à une lieuë de l'Iſle. L'égliſe, le cloître & le réfectoire, ſont de tres-belles pieces. Les jardins & les dehors ſont admirables. Monſieur l'abbé nous fit toute ſorte d'amitié ; & comme ſes manuſcrits étoient encore à l'Iſle, il nous y mena le lendemain, & nous y donna à dîner dans ſon Refuge. C'eſt un fort honnête homme, grand homme de bien & aumônier, qui dans un temps de cherté propoſa à ſes religieux de vendre l'argenterie du réfectoir, & les cloches de l'égliſe, pour ſoulager les pauvres. Los.

Nous fûmes de-là à l'abbaye de Falenpin de l'ordre de ſaint Auguſtin ; & de Falenpin à l'abbaye de Flines, la plus grande, la plus illuſtre, la plus magnifique, & en même temps la plus réguliere des abbayes de filles de l'ordre de Ciſteaux dans les Païs-Bas. Il y a quatre-vingt-dix religieuſes, qui vivent dans une union & dans un éloignement du monde, qui fait l'admiration de ceux qui les connoiſſent. L'amour de la retraite les a portées à mettre le corps de ſaint Leonard au Pont-à Rache, pour écarter le concours du peuple qui troubloit leur ſolitude. Elles filent elles-mêmes les laines, & font les étoffes dont elles s'habillent. L'humilité ſur-tout régne parmi elles, & éclate particulierement dans l'abbeſſe, qui ne ſe diſtingue de ſes religieuſes que par ſa pieté, ſon exactitude, & ſon attachement à tous ſes devoirs. Marguerite comteſſe de Flandres & de Haynaut, qui en fut la fondatrice, y eſt enterrée, auſſi-bien que Guy de Dampierre auſſi comte de Flandres. On y voit leurs tombeaux dans l'égliſe ; & l'on montre dans le tréſor le bouclier de ce prince, & les heures de cette princeſſe. Ce tréſor, qui eſt magnifique, eſt encore un monument de la pieté de la fondatrice, qui y mît les reliques qui faiſoient l'objet de ſa devotion. Voici les Lettres de la donation qu'elle en fit, que nous avons tirées de l'original : Flines.

Nous Marguerite comteſſe de Flandres & de Haynaut, faiſons ſçavoir à tous ke nous pour Dieu & en aumoſne, & pour le remede de noſtre ame & de nos ancheiſſeurs & ſucceſſeurs, donnons & avons donnez aprez noſtre decès à noſtre abbaye de Feline, noſtres vaiſſeaus de relicques, à tout les relicques ki chi

apries sunt devisei. C'est assavoir, la grant crois d'argent, à tout le piet à quatre clokeriens. La couronne, à tout la croisette, d'or, ù il a du sanc nostre Seigneur & de la vraye Crois ki sauva. Le vaissiel ù li mentons saincte Agathe est, & une des espines de la couronne par deseure. Le vaissiel ù il a une coste de sainct Nicholai, & une coste de saincte Elizabeth. Le vaissiel à deux fuelles, ù il a deseure de la vraye Crois, & desous avoec autres relicques les dens sainct Pierre & sainct Pol. Le vaissiel couvert d'argent à deux fuelles, ù il a dou chef sainct Clement. Le texte à la double crois, & le vaissiel de la Magdelaine, ke li roys Loeys nous envoya par les Lettres pendans. En tesmoing & en seureté de laquelle chose, nous avons fait mettre nostre Saiel à ces presentes Lettres, données l'an de l'Incarnation mil deux cens soissante diz & vuit, el mois de May.

Outre ces reliques qui sont ici énoncées, elles ont encore un pied de saint Theodore martyr en chair & en os, & plus de soixante corps des onze mille Vierges. Je ne parle point de l'église qui est tres-belle, & des tombeaux de plusieurs personnes distinguées par leur naissance & par leur dignité. Ce monastere n'est qu'à une lieuë & demie de Doüay ; mais les deux sieges de cette ville, n'ont pas obligé les religieuses à quitter leur maison.

Doüay. Doüay est plus considerable par sa grandeur, par son Université, & par ses fortifications, que par sa beauté. Il y a trois abbayes, toutes trois de filles. L'abbaye de Nôtre-Dame des Prez de l'ordre de Cisteaux, est la plus belle ; les bâtimens mêmes y sont magnifiques, & ressentent sa grande maison. Il y a cinquante religieuses, sans les converses. L'abbesse sœur de monsieur l'abbé d'Hasnon, est une fille d'esprit & de pieté. Elle nous combla d'honnêteté, & nous retint chez elle. L'abbaye de Syn est de l'ordre de saint Augustin, & conserve encore dans un tres-ancien manuscrit d'environ 500 ans, les premieres constitutions qu'observoient les premieres religieuses de cette maison. L'abbaye des Benedictines de la Paix, est la derniere fondée, & la moins riche ; mais elle est la plus illustre en pieté & en observance. Madame Florence de Werguignœul religieuse de Flines, lui a donné commencement. Elle étoit de naissance, & avoit été d'abord chanoinesse de Monstier sur Sambre. Elle vêcut douze ans en cet état : mais n'y trouvant point la sainteté qu'elle desiroit, elle se fit religieuse dans l'abbaye de Flines. Elle y passa plusieurs

années dans la pratique d'une ſolide pieté. Néanmoins faiſant comparaiſon de la régle de ſaint Benoiſt avec les obſervances de ſa maiſon, elle y trouva une ſi grande diſtance, qu'elle crut être encore bien éloignée de la perfection, à laquelle elle aſpiroit. Elle animoit ſes ſœurs par ſes exemples, & ſes diſcours étoient autant d'étincelles qui allumoient dans leurs cœurs l'amour de la ſainteté. Elle en gagna quatre, qui animées du même zéle, ſoûpiroient, & demandoient ſans ceſſe à Dieu la grace de pouvoir pratiquer leur régle ſelon ſon premier eſprit. Dieu les exauça, & leur en facilita les moyens, en diſpoſant leur abbeſſe, la communauté, & les ſuperieures de l'ordre à leur permettre d'aller faire un nouvel établiſſement à Doüay, & même de ſe ſéparer de l'ordre de Ciſteaux pour prendre celui de ſaint Benoiſt, & ſe ſoûmettre à l'Ordinaire. L'abbeſſe qui avoit deſſein de les ſuivre ſi elle avoit vêcu plus long-temps, favoriſoit tout cela ; & aidées par les avis du P. Thomas Jéſuite, en 1604. elles jetterent les fondemens de l'abbaye de la Paix, & commencerent à garder la régle de ſaint Benoiſt dans toute la perfection qu'on peut la pratiquer aujourd'hui. Cet établiſſement fit un ſi grand éclat, qu'il s'en fit bien-tôt d'autres ſemblables à Arras, à Garmond, à Béthune, à Namur, à Liege, à Bruges, à Mons, à Saint Amand, à Ternemunde, à Poperinque, qui ſont encore aujourd'hui l'édification de tout le païs.

Après avoir écrit ceci, j'ai reçû la vie de cette ſainte Réformatrice écrite par une de ſes religieuſes ; & elle m'a paru ſi édifiante, que je n'ai pû me diſpenſer de la rapporter ici.

Abregé de la vie de la venerable mere mademoiſelle Florence de Werguignœul, recueillie par la reverende mere Marguerite Trigault, religieuſe Benedictine de l'abbaye de la Paix Nôtre-Dame de Doüay, & l'une des quatre qu'elle y amena avec elle pour établir la Réforme.

AYANT *reçû commandement par mes ſuperieurs de faire une choſe qui ſurpaſſe la capacité de mon eſprit, je ne ſçai par où, ni comment commencer. D'autre part, la régle dont j'ai fait profeſſion, m'obligeant d'obéir juſqu'aux choſes impoſſibles,*

Je me confierai en la bonté de Dieu, & me soûmettrai en aveugle à ce qu'on désire de moy, en mettant par écrit la vie, les mœurs & les vertus de nôtre reverende & bonne mere Florence de Vverguignœul nôtre premiere abbesse, & à qui nôtre abbaye est redevable de son établissement. Elle étoit fille de monsieur François de Vverguignœul, & de madame Gertrude de Davre, tous deux de bonne & ancienne noblesse du païs d'Artois, mais encore plus nobles par leur bonne & vertueuse vie. Dieu leur donna onze enfans, qui sont tous morts sans heritiers. Nôtre vertueuse abbesse nâquit le 24 de Janvier de l'an 1559. & fut élevée par ses parens jusqu'à l'âge de sept ans dans la pieté, & dans les vertus chrétiennes. Monsieur son pere ayant obtenu la premiere place vaccante au chapitre des chanoinesses de Monstier sur Sambre près Namur, l'y conduisit, & la mît entre les mains de madame l'abbesse qui étoit sa parente, laquelle la reçut avec joye, & donna tous ses soins pour en faire une bonne & vertueuse chanoinesse. Elle ne fut pas long-temps à reconnoître les bonnes dispositions que Dieu avoit mises dans l'ame de la petite novice, qui étoit toute portée au bien, & avoit déja les principes de toutes les vertus: ce qui la fit avancer en peu d'années à la perfection des plus anciennes. Elle aimoit particulierement les pauvres, les personnes malades & affligées, quittant toutes sortes de plaisirs pour leur faire compagnie, & s'entretenir avec elles, & leur rendant tous les services qu'il lui étoit possible. Elle étoit complaisante à un chacun: ce qui la rendoit aimable à tout le monde, mais particulierement à madame sa superieure, qui n'oublioit rien pour son éducation, ni pour lui faire plaisir. Elle conçut tant d'estime pour mademoiselle de Vverguignœul, qu'elle proposa de la faire sa coadjutrice. Mais Dieu avoit bien d'autres desseins sur elle: car quoi qu'aimée dans ce lieu, elle ne s'y trouvoit pas contente, & se soucioit si peu de tout ce qui s'y passoit, qu'elle ne prêt jamais aucune connoissance des affaires de son chapitre, non pas même du revenu qu'elle en devoit tirer, n'en ayant jamais voulu avoir le maniement, & en laissant tout le soin à sa superieure, qui en usoit comme elle jugeoit à propos.

Les guerres de Flandres étoient terribles en ce temps-là, & tout le païs étoit en trouble, à raison des grandes armées qui le ravageoient, Il n'y avoit plus de seureté nulle part. De sorte que les chanoinesses de Monstier furent obligées de se retirer dans les villes, chacune chez ses parens ou amis. Monsieur de Vverguignœul ne manqua pas d'envoyer querir sa fille pour la joindre à

toute sa famille, qu'il avoit rassemblée & réfugiée dans la ville de Doüay pour le même sujet, & y vivoit fort exemplairement, sans train ni vanité : ce qui ne plaisoit pas fort à nôtre chanoinesse, qui n'avoit pas accoûtumé d'être tenuë de si court, ni si peu visitée. Dieu se servit de ce temps calamiteux pour la tirer à luy par les attraits de son amour, lui donnant peu-à-peu du dégoût des vanitez & des entretiens du siecle, lui donnant au contraire de l'inclination pour les saintes lectures & l'oraison mentale, selon que le saint Esprit l'inspiroit, n'ayant personne en qui elle se confiât pour sa direction.

Ses attraits interieurs alloient croissans, & lui faisoient voir que sa vie passée n'avoit été que vanité. Dieu lui mettant dans l'ame le desir d'une vie nouvelle, les compagnies lui devinrent à charge. Elle ne desiroit rien tant que d'être seule, quoi qu'auparavant elle aimât bien à se divertir. Un tremblement de terre épouventable qui arriva l'an 1580. mît la terreur dans les esprits, & particulierement dans le sien. Son cœur se troubla, croyant être à son dernier jour. Elle prît résolution de quittèr le monde, & de se faire religieuse. Pour ce sujet elle fit plusieurs épreuves de pénitence, telles que Dieu les lui inspiroit. Elle souffroit le froid & le chaud jusqu'à l'excès ; elle se déroboit tout ce qu'elle pouvoit de sa nourriture, se passant souvent de pain sec ; & quoiqu'elle fût à la table de son pere, il ne s'en apperçut de longtemps, tant elle avoit d'adresse. Elle couchoit sur la dure, & portoit une haire & une ceinture tres-rudes & tres-piquantes jour & nuit, se mortifiant en toutes occasions. La plus forte & la plus sensible étoit de se priver de la compagnie des personnes de son âge & de sa condition, qui la recherchoient avec empressement, parce qu'elle étoit aimable à toutes ; elles l'importunoient jusqu'à l'excès : ce qui lui fit souffrir de terribles combats. Dieu fut son vainqueur, & l'emporta sur le monde. L'obligation qu'elle avoit de dire l'Office divin, lui servoit souvent d'excuse pour se retirer des compagnies & des assemblées. Dieu la récompensa bien amplement de toutes ses privations, la remplissant de ses graces & consolations. Elle fréquentoit souvent les Sacremens, & s'addonnoit fort à l'oraison & à la lecture spirituelle, d'où elle tiroit un grand desir de passer le reste de ses jours dans la pénitence. Mais où aller pour la bien faire, se disoit-elle à elle-même ? dans un désert ? je n'oserois. Il vaut mieux me déguiser, & m'en aller dans un païs & monastere inconnus, pour y être bien méprisée, & être la servante des autres. Telles ou semblables

pensées occupant souvent son esprit, elle s'en confessoit, comme ayant eu de grandes distractions en l'oraison. Toutes choses l'excitoient d'aller à Dieu ; les créatures animées & inanimées l'y portoient également. Elle brûloit d'un grand desir de quitter le monde, mais elle n'osoit en faire la proposition : d'ailleurs, elle n'étoit pas aussi sans combat. Le Démon faisant tous ses efforts pour la retenir, lui representoit les faveurs de madame de Monstier, si elle y retournoit ; la peine qu'elle lui causeroit, & à toutes ses compagnes, en les quittant ; & mettoit quelquefois son cœur en balance. Mais nôtre bon Dieu lui faisant voir d'autre part la constance des Martyrs, & l'amour qu'ils lui avoient porté en quittant toutes choses pour luy, la rassuroit, & fortifioit sa résolution. Elle se tenoit dans les églises fort à l'écart, pensant n'être vûë de personne, sur-tout dans la chapelle de Nôtre-Dame de Lorette érigée dans l'église paroissiale de saint Jacques à Doüay, où elle répandoit son cœur, & fondoit en larmes de devotion. Son desir pour la religion croissoit d'autant plus, qu'elle étoit toûjours en doute si tout ce qu'elle pratiquoit étoit agréable à Dieu, & conforme à sa sainte volonté. Si je vivois sous l'obéïssance, (se disoit-elle) je n'aurois rien à craindre, ni à douter. Mon Dieu, quand sera-ce ? Elle avoit son cœur & son esprit au cloître, elle y songeoit en dormant ; & s'éveillant, elle s'écrioit : Ah, ma sœur, je brûle ! Je n'en puis plus, je me meurs, si je ne suis religieuse. Cette sœur qui couchoit dans sa chambre, étoit sa cadette ; & excitée par sa ferveur, lui répondoit : J'irai avec vous être religieuse, ma chere sœur. C'étoit pourtant sans envie pour lors en cette sœur. Dieu augmentoit de jour en jour ses graces & faveurs dans son ame. Son don d'oraison devint sublime, sa devotion des plus ferventes. Elle m'a plusieurs fois conté tout confidemmant, ce que Dieu operoit en elle dans ce temps-là ; mais avec tant de simplicité & de candeur, qu'on auroit dit que Dieu parloit par sa bouche.

Son pere examinoit toute sa conduite ; il l'aimoit fort tendrement, & ne respiroit que sa perfection. Deux ans se passerent de la sorte. Elle étoit à la vingt-troisiéme année de son âge, lorsqu'elle fit dire à son pere la résolution qu'elle avoit prise de se donner toute à Dieu, en se faisant religieuse. La conduite qu'elle avoit tenuë ces deux dernieres années ne donna pas lieu de douter de la volonté de Dieu sur ce dessein.

Mais ses parens ne laisserent pas de bien faire examiner sa vocation par gens bien experimentez, aussi-bien que celle de leur

fille cadette, qui se détermina à suivre sa sœur. On les éprouva l'une & l'autre en toute façon : après quoi on les laissa entrer dans la celebre abbaye de Flines, non sans grande difficulté ; car à cause des guerres, l'on n'y vouloit recevoir personne. Mais nos postulantes étoient humbles & ferventes, & se jettoient tous les jours aux pieds de l'abbesse & de toutes ses religieuses, & même des personnes ecclesiastiques & séculieres qu'elles croyoient y avoir du crédit. Enfin Dieu qui vouloit se servir d'elles en ce lieu, les y fit recevoir sur la fin de Septembre de l'an 1583. *nôtre demoiselle étant âgée de vingt-trois ans, & sa sœur de quatorze. Elles firent leur entrée ensemble, & furent agréablement reçûës de madame Gabrielle Denne tres-digne abbesse de ce monastere, qui les mît sous la conduite d'une bonne & vertueuse ancienne. Nôtre postulante fut aussi ardente à demander le saint habit de la religion, qu'elle avoit fait d'instance pour obtenir l'entrée du monastere. On le lui donna, à condition qu'elle demeureroit deux ans novice, à cause que sa sœur n'avoit pas l'âge necessaire, & qu'on vouloit les recevoir ensemble à la profession. A quoi elle acquiesça facilement. Elles reçûrent le saint habit tant desiré, & furent mises au noviciat pour y être bien exercées. Comme elle sçavoit son chant, & le breviaire en perfection, on avoit peu de chose à lui apprendre. Il arriva pourtant un gros inconvenient au sujet du chant Gregorien, qu'on avoit entierement corrompu dans ce monastere. Nôtre novice qui sçavoit les notes en perfection, reçut de grosses réprimendes de ne point suivre les autres, qui sans doute ne vouloient point se soûmettre à elle. Heureusement les superieurs de l'ordre vinrent faire leur visite au monastere ; & entr'autres plaintes, on leur dit qu'une novice s'ingeroit d'introduire un nouveau chant. Ces superieurs sans s'informer du fait, ordonnerent en plein chapitre, que toute la communauté eût à suivre & chanter le chant Gregorien, sans y rien ajoûter, ni diminuer, qui étoit ce que faisoit nôtre novice : ce qui donna bien de la confusion aux bonnes anciennes religieuses qui s'en étoient plaintes.*

Nôtre novice fut attaquée d'une fievre quarte qu'elle dissimula long-temps. Un jour son abbesse lui parlant s'apperçut qu'elle trembloit, & lui dit : Il ne faut pas dire, ma sœur, que nous avons la fiévre, sans lui dire rien de plus, la laissant au soin de la Providence pour l'échauffer & la guerir. Elle se chauffoit quelquefois à la chaleur d'une lampe. Dieu permit qu'on ne lui donnât aucun soulagement pour éprouver sa patience, qui fut si grande,

qu'elle ne s'en plaignit en aucune façon ; & quoiqu'elle fût tendre & délicate, elle ne s'épargnoit en rien, & c'étoit la premiere aux travaux les plus laborieux, on la voyoit voler au moindre signe de l'obeïssance, elle s'étoit toute consacrée à cette vertu & elle en étoit le miroir ; sa soumission & ses autres vertus & bonnes qualitez la rendirent aimable à toutes les religieuses, & particulierement à sa maîtresse, quoiqu'elle la mortifiât en toute occasion. Je lui ay oüi dire de sa propre bouche, que Dieu s'étoit servi de sœur Florence pour la guerir d'une fluxion qu'elle avoit sur la poitrine, qui l'oppressoit de telle sorte, qu'elle crut un jour en être suffoquée, sa chere novice entendant l'effort qu'elle se faisoit pour respirer, y courut, & mit sa main sur sa poitrine qui se dilata aussi-tôt, & fut guerie à l'instant. Elle passa son noviciat dans une ferveur incroyable, & arriva ainsi au jour heureux de sa profession, qu'elle fit le 15. de Juin de l'an 1585. dans une joye & devotion parfaite, se donnant & unissant de telle sorte à son Dieu, que rien n'étoit capable de l'en distraire. Après que nôtre nouvelle professe fut tirée du noviciat & jointe à la communauté, ses premiers soins furent d'éviter toute singularité & de s'accommoder à la volonté des autres, leur rendant tous les services qui lui étoient permis, & allant au devant de tout ce qu'on pouvoit souhaiter d'elle. Peu de temps après sa profession, elle s'apperçut qu'on lui avoit laissé dans sa cellule bien des choses inutiles, tant en meubles qu'en autres petits accommodemens, elle pria la superieure d'avoir la bonté de les lui ôter, & de permettre aussi qu'elle remerciât messieurs ses parens & ses amis de toutes les petites douceurs qu'ils avoient eu la bonté de lui envoyer jusqu'alors, les priant d'en demeurer là, & les assurant qu'elle n'avoit besoin de rien, & que la religion lui fournissoit tout ce qui lui étoit necessaire, se dépoüillant ainsi des choses de la terre pour s'enrichir de celles du ciel : mais sa sœur & les autres jeunes religieuses ne s'accommodoient point de cette conduite, & lui en firent mille reproches ; ce qu'elle souffrit courageusement, tâchant de les adoucir. Comme les devoirs des jeunes professes sont fort pénibles dans cette abbaye, elle les prenoit presque tous sur elle, afin d'en soulager les autres, à quoi elles acquiesçoient volontiers, & nôtre bonne sœur Florence étoit, pour ainsi dire, l'asne du monastere, qu'on fatiguoit beaucoup au-dessus de ses forces. L'effort qu'elle se faisoit à sonner les grosses cloches lui rompit plusieurs veines aux jambes ; il s'y fit des ouvertures & des grandes playes qu'elle souffrit en silence, n'en disant rien à personne. Elle croyoit ne pouvoir jamais

assez

assez souffrir pour satisfaire aux pechez de sa vie passée, disoit-elle ; de sorte qu'à force de travail tant spirituel que temporel, elle s'affoiblit si fort, qu'à peine lui restoit-il la force de se soûtenir. Les playes qu'elle avoit aux jambes devinrent plus profondes & plus grandes, & l'empêchoient de marcher. Madame l'abbesse l'envoya à Douay chez monsieur son pere, pour la faire pancer, & pendant le petit séjour qu'elle y fit, elle assista à la mort de madame sa mere, & servit de consolation à toute sa famille : mais comme elle ne respiroit que la retraite, se trouvant un peu mieux, rien ne fut capable de la retenir ; elle s'arracha encore un coup des bras paternels & de ses freres & sœurs pour aller se renfermer dans son cher monastere ; & dès qu'elle y fut rentrée, elle reprit ses exercices ordinaires, tant interieurs qu'exterieurs, ne perdant jamais la presence de Dieu, particulierement à l'office divin elle paroissoit toute absorbée & dans un profond recueillement : de même à l'oraison & dans toutes les autres actions de pieté. Ses sœurs la traitoient de bigotte, & trouvoient fort à redire qu'elle ne fist pas comme les autres. Lorsqu'on lui envoyoit quelques petites douceurs, elle les faisoit mettre au commun, & n'y touchoit pas ; la celeriere avoit ordre de pourvoir à ses necessitez : mais comme elle n'étoit pas accoûtumée à avoir de pareils soins, la bonne Florence manquoit de toute chose, & n'en disoit rien, sa patience ne manquoit point d'exercice ; nôtre Seigneur le permettant ainsi, pour la rendre capable de porter les épreuves & combats qui devoient lui arriver. Son desir pour l'étroite observance croissoit tous les jours ; mais elle ne voyoit nulle apparence d'y pouvoir parvenir, au moins dans son monastere. Mille pensées se présentoient à son esprit pour en trouver le moyen : elle disoit souvent à Dieu, que s'il vouloit quelque chose d'elle, qu'il pouvoit disposer à sa volonté. Sa superieure étoit bonne religieuse, & auroit bien souhaité que toute sa communauté eût suivi ses traces, mais il n'étoit pas possible d'en venir à bout, le nombre étoit trop grand, car elles étoient aux environs de cent religieuses, & les guerres qui avoient duré long-temps, avoient introduit beaucoup de libertez parmi elles. Il y en avoit pourtant parmi un si grand nombre quelques-unes tres vertueuses, & qui estimoient & admiroient souvent sa vertu. Dans leurs afflictions elles alloient la consulter, & Dieu lui faisoit connoître ce qui se passoit dans leurs ames ; de sorte qu'elles s'en retournoient consolées & en paix. Comme elle étoit obligée de se trouver aux recréations avec les autres, pour ne pas s'y rendre singuliere, elle s'y divertissoit, &

disoit le mot pour rire, ainsi que toutes les autres : sa complaisance dans ces occasions lui faisoit lâcher un peu la bride au recueillement de son esprit ; mais à mesure que ce temps s'écouloit, sa ferveur & devotion diminuoit, & Dieu retiroit l'abondance de ses graces, & la laissoit dans de grandes secheresses & ariditez avec des remors de conscience, qui la mettoient dans une mer d'afflictions, ainsi qu'elle m'a dit de sa propre bouche. Lorsqu'elle parloit d'elle-même, c'étoit toûjours en tierce personne. Un reverend pere Jesuite bon directeur, tres-versé en la vie interieure & spirituelle vint en ce temps-là au monastere, elle lui découvrit son état present & passé, il lui fit voir que ces petits relâchemens & vaines complaisances avoient déplu à Dieu, qu'elle devoit s'en humilier beaucoup, & dans ces occasions s'y tenir comme la plus indigne & la derniere de toutes, travaillant à se connoître elle-même & son néant. Depuis ce temps-là, elle fut bien sur ses gardes, & ne manquoit pas de se mépriser & avilir, priant continuellement nôtre Seigneur de lui donner cette connoissance d'elle-même, & la grace de ne plus s'éloigner de ces divines volontez ; mais pour l'affermir davantage, il la laissa encore long-temps dans ces secheresses & ariditez. Elle redoubla ses oraisons & mortifications, & s'appliqua plus que jamais à connoître ses obligations. En examinant de plus près nôtre sainte Régle, elle vit avec douleur qu'on ne l'observoit qu'à demi au monastere, où l'on avoit mitigée en toute maniere. On mangeoit de la viande, on observoit peu le jeûne & le silence, encore moins la pauvreté. Les religieuses avoient des rentes & en disposoient à leur volonté, ce qui ne se fait plus aujourd'hui ; madame Florence déploroit fort ces pratiques relâchées, & autant qu'il étoit en son pouvoir elle étoit exacte aux plus saintes observances, Dieu lui donnant un ardent desir de les pratiquer à la lettre. Elle renonça à sa rente & à toutes superfluitez, se réduisant au simple necessaire. Elle gardoit le silence autant qu'elle pouvoit, & s'adonnoit aux vertus les plus solides, demandant tous les jours à Dieu la grace de vivre dans la premiere observance de nôtre sainte regle. Il ne lui manqua point d'occasion de mortifications, sa maniere de vie austere & retirée lui attira les reproches & railleries de plusieurs de ses sœurs, à quoy elle ne prenoit pas garde, allant toûjours son train, demeurant dans une modestie & recollection admirable. Elle étoit toûjours occupée de la vie, de la mort, & de la passion de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, *& en faisoit ses plus ordinaires entretiens, son ame en étoit nourrie la nuit & le jour, & dans tou-*

tes ses actions, il étoit son modele. Elle dormoit peu, mangeoit peu, travailloit beaucoup, & prioit encore davantage pour se rendre conforme à son Epoux. On lui donna le soin d'apprendre le chant aux filles postulantes, à quoi elle satisfaisoit avec soumission & humilité, & dans les pauses, elle leur parloit de la grace que Dieu leur faisoit de les appeller à son service, & leur apprenoit comme il faloit se rendre digne d'être les épouses de JESUS-CHRIST, & embrasoit tellement leurs cœurs de son amour, qu'elle & ses filles étoient ardentes comme des seraphins. Lorsqu'elles étoient tentées de sortir, elle s'en appercevoit, & les rasseuroit dans leur vocation à leur grand contentement. Ses conversations étoient toûjours des matieres saintes & spirituelles. Elle parloit si hautement de Dieu & de ses divins attributs, que bien des theologiens n'en auroient sçeu tant dire : elle étoit cependant toute absorbée & tellement occupée de ce qu'elle en disoit, qu'elle ne s'appercevoit pas de ce qui se faisoit à ses yeux, comme vous allez voir. Un jour que la communauté se promenoit dans le vilage, éloigné de plus d'un quart de lieuë du monastere, j'avois coûtume de me ranger auprès d'elle, & je la priay de me dire quelque chose des bontez de Dieu vers les creatures. Elle n'eut pas plûtôt commencé, que le temps de beau & serein qu'il étoit devint si obscur & broüillé, qu'on craignoit ne pouvoir arriver au monastere avant l'orage. Chacun alloit au plus vîte, & elle hâtoit le pas sans s'en appercevoir, continuant son discours de choses si admirables, qu'elle nous enlevoit le cœur : il sembloit que Dieu parloit par sa bouche. Etant entrée au convent, on couroit par tout fermer les portes & les fenêtres ; elle me demanda ce que ce grand mouvement vouloit dire, ne s'étant apperçûë de rien en chemin. Pareille chose arriva souvent, tant sa récollection étoit grande & profonde, particulierement à l'office divin & à l'oraison. Rien n'étoit capable de la distraire. Elle traitoit pour lors tres-familierement avec nôtre Seigneur & la sainte Vierge, qui lui disoient tres-distinctement à l'oreille du cœur, qu'il falloit ériger un nouveau monastere, & mettre la regle de S. Benoist en vigueur. Il y avoit déja quatorze ans que nôtre Seigneur lui en avoit donné le desir ; mais n'y voyant point de jour, & se croyant trop foible pour un semblable dessein, elle n'osoit s'ouvrir à personne. Enfin, un jour qu'elle étoit en priere devant l'image de la sainte Vierge, où elle se tenoit les heures entieres, les mains jointes & élevées, fondante en larmes de dévotion, recommandant cette affaire à la mere de Dieu, la sainte

» Vierge lui dit : Que crains-tu, fille de peu de foy ? mon Fils est
» tout-puissant, je prends cette affaire en ma protection & te ré-
» ponds qu'elle arrivera. Ce fut pour lors qu'elle fit dilater son cœur en actes de reconnoissance & d'amour ; elle devint forte & inébranlable dans cette entreprise ; ceci arriva plusieurs années avant l'établissement, nôtre Seigneur la voulant épurer comme l'or fin, la fit passer par le feu & la mit à diverses sortes d'épreuves tant interieures qu'exterieures, pour recevoir l'abondance de ses graces qu'elle devoit un jour communiquer à d'autres. Les plus vertueuses de ses sœurs la recherchoient, & étoient bien aises de converser avec elle ; on lisoit pour lors à la communauté les vies des saints & saintes de l'ordre dans le cabinet de Cisteaux, composée par monsieur d'Assigny son parent. Elle les en entretenoit, & leur disoit comme dans
» un saint transport : A quoy tient-il, mes cheres sœurs, que nous
» ne vivions avec autant de perfection & de fidelité que ces saints ?
» Nous servons le même Dieu, & avons professé la même regle ;
» ne seriez-vous point fort aise de l'observer à la lettre, comme ont
» fait nos saints ? Commençons toûjours par pratiquer leurs vertus. Par tels ou semblables discours, elle les attira au desir de se sanctifier dans l'observance exacte de la sainte regle. Elles étoient quatre bien resoluës à mettre la main à l'œuvre pour le dessein qu'elle commença à leur communiquer, elle de son côté ne perdoit point d'occasion de s'instruire des obligations religieuses, elles s'unirent fortement ensemble & se promirent de garder le secret. Elles commencerent à en communiquer à un digne reverend pere de la Compagnie de Jesus, qui faisoit grand fruit au monastere par ses prédications. Il les confirma dans leur bon dessein, & leur dit, qu'il appercevoit quelque moyen de le faire réussir, à quoi il ne put cependant parvenir. Madame Florence attribua ce déchet à ce qu'elles avoient agi sans permission de leur abbesse, à qui elles n'avoient encore osé se communiquer ; ce qu'elle fit peu de temps après. Monsieur de Clairvaux vint au monastere pour y faire sa visite comme superieur sur la fin de l'an 1599. elles arrêterent ensemble de lui découvrir leur pieux dessein & ardente volonté. Après avoir bien recommandé le tout à Dieu & à la sainte Vierge, elles allerent lui parler tout confidemment sans lui rien dissimuler. Monsieur de Clairvaux après les avoir bien examinées, loüa & approuva leur saint desir, & leur témoigna toute sorte de bienveillance, priant même madame leur abbesse de les seconder & assister de ses moyens pour le nouveau monastere. Après quoi il leur dit, qu'il falloit avant toutes choses trouver un bienfaicteur

qui leur donnât une maison, & au moins deux cent florins de bonne rente, à quoi la bonne Florence ne songeoit point. Elle n'entendoit rien aux affaires temporelles, & croyoit que trente ou quarante francs eussent dû suffire pour les nourrir long-temps. Au surplus la confiance en Dieu ne manquoit jamais pour la rasseurer. Elles remercierent tres-humblement monsieur leur abbé, & allerent communiquer le tout au reverend pere Thomas Jesuite, qui leur promit tous ses soins & toute son attention. Il avoit pour ami un saint homme porté à se donner tout entier aux œuvres de pieté qui avançoient la gloire de Dieu ; il ne lui eut pas plûtôt confié ce projet, qu'il s'y sacrifia, quittant la ville de Bappaume dont il étoit greffier, pour s'établir à Doüay, & travailler diligemment à l'élection d'un nouveau monastere. Il se trouva à même temps à Doüay une jeune veuve de Bappaume de ses amies, qu'il jugea propre au dessein, si Dieu l'y destinoit. Elle étoit fortement poussée de se retirer du monde ; mais elle avoit quatre enfans qui la retenoient, deux filles, & deux garçons. Monsieur Creancier ne laissa pas de lui communiquer le sujet qui l'avoit appellé en cette ville, & de recommander l'affaire à ses prieres. Son cœur se sentit aussi-tôt porté à prendre ce nouveau monastere en sa protection. Elle pria Dieu de lui faire la grace d'y pouvoir entrer avec ses deux filles : ce qui arriva à sa grande consolation. Comme elle avoit encore son pere & sa mere, qui étoient gens de bien & fort aisez, ils seconderent ses bons desseins, en l'assistant de leurs moyens, y étant poussez par les instantes prieres qu'elle leur en fit. Après être bien assurée de leurs bonnes volontez pour elle, & pour ses enfans, elle revint trouver le sieur Creancier, pour lui dire de ne point perdre de temps à acheter une maison propre à ériger un cloître ; qu'elle lui donneroit de quoi la payer : ce qu'elle fit, & fournit à tous les frais pour poursuivre cette importante affaire, donnant même une rente de deux cens cinquante francs pour le premier fond de la subsistance des religieuses. Il se joignit à elle deux autres demoiselles, poussées de même desir de se donner à Dieu dans cette nouvelle institution. Ledit Creancier porta ces bonnes nouvelles à la Dame Florence, qui lui témoigna sa joye & sa reconnoissance, le suppliant de vouloir poursuivre les autres choses necessaires, comme la permission de leurs Altesses Albert & Isabelle d'Autriche, & celle de l'évêque d'Arras, pour pouvoir ériger un monastere dans leur ville de Doüay. Il fallut faire bien des voyages pour obtenir ces permissions : on les obtint pourtant encore plus facilement, que

celles des abbez de Cisteaux & de Clairvaux pour sortir de l'ordre. Des gens bien experimentez avoient dit a nos dames, que si elles vouloient vivre & perseverer dans l'étroite observance, il étoit à propos de se mettre sous l'évêque du diocése, & prendre l'ordre de saint Benoist : qu'autrement leur réforme n'auroit point de durée, parce que les abbez de Cisteaux & de Clairvaux ne souffriroient pas long-temps qu'elles vêcussent differemment des autres Bernardines du païs. Cette difficulté n'étoit pas facile à lever. Le sieur Creancier alla trouver les superieurs à Paris, où ils étoient assemblez pour le chapitre general de l'ordre, qui se tenoit pour une affaire semblable. A peine vouloit-on l'écouter. Il fut remis & renvoyé diverses fois : on lui rendit son placet sans le répondre. Le bon homme tint bon, & eut patience. Dieu permît qu'il rencontra messieurs les abbez, & qu'il leur parla si judicieusement de son affaire, qu'ils se sentirent forcez d'acquiescer à sa demande. Voici encore ce chemin applani. Le sieur Creancier revint content ; & après avoir rendu compte de toutes choses, il alla à Bruxelles. Il y avoit des amis puissans, qui solliciterent le placet qu'il avoit presenté à leurs Altesses de la part des religieuses. Il en eut une réponse favorable, & revint en diligence avec des lettres d'amortissement, pour pouvoir acquerir des biens au profit du monastere jusqu'à douze cens florins de revenu. Il eut aussi de leurs Altesses des lettres de recommandation pour monseigneur l'évêque d'Arras. Avant de sortir de Bruxelles, il alla voir les Benedictines Angloises, réformées depuis peu. Dès qu'il leur eut fait de tres-humbles prieres de la part de la venerable abbesse de Flines, & de nos religieuses, leur faisant part de leurs desseins pour obtenir d'elles les constitutions qu'elles avoient, parce qu'on sçavoit qu'elles étoient tout-à-fait conformes à la sainte Regle, elles les donnerent obligeamment. On ne peut exprimer avec combien de joye il fut reçû de nos dames & demoiselles, mais particulierement de madame Florence, qui n'avoit presque point quitté le pied des autels pendant tous ces voyages, & pendant ces intervales. Les demoiselles prétendantes alloient souvent de Doüay à Flines, pour s'entretenir & conferer avec les religieuses. Madame Florence leur ravissoit le cœur, & les embrasoit si fort de l'amour de Dieu, qu'elles attendoient avec impatience le jour de leur sacrifice. Elles parcoururent toute la ville de Doüay pour trouver une maison ; leur choix tomba sur un heritage fort spacieux contre le rempart, & éloigné du gros de la ville & du bruit : ce qui convenoit à leurs inclinations ; car el-

les se seroient mises dans un désert, si on avoit voulu leur permettre. Le bâtiment étoit peu considerable, mais le terrain étoit grand ; il appartenoit à un Seigneur de Namur. Le sieur Creancier y alla pour l'acheter ; il n'y eut point di difficulté. Le proprietaire étoit raisonnable ; il s'accorda pour le prix de six mille francs : bien-aise que sa maison pût servir à ériger un nouveau temple au Seigneur, il rendit plusieurs services aux religieuses. Les choses étoient à ce point ; lorsqu'il vint en la pensée de madame Florence qu'il seroit bien-tôt temps d'élire une superieure ; & elle oüit à l'oreille du cœur qu'on lui demandoit : Si c'étoit vous, que diriez-vous ? J'en mourrois de douleur, répondit-elle. Et effectivement cette seule parole lui fit jetter un torrent de larmes. Elle étoit devant l'image de la Vierge ; je l'y trouvai presque toute pâmée, & hors d'elle-même, se plaignant douloureusement, & priant nôtre Seigneur & la Vierge de la préserver de ce malheur. Elle mît ensuite par écrit tous les défauts qu'elle avoit, au moins qu'elle croyoit avoir. Elle se jugeoit la plus indigne & la plus incapable, sans jugement & sans esprit, pleine de fortes passions, & sans connoissance pour le temporel. Ce dernier étoit en partie vrai. Elle porta son papier à madame son abbesse, & la supplia de le faire voir aux filles & religieuses qui devoient élire la superieur du nouveau cloître, afin qu'elles ne fissent point un méchant choix ; & la pria aussi de vouloir bien leur proposer la plus ancienne des religieuses qui devoit y aller. Pour la contenter, madame l'abbesse lui dit de demeurer en repos ; qu'elle prendroit soin de cette élection. Après quoi la bonne dame continua de gémir, & prier Dieu. Jusqu'alors l'affaire étoit secrette à l'abbaye : mais une personne de Doüay étant venuë voir une de ses parentes religieuses, lui fit part de tout ce qu'elle en avoit oüy-dire. Il n'en fallut pas davantage ; la communauté en fut pleine du même jour, & jetta feu & flâme contre madame Florence, qu'on traita indignement de paroles. Elle écoutoit tout sans dire mot, se contentant de leur faire une mine gracieuse, & leur rendre quelque bon service quand elle en trouvoit occasion. Toutes choses étant bien disposées, la venerable abbesse mît les religieuses destinées dans un quartier separé, pour y faire leurs premieres épreuves. Elles y faisoient tous les exercices & fonctions selon la régle de saint Benoist. Madame Florence lisoit tous les jours les constitutions, qui étoient de son goût, & à son contentement, parce qu'elles rétrécissoient plûtôt la sainte Régle, que de l'élargir. Quoiqu'elle fût d'une compléxion tres-

délicate, elle avoit un courage invincible dans les souffrances. Les postulantes de Doüay faisoient aussi leurs épreuves ; & monsieur Creancier faisoit disposer la maison, en sorte que la clôture pût être gardée dès le jour de l'entrée des religieuses. La bonne veuve, & ses filles prétendantes, défrayoient tout, pendant qu'on travailloit. Le seigneur évêque ayant reçû & accepté les constitutions, envoya son archidiacre pour proceder à l'élection de l'abbesse. Dès son arrivée, il fit avertir les filles (à qui le pouvoir d'élire l'abbesse avoit été donné par leurs Altesses duc & duchesse d'Autriche) que ce seroit le lendemain 19 d'Octobre qu'il recevroit leurs voix. Elles s'y disposerent par la reception des Sacremens, firent dire une messe du saint Esprit, & y joignirent leurs prieres. Les religieuses de Flines en firent autant, & envoyerent leurs suffrages par écrit, qui étoient tous pour madame Florence. Les demoiselles se rendirent chez monsieur Creancier, où monsieur l'archidiacre les attendoit avec le reverend pere Nicolas Trigault Jésuite, qui leur fit une belle exhortation. Elles invoquerent de nouveau le saint Esprit, & dirent unanimément qu'elles choisissoient madame Florence de Vverguignœul, & n'en vouloient point d'autre. L'archidiacre confirma leur élection, & fit en sorte que monseigneur l'évêque la confirma aussi, ou plûtôt de son autorité. On en donna avis à la reverende abbesse de Flines. Elle disposa tout doucement madame Florence, qui pensa mourir de douleur à cette nouvelle ; & si Dieu ne l'eût retenuë, elle auroit quitté la partie. Les autres religieuses étoient dans la joye & dans un contentement parfait de l'avoir pour superieure, & lui faisoient mille belles promesses pout adoucir son affliction, qui étoit extrême. Elle auroit cent fois mieux aimé entrer au tombeau, qu'en cette charge. Elle s'en plaignit tendrement à nôtre Seigneur. On avoit le cœur percé d'entendre ses plaintes ; & ses remontrances étoient si humbles, si sensibles, & si amoureuses, qu'on ne pouvoit s'empêcher de verser des larmes avec elle. Elle répandoit ainsi son cœur devant Dieu, croyant être seule. Dès qu'elle oüit du bruit derriere elle, elle se modera peu-à-peu : ne pouvant retenir ses sanglots, elle poussoit des soûpirs jusqu'au ciel. La venerable abbesse de Flines la consoloit du mieux qu'elle pouvoit, lui promettant son secours. J'oubliois de dire que nôtre Seigneur lui avoit fait voir en un instant tout ce qu'elle auroit à souffrir le reste de sa vie. Peu de jours après, il fallut aller à Doüay pour disposer tout ce qui étoit necessaire pour l'arrivée des religieuses. Elle en prit deux avec elle cette fois-là. S'étant mise

sur

sur un chariot de l'abbaye, elle ne fut pas plûtôt sortie des portes, qu'absorbée en elle-même, nôtre Seigneur s'apparut à elle chargé de sa croix, & saint Pierre qui l'accompagnoit, & lui demandoit : Où allez-vous, Seigneur, ainsi chargé de vôtre croix ? A Doüay, lui répondit-il, pour y être crucifié, en regardant amoureusement nôtre dame élûë ; & lui faisant entendre distinctement, que c'étoit à la croix qu'il l'appelloit ; qu'elle devoit y être attachée. A quoi elle acquiesça tres-volontiers : car ce n'étoit point les travaux ni les peines qu'elle appréhendoit, mais bien l'honneur & la conduite des ames, dont elle ne se croyoit point capable. Etant sortie de son profond recueillement, sans rien dire à ses sœurs de ce qui venoit de se passer en elle, elle commença à leur faire un portrait charmant de nôtre Seigneur, & de saint Pierre, & ne cessa de les exhorter à l'aimer de toute l'affection de leur cœur. Approchant de la ville, les demoiselles prétendantes vinrent à sa rencontre avec une joye indicible ; elle les embrassa, & leur fit tout l'accueil possible : & entrant ensemble dans Doüay, elles furent trouver monsieur l'archidiacre Bouquel, qui les attendoit pour leur dire tout ce qu'il convenoit de faire pour rendre la maison capable de clôture. Cette maison n'avoit que quatre ou cinq places basses assez grandes ; l'une servoit d'église, & les autres de lieux réguliers. On ajusta le mieux qu'on pût la chapelle, & on fit bâtir deux petits parloirs, où on posa les grilles. En peu de temps les petits accommodemens necessaires se firent. La dame élûë demanda à monsieur l'archidiacre, quel titre porteroit le monastere. Il rêva un moment, & dit ensuite : J'ai songé la nuit que je voyois un navire chargé de vierges, qui arrivant dans la ville, entroient toutes dans un temple : je les suivois ; & y étant entré, je vis ces vierges devant l'image de Nôtre-Dame, ce temple lui étant dédié. Elles étoient toutes lumineuses & ardentes. Nous dédierons donc celui-ci à la sainte Vierge, sous la protection de saint Pierre & de saint Paul ; & il portera le titre de l'Abbaye de Paix Nôtre-Dame : ce qui consola fort madame Florence. Après en avoir bien remercié l'archidiacre, elle s'en retourna avec sa petite troupe chez mademoiselle Desjardins, où demeuroient ses filles. Elles y resterent deux jours pour les affaires du nouveau monastere ; ensuite elles allerent à Flines, où les autres les attendoient avec impatience, ne pouvant plus vivre sans leur bonne mere, qui effectivement étoit tres-aimable, & la douceur même, & personne ne pouvoit la voir sans l'aimer. Madame l'abbesse de Flines reçut avis de monsieur

Creancier peu de jours après, que monsieur de Vendegi proprietaire de la maison, lui avoit écrit que madame sa femme & luy seroient à Doüay la veille de sain^t Martin, & qu'ils vouloient avoir l'honneur de conduire les religieuses au nouveau monastere. Elle en confera avec madame l'éluë, & conclurent ensemble de ne point laisser échaper cette occasion; parce que ces personnes étant de grand crédit, pourroient rendre des services importans au monastere. Le jour fut donc pris & arrêté pour l'onziéme de Novembre 1604; & à ce sujet on assembla le chapitre du grand matin. Toute la communauté y étant au nombre de cent personnes, la dame élûë s'étant mise à genoux au milieu du chapitre, s'accusa en general & en particulier de toutes ses fautes, & en demanda tres-humblement pardon à toute la communauté. Les dames Theophile Desmartin, Catherine Lobjoit, Antoinette des Manieres, & Marguerite Trigault en firent autant. Madame l'abbesse les déchargea de son obéïssance, & leur fit embrasser toutes leurs sœurs, qui se fondoient en larmes, & ne pouvoient se détacher les unes des autres: car quoiqu'elles eussent fait souffrir beaucoup madame Florence, ce n'étoit point manque d'amour, ni d'affection. Il fallut enfin se séparer, & dire le dernier adieu. Madame l'abbesse, la prieure, & quelques anciennes les conduisirent. Etant bien près de la ville, un postillon apporta une lettre à la dame élûë, qu'elle mît entre les mains de madame de Flines. Cette lettre contenoit, qu'il falloit differer encore quelques jours son entrée, parce que la maison n'étoit pas encore bien disposée. Elles jugerent qu'elles étoient trop près pour reculer, & allerent droit chez la demoiselle Desjardins, où on disoit justement la messe, que les demoiselles entendoient. Le seigneur de Vendegi & madame son épouse y étoient aussi. La messe achevée, toute la compagnie fit mille bons souhaits en faveur de la dame élûë & de sa petite troupe. Ce seigneur lui fit entendre, qu'il avoit préparé toute sorte de magnificence pour leur entrée; qu'il falloit la faire avec éclat. Elle le supplia tres-instamment de les laisser poursuivre leurs desseins & intentions, qui étoient de suivre l'exemple de leurs peres, & de commencer par la simplicité & l'humilité, & de se cacher au monde tant qu'il leur seroit possible. Charmé de son discours, il y acquiesça, & en demeura tres-édifié. L'entrée fut differée quelques jours, parce qu'on ne pouvoit pas encore fermer la maison en clôture. Elles firent tous les exercices de religion au lieu où elles étoient; & peu de jours après, le seigneur de Vendegi leur obtint de monseigneur l'évêque la permission d'en-

trer dans leur maison, quoique la clôture n'y pût encore être tenuë. Madame l'abbesse, avec les religieuses qu'elle avoit avec elle, les y conduisirent, & visiterent toute la maison ensemble, se faisant mille caresses : mais à la fin il fallut se séparer, & dire adieu à leur chere & venerable abbesse, qui les avoit toûjours tant aimées, & leur avoit rendu de si grands services. La pauvre dame élûë fondoit en larmes, & ne pouvoit se résoudre de la quitter ; les autres en étoient aussi sensiblement affligées. Elle leur donna sa benediction, & leur promît de les revenir voir dans peu de temps. Elle leur laissa une sœur laïque, appellée Bonne des Rosseaux, qui étoit bonne & vertueuse fille, pour les servir. Ainsi se fit cette triste séparation : après quoi nôtre dame élûë & ses filles se retirerent dans leur chapelle, pour se consacrer de bon cœur aux saintes volontez de nôtre Seigneur, qui leur donna courage. Rien ne leur fut tant fâcheux, que les visites des séculiers : ce qui leur fit faire toute diligence pour achever de fermer leur maison, aidant elles-mêmes les ouvriers, & servant, pour ainsi dire, de manœuvres. Comme la servante de Dieu étoit persuadée qu'elle ne s'entendoit à rien, elle n'entreprenoit aussi rien sans bon conseil de gens sages & vertueux : mais particulierement elle consultoit nôtre Seigneur. Nous sçavons peu de chose de ce qui se passoit entr'elle & son divin Epoux : mais elle passoit les deux & trois heures en oraison comme une statuë, & embrasée comme un Seraphin. Etant instruite d'un si bon Maître, elle devint bien-tôt tres-sçavante. Monseigneur l'évêque d'Arras étant arrivé pour les visiter, & régler les choses qui se devoient observer, comme le changement du breviaire, de l'habit blanc de saint Bernard avec le noir de saint Benoist, il arrêta le jour pour le cinquiéme de Decembre de l'an 1604. Elle en avertit la venerable abbesse de Flines, la priant tres-humblement d'être presente à cette ceremonie, à quoi cette Dame abbesse ne manqua point. Elle arriva à Doüay quelques jours auparavant, présenta la dame élûë & ses filles au seigneur évêque, le priant tres-humblement de les prendre en sa protection : ce qu'il accepta avec beaucoup de bonté, & lui promit de leur servir de pere à l'avenir : ce qu'il a bien fait paroître dans les occasions. Le lendemain 5. de Decembre, il celebra la messe dans leur petite chapelle avec grande solemnité, & leur fit une ample exhortation, & les pria de se comporter fort exemplairement devant Dieu & devant les hommes, puis leur donna l'habit noir, & leur fixa un temps pour faire un noviciat selon l'étroite maniere de vie qu'elles vouloient embrasser, il leur

donna ſa benediction, & leur promit de revenir au temps précis pour recevoir leurs vœux, & faire la benediction de l'abbeſſe. Dans cet intervale nôtre dame élûë prit grand ſoin à former ſes filles ſelon la regle & l'eſprit de ſaint Benoiſt, tâchant de les fortifier dans leurs ſaintes reſolutions, & prenant garde à tout, elle s'apperçut qu'il y en avoit deux qui ſe lioient d'une amitié particuliere, elle les avertit pluſieurs fois qu'elle ne ſouffriroit point d'amitiez particulieres dans ſon monaſtere; que ſi elles vouloient continuer la leur, il falloit ſe réſoudre à ſortir, ce qui les mécontenta fort & ne fit aucun effet, vivant à leur ordinaire. Madame l'abbeſſe les étant venu voir encore une fois, la dame élûë ſe plaignit de la conduite de ces deux religieuſes, & la pria tres-fortement d'en vouloir emmener l'une: cette propoſition offenſa ſi fort cette abbeſſe, que depuis elle n'a plus mis le pied au nouveau monaſtere. La dame élûë eut ſon recours à l'oraiſon, où elle apprit qu'il valloit mieux perdre l'amitié des creatures, que d'introduire une choſe qui ruineroit la réforme: l'abbeſſe en emmena une, & l'autre s'en alla d'elle-même, à la grande conſolation des autres, qui furent ravies de voir que la main de Dieu avoit chaſſé un ſi grand obſtacle à leur perfection, quoique tres marries de ſe voir privées des conſeils & des aſſiſtances de leur abbeſſe, dans le temps qu'elles en avoient le plus de beſoin. Dieu pourvût à tout, la dame élûë n'avoit de confiance qu'en lui. Le temps de probation écoulé, elle écrivit à ſon évêque pour l'en avertir. Le 19. de Mars 1605. il envoya l'archidiacre les examiner, & le 21. ſa grandeur vint recevoir leurs vœux, la dame élûë & les trois religieuſes qui étoient reſtées lui promirent obéïſſance & clôture perpetuelle, enſuite il benit l'abbeſſe avec les ceremonies accoûtumées, les exhortant de nouveau à être bien fideles à leurs promeſſes. La joye de leur cœur étoit au-delà de toute expreſſion. Le monde ſe retira, & elles s'enfermerent dans leur chere retraite, ne pouvant aſſez rendre d'actions de graces à Dieu. Le ſeigneur évêque avoit été tres-édifié de la grande modeſtie & humilité de la nouvelle abbeſſe, il en parloit avec toute l'eſtime poſſible; Nôtre Seigneur avoit conſervé ſon épouſe en ſanté parmi tant de travers & de fatigues: mais huit jours après ſa benediction, il permit qu'elle tombât malade tres-dangereuſement, & cette maladie dura long-temps. Que d'afflictions & d'angoiſſes pour ſes cheres filles, & que de prieres ne firent-elles point pour obtenir le rétabliſſement de ſa ſanté. Toutes les perſonnes qui connoiſſoient la délicateſſe de ſa complexion, diſoient qu'elle n'étoit point capable de mener une vie ſi auſtere,

qu'elle en mourroit infailliblement : Nous étions toutes troublées & affligées, elle ſeule étoit paiſible comme un ange, diſpoſée à tout ce que Dieu auroit voulu faire d'elle, & ne ſe laſſoit d'exciter ſes filles à l'étroite obſervance de leur ſainte regle. Enfin nôtre Seigneur ſe laiſſa toucher, & accorda ſon rétabliſſement aux prieres & aux larmes de ſa petite communauté. A peine put-elle ſe ſoûtenir, qu'elle reprit une nouvelle vigueur, & comme ſi elle n'avoit rien fait juſqu'alors, elle diſoit : Il eſt maintenant temps de commencer à bien faire. Elle reprit tous ſes exercices ſpirituels comme auparavant, & redoubla ſes pénitences & mortifications ; elle donna l'entrée du monaſtere aux demoiſelles prétendantes, dont nous avons parlé, & à la bonne veuve, qui amena ſes deux filles avec elle, & mademoiſelle Jolin deux de ſes ſœurs ; les trois premieres avoient de l'âge, & étoient bien inſtruites aux affaires temporelles, ayant gouverné leur famille pluſieurs années ; & comme elles avoient avancé bien de l'argent pour l'établiſſement, la reverende abbeſſe les avertit qu'elles ne penſaſſent point qu'on auroit aucune conſideration pour elles à ce ſujet, qu'elles ſe tromperoient, que la ſeule vertu tiendroit lieu de merite dans ce monaſtere, & jamais l'argent. Elles ſe ſoumirent à tout & ſe rendirent pliables comme de la cire, & auſſi ſimples que de petits enfans : ce qui fit bien plaiſir à leur digne abbeſſe, qui leur diſoit ſouvent qu'elles devoient être les pierres fondamentales de la réforme, & qu'elles devoient ſe conduire en ſorte que les autres puſſent ſe regler ſur elles. La bonne abbeſſe étoit perſuadée que l'action faiſoit plus d'impreſſion que la parole ; c'eſt pourquoy elle faiſoit quelque temps les choſes avant que de les demander des autres : ce qui les diſpoſoit parfaitement. Elle établit un rigoureux ſilence, une parfaite obéïſſance, & une grande pauvreté & dépoüillement de toutes choſes, à l'imitation de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST. *Elle leur avoit ſi bien expliqué le merite de ces ſaintes vertus, qu'elles y couroient comme à pas de géant, & à l'envi ; c'étoit à qui ſeroit la plus obéïſſante, la plus pauvre, & la plus ſilencieuſe. Elle leur imprima la haine d'elles-mêmes, la crainte de Dieu, l'horreur du peché, l'amour de Dieu & du prochain. Elle ne confioit la conduite & direction de ses novices qu'à elle-même ; & avec ces principes, elle en fit des anges ſur terre. Elle en eut bien-tôt grand nombre. Il lui en venoit de tout païs, & le plus ſouvent des filles nobles & de grand jugement. La renommée fit voler la bonne réputation de ſa perſonne & de ſa réforme dans pluſieurs royaumes. Il lui vint des demoiſelles de la cour d'Angleterre en*

quantité. Elle en eut de France aussi de tres-qualifiées, & de plusieurs autres endroits. Dieu lui avoit donné le discernement des esprits : ce qui l'assistoit beaucoup à ne choisir que de bons sujets. Dès qu'elle appercevoit qu'elles pourroient apporter du relâchement, soit pour l'esprit, ou pour le corps, elle les renvoyoit, sans nul respect humain ; eussent-elles été du sang royal, elle n'y avoit point d'égard. On ne peut exprimer les peines & les soins qu'elle prenoit pour former une ame selon Dieu, & la lui rendre agréable. On peut dire qu'on voyoit revivre chez elle la perfection des premiers temps de l'ordre. On travailloit alors à réformer plusieurs maisons & abbayes en France. Les abbesses lui ont écrit plusieurs fois, pour sçavoir comme elle s'y prenoit. La basse estime qu'elle avoit d'elle-même, lui faisoit répondre, qu'elle ne faisoit quasi rien ; mais que les bons sujets faisoient tout avec l'aide & la grace de Dieu. En l'an 1614. il y avoit déja bon nombre de religieuses, & peu de place pour les mettre ; car jusqu'alors on n'avoit fait que peu de bâtimens, faute de moyens. Plusieurs abbez du païs s'étoient offerts de faire bâtir & doter son monastere, si elle vouloit mettre sa communauté & sa maison sous leur conduite & puissance : ce qu'elle refusa toûjours fort genereusement ; parce que n'étant point de la premiere observance, ils auroient peu-à-peu apporté quelque modification ou dispense à la rigueur & austerité de sa réforme. Elle aima mieux être pauvre & libre, que d'être riche & sujette. Toutes ses filles étoient de son sentiment là-dessus, comme en toute autre chose qu'elle leur proposoit. Ces mêmes abbez ne laisserent point de la secourir de leurs moyens, particulierement pour bâtir l'église, dont ils donnerent presque tout le bois. Lorsque les filles faisoient profession, si elles donnoient quelque somme d'argent au monastere, elle en employoit la meilleure partie à acheter quelque fond pour la substance des religieuses, & le reste en bâtimens. Ainsi en faisant peu à la fois, elle est venuë à bout d'avoir un petit cloître, & des lieux réguliers. Elle fit aussi murer le jardin, qui étoit fort grand, & où ses filles n'avoient pas encore été, faute d'enclos : ce qui leur avoit servi d'une grande mortification, qu'elle adoucissoit le mieux qu'elle pouvoit, dans l'esperance qu'elle leur donnoit qu'elles auroient un jour le paradis tout entier pour se promener. D'ailleurs, leur temps étoit si bien rempli d'exercices spirituels & corporels, tant dans l'interieur, qu'à l'exterieur, que les années se passoient sans s'en appercevoir. Nôtre bonne abbesse avoit un desir extrême d'affermir sa réforme. Ses consti-

tutions y contribuoient beaucoup ; elles étoient confirmées du nonce & de l'évêque : mais pour les rendre inalterables, elle les envoya à Rome, afin de les faire examiner & confirmer par le saint siege : ce qui lui a bien donné de l'embaras & de la peine. Des années ce sont passées à la poursuite de cette affaire. Les cardinaux ne pouvoient croire que des filles pûssent les garder, en disant que dans peu de temps, elles demanderoient des dispenses sur plusieurs articles. Mais Dieu permît qu'un reverend pere de la Compagnie de JESUS, *nommé pere Nicolas Trigault, étant venu des Indes pour traiter de certaines affaires d'importance avec nôtre saint pere le pape & les cardinaux ; ce reverend pere ayant ici une sienne sœur, on lui écrivit, pour le prier de solliciter la confirmation : ce qu'il fit avec bien de la charité. Après bien des sollicitations & des frais, il obtint ce qu'on souhaitoit : ce qui consola beaucoup nôtre abbesse, & servit à augmenter sa ferveur & celle de sa communauté. Les démons enragez de tant de progrès, vinrent fondre sur le monastere, en y faisant des bruits épouventables, & des hurlemens horribles. La bonne abbesse fortifia ses filles, en leur mettant en main le bouclier de la foy, l'eau-benîte, & le signe de la croix. Avec leur confiance en Dieu, elles se mocquerent de tous ces tintamares ; elles en avertirent monseigneur l'évêque, qui vint aussi-tôt, benît toutes les places de la maison avec l'eau Gregorienne. Depuis ce temps-là, on a coûtume de jetter de l'eau-benîte par tout le monastere tous les jours, particulierement dans les dortoires ; & on s'en trouve tres-bien. Les démons se lasserent, & ne firent plus de bruit. On rendit graces à Dieu, & on le servit plus fidélement que jamais. On avoit reçû depuis peu une fille de qualité, Françoise de nation. Pendant son noviciat, madame sa mere avoit obtenu du Roy une abbaye pour elle, & envoya en diligence lui en apporter les patentes. Cette bonne fille les refusa genereusement, & nulles prieres ni menaces ne furent capables de les lui faire accepter. On commanda à nôtre abbesse de la faire sortir. A quoi elle ne pût se résoudre d'obéir, de peur de perdre une brebis que le Seigneur lui avoit confiée. Plusieurs personnes de merite & de qualité la solliciterent, disant qu'elle pouvoit envoyer quelqu'une de ses religieuses avec elle, & qu'elle réformeroit l'abbaye qui étoit fort relâchée. Elle demanda du temps pour y penser. Elle pria Dieu, & le consulta bien des fois. La novice fondoit en larmes tous les jours & les nuits. Enfin elle tomba malade, & mourut en peu de temps avec une joye incroyable ; & offrant mille actions*

de graces à nôtre Seigneur, rendit son ame dans les bras de sa chere mere, après lui avoir fait ses vœux : ce qui délivra nôtre chere abbesse de cette inquietude. Elle avoit horreur des grandeurs du monde, & ne faisoit cas que de la simplicité & pauvreté. Elle ne laissoit pas de benir & loüer Dieu du progrès qu'il donnoit à ses filles. Il y en avoit plusieurs capables de gouverner & d'instruire : elles étoient en si haute estime & réputation, qu'on les souhaitoit en plusieurs endroits. Une dame d'Arras obtint de l'évêque la permission d'en faire venir pour établir un monastere dans sa maison, qui étoit belle & grande. Elle en écrivit à nôtre chere superieure, qui eut beaucoup de peine à s'y résoudre. La seule gloire de Dieu lui fit surmonter toutes les difficultez qu'elle y trouvoit. Elle y envoya trois religieuses de chœur, une novice, & une sœur de travail. Elles s'y sont loüablement comportées, & beaucoup augmentées en peu d'années. Peu de temps après l'évêque de Namur la pria de lui en envoyer aussi : quelques filles de merite lui avoient offert une belle maison propre à former un monastere, où elles esperoient entrer pour s'y faire religieuses, si les Benedictines de Doüay vouloient en prendre possession, & s'y établir. Nôtre bonne abbesse n'osa pas refuser ce party ; l'évêque les envoya querir par les demoiselles mêmes, qui en emmenerent trois chez elles, où elles menerent une vie angelique à l'édification de tout le peuple de cette ville. Elles s'y multiplierent beaucoup ; car leur bonne & sainte conduite se répandit bien-tôt dans les païs voisins. Monseigneur l'évêque de Liege voulut aussi en avoir une abbaye dans sa ville capitale : il en pria l'évêque de Namur, qui fit en sorte qu'on envoya trois de ces vertueuses filles à Liege, qui depuis en ont fondé d'autres à Mons & à Grard-mont ; le tout à la gloire de Dieu, & au salut du prochain. Les diables redoublerent leurs furies sur nôtre bonne abbesse & sa communauté, à raison du grand nombre de personnes qu'elles attiroient au service de Dieu. Ils userent de toute leur malice pour persecuter ces pauvres filles, qui avoient bien peur de périr au milieu des tourmens diaboliques. La servante de Dieu tenoit toûjours ferme, & excitoit ses cheres filles à redoubler leurs saints exercices de mortifications, de prieres & d'oraisons. Ils ne donnoient aucun relâche ni les jours, ni les nuits. Elle étoit elle-même en perpetuelle pénitence & oraisons. Il sembloit que tout l'enfer étoit déchaîné contr'elles. Dieu sçait ce qu'elles ont souffert dans ce temps de combat, qui n'a point été de peu de durée. Nôtre chere mere courageuse comme un lion, confortoit ses filles, & les

exhortoit de vivre de bien-en-mieux ; d'implorer le ſecours de la ſainte Vierge, qui les a toûjours protegées, comme elle fit encore en cette occaſion, donnant la chaſſe aux démons, & nous laiſſant dans une paix & tranquilité admirable, avec une ferveur de devotion plus grande que jamais. Nôtre abbeſſe reprit un peu haleine, & s'appliquoit à tout ce qui pouvoit le plus avancer la perfection de ſes filles. Elle avoit fait acheter nôtre ſainte Régle en pluſieurs endroits. Elle les trouvoit fort differentes les unes des autres : ce qui lui fit croire qu'elles n'étoient point bien traduites. Elle pria monſieur François Silvius profeſſeur & docteur en la ſainte théologie, leur confeſſeur, de vouloir bien leur faire la grace de la traduire mot pour mot du latin : ce qu'il fit. Après quoi elle la fit imprimer, & en donna des exemplaires à toutes ſes filles, dont elles firent grand cas, & elles y faiſoient leur premiere & derniere lecture de chaque jour. Elle les pourvût auſſi de pluſieurs beaux livres ſpirituels composez par des bons auteurs, ſur-tout des peres de la congrégation de ſaint Vanne, qui pour lors étoient en vigueur. Et en un mot, on peut dire qu'elle ne les a laiſſé manquer d'aucune choſe, quand il s'agiſſoit de leur ſalut & de leur perfection : & quoiqu'elle eût eu bien beſoin de ſecours pour travailler aux affaires temporelles, & qu'il y eût pluſieurs religieuſes dans ſa communauté qui y étoient bien entenduës & tres-experimentées, même avant leur entrée ; elle ne s'en ſervit cependant que pluſieurs années après leur profeſſion, voulant auparavant qu'elles poſſedaſſent parfaitement l'eſprit de leur vocation : de ſorte qu'elles ſe prêtoient aux affaires, mais elles ne s'y donnoient pas : ce qui leur profita beaucoup ; & ce qu'elles ne ſçavoient pas, elle leur fit apprendre par des gens bien entendus, comme à bien dreſſer les comptes qui ſe rendent chaque année juſqu'au dernier ſou. Enfin ſes ſoins s'étendoient ſur tout ; car rien n'échapoit à ſa vigilance. L'an 1623. l'abbé de ſaint André de Bruges la ſupplia de vouloir bien envoyer trois ou quatre de ſes plus zélées religieuſes, pour réformer les Benedictines de l'abbaye de ſainte Godeleve, à quoi il les avoit diſposées de longue main. Nôtre bonne abbeſſe avoit trop de zéle pour la gloire de Dieu pour refuſer d'y contribuer, quand elle le pouvoit. D'ailleurs, elle avoit bien de la peine d'arracher les meilleures plantes de ſon jardin, pour les envoyer ſi loin ; & ce ne fut qu'à regret qu'elle le fit, perſuadée qu'elles auroient bien à ſouffrir avec des filles de cette nation tres-opposée à la nôtre, comme effectivement il arriva. Elles y trouverent des eſprits

fort arrêtez & infatuez de leur façon de vivre, toute contraire à nôtre sainte Régle, & à nos constitutions. On ne pût jamais y soûmettre les anciennes; il fallut les laisser vivre à leur maniere accoûtumée le reste de leurs jours. Heureusement que leur communauté étoit de peu de personnes. On reçut des filles pour embrasser la réforme, après avoir bien essuyé des peines & du travail, que nôtre chere mere ressentoit autant que ses cheres filles. Elles en vinrent à bout avec l'aide & le secours du ciel; nôtre abbesse leur envoyant tous ses avis & bons conseils, les assistant encore de ses prieres & de celles de sa communauté. Cette affaire bien établie, elle reçut encore quatre filles de bon jugement, qu'elle éleva, comme les autres, à une grande perfection: Ensuite elle fit bâtir l'église avec le secours & la charité de plusieurs abbez, & autres personnes pieuses & charitables. Après tous ces bâtimens finis, & avoir mis toutes choses dans un ordre admirable, ayant rempli tous ses devoirs pour les autres, elle voulut songer aussi à elle-même: son grand âge, ses infirmitez continuelles, lui faisoient croire qu'il ne lui restoit plus gueres d'années à vivre. Elle en parloit souvent à ses cheres filles, parce qu'elle avoit envie de se démettre de sa charge, pour avoir la consolation de vivre le reste de ses jours sous l'obéissance qu'elle avoit toûjours tant cherie. Elle tâchoit d'y résoudre ses cheres filles, en parlant souvent de la foiblesse de l'esprit & du corps, où ses grandes infirmitez l'avoient réduit; ne disant rien du travail & de la fatigue incroyable qu'elle avoit euë, car elle disoit toûjours qu'elle n'avoit rien fait. Ses pauvres filles ne pouvoient souffrir qu'elle se démît, lui promettant de la soulager, & de se conduire mieux qu'elles n'avoient jamais fait. Elle les pria ensuite d'y consentir par compassion, par pitié, par grace. Elle réïtera plusieurs fois sa poursuite par des prieres instantes & redoublées. Elle leur toucha le cœur après bien du temps; & malgré toutes l'affliction que ses cheres filles lui en témoignoient, elle n'en démordoit point, disant toûjours qu'elle n'en étoit plus capable, & qu'elle fondoit sous le poids. Elle étoit âgée pour lors de soixante-dix ans. Elle écrivit aussi tres-souvent & tres-fortement pour cela à son évêque, qui l'aimoit & l'estimoit beaucoup. Il voulut qu'on lui donnât cette satisfaction, & vint à Doüay pour recevoir sa démission le 17 d'Octobre de l'an 1630. Il écouta avec admiration toutes ses raisons, & fit venir toute la communauté, & lui dit que leur superieure l'avoit plusieurs fois importuné de recevoir sa démission; & que quoiqu'il la jugeât plus capable de gouverner qu'au-

cune autre, on ne pouvoit cependant lui refuser plus long-temps cette consolation, & qu'il falloit y consentir. Monsieur Silvius y avoit aussi disposé les religieuses, qui se mirent à pleurer amerement. La seule abbesse étoit dans un excès de joye. Elle se jetta aux pieds de toutes ses filles, leur demandant tres-humblement pardon de toutes les fautes qu'elle avoit commises pendant sa superiorité, du scandale & du peu d'édification qu'elle leur avoit donné; & les supplia ensuite avec toute la soûmission & humilité possible, qu'on voulût bien lui faire la grace de lui donner le dernier rang, afin de montrer par exemple ce qu'elle n'avoit enseigné que de parole, protestant qu'elle n'avoit jamais cherché que la gloire de Dieu, & le bien des ames. Son discours dura long-temps; & quoique toute la compagnie versât un torrent de larmes, jusqu'au seigneur évêque, elle ne se déconcerta point; constante comme un rocher, elle poursuivit sa harangue, à l'édification de tout le monde. Monseigneur l'évêque a dit depuis dans une grande assemblée, qu'il n'avoit vû de sa vie une créature plus humble. Il proceda aussi-tôt à l'élection d'une nouvelle abbesse, qui se fit dans l'ordre de l'église, & canoniquement; & après avoir fait une grande exhortation & bonne instruction aux religieuses, il reçut leurs suffrages par la grille, en presence de monsieur Silvius leur confesseur: Il les lût, & leur déclara qu'elles avoient choisi madame Marie-Anne de Goudenhouë, tres-digne personne, à qui il fit commandement d'honorer & respecter toûjours l'ancienne abbesse, & de suivre ses conseils. Peu de jours après, sa Grandeur fit la benediction de la nouvelle abbesse, avec les cérémonies ordinaires, en la chapelle du monastere. La benediction achevée, l'ancienne abbesse la conduisit dans sa forme, & fut la premiere à lui promettre obéïssance, avec sa constance & humilité ordinaire. Toutes les religieuses en firent autant l'une après l'autre. Le tout achevé, elle alla remercier l'évêque, qui ne pouvoit assez l'admirer. Elle lui témoigna un contentement admirable de se voir déchargée d'un si pesant fardeau, & remise au joug de l'obéïssance, qu'elle avoit toûjours tant aimée. On la voyoit voler aux exercices les plus penibles, & les plus humilians: rien ne pouvoit contenter sa ferveur; il n'y a eu que l'impossibilité qui ait pû l'arrêter. Peu de temps après, elle devint aveugle des yeux du corps, mais nullement de ceux de l'ame, qui étoient divinement éclairez des lumieres celestes. Cet accident n'altera point la serenité ni la joye de son cœur: toûjours contente des volontez de Dieu, qui voulant la purifier

en ce monde, lui envoya maladie sur maladie, & infirmitez sur infirmitez, qui lui donnoient de cuisantes douleurs, avec une insomnie continuelle. Depuis son entrée en religion, elle s'étoit accoûtumée à ne donner que trois ou quatre heures de repos à son corps chaque nuit ; & dans ses dernieres années, elle ne reposoit plus du tout : son seul soulagement étoit la priere & l'oraison, & les saintes lectures qu'on lui faisoit tres-souvent. La religieuse qui s'acquittoit de ce devoir s'endormoit tres-souvent, accablée de lassitude & de travail ; & cependant par permission divine, lisoit fort distinctement : nôtre Seigneur cribloit son épouse, & la mettoit dans les dernieres épreuves, l'abandonnant en quelque maniere à elle-même, & regardant avec complaisance sa patience invincible, & sa parfaite soûmission à sa sainte volonté. Elle passa les huit dernieres années de sa vie dans cet état. Elle se confessoit & communioit tous les jours, & passoit tout son temps dans de continuels exercices de pieté & de devotion. Quoiqu'elle souffrît infiniment de toutes les parties de son corps, elle eut toûjours l'esprit sain, & le jugement bon, jusqu'au dernier moment. La reverende mere abbesse se tenoit auprès d'elle tant qu'elle pouvoit, pour en tirer toutes les instructions dont elle avoit besoin ; & cette chere malade lui rendoit toutes les soûmissions possibles. Les religieuses alloient aussi la voir tres-souvent ; elle les fortifioit de plus en plus dans la pratique des vertus & de leur sainte Régle ; toutes ses paroles étoient autant de sentences qui ne s'effaçoient jamais de leurs esprits ; elles avoient le cœur serré de la voir tant souffrir, car ses douleurs augmentoient tous les jours. Le 29 d'Aoust 1638. la fiévre redoubla tres-fort sur le matin. Elle pria qu'on lui administrât les sacremens : ce qu'on fit, voyant bien qu'elle ne pouvoit aller plus loin. Elle communioit tous les jours : mais ce jour-là elle le fit en forme de viatique, & avec une ferveur de devotion admirable. On lui donna l'extrême-onction, qu'elle reçut avec beaucoup de foy, d'amour & de reconnoissance, demeurant quelque temps toute recueillie & unie à son cher Epoux. Sur les deux heures après midy, elle pria qu'on fist rappeller la communauté, qui étoit dans la derniere affliction. Toutes ses cheres filles arrivées, fondoient en larmes ; elle les embrassa toutes l'une après l'autre, & dit à chacune quelque mot d'instruction & de consolation, leur demandant pardon, & se recommandant à leurs prieres ; & comme elle s'apperçut qu'elles pleuroient toutes tres-amerement, elle leur dit en riant : Bon courage, mes cheres sœurs ;

il n'est plus temps de pleurer, mais bien de se réjoüir. Elle avoit la mine vraiment joyeuse ; & regardant fixement vers le ciel, elle rendit son ame à son Dieu en finissant son discours, remplie de merites & de vertus, sur les trois heures après midy, au grand regret de ses cheres filles, qu'elle avoit engendrées à nôtre Seigneur. On alla chanter vêpres ensuite, bien tristement, chacune versant une mer de larmes. Il leur fut quasi impossible de dire les vigiles, & de chanter son service. On l'enterra au milieu du chœur des religieuses, dans la nouvelle église. Comme elle étoit aimée unanimement de tout le monde, tout le peuple de la ville accourut, riches & pauvres, pour la voir encore une fois avant qu'on l'enterrât ; & chacun pleuroit amerement d'avoir perdu un tel trésor. La reverende mere abbesse fit dire grand nombre de messes, quoiqu'elle fût bien persuadée de son entrée dans le ciel. Plusieurs personnes ressentirent bien-tôt après les effets de sa protection.

DES VERTUS DE NÔTRE VENERABLE MERE.

Elle a toûjours eu une foy tres-vive & tres-parfaite, qui la portoit à croire tous les mysteres de la religion catholique, sans exception, sans examen, & sans doute, en soûmettant les lumieres de son esprit à celles de JESUS-CHRIST *& de l'Eglise. Elle adoroit avec amour les trois personnes de la tres-sainte Trinité, & les invoquoit avec confiance. Après le mystere de la tres-sainte Trinité, le principal objet de sa foy étoit celui de l'Incarnation, qu'elle regardoit comme la source de toutes les graces du christianisme. Elle consideroit nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST *en trois états differens, dans la crêche, à la croix, & sur l'autel. Ses sentimens interieurs d'adoration, de respect & d'amour, étoient si forts & si pressans, qu'elle ne pouvoit s'empêcher d'en donner des marques à l'exterieur. Elle étoit toûjours unie au Fils de Dieu dans sa passion, par le grand desir qu'elle avoit de souffrir la pauvreté, le mépris, les contradictions, & la pénitence extraordinaire dont elle affligeoit sa chair. Toute sa passion étoit d'honorer le Sauveur du monde souffrant & mourant en croix. Elle avoit un exercice spirituel qu'elle avoit accommodé à sa devotion, pour honorer le mystere de la passion à chaque place & endroit du monastere ; l'un étoit le jardin des Olives, l'autre le torrent de Cédron ; & ainsi des autres lieux, jusqu'au Calvaire & à la croix. L'auguste sacrement de l'autel étant un memorial*

de la passion du Sauveur, nôtre chere mere n'avoit garde de séparer ces deux grands mysteres dans la vûë de sa foy, non plus que dans la pratique de sa devotion. Tous les jours, elle entendoit toutes les messes qui se disoient dans nôtre église, à genoux & les mains jointes, les yeux élevez ou fermez, sans se mouvoir non plus qu'une piece de bois, & embrasée comme un seraphin, tant sa ferveur étoit grande. Un jour un prêtre étranger vint demander à dire la messe; comme il étoit homme de belle apparence, suivi d'un valet, la portiere ni la sacristine n'oserent lui demander qui il étoit, & sonerent la messe. Nôtre reverende mere y assista comme de coûtume; mais à l'élevation de l'hostie, elle ne pouvoit adorer son Dieu, & ne pouvoit croire qu'il y fût. Et en effet, l'hostie n'étoit point consacrée; car cet homme n'étoit point prêtre. On le poursuivoit par tout pour le mettre entre les mains de la justice: de quoi nôtre pere confesseur l'informa le lendemain. Elle communioit tous les jours sacramentalement à l'une des messes, & spirituellement à toutes les autres. Ses desirs pour la sainte communion étoient des messagers fréquens qu'elle envoyoit à son Bien-aimé, pour lui dire qu'elle languissoit d'amour, & brûloit d'une ardeur extrême de manger son corps adorable, pour s'unir plus intimement à luy. Elle demeuroit à l'église devant le saint Sacrement tout le temps qu'elle avoit de libre, afin d'entretenir JESUS-CHRIST *cœur à cœur. Elle y répandoit des larmes en abondance, & on croit que ce fut la cause qu'elle perdit la vûë; & lorsqu'on avoit besoin de sa personne pour quelques affaires, il falloit la tirer bien fort pour la faire revenir. C'étoit-là qu'elle puisoit les connoissances si sublimes des veritez chrétiennes, & les saintes pratiques qu'elle enseignoit à ses filles, & qu'elle prenoit la grande veneration qu'elle avoit pour les choses saintes, comme les images & les saintes reliques. Elle en portoit toûjours à son col des Saints & des Saintes, qu'elle invoquoit tous les jours avec confiance. Pour l'eau-benîte, on la faisoit tous les dimanches dans nôtre église. Elle vouloit que toute la communauté y assistât, & la reçût avec respect & devotion. Elle leur en expliquoit les prieres & les oraisons, & le pouvoir que cette eau avoit sur les esprits malins, avec le signe de la croix. Elle ne commençoit jamais aucune œuvre sans prendre l'une, & faire l'autre; & lorsque ses filles n'avoient point réüssi dans quelque chose, elle leur disoit que c'étoit qu'elles n'avoient pas fait le signe de la croix, & pris de l'eau-benîte avant que de commencer leurs actions, ou bien que la gloire de Dieu n'étoit pas leur but.*

Pour elle, elle suivoit en cela saint Ignace, ayant toûjours eu cette sainte maxime, de faire toutes choses pour le pur amour & pour la plus grande gloire de Dieu : ce qu'elle a même déclaré hardiment à sa mort. L'église étoit pour elle un lieu saint & sacré ; elle y entroit avec un recueillement & une reverence admirable, se tenant à l'office divin dans une modestie angelique, sans se mouvoir non plus qu'une statuë, faisant les cérémonies avec beaucoup de respect & de devotion, & inspirant à ses filles d'en faire de même. Pour la récitation de l'office divin, elle s'en acquittoit en ange plûtôt qu'en créature mortelle, & vouloit qu'on le chantât avec pause & gravité. Elle avoit grand soin de faire bien apprendre ses religieuses à lire, & à prononcer le latin. Elle avoit un respect tout particulier pour les sacremens, & se préparoit pour les recevoir par des ferventes prieres, & des macerations corporelles. Comme elle se confessoit & communioit tous les jours, l'on peut dire qu'une communion servoit de préparation, & l'autre d'action de graces. Elle se confessoit de ses fautes les plus legeres, qui la faisoient fondre en larmes aux pieds du confesseur. Elle avoit coûtume d'appeller JESUS-CHRIST *dans le saint Sacrement son Dieu, son Roy, son Epoux, son Pere, son Pasteur ; & c'étoit sous ces aimables qualitez, qu'elle le recevoit. En communiant, elle se regardoit comme sa créature, son esclave, son enfant, son épouse, & sa brebis. Elle avoit une haute idée du sacerdoce, & respectoit infiniment les prêtres & les religieux, & vouloit qu'on en parlât toûjours avec veneration & estime, & punissoit severement celles de ses filles qui y manquoient. Elle vouloit la même chose pour les prédicateurs. Elle avoit grand soin d'en avoir de bons, & écoutoit la parole de Dieu avec une attention admirable. Elle s'y préparoit par la priere, demandant à Dieu la grace d'en profiter ; & la prédication achevée, elle entroit dans une grande récollection. L'esprit de la vraye foy qui l'animoit étoit si pur, qu'elle n'avoit aucun goût sensible des consolations spirituelles, des visions, des extases, ni des révelations, estimant que de s'appuyer sur ces sortes de faveurs, plûtôt que sur la pratique solide des vertus chrétiennes & religieuses, étoit une dangereuse tromperie, & une illusion manifeste que de les desirer. Elle ne s'arrêtoit point là ; la bonne mortification des sens, le mépris d'elle-même, étoient de son goût, & le chemin qu'elle frayoit à ses filles, & où elle les faisoit marcher tant qu'elle pouvoit.*

Elle aimoit Dieu de tout son cœur, de toute son ame, & de

toutes ses forces. Sa volonté étoit toûjours unie à celle de Dieu, & elle n'avoit point d'autre objet que luy dans ses actions. Toutes les créatures lui étoient autant de miroirs, où elle voyoit Dieu, & comme autant de dégrez pour monter à luy. Elle parloit souvent des grandeurs de Dieu, & de la beauté de la vertu, d'une maniere admirable. Son humilité nous a privé de la consolation d'apprendre les graces extraordinaires que Dieu lui communiquoit dans l'oraison. Elle ne parloit presque jamais que de ses imperfections, & de la pente qu'elle avoit au mal. Cependant les discours qu'elle faisoit à ses filles, les instruisant dans la vie interieure, donnoient assez à connoître combien son union avec Dieu étoit grande, & quelle part elle avoit à ses secrets, comme nous en avons vû des preuves tres-souvent pendant sa vie. Elle avoit un grand zéle pour le salut des ames, & sur-tout pour la sanctification de ses religieuses. Elle les corrigeoit des moindres fautes, pour les empêcher de tomber dans des grandes. Dès qu'elle sçavoit que Dieu avoit été offensé par quelqu'un, elle en versoit un torrent de larmes : aussi n'osoit-on lui conter les moindres desordres qui arrivoient dans la ville, parce qu'elle en étoit inconsolable, & toute malade. Lorsqu'elle rentroit en elle-même, aprés avoir travaillé aux affaires temporelles, c'étoit avec un visage modeste & respectable, en qui on voyoit reluire la divinité qui habitoit en elle.

Quand elle parloit de l'oraison, c'étoit d'une maniere si enflâmée, & avec de si grands transports d'amour, qu'elle échauffoit les cœurs les plus glacez. Toutes choses lui fournissoient des sujets de méditation, & tous les lieux lui étoient un oratoire. Les fruits qu'elle tiroit de son oraison, étoient une union parfaite & intime avec Dieu, une entiere conformité de sa volonté à la sienne, l'amour de la croix, la soif du mépris, une charité étenduë pour le prochain, une égalité d'ame dans la prosperité & dans l'adversité : de sorte qu'aucun accident, quelque fâcheux qu'il fût, ne pouvoit troubler le calme ni la paix de son cœur. Elle avoit coûtume de dire à ses filles, que la bonne oraison produisoit ordinairement la bonne mortification, & la haine de soy-même. Le reverend pere Constantin Capucin, avoit de temps à autres des conferences & entretiens spirituels avec elle & ses filles. Un jour qu'il leur parloit hautement des voyes interieures & communications extraordinaires avec Dieu, elle dit : Pour moy je me tiens à l'imitation de la sacrée humanité de mon Sauveur ; je tâche de compatir aux douleurs de sa sainte passion, & suis tres-

*tres-simple en toute autre chose. Ce Pere a pourtant dit souvent à de grands personnages, qu'il ne croyoit point qu'il se trouvât au monde une personne plus élevée dans la contemplation & union avec Dieu qu'elle, si les embaras de sa charge ne l'en eussent distraite. Après Dieu, sa singuliere devotion étoit à la sainte Vierge. Il seroit difficile d'exprimer jusqu'à quel point alloit son zéle pour l'honorer. Elle la consideroit comme sa Reine, aux bontez de laquelle elle reconnoissoit être redevable, après Dieu, de toutes les graces qu'elle avoit reçûës depuis sa naissance. Elle s'adressoit à elle, avec une confiance d'enfant, dans tous ses besoins, tant spirituels, que corporels. Elle disoit que c'étoit la sainte Vierge qui avoit procuré auprès de Dieu l'établissement de nôtre réforme & monastere. En voici une preuve, outre celles que nous avons vûës dans l'histoire de sa vie. Un saint prêtre de ses amis, qui devoit faire un voyage à Rome & à Lorette, alla lui dire adieu à Flines, où elle étoit encore pour lors. Elle lui fit confidence du desir ardent que nôtre Seigneur lui donnoit d'une plus étroite maniere de vivre dans l'exacte observance de sa régle. Elle le supplia de recommander son cœur & ses saints desirs à Nôtre-Dame de Lorette, & qu'il la priât de lui faire trouver les moyens de les executer : ce que cet ecclesiastique promît de faire, comme il fit effectivement, y ayant même celebré la messe à cette intention ; & aussi-tôt l'affaire s'avança. Nôtre bonne & vertueuse abbesse a toûjours demeuré tres-reconnoissante & affectionnée à Nôtre-Dame de Lorette ; & pour en donner des marques effectives & permanentes, elle a composé un voyage spirituel, que nôtre communauté fait tous les ans. On dit autant d'*Ave Maria*, qu'il y a de lieuës d'icy à la sacrée chapelle de Lorette. On y ajoûte d'autres prieres. Nous commençons le jour de saint Louis, pour arriver la veille de la Nativité de la sainte Vierge. Tous les jours de l'octave nous chantons les Litanies, & nous faisons les mêmes prieres au retour jusqu'au jour de l'apparition de S. Michel. Il est presque toûjours arrivé, que la communauté a reçû quelque grace particuliere pendant le cours de cette devotion. Elle a aussi engagé ses religieuses de dire tous les jours après vêpres les Litanies de Nôtre-Dame de Lorette, & les dimanches & fêtes le chapelet, suivi des Litanies dites en commun après le grand silence ; & plusieurs autres devotions qu'elle a établies à l'honneur de cette Mere de misericorde. Elle envoya à Lorette un grand cœur d'argent pour presenter à cette divine Mere, composé d'autant de cœurs qu'elle avoit de religieuses dans sa communauté, afin*

que par son intercession, elles n'eussent qu'un cœur & qu'une ame, par l'uniformité de leurs sentimens & de leurs affections dans l'observance parfaite de la sainte Régle, & dans l'imitation des vertus de la sainte Vierge. Dans toutes ses difficultez, & generalement dans toutes ses affaires, elle recouroit à la Mere de bonté.

Elle étoit aussi tres-devote à tous les Saints, mais particulierement à nôtre glorieux pere saint Benoist, à nôtre mere sainte Scholastique, & à tous les Saints & Saintes de l'ordre; aux saints Anges, & aux ames du purgatoire, de qui elle recevoit visiblement du secours dans ses besoins. Un jour les grands vents firent tomber une muraille de la clôture de plus de cent soixante-dix pieds de longueur; c'étoit en hyver; le temps n'étoit point propre à bâtir; les nuits étoient longues, & il y avoit beaucoup de voleurs dans la ville; elle n'y mît point d'autre garde ni sentinelle, que l'invocation des saints Anges & des ames du purgatoire. Elle & ses filles alloient tous les jours au soir le long de la muraille renversée, chantant les Litanies des Saints, & des prieres pour les ames du purgatoire, avec quoi elles passoient la nuit aussi tranquilement, que si elles eussent été bien enfermées; & avec raison, car personne n'a osé entrer par cet endroit dans le monastere.

Elle n'avoit garde de faire ostentation de ces sortes d'aventures. Elle cachoit tout ce qui pouvoit lui attirer de l'estime; car elle n'aimoit que le mépris, & ne pouvoit souffrir qu'on lui donnât aucune approbation, ni aucunes loüanges C'étoit mal faire la cour auprès d'elle, que d'user du moindre terme qui en approchât. Elle se croyoit la plus imparfaite des créatures, & la plus ignorante. Son humilité alloit jusqu'à l'abjection. Elle disoit souvent à la rencontre de ses sœurs: Apprenez de JESUS, *qu'il étoit doux & humble de cœur; & puis passoit outre. Elle cherchoit avec avidité tout ce qui pouvoit l'humilier. Quoique superieure, elle disoit sa coulpe en chapitre, & se faisoit donner la discipline en public; demandant pardon à ses sœurs, les servoit à table, & lavoit les écuelles & autres ustanciles. Si on lui rendoit le moindre petit service, elle en témoignoit des reconnoissances infinies. S'il lui arrivoit de faire ou dire la moindre chose qui ne fût pas dans la derniere rectitude, elle se jettoit aux pieds de celles qui l'avoient vûë, & leur demandoit pardon, avec toute l'humilité possible, du mauvais exemple qu'elle leur avoit donné. Elle avoit bien plus de soin d'enrichir son monastere de la noble vertu d'humilité, que d'y procurer de l'argent: aussi lorsqu'elle*

recevoit des filles pour être religieuses, ce n'étoit point de quoi elle se mettoit en peine, mais bien si elles étoient vertueuses, ou si elles avoient assez de courage pour acquerir la vertu. Le bon naturel & la bonne éducation valoit mieux pour elle, que toutes les richesses du monde.

Elle vouloit que la paix & l'union fussent le grand trésor de la maison. Elle aimoit infiniment la pauvreté. La sienne s'étendoit sur toutes choses. Je ne pense point qu'on puisse voir une personne plus pauvre; elle l'étoit en ses habits, en ses petits meubles, en sa chambre, où les murailles n'étoient ni plâtrées, ni blanchies, mais de simple brique. Elle n'avoit quasi rien à son usage; tout étoit commun, tant elle avoit peur du malheureux vice de proprieté. Elle ne manquoit point de bien expliquer à ses religieuses les obligations qu'elles avoient de bien garder les promesses qu'elles avoient faites à Dieu, mais particulierement du vœu de pauvreté. Tout ce qu'elle a fait & établi dans sa communauté, sent la simplicité & la pauvreté.

Elle étoit si pure & si chaste, qu'elle ne connoissoit point le vice contraire à cette vertu angelique; & lorsque ses filles alloient pour lui communiquer leurs peines sur cette matiere, elle les interrompoit au premier mot, leur disant: Ne m'en dites point davantage, mes cheres sœurs; car je suis si ignorante sur ce sujet, que je ne sçaurois vous satisfaire en rien: je vous ferai venir un directeur sçavant sur toutes choses, & je prierai Dieu pour vous. Comme je lui étois fort familiere & confidente, je lui demandai un jour, s'il étoit possible qu'elle n'eût jamais eu de pensées ni de mouvemens contraires à la chasteté. Non jamais, ma sœur, nôtre bon Dieu m'en a préservée, me dit-elle. Ne peut-on point croire que la grande exactitude qu'elle avoit à mortifier ses cinq sens, lui avoit merité ce bonheur? Elle leur étoit si cruelle, que jamais elle ne leur donnoit de relâche, & ne leur accordoit pas la moindre petite satisfaction. Son corps étoit son plus cruel ennemi; elle ne lui donnoit aucun repos. Elle n'étoit pas moins mortifiée dans l'esprit; & elle avoit tellement réduit l'un & l'autre, qu'elle étoit morte à tout avant que de mourir elle-même.

Elle faisoit tant de cas du silence, que l'obéïssance seule pouvoit la faire parler; & on a rendu témoignage à l'abbaye de Flines, qu'en vingt ans qu'elle y a été, elle ne l'a jamais rompu. Quoiqu'elle y ait été maîtresse des novices quelques années, jamais elle ne leur parloit à haute voix. Elle en usoit de même étant superieure icy, & vouloit la même chose de ses religieuses,

reprenant ſeverement celles qui parloient & rioient avec éclat. C'étoit bleſſer la prunelle de ſon œil, que de dire quelque parole méſeante en ſa preſence. Elle donnoit rarement licence de parler, & vouloit qu'en la récréation même, on ne parlât que de choſes bonnes & édifiantes, & toûjours avec modeſtie. Elle étoit la régle vivante de ſon monaſtere ; & il ſuffiſoit de la voir, pour rentrer dans ſon devoir. Elle aimoit beaucoup les filles de grand courage, qui ne s'amuſoient point aux puerilitez & bagatelles : Il faut (diſoit-elle) qu'une religieuſe n'ait que la gloire de Dieu & ſa propre perfection en vûë, & que ce ſoit-là ſon but en tout ce qu'elle dit & en tout ce qu'elle fait. Elle ne ſouffroit point qu'on trouvât à redire aux régles & aux conſtitutions ; elle leur en expliquoit les endroits & chapitres les plus obſcurs avec tant de lumiere & de connoiſſance, qu'elle ne leur en laiſſoit nul doute. C'étoit avec une ferveur extrême qu'elle les excitoit à bien remplir tous leurs devoirs. Elle les aimoit toutes d'un amour tendre & charitable : mais auſſi elle vouloit qu'elles fiſſent leur devoir.

Sa charité pour le prochain étoit ſi grande, qu'elle n'avoit rien à elle. Lorſqu'on lui faiſoit connoître que quelques perſonnes étoient en neceſſité, elle entroit dans leurs peines & afflictions, juſqu'à en verſer des larmes en abondance. Nôtre Seigneur lui faiſoit ſouvent connoître les périls & dangers des perſonnes abſentes. Comme elle étoit fort réſervée ſur les dons de Dieu, nous ne ſçavons que ce qu'elle en a pû cacher. Un jour la ſervante du monaſtere revenant du marché chargée de proviſions, fut arrêtée dans une ruë, où perſonne ne demeuroit, par des ſoldats tres-inſolens, qui la mirent en péril de perdre & l'honneur & la vie ; nôtre bonne mere étoit à travailler à quelques affaires dans ſa chambre ; nôtre Seigneur lui fit connoître le péril où étoit cette pauvre fille : au même inſtant, elle demanda les prieres de ſes religieuſes pour le ſecours de cette ſervante, qui étoit dans un extrême danger. La pauvre créature revint comme une fille demie-morte, diſant aux tourrieres le péril qu'elle avoit échapé, ſans ſçavoir comment, aſſûrant qu'elle avoit été entourée de quelques ſoldats tout furieux, qui au moment qu'elle croyoit être perduë, s'étoient retirez ſans la toucher. Lorſque ſes religieuſes avoient quelques afflictions, elles alloient trouver leur bonne mere, qui les recevoit tres-amiablement ; & connoiſſant par inſpirations ce qui leur faiſoit de la peine, les conſoloit, & remedioit à leurs maux avant qu'elles euſſent ouvert la bouche. Des perſonnes de conſi-

deration, tant religieux, que prêtres séculiers, sont venus souvent prendre ses avis & conseils, dont ils se sont toûjours bien trouvez. Elle étoit vraiment la mere des pauvres & des affligez, les consolant & assistant dans leurs besoins. On peut dire que personne ne s'est retiré d'elle, que tres-content & satisfait.

Quelque peu de temps avant la démission de nôtre vigilante abbesse, pour empêcher que tout ce qu'elle avoit établi & enseigné pour la perfection de ses religieuses & le bon ordre de ce monastere, ne s'oubliât point à la longueur du temps, elle composa un livre, qu'elle appella le Livre de l'Ordre, où elle écrivit toutes les cérémonies de l'office divin & de la messe, des processions, & toutes les actions régulieres; comme il faut les faire, avec toutes les circonstances & les devoirs de chaque officiere en general & en particulieer; les exercices des jeunes professes, & la maniere dont elles doivent les faire; enfin depuis la premiere action du jour & de la nuit jusqu'à la derniere, tout y est marqué & specifié; & elle a bien recommandé de n'en jamais négliger la moindre circonstance, disant que c'est en cela que consiste la simplicité de l'ordre, pour laquelle saint Bernard promettoit le paradis à ses religieux. Il n'y a donc rien de petit dans la religion (disoit-elle) puisque la récompense est Dieu même? Il suffit que vos actions soient animées de l'Esprit de Dieu, pour être d'une valeur infinie, quelques petites qu'elles soient.

Nous n'avons point de miracles à écrire de nôtre reverende & bonne mere. Elle a été plus admirable en s'humiliant, s'anéantissant & se mortifiant, que si elle avoit ressuscité des morts, & rendu la vûë aux aveugles: car pour faire ces miracles, il n'en coûte rien à la nature, c'est Dieu seul qui les opere; mais pour mener une vie de croix & de mort, telle que nôtre reverende mere a pratiquée, c'est la nature prévenuë & aidée de la grace qui agit.

Nous joignons ici une Lettre que cette vertueuse abbesse écrivit à toutes ses cheres filles peu de temps avant de perdre la vûë, que nous avons copiée mot pour mot de l'original.

A mes tres-cheres Filles, & tres-amées Consœurs, toutes les Benedictines de nôtre Réforme, specialement celles de ce monastere de la Paix Nôtre-Dame à Doüay, salut.

MES TRES-CHERES ET DEVOTES FILLES,

Depuis que nôtre bon Dieu daigna me placer en la sainte religion, je me suis par sa sainte grace toûjours étudiée de reconnoître en quoi consistoit le vrai esprit de mon institut ; & comme j'entendois souvent ès lectures communes, que mon glorieux pere saint Bernard promettoit avec tant d'assûrance le ciel sans purgatoire aux religieux de son ordre, qui perseveroient humbles & obéïssans en la simplicité de l'ordre, je restois éprise d'un desir de connoître vraiment en quoi consistoit cette simplicité de l'ordre, tant recommandée : car pour l'humilité & l'obedience, la sainte Régle le dit, jusqu'au dégré le plus éminent de la perfection. Ce desir, dis-je, me pressoit à en faire recherche vers les personnes bien duites en l'observance réguliere par longue experience, doctrine & bonne vie ; & en vingt ans que j'ai vêcu en nôtre honorable monastere de Flines en ces desirs & recherches, je n'ai pû apprendre autres choses, sinon que les simplicitez de l'ordre sont les cérémonies, les sujections, & la pratique journaliere & ordinaire en ce qui concerne l'exterieur, joint à l'esprit interieur & simplicitez. Le continuel desir de la parfaite observance de cet institut premier, m'a pressée d'entreprendre une chose si difficile, que la réformation de nous-même, & de celles qui poussées de même sentiment, nous voudroient suivre.

Nôtre bon Dieu nous favorisant en sorte, que l'an mil six cens quatre, sous la protection de Nôtre-Dame de Lorette, s'est donné commencement à cette réforme, où je fus choisie (quoique tres-incapable) pour premiere superieure, bien qu'à mon tres-grand regret. Me trouvant donc obligée de donner commencement à cette réforme, & instruire ou je desirois d'apprendre, après la régle & constitutions que prétendions suivre au pied de la lettre, je commençai à rechercher cette simplicité de l'ordre par un bon reglement. Mais comme nôtre résolution étoit de changer d'ordre,

& le divin office, non toutefois de régle, l'on ne peut exprimer les difficultez qu'avons experimentées, & combien d'années nous avons été contraintes de faire & défaire, changer & renoüer, jusqu'à ce qu'ayons trouvé la vraye pratique de nôtre institut, avec toutes les cérémonies & observations monastiques, joint aux rubriques Romaines, à laquelle nos constitutions nous obligent; avec ce le défaut de cloître & lieux réguliers, qui donnent grande aide pour le reglement; n'ayant toutefois laissé d'instruire, selon le peu de talens que Dieu m'a donné, à faire observer & garder l'ordre, selon que les temps & lieux l'ont pû permettre. Mais l'experience nous ayant fait voir, qu'il est tres-difficile d'imprimer ès memoires de la jeunesse tant de particularitez entierement necessaires, sans que petit-à-petit elles ne se perdent, & aillent à rien, au détriment & totale ruine de la réforme; j'ai jugé nécessaire de faire rédiger par écrit toute en particulier nôtre generale observance & pratique, conforme à nôtre sainte Régle & constitutions, que tâchons outre ce observer à la lettre. Ce sont seulement cérémonies; & comme j'ai dit cy-devant, la simplicité de l'ordre pour le reglement exterieur. Quant à l'interieur qui y doit être conjoint, c'est une autre direction, plus le propre du saint Esprit que des créatures. L'on ne laissera toutefois celles qui en auront la charge, de faire leurs devoirs, d'instruire & diriger la jeunesse, particulierement pour les y aider à profiter en esprit, trouvant des bons auteurs en abondance pour en tirer instruction. Je ne laisse de recommander autant que la pratique m'a fait voir être nécessaire, que les commençantes soient conduites par la vie purgative, & par la vraye imitation de la vie, mort & passion de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST. *Si l'on en trouve aucunes conduites par autres chemins, leurs humilitez, obediences, & mortifications de leurs passions, feront assez voir, étant bien éprouvées, si Dieu les conduit, ou quelque esprit étranger. Je supplie tres-affectueusement toutes mes cheres filles de cette maison de la Paix en Doüay, & celles des autres cloîtres de nôtre réforme, qui desireront se conformer & observer ce reglement, pour laquelle j'ai travaillé à faire mettre en bon ordre ces écrits, les avoir pour agréables; & qu'elles ne laissent emparer leur cœur de tiédeur, qui leur rendroit difficile le joug du Seigneur, qu'elles ont embrassé volontairement, & de si grand courage, puisque par l'observance fidéle de choses si faciles saint Bernard leur promet le ciel sans purgatoire. Que cette promesse, je vous prie, vous roidisse le courage, & vous donne cœur,*

pour courir à l'envi au chemin du Seigneur par la pratique des bonnes & loüables observances ; afin que cette petite réforme aille toûjours croissant devant Dieu & le monde, & que l'odeur de vôtre vie exemplaire excite les ames à vous imiter tout à la gloire de Dieu. Je prie le Créateur vous combler toutes des celestes benedictions. Ayez, je vous prie, memoire de moy en vos devotes prieres. Adieu.

VÔTRE PREMIERE MERE ET INDIGNE CONSOEUR,

FLORENCE DE VERGUIGNOEUL.

Pour exciter ses filles à la pratique de leur régle & constitutions, elle leur a écrite l'Exhortation suivante, qu'on a fait inserer au Livre des Constitutions, afin qu'elle soit lûë tres-souvent en communauté.

MES TRES-CHERES SOEURS, *épouses de ce grand Roy* JESUS-CHRIST. *Grande chose avons promis à Dieu, chose plus grand il nous a promises. Gardons donc ce qu'avons promis avec un ardent desir, soûpirant à ses biens, lesquels nous a promis. Les plaisirs de ce monde sont bréves, mais la peine qu'acquierent ceux qui les ensuivent est perpetuelle. Les peines que nous soûtenons pour* JESUS-CHRIST *sont l'observance de nos régles & constitutions, & la pénitence que nous faisons durera bien peu ; mais la gloire que pour ceci sera donnée de Dieu, sera éternelle. Plusieurs sont appellez au royaume des cieux, mais peu sont élûs, pour ce que bien peu ensuivent* JESUS-CHRIST *en verité de cœur : mais à la fin Dieu donnera à un chacun selon ses œuvres, tant aux bons, qu'aux mauvais, ou la gloire, ou le feu éternel, & toute sorte de confusion. Ces choses qu'avons promises, combien qu'elles soient grandes, néanmoins ne sont rien en comparaison de la récompense éternelle que Dieu nous veut donner, si nous les observons fidèlement. Agissons donc virilement, & ne nous défions de nos forces, pour ce que le Pere éternel qui nous a créées, & nous a donné l'évangelique perfection, lequel connoît la fragilité de nôtre nature, non-seulement nous fera fortes & puissantes avec son aide, mais aussi nous donnera ses*

dons célestes en si grande abondance, qu'ayant surmonté tous empêchemens, non-seulement pourrons obéïr à son bien-aimé Fils, mais l'ensuivre & l'imiter avec tres-grande allegresse & simplicité de cœur, méprisant parfaitement ces choses visibles & temporelles, & toûjours aspirantes à icelles, qui sont célestes & éternelles en JESUS-CHRIST, *qui est Dieu & vrai Homme, lumiere de splendeur & de gloire, & blancheur de l'éternelle lumiere, miroir sans macule, & image de Dieu, lequel est constitué du Pere éternel Juge & Législateur de tous les hommes, auquel le Pere & le saint Esprit ont donné témoignage. Ainsi comme en luy sont nos merites, aide, exemple de vie, faveurs & loyers; ainsi de même soient en luy toute nôtre pensée, méditation & imitation, auquel toutes choses sont douces, faciles & legeres, doctes, saintes & parfaites; lequel est lumiere & attente des Gentils, fin de la foy, salutaire de Dieu, Pere du siecle futur: finalement nôtre esperance faite à nous de Dieu, sapience & justice, sanctification & redemption; lequel vit & regne avec le Pere & le saint Esprit, coéternel, consubstantiel, coégal; & un Dieu, auquel soit sempiternelle loüange, honneur & gloire, ès siecles des siecles.* Amen.

Nous partîmes de Doüay la veille de la Toussaints, pour aller à Cambray. Nous y passâmes la fête dans l'abbaye du saint Sépulcre, où monsieur l'abbé nous fit toute sorte d'honnêtetez. Nous y vîmes les manuscrits qui sont à la bibliothéque, & l'église qui est fort jolie. Mais comme nous n'avions pas dessein de travailler davantage, nous ne fûmes point voir monseigneur l'archevêque, ni la ville. La saison étoit trop avancée, les jours trop courts, les chemins rompus, le temps froid, pour pouvoir continuer des travaux aussi pénibles & fatiguans que ceux que nous faisions. Ainsi nous prîmes la résolution de nous retirer. Le jour des Morts nous fûmes à l'abbaye de Vaucelle de l'ordre de Cisteaux. On prétend qu'il y avoit autrefois sept cens religieux, & je n'ai pas de peine à le croire. L'église qui a quatre cens pieds de long, est magnifique. Les lieux réguliers & l'enclos étoient autrefois d'une grandeur prodigieuse. Les pierres des murs de l'enclos ont servi à construire la citadelle de Cambray. Il y avoit cinq granges pour recueillir les grains, semblables à celle qui reste aujourd'hui, qui a trois cens pieds de long. L'abbé est un venerable vieillard, qui a de l'esprit & du sçavoir. Le lendemain nous fûmes à l'abbaye d'Honcourt, ruinée

Cambray. Vaucelle. Honcourt.

par les Commandes. Les ſeigneurs d'Honcourt qui en ont été long-temps abbez, l'ont (à ce que l'on dit) entierement pillée : mais comme les biens de l'égliſe ne profitent jamais, en ruinant l'abbaye, ils ſe ſont eux-mêmes ruinez ; car on aſſure qu'ils ſont réduits à la mendicité. Nous y dînâmes ; & de-là nous fûmes coucher à l'abbaye du Mont-Saint-Martin de l'ordre de Prémontré, où il s'étoit élevé une nouvelle réforme, qui avoit tres-bien commencé : mais elle a été étoufée dans ſon berceau. Dieu en a pourtant tiré ſa gloire, & il en eſt ſorti des ſujets, qui font juger du bien qu'elle auroit fait, ſi on avoit laiſſé agir ceux qui en étoient les auteurs. C'eſt derriere l'enclos de cette abbaye que l'Eſcaut prend ſa ſource, qui merite d'être vûë. Nous fûmes de-là à Saint Quentin, où il y a une fameuſe collégiale, compoſée de ſoixante chanoines ; & trois abbayes, deux de l'ordre de ſaint Benoiſt, & l'autre de filles de l'ordre de Ciſteaux. Nous prîmes enſuite le chemin de Noyon, où nous avions deſſein de travailler : mais le froid étoit déja ſi violent, & les perſonnes qui nous faiſoient l'honneur de nous accompagner en étoient ſi incommodées, que nous prîmes le parti de les remercier de leur bonne volonté. Nous nous contentâmes de voir la bibliothéque, où il y a quelques manuſcrits, & de jetter groſſierement les yeux ſur les archives, en attendant un temps plus favorable. Nous paſſâmes aux abbayes d'Orcamp & de Chalis, deux des plus fameuſes de l'ordre de Ciſteaux, dont nous vîmes les manuſcrits. Et enfin nous nous rendîmes à Paris le 16 Novembre, pour y joüir à loiſir du fruit de nos travaux.

Le Mont-Saint-Martin,

Saint Quentin.





TABLE DES MATIERES.

B

Boulogne

D

E

H

I

L

M

O

P

Pralon

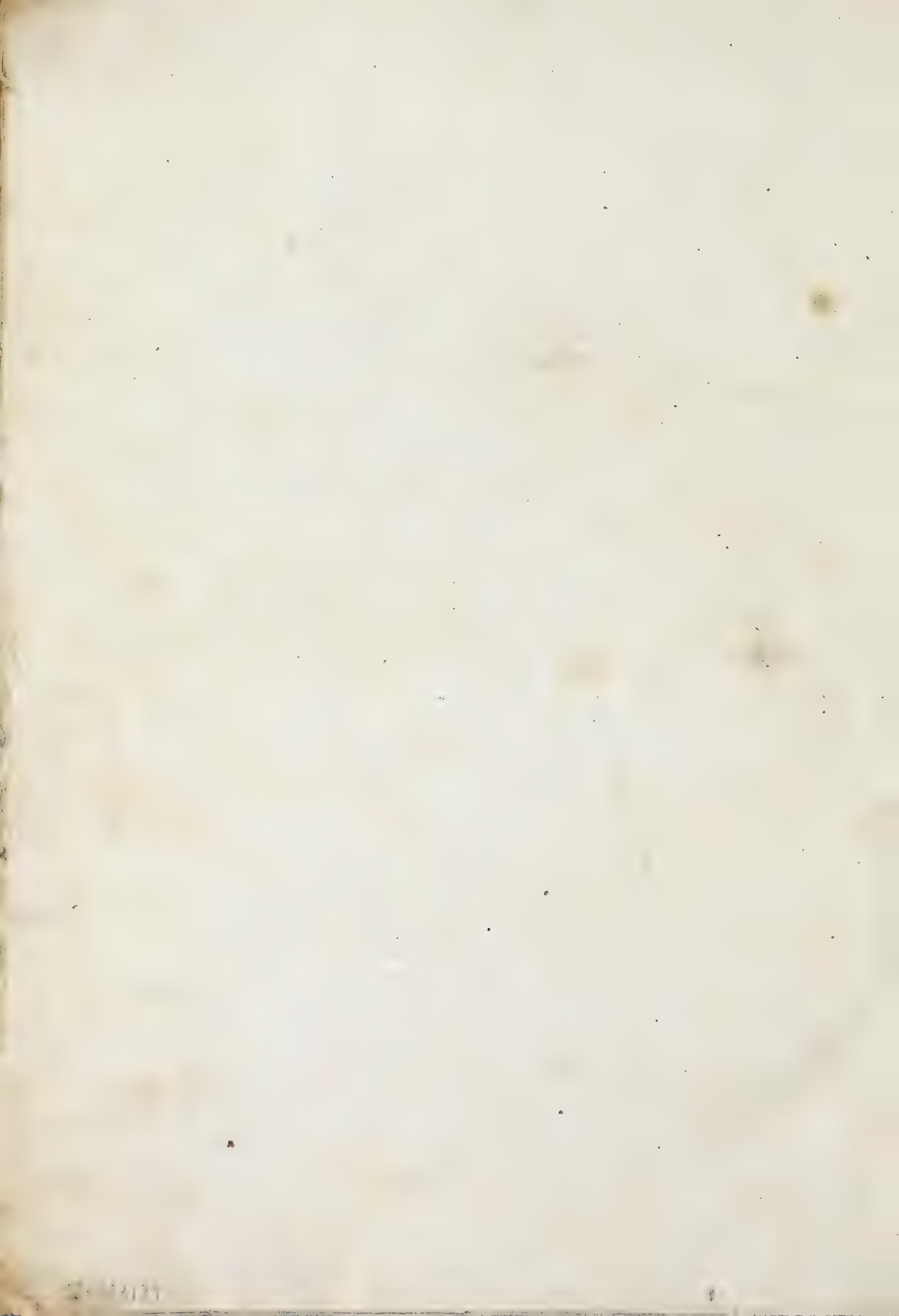
Q

R

S

T

FIN.




2 vols in one





